BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750617

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1868

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

Coll folio 16

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

1869.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 11
COMPTES GÉNÉRAUX	Compte des opérations de l'année 1868		17 à 59
	——— des contributions et revenus publics		63 à 116
	——— des dépenses publiques		119 à 192
	——— du service de trésorerie		195 à 219
	Comptes des budgets.	Note sur les comptes des budgets	222 à 224
		Compte définitif de l'exercice 1867	227 à 369
		Compte provisoire de l'exercice 1868	373 à 471
		État des opérations relatives à l'exercice 1869	474 à 476
		Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1867	479 à 519
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		523 à 558
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1841 au 1er janvier 1869		561 à 570
COMPTES SPÉCIAUX	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	572 à 609
		Amortissement des rentes	621 à 639
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	642 à 651
		Cautionnements en numéraire	654 à 659
		Rentes viagères	662 à 665
		Pensions inscrites au Trésor	669 à 675
		Compte spécial des pensions civiles sur fonds de retenues	678 à 693
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	697 à 709
		Service départemental	712 à 719
		Services financiers en Algérie	722 à 767
		Service des monnaies	771 à 789
		Ancien domaine extraordinaire	792 à 796
		Débets et créances litigieuses	798 à 817
Répertoire alphabétique et chronologique des documents spéciaux insérés dans les comptes des finances antérieurs à 1868			820 à 833
Table détaillée des matières			835 à 846

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838 et par le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique.

Dispositions qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Il est extrait du Journal général et du Grand-Livre tenus à la Direction générale de la Comptabilité publique, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux du Corps législatif.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une Commission spéciale, nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour examiner le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette Commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-Livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année publiés par les ministres à l'appui des lois de finances.

Division du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une note explicative qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées

surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, en séparant distinctement leurs différentes séries.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets, le service de trésorerie et l'ensemble de la situation des finances. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations, et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

Compte des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et, pour les mouvements de trésorerie et les services spéciaux du Trésor, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

Compte des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les restes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée pour le règlement définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font

connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par nature de budget et par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques,* dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne, par conséquent, la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif. Compte des dépenses publiques.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats. Compte du service de trésorerie.

On voit par ces explications que les trois premières sections du compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, à les comparer aux prévisions ou autorisations législatives, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

Comptes des budgets.

Les *Comptes des budgets* contiennent d'abord la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier exercice qui a atteint l'époque de sa clôture et dont la loi de règlement est proposée. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer et les sommes restant à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant. Bien que le principe de l'unité budgétaire ait été maintenu dans les écritures centrales de l'administration des finances, ces tableaux sont dressés, à partir de 1863, suivant les nouvelles divisions législatives adoptées dans les lois de finances, c'est-à-dire qu'ils présentent distinctement les opérations du *Budget ordinaire,* celles du *Budget des dépenses sur ressources spéciales* et celles du *Budget extraordinaire.* Les opérations effectuées pour les services urgents dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant sont également retracées dans le présent compte.

Enfin cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1814, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée, et font ressortir, par la comparaison des budgets *votés* avec les budgets *réglés définitivement,* les résultats de l'exécution des services, tant en recette qu'en dépense.

Situation générale des finances.

La *Situation générale des finances,* à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan o balance résumée des comptes ouverts sur le Grand-Livre de la Direction générale de la Comptabilité publique, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets courants et des fonds spéciaux, et enfin les déficits que les anciens budgets ont laissés à la charge du Trésor, lesquels sont couverts par l'excédant du passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif réel.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la Situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1841.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères et enfin des pensions inscrites au Trésor.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830 et à l'industrie en 1861. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

Compte de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. Il fait connaître : l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le Trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics ou annulées en vertu d'actes législatifs; leurs mouvements par périodes politiques depuis 1814, et enfin leur classement actuel par catégories de propriétaires. Il comprend aussi, depuis 1862, le résultat de la conversion des rentes, en vertu du décret du 12 février 1862.

Compte de l'amortissement des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* présente la situation définitive, pour l'exercice 1867, du budget spécial de la nouvelle caisse d'amortissement créée par la loi du 11 juillet 1866, ainsi que la situation provisoire de ce budget pour l'exercice 1868. Il résume ensuite les versements effectués à la caisse d'amortissement depuis son origine, ainsi que l'emploi qui en a été fait par elle; les fonds de réserve provenant de la dotation ou des arrérages des diverses natures de rentes; les consolidations successives de bons du Trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes de l'amortissement qui ont dû être annulées en conformité de diverses lois. En un mot, il relie le nouveau système d'amortissement à celui qui a été pratiqué sous le régime des lois antérieures.

Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

Compte des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque

classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au Trésor.

Compte des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation, au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de re viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

Compte des pensions inscrites au Trésor.

Le *Compte des pensions* énonce d'abord les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés, et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès, et enfin la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique. Il présente ensuite les développements exigés par l'article 21 de la loi du 9 juin 1853, relativement aux pensions civiles sur fonds de retenues.

Compte d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices, réglés législativement, qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé dans les formes déterminées par la loi sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du Trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

Compte du service départemental.

Bien que le *service départemental* ne soit plus réglé distinctement par la loi des comptes qui, à partir de 1863, a prononcé sur l'ensemble des résultats du budget sur *ressources spéciales*, où les recettes et les dépenses départementales sont actuellement classées, il n'a pas semblé sans intérêt de continuer à grouper dans un compte particulier l'ensemble des opérations afférentes aux budgets départementaux.

Compte des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour les services locaux et provinciaux, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Compte du service des monnaies.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de bronze et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

Compte de l'ancien domaine extraordinaire.

Enfin le *Compte des débets et créances litigieuses* présente, par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du Trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués, en 1830 et en 1861, au commerce et à l'industrie.

Compte des débets et créances litigieuses et des prêts au commerce.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantit l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

Documents de finances qui servent de base au contrôle législatif.

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;

Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;

Compte général de l'Administration des finances;

Rapport à l'Empereur et Déclaration générale de la Cour des comptes; Éclaircissements fournis par les ministres en réponse aux observations de la Cour;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

On place à la suite du Compte général de l'administration des finances, à titre de renseignements, un *Répertoire alphabétique et chronologique* destiné à faciliter la recherche des documents spéciaux publiés dans les comptes antérieurs et qui ne se trouvent pas reproduits dans celui de la présente année.

Répertoire des documents spéciaux publiés dans les comptes antérieurs.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1868.

Compte des contributions et revenus publics.

Compte des dépenses publiques.

Compte du service de trésorerie.

Comptes des budgets.

Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES BIBLIOTHÈQUE

NOTE

SUR

LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

La première section du compte général de l'Administration des finances est consacrée au *Compte des opérations de l'année*. On y récapitule les liquidations de droits au profit ou à la charge des budgets, ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, dans la période annuelle, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1868 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1868.

Les valeurs de caisse et de portefeuille qui formaient le solde du compte de l'année précédente montaient à..... 365,937,137f 53c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1867, se sont élevées à 13,924,260,884 fr. 44 cent., savoir :

Recettes sur les produits des budgets.....	2,240,645,006f 66c	
Recettes sur les services spéciaux.....	353,017,362 14	
Recettes en atténuation des découverts du Trésor.....	77,431 49	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	8,077,762,821 01	
Idem de ses créances actives.....	23,985,631 72	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	3,228,772,631 42	
TOTAL de la recette.....	13,924,260,884 44	13,924,260,884 44

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de..... 14,290,198,021 97

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite du Résumé des recettes et des payements de l'année 1868.

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 13,827,236,604 fr. 97 cent., savoir :

Dépenses des budgets	2,175,687,088f 09c	
Dépenses sur les services spéciaux	324,231,849 12	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	8,081,944,810 74	
Idem de ses créances actives	22,628,909 21	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	3,222,743,947 81	
Total de la dépense	13,827,236,604 97	13,827,236,604f 97c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1868, à la caisse centrale du Trésor à Paris et chez les agents extérieurs 462,961,417 00

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi 14,290,198,021 97

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Recettes.

EXERCICE 1867.

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	TOTAL.
Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1868 s'élevaient à	54,362,588f 16c	8,978,455f 13c	1,915,993f 15c	65,257,036f 44c
Pendant l'année 1868, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour	"	5,417,012 22	168,473,184 79	A ajouter : 163,422,305 27
Mais les non-valeurs constatées, les décharges et les annulations de droits s'étant élevées à	10,467,891 74	"	"	
Il en résulte que le solde au commencement de l'année s'est trouvé ainsi modifié	43,894,696 42	14,395,467 35	170,389,177 94	228,679,341 71
Les recouvrements effectués pendant l'année 1868 ayant été de	32,736,414 69	14,395,467 35	170,389,177 94	217,521,059 98
Le budget de 1867 a présenté à l'époque de sa clôture un reste à recouvrer de	11,158,281 73	"	"	11,158,281 73

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour le service des budgets.

EXERCICE 1868.

D'après les documents adressés périodiquement à la Direction générale de la comptabilité publique par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1868 et les recettes effectuées pendant l'année 1868 ont été inscrits dans les écritures, ainsi qu'il suit :

	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE À RECOUVRER au 31 décembre 1868.
1° Budget ordinaire	1,747,666,272f 10c	1,689,496,999f 51c	58,169,272f 59c
2° —— des ressources spéciales	284,115,116 35	273,408,690 23	10,706,426 12
3° —— extraordinaire	38,222,862 72	36,857,150 61	1,365,712 11
4° —— spécial de l'emprunt de 429 millions	126,364,850 00	23,348,061 53	103,016,788 47
	2,196,369,101 17	2,023,110,901 88	173,258,199 29

EXERCICE 1869.

Quelques recettes ont été faites, en 1868, sur les produits du budget ordinaire de l'exercice 1869, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes s'élèvent à 13,044 fr. 80 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits recouvrés pendant l'année 1868 s'élèvent ensemble à une somme de 2,240,645,006 fr. 66 cent., savoir :

Exercice 1867	217,521,059f 98c
—— 1868	2,023,110,901 88
—— 1869	13,044 80
Total des recettes effectuées sur les budgets pendant l'année 1868. (Voir p. 44 et 114.)	2,240,645,006 66

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour le service des budgets.

Dépenses.

EXERCICE 1867.

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des dépenses sur ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	TOTAL.
Sur les droits précédemment liquidés ou présumés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1867, il restait à payer au 1er janvier 1868, d'après le compte de l'année précédente	182,875,820f 01c	67,574,030f 31c	128,779,481f 47c	379,229,337f 79c
Ces liquidations et prévisions de dépenses ont éprouvé en 1868 des réductions s'élevant ensemble à 34,711,373 fr. 45 cent. dont les restes à payer ci-dessus se sont trouvés atténués, ci, à déduire	7,641,417 38	11,721,544 88	15,348,411 26	34,711,373 52
Les dépenses de l'exercice 1867 qui étaient à solder par le Trésor pendant l'année 1868 ne s'élevaient, en conséquence, qu'à la somme de	175,234,408 63	55,852,485 43	113,431,070 21	344,517,964 27
Les payements ont eu lieu pour	170,996,472 27	55,852,485 43	111,982,242 39	338,831,200 09
Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1867 montaient à	4,237,936 36	"	1,448,827 82	5,686,764 18

EXERCICE 1868.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1868, celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1868, et les payements faits par les comptables des finances pendant ladite année, ont été constatés, ainsi qu'il suit, dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses :

	DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE À PAYER au 31 décembre 1868.
1° Budget ordinaire	1,602,556,629f 60c	1,404,619,537f 83c	197,937,091f 77c
2° —— des dépenses sur ressources spéciales	305,727,245 04	229,404,959 48	76,322,285 56
3° —— extraordinaire	151,097,019 45	98,380,137 34	52,716,882 11
4° —— spécial de l'emprunt de 429 millions	126,364,850 00	91,024,886 36	35,339,963 64
	2,185,745,744 09	1,823,429,521 01	362,316,223 08

EXERCICE 1869.

Les dépenses des dotations, les approvisionnements d'urgence pour le service de la guerre, les dépenses de la marine et des colonies à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et enfin les non-

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour le service des budgets.

valeurs sur les contributions directes, ont motivé, pendant l'année 1868, des payements par anticipation, imputables sur les crédits de l'exercice 1869; ces payements s'élèvent à 13,426,366 fr. 99 cent.,

SAVOIR :

1° Budget ordinaire	12,331,682f 63c
2° ——— des dépenses sur ressources spéciales	833,001 45
3° ——— extraordinaire	10,286 66
4° ——— spécial de l'emprunt de 429 millions	251,396 25
Ensemble	13,426,366 99

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1868, un total de 2,175,687,088 fr. 09 cent., savoir :

Exercice 1867	338,831,200f 09c
——— 1868	1,823,429,521 01
——— 1869	13,426,366 99
Total des payements effectués pendant l'année 1868. (Voir pages 45 et 190.)	2,175,687,088 09

Résultat du service des budgets pour l'année 1868.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1868, un excédant de recette de 64,957,918 fr. 57 cent. qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes	2,240,645,006f 66c
Dépenses	2,175,687,088 09
Excédant de recettes	64,957,918 57

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les opérations dont il s'agit sont celles de différents services dont les recettes et les dépenses ne sont pas comprises dans les budgets, soit qu'elles ne doivent y être rattachées qu'ultérieurement, soit qu'elles ne puissent être soumises à la limite des exercices. Les indications suivantes font connaître la nature de chacun de ces *services spéciaux* et le montant des opérations qui en ont modifié la situation pendant l'année.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

Capitaux de cautionnements en numéraire.

Les versements de *capitaux de cautionnements* en numéraire se sont élevés à 19,047,203 fr. 49 cent. et les remboursements à 15,291,074 fr. 62 cent.

Produits éventuels affectés au service départemental.

Le compte spécial affecté aux *produits éventuels du service départemental*, par suite du nouveau mode de comptabilité établi pour l'exécution de la loi du 18 juillet 1866 sur les conseils généraux, ne présente, en 1868, qu'une dépense de 6,288,861 fr. 05 cent., égale au montant des ordonnances émises pendant ladite année, sur l'exercice 1867 et au solde créditeur qui a été appliqué à l'exercice 1868; quant aux recettes et aux dépenses de l'exercice 1868, elles été rattachées directement au budget dudit exercice.

Services locaux et provinciaux en Algérie.

Les mouvements des *services locaux et provinciaux en Algérie* se résument en une recette de 17,094,967 fr. 74 cent. et en une dépense de 16,639,095 fr. 63 cent.

Service local des colonies.

Ce compte, classé parmi les service spéciaux, conformément aux dispositions du décret du 26 septembre 1855, contient les recettes et les dépenses d'intérêt local effectuées par les trésoriers payeurs, et applicables au budget local de chaque exercice et de chaque colonie. On y trouve, pour l'année 1868, une recette de 25,883,161 fr. 88 cent. et une dépense de 26,047,683 fr. 32 cent.

Caisse d'amortissement.

La loi du 11 juillet 1866, qui a constitué l'amortissement sur de nouvelles bases, a affecté à la dotation annuelle de ce service différentes natures de ressources et lui a imposé certaines dépenses qui sont énumérées dans les articles 2, 3, 4, 5 et 6 de ladite loi.

De son côté, le décret impérial du 22 décembre 1866, rendu en vue de l'exécution de cette loi, a prescrit que le département des finances resterait chargé de la liquidation, de l'ordonnancement et du payement des dépenses mises à la charge de l'amortissement, ainsi que de la perception des revenus publics affectés à ce service, sauf en ce qui concerne les bénéfices de la Caisse des dépôts et consignations et les arrérages de rentes rachetées, et que les recettes et les dépenses de l'espèce faites par les comptables des finances, ainsi que les fonds avancés par le Trésor à la Caisse d'amortissement en vertu de l'article 5 du décret précité, seraient centralisées à un compte inscrit parmi les services spéciaux sous le titre de *Caisse d'amortissement.*

Pendant l'année 1868, les recettes faites par le Trésor pour le compte de l'amortissement se sont élevées à 62,183,414 fr. 42 cent. et les dépenses et avances à 44,542,297 fr. 80 cent.

Emprunt grec.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la *portion de l'emprunt contracté par ce gouvernement, qui a été garantie par la France*, s'est élevée, pour l'année 1868, à la somme de 1,021,491 fr. 20 cent. Une recette de 200,000 francs provenant du versement effectué, en 1868, par le gouvernement hellénique, a été constatée au crédit de ce compte.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

Avance à la compagnie des services maritimes des messageries impériales.

Une loi du 3 juillet 1861 a approuvé les stipulations financières contenues aux articles 1, 2 et 4 de la convention passée, le 22 avril 1861, entre le ministre des finances et la compagnie des services maritimes des messageries impériales, pour l'exploitation d'un service postal entre Suez et la Chine, avec un embranchement sur la Réunion, les Indes françaises, néerlandaises et espagnoles.

L'article 1er de ladite convention garantit à la compagnie des services maritimes, moyennant l'engagement pris par elle de desservir pendant vingt-quatre années les lignes postales précitées, une subvention totale de 144 millions de francs, payable par annuités fixées par l'article 2 de cette convention.

En outre, aux termes de l'article 4, le ministre des finances s'est engagé, au nom de l'État, à avancer à la compagnie des services maritimes une somme de 12 millions de francs, payable par tiers, à la fin de chacune des trois années qui précéderont la date fixée par le cahier des charges pour l'ouverture des services complets. Cette avance, augmentée des intérêts à 5 p. o/o l'an, afférents aux sommes versées pendant ladite période préliminaire, formera la dette de la compagnie envers l'État. Mais cette dette, non productive d'intérêts, sera remboursée par la compagnie en douze annuités de 1,050,833 fr. 33 cent. chacune, dont la première sera exigible un an après l'ouverture des services complets.

D'après ces conventions, les avances faites à la compagnie des services maritimes des messageries impériales s'élevaient, au 1er janvier 1868, à	10,995,750f 10c
Mais cette compagnie ayant fait au Trésor pendant l'année 1868 un versement d'un million, qui représente l'annuité qu'elle s'est engagée à rembourser, aux termes de l'article 4 de la convention précitée, ci	1,000,000 00
Le montant des avances constatées au débit du compte ouvert parmi les *services spéciaux*, sous le titre de *Avances faites à la compagnie des services maritimes des messageries impériales*, s'élève actuellement à	9,995,750 10

Avance à la compagnie générale des paquebots transatlantiques.

Une autre loi du 3 juillet 1861 a sanctionné les stipulations financières contenues dans la convention passée, le 20 octobre 1860, entre le ministre des finances, la compagnie générale maritime et la société du crédit mobilier, pour l'exploitation du service postal entre la France, les États-Unis et les Antilles.

Aux termes de l'article 7 de ladite convention, le ministre des finances a été autorisé à s'engager, au nom de l'État, à payer à titre d'avance, indépendamment d'une subvention annuelle de 9,300,000 fr. à la compagnie intéressée, une somme de 18,600,000 francs, égale au montant des deux premières annuités de la subvention précitée.

Nonobstant ce payement anticipé, la subvention due à la compagnie susdénommée lui sera payée pendant vingt ans; mais le montant de chaque annuité supportera une retenue de 930,000 francs, destinée à amortir l'avance de 18,600,000 francs ci-dessus mentionnée.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

En conséquence, les avances faites à cette compagnie à l'époque du 1er janvier 1868 s'élevaient à..... 16,352,500f 00c

Mais la compagnie ayant fait au Trésor, pendant l'année 1868, et conformément aux stipulations de l'article 7 de la convention précitée, un versement de..... 930,000 00

Les sommes figurant au débit du compte *Avances à la compagnie générale des paquebots transatlantiques* sont aujourd'hui de..... 15,422,500 00

Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)

Les remboursements sur prêts faits à l'industrie, en exécution de la loi du 1er août 1860, se sont élevés pendant l'année 1868 à la somme de 2,343,643 fr. 05 cent.

Ces prêts, constatés au débit d'un compte classé parmi les *services spéciaux* du Trésor, seront, jusqu'à leur entière liquidation, imputés sur les ressources de la dette flottante. Quant aux intérêts qui en proviennent, ils sont portés en recette aux *Produits divers* du budget de l'exercice courant.

Rachat des offices de courtiers de marchandises.

Aux termes de la loi du 18 juillet 1866, une indemnité a été accordée aux courtiers de marchandises, en compensation de la perte du droit de présenter leur successeur; cette indemnité a été fixée par les commissions de liquidation à la somme totale de 44,044,984 fr. 16 cent. payable un quart comptant en numéraire et les trois autres quarts en dix annuités négociables.

D'un autre côté, des ressources ont été déterminées par l'article 18 de la susdite loi pour faire face aux avances du Trésor, et un compte a été ouvert parmi les *services spéciaux*, au débit duquel on a inscrit le payement du premier quart en numéraire, les intérêts provenant du retard apporté dans certaines liquidations par les commissions départementales, le montant des effets remis à titre d'indemnités négociables pour le payement des trois derniers quarts de l'indemnité et comprenant les intérêts y afférents; la totalité de ces avances s'élève à la somme de 52,829,562 fr. 85 cent.; c'est au crédit de ce compte que sont inscrites les recettes destinées à amortir l'avance résultant du rachat des offices.

Ces recettes s'élevaient, au 1er janvier 1868, à..... 413,500f 00c

Les recouvrements de l'année 1868 ayant été de..... 560,027 23

Les recettes constatées jusqu'ici au compte spécial *Avances du Trésor pour indemnités allouées aux courtiers de marchandises* sont de..... 973,527 23

Fonds de concours.

Le ministre des finances, afin d'éviter que l'équilibre des budgets fût altéré par le défaut de concordance entre l'époque des versements au Trésor des fonds de concours pour l'exécution de travaux publics et celle de l'allocation successive des crédits affectés à l'emploi de ces fonds, a réglé, par un arrêté spécial, que les fonds de concours seraient centralisés parmi les *services spéciaux*, et que, chaque trimestre, la direction générale de la comptabilité publique, après avoir établi le relevé des crédits

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

ouverts par décrets pour l'emploi de ces fonds, transporterait de ce compte aux budgets des recettes ordinaires et extraordinaires une ressource égale au montant des crédits.

Le solde créditeur de ce compte s'élevait, au 1er janvier 1868, à.....	1,027,785f 40c
Les recettes de l'espèce, effectuées pendant l'année 1868, montent à.....	18,304,347 45
Ensemble.....	19,332,132 85

Les crédits ouverts sur fonds de concours versés par divers pendant ladite année se sont élevés à la somme de 12,596,600 fr. 68 cent. dont le montant a été transporté par le débit du présent compte, savoir :

Au budget de 1867 :			
Budget ordinaire.....	35,619f 55c		
Budget extraordinaire.....	611,849 42		
		647,468f 97c	
A déduire : Crédits non employés sur 1867 et transportés à l'exercice 1868 :			
Budget ordinaire.....	112,625f 00c		
——— extraordinaire.....	317,397 29		
		430,022 29	
Reste en augmentation.....		217,446 68	12,596,600 68
Au budget de 1868 :			
Budget ordinaire.....	1,828,744f 09c	12,379,154 00	
——— extraordinaire.....	10,550,409 91		
Il reste donc disponible au 31 décembre 1868.....			6,735,532 17

Un compte spécial a été ouvert, dans les écritures de l'administration des finances, pour l'exécution des décrets des 22 janvier et 27 mars 1852, qui ont affecté une somme de 35 millions à diverses *dotations en faveur d'institutions d'intérêt public.*

Produit d'aliénations de bois, applicable au fonds spécial des dotations.

Aux termes du décret précité du 27 mars, ces dotations ont d'abord été imputées sur le produit des aliénations de bois de l'État autorisées par la loi du 7 août 1850. Mais ces aliénations ayant été suspendues, on a dû, suivant l'autorisation écrite dans le décret du 22 janvier 1852, affecter aux dotations dont il s'agit le produit de la vente de divers immeubles pris parmi ceux qui ont fait retour à l'État, tels que les forêts de Bondy, de Vizy, de Vernon, etc. Ces ventes, qui sont continuées pendant les années suivantes, afin de couvrir le Trésor des avances qu'il a faites au compte des dotations, ont produit, en 1868, une somme de 856,284 fr. 17 cent. portée en recette audit compte. Quant aux sommes payées pendant la même année pour l'amélioration des logements d'ouvriers, elles se sont élevées à 12,399 fr. 41 cent. inscrits en dépense au compte des dotations dont il s'agit.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services.

L'ouverture de ce compte spécial sur le grand livre de l'administration des finances a été autorisée par décision ministérielle du 6 juillet 1867; il est destiné à centraliser les produits extraordinaires des bois de l'État qui ont reçu, par différentes lois, une destination particulière, sauf à laisser à la direction générale des forêts le soin de déterminer, en fin d'année et d'exercice, l'application exacte de ces ressources composées d'aliénations et de coupes extraordinaires, soit au profit des budgets, soit pour des améliorations forestières, soit, enfin, pour accroître les ressources de la caisse d'amortissement.

Par ce moyen, on évite aux comptables les erreurs d'imputation auxquelles ils eussent été exposés, faute de renseignements suffisants sur la provenance des coupes extraordinaires et des aliénations, et l'imputation définitive des produits recouvrés a lieu, par virement de comptes, à chaque budget ou service, d'après les indications précises de l'administration compétente.

Le solde créditeur de ce compte s'élevait, au 31 décembre 1867, à la somme de..	1,463,274f 74c
Les recettes de l'année 1868 montent à.....	2,348,828 52
Ensemble.....	3,812,103 26

Ces ressources ont été appliquées par le débit du présent compte, et jusqu'à concurrence de 2,348,828 fr. 52 cent., de la manière suivante :

Exercice 1868 :

Budget ordinaire. — Produits divers. (Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois payables en traites.).....	17,756f 02c	
Budget extraordinaire. — Produits extraordinaires affectés aux travaux de reboisement, routes et gazonnement.....	2,068,697 47	
Budget spécial de la Caisse d'amortissement.....	194,475 03	
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit d'aliénation de bois de l'État.....	67,900 00	2,348,828 52
Reliquat à réserver pour les budgets suivants.....		1,463,274 74

Fonds pour travaux de défense contre les inondations.

La loi du 28 mai 1858, article 8, a affecté aux *Travaux destinés à mettre les villes à l'abri des inondations* une somme de 20 millions à prélever sur le restant de l'Emprunt de 750 millions, dont les derniers termes ont été recouvrés en 1857.

Pour l'exécution de cette loi, une décision du ministre des finances a prescrit de constater à un compte classé parmi les *Services spéciaux* la somme susmentionnée de 20 millions, et de transporter aux ressources extraordinaires, par le débit du même compte, à la clôture de chaque exercice, une somme égale aux payements de l'espèce qui auront été inscrits dans le budget du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. En outre, et pour établir une corrélation exacte, par exercice, entre les ressources affectées à cette nature de travaux et les dépenses effectuées pour le

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

même objet, le ministre des finances a décidé que les fonds versés par divers au Trésor, pour concourir avec ceux de l'État aux travaux dont il s'agit, seraient appliqués chaque année au crédit du compte spécial ouvert pour ce service, et viendraient ainsi en augmentation de l'allocation ci-dessus de 20 millions. En conséquence, une recette de 131,526 fr. 93 cent. provenant de fonds de concours a été constatée en 1868 audit compte, lequel a été débité du montant des dépenses ordonnancées pendant la même année pour une somme de 826,276 fr. 17 cent.

Canal des houillères de la Sarre.

En exécution de la loi du 20 mai 1860, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a été autorisé à accepter au nom de l'État les offres faites tant par la ville de Colmar, divers industriels et propriétaires des départements de l'Est, que par la compagnie propriétaire des anciennes salines de l'Est, d'avancer à l'État les sommes nécessaires pour assurer l'exécution immédiate du canal dit des *houillères de la Sarre*, d'un embranchement du canal du Rhône au Rhin sur la ville de Colmar, ainsi que l'achèvement de l'embranchement destiné à relier l'établissement des salines de la ville de Dieuze audit canal des houillères de la Sarre. Les avances à faire à l'État, en vertu des articles 1er et 2 de la loi précitée, doivent s'élever ensemble à la somme de 13,800,000 francs.

Aucun versement n'a été effectué pendant l'année 1868 sur l'avance ci-dessus mentionnée; les dépenses ordonnancées par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics se sont élevées à 7,917 fr. 91 cent., qui ont été portés au compte classé parmi les *services spéciaux* du Trésor, sous le titre de *Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre.*

Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires.

Des versements ont encore été effectués en 1868 par les *souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires* pour une somme de 2,600 francs, et portés en recette à ce compte.

Une dépense d'égale somme a été, par suite, constatée au même compte, pour l'application de ces versements au budget extraordinaire de l'exercice 1868, auquel il y avait lieu d'affecter ce reliquat du produit des obligations trentenaires.

Obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer.

L'ordonnance délivrée par le ministre des finances pour le remboursement des 1,503 obligations du Trésor, sorties au tirage du 20 janvier 1868 et annulées au fur et à mesure de leur payement constaté au compte des *effets à payer* où leur émission avait été inscrite dans l'origine, n'ayant pas été remise à la caisse centrale en temps utile, il n'a pas été possible d'en faire emploi en 1868, et, par conséquent, aucune recette ne figure au présent compte spécial.

Produit de la soulte résultant de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 p. o/o en rentes 3 p. o/o.

La loi et le décret du 12 février 1862 ayant stipulé que les porteurs de rentes 4 et 4 1/2 p. o/o qui en accepteraient la conversion en rentes 3 p. o/o nouvelles auraient à payer au Trésor une soulte de 1 fr. 20 cent pour 4 francs de rentes 4 p. o/o, et de 5 fr. 40 cent. pour 4 fr. 50 cent. de rentes 4 1/2 p. o/o, il a été créé parmi les services spéciaux un compte où ont été inscrits les versements de cette nature, lesquels montaient, au 1er janvier 1868, à..... 157,715,003f 40c

Les versements effectués pendant l'année 1868 se sont élevés à..... 960 00

Le produit net de la soulte, au 1er janvier 1869, ressort en conséquence pour..... 157,715,963 40

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

La somme ci-dessus de 960 francs a reçu dans les écritures, en 1868, l'affectation déterminée par l'article 11 de la loi précitée du 12 février 1862, c'est-à-dire qu'elle a été appliquée en atténuation des *Découverts et Avances du Trésor.* Il reste encore à recouvrer sur le produit de la soulte une somme de 106,927 fr. 21 cent. qui recevra ultérieurement la même imputation.

Emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)

Les versements effectués dans les caisses du Trésor public par les souscripteurs de l'emprunt de 300 millions autorisé par la loi du 30 décembre 1863 ont été portés à un compte spécial, auquel on a imputé successivement les remboursements aux souscripteurs et l'application aux *découverts du Trésor,* suivant les prescriptions de ladite loi, des sommes réalisées sur le produit de cet emprunt; les opérations constatées audit compte pendant l'année 1868 sont les suivantes :

Recette. — Produit de l'emprunt de 300 millions.....	76,471f 49c
Dépense. — Application aux découverts du Trésor.....	76,471 49

Emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)

La loi du 1er août 1868, qui autorise l'emprunt de 429 millions, a prescrit d'en affecter le montant aux exercices 1867, 1868 et 1869, dans la proportion déterminée par les articles 2 et 3. Les recettes et les dépenses effectuées pendant l'année 1868 ont été portées à un compte spécial qui présentent les résultats suivants :

Recette. — Produit de l'emprunt de 429 millions.....			198,405,984f 61c
Dépense.	Application au budget de l'exercice 1867....	175,057,923f 08c	198,405,984 61
	Idem..... 1868....	23,348,061 53	

Indemnité de guerre versée par la Cochinchine.

Aux termes de l'article 5 du traité de paix conclu le 5 juin 1862 entre la France et l'Espagne, d'une part, et le royaume d'Annam, d'autre part, le Gouvernement annamite s'est engagé à payer en dix années au représentant de l'Empereur des Français à Saïgon la somme de 4 millions de dollars, qui peut être évaluée, à raison de 5 fr. 40 cent. par dollar, à 21,600,000 francs, destinés à indemniser la France et l'Espagne des dépenses de l'expédition de Cochinchine.

Les versements de l'espèce qui ont eu lieu pendant l'année 1868 et qui ont été appliqués en recette dans les écritures de l'administration des finances au crédit du compte ouvert parmi les *services spéciaux*, sous le titre de *Indemnité de guerre versée par la Cochinchine*, se sont élevés à..... 97,972f 19c

Le solde créditeur de ce compte revenant à l'Espagne, au 31 décembre 1867, était de..... 33,579 25

Total de la recette 131,551 44

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

La dépense constatée au débit du compte se compose ainsi :

1° Payement fait à l'Espagne, à valoir sur ladite indemnité, ci.	74,320f 60c
2° Complément de l'annuité attribuée au budget extraordinaire de 1867, ci.	40,741 38
3° Part revenant à la France et dont le montant a été transporté au budget extraordinaire de l'exercice 1868	8,244 73
Total de la dépense constatée pendant l'année 1868	123,306 71
Solde créditeur revenant à l'Espagne au 31 décembre 1868	8,244 73
Somme égale à la recette ci-dessus	131,551 44

Produits des prises faites sur l'ennemi en Algérie.

Les produits de cette nature sont imputés provisoirement, dans les écritures de la Direction générale de la comptabilité publique, à un compte intermédiaire ouvert parmi les *services spéciaux*. Ce compte est ensuite débité de la portion de ces prises applicable au budget de l'État, et du montant des sommes réparties entre les ayants droit d'après les liquidations établies par les agents administratifs de la guerre. Il n'a été constaté à ce titre audit compte, pendant l'année 1868, aucune opération.

Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains.

Enfin, pour l'exécution de l'article 29 de la loi de finances du 2 août 1868, qui attribue une somme de *quatre millions* de rentes 3 p. o/o aux porteurs des titres libérés des emprunts mexicains, un décret du 10 décembre de la même année a institué un agent comptable de la conversion des titres mexicains. Les relations de cet agent avec le Trésor ont donné lieu à l'ouverture d'un nouveau compte classé parmi les services spéciaux du Trésor sous le titre de *Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains*.

Il n'a été constaté audit compte, en 1868, qu'une recette de 3,549,968f 97c

Résumé des services spéciaux.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été, pour l'année 1868, les mouvements des différents *services spéciaux* que l'on vient d'analyser :

Recette	353,017,362f 14c
Dépense	324,231,849 12
Il en est par conséquent résulté (voir le tableau, p. 214) un excédant de recette de	28,785,513 02

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

Ainsi que cela a été expliqué plus haut, les opérations suivantes ont été constatées, pendant l'année 1868, en diminution des découverts et avances du Trésor, savoir :

Recette sur le produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.)	960f 00c
Recette sur le produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	76,471 49
Total des recettes faites en atténuation des découverts du Trésor...	77,431 49

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1868, les mouvements et le résultat ci-après :

1° *Créances actives.*

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor ont été de	23,985,631f 72c
Et les payements faits en accroissement de ces créances s'étant élevés à	22,628,909 21
Le résultat des opérations de l'année les a ainsi diminuées de	1,356,722 51

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble à	8,077,762,821f 01c
Elles ont été atténuées de remboursements montant à la somme de	8,081,944,810 74
Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi diminué de la différence de	4,181,989 73

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

Suite des Opérations de trésorerie.

2° *Créances passives.*

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des bons du Trésor remis à divers comparativement à ceux qui ont été remboursés	26,983,835f 95c
Atténuation des autres créances passives de l'administration des finances	31,165,825 68
Reste en diminution, comme ci-dessus, pour l'année 1868	4,181,989 73

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1868, à		365,937,137f 53c
Pendant l'année 1868, ces comptables ont reçu du Trésor ou de leurs collègues		3,228,772,631 42
Ensemble		3,594,709,768 95
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues, pendant la même année, montent à	3,222,743,947f 81c	
Le solde en caisse et en portefeuille, au 1er janvier 1869, est de	462,961,417 00	
		3,685,705,364 81
L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1868, une augmentation (voir le tableau, page 215) de		90,995,595 86

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1868.

Le rapprochement entre eux des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'en-

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1868.

semble du service de l'administration des finances pendant l'année 1868, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de recette sur le service des budgets	64,957,918f 57c	"
Recettes en atténuation des découverts du Trésor	77,431 49	"
Excédant de dépense sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets	28,785,513 02	"
Résultat du mouvement général des bons du Trésor. (Excédant des bons émis sur ceux remboursés.)	26,983,835 95	"
Diminution des créances passives de l'administration des finances	"	31,165,825f 68c
Diminution des créances actives	1,356,722 51	"
Augmentation de l'encaisse des comptables	"	90,995,595 86
	122,161,421 54	122,161,421 54

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1868. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance du 9 juillet 1826, et à la déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du compte général de l'administration des finances.

COMPTE

DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1868.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1868.

Numéraire	181,764,202f 11c	348,747,470f 01c	365,937,137f 53c
Effets à recevoir	166,983,267 90		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		17,189,667 52	

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1867.	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1868.	DROITS constatés pendant l'année 1868.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1868.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.					
Contributions directes. (Fonds généraux.)	12,352,455f 11c	114,230f 31c	"	12,466,685f 42c	"
Produit des domaines	8,605,680 44	"	309,692f 40c	1,437,556 95	6,858,431f 09c
Produits des forêts	"	"	70,051 55	A déd. 70,051 55	"
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	6,795,664 27	"	4,744,483 95	669,562 21	1,381,618 11
Douanes et sels	100,480 86	"	25,384 81	75,096 05	"
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, etc.)	7,980,835 16	"	174,918 36	7,464,689 57	341,227 23
Produits des postes	3,100,000 00	7,254 30	"	3,106,774 30	480 00
Produits universitaires	528,537 00	215 00	"	528,752 00	"
Produits et revenus de l'Algérie	3,516,811 50	177,590 52	"	1,117,876 72	2,576,525 30
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	1,900,000 00	37,052 94	"	1,937,052 94	"
Produits divers	9,482,123 82	"	5,479,703 74	4,002,420 08	"
	54,362,588 16	336,343 07	10,804,234 81	32,736,414 69	11,158,281 73
		10,467,891f 74c			
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.					
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	8,828,842 22	"	114,230 31	8,714,611 91	"
Produits éventuels départementaux	"	5,467,128 81	"	5,467,128 81	"
Produits divers spéciaux	149,612 91	64,113 72	"	213,726 63	"
	8,978,455 13	5,531,242 53	114,230 31	14,395,467 35	"
		5,417,012f 22c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.					
Indemnité de Cochinchine	629,954 71	"	589,213 33	40,741 38	"
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	"	"	5,001 46	A déd. 5,001 46	"
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	1,036,038 44	"	"	1,036,038 44	"
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	125,000 00	"	375,000 00	"
Versement de la société générale algérienne	"	"	6,659,098 38	A déd. 6,659,098 38	"
Produit des terrains des fortifications du Havre	"	5,708 00	"	5,708 00	"
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	"	13,983 80	"	13,983 80	"
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	294,141 45	"	294,141 45	"
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	227,141 63	"	227,141 63	"
Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	"	2,600 00	"	2,600 00	"
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée à l'exercice 1867. (Loi du 1er août 1868.)	"	175,057,923 08	"	175,057,923 08	"
	1,915,993 15	175,726,497 96	7,253,313 17	170,389,177 94	"
		168,473,184f 79c			
TOTAL de l'exercice 1867	65,257,036 44	181,594,083 56	18,171,778 29	217,521,059 98	11,158,281 73
		163,422,305f 27c			

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1867.	DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1868.	DROITS constatés pendant l'année 1868.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1868.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.					
Dette consolidée	9,806,095f 63c	1,029f 00c	"	7,465,207f 84c	2,341,916f 79c
Capitaux remboursables à divers titres	26,614,592 83	"	10,081f 04c	26,082,985 26	521,526 53
Dette viagère	26,719,813 98	"	3,252,235 19	23,467,578 79	"
Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	2,305,071 03	"	131,916 74	2,173,154 29	
Ministère d'État	243,180 05	"	3,904 17	230,785 31	8,490 57
——— de la justice et des cultes. — Justice	2,488,099 92	"	181,551 75	2,293,784 11	12,674 06
Cultes	13,081,888 37	"	11,364 42	13,026,487 65	44,036 30
——— des affaires étrangères	2,875,734 52	"	1,976 62	2,861,754 49	12,003 41
——— de l'intérieur	7,430,508 12	"	213,894 10	7,085,642 88	130,971 14
——— des finances	3,389,077 98	"	315,430 32	3,064,202 86	9,444 80
——— de la guerre	22,417,743 93	"	1,714,531 95	20,113,516 98	589,695 00
Gouvernement général de l'Algérie	2,994,168 06	"	205,646 03	2,607,024 34	181,497 69
Ministère de la marine et des colonies	22,019,237 03	314,109 46	"	22,234,014 66	99,331 83
——— de l'instruction publique	4,828,138 96	237,513 00	"	4,957,455 55	108,196 41
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	12,709,366 56	"	298,862 08	12,274,436 22	136,068 26
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	2,881,833 94	7,759 16	"	2,869,483 11	20,109 99
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	18,868,166 30	"	1,719,450 29	17,126,742 43	21,973 58
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	1,203,198 80	"	140,983 30	1,062,215 50	"
	182,875,826 01	560,410 62	8,201,828 00	170,906,472 27	4,237,936 36
		7,641,417 38			
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.					
Ministère de l'intérieur	46,747,076 39	"	9,984,595 13	36,762,481 26	"
——— des finances	13,116,566 28	"	589,222 72	12,527,343 56	"
Gouvernement général de l'Algérie	192,895 22	"	173,002 86	19,892 36	"
Ministère de l'instruction publique	3,059,421 05	"	524,098 28	2,535,322 77	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	4,458,071 37	"	450,625 89	4,007,445 48	"
	67,574,030 31	"	11,721,544 88	55,852,485 43	"
		11,721,544f 88c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.					
Ministère de la justice et des cultes. (Cultes.)	1,966,388 51	"	80,515 14	1,801,665 10	84,208 27
——— des affaires étrangères	171,978 91	"	7,649 31	148,793 85	15,535 75
——— de l'intérieur	1,454,069 43	"	9,009 25	1,383,607 63	61,452 55
——— des finances	1,231,220 04	"	163,709 48	1,065,940 67	1,569 89
——— de la guerre	51,000,175 93	"	2,550,481 34	47,545,589 09	904,105 50
Gouvernement général de l'Algérie	10,634,574 16	"	6,668,092 41	3,922,165 12	44,316 63
Ministère de la marine et des colonies	29,408,999 55	"	3,178,642 22	26,218,272 49	12,084 84
——— de l'instruction publique	857,872 35	"	103,166 14	731,199 51	23,506 70
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	28,580,589 33	"	2,586,266 27	25,784,439 55	209,883 51
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	3,473,613 26	"	879 70	3,380,569 38	92,164 18
	128,779,481 47	"	15,348,411 26	111,982,242 39	1,448,827 82
		15,348,411f 26c			
TOTAL de l'exercice 1867	379,229,337 79	560,410 62	35,271,784 14	338,831,200 09	5,686,764 18
		34,711,373f 52c			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1868.		DROITS constatés pendant l'année 1868.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1869 sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
Contributions directes. (Fonds généraux.)		328,591,636f 04c	315,626,341f 63c	12,965,294f 41c
Produits des domaines		18,644,704 70	9,614,996 92	9,029,707 78
Produits des forêts (Prélèvement sur le produit brut)		9,123,166 66	9,123,166 66	"
Impôts et revenus indirects.	Enregistrement et timbre	456,167,904 96	448,595,414 84	7,572,490 12
	Douanes et sels	147,356,391 55	147,217,191 04	139,200 51
	Contributions indirectes	610,666,477 35	604,190,355 11	6,476,122 24
	Produits des postes	89,533,236 55	86,501,048 90	3,032,187 65
Produits universitaires		3,862,359 50	3,273,049 50	589,310 00
Produits et revenus de l'Algérie		16,157,635 23	13,124,695 15	3,032,940 08
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		14,939,104 73	13,039,104 73	1,900,000 00
Produits divers		52,623,654 83	39,191,635 03	13,432,019 80
		1,747,666,272 10	1,689,496,999 51	58,169,272 59
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.				
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)		233,270,509 92	223,669,156 27	9,601,353 65
Produits éventuels départementaux		45,932,621 37	45,932,621 37	"
Produits divers		4,911,985 06	3,806,912 59	1,105,072 47
		284,115,116 35	273,408,690 23	10,706,426 12
A reporter		2,031,781,388 45	1,962,905,689 74	68,875,698 71

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1868.		DROITS constatés pendant l'année 1868.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1869 sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
Dette publique et dotations.	Dette consolidée	345,580,357f 50c	335,433,069f 83c	10,147,287f 67c
	Capitaux remboursables à divers titres	38,540,016 92	10,779,520 22	27,760,496 70
	Dette viagère	88,493,539 00	61,687,232 08	26,806,306 92
	Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	46,051,946 67	44,624,529 96	1,427,416 71
Services généraux des ministères.	Ministère d'État	3,401,578 87	3,014,407 52	387,171 35
	——— de la justice et des cultes. — Justice	33,260,100 42	30,853,331 16	2,406,769 26
	——— de la justice et des cultes. — Cultes	48,619,481 34	35,459,728 30	13,159,753 04
	——— des affaires étrangères	13,344,268 81	10,403,064 43	2,941,204 38
	——— de l'intérieur	59,939,840 86	52,439,214 51	7,500,626 35
	——— des finances	22,240,282 61	18,705,106 69	3,535,175 92
	——— de la guerre	390,679,701 22	362,745,570 12	27,934,131 10
	Gouvernement général de l'Algérie	14,725,177 95	11,606,032 17	3,119,145 78
	Ministère de la marine et des colonies	154,959,039 41	129,850,438 75	25,108,600 66
	——— de l'instruction publique	24,462,522 29	17,396,354 67	7,066,167 62
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	74,093,312 89	61,141,926 10	12,951,386 79
	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,171,887 95	8,886,577 88	3,285,310 07
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		222,595,596 62	201,434,808 04	21,160,788 58
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		9,397,978 27	8,158,625 40	1,239,352 87
		1,602,556,629 60	1,404,619,537 83	197,937,091 77
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
Ministère de l'intérieur		180,664,177 50	126,865,998 18	53,798,179 32
——— des finances		106,867,400 26	93,326,899 66	13,540,500 60
Gouvernement général de l'Algérie		307,978 29	112,067 26	195,911 03
Ministère de l'instruction publique		12,980,313 24	6,687,874 32	6,292,438 92
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		4,907,375 75	2,412,120 06	2,495,255 69
		305,727,245 04	229,404,959 48	76,322,285 56
A reporter		1,908,283,874 64	1,634,024,497 31	274,259,377 33

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1868.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1869 sur les droits constatés.
Report	2,031,781,388f 45c	1,962,905,689f 74c	68,875,698f 71
Suite de l'EXERCICE 1868.			
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
Indemnité de Cochinchine. (Annuité.)	8,244 73	8,244 73	"
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières, gazonnement	2,481,220 00	2,074,009 61	407,210 39
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	960,202 07	136,224 69	823,977 38
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	125,000 00	125,000 00
Versement de la Société générale algérienne	23,325,765 02	23,325,765 02	"
Produit des terrains des fortifications du Havre	17,008 85	8,384 85	8,624 00
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	10,550,409 91	10,550,409 91	"
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	599,134 54	599,134 54	"
——— aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	5,146 54	4,246 20	900 34
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	25,731 06	25,731 06	"
	38,222,862 72	36,857,150 61	1,365,712 11
4e BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
Produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1868	126,364,850 00	23,348,061 53	103,016,788 47
	126,364,850 00	23,348,061 53	103,016,788 47
TOTAL de l'exercice 1868	2,196,369,101 17	2,023,110,901 88	173,258,199 29
EXERCICE 1869.			
1e BUDGET ORDINAIRE.			
Produits divers	13,044f 80c	13,044 80	"
2e BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Néant.)			
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE. (Néant.)			
4e BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS. (Néant.)			
TOTAL de l'exercice 1869	13,044 80	13,044 80	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS constatés pendant l'année 1868.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1869 sur les droits constatés.
Report	1,908,283,874f 64c	1,634,024,497f 31c	274,259,377f 33c
Suite de l'EXERCICE 1868.			
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
Ministère de la justice et des cultes. (Cultes.)	5,494,000 00	3,671,936 98	1,822,063 02
——— des affaires étrangères	270,000 00	115,717 75	154,282 25
——— de l'intérieur	10,614,830 85	7,953,941 60	2,660,889 25
——— des finances	4,966,030 90	3,689,555 67	1,276,475 23
——— de la guerre	3,442,110 00	2,867,356 49	574,753 51
Gouvernement général de l'Algérie	32,158,806 95	21,557,326 53	10,601,480 42
Ministère de la marine et des colonies	25,571,685 00	17,346,139 10	8,225,545 90
——— de l'instruction publique	1,835,000 00	1,543,900 60	291,099 40
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	59,344,555 75	36,055,830 32	23,288,725 43
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	7,400,000 00	3,578,432 30	3,821,567 70
	151,097,019 45	98,380,137 34	52,716,882 11
4e BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
Ministère de la guerre	68,720,000 00	52,872,638 20	15,847,361 80
——— de la marine et des colonies	16,152,354 00	9,294,098 61	6,858,255 39
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	41,492,496 00	28,858,149 55	12,634,346 45
——— des finances	"	"	"
	126,364,850 00	91,024,886 36	35,339,963 64
TOTAL de l'exercice 1868	2,185,745,744 09	1,823,429,521 01	362,316,223 08
EXERCICE 1869.			
1e BUDGET ORDINAIRE.			
Dette publique — Capitaux remboursables à divers titres	871,472f 95c	871,472f 95c	"
Dette publique — Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	2,208,333 33	2,208,333 33	"
Services généraux des ministères — Ministère de la guerre	8,969,073 28	8,969,073 28	"
Services généraux des ministères — ——— de la marine et des colonies	262,803 07	262,803 07	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	20,000 00	20,000 00	"
	12,331,682 63	12,331,682 63	"
2e BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
Ministère des finances	833,001 45	833,001 45	"
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
Ministère de la marine et des colonies	10,286 66	10,286 66	"
4e BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
Ministère des finances	251,396 25	251,396 25	"
TOTAL de l'exercice 1869	13,426,366 99	13,426,366 99	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

Suite de la RECETTE.

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire	19,047,203f 4[illegible]
——— effectuées pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie	17,094,967 7[illegible]
Service local des colonies	25,883,161 8[illegible]
Caisse d'amortissement. Exercice 1867	4,423,149 3[illegible]
Caisse d'amortissement. Exercice 1868	57,760,265 0[illegible]
Remboursement sur les avances faites pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	200,000 0[illegible]
Versement fait par la compagnie des services maritimes des messageries impériales	1,000,000 0[illegible]
——— générale des paquebots transatlantiques	930,000 0[illegible]
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	2,343,643 6[illegible]
Produits affectés au rachat des offices de courtiers de marchandises	560,027 2[illegible]
Recette de fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	18,304,347 4[illegible]
Produit d'aliénations de bois, applicable au fonds spécial des dotations	856,284 1[illegible]
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services publics	2,348,828 5[illegible]
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	131,526 9[illegible]
Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Loi du 20 mai 1860.)	"
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires, t/c de recettes à classer. (Décret du 4 juillet 1861.)	2,600 0[illegible]
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.)	960 0[illegible]
Produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	76,471 4[illegible]
Produit de l'emprunt de 429 millions	198,405,984 6[illegible]
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	97,972 1[illegible]
Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	3,549,968 9[illegible]
	353,017,362 1[illegible]

Suite de la DÉPENSE.

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	15,291,074f 62c
Service départemental, s/c de produits éventuels	6,288,861 05
Payements effectués pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie	16,639,095 63
Service local des colonies	26,047,683 32
Caisse d'amortissement. Exercice 1867	90,359 09
Caisse d'amortissement. Exercice 1868	44,451,938 71
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	1,021,491 20
Avances à la Compagnie des services maritimes des messageries impériales. (Loi du 3 juillet 1861.)	"
——— générale des paquebots transatlantiques. (Loi du 3 juillet 1861.)	"
Application aux budgets de fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	12,596,600 68
Payements sur le fonds spécial des dotations accordées sur le produit d'aliénations de bois de l'État	12,399 41
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services publics	2,348,828 52
Dépense pour travaux de défense contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)	826,276 17
Payements sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Loi du 20 mai 1860.)	7,917 91
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires. Remboursements et prélèvements	2,600 00
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.)	960 00
Application aux découverts du Trésor du produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	76,471 49
Application aux budgets du produit de l'emprunt de 429 millions	198,405,984 61
Application aux budgets et remboursements à l'Espagne sur l'indemnité de guerre versée par la Cochinchine	123,306 71
	324,231,849 12

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

Suite de la RECETTE.

RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Recouvrements sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	76,471f 49c	77,431f 49c
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes	960 00	

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du Trésor remis à la Banque de France	300,000,000f 00c	523,713,520f 50c		
	——— remis à l'escompte de la Banque de France	44,220,000 00			
	——— remis à divers	179,493,520 50			
	Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre		1,257,290 00	8,077,762,821 01	
	Émission de traites et mandats		424,134,679 10		
	Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		761,868,409 54		
	——— pour le compte des correspondants du Trésor		3,699,759,259 30		8,101,748,452f 73c
	——— des comptables des finances		2,667,029,662 57		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)				23,985,631 72	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)					3,228,772,631 42
					11,330,521,084 15

Suite de la DÉPENSE.

DÉPENSES EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

NÉANT.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du Trésor	remis à la Banque de France	300,000,000f 00c	496,729,684f 55c		
		——— à l'escompte de la Banque de France	44,220,000 00			
		——— à divers	152,509,684 55			
	Remboursement de bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre			965,023 35		
	Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises. (Loi du 18 juillet 1866.)			4,156,718 12		
	Remboursement d'obligations du Trésor remboursables en 30 ans			745,500 00	8,081,944,810f 74c	
	Remboursements de traites et mandats			424,621,948 99		
	——— de fonds particuliers des comptables des finances			776,308,542 85		8,104,573,719f 95c
	Dépenses pour le compte des correspondts du Trésor			3,709,896,725 15		
	——— des correspondts des comptables des finances			2,668,520,667 73		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)					22,628,909 21	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)						3,222,743,947 81
						11,327,317,667 76

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1869.

Numéraire	281,663,595f 19c	458,276,929f 86c	462,961,417f 00c
Effets à recevoir	176,613,334 67		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		4,684,487 14	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1868.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1867	Budget ordinaire	32,736,414f 69c	217,521,059f 98c	2,240,645,006f 66c
		—— des ressources spéciales	14,395,467 35		
		—— extraordinaire	170,389,177 94		
	—— 1868	Budget ordinaire	1,689,496,999 51	2,023,110,901 88	
		—— des ressources spéciales	273,408,690 23		
		—— extraordinaire	36,857,150 61		
		—— spécial de l'emprunt de 429 millions	23,348,061 53		
	—— 1869	Budget ordinaire		13,044 80	
Services spéciaux					353,017,362 14
Recettes en atténuation des découverts du Trésor					77,431 49
Opérations de trésorerie.	Recettes en augmentation des créances passives		8,077,762,821f 01c	8,101,748,452 73	11,330,521,084 15
	—— en atténuation des créances actives		23,985,631 72		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)			3,228,772,631 42	
			Total de la recette		13,924,260,884 44
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1868					365,937,137 53
			Total général		14,290,198,021 97

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1867	Budget ordinaire	170,996,472f 27c	338,831,200f 09c	2,175,687,088f 09c
		—— des dépenses sur ressources spéciales	55,852,485 43		
		—— extraordinaire	111,982,242 39		
	—— 1868	Budget ordinaire	1,404,619,537 83	1,823,429,521 01	
		—— des dépenses sur ressources spéciales	229,404,959 48		
		—— extraordinaire	98,380,137 34		
		—— spécial de l'emprunt de 429 millions	91,024,886 36		
	—— 1869	—— ordinaire	12,331,682 63	13,426,366 99	
		—— des dépenses sur ressources spéciales	833,001 45		
		—— extraordinaire	10,286 66		
		—— spécial de l'emprunt de 429 millions	251,396 25		
Services spéciaux					324,231,849 12
Dépenses en augmentation des découverts du Trésor					"
Opérations de trésorerie.	Payements en atténuation des créances passives		8,081,944,810f 74c	8,104,573,719 95	11,327,317,667 76
	—— en augmentation des créances actives		22,628,909 21		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)			3,222,743,947 81	
			Total de la dépense		13,827,236,604 97
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1869					462,961,417 00
			Total général		14,290,198,021 97

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.													
EXERCICE 1867.													
1° BUDGET ORDINAIRE.													
Contributions directes. (Fonds généraux.)	"	"	"	"	"	12,352,455 11	"	"	"	"	114,230 31	"	12,466,685 42
Enregistrement, timbre et domaines	2,107,119f 16c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,107,119 16
Produits des forêts	1,978,315 27	"	"	"	"	32,055 00	"	"	"	"	1,086,970 61	3,167,392 43	A déd. 70,051 55
Douanes et sels	"	75,096f 05c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	75 096 05
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	8,525,971f 45c	"	"	"	"	"	"	"	"	1,061,281 88	7,464,689 57
Produits des postes	"	"	"	3,105,140f 89c	"	"	"	"	"	1,633 41	"	"	3,106,774 30
Produits universitaires	"	"	"	"	"	431,780 00	"	"	"	"	96,972 00	"	528,752 00
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	1,131,860 52	"	"	13,983 80	1,117,876 72
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	"	"	"	6,266 61	"	1,786,727 33	98,005 11	"	34,494 90	18,731 79	11 67	7,184 47	1,937,052 94
Produits divers	"	"	"	"	1,207f 48c	3,371,150 87	2,876,618 92	1 908 83	33,061 70	1,707,423 96	4,035,065 73	8,024,017 41	4,002,420 08
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.													
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	"	"	"	"	"	8,828,842 22	"	"	"	"	"	114,230 31	8,714,611 91
Produits éventuels départementaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,467,128 81	"	5,467,128 81
Produits divers spéciaux	"	"	"	"	"	144,632 78	"	"	69,093 85	"	1,517 50	1,517 50	213,726 63
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.													
Indemnité de Cochinchine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40,741 38	"	40,741 38
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	310 68	5,312 14	A déd. 5,001 46
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	"	"	"	"	"	334,504 26	701,534 18	"	"	"	"	"	1,036,038 44
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	"	"	"	"	"	"	375,000 00	"	"	"	"	"	375.000 00
Versements de la Société générale algérienne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,659,098 38	A déd. 6,659,098 38
Produit des terrains des fortifications du Havre	5,708 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,708 00
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,983 80	"	13,983 80
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	611,849 42	317,707 97	294,141 45
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	227,141 63	"	227,141 63
Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,600 00	"	2,600 00
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée à l'exercice 1867. (Loi du 1er août 1868.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	175,057,923 08	"	175,057,923 08
TOTAL des recettes du budget de 1867. (A reporter.)	4,091,142 43	75,096 05	8,525,971 45	3,111,407 50	1,207 48	27,282,147 57	4,051,158 21	1,908 83	1,268,510 97	1,727,789 16	186,756,446 62	19,371,726 29	217,521,059 98

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part	4,091,142 43	75,096 05	8,525,971 45	3,111,407 50	1,207 4	27,282,147 57	4,051,158 21	1,908 83	1,268,510 97	1,727,789 16	186,756,446 62	19,371,726 29	217,521,059 98
Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.													
EXERCICE 1868.													
1° BUDGET ORDINAIRE.													
Contributions directes. (Fonds généraux.)	"	"	"	"	"	316,162,510 75	"	"	"	"	"	536,169 12	315,626,341 63
Enregistrement, timbre et domaines	458,207,363 81	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,047 95	"	458,210,411 76
Produits des forêts	8,816,998 58	"	"	"	"	27,902,901 44	"	"	"	"	4,458 25	27,601,191 61	9,123,166 66
Douanes et sels	"	147,217,191 04	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	147,217,191 04
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	634,237,226 00	"	"	"	"	"	"	"	115,014 58	30,161,885 47	604,190,355 11
Produits des postes	"	"	"	86,494,477 92	"	"	"	5,062 79	"	1,508 19	"	"	86,501,048 90
Produits universitaires	"	"	"	"	"	3,191,513 50	"	"	1,880 00	"	79,656 00	"	3,273,049 50
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	13,153,741 90	"	"	29,046 75	13,124,695 15
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	793,632 80	1,379,661 17	1,556,649 60	1,331,060 13	"	5,866,024 85	1,691,996 04	856 70	407,611 34	12,701 03	"	1,088 93	13,039,104 73
Produits divers	24,711 46	603,718 04	"	"	2,602,713 4	29,319,038 66	10,891,175 30	247,441 90	6,531,586 35	1,016,078 24	2,748,402 68	14,793,231 06	39,191,635 03
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.													
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	"	"	"	"	"	223,132,987 15	"	"	"	"	536,169 12	"	223,669,156 27
Produits éventuels départementaux	"	"	"	"	"	45,110,889 13	"	"	"	"	821,732 24	"	45,932,621 37
Produits divers spéciaux	"	"	"	"	"	3,734,206 02	"	"	28,900 15	"	44,086 82	280 40	3,806,912 59
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.													
Indemnité de Cochinchine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,244 73	"	8,244 73
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,074,009 61	"	2,074,009 61
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent.	"	"	"	"	"	70,000 00	66,224 69	"	"	"	"	"	136,224 69
Versement de la société générale algérienne	"	"	"	"	"	"	16,666,666 64	"	"	"	6,659,098 38	"	23,325,765 02
Produit des terrains des fortifications du Havre	8,384 85	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,384 85
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,550,409 91	"	10,550,409 91
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	599,134 54	"	599,134 54
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	4,246 20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,246 20
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,731 06	"	25,731 06
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	"	"	"	"	"	"	125,000 00	"	"	"	"	"	125,000 00
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.													
Produits divers	"	"	"	"	"	"	6,648 62	"	"	"	"	6,648 62	"
Produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1868.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	23,348,061 53	"	23,348,061 53
EXERCICE 1869.													
BUDGET ORDINAIRE.													
Produits divers	"	"	"	"	"	13,044 80	"	"	"	"	"	"	13,044 80
TOTAL GÉNÉRAL des recettes des budgets. (A reporter.)	471,946,480 13	149,275,666 30	644,319,847 05	90,936,945 55	2,603,920 9	681,785,263 87	33,498,869 50	255,270 22	21,392,230 71	2,758,076 62	234,373,704 02	92,501,268 25	2,240,645,006 66

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part	471,946,480 13	149,275,666 30	644,319,847 05	90,936,945 55	2,603,920 [illegible]	681,785,263 87	33,498,869 50	255,270 22	21,392,230 71	2,758,076 62	234,373,704 02	92,501,268 25	2,240,645,006 66
SERVICES SPÉCIAUX.													
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	12,865,603 49	6,019,850 00	"	143,550 00	18,200 00	"	"	19,047,203 49
Recettes effectuées pour les serv. locaux et provinciaux de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	17,094,967 74	"	"	"	17,094,967 74
Service local des colonies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,883,161 88	"	"	25,883,161 88
Caisse d'amortissement — Exercice 1867	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,423,149 34	"	4,423,149 34
Caisse d'amortissement — Exercice 1868	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	57,760,265 08	"	57,760,265 08
Remboursement sur les avances faites sur la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	"	"	"	"	"	200,000 00	"	"	"	"	"	200,000 00
Versement fait par la compagnie des services maritimes des messageries impériales	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	"	"	"	"	1,000,000 00
Versement fait par la compagnie générale des paquebots transatlantiques	"	"	"	"	"	"	930,000 00	"	"	"	"	"	930,000 00
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	"	"	"	"	"	"	1,353,552 88	"	"	"	990,090 17	"	2,343,643 05
Produits affectés au rachat des offices de courtiers de marchandises	"	"	"	"	"	42,500 00	"	"	"	"	517,527 23	"	560,027 23
Recettes de fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	"	"	"	"	"	18,437,572 38	"	"	"	"	172,000 00	305,224 93	18,304,347 45
Produit d'aliénations de bois applicable au fonds spécial des dotations	788,384 17	"	"	"	"	"	"	"	"	"	67,900 00	"	856,284 17
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services publics	60,906 91	"	"	"	"	2,288,157 56	"	"	"	"	2,812 00	3,047 95	2,348,828 52
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	303,526 93	172,000 00	131,526 93
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires, 1/c de recettes à classer. (Décret du 4 juillet 1861.)	"	"	"	"	"	"	2,600 00	"	"	"	"	"	2,600 00
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.)	"	"	"	"	"	"	940 80	"	"	"	19 20	"	960 00
Produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	"	"	"	"	"	"	76,471 49	"	"	"	"	"	76,471 49
Produit de l'emprunt de 429 millions	"	"	"	"	"	87,311,547 58	111,060,524 24	"	33,912 79	"	"	"	198,405,984 61
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	"	"	"	"	"	"	97,972 19	"	"	"	"	"	97,972 19
Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	"	"	"	"	"	"	3,549,968 97	"	"	"	"	"	3,549,968 97
RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.													
Produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	76,471 49	"	76,471 49
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	960 00	"	960 00
SERVICE DE TRÉSORERIE.													
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la Banque de France	"	"	"	"	"	"	300,000,000 00	"	"	"	"	"	300,000,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— à l'escte de la Banque de France	"	"	"	"	"	"	44,220,000 00	"	"	"	"	"	44,220,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— à divers	"	"	"	"	"	"	179,493,520 50	"	"	"	"	"	179,493,520 50
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exéc. du canal des houillères de la Sarre	"	"	"	"	"	"	1,257,290 00	"	"	"	"	"	1,257,290 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	257,378,242 01	105,213,903 63	235,214 89	21,137,114 96	4,324,601 16	35,845,902 45	300 00	424,134,679 10
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	8,770 73	12,608 25	16,726 12	"	14,245,963 45	747,456,346 31	"	"	11,875 60	116,119 08	"	"	761,868,409 54
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants du Trésor	4,554,184 37	55,380,231 14	499,351,009 35	155,090,002 16	927,651,653 51	631,938,247 37	1,258,639,096 67	327,679 58	39,082,104 75	4,039,527 90	123,719,875 86	14,353 36	3,699,759,259 30
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	2,598,592,114 49	"	926,931 10	2,317,190 30	65,193,426 68	"	"	2,667,029,662 57
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)	655,394 21	6,279,825 99	4,465,197 70	47,521 11	"	3,283,447 15	"	6,938,019 57	2,064,519 16	197,467 16	94,891 54	40,651 87	23,985,631 72
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	1,744,669 10	18,665,186 15	13,666,770 35	36,216,353 49	"	1,373,315,324 95	1,547,772,254 98	32,752,114 97	163,185,827 61	41,470,602 44	3,553,874 65	3,570,347 27	3,228,772,631 42
TOTAL des recettes	479,758,789 62	229,613,517 83	1,161,819,550 57	282,290,822 31	944,501,537 99	6,414,694,367 16	3,594,386,815 85	41,435,230 33	266,463,293 62	144,001,182 92	461,902,969 96	96,607,193 63	13,924,260,884 44
											365,295,776f 33c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
DÉPENSES PUBLIQUES.													
EXERCICE 1867.													
1° BUDGET ORDINAIRE.													
Dette publique et dotations. — Dette consolidée	"	"	"	"	"	4,177,946 00	3,174,876 79	"	10,121 50	109,887 75	"	7,624 20	7,465,207 84
Capitaux remboursables à divers titres	"	"	"	"	"	8,917,261 56	1,073,797 59	41 42	58,897 25	553 98	16,037,762 34	5,328 88	26,082,985 26
Dette viagère	"	"	"	"	"	18,391,067 44	4,689,696 74	"	351,531 03	35,703 08	418,380 40	418,799 90	23,467,578 79
Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	"	"	"	"	"	"	2,173,154 29	"	"	"	"	"	2,173,154 29
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	"	"	"	"	"	966 63	231,363 33	"	"	"	"	1,544 65	230,785 31
——— de la justice et des cultes. — Justice	"	"	"	"	"	2,169,166 77	87,195 09	"	53,628 13	"	277 90	16,483 78	2,293,784 11
——— de la justice et des cultes. — Cultes	"	"	"	"	"	12,373,697 96	235,736 57	"	416,604 50	"	1,360 84	912 22	13,026,487 65
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	204 20	2,898,204 76	"	"	"	6,000 00	42,654 47	2,861,754 49
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	5,081,048 07	2,125,608 37	"	"	"	28,117 05	149,130 61	7,085,642 88
——— des finances	1,091 64	"	"	"	"	2,006,067 25	1,199,058 55	24 00	5,522 38	26,456 19	170,078 99	344,096 14	3,064,202 86
——— de la guerre	"	"	"	"	"	17,612,971 80	12,513,127 56	448,561 29	4,229,495 89	150 00	11,325,547 82	26,016,337 38	20,113,516 98
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	117,756 42	28,184 25	"	2,287,051 03	"	212,187 20	38,154 56	2,607,024 34
Ministère de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	11,099,739 00	4,649,124 77	11,179,127 61	54,160 67	9,621,869 36	2,609,346 28	16,979,353 03	22,234,014 66
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	3,823,555 68	1,097,764 25	"	61,507 08	"	2,245 00	27,616 46	4,957,455 55
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	9,437,804 87	2,747,890 81	"	600 00	57,970 00	180,709 08	150,538 54	12,274,436 22
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	"	"	"	"	1,192,375 95	1,699,756 11	"	175 00	450 00	90 00	23,363 95	2,869,483 11
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	66,297 94	704,664 59	2,975,189 79	2,698,875 23	"	5,191,826 09	6,132,249 00	"	86,250 15	"	134,803 09	863,413 45	17,126,742 43
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	509,008 36	120,040 19	58,617 18	282 36	"	79,410 94	32,503 85	"	108,129 15	9,285 49	145,782 74	844 76	1,062,215 50
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.													
Ministère de l'intérieur	"	"	"	"	"	31,736,516 56	5,037,764 45	"	"	"	70,593 50	82,393 25	36,762,481 26
——— des finances	"	"	"	"	"	12,030,017 49	3,357 00	"	"	"	518,674 46	24,705 39	12,527,343 56
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	12,200 14	"	13,442 79	"	70 00	5,820 57	19,892 36
Ministère de l'instruction publique	"	"	"	"	"	2,473,950 51	63,455 91	"	"	"	3,128 08	5,211 73	2,535,322 77
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	3,930,748 28	79,245 60	"	"	"	4,952 70	7,501 10	4,007,445 48
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.													
Ministère de la justice et des cultes. (Cultes)	"	"	"	"	"	1,660,291 96	141,973 14	"	"	"	"	600 00	1,801,665 10
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	148,793 85	"	"	"	"	"	148,793 85
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	1,183,469 23	200,138 40	"	"	"	"	"	1,383,607 63
——— des finances	"	"	298,740 65	"	"	574,927 23	88,967 78	"	"	"	103,687 42	382 41	1,065,940 67
——— de la guerre	"	"	"	"	"	9,855,301 03	30,224,903 04	1,023 70	396,191 54	"	15,684,530 70	8,616,360 92	47,545,589 09
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	760 25	"	3,924,301 82	"	2,157 64	5,054 59	3,922,165 12
Ministère de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	5,672,391 99	8,319,163 11	6,796,236 75	9,288 46	"	8,856,040 91	3,434,848 73	26,218,272 49
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	671,303 02	58,741 44	"	1,000 00	"	655 05	500 00	731,199 51
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	19,501,088 27	5,850,646 85	"	"	"	553,004 62	120,300 19	25,784,439 55
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	"	"	"	"	"	3,380,783 78	"	"	"	"	214 40	3,380,569 38
TOTAL des dépenses du budget de 1867 (à reporter)	576,397 94	824,704 78	3,332,547 62	2,699,157 59	"	190,962,872 20	100,400,187 42	18,425,014 77	12,067,898 37	9,862,325 85	57,070,183 81	57,390,090 26	338,831,200 09

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part.....	576,397 94	824,704 78	3,332,547 62	2,699,157 59	"	190,962,872 20	100,400,187 42	18.425,014 77	12,067,898 37	9,862,325 85	57,070,183 81	57,390,090 26	338,831,200 09
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.													
EXERCICE 1868.													
1° BUDGET ORDINAIRE.													
Dette publique et dotations. — Dette consolidée.....	"	"	"	"	"	139,883,699 25	190,882,404 58	"	142,846 50	78,916 25	4,445,203 25	"	335,433,069 83
Capitaux remboursables à divers titres.....	"	"	"	"	"	6,173,389 20	2,053,883 73	"	1,432 40	"	2,588,491 30	37,676 41	10,779,520 22
Dette viagère.....	"	"	"	"	"	48,946,545 03	11,726,037 49	"	1,002,251 72	12,416 34	"	18 50	61,687,232 08
Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs.....	"	"	"	"	"	"	44,624,529 96	"	"	"	"	"	44,624,529 96
Services généraux des ministères. — Ministère d'État.....	"	"	"	"	"	8,366 36	3,012,517 05	"	"	"	"	6,475 89	3,014,407 52
——— de la justice et des cultes.. Justice.....	4,666,729 07	"	"	"	"	20,886,094 36	4,249,485 10	"	1,051,022 63	"	"	"	30,853,331 16
——— de la justice et des cultes.. Cultes.....	"	"	"	"	"	33,661,702 91	1,219,909 47	"	577,906 32	"	209 60	"	35,459,728 30
——— des affaires étrangères.....	"	"	"	"	"	3,125 00	10,400,939 43	"	"	"	"	1,000 00	10,403,064 43
——— de l'intérieur.....	"	"	"	"	"	34,767,482 90	17,807,328 46	"	"	"	14,434 53	150,031 38	52,439,214 51
——— des finances.....	3,164 75	2,234 83	2,318 81	5,911 75	"	7,528,631 89	9,108,269 21	31,435 96	460,773 54	14,498 61	1,775,923 82	228,056 48	18,705,106 69
——— de la guerre.....	"	"	"	"	"	219,064,835 52	86,809,311 31	3,296,650 89	56,223,005 72	"	7,096,657 23	9,744,890 55	362,745,570 12
Gouvernement général de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	107,057 70	117,250 95	"	11,320,284 70	"	67,603 53	6,164 71	11,606,032 17
Ministère de la marine et des colonies.....	"	"	"	"	"	84,664,675 31	20,847,599 67	10,001,319 61	1,209,725 12	9,163,069 36	5,238,411 73	1,274,362 05	129,850,438 75
——— de l'instruction publique.....	"	"	"	"	"	11,087,259 01	6,170,157 45	"	139,038 21	"	"	100 00	17,396,354 67
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.....	"	"	"	"	"	50,277,824 15	10,924,112 13	"	1,900 00	1,850 00	7,088 43	70,848 61	61,141,926 10
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts.....	"	"	"	"	"	3,664,065 38	5,231,689 64	"	525 00	150 00	138 25	9,990 39	8,886,577 88
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts.....	14,117,975 98	25,895,695 66	63,279,936 90	33,549,383 29	"	30,503,026 04	31,315,461 87	"	2,797,245 18	"	10,383 47	34,300 35	201,434,808 04
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	4,138,567 52	1,437,540 81	1,507,884 63	9,141 89	"	74,168 35	885,971 65	559 10	69,525 12	"	35,266 33	"	8,158,625 40
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.													
Ministère de l'intérieur.....	"	"	"	"	"	110,406,684 85	16,459,313 33	"	"	"	"	"	126,865,998 18
——— des finances.....	"	"	"	"	"	93,290,133 00	30,501 15	"	"	"	6,265 51	"	93,326,899 66
Gouvernement général de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	20,506 87	"	91,560 39	"	"	"	112,067 26
Ministère de l'instruction publique.....	"	"	"	"	"	6,407,083 01	280,791 31	"	"	"	"	"	6,687,874 32
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics..	"	"	"	"	"	1,578,891 12	834,333 29	"	"	"	"	1,104 35	2,412,120 06
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.													
Ministère de la justice et des cultes. (Cultes.).....	"	"	"	"	"	3,438,429 53	234,507 45	"	"	"	"	1,000 00	3,671,936 98
——— des affaires étrangères.....	"	"	"	"	"	"	115,717 75	"	"	"	"	"	115,717 75
——— de l'intérieur.....	"	"	"	"	"	6,438,357 18	1,515,584 42	"	"	"	"	"	7,953,941 60
——— des finances.....	"	"	781,041 19	"	"	2,142,213 56	766,371 17	"	"	"	"	70 25	3,689,555 67
——— de la guerre.....	"	"	"	"	"	2,251,340 20	16,223,972 36	5,282 94	634,643 36	"	2,900 00	16,250,782 37	2,867,356 49
Gouvernement général de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	4,025,735 80	"	17,533,120 73	"	"	1,530 00	21,557,326 53
Ministère de la marine et des colonies.....	"	"	"	"	"	8,314,480 94	5,501,898 43	3,509,659 68	78,249 90	"	1,895 36	60,045 21	17,346,139 10
——— de l'instruction publique.....	"	"	"	"	"	1,438,116 76	85,783 84	"	20,000 00	"	"	"	1,543,900 60
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics..	"	"	"	"	"	14,413,686 07	22,300,333 28	"	"	"	182,017 00	840,206 03	36,055,830 32
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts.....	"	"	"	"	"	"	3,580,157 90	"	"	"	"	1,725 60	3,578,432 30
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.													
Ministère de la guerre.....	"	"	"	"	"	8,887,172 21	29,071,093 68	"	74,382 77	"	16,501,222 08	1,661,232 54	52,872,638 20
——— de la marine et des colonies.....	"	"	"	"	"	6,525,204 97	1,468,855 15	170,299 48	27,262 80	"	1,104,118 17	1,641 96	9,294,098 61
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics..	"	"	"	"	"	26,413,726 58	1,317,135 57	"	"	"	1,127,287 40	"	28,858,149 55
——— des finances.....	"	"	"	"	"	1,192,398 25	5,001,802 63	"	470 00	"	"	6,194,670 88	"
TOTAL des budgets de 1867 et 1868 (à reporter).....	23,502,835 26	28,160,176 08	68,903,729 15	36,263,594 52	"	1,175,402,738 79	666,621,441 95	35,440,222 43	105,525,070 48	19,133,226 41	97,275,700 80	93,968,014 77	2,162,260,721 10

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part.....	23,502,835 26	28,160,176 08	68,903,729 15	36,263,594 52	"	1,175,402,738 79	666,621,441 95	35,440,222 43	105,525,070 48	19,133,226 41	97,275,700 80	93,968,014 77	2,162,260,721 10
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.													
EXERCICE 1869.													
1° BUDGET ORDINAIRE.													
Dette publique et dotations. — Capitaux remboursables à divers titres.....	"	"	"	"	"	"	871,472 95	"	"	"	"	"	871,472 95
Dette publique et dotations. — Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs.	"	"	"	"	"	"	2,208,333 33	"	"	"	"	"	2,208,333 33
Services généraux des ministères. — Ministère de la guerre.....	"	"	"	"	"	5,495,091 94	1,503,377 21	"	1,970,604 13	"	"	"	8,969,073 28
Services généraux des ministères. — ——— de la marine et des colonies.....	"	"	"	"	"	142,010 17	"	"	"	"	120,792 90	"	262,803 07
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts.....	"	"	"	"	"	"	"	"	20,000 00	"	"	"	20,000 00
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.													
Ministère des finances.....	"	"	"	"	"	833,001 45	"	"	"	"	"	"	833,001 45
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.													
Ministère de la marine et des colonies.....	"	"	"	"	"	10,286 66	"	"	"	"	"	"	10,286 66
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.													
Ministère des finances.....	"	"	"	"	"	251,247 50	"	"	148 75	"	"	"	251,396 25
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses des budgets....	23,502,835 26	28,160,176 08	68,903,729 15	36,263,594 52	"	1,182,134,376 51	671,204,625 44	35,440,222 43	107,515,823 36	19,133,226 41	97,396,493 70	93,968,014 77	2,175,687,088 09
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.													
Frais de fabrication prélevés sur le produit brut des monnaies..... — Exercice 1867.	"	"	"	"	100,064 51	"	"	"	"	"	100,064 51	200,129 02	"
Frais de fabrication prélevés sur le produit brut des monnaies..... — Exercice 1868.	"	"	"	"	2,205,010 23	"	"	"	"	"	57,397 30	2,262,407 52	"
SERVICES SPÉCIAUX.													
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Service départemental, s/c de produits éventuels.....	"	"	"	"	"	12,034,923 26	3,100,165 77	"	116,885 59	39,100 00	"	"	15,291,074 62
Payements effectués pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,288,861 05	"	6,288,861 05
Service local des colonies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	16,639,095 63	"	"	"	16,639,095 63
Caisse d'amortissement..... — Exercice 1867.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	26,047,683 32	"	"	26,047,683 32
Caisse d'amortissement..... — Exercice 1868.....	"	"	"	"	"	"	90,359 09	"	"	"	"	"	90,359 09
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	44,451,938 71	"	"	"	"	"	44,451,938 71
Application aux budgets des fonds de concours pour l'exécution de travaux publics.....	"	"	"	"	"	"	1,021,491 20	"	"	"	"	"	1,021,491 20
Payements sur le fonds spécial des dotations accordées sur le produit d'aliénations de bois de l'État.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,596,600 68	"	12,596,600 68
Produits extraordinaires des forêts de l'Etat affectés à divers services publics.....	"	"	"	"	"	"	12,399 41	"	"	"	"	"	12,399 41
Dépense pour travaux de défense contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,348,828 52	"	2,348,828 52
Payements sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Loi du 20 mai 1860.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	826,276 17	"	826,276 17
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires. (Remboursements et prélèvements.).....	"	"	"	"	"	7,917 91	"	"	"	"	"	"	7,917 91
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,600 00	"	2,600 00
Application aux découverts du Trésor du produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	960 00	"	960 00
Application aux budgets et remboursements sur l'indemnité de guerre versée par la Cochinchine.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	76,471 49	"	76,471 49
Application aux budgets du produit de l'emprunt de 429 millions.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Application aux budgets et remboursements sur l'indemnité de guerre versée par la Cochinchine.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	198,405,984 61	"	198,405,984 61
A reporter.....	23,502,835 26	28,160,176 08	68,903,729 15	36,263,594 52	2,305,074 74	1,194,177,217 68	719,955,300 22	35,440,222 43	124,271,804 58	45,220,009 73	318,149,524 14	96,430,551 31	2,499,918,937 21

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part	23,502,835 26	28,160,176 08	68,903,729 15	36,263,594 52	2,305,074 [illegible]	1,194,177,217 68	719,955,300 22	35,440,222 43	124,271,804 58	45,220,009 73	318,149,524 14	96,430,551 31	2,499,918,937 21
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.													
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du Trésor remis à la Banque de France	"	"	"	"	"	"	300,000,000 00	"	"	"	"	"	300,000,000 00
Remboursement de bons du Trésor remis à l'escompte de la Banque de France	"	"	"	"	"	"	44,220,000 00	"	"	"	"	"	44,220,000 00
Remboursement de bons du Trésor remis à divers.	"	"	"	"	"	"	152,509,684 55	"	"	"	"	"	152,509,684 55
——— émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre	"	"	"	"	"	"	965,023 35	"	"	"	"	"	965,023 35
Annuités négociables à remettre aux courtiers de marchandises. (Loi du 18 juillet 1866.)	"	"	"	"	"	"	4,156,718 12	"	"	"	"	"	4,156,718 12
Remboursement d'obligations du Trésor remboursables en 30 ans	"	"	"	"	"	"	745,500 00	"	"	"	"	"	745,500 00
Remboursement de traites et mandats	"	"	"	"	"	1,563,152 83	400,825,416 45	113,753 30	19,717,354 65	2,456,691 52	379 72	54,799 48	424,621,948 99
——— de fonds particuliers des comptables des finances	9,632 39	7,108 25	48,194 63	"	14,488,589 [illegible]	761,398,764 84	"	"	6,675 97	126,520 29	223,436 89	379 65	776,308,542 85
Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor	4,544,215 98	56,011,619 10	499,669,983 48	155,142,733 64	940,361,579 [illegible]	646,990,473 49	1,225,028,727 33	386,152 99	38,497,325 12	3,117,898 70	140,146,316 19	300 00	3,709,896,725 15
Dépenses pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	2,599,395,560 71	"	925,231 10	2,267,355 90	65,932,520 02	"	"	2,668,520,667 73
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)	654,611 47	4,065,398 03	4,413,860 20	65,067 21	"	3,195,816 66	"	4,263,979 06	2,109,349 46	1,179,833 21	6,944,810 47	4,263,816 56	22,628,909 21
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)	451,071,615 85	140,271,304 31	588,219,003 77	89,887,538 09	261,166 [illegible]	1,203,880,433 07	643,877,923 35	684,293 21	86,039,455 70	17,970,057 66	7,982,863 22	7,401,707 30	3,222,743,947 81
TOTAL des payements	479,782,910 95	228,515,605 77	1,161,254,771 23	281,358,933 46	957,416,409 [illegible]	6,410,601,419 28	3,492,284,293 37	41,813,632 09	272,909,321 38	136,003,531 13	473,447,330 63	108,151,554 30	13,827,236,604 97
											365,295,776f 33c		

Résumé du développement, par classe de Comptables, *des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1868.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1868.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1868.	TOTAL au 31 décembre 1868. (Voir page 44.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1869.	TOTAL au 31 décembre 1868. (Voir page 45.)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	434,002 30	479,758,789 62	480,192,791 92	479,782,910 95	409,880 97	480,192,791 92
——— des douanes et sels	4,907,341 05	229,613,517 83	234,520,858 88	228,515,605 77	6,005,253 11	234,520,858 88
——— des contributions indirectes	14,552,004 92	1,161,819,550 57	1,176,371,555 49	1,161,254,771 23	15,116,784 26	1,176,371,555 49
——— des postes	11,954,338 84	282,290,822 31	294,245,161 15	281,358,933 46	12,886,227 69	294,245,161 15
Directeurs de la fabrication des monnaies	17,728,148 88	944,501,537 90	962,229,686 78	957,416,409 98	4,813,276 80	962,229,686 78
Trésoriers payeurs généraux des finances	39,305,474 54	6,414,694,367 16	6,453,999,841 70	6,410,601,419 28	43,398,422 42	6,453,999,841 70
Caissier payeur central du Trésor public	197,007,253 54	3,594,386,815 85	3,791,394,069 39	3,492,284,293 37	299,109,776 02	3,791,394,069 39
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine	2,065,746 08	41,435,230 33	43,500,976 41	41,813,632 09	1,687,344 32	43,500,976 41
Comptables des finances en Algérie	44,262,975 33	266,463,293 62	310,726,268 95	272,909,321 38	37,816,947 57	310,726,268 95
Trésoriers payeurs des colonies	33,719,852 05	144,001,182 92	177,721,034 97	136,003,531 13	41,717,503 84	177,721,034 97
Agent responsable des virements de comptes	"	365,295,776 33	365,295,776 33	365,295,776 33	"	365,295,776 33
	365,937,137 53	13,924,260,884 44	14,290,198,021 97	13,827,236,604 97	462,961,417 00	14,290,198,021 97

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1868.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, ceux qui ont été recouvrés et ceux qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1867, parvenu au terme de sa clôture pendant l'année 1868, et qui vient d'être réglé définitivement; à l'exercice 1868, qui a accompli sa première année d'exécution, et enfin à l'exercice 1869, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Le compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la direction générale de la comptabilité publique jusqu'au 31 décembre 1868, en distinguant les opérations de l'année 1868 de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte;

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Budget ordinaire.
- *Contributions directes;*
- *Enregistrement, timbre et domaines;*
- *Produits des forêts;*
- *Douanes et sels;*
- *Contributions indirectes;*
- *Produits des postes;*
- *Produits universitaires;*
- *Produits et revenus de l'Algérie;*
- *Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles;*
- *Produits divers;*

Budget des ressources spéciales.

Budget extraordinaire.

Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.

3° De résumés pour les impôts et revenus indirects des exercices 1867 et 1868;

4° Et enfin d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1868.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le Trésor public sur l'exercice 1867 se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice, qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui du règlement définitif du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1867 (pages 32 à 35). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1868, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

CONTRIBUTIONS ET REVENUS DE L'EXERCICE 1867.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1867, se sont élevés à la somme de 2,173,136,327 fr. 95 cent. savoir :

1° Budget ordinaire.	Contributions directes. (Fonds généraux.)	324,928,867f 33c	1,703,336,462f 96c
	Produit des domaines	19,489,878 31	
	Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut.)	9,953,073 45	
	Impôts et revenus indirects	1,265,584,634 26	
	Produits universitaires	3,675,483 50	
	Produits et revenus de l'Algérie	18,050,519 99	
	Retenues et autres prod^ts affectés au serv. des pensions civ.	14,788,280 18	
	Produits divers	46,865,725 94	
2° Budget des ressources spéciales			258,548,584 60
3 ——— extraordinaire			211,251,280 39
TOTAL			2,173,136,327 95

Sur cette somme, il a été reçu par le Trésor public :

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	
Antérieurement au 1er janvier 1868	1,659,441.766f 54c	244,153,117f 25c	40,862,102f 45c	
Pendant l'année 1868	32,736,414 69	14,395,467 35	170,389,177 94	
	1,692,178,181 23	258,548,584 60	211,251,280 39	2,161,978,046 22

Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1867, sur le budget ordinaire. 11,158,281 73

CONTRIBUTIONS ET REVENUS DE L'EXERCICE 1868.

Les droits à recouvrer qui ont été constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1868, jusqu'au 31 décembre 1868, montent à 2,196,383,522 fr. 96 cent. savoir :

1° Budget ordinaire.	Contributions directes	328,591,636f 04c	1,747,680,693f 89c
	Produit des domaines	18,644,704 70	
	Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut.)	9,123,166 66	
	Impôts et revenus indirects	1,303,724,010 41	
	Produits universitaires	3,862,359 50	
	Produits et revenus de l'Algérie	16,157,635 23	
	Retenues et autres prod^ts affectés au serv. des pensions civ.	14,939,207 04	
	Produits divers	52,637,974 31	
2° Budget des ressources spéciales			284,115,116 35
3° ——— extraordinaire			38,222,862 72
4° ——— de l'emprunt de 429 millions			126,364,850 00
TOTAL à reporter			2,196,383,522 96

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Report 2,196,383,522f 96c

Les recettes faites par le trésor public jusqu'au 1er janvier 1869 sont les suivantes :

	BUDGET ordinaire.	BUDGET sur ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	BUDGET de l'emprunt de 429 millions.	
Recettes antérieures au 1er janvier 1868.	14,421f 79c	"	"	"	
Recettes de l'année 1868.....	1,689,496,999 51	273,408,690f 23c	36,857,150f 61c	23,348,061f 53c	
	1,689,511,421 30	273,408,690 23	36,857,150 61	23,348,061 53	2,023,125,323 67

Et, au 1er janvier 1869, il restait à recouvrer, savoir :

1° Budget ordinaire.....	58,169,272f 59c	173,258,199 29
2° ——— des ressources spéciales	10,706,426 12	
3° ——— extraordinaire	1,365,712 11	
4° ——— de l'emprunt de 429 millions.....	103,016,788 47	

CONTRIBUTIONS ET REVENUS DE L'EXERCICE 1869.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1868, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1869, ont été de 13,044 fr. 80 cent. savoir :

1° Budget ordinaire.....	13,044f 80c
2° ——— sur ressources spéciales.....	"
3° ——— extraordinaire.....	"
4° ——— de l'emprunt de 429 millions.....	"
TOTAL.....	13,044 80

RÉCAPITULATION DES RECOUVREMENTS DE L'ANNÉE 1868.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1868 se sont élevés à 2,240,645,006 fr. 66 cent. et se résument ainsi qu'il suit :

		EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.	EXERCICE 1869.
1° Budget ordinaire.	Contributions directes. (Fonds généraux.).....	12,466,685f 42c	315,626,341f 63c	"
	Produit des domaines.....	1,437,556 95	9,614,996 92	"
	Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut.)	A déd. 70,051 55	9,123,166 66	"
	Impôts et revenus indirects.....	11,316,122 13	1,286,504,009 89	"
	Produits universitaires.....	528,752 00	3,273,049 50	"
	Produits et revenus de l'Algérie.....	1,117,876 72	13,124,695 15	"
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.....	1,937,052 94	13,039,104 73	"
	Produits divers.....	4,002,420 08	39,191,635 03	13,044f 80c
		32,736,414 69	1,689,496,999 51	13,044 80
2° Budget sur ressources spéciales		14,395,467 35	273,408,690 23	"
3° ——— extraordinaire.....		170,389,177 94	36,857,150 61	"
4° ——— de l'emprunt de 429 millions.....		"	23,348,061 53	"
		217,521,059 98	2,023,110,901 88	13,044 80

TOTAL..... 2,240,645,006f 66c

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1868 (page 44).

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869.

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1868. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	PENDANT l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1869 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1867.									
	1° BUDGET ORDINAIRE.									
76 à 79	Contributions directes. (Fonds généraux.)	324,814,637f 02c	114,230f 31c	"	324,928,867f 33c	312,462,181f 91c	12,466,685f 42c	324,928,867f 33c	"	
86	Produits des domaines	19,799,570 71	"	309,692f [illegible]	19,489,878 31	11,193,890 27	1,437,556 95	12,631,447 22	6,858,431f 09c	
88	Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut des forêts en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation.)	10,023,125 00	"	70,051 55	9,953,073 45	10,023,125 00	Add., 70,051 55	9,953,073 45	"	
84	Revenus indirects. — Enregistrement et timbre	440,219,855 08	"	4,744,483 [illegible]	435,475,371 13	433,424,190 81	669,562 21	434,093,753 02	1,381,618 11	
90	Revenus indirects. — Douanes et sels	145,803,886 23	"	25,384 [illegible]	145,778,501 42	145,703,405 37	75,096 05	145,778,501 42	"	
92	Revenus indirects. — Contributions indirectes. (Déduction faite de l'impôt du dixième sur le prix des places et le transport des marchandises en chemins de fer.)	598,091,835 05	"	174,918 [illegible]	597,916,916 69	590,110,999 89	7,464,689 57	597,575,689 46	341,227 23	
94	Revenus indirects. — Produit des postes	86,406,590 72	7,254 30	"	86,413,845 02	83,306,590 72	3,106,774 30	86,413,365 02	480 00	
96	Produits universitaires	3,675,268 50	215 00	"	3,675,483 50	3,146,731 50	528,752 00	3,675,483 50	"	
98 à 103	Produits et revenus de l'Algérie	17,872,929 47	177,590 52	"	18,050,519 99	14,356,117 97	1,117,876 72	15,473,994 69	2,576,525 30	
96	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,751,227 24	37,052 94	"	14,788,280 18	12,851,227 24	1,937,052 94	14,788,280 18	"	
104 à 109	Produits divers	52,345,429 68	"	5,479,703 [illegible]	46,865,725 94	42,863,305 86	4,002,420 08	46,865,725 94	"	
	TOTAUX	1,713,804,354 70	336,343 07	10,804,234 [illegible]	1,703,336,462 96	1,659,441,766 54	32,736,414 69	1,692,178,181 23	11,158,281 73	
			10,467,891f 74c							
	2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.									
76 à 82	Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	220,170,605 83	"	114,230 [illegible]	220,056,375 52	211,341,763 61	8,714,611 91	220,056,375 52	"	
96	Produits éventuels départementaux	29,137,631 54	5,467,128 81	"	34,604,760 35	29,137,631 54	5,467,128 81	34,604,760 35	"	
108	Produits divers spéciaux	3,823,335 01	64,113 72	"	3,887,448 73	3,673,722 10	213,726 63	3,887,448 73	"	
	TOTAUX	253,131,572 38	5,531,242 53	114,230 [illegible]	258,548,584 60	244,153,117 25	14,395,467 35	258,548,584 60	"	
			5,417,012f 22c							

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1868. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	PENDANT l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1869 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Suite de l'EXERCICE 1867.									
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
Indemnité du Japon	2,187,541 76	"	"	2,187,541 76	2,187,541 76	"	2,187,541 76	"	
——— de Cochinchine	1,080,000 00	"	589,213 33	490,786 67	450,045 29	40,741 38	490,786 67	"	
Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000 00	"	"	7,000,000 00	7,000,000 00	"	7,000,000 00	"	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisements, routes forestières et gazonnement	2,500,000 00	"	5,001 46	2,494,998 54	2,500,000 00	A déd. 5,001 46	2,494,998 54	"	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	1,265,204 24	"	"	1,265,204 24	229,165 80	1,036,038 44	1,265,204 24	"	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	125,000 00	"	375,000 00	"	375,000 00	375,000 00	"	
Versement de la Société générale algérienne	20,074,741 10	"	6,659,098 38	13,415,642 72	20,074,741 10	Addd 6,659,098 38	13,415,642 72	"	
Produit des terrains des fortifications du Havre	47,501 47	5,708 00	"	53,209 47	47,501 47	5,708 00	53,209 47	"	
Produit des douanes maritimes du Mexique	710,128 99	"	"	710,128 99	710,128 99	"	710,128 99	"	
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	158,389 86	13,983 80	"	172,373 66	158,389 86	13,983 80	172,373 66	"	
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	6,611,002 05	294,141 45	"	6,905,143 50	6,611,002 05	294,141 45	6,905,143 50	"	
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	760,467 51	227,141 63	"	987,609 14	760,467 51	227,141 63	987,609 14	"	
——— aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	124,273 06	"	"	124,273 06	124,273 06	"	124,273 06	"	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	8,845 56	"	"	8,845 56	8,845 56	"	8,845 56	"	
Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	"	2,600 00	"	2,600 00	"	2,600 00	2,600 00	"	
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée à l'exercice 1867. (Loi du 1er août 1868.)	"	175,057,923 08	"	175,057,923 08	"	175,057,923 08	175,057,923 08	"	
	42,778,095 60	175,726,497 96	7,253,313 17	211,251,280 39	40,862,102 45	170,389,177 94	211,251,280 39	"	
		168,473,184f 79c							

RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1867.

1e Budget ordinaire	1,713,804,354 70	"	10,467,891 74	1,703,336,462 96	1,659,441,766 54	32,736,414 69	1,692,178,181 23	11,158,281 73
2e ——— des ressources spéciales	253,131,572 38	5,417,012 22	"	258,548,584 60	244,153,117 25	14,395,467 35	258,548,584 60	"
3e ——— extraordinaire	42,778,095 60	168,473,184 79	"	211,251,280 39	40,862,102 45	170,389,177 94	211,251,280 39	"
TOTAUX de l'exercice 1867	2,009,714,022 68	173,890,197 01	10,467,891 74	2,173,136,327 95	1,944,456,986 24	217,521,059 98	2,161,978,046 22	11,158,281 73
		163,422,305f 27c						

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES: antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868: Droits constatés.	Opérations de l'année 1868: Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS: ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	PENDANT l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1869 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1868.									
	1° Budget ordinaire.									
77 à 79	Contributions directes. (Fonds généraux.)	"	328,591,636f 04c	"	328,591,636f 04c	"	315,626,341f 63c	315,626,341f 63c	12,965,294f 41c	
87	Produits des domaines	"	18,644,704 70	"	18,644,704 70	"	9,614,996 92	9,614,996 92	9,029,707 78	
89	Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut des forêts en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation.)	"	9,123,166 66	"	9,123,166 66	"	9,123,166 66	9,123,166 66	"	
85	Revenus indirects. — Enregistrement et timbre	"	456,167,904 96	"	456,167,904 96	"	448,595,414 84	448,595,414 84	7,572,490 12	
91	Revenus indirects. — Douanes et sels	"	147,356,391 55	"	147,356,391 55	"	147,217,191 04	147,217,191 04	139,200 51	
93	Revenus indirects. — Contributions indirectes. (Déduction faite de l'impôt du dixième sur le prix des places et le transport des marchandises en chemin de fer.)	"	610,666,477 35	"	610,666,477 35	"	604,190,355 11	604,190,355 11	6,476,122 24	
95	Revenus indirects. — Produit des postes	"	89,533,236 55	"	89,533,236 55	"	86,501,048 90	86,501,048 90	3,032,187 65	
97	Produits universitaires	"	3,862,359 50	"	3,862,359 50	"	3,273,049 50	3,273,049 50	589,310 00	
99 à 103	Produits et revenus de l'Algérie	"	16,157,635 23	"	16,157,635 23	"	13,124,695 15	13,124,695 15	3,032,940 08	
97	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	102f 31c	14,939,104 73	"	14,939,207 04	102f 31c	13,039,104 73	13,039,207 04	1,900,000 00	
105 à 109	Produits divers	14,319 48	52,623,654 83	"	52,637,974 31	14,319 48	39,191,635 03	39,205,954 51	13,432,019 80	
		14,421 79	1,747,666,272 10	"	1,747,680,693 89	14,421 79	1,689,496,999 51	1,689,511,421 30	58,169,272 59	
	2° Budget des ressources spéciales.									
77 à 83	Contributions directes. (Fonds spéciaux.)		233,270,509 92	"	233,270,509 92	"	223,669,156 27	223,669,156 27	9,601,353 65	
97	Produits éventuels départementaux	"	45,932,621 37	"	45,932,621 37	"	45,932,621 37	45,932,621 37	"	
109	Produits divers spéciaux	"	4,911,985 06	"	4,911,985 06	"	3,806,912 59	3,806,912 59	1,105,072 47	
	TOTAUX	"	284,115,116 35	"	284,115,116 35	"	273,408,690 23	273,408,690 23	10,706,426 12	

Suite de l'EXERCICE 1868.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1868. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	PENDANT l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1869 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
Suite de l'EXERCICE 1868.									
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
Indemnité de Cochinchine. (Annuité.)	"	8,244f 73c	"	8,244f 73c	"	8,244f 73c	8,244f 73c	"	
Produits extraordinaires des forêts, pour reboisement, routes forestières, etc.	"	2,481,220 00	"	2,481,220 00	"	2,074,009 61	2 074,009 61	407,210f 39c	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	"	960,202 07	"	960,202 07	"	136,224 69	136,224 69	823,977 38	
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	"	250,000 00	"	250,000 00	"	125,000 00	125,000 00	125,000 00	
Versement de la Société générale algérienne	"	23,325,765 02	"	23,325,765 02	"	23,325,765 02	23,325,765 02	"	
Produit des terrains des fortifications du Havre	"	17,008 85	"	17,008 85	"	8,384 85	8,384 85	8,624 00	
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	10,550,409 91	"	10,550,409 91	"	10,550,409 91	10,550,409 91	"	
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	599,134 54	"	599,134 54	"	599,134 54	599,134 54	"	
——— aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	"	5,146 54	"	5,146 54	"	4,246 20	4,246 20	900 34	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	"	25,731 06	"	25,731 06	"	25,731 06	25,731 06	"	
	"	38,222,862 72	"	38,222,862 72	"	36,857,150 61	36,857,150 61	1,365,712 11	
		38,222,862f 72c							
4° BUDGET DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.									
Produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1868	"	126,364,850 00	"	126,364,850 00	"	23,348,061 53	23,348,061 53	103,016,788 47	
RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1868.									
1° Budget ordinaire	14,421 79	1,747,666,272 10	"	1,747,680,693 89	14,421 79	1,689,496,999 51	1,689,511,421 30	58,169,272 59	
2° ——— des ressources spéciales	"	284,115,116 35	"	284,115,116 35	"	273,408,690 23	273,408,690 23	10,706,426 12	
3° ——— extraordinaire	"	38,222,862 72	"	38,222,862 72	"	36,857,150 61	36,857,150 61	1,365,712 11	
4° ——— de l'emprunt de 429 millions	"	126,364,850 00	"	126,364,850 00	"	23,348,061 53	23,348,061 53	103,016,788 47	
TOTAUX de l'exercice 1868	14,421 79	2,196,369,101 17	"	2,196,383,522 96	14,421 79	2,023,110,901 88	2,023,125,323 67	173,258,199 29	

EXERCICE 1869.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1868. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	PENDANT l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1869 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
EXERCICE 1869.									
1° BUDGET ORDINAIRE.									
Produits divers	"	13,044f 80c	"	13,044f	"	13,044f 80c	13,044f 80c	"	
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.									
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
Totaux de l'exercice 1869	"	13,044 80	"	13,044	"	13,044 80	13,044 80	"	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.									
Exercice 1867	2,009,714,022 68	173,890,197 01	10,467,891 74	2,173,136,337	1,944,456,986 24	217,521,059 98	2,161,978,046 22	11,158,281 73	
——— 1868	14,421 79	2,196,369,101 17	"	2,196,383,522	14,421 79	2,023,110,901 88	2,023,125,323 67	173,258,199 29	
——— 1869	"	13,044 80	"	13,044	"	13,044 80	13,044 80	"	
Totaux	2,009,728,444 47	2,370,272,342 98	10,467,891 74	4,369,532,806	1,944,471,408 03	2,240,645,006 66	4,185,116,414 69	184,416,481 02	
		2,359,804,451f 24c							

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1868.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE. (FONDS GÉNÉRAUX.)					
Contribution foncière	170,372,230f 90c	312,462,181f 91c	(A) 12,466,685f 42c	324,928,867f 33c	"
——— personnelle et mobilière	50,782,947 21				
——— des portes et fenêtres	37,456,031 19				
——— des patentes	65,740,669 14				
Taxe de premier avertissement	576,988 89				
(A) Y compris 114,230 fr. 31 cent. par virement de comptes. — TOTAL	324,928,867 33	312,462,181 91	12,466,685 42	324,928,867 33	"
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (FONDS SPÉCIAUX.)					
Contribution foncière	137,188,039 93	211,341,763 61	(B) 8,714,611 91	220,056,375 52	"
——— personnelle et mobilière	32,756,582 23				
——— des portes et fenêtres	14,452,813 01				
——— des patentes	35,255,765 79				
Taxe de premier avertissement	403,174 56				
(B) Déduction faite de 114,230 fr. 31 cent. par virement de comptes. — TOTAL	220,056,375 52	211,341,763 61	8,714,611 91	220,056,375 52	"
RÉCAPITULATION PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS.					
Contribution foncière	307,560,270 83	523,803,945 52	21,181,297 33	544,985,242 85	"
——— personnelle et mobilière	83,539,529 44				
——— des portes et fenêtres	51,908,844 20				
——— des patentes	100,996,434 93				
Taxe de premier avertissement	980,163 45				
TOTAL GÉNÉRAL des contributions directes de l'exercice 1867	544,985,242 85	523,803,945 52	21,181,297 33	544,985,242 85	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE. (FONDS GÉNÉRAUX.)			
Contribution foncière	171,079,773f 67c	(A) 315,626,341f 63c	12,965,294f 41c
——— personnelle et mobilière	51,713,327 31		
——— des portes et fenêtres	38,106,390 56		
——— des patentes	67,109,957 21		
Taxe de premier avertissement	582,187 29		
(A) Déduction faite de 536,169 fr. 12 cent. par virement de comptes. — TOTAL	328,591,636 04	315,626,341f 63c	12,965,294 41
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (FONDS SPÉCIAUX.)			
Contribution foncière	140,945,124 62	(B) 223,669,156 27	9,601,353 65
——— personnelle et mobilière	35,830,177 41		
——— des portes et fenêtres	16,572,288 97		
——— des patentes	39,514,020 61		
Taxe de premier avertissement	408,898 31		
(B) Y compris 536,169 fr. 12 cent. par virement de comptes. — TOTAL	233,270,509 92	223,669,156 27	9,601,353 65
RÉCAPITULATION PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS.			
Contribution foncière	312,024,898 29	539,295,497 90	22,566,648 06
——— personnelle et mobilière	87,543,504 72		
——— des portes et fenêtres	54,678,679 53		
——— des patentes	106,623,977 82		
Taxe de premier avertissement	991,085 60		
TOTAL GÉNÉRAL des contributions directes de l'exercice 1868	561,862,145 96	539,295,497 90	22,566,648 06

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

Suite de l'EXERCICE 1867.

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

1° BUDGET ORDINAIRE. (Fonds généraux.)

Contribution foncière.	Principal	170,372,230f 90c	170,372,230f 90c
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	"	
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	43,404,513 20	50,782,947 21
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	7,378,434 01	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	32,345,450 00	37,456,031 19
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	5,110,581 19	
Contribution des patentes.	Principal (réduit de 8 centimes attribués aux communes, etc.)	59,309,014 01	66,258,196 37
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	6,949,182 36	
Taxe de premier avertissement (3 centimes pour frais d'impression et d'expédition des rôles établis au compte de l'État)			576,988 89
Total des fonds généraux			325,446,394 56
A déduire de la contribution des patentes en principal et centimes additionnels généraux pour attribution au compte spécial établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1866 sur les courtiers de marchandises			517,527 23
Reste pour fonds généraux			324,928,867 33

2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	17,921,122f 53c	77,629,762 26
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,926,056 15	
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	12,982,420 08	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	22,577,376 64	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	8,622,731 93	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,511,827 14	
	——— pour dépenses du cadastre	88,227 79	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,534,113 98	55,360,486 50
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	32,482,507 33	
	——— des chemins vicinaux	7,914,977 87	
	——— de l'instruction primaire	4,803,416 17	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,625,471 15	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,703,722 32
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	1,362,977 83	2,413,894 91
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	621,037 92	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	429,879 16	
Fonds de réimpositions			54,506 12
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			25,667 82
Total de la contribution foncière			137,188,039 93

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

Suite de l'EXERCICE 1868.

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

1° BUDGET ORDINAIRE. (Fonds généraux.)

Contribution foncière.	Principal	171,079,773f 67c	171,079,773f 67c
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	"	
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	44,199,424 49	51,713,327 31
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	7,513,902 82	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	32,907,073 00	38,106,390 56
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	5,199,317 56	
Contribution des patentes.	Principal (réduit de 8 centimes attribués aux communes, etc.)	60,539,335 15	67,646,126 33
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	7,106,791 18	
Taxe de premier avertissement (3 centimes pour frais d'impression et d'expédition des rôles établis au compte de l'État)			582,187 29
Total des fonds généraux			329,127,805 16
A déduire de la contribution des patentes en principal et centimes additionnels généraux pour attribution au compte spécial établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1866 sur les courtiers de marchandises			536,169 12
Reste pour fonds généraux			328,591,636 04

2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels portant sur les contributions foncière et mobilière votés par les conseils généraux	43,068,742 05	81,575,404 38
		Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	1,645,826 37	
		——— pour dépenses du service vicinal	11,811,008 30	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	5,068,777 93	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	15,840,388 78	
		Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire	109,205 91	
		Centimes autorisés par des lois spéciales pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	3,870,831 98	
		Centimes autorisés par des lois spéciales pour dépenses de l'instruction primaire	59,650 51	
		Centimes pour dépenses du cadastre	100,972 55	
Fonds pour dépenses communales.		Centimes pour dépenses ordinaires	8,615,259 31	55,145,843 00
		——— extraordinaires et pour frais de bourse et de chambres de commerce	31,987,341 12	
		Centimes pour dépenses de chemins vicinaux	7,938,776 13	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	4,985,118 18	
		——— pour frais de perception des impositions communales	1,619,348 26	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits				1,710,797 75
Fonds de non-valeurs.		Non-valeurs et dégrèvements	1,368,638 19	2,449,453 57
		Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	652,603 15	
		Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	428,212 23	
Fonds de réimpositions				40,025 96
Frais de confection et d'impression des rôles spéciaux d'impositions extraordinaires				23,599 96
Total de la contribution foncière				140,945,124 62

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des Contributions directes.

Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

Suite de l'EXERCICE 1867.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

Suite du BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	4,557,268f 19c	19,826,593f
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	3,038,178 70	
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	3,305,429 18	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	5,919,913 61	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	2,170,127 63	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	835,675 70	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	2,171,012 03	11,173,369
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	5,652,034 23	
	——— des chemins vicinaux	1,794,391 11	
	——— de l'instruction primaire	1,231,779 33	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	324,152 50	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			434,025
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	347,220 40	592,622
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	158,612 64	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	86,789 93	
Fonds de réimpositions			725,150
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			4,811
Total de la contribution personnelle et mobilière			32,756,582

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	4,359,730 53	6,599,948
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,617,272 50	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	622,945 72	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	4,272,311 86	6,727,514
	——— des chemins vicinaux	1,333,734 14	
	——— de l'instruction primaire	920,902 79	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	200,565 42	
Fonds de non-valeurs.	Décharges et non-valeurs	776,290 74	1,091,335
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	158,398 78	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	156,646 28	
Fonds de réimpositions			32,098
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			1,916
Total de la contribution des portes et fenêtres			14,452,813

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

Suite de l'EXERCICE 1868.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

Suite du BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels portant sur les contributions mobilières votés par les conseils généraux	11,049,857f 11c	21,211,670f 50c
		Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	425,853 43	
		——— pour dépenses du service vicinal	3,019,711 04	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,302,770 51	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	3,686,805 91	
		Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire	27,719 38	
		Centimes autorisés par des lois spéciales pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	1,679,740 87	
		Centimes autorisés par des lois spéciales pour dépenses de l'instruction primaire	19,212 33	
Fonds pour dépenses communales.		Centimes pour dépenses ordinaires	2,211,259 06	12,786,147 60
		——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	7,075,067 73	
		——— des chemins vicinaux	1,823,138 00	
		——— de l'instruction primaire	1,305,612 16	
		Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	371,070 65	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits				441,994 27
Fonds de non-valeurs.		Non-valeurs et dégrèvements	353,595 45	622,602 59
		Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	169,693 27	
		Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	99,313 87	
Fonds de réimpositions				763,194 45
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales				4,567 92
Total de la contribution personnelle et mobilière				35,830,177 41

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	318,268f 79c	7,466,117 85
		——— pour dépense du service vicinal	2,243,778 96	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	966,395 80	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	2,725,787 56	
		Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire	22,426 38	
		Centimes autorisés par des lois spéciales pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	1,178,683 81	
		Centimes autorisés par des lois spéciales pour dépenses de l'instruction primaire	10,776 55	
Fonds pour dépenses communales.		Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	5,343,087 23	7,915,741 98
		——— des chemins vicinaux	1,358,113 62	
		——— de l'instruction primaire	978,528 02	
		Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	236,013 11	
Fonds de non-valeurs.		Décharges et non-valeurs	789,769 74	1,153,269 78
		Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	179,186 81	
		Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	184,313 23	
Fonds de réimpositions				34,090 09
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales				3,069 27
Total de la contribution des portes et fenêtres				16,572,288 97

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des Contributions directes.

Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

Suite de l'EXERCICE 1867.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

Suite du BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	9,160,584f 52c	13,496,913f
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	3,207,214 18	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,119,114 77	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	7,321,394 29	16,919,117
	——— des chemins vicinaux	2,236,831 01	
	——— de l'instruction primaire	1,854,690 50	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	358,659 63	
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes)	5,147,542 20	
Fonds provenant de l'augmentation du produit des patentes attribuée au compte spécial et établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1866 sur les courtiers de marchandises			517,527
Fonds de non-valeurs.	Réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes)	3,104,940f 72c	4,319,883
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	674,845 45	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pourleur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	540,097 22	
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			2,324
Total de la contribution des patentes			35,255,765
Taxe de premier avertissement (2 centimes pour frais de distribution.)			403,174
Total des fonds spéciaux			220,056,375

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	324,928,867
——— aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	220,056,375
Total	544,985,242

Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

Suite de l'EXERCICE 1868.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

Suite du BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIAEES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	639,776f 31c	15,613,492f 95c
		——— pour dépenses du service vicinal	4,494,462 68	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,935,654 48	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	4,724,004 65	
		Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire	34,547 86	
		Centimes autorisés par des lois spéciales pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	3,758,098 64	
		Centimes autorisés par des lois spéciales pour dépenses de l'instruction primaire	26,948 33	
Fonds pour dépenses communales.		Centimes pour dépenses extraordinaires des communes et pour frais de bourses et de chambres de commerce	8,718,117 18	18,669,449 50
		Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	2,286,261 19	
		——— de l'instruction primaire	1,992,164 05	
		Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	408,617 28	
		——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes)	5,264,289 80	
Fonds provenant de l'augmentation du produit des patentes attribuée au compte spécial établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1866, sur les courtiers de marchandises				536,169 12
Fonds de non-valeurs.		Réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes)	3,290,181f 14c	4,690,940 32
		Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	780,674 45	
		Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	620,084 73	
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales				3,968 72
Total de la contribution des patentes				39,514,020 61
Taxe de premier avertissement (2 centimes pour frais de distribution)				408,898 31
Total des fonds spéciaux				233,270,509 92

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	328,591,636 04
——— aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	233,270,509 92
Total	561,862,145 96

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1868.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Enregistrement. — Droits proportionnels. — Ventes de meubles	12,864,111f 88c	12,862,466f 00c	"	12,862,466f 00c	1,645f 8
Transmissions de titres de sociétés françaises	8,301,292 57	8,275,533 79	10,104f 57c	8,285,638 36	15,654 2
——— de titres de sociétés étrangères	2,327,783 72	2,327,783 72	"	2,327,783 72	"
Ventes d'immeubles	129,453,374 85	129,406,617 75	4,337 54	129,410,955 29	42,419 9
Donations — en ligne directe	12,847,849 78	12,846,982 98	866 80	12,847,849 78	"
Donations — entre époux	73,000 18	72,934 18	"	72,934 18	66 0
Donations — en ligne collatérale	2,252,960 32	2,252,587 07	139 50	2,252,726 57	233 7
Donations — entre personnes non parentes	1,522,238 31	1,522,208 61	29 70	1,522,238 31	"
Successions — en ligne directe	24,076,478 48	24,074,813 41	1,529 55	24,076,342 96	135 5
Successions — entre époux	10,628,916 13	10,628,323 45	469 92	10,628,793 37	122 7
Successions — en ligne collatérale	50,443,121 13	50,434,075 20	4,816 13	50,438,891 33	4,229 8
Successions — entre personnes non parentes	11,823,316 42	11,819,562 34	415 80	11,819,978 14	3,338 2
Actes divers. — Baux et antichrèses	2,732,470 18	2,732,392 42	77 76	2,732,470 18	"
Actes divers. — Adjudications au rabais et marchés	3,278,518 34	3,278,518 34	"	3,278,518 34	"
Actes divers. — Obligations	12,319,017 07	12,319,017 07	"	12,319,017 07	"
Actes divers. — Cautionnements	976,440 08	976,440 08	"	976,440 08	"
Actes divers. — Libérations	6,204,926 27	6,204 926 27	"	6,204,926 27	"
Actes divers. — Condamnations, collocations et liquidations	2,332,840 30	2,332,840 30	"	2,332,840 30	"
Droits fixes. — Actes civils et administratifs	7,543,635 55	7,543,624 55	11 00	7,543,635 55	"
Droits fixes. — ——— judiciaires	5,201,801 00	5,201,801 00	"	5,201,801 00	"
Droits fixes. — ——— extrajudiciaires	10,000,935 40	10,000,935 40	"	10,000,935 40	"
Droits fixes. — ——— de l'état civil	17,403 10	17,403 10	"	17,403 10	"
Droits et demi-droits en sus	3,025,548 31	2,968,942 50	9,508 40	2,978,450 90	47,097 4
TOTAL de l'enregistrement (*y compris le décime pour franc du 6 prairial an VII*)	320,247,979 37	320,100,729 53	32,306 67	320,133,036 20	114,943 17
Greffes (*y compris le décime pour franc*)	5,508,256 10	5,508,256 10	"	5,508,256 10	"
Hypothèques (*idem*)	3,356,630 58	3,306,259 66	342 89	3,306,602 55	50,028 0
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts (*idem*)	4,211,506 11	3,504,627 56	268,582 62	3,773,210 18	438,295 9
Décimes et demi-décimes pour franc	9,231,413 08	9,186,522 97	13,856 17	9,200,379 14	31,033 9
Passe-ports	178,160 00	178,160 00	"	178,160 00	"
Permis de chasse	4,763,460 00	4,763,460 00	"	4,763,460 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers	13,253 00	13,253 00	"	13,253 00	"
Droits de sceau attribués au Trésor public	165,540 64	165,540 64	"	165,540 64	"
Recouvrements de frais de justice	4,288,055 38	3,200,183 40	347,831 39	3,548,014 79	740,040 5
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'administration	88,608 83	74,735 53	6,599 35	81,334 88	7,273 9
Amendes, droits de timbre et suppléments de droits sur des actes passés dans les colonies et l'Algérie (principal et décime)	13,909 46	13,909 46	"	13,909 46	"
	352,066,772 55	350,015,637 85	669,519 09	350,685,156 94	1,381,615 6
Droits de timbre	83,408,598 58	83,408,552 96	43 12	83,408,596 08	2 5
TOTAL	435,475,371 13	433,424,190 81	669,562 21	434,093,753 02	1,381,618 1

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.			
Enregistrement. — Droits proportionnels. — Ventes de meubles	13,696,238f 41c	13,163,246f 48c	532,991f 93c
Transmissions de titres de sociétés françaises	8,476,054 83	8,460,400 62	15,654 21
——— de titres de sociétés étrangères	2,118,527 59	2,118,527 59	"
Ventes d'immeubles	139,016,368 34	138,969,990 31	46,378 03
Donations — en ligne directe	13,164,945 35	13,163,976 44	968 91
Donations — entre époux	105,161 05	105,095 05	66 00
Donations — en ligne collatérale	2,300,345 61	2,299,307 10	1,038 51
Donations — entre personnes non parentes	1 715,339 67	1,715,131 77	207 90
Successions — en ligne directe	25,341,083 12	25,337,809 30	3,273 82
Successions — entre époux	11,142,449 37	11,139,302 21	3,147 16
Successions — en ligne collatérale	49,753,487 46	49,741,277 77	12,209 69
Successions — entre personnes non parentes	13 114,574 66	13,105 829 52	8,745 14
Actes divers. — Baux et antichrèses	2,804,896 06	2,804,868 19	27 87
Actes divers. — Adjudications au rabais et marchés	2,579,084 33	2,579,084 33	"
Actes divers. — Obligations	12,612,431 73	12,612,431 73	"
Actes divers. — Cautionnements	948,661 97	948,661 97	"
Actes divers. — Libérations	6,262,207 97	6,262,207 97	"
Actes divers. — Condamnations, collocations et liquidations	2,445,982 71	2,445,762 71	220 00
Droits fixes. — Actes civils et administratifs	7,761,204 55	7,761,202 35	2 20
Droits fixes. — ——— judiciaires	5,344,027 70	5,344,022 20	5 50
Droits fixes. — ——— extrajudiciaires	10,209,018 49	10,209,018 49	"
Droits fixes. — ——— de l'état civil	18,010 30	18,010 30	"
Droits et demi-droits en sus	3,168,843 15	3,025,216 10	143,627 05
TOTAL de l'enregistrement (*y compris le décime pour franc du 6 prairial an VII*)	334,098,944 42	333,330,380 50	768,563 92
Greffes (*y compris le décime pour franc*)	5,625,388 16	5,625,388 16	"
Hypothèques (*idem*)	3,536,108 14	3,486,405 90	49,702 24
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts (*idem*)	5,834,977 00	3,539,465 58	2,295,511 42
Décimes et demi-décimes pour franc	9,315,969 62	9,172,425 14	143,544 48
Passe-ports	150,640 00	150,640 00	"
Permis de chasse	4,828,620 00	4,828,620 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers	12,867 00	12,867 00	"
Droits de sceau attribués au Trésor public	152,845 92	152,845 92	"
Recouvrements de frais de justice	7,485,491 93	3,219,266 02	4,266,225 91
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'Administration	124,899 81	76,011 70	48,888 11
Amendes, droits de timbre et suppléments de droits sur des actes passés dans les colonies et l'Algérie. (Principal et décime.)	14,892 21	14,842 21	50 00
	371,181,644 21	363,609,158 13	7,572,486 08
Droits de timbre	84,986,260 75	84,986,256 71	4 04
	456,167 904 96	448,595,414 84	7,572,490 12

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	PENDANT l'année 1868.	ANNULATIONS de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Revenus et prix de vente de domaines. — Revenus des domaines	721,143f 75c	496,799f 27c	3,799f 49c	"	500,598f 76c	220,544
Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	654,212 35	632,451 33	5,604 60	"	638,055 93	16,156
Produit de la vente des terrains provenant de l'assainissement et de la mise en valeur de terrains communaux	5,519 65	5,519 65	"	"	5,519 65	"
Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts	8,837 85	6,888 37	209 60	"	7,097 97	1,739
Rentes. (Arrérages et rachats.)	30,064 91	29,372 65	237 23	"	29,609 88	455
Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	128,604 16	95,272 14	2,235 90	"	97,508 04	31,096
Épaves, déshérences et biens vacants	877,674 95	825,961 75	941 18	"	826,902 93	50,772
Domaines et bois engagés ou échangés	"	"	"	"	"	"
Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et des lois qui en ont autorisé l'aliénation	9,629,368 21	2,405,367 08	1,144,394 27	"	3,549,761 35	6,079,606
Biens militaires vendus en exécution du décret du 25 avril 1860 et des lois postérieures	1,157,742 93	551,403 37	208,905 05	"	760,308 42	397,434
Produit de l'ancien domaine extraordinaire	4,657 24	4,657 24	"	"	4,657 24	"
Recettes accidentelles	147,085 92	109,222 10	886 08	"	110,108 18	36,977
	13,364,911 92	5,162,914 95	1,367,213 40	"	6,530,128 35	6,834,783
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères. — Ministère d'État	585 66	482 16	"	"	482 16	103
——— de la justice et des cultes	12,700 19	12,700 19	"	"	12,700 19	"
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"
——— de l'intérieur	97,122 55	82,034 38	1,647 80	"	83,682 18	13,440
——— des finances	237,092 27	237,092 27	"	"	237,092 27	"
——— de la guerre	3,543,491 32	3,536,331 46	1,047 07	"	3,537,378 53	6,112
——— de la marine et des colonies	877,513 16	872,808 69	3,933 65	"	876,742 34	770
——— de l'instruction publique	1,936 08	1,936 08	"	"	1,936 08	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	244,757 30	206,658 76	34,878 50	"	241,537 26	3,220
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	2,744 98	2,744 98	"	"	2,744 98	"
	5,017,943 51	4,952,788 97	41,507 02	"	4,994,295 99	23,647
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	16,228 37	16,228 37	"	"	16,228 37	"
Bergeries	21,210 09	21,210 09	"	"	21,210 09	"
Vacheries d'expérience	66,699 30	66,699 30	"	"	66,699 30	"
Haras, dépôts d'étalons	552,118 99	533,402 31	18,716 68	"	552,118 99	"
Écoles impériales — d'horlogerie de Cluses	543 91	543 91	"	"	543 91	"
Écoles impériales — des arts et métiers	86,220 79	76,100 94	10,119 85	"	86,220 79	"
Écoles impériales — régionales d'agriculture	40,205 56	40,205 56	"	"	40,205 56	"
Établissements thermaux	323,795 87	323,795 87	"	"	323,795 87	"
	1,107,022 88	1,078,186 35	28,836 53	"	1,107,022 88	"
TOTAL des produits des domaines	19,489,878 31	11,193,890 27	1,437,556 95	"	12,631,447 22	6,858,431
Enregistrement et timbre (voir d'autre part, page 82)	435,475,371 13	433,424,190 81	669,562 21	"	434,093,753 02	1,381,618
TOTAL GÉNÉRAL	454,965,249 44	444,618,081 08	2,107,119 16	"	446,725,200 24	8,240,049

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868. — Recettes.	Annulations de recettes.	MONTANT NET des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.					
Revenus et prix de vente de domaines. — Revenus des domaines	761,933f 60c	515,316f 30c	"	515,316f 30c	246,617f 30c
Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	662,680 22	619,704 82	"	619,704 82	42,975 40
Produit de la vente des terrains provenant de l'assainissement et de la mise en valeur de terrains communaux	3,518 35	(A) 3,518 35	"	3,518 35	"
Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts	18,513 58	10,451 16	"	10,451 16	8,062 42
Rentes. (Arrérages et rachats.)	14,843 51	13,555 75	"	13,555 75	1,287 76
Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	352,491 81	92,949 14	"	92,949 14	259,542 67
Épaves, déshérences et biens vacants	769,396 09	713,968 27	"	713,968 27	55,428 72
Domaines et bois engagés ou échangés	2,503 81	2,500 00	"	2,500 00	3 81
Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et des lois qui en ont autorisé l'aliénation	9,081,083 80	1,491,085 62	"	1,491,085 62	7,589,998 18
Biens militaires vendus en exécution du décret du 25 avril 1860 et des lois postérieures	1,047,421 77	313,437 78	"	313,437 78	733,983 99
Produit de l'ancien domaine extraordinaire	4,997 17	4,997 17	"	4,997 17	"
Recettes accidentelles	303,950 13	261,675 20	"	261,675 20	42,274 93
	13,023,334 74	4,043,159 56	"	4,043,159 56	8,980,175 18
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères. — Ministère d'État	2,413 49	2,309 99	"	2,309 99	103 50
——— de la justice et des cultes	31,806 95	31,806 95	"	31,806 95	"
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"
——— de l'intérieur	73,013 92	58,884 33	"	58,884 33	14,129 59
——— des finances	255,748 19	255,708 19	"	255,708 19	40 00
——— de la guerre	2,888,035 93	2,881,244 22	"	2,881,244 22	6,791 71
——— de la marine et des colonies	993,459 95	989,103 66	"	989,103 66	4,356 29
——— de l'instruction publique	3,931 63	3,931 63	"	3,931 63	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	256,320 84	233,667 28	"	233,667 28	22,653 56
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	21,749 71	21,749 71	"	21,749 71	"
	4,526,480 61	4,478,405 96	"	4,478,405 96	48,074 65
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	16,233 74	16,233 74	"	16,233 74	"
Bergeries	17,274 58	17,274 58	"	17,274 58	"
Vacheries d'expérience	62,814 23	62,814 23	"	62,814 23	"
Haras, dépôts d'étalons	559,363 14	557,905 19	"	557,905 19	1,457 95
Écoles impériales — d'horlogerie de Cluses	1,553 00	1,553 00	"	1,553 00	"
Écoles impériales — des arts et métiers	53,533 70	53,533 70	"	53,533 70	"
Écoles impériales — régionales d'agriculture	49,767 32	49,767 32	"	49,767 32	"
Établissements thermaux	334,349 64	334,349 64	"	334,349 64	"
	1,094,889 35	1,093,431 40	"	1,093,431 40	1,457 95
TOTAL des produits des domaines	18,644,704 70	9,614,996 92	"	9,614,996 92	9,029,707 78
Enregistrement et timbre (voir d'autre part, page 83)	456,167,904 96	448,595,414 84	"	448,595,414 84	7,572,490 12
TOTAL GÉNÉRAL	474,812,609 66	458,210,411 76	"	458,210,411 76	16,602,197 90

(A) Y compris 3,047 fr. 95 cent. par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Recettes.	Opérations de l'année 1868. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	Reste à recouvrer sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Produits des coupes de bois.						
Prix principal	29,218,003f 37c	29,181,750f 37c	(A) 36,253f 00c	"	29,218,003f 37c	"
Charges additionnelles, 1 1/2 p. o/o pour frais d'adjudication	530,983 55	529,108 46	1,721 20	"	530,829 66	153
Prix de coupes de bois vendues en détail	4,747,736 12	3,479,002 99	1,155,458 88	"	4,634,461 87	113,274
	34,496,723 04	33,189,861 82	1,193,433 08	"	34,283,294 90	113,428
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine et au service du génie militaire	1,082,772 61	"	(B) 1,082,772 61	"	1,082,772 61	"
Produits divers.						
Exploitations accidentelles, récépages, essartements, chablis, etc.	2,254,230 23	1,511,080 90	696,240 55	"	2,207,321 45	46,908
Menus produits des forêts. Plants, surmesures, etc.	172,806 39	157,844 97	12,204 96	"	170,049 93	2,756
Fruits, semences et herbes	73,581 42	62,370 85	7,498 12	"	69,868 97	3,712
Minerai, terre, pierres et sables	70,724 70	61,364 90	1,788 78	"	63,093 68	7,631
Redevances et indemnités	118,929 82	96,540 97	4,574 11	"	101,115 08	17,814
Recettes diverses et imprévues	120,163 83	94,640 26	19,186 65	"	113,826 91	6,336
Fermage du droit de chasse dans les forêts de l'État	840,302 62	836,485 90	1,561 67	"	838,047 57	2,255
Amendes de condamnations pour délits forestiers (en principal)	231,763 97	155,437 97	10,099 11	"	165,537 08	66,226
Décime pour franc et demi-décime des amendes ci-dessus. (Lois des 6 prairial an VII, 14 juillet 1855, 2 juillet 1862 et 8 juin 1864.)	35,221 46	23,375 86	1,515 05	"	24,890 91	10,330
Dommages et intérêts pour délits dans les bois de l'État	44,411 35	30,572 39	1,800 78	"	32,373 17	12,038
Frais de poursuites et d'instances concernant les forêts, recouvrés	219,362 36	176,359 30	7,852 42	"	184,211 72	35,150
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse et des travaux d'amélioration et d'entretien	36,937 01	36,259 36	650 42	"	36,909 78	27
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne	"	"	"	"	"	"
Recouvrement de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie, à raison de 80 cent. p. o/o	7,298 88	5,985 68	1,313 20	"	7,298 88	"
Recouvrements de frais de garde de bois de l'État vendus	82,959 46	19,296 13	206 48	"	19,502 61	63,456
	4,308,693 50	3,267,555 44	766,492 30	"	4,034,047 74	274,645
Contribution des communes et des établissements publics	1,327,379 63	1,249,637 50	54,642 89	"	1,304,280 39	23,099
Total des produits bruts des forêts	41,215,568 78	37,707,054 76	3,097,340 88	"	40,804,395 64	411,173
A déduire : Produit des forêts dévolu à la caisse d'amortissmt	31,262,495 33	27,683,929 76	"	3,167,392f 43c	30,851,322 19	411,173
Reste au budget général de l'État en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation des forêts	9,953,073 45	10,023,125 00	3,097,340 88	3,167,392 43	9,953,073 45	"
			Diminon : 70,051f 55c			

(A) Y compris 4,198 francs par virement de comptes.
(B) Par virement de comptes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868. Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868. Annulations de recettes.	MONTANT net DES RECETTES.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Produits des coupes de bois.					
Prix principal	27,932,894f 69c	(A) 27,907,359f 69c	"	27,907,359f 69c	25,535f 00c
Charges additionnelles, 1 1/2 p. o/o pour frais d'adjudication	513,369 52	511,025 07	"	511,025 07	2,344 45
Prix de coupes de bois vendues en détail	5,002,570 27	3,736,139 68	2,812f 00c	3,733,327 68	1,269,242 59
	33,448,834 48	32,154,524 44	2,812 00	32,151,712 44	1,297,122 04
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine et au service du génie militaire	300,000 00	"	"	"	300,000 00
Produits divers.					
Exploitations accidentelles, recépages, essartements, chablis, etc.	2,187,764 77	1,677,984 27	"	1,677,984 27	509,780 50
Menus produits des forêts. Plants, surmesures, etc.	145,990 41	123,014 08	"	123,014 08	22,976 33
Fruits, semences et herbes	87,453 21	76,031 81	"	76,031 81	11,421 40
Minerai, terre, pierres et sables	72,315 40	61,148 72	"	61,148 72	11,166 68
Redevances et indemnités	120,113 17	97,344 26	"	97,344 26	22,768 91
Recettes diverses et imprévues	91,625 97	64,301 16	"	64,301 16	27,324 81
Fermage du droit de chasse dans les forêts de l'État	851,563 51	839,724 22	"	839,724 22	11,839 29
Amendes de condamnations pour délits forestiers (en principal)	433,837 94	156,933 72	"	156,933 72	276,904 22
Décime pour franc et demi-décime des amendes ci-dessus. (Lois des 6 prairial an VII, 14 juillet 1855, 2 juillet 1862 et 8 juin 1864.)	65,260 41	23,560 46	"	23,560 46	41,699 95
Dommages et intérêts pour délits dans les bois de l'État	67,385 63	29,329 29	"	29,329 29	38,056 34
Frais de poursuites et d'instances concernant les forêts, recouvrés	330,043 53	165,617 32	"	165,617 32	164,426 21
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse et des travaux d'amélioration et d'entretien	39,516 92	37,642 43	"	37,642 43	1,874 49
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne	"	"	"	"	"
Recouvrements de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie, à raison de 80 cent. p. o/o	4,621 00	4,621 00	"	4,621 00	"
Recouvrements de frais de garde de bois de l'État vendus	82,739 60	17,577 80	"	17,577 80	65,161 80
	4,580,231 47	3,374,830 54	"	3,374,830 54	1,205,400 93
Contribution des communes et des établissements publics	1,275,971 82	1,195,003 29	"	1,195,003 29	80,968 53
Total des produits bruts des forêts	39,605,037 77	36,724,358 27	2,812 00	36,721,546 27	2,883,491 50
A déduire : Produit des forêts dévolu à la caisse d'amortissement	30,481,871 11	"	27,598,379 61	27,598,379 61	2,883,491 50
Reste au budget général de l'État en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation des forêts	9,123,166 66	36,724,358 27	27,601,191 61	9,123,166 66	"
		9,123,166f 66c			

(A) Y compris 4,458 fr. 25 cent. par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1868.	pendant l'année 1868.	TOTAL.	RE[illegible]
BUDGET ORDINAIRE.					
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	69,851,768f 42c	69,851,768f 42c	"	69,851,768f 42c	
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	36,906,972 47	36,906,972 47	"	36,906,972 47	
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	14,119,876 71	14,059,395 85	60,480f 86c	14,119,876 71	
Droits de douanes — à l'exportation	186,810 68	186,810 68	"	186,810 68	
	121,065,428 28	121,004,947 42	60,480 86	121,065,428 28	
Droits de navigation. — Francisation des navires	8,769 52	8,769 52	"	8,769 52	
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	119,713 48	119,713 48	"	119,713 48	
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains	23,828 00	23,828 00	"	23,828 00	
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	3,168 00	3,168 00	"	3,168 00	
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	43,977 60	43,977 60	"	43,977 60	
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	31,458 00	31,458 00	"	31,458 00	
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	212,965 40	212,965 40	"	212,965 40	
	121,509,308 28	121,448,827 42	60,480 86	121,509,308 28	
Droits et produits divers des douanes. — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	325 01	325 01	"	325 01	
Droits et produits divers des douanes. — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits.	5,722 50	5,722 50	"	5,722 50	
Droits et produits divers des douanes. — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	325,869 70	325,869 70	"	325,869 70	
Droits et produits divers des douanes. — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	10,166 70	10,166 70	"	10,166 70	
Droits et produits divers des douanes. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	769 08	769 08	"	769 08	
Droits et produits divers des douanes. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	"	"	"	"	
Droits et produits divers des douanes. — Droits de magasinage et de dépôt	4,638 24	4,638 24	"	4,638 24	
Droits et produits divers des douanes. — Recettes accidentelles	131,588 31	131,588 31	"	131,588 31	
Droits et produits divers des douanes. — Produit des amendes et confiscations	408,397 29	393,782 10	14,615 19	408,397 29	
Droits et produits divers des douanes. — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	383,880 55	383,880 55	"	383,880 55	
Droits et produits divers des douanes. — Indemnités reçues des fabricants de soude	313,505 90	313,505 90	"	313,505 90	
	123,094,171 56	123,019,075 51	75,096 05	123,094,171 56	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	22,684,329 86	22,684,329 86	"	22,684,329 86	
	145,778,501 42	145,703,405 37	75,096 05	145,778,501 42	

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.			
Droits de douanes — à l'importation. — Marchandises diverses	75,008,753f 48c	75,008,753f 48c	"
Droits de douanes — à l'importation. — Sucres des colonies françaises	32,027,350 30	32,027,167 52	182f 78c
Droits de douanes — à l'importation. — ——— étrangers	16,682,431 16	16,558,413 43	124,017 73
Droits de douanes — à l'exportation	160,814 60	160,814 60	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	7,767 65	7,767 65	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	"	"	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains	"	"	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	"	"	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	44,228 40	44,228 40	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	33,808 80	33,808 80	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	209,133 60	209,133 60	"
	124,174,287 99	124,050,087 48	124,200 51
Droits et produits divers des douanes. — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	333 33	333 33	"
Droits et produits divers des douanes. — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	2,068 75	2,068 75	"
Droits et produits divers des douanes. — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	332,473 35	332,473 35	"
Droits et produits divers des douanes. — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	11,100 04	11,100 04	"
Droits et produits divers des douanes. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	738 48	738 48	"
Droits et produits divers des douanes. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	"	"	"
Droits et produits divers des douanes. — Droit de magasinage et de dépôt	4,718 17	4,718 17	"
Droits et produits divers des douanes. — Recettes accidentelles	103,836 54	103,836 54	"
Droits et produits divers des douanes. — Produit des amendes et confiscations	483,861 00	468,861 00	15,000 00
Droits et produits divers des douanes. — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	291,206 09	291,206 09	"
Droits et produits divers des douanes. — Indemnités reçues des fabricants de soude	332,642 11	332,642 11	"
	125,737,265 85	125,598,065 34	139,200 51
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	21,619,125 70	21,619,125 70	"
	147,356,391 55 (A)	147,217,191 04	139,200 51

(A) Droits constatés d'après les écritures des receveurs des douanes, déduction faite des remises et non-valeurs 148,899,645f 83c
Droits constatés en 1869, sur des sucres admis temporairement et soumissionnés en 1868 et applicables à cet exercice 124,200 51
TOTAL 149,023,846 34
A déduire : Amendes non recouvrables 1,667,454 79
RESTE pour les droits recouvrables 147,356,391 55

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — Annulations de recettes.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Boissons.						
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	15,861,047f 89c	15,853,296f 13c	7,431f 56c	"	15,860,727f 69c	320f
—— de 15 centimes par expédition	1,119,002 10	1,119,001 50	0 60	"	1,119,002 10	"
—— de détail et de consomm^on sur les vins, cidres, poirés, etc.	91,323,021 44	87,762,776 76	3,453,035 96	"	91,215,812 72	107,208
—— général de consom^on sur l'alcool et autres liquid^es spirit^x.	41,656,027 87	41,656,005 74	22 13	"	41,656,027 87	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	10,951,000 12	10,832,263 56	93,396 81	"	10,925,660 37	25,339
Taxe unique aux entrées — perçue à Paris	48,295,833 02	48,260,839 14	7,961 51	"	48,268,800 65	27,032
Taxe unique aux entrées — —— dans les départements	9,098,046 44	8,986,913 40	92,637 92	"	9,079,551 32	18,495
Droit de fabrication sur les bières	15,903,798 24	15,504,157 02	393,993 43	"	15,898,150 45	5,647
	234,207,777 12	229,975,253 25	4,048,479 92	"	234,023,733 17	184,043
Taxe de consomm^on des sels perçue hors du rayon des douanes.	10,461,306 03	10,461,306 03	"	"	10,461,306 03	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	59,531,791 07	56,873,176 22	2,634,019 31	"	59,507,195 53	24,595
	304,200,874 22	297,309,735 50	6,682,499 23	"	303,992,234 73	208,639
Droits divers et recettes à différents titres.						
Licences pour les boissons, les voitures publiques, etc.	5,440,364 00	5,407,433 39	31,411 81	"	5,438,845 20	1,518
Navigation sur les rivières et les canaux	3,819,424 48	3,819,424 48	"	"	3,819,424 48	"
Droit de touage	6,763 25	6,763 25	"	"	6,763 25	"
Péages sur les ponts et ponts affermés	27,597 23	27,597 23	"	"	27,597 23	"
Bacs, passages d'eau et moins values des agrès et ustensiles	267,174 16	264,494 33	2,399 85	"	266,894 18	279
Pêche, chasse, francsbords et rec. access. des riv. et des canaux.	2,047,326 18	1,763,925 62	229,868 37	"	1,993,793 99	53,532
Voitures publiques. — Estamp., 10e des places, etc. sur les routes ordres	5,636,902 32	5,415,025 01	220,024 53	"	5,635,049 54	1,852
Voitures publiques. — 10e du prix des places et des transports de marchandises	31,191,472 54	30,126,922 43	1,061,281 88	"	31,188,204 31	3,268
Garantie des matières d'or et d'argent	3,304,306 71	3,304,306 71	"	"	3,304,306 71	"
Droit de dénaturation sur l'alcool	207,428 50	207,348 79	79 71	"	207,428 50	"
Timbres de toutes espèces	5,794,011 10	5,794,008 40	2 70	"	5,794,011 10	"
Cartes à jouer	1,477,397 55	1,375,230 99	89,554 69	"	1,464,785 68	12,611
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,410,419 44	1,375,091 76	32,561 09	"	1,407,652 85	2,766
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis.	8,262 57	8,262 57	"	"	8,262 57	"
Amendes et confiscations en matière de contrib. indirectes	1,138,345 19	1,116,301 73	844 98	"	1,117,146 71	21,198
Simples, doubles et sextuples droits (acquits-à-caution)	327,185 46	293,056 77	370 87	"	293,427 64	33,757
Amendes et confisc. en matière de culture de tabacs autorisée.	21,607 84	21,607 84	"	"	21,607 84	"
Indemnités pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	509,118 24	407,708 27	100,385 88	"	508,094 15	1,024
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	814,422 67	792,760 88	21,661 79	"	814,422 67	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Frais d'impres^ons, transports, etc.	234,317 16	186,048 71	46,299 96	"	232,348 67	1,968
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	201,638 12	201,638 12	"	"	201,638 12	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les employés, pour prix des instruments.	14,643 90	14,643 80	0 10	"	14,643 90	"
Retenue d'un centime par kilogramme de tabac, etc.	237,563 33	237,563 33	"	"	237,563 33	"
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	226,756 80	226,742 20	14 60	"	226,756 80	
Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucre.	9,799 80	9,799 80	"	"	9,799 80	"
—— des fabriques de soude.	30,564 89	24,442 64	6,122 25	"	30,564 89	"
Recettes accidentelles	136,512 02	134,372 92	62 45	"	134,435 37	2,076
	368,742,199 67	359,872,257 47	8,525,446 74	"	368,397,704 21	344,495
Prix de la vente des tabacs	247,625,640 03	247,625,121 32	518 71	"	247,625,640 03	"
—— des poudres à feu	12,740,549 53	12,740,543 53	6 00	"	12,710,549 53	"
	629,108,389 23	620,237,922 32	8,525,971 45	"	628,763,893 77	344,495
A DÉDUIRE des *droits divers* : 10e du prix des places et des transp. de march. en chem. de fer attribué au budget de l'amortiss^nt	31,191,472 54	30,126,922 43	"	1,061,281 88	31,188,204 31	3,268
	597,916,916 69	590,110,999 89	8,525,971 45	1,061,281 88	597,575,689 46	341,227
			7,464,689f 57c			

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — ANNULATION de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — MONTANT NET des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	17,465,453f 78c	17,458,858f 51c	"	17,458,858f 51c	6,595f 27c
—— de 15 centimes par expédition	1,225,013 40	1,225,012 80	"	1,225,012 80	0 60
—— de détail et de consomm^on sur les vins, cidres, poirés, etc.	93,724,649 29	90,192,773 84	"	90,192,773 84	3,531,875 45
—— général de consom^on sur l'alcool et autres liquid^es spirit^x.	44,057,122 43	44,057,122 41	"	44,057,122 41	0 02
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	11,578,198 55	11,440,406 60	"	11,440,406 60	137,791 95
Taxe unique aux entrées — perçue à Paris	49,024,733 76	48,987,525 93	"	48,987,525 93	37,207 83
Taxe unique aux entrées — —— dans les départements	9,995,505 83	9,861,659 52	"	9,861,659 52	133,846 31
Droit de fabrication sur les bières	16,485,705 48	16,142,975 29	"	16,142,975 29	342,730 19
	243,556,382 52	239,366,334 90	"	239,366,334 90	4,190,047 62
Taxe de consomm^on des sels perçue hors du rayon des douanes.	10,335,739 83	10,335,739 83	"	10,335,739 83	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	62,276,530 05	60,812,846 29	"	60,812,846 29	1,463,683 76
	316,168,652 40	310,514,921 02	"	310,514,921 02	5,653,731 38
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences pour les boissons, les voitures publiques, etc.	5,529,917 00	5,492,889 80	"	5,492,889 80	37,027 20
Navigation sur les rivières et les canaux	3,714,106 66	3,714,106 66	"	3,714,106 66	"
Droit de touage	7,517 52	7,517 52	"	7,517 52	"
Péages sur les ponts et ponts affermés	31,623 25	31,623 25	"	31,623 25	"
Bacs, passages d'eau et moins values des agrès et ustensiles	340,332 44	332,063 94	"	332,063 94	8,268 50
Pêche, chasse, francsbords et rec. access. des riv. et des can.	1,757,611 30	1,701,789 79	"	1,701,789 79	55,821 51
Voitures publiques. — Estamp., 10e des places, etc. sur les routes ordres	5,296,075 76	5,091,933 49	"	5,091,933 49	204,142 27
Voitures publiques. — 10e du prix des places et des transports de marchandises en chemins de fer	30,789,995 76	30,161,885 47	"	30,161,885 47	628,110 29
Garantie des matières d'or et d'argent	3,279,085 67	3,279,085 67	"	3,279,085 67	"
Droit de dénaturation sur l'alcool	235,626 14	234,748 59	"	234,748 59	877 55
Timbres de toute espèce	6,154,562 85	6,154,559 85	"	6,154,559 85	3 00
Cartes à jouer	1,607,243 05	1,423,222 70	"	1,423,222 70	184,020 35
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,460,250 45	1,445,405 68	"	1,445,405 68	14,844 77
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis.	9,727 85	9,708 18	"	9,708 18	19 67
Amendes et confiscations en matière de contrib. indirectes	1,244,897 82	1,195,529 46	"	1,195,529 46	49,368 36
Simples, doubles et sextuples droits. (Acquits-à-caution.)	411,907 66	362,400 80	"	362,400 80	49,506 86
Amendes et confisc. en matière de culture de tabac autorisée	20,749 40	20,749 40	"	20,749 40	"
Indemnités pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	522,433 78	425,481 21	"	425,481 21	96,952 57
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	791,462 78	770,650 91	"	770,650 91	20,811 87
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Frais d'impr^on, transport, etc.	231,541 23	139,527 84	"	139,527 84	92,013 39
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	205,259 79	205,259 79	"	205,259 79	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les employés, pour prix d'instrum^ts.	15,609 85	15,609 85	"	15,609 85	"
Retenue d'un centime par kilogramme de tabac, etc.	203,176 91	203,176 91	"	203,176 91	"
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	218,030 90	218,021 90	"	218,021 90	9 00
Indemnités pour frais de surveillance des entrepots de sucres.	9,799 80	9,799 80	"	9,799 80	"
—— des fabriques de soudes.	30,566 02	24,275 04	"	24,275 04	6,290 98
Recettes accidentelles	151,203 24	149,694 10	"	149,694 10	1,509 14
	380,438,967 28	373,335,638 62	"	373,335,638 62	7,103,328 66
Prix de la vente des tabacs	247,657,987 20	247,657,084 33	"	247,657,084 33	902 87
—— des poudres à feu	13,359,518 63	13,359,517 63	"	13,359,517 63	1 00
	641,456,473 11	634,352,240 58	"	634,352,240 58	7,104,232 53
A déduire des *droits divers* : 10e du prix des places et des transp. de march. en chem. de fer attribué au budget de l'amortiss^nt	(a) 30,789,995 76	"	30,161,885f 47c	30,161,885 47	628,110 29
	610,666,477 35	634,352,240 58	30,161,885 47	604,190,355 11	6,476,122 24
		604,190,355f 11c			

(a) Le montant des droits constatés pendant l'année 1868, dans les écritures des comptables, est de 629,188,497f 29
Les droits constatés, en 1869, sur les sucres livrés à la cons^on et provenant d'oblig. d'admiss. tempor. souscrites en 1868, qu'il y a lieu de rattacher à cet exercice, s'élèvent à .. 126,263 99
Ce qui porte le total des droits constatés de l'exercice à 629,314,761 28

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produit des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — Annulation de recettes.	TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	78,581,664f 04c	78,581,664f 04c	"	"	78,581,664f 04c	"
Droits perçus sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	1,488,124 13	1,486,490 72	(A) 1,633f 41c	"	1,488,124 13	"
Droit de transport des valeurs déclarées et des valeurs cotées	991,145 08	991,145 08	"	"	991,145 08	"
Produit net des offices étrangers (solde de compte en faveur de l'office français)	5,283,224 26	2,178,158 37	3,105,065 89	"	5,283,224 26	"
Recettes diverses. — Amendes pour contraventions à la législation sur les postes	33,930 04	33,375 04	75 00	"	33,450 04	480f 00c
Recettes diverses. — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	38 05	38 05	"	"	38 05	"
Recettes diverses. — Produit de la vente de documents et d'imprimés relatifs au service des postes	420 75	420 75	"	"	420 75	"
Recettes diverses. — Recettes accidentelles	35,298 67	35,298 67	"	"	35,298 67	"
	86,413,845 02	83,306,590 72	3,106,774 30	"	86,413,365 02	480 00

(A) Par les trésoriers coloniaux.

(Les développements, par nature de produits, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — Annulations de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	81,319,585f 23c	(A) 81,319,585f 23c	"	81,319,585f 23c	"
Droits perçus sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	1,595,121 71	(B) 1,595,121 71	"	1,595,121 71	"
Droit de transport des valeurs déclarées et des valeurs cotées	1,058,495 37	1,058,495 37	"	1,058,495 37	"
Produit net des offices étrangers (solde de compte en faveur de l'Office français.)	5,472,511 30	2,440,323 65	"	2,440,323 65	3,032,187f 65c
Recettes diverses. — Amendes pour contraventions à la législation sur les postes	27,168 80	27,168 80	"	27,168 80	"
Recettes diverses. — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	50 37	50 37	"	50 37	"
Recettes diverses. — Produit de la vente de documents et d'imprimés relatifs au service des postes	1,333 60	1,333 60	"	1,333 60	"
Recettes diverses. — Recettes accidentelles	58,970 17	(C) 58,970 17	"	58,970 17	"
	89,533,236 55	86,501,048 90	"	86,501,048 90	3,032,187 65

(A) Y compris 3,718 fr. 40 cent. par les payeurs des armées.
(B) Y compris 1,340 fr. 99 cent. par les payeurs des armées et 1,508 fr. 19 cent. par les trésoriers des colonies.
(C) Y compris 3 fr. 40 cent. par les payeurs des armées.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Divers revenus.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — Recettes.	Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Produits des facultés.....	3,675,483f 50c	3,146,731f 50c	528,752f 00c (A)	"	3,675,483f 50c	"
(A) Y compris 96,972 francs par virement de comptes.						
BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Produits éventuels ordinaires.....	4,038,408f 24c	2,406,889f 69c	1,631,518f 55c	"	4,038,408f 24c	"
Produits éventuels extraordinaires. — Revenus des propriétés départementales, etc.....	858,880 80	570,462 33	288,418 47	"	858,880 80	"
Produits éventuels extraordinaires. — Subventions communales et particulières.	3,083,000 15	2,097,024 99	985,975 16	"	3,083,000 15	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales.....	12,950,506 67	12,555,587 50	394,919 17	"	12,950,506 67	"
Ressources affectées à la grande vicinalité.....	13,673,964 49	11,507,667 03	2,166,297 46	"	13,673,964 49	"
	34,604,760 35	29,137,631 54	5,467,128 81 (B) 5,467,128f 81c	"	34,604,760 35	"
(B) Par virement de comptes.						

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.			
Produits des Facultés.....	3,862,359f 50c	(A) 3,273,049f 50c	589,310f 00c
(A) Y compris 1,880 francs par les trésoriers payeurs en Algérie et 79,650 francs par virement de comptes.			
BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.			
Produits éventuels ordinaires et subvention de l'État.....	11,357,697f 82c	(B) 11,357,697f 82c	"
Contingents communaux et souscriptions particulières.....	15,248,439 69	15,248,439 69	"
Produit des emprunts départementaux et produits éventuels extraordinaires.....	19,326,483 86	19,326,483 86	"
	45,932,621 37	45,932,621 37	"
(B) Y compris 821,732 fr. 24 cent. par virement de compte.			

Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — Recettes.	Annulation de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	14,788,280f 18c	12,851,227f 24c	1,944,237f 41c (C)	7,184f 47c	14,788,280f 18c	"
(C) Y compris 11 fr. 67 cent. par virement de comptes.			1,937,052f 94c			

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. — Recettes.	Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	14,939,207f 04c	102f 31c	13,040,193f 66c	1,088f 93c	13,039,207f 04c	1,900,000f
			13,039,104f 73c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janv. 1868.	Opérations de l'année 1868. Recettes.	Opérations de l'année 1868. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques. — Enregistrement	1,046,369f 68c	1,046,359f 68c	10f 00c	"	1,046,369f 68c	"
Greffe	75,908 15	75,908 15	"	"	75,908 15	"
Hypothèques	16,491 01	16,491 01	"	"	16,491 01	"
Amendes	59,507 92	32,244 35	3,536 90	"	35,781 25	23,726
Passe-ports	10,628 00	10,628 00	"	"	10,628 00	"
Permis de chasse	42,555 00	42,555 00	"	"	42,555 00	"
Recouvrements de frais de justice	225,623 79	68,616 49	19,324 13	"	87,940 62	137,683
——— de poursuites et d'instances concernant l'Administration	5,587 04	3,047 33	374 20	"	3,421 53	2,165
Livrets d'hôteliers et d'ouvriers	25 00	25 00	"	"	25 00	"
Timbre — Débité	936,516 05	936,516 05	"	"	936,516 05	"
Extraordinaire et visa	147,725 39	147,725 39	"	"	147,725 39	"
Droit d'affichage	19 20	19 20	"	"	19 20	"
Produits des domaines. — Revenus des domaines de l'État	1,108,448 91	467,091 06	206,378 20	"	673,469 26	434,979
Produits des terrains des fortificat. et bâtiments militaires.	61,513 57	40,854 46	14,053 41		54,907 87	6,605
Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts	549 96	270 46	5 00	"	275 46	274
Rentes foncières	432,570 68	211,888 14	68,307 63	"	280,195 77	152,374
Redevances pour concessions de chutes d'eau	21,939 77	12,259 13	2,475 51	"	14,734 64	7,205
Prix de vente de domaines de l'État	695,747 90	349,190 71	60,780 59	"	409,971 80	285,776
Créances de l'État autres que rentes	3,735 31	310 31	"	"	310 31	3,435
Prix de vente de mobiliers	12,667 71	5,747 71	70 00	"	5,817 71	6,850
Épaves, déshérences et biens vacants	21,966 92	21,773 54	16 00	"	21,789 54	177
Recettes accidentelles. — Rempl. de dép. rej. par la Cour des comptes.	0 50	0 50	"	"	0 50	"
Résultat de vérification de régie	170 74	169 74	1 00	"	170 74	"
Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	13 75	13 75	"	"	13 75	"
Frais d'administration et de perception	9,241 56	9,212 05	"	"	9,212 05	29
Autres recettes	10,072 09	7,288 73	200 02	"	7,488 75	2,583
Prix de vente d'objets mobiliers. — Ministère des finances	374 57	374 57	"	"	374 57	"
——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Guerre	368,164 62	366,307 06	544 77	"	366,851 83	1,312
——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Gt général de l'Algérie.	8,993 24	8,993 24	"	"	8,993 24	"
Ministère de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	"
Produits d'établissements spéciaux. — Produit des pépinières et plantations faites par le Gouvernement.	44,704 68	44,704 68	"	"	44,704 68	"
Dépôts d'étalons	"	"	"	"	"	"
Produits des forêts et de la pêche. — Prix des bois vendus	169,632 54	86,390 62	16,902 49	"	103,293 11	66,339
Menus produits forestiers. — Chablis, plants, surmesures	5,364 70	5,296 82	67 88	"	5,364 70	"
Fruits, semences et herbes	4,304 00	1,179 00	515 20	"	1,694 20	2,609
Minerai, terres, pierres et sables	472 25	413 50	58 75	"	472 25	"
Redevances et indemnités	77,574 72	1,558 70	410 00	"	1,968 70	75,606
Recettes diverses et imprévues	2,034 59	1,505 49	319 10	"	1,824 59	210
Fermage du droit de chasse	391 70	90 00	60 00	"	150 00	241
Fermage du droit de pêche	465 00	465 00	"	"	465 00	
Amendes de condamnations pour délits forestiers	11,455 45	10,307 60	203 50	"	10,511 10	944
Dommages-intér. et restitutions pour délits dans les bois, etc.	5,531 71	4,371 11	308 70	"	4,679 81	851
Recouvrement de frais de poursuites concernant les forêts	2,621 55	2,391 55	60 80	"	2,452 35	169
Recouvrement de frais d'adjudication et de ventes de gré à gré	427 18	398 48	28 70	"	427 18	"
Produits divers. — Recouvrement de frais d'administration des bois des communes et établissements publics	31 15	31 15	"	"	31 15	"
Frais d'adjudications pour ventes et locations d'immeubles	4,615 87	2,862 44	345 92	"	3,208 36	1,407
Recouvrements des plants délivrés	1,968 00	1,968 00	"	"	1,968 00	"
Abonnement au Bulletin officiel	80 00	70 00	10 00	"	80 00	"
Prix de vente d'objets achetés aux colons	"	"	"	"	"	"
Autres recettes	175 94	91 02	1 71	"	92 73	83
TOTAUX	5,654,979 06	4,045,975 97	395,370 11	"	4,441,346 08	1,213,632
			395,370f 11c			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Enregistrement, timbre et domaines.					
Enregistrement, greffe, hypothèques. — Enregistrement	1,127,468f 86c	1,127,468f 86c	"	1,127,468f 86c	"
Greffe	78,664 49	78,664 49	"	78,664 49	"
Hypothèques	16,648 54	16,648 54	"	16,648 54	"
Amendes	73,855 89	30,327 37	"	30,327 37	43,528f 52c
Passe-ports	8,074 00	8,074 00	"	8,074 00	"
Permis de chasse	42,285 00	42,285 00	"	42,285 00	"
Recouvrements de frais de justice	486,858 64	63,206 52	"	63,206 52	423,652 12
Recouvrements de frais et d'instances concernant l'administon.	7,730 74	2,229 38	"	2,229 38	5,501 36
Livrets d'hôteliers et d'ouvriers	"	"	"	"	"
Timbre — Débité	1,001,767 45	1,001,767 45	"	1,001,767 45	"
Extraordinaire et visa	162,302 17	162,237 17	"	162,237 17	65 00
Droit d'affichage	32 00	32 00	"	32 00	"
Produits des domaines. — Revenus des domaines de l'État	1,126,516 94	542,713 05	"	542,713 05	583,803 89
Produits des terrains des fortifications et bâtiments militaires.	70,539 95	44,971 16	"	44,971 16	25,568 79
Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts et la pêche	2,504 41	1,121 91	"	1,121 91	1,382 50
Rentes foncières	623,068 71	403,742 56	"	403,742 56	219,326 15
Redevances pour concessions de chutes d'eau	22,794 70	11,842 59	"	11,842 59	10,952 11
Prix de ventes de domaines de l'État	853,799 98	489,045 30	"	489,045 30	364,754 68
Créances de l'État autres que rentes	6,056 63	2,536 27	"	2,536 27	3,520 36
Prix de vente de mobiliers	20,931 56	7,221 56	"	7,221 56	13,710 00
Épaves, déshérences et biens vacants	22,479 54	21,615 48	"	21,615 48	864 06
Recettes accidentelles. — Remplacement de dépenses rejetées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
Résultats de vérification de régie	110 59	110 59	"	110 59	"
Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	40 06	40 06	"	40 06	"
Frais d'administration et de perception	11,202 37	11,159 45	"	11 159 45	42 92
Autres recettes	31,660 92	25,594 24	"	25,594 24	6,066 68
Prix de vente d'objets mobiliers. — Ministère des finances	1,808 58	1,808 58	"	1,808 58	"
——— de la guerre	379,890 04	372,919 63	"	372,919 63	6,970 41
Gouvernement général de l'Algérie	10,012 19	10,012 19	"	10,012 19	"
Ministère de la marine et des colonies	309 85	309 85	"	309 85	"
Produits d'établ^ts spéciaux. — Produits des pépinières et plantations faites par le Gouvernem^t	9,175 80	9,175 80	"	9,175 80	"
Dépôts d'étalons	"	"	"	"	"
Produits des forêts et de la pêche. — Prix des bois vendus	182,586 97	81,089 08	"	81,089 08	101,497 89
Menus produits forestiers. — Chablis, plants, surmesures	3,472 51	3,286 51	"	3,286 51	186 00
Fruits, semences et herbes	4,323 30	1,083 50	"	1,083 50	3,239 80
Minerai, terres, pierres et sables	466 97	409 97	"	409 97	57 00
Redevances et indemnités	97,306 71	2,426 87	"	2,426 87	94,879 84
Recettes diverses et imprévues	7,018 65	5,654 65	"	5,654 65	1,364 00
Fermage du droit de chasse	296 70	55 00	"	55 00	241 70
Fermage du droit de pêche	"	"	"	"	"
Amendes de condamnations pour délits forestiers et de la pêche.	11,562 81	7,901 81	"	7,901 81	3,661 00
Dommages-intérêts et restitutions pour délits dans les bois, etc.	4,307 89	2,321 34	"	2,321 34	1,986 55
Recouvrement de frais de poursuite concernant les forêts	1,531 75	1,142 95	"	1,142 95	388 80
Recouvrement de frais d'adjudication et de vente de gré à gré.	519 73	515 73	"	515 73	4 00
Produits divers. — Recouvt de frais d'admon des bois des commes et établiss^ts publics	69 85	69 85	"	69 85	"
Frais d'adjudications pour ventes et locations d'immeubles	2,974 95	1,383 90	"	1,383 90	1,591 05
Recouvrements des plants délivrés	1 595 00	1,595 00	"	1,595 00	"
Abonnement au Bulletin officiel	2,040 00	160 00	"	160 00	1,880 00
Prix de vente d'objets achetés aux colons	"	"	"	"	"
Autres recettes	83 21	3 50	"	3 50	79 71
Frais de nourriture et d'entretien des détenus dans la prison civile	"	"	"	"	"
TOTAUX	6,518,747 60	4,597,980 71	"	4,597,980 71	1,920,766 89

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Recettes.	Opérations de l'année 1868. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.							
Douanes.							
Droits de douanes	à l'importation	2,079,792f 73c	2,079,792f 73c	"	"	2,079,792f 73c	"
	à l'exportation	"	"	"	"	"	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. Droits de tonnage	4,947 56	4,947 56	"	"	4,947 56	"
	Sortie des navires. Passe-ports des bâtiments étrangers.	957 00	957 00	"	"	957 00	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	3,104 00	3,104 00	"	"	3,104 00	"
	Droits de congé des bateaux français	526 00	526 00	"	"	526 00	"
	Droits de passe-ports des bateaux étrangers	3,385 00	3,385 00	"	"	3,385 00	"
	Droits de patente des bateaux corailleurs étrangers	30,000 00	27,600 00	2,000f00c	"	29,600 00	400f
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	15,466 80	15,466 80	"	"	15,466 80	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	6 80	6 80	"	"	6 80	"
	Droit de magasinage et de dépôt	836 66	836 66	"	"	836 66	"
	Droit de magasinage des marchandises en entrepôt réel.	"	"	"	"	"	"
	8 p. o/o du produit net de l'octroi de mer	322,994 65	322,994 65	"	"	322,994 65	"
	Recettes accidentelles	153 77	153 77	"	"	153 77	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transp' saisis.	6,550 22	6,550 22	"	"	6,550 22	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	9,019 95	9,019 95	"	"	9,019 95	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	824 00	824 00	"	"	824 00	"
	Produit de la vente des vieux plombs	125 64	125 64	"	"	125 64	"
Droits sanitaires		23,759 35	23,759 35	"	"	23,759 35	"
		2,502,450 13	2,500,050 13	2,000 00	"	2,502,050 13	400
Contributions diverses.							
Contributions directes.	Produit des mines	40,705 33	1,581 23	1,654 66	"	3,235 89	37,469
	Contribution des patentes	775,745 59	613,923 40	87,127 09	"	701,050 49	74,695
Contributions indirectes.	Droit de licence pour la fabrication et la vente des boissons	794,981 00	759,444 90	35,348 10	"	794,793 00	188
	Droit de licence pour la fabrication et la vente des tabacs	51,490 00	48,880 00	2,610 00	"	51,490 00	"
	Produit de la vente des tabacs des manufactures de France et manquants	245,761 10	245,761 10	"	"	245,761 10	"
	Recettes accessoires au produit des tabacs	1,859 99	1,859 99	"	"	1,859 99	"
	Produit de la vente des poudres à feu	818,050 00	818,050 00	"	"	818,050 00	"
	Recettes accessoires au produit des poudres	4,013 10	4,013 10	"	"	4,013 10	"
	Droit de garantie des matières d'or et d'argent	28,623 67	28,623 67	"	"	28,623 67	"
	Prix des estampilles délivrées aux entrepreneurs des voitures publiques	28 00	28 00	"	"	28 00	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	618,681 83	306,331 07	163,987 40	"	470,318 47	148,363
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	2,499,903 83	2,252,501 86	20,631 83	"	2,273,133 69	226,770
	Achour : impôt sur les grains	1,502,063 89	935,385 17	233,875 18	"	1,169,260 35	332,803
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"	"	"	"	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	646,325 24	494,322 29	140,319 84	"	634,642 13	11,683
	A reporter	8,028,232 57	6,510,705 78	685,554 10	"	7,196,259 88	831,973

(Les développements, par nature de produits, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	1,714,855f 34c	1,714,855f 34c	"	1,714,855f 34c	"
	à l'exportation	"	"	"	"	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	"	"	"	"	"
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	1,367 50	1,367 50	"	1,367 50	"
	Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	3,518 00	3,518 00	"	3,518 00	"
	—— de congé des bateaux français	493 00	493 00	"	493 00	"
	—— de passe-ports des bateaux étrangers	3,570 00	3,570 00	"	3,570 00	"
	—— de patente des bateaux corailleurs étrangers	30,800 00	28,400 00	"	28,400 00	2,400f 00c
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	16,053 45	16,053 45	"	16,053 45	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	7 48	7 48	"	7 48	"
	Droit de magasinage et de dépôt	1,284 27	1,284 27	"	1,284 27	"
	———— des marchandises en entrepôt réel	"	"	"	"	"
	8 p. o/o du produit net de l'octroi de mer	346,736 47	346,736 47	"	346,736 47	"
	Recettes accidentelles	22 00	22 00	"	22 00	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis.	544 38	544 38	"	544 38	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	2,031 74	2,031 74	"	2,031 74	"
Taxe de plombage et d'estampillage	Produit des taxes	935 50	935 50	"	935 50	"
	Produit de la vente des vieux plombs	"	"	"	"	"
Reversement pour rejet de dépense (exercice 1867)		85 18	85 18	"	85 18	"
Droits sanitaires		27,308 37	27,308 37	"	27,308 37	"
		2,149,612 68	2,147,212 68	"	2,147,212 68	2,400 00
Contributions diverses.						
Contributions directes.	Produit des mines	71,763 43	3,420 41	"	3,420 41	68,343 02
	Contribution des patentes	806,494 20	618,983 96	"	618,983 96	187,510 24
Contributions indirectes.	Droit de licence pour la fabrication et la vente des boissons.	773,270 00	736,008 18	"	736,008 18	37,261 82
	Droit de licence pour la fabrication et la vente des tabacs	49,534 00	46,761 00	"	46,761 00	2,773 00
	Produit de la vente des tabacs des manufactures de France et manquants	241,530 85	241,530 85	"	241,530 85	"
	Recettes accessoires au produit des tabacs	4,056 24	4,056 24	"	4,056 24	"
	Produit de la vente des poudres à feu	676,641 50	676,641 50	"	676,641 50	"
	Recettes accessoires au produit des poudres	2,740 60	2,740 60	"	2,740 60	"
	Droit de garantie des matières d'or et d'argent	17,389 42	17,389 42	"	17,389 42	"
	Prix des estampilles délivrées aux entrepreneurs de voitures publiques	146 00	146 00	"	146 00	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	426,407 73	312,636 11	"	312,636 11	113,771 62
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,317,810 01	1,100,355 77	"	1,100,355 77	217,454 24
	Achour : impôt sur les grains	1,229,120 39	917,245 49	"	917,245 49	311,874 90
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"	"	"	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	541,987 72	403,659 21	"	403,659 21	138,328 51
	A reporter	6,158,892 09	5,081,574 74	"	5,081,574 74	1,077,317 35

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Recettes.	Opérations de l'année 1868. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	8,028,232f 57c	6,510,705f 78c	685,554f 10c	"	7,196,259f 88c	831,97[illegible]
Produits divers. — Droits de vérification des poids et mesures	48,721 45	48,406 59	256 53	"	48,663 12	[illegible]
Produits divers. — Timbre des expéditions et quittances	3,738 60	3,738 60	"	"	3,738 60	
Produits divers. — Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	6,495 85	4,495 60	870 90	"	5,366 50	1,12[illegible]
Produits divers. — Prix des estampilles perdues	88 00	88 00	"	"	88 00	
Produits divers. — Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"	"	"	"	
Produits divers. — Produit des prises sur l'ennemi	"	"	"	"	"	
Produits divers. — Contributions extraordinaires de guerre	528,917 61	"	13,983 80	(A) 13,983f 80c	"	528,91[illegible]
Produits divers. — Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	1,061 98	600 53	461 45	"	1,061 98	
Produits divers. — Produit des matières manquant chez le comptable principal	0 40	0 40	"	"	0 40	
Produits divers. — Recettes accidentelles	5,035 38	4,421 04	400 00	"	4,821 04	21[illegible]
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	1,469 90	1,269 90	"	"	1,269 90	20[illegible]
	8,623,761 74	6,573,726 44	701,526 78	13,983 80	7,261,269 42	1,362,4[illegible]
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit net de la taxe des lettres, journaux et imprimés	816,541 23	816,541 23	"	"	816,541 23	
Droit de 1 p. o/o sur les articles d'argent (mandats français)	40,342 45	40,342 45	"	"	40,342 45	
Droit perçu sur les envois d'argent (mandats internationaux)	5,362 70	5,362 70	"	"	5,362 70	
Droit de 10 cent. p. o/o sur les valeurs déclarées et de 1 p. o/o sur les valeurs cotées	13,895 49	13,895 49	"	"	13,895 49	
Recettes diverses	637 20	637 20	"	"	637 20	
	876,779 07	876,779 07	"	"	876,779 07	
Divers produits.						
Produit des taxes de la télégraphie privée	378,990 76	(B) 353,646 32	25,344 44	"	(B) 378,990 76	
Prélèvement de 3 p. o/o sur les recettes des services locaux et provinciaux	10,719 23	3,100 04	7,619 19	"	10,719 23	
Produits de la taxe des brevets d'invention	2,840 00	2,840 00	"	"	2,840 00	
	392,549 99	359,586 36	32,963 63	"	392,549 99	
RÉCAPITULATION						
Enregistrement, timbre et domaines	5,654,979 06	4,045,975 97	395,370 11	"	4,441,346 08	1,213,6[illegible]
Douanes	2,502,450 13	2,500,050 13	2,000 00	"	2,502,050 13	40[illegible]
Contributions diverses	8,623,761 74	6,573,726 44	701,526 80	13,983 78	7,261,269 42	1,362,4[illegible]
Postes et paquebots à vapeur	876,779 07	876,779 07	"	"	876,779 07	
Divers produits	392,549 99	359,586 36	32,963 63	"	392,549 99	
	18,050,519 99	14,356,117 97	1,131,860 52	13,983 80	15,473,994 69	2,576,5[illegible]
			1,117,876f 72c			

Transport au budget extraordinaire de l'exercice 1867.
(B) Déduction faite de 55,488 fr. 68 cent. par virements de comptes.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.					
Report	6,158,892f 09c	5,081,574f 74c	"	5,081,574f 74c	1,077,317f 35c
Produits divers. — Droit de vérification des poids et mesures	52,649 82	51,954 97	"	51,954 97	694 85
Produits divers. — Timbre des expéditions et quittances	3,321 00	3,321 00	"	3,321 00	"
Produits divers. — Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	6,906 30	5,028 40	"	5,028 40	1,877 90
Produits divers. — Prix des estampilles perdues	75 50	75 50	"	75 50	"
Produits divers. — Confiscations opérées au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"	"	"	"
Produits divers. — Produit des prises sur l'ennemi	"	"	"	"	"
Produits divers. — Contributions extraordinaires de guerre	"	"	"	"	"
Produits divers. — Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	1,397 13	1,001 42	"	1,001 42	395 71
Produits divers. — Produit des matières manquant chez le comptable principal	3 50	3 50	"	3 50	"
Produits divers. — Recettes accidentelles	1,402 79	1,304 40	"	1,304 40	188 39
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	720 30	220 30	"	220 30	500 00
	6,225,458 43	5,144,484 23	"	5,144,484 23	1,080,974 20
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit net de la taxe des lettres, journaux et imprimés	832,567 04	832,567 04	"	832,567 04	"
Droit de 1 p. o/o sur les articles d'argent (mandats français)	44,122 47	44,122 47	"	44,122 47	"
Droit perçu sur les envois d'argent (mandats internationaux)	5,811 74	5,811 74	"	5,811 74	"
Droit de 10 cent. p. o/o sur les valeurs déclarées et de 1 p. o/o sur les valeurs cotées	15,167 92	15,167 92	"	15,167 92	"
Recettes diverses	695 10	695 10	"	695 10	"
	898,364 27	898,364 27	"	898,364 27	"
Divers produits.					
Produit des taxes de la télégraphie privée	355,671 74	355,919 50	29,046 75	326,872 75	28,798 99
Prélèvement de 3 p. o/o sur les recettes des services locaux et provinciaux	6,960 51	6,960 51	"	6,960 51	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	2,820 00	2,820 00	"	2,820 00	"
	365,452 25	365,700 01	29,046 75	336,653 26	28,798 99
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	6,518,747 60	4,597,980 71	"	4,597,980 71	1,920,766 89
Douanes	2,149,612 68	2,147,212 68	"	2,147,212 68	2,400 00
Contributions diverses	6,225,458 43	5,144,484 23	"	5,144,484 23	1,080,974 20
Postes et paquebots à vapeur	898,364 27	898,364 27	"	898,364 27	"
Divers produits	365,452 25	365,700 01	29,046 75	336,653 26	28,798 99
	16,157,635 23	13,153,741 90	29,046 75	13,124,695 15	3,032,940 08

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,543,793f 35	3,465,459f 03	78,334f 32	"	3,543,793f 35	"
Redevances des mines	1,353,199 98	961,212 79	391,987 19	"	1,353,199 98	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,707,877 39	1,404,180 95	303,696 44	"	1,707,877 39	"
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 764.)	175,577 39	174,369 91	101,271 99	100,064f 51	175,577 39	"
Produit de la rente de l'Inde	1,041,970 39	260,583 62	781,386 77	"	1,041,970 39	"
Contingent à verser par les établissements français de l'Inde	222,000 00	222,000 00	"	"	222,000 00	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,403,500 00	1,403,080 00	420 00	"	1,403,500 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1867	106 55	"	106 55	"	106 55	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires — École polytechnique	183,375 00	139,374 80	44,000 20	"	183,375 00	"
École spéciale militaire de Saint-Cyr	482,290 55	459,905 17	22,385 38	"	482,290 55	"
Collége militaire de la Flèche	61,153 49	51,643 16	9,510 33	"	61,153 49	"
École de santé militaire de Strasbourg	97,294 44	69,802 79	27,491 65	"	97,294 44	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'École de cavalerie de Saumur	26,000 00	26,000 00	"	"	26,000 00	"
Pensions des élèves de l'École navale de Brest	66,937 50	66,762 50	175 00	"	66,937 50	"
Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,371,103 74	1,266,226 10	104,889 31	11 67	1,371,103 74	"
Pensions de marins admis à l'Hôtel des invalides de la guerre	68,906 79	56,058 93	12,847 86	"	68,906 79	"
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,701,669 18	844,185 46	857,483 72	"	1,701,669 18	"
Versements par la Caisse de la dotation de l'armée des suppléments à sa charge dans les pensions militaires	7,352,306 71	1,772,306 13	5,580,000 58	"	7,352,306 71	"
Versements de la Caisse des invalides de la marine	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	"
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 11	151,700 11	"	"	151,700 11	"
Remboursement, par les communes du département de la Seine, des dépenses faites pour leur police municipale	114,335 85	111,989 69	2,346 16	"	114,335 85	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	282,478 98	225,524 61	56,954 37	"	282,478 98	"
Écoles régionales d'agriculture	73,099 60	52,629 85	20,469 75	"	73,099 60	"
Écoles des arts et métiers	257,105 00	238,380 25	18,724 75	"	257,105 00	"
Lazarets et établissements sanitaires	590,639 15	590,639 15	"	"	590,639 15	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, et le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	22,841 41	"	22,841 41	"	22,841 41	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères						
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement						
Indemnités pour remplacement de militaires						
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	3,666,479 74	10,523,421 19	845,012 47	7,701,953 92	3,666,479 74	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires						
Remplacement de moins-value de mobilier						
Produit de la vente des publications du Gouvernement (cartes, plans et documents divers)	95,252 01	63,993 85	31,258 16	"	95,252 01	"
À reporter	27,112,994 30	25,601,430 04	9,313,594 36	7,802,030 10	27,112,994 30	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,604,296f 65	"	3,519,776f 23	"	3,519,776f 23	84,520f 42
Redevance des mines	1,385,702 05	"	896,752 70	"	896,752 70	438,949 35
Droit de vérification des poids et mesures	1,750,662 00	"	1,434,443 67	"	1,434,443 67	316,218 33
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 765.)	340,305 94	"	2,602,713 46	2,262,407f 52	340,305 94	"
Produit de la rente de l'Inde	1,040,000 00	"	393,624 00	282 82	393,341 18	646,658 82
Contingent à verser par les établissements français de l'Inde	222,000 00	"	222,000 00	"	222,000 00	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,441,160 00	"	1,441,160 00	"	1,441,160 00	"
Produit des taxes perçues à titre de droits de visite des pharmacies	222,800 00	"	81,086 12	"	81,086 12	141,713 88
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1867	"	"	"	"	"	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires — École polytechnique	170,000 00	1,875f 00	143,000 00	"	144,875 00	25,125 00
École spéciale militaire de Saint-Cyr	475,000 00	7,167 30	437,933 99	"	445,101 29	29,898 71
Collége militaire de la Flèche	72,000 00	732 08	52,405 48	"	53,137 56	18,862 44
École de santé militaire de Strasbourg	127,825 00	1,375 00	73,068 75	"	74,443 75	53,381 25
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'École de cavalerie de Saumur	27,000 00	"	27,000 00	"	27,000 00	"
Pensions des élèves de l'École navale de Brest	65,000 00	700 00	55,912 50	"	56,612 50	8,387 50
Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,252,676 04	11 35	1,252,664 69	"	1,252,676 04	"
Pensions de marins admis à l'Hôtel des invalides de la guerre	59,000 00	"	37,651 11	"	37,651 11	21,348 89
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,957,250 00	"	1,382,316 28	"	1,382,316 28	574,933 72
Versements par la Caisse de la dotation de l'armée des suppléments à sa charge dans les pensions militaires	8,447,000 00	"	3,832,335 14	3,767,909 18	64,425 96	8,382,574 04
Versements au Trésor, par la dotation de l'armée, de ses frais d'administration	65,000 00	"	"	"	"	65,000 00
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 11	"	151,700 11	"	151,700 11	"
Remboursement par les communes du département de la Seine des dépenses faites pour leur police municipale	118,386 95	"	118,230 48	"	118,230 48	156 47
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	260,400 00	1,346 25	213,109 57	"	214,455 82	45,944 18
Écoles régionales d'agriculture	62,000 00	750 00	42,083 75	"	42,833 75	19,166 25
Écoles des arts et métiers	235,000 00	362 50	214,050 00	"	214,412 50	20,587 50
Lazarets et établissements sanitaires	603,718 04	"	603,718 04	"	603,718 04	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838 et le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	3,808 64	"	3,808 64	"	3,808 64	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères						
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement						
Indemnités pour remplacement de militaires						
Remboursem^t de prix de journées d'hôpitaux	9,679,840 71	"	16,625,739 05	6,945,898 34	9,679,840 71	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires						
Remplacement de moins-value de mobilier						
Produit de la vente des publications du Gouvernement (cartes, plans et documents divers)	77,392 50	"	45,651 92	"	45,651 92	31,740 58
À reporter	33,916 924 63	14,319 48	35,903,935 68	12,976,497 86	22,941,757 30	10,975,167 33

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	27,112,994f30c	25,601,430f04c	9,313,594f36c	7,802,030f10c	27,112,994f30c	"
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	327,046 13	300,187 02	26,859 11	"	327,046 13	"
Produits de la télégraphie privée française et internationale	9,669,895 13	8,826,682 52	843,213 11	0 50	9,669,895 13	"
Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur télégraphie	459,733 41	264,287 44	195,445 97	"	459,733 41	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	27,087 28	27,087 28	"	"	27,087 28	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'Administration des finances	20,307 85	20,307 85	"	"	20,307 85	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du Trésor et non compris dans l'actif de l'Administration des finances	245,665 76	245,665 76	"	"	245,665 76	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	38,464 90	38,464 90	"	"	38,464 90	"
Fonds de concours versés par divers pour l'exécution de travaux publics	2,911,094 10	2,988,099 55	35,619 55	112,625 00	2,911,094 10	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	7,126 67	7,126 67	"	"	7,126 67	"
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	3,948,511 93	2,709,945 59	1,238,566 34	"	3,948,511 93	"
Produits du travail des condamnés transportés à la Guyane	282,627 51	205,732 40	76,895 11	"	282,627 51	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières en capital et intérêts	44,050 08	44,050 08	"	"	44,050 08	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	"	"	"	"	"	"
Produit de l'émission de la nouvelle monnaie de bronze	50,188 23	50,188 23	"	"	50,188 23	"
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860	1,052,577 70	1,059,740 94	"	7,163 24	1,052,577 70	"
Versements faits par les intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	72,338 03	7,588 03	64,750 00	"	72,338 03	"
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'Exposition des beaux-arts de 1867	66,271 84	66,271 84	"	"	66,271 84	"
Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois	18,073 39	18,073 39	"	"	18,073 39	"
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services des messageries impériales	50,833 33	50,833 33	"	"	50,833 33	"
Recettes sur exercices clos	180,305 40	159,328 79	20,976 61	"	180,305 40	"
A reporter	46,585,192 97	42,691,091 65	11,815,920 16	7,921,818 84	46,585,192 97	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	33,916,924f63c	14,319f 48c	35,903,935f68c	12,976,497f86	22,941,757f30c	10,975,167f33c
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	284,391 98	"	275,028 69	"	275,028 69	9,363 29
Produits de la télégraphie privée française et internationale	9,795,380 65	"	9,136,136 64	"	9,136,136 64	659,244 01
Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur télégraphie	420,000 00	"	176,609 76	"	176,609 76	243,390 24
Recouvrts sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	3,914 62	"	3,914 62	"	3,914 62	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	39,307 87	"	39,307 87	"	39,307 87	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du Trésor et non compris dans l'actif de l'administration des finances	203,040 58	"	1,410,056 47	1,207,015 89	203,040 58	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janv. 1833.)	53,558 18	"	53,558 18	"	53,558 18	"
Fonds de concours versés par divers pour l'exécution de travaux publics	1,828,744 09	"	1,828,744 09	"	1,828,744 09	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	8,503 75	"	8,503 75	"	8,503 75	"
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	4,300,000 00	"	2,755,145 07	"	2,755,145 07	1,544,854 93
Produits du travail des condamnés transportés à la Guyane	54,199 43	"	54,199 43	"	54,199 43	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières en capital et intérêts	23,019 04	"	23,019 04	"	23,019 04	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	44,086 82	44,086 82	"	"
Versements en atténuation du reste à recouvrer sur l'emprunt de 250 millions autorisé par la loi du 11 mars 1854	"	"	74 30	74 30	"	"
Versements en atténuation du reste à recouvrer sur l'emprunt de 750 millions autorisé par la loi du 11 juillet 1857	"	"	4,462 05	4,462 05	"	"
Versements en atténuation du reste à recouvrer sur l'emprunt de 500 millions autorisé par la loi du 2 mai 1859	"	"	21,194 71	21,194 71	"	"
Produit de l'émission de la nouvelle monnaie de bronze	"	"	"	"	"	"
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860	946,417 38	"	1,150,367 51	203,950 13	946,417 38	"
Versements faits par des intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	2,390 00	"	2,390 00	"	2,390 00	"
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'Exposition des beaux-arts de 1867	115,282 50	"	115,282 50	"	115,282 50	"
Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois	17,756 02	"	17,756 02	"	17,756 02	"
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services des messageries impériales	50,833 33	"	50,833 33	"	50,833 33	"
Recettes sur exercices clos	320,516 37	"	320,516 37	"	320,516 37	"
A reporter	52,384,180 42	14,319 48	53 395,122 90	14,457,281 76	38,952,160 62	13,432,019 80

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	46,585,192f97c	42,691,091f65c	11,815,920f16c	7,921,818f84c	46,585,192f97c	"
Rec. accident. à div. titres. — Retenues sur traitements et pensions	12,808 57	12,475 25	333 32	"	12,808 57	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	12,127 34	12,127 34	"	"	12,127 34	"
Redevance de la vallée d'Andorre	1,920 00	1,920 00	"	"	1,920 00	"
Produit de prises sur l'ennemi	2,929 77	2,929 77	"	"	2,929 77	"
Produit des intérims des recettes générales et particulières	7,467 32	7,467 32	"	"	7,467 32	"
Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	169 75	169 75	"	"	169 75	"
Restitutions par divers au Trésor	49,040 54	49,040 54	"	"	49,040 54	"
Revenus ordinaires de l'Académie de France à Rome	1,244 61	1,244 61	"	"	1,244 61	"
Recettes à divers titres	192,825 07	84,839 63	107,985 44	"	192,825 07	"
	46,865,725 94	42,863,305 86	11,924,238 92	7,921,818 84	46,865,725 94	"
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	102,198 57	102,198 57	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
	46,865,725 94	42,863,305 86	12,026,437 49	8,024,017 41	46,865,725 94	"
			4,002,420f 08c			
2e BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. — PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.						
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	969,031 86	879,592 17	89,439 69	"	969,031 86	"
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	95,759 42	94,241 92	(A) 1,517 50	"	95,759 42	"
Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour dépenses de l'instruction primaire	442,102 16	443,619 66	"	(A) 1,517 50	442,102 16	"
	1,506,893 44	1,417,453 75	90,957 19	1,517 50	1,506,893 44	"
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	2,089 52	1,678 05	411 47	"	2,089 52	"
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement des redevances des mines	23 72	12 44	11 28	"	23 72	"
Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	2,107,213 00	2,059,776 00	47,437 00	"	2,107,213 00	"
Remboursements de frais de surveillance des associations ouvrières, etc.	94,420 84	87,087 50	7,333 34	"	94,420 84	"
Subvention de l'Algérie pour frais de son exposition permanente à Paris	27,000 00	27,000 00	"	"	27,000 00	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	79,904 52	79,904 52	"	"	79,904 52	"
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	69,903 69	809 84	69,093 85	"	69,903 69	"
	3,887,448 73	3,673,722 10	215,244 13	1,517 50	3,887,448 73	"
			213,726f 63c			

(A) Par virement de comptes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	52,384,180f42c	14,319f48c	53,395,122f90c	14,457,281f76c	38,952,160f62c	13,432,019f80c
Rec. accident. à div. titres. — Retenues sur traitements et pensions	7,687 38	"	7,687 38	"	7,687 38	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	28,576 04	"	28,576 04	"	28,576 04	"
Redevance de la vallée d'Andorre	"	"	"	"	"	"
Produits de prises sur l'ennemi	"	"	"	"	"	"
Produit des intérims des recettes générales et particulières	4,401 26	"	4,401 26	"	4,401 26	"
Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	136 25	"	136 25	"	136 25	"
Restitutions par divers au Trésor	43,229 42	"	43,229 42	"	43,229 42	"
Revenus ordinaires de l'Académie de France à Rome	"	"	"	"	"	"
Recettes à divers titres	169,763 54	"	169,763 54	"	169,763 54	"
	52,637,974 31	14,319 48	53,648,916 79	14,457,281 76	39,205,954 51	13,432,019 80
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	256,622 61	256,622 61	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	79,326 69	79,326 69	"	"
	52,637,974 31	14,319 48	53,984,866 09	14,793,231 06	39,205,954 51	13,432,019 80
			39,191,635f 03c			
2e BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. — PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.						
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	786,482 91	"	786,763 31	280 40	786,482 91	"
Produits divers spéciaux applicables à l'instruction primaire	1,596,378 05	"	1,596,378 05	"	1,596,378 05	"
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	2,105 28	"	1,754 49	"	1,754 49	350 79
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement des redevances des mines	24 50	"	12 67	"	12 67	11 83
Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	2,224,300 00	"	(A) 1,272,859 33	"	1,272,859 33	951,440 67
Remboursement de frais de surveillance des associations ouvrières, etc.	79,187 50	"	79,187 50	"	79,187 50	"
Subvention de l'Algérie pour frais de son exposition permanente à Paris	18,000 00	"	(B) 18,000 00	"	18,000 00	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	44,086 82	"	(C) 44,086 82	"	44,086 82	"
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	150,000 00	"	(B) 950 82	"	950 82	149,049 18
Remboursement par les budgets provinciaux de l'Algérie du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	11,420 00	"	7,200 00	"	7,200 00	4,220 00
	4,911,985 06	"	3,807,192 99	280 40	3,806,912 59	1,105,072 47
			3,806,912f 59c			

(A) Y compris 54,300 francs, par les trésoriers payeurs en Algérie.
(B) Par les trésoriers payeurs en Algérie.
(C) Par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1867.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Recettes du Budget extraordinaire.						
Indemnité du Japon	2,187,541f 76c	2,187,541f 76c	"	"	2,187,541f 76c	
Indemnité de Cochinchine	490,786 67	450,045 29	(A) 40,741f 38c	"	490,786 67	
Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000 00	7,000,000 00	"	"	7,000,000 00	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	2,494,998 54	2,500,000 00	(A) 310 68	5,312f 14c	2,494,998 54	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	1,265,204 24	229,165 80	1,036,038 44	"	1,265,204 24	
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	375,000 00	"	375,000 00	"	375,000 00	
Versements de la Société générale algérienne	13,415,642 72	20,074,741 10	"	6,659,098 38	13,415,642 72	
Produit des terrains des fortifications du Havre	53,209 47	47,501 47	5,708 00	"	53,209 47	
Produit des douanes maritimes du Mexique	710,128 99	710,128 99	"	"	710,128 99	
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	172,373 66	158,389 86	(A) 13,983 80	"	172,373 66	
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	6,905,143 50	6,611,002 05	(A) 611,849 42	317,707 97	6,905,143 50	
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	987,609 14	760,467 51	(A) 227,141 63	"	987,609 14	
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	124,273 06	124,273 06	"	"	124,273 06	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts de 1854 à 1859	8,845 56	8,845 56	"	"	8,845 56	
Complément du solde disponible des obligations trentenaires du Trésor	2,600 00	"	(A) 2,600 00	"	2,600 00	
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affecté à l'exercice 1867. (Loi du 1er août 1868.)	175,057,923 08	"	(A) 175,057,923 08	"	175,057,923 08	
	211,251,280 39	40,862,102 45	177,371,296 43	6,982,118 49	211,251,280 39	
			170,389,177f 94c			

(A) Par virement de comptes.

EXERCICE 1868.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1868.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Recettes du Budget extraordinaire.						
Indemnité de Cochinchine	8,244f 73c	"	(A) 8,244f 73c	"	8,244f 73c	"
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnements	2,481,220 00	"	(A) 2,074,009 61	"	2,074,009 61	407,210f 39c
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	960,202 07	"	136,224 69	"	136,224 69	823,977 38
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	"	125,000 00	"	125,000 00	125,000 00
Versement de la Société générale algérienne	23,325,765 02	"	(B) 23,325,765 02	"	23,325,765 02	"
Produit des terrains des fortifications du Havre	17,008 85	"	8,384 85	"	8,384 85	8,624 00
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	10,550,409 91	"	(A) 10,550,409 91	"	10,550,409 91	"
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	599,134 54	"	(A) 599,134 54	"	599,134 54	"
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	5,146 54	"	4,246 20	"	4,246 20	900 34
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	25,731 06	"	(A) 25,731 06	"	25,731 06	"
	38,222,862 72	"	36,857,150 61	"	36,857,150 61	1,365,712 11
			36,857,150 61			
Recettes du Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.						
Produit de l'emprunt de 429 millions	126,364,850 00	"	23,348,061 53	"	23,348,061 53	103,016,788 47
Recettes en atténuation des frais de service et de négociations	"	"	6,648 62	6,648f 62c	"	"
	126,364,850 00	"	23,354,710 15	6,648 62	23,348,061 53	103,016,788 47
			23,348,061f 53f			

(A) Par virement de comptes.
(B) Dont 6,659,098 fr. 38 cent. par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS REVENUS PUBLICS.

Résumé spécial pour impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	PENDANT l'année 1868.	TOTAL.
BUDGET ORDINAIRE.			
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	350,015,637f 85c	669,519f 09c	350,685,156f 94
Droit de timbre	83,408,552 96	43 12	83,408,596 08
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	69,851,768 42	"	69,851,768 42
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	36,906,972 47	"	36,906,972 47
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	14,059,395 85	60,480 86	14,119,876 71
Droits de douanes à l'exportation	186,810 68	"	186,810 68
Droits de navigation	443,880 00	"	443,880 00
Droits et produits divers de douanes	1,570,248 09	14,615 19	1,584,863 28
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	22,684,329 86	"	22,684,329 86
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	229,975,253 25	4,048,479 92	234,023,733 17
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	10,461,306 03	"	10,461,306 03
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	56,873,176 22	2,634,019 31	59,507,195 53
Droits divers et recettes à différents titres. (Déduction faite de l'impôt du dixième des chemins de fer attribué à l'amortissement.)	32,435,599 54	781,665 63	33,217,265 17
Produit de la vente des tabacs	247,625,121 32	518 71	247,625,640 03
Produit de la vente des poudres à feu	12,740,543 53	6 00	12,740,549 53
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	78,581,664 04	"	78,581,664 04
Droit perçu sur les envois d'argent	1,486,490 72	1,633 41	1,488,124 13
Droit de transport des valeurs déclarées et des valeurs cotées	991,145 08	"	991,145 08
Produit net des offices étrangers	2,178,158 37	3,105,065 89	5,283,224 26
Recettes à différents titres	69,132 51	75 00	69,207 51
	1,252,545,186 79	11,316,122 13	1,263,861,308 92
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	433,424,190 81	669,562 21	434,093,753 02
Douanes et sels	145,703,405 37	75,096 05	145,778,501 42
Contributions indirectes	590,110,999 89	7,464,689 57	597,575,689 46
Produits des postes	83,306,590 72	3,106,774 30	86,413,365 02
	1,252,545,186 79	11,316,122 13	1,263,861,308 92

EXERCICE 1868.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1868.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
BUDGET ORDINAIRE.			
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	363,609,158f 13c	7,572,486f 08c	371,181,644f 21c
Droit de timbre	84,986,256 71	4 04	84,986,260 75
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	75,008,753 48	"	75,008,753 48
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	32,027,167 52	182 78	32,027,350 30
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	16,558,413 43	124,017 73	16,682,431 16
Droits de douanes à l'exportation	160,814 60	"	160,814 60
Droits de navigation	294,938 45	"	294,938 45
Droits et produits divers de douanes	1,547,977 86	15,000 00	1,562,977 86
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	21,619,125 70	"	21,619,125 70
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	239,366,334 90	4,190,047 62	243,556,382 52
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	10,335,739 83	"	10,335,739 83
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	60,812,846 29	1,463,683 76	62,276,530 05
Droits divers et recettes à différents titres (déduction faite de l'impôt du dixième des chemins de fer attribué à l'amortissement)	32,658,832 13	821,486 99	33,480,319 12
Produit de la vente des tabacs	247,657,084 33	902 87	247,657,987 20
Produit de la vente des poudres à feu	13,359,517 63	1 00	13,359,518 63
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	81,319,585 23	"	81,319,585 23
Droit perçu sur les envois d'argent	1,595,121 71	"	1,595,121 71
Droit de transport des valeurs déclarées, et des valeurs cotées	1,058,495 37	"	1,058,495 37
Produit net des offices étrangers	2,440,323 65	3,032,187 65	5,472,511 30
Recettes à différents titres	87,522 94	"	87,522 94
	1,286,504,009 89	17,220,000 52	1,303,724,010 41
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	448,595,414 84	7,572,490 12	456,167,904 96
Douanes et sels	147,217,191 04	139,200 51	147,356,391 55
Contributions indirectes	604,190,355 11	6,476,122 24	610,666,477 35
Produits des postes	86,501,048 90	3,032,187 65	89,533,236 55
	1,286,504,009 89	17,220,000 52	1,303,724,010 41

Suite des CONTRIBUTIONS

ÉTAT des Recettes faites, en 1868, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1869.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1868.	RESTE À RECOUVRER.
1° BUDGET ORDINAIRE.			
Produits divers	13,044f 80c	13,044f 80c	"
TOTAL du budget ordinaire	13,044 80	13,044 80	"
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.			
Néant.	"	"	"
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
Néant.	"	"	"
4° BUDGET DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
Néant.	"	"	"
TOTAL de l'exercice 1869	13,044 80	13,044 80	"

REVENUS PUBLICS.

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1868.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de l'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	TOTAL.
Ain	2,886,602f 77c	171,069f 87c	3,034,942f 03c	474,079f 05c	4,844,648f 58c	11,411,342f 30c
Aisne	7,181,803 34	123,962 61	9,216,029 30	1,183,306 72	12,523,392 61	30,228,494 58
Allier	3,382,908 67	"	3,542,195 55	548,181 12	5,783,407 08	13,256,692 42
Alpes (Basses-)	982,368 98	"	1,243,691 67	159,141 25	1,986,113 77	4,371,315 67
Alpes (Hautes-)	671,709 57	25,498 17	922,990 48	105,793 69	1,544,501 53	3,270,493 44
Alpes-Maritimes	2,348,040 52	638,992 35	3,559,838 81	696,953 79	3,447,181 93	10,691,007 40
Ardèche	2,103,099 73	"	2,845,904 56	423,132 83	3,959,323 21	9,331,460 33
Ardennes	3,488,350 81	933,990 25	4,103,999 11	715,985 33	6,229,976 23	15,472,301 73
Ariége	1,251,271 95	"	1,381,061 60	208,903 81	2,443,879 96	5,285,117 32
Aube	3,179,826 40	"	3,197,627 80	553,462 20	5,916,547 54	12,847,463 94
Aude	2,796,402 69	1,983,857 80	2,396,604 03	414,054 19	5,445,075 12	13,035,993 83
Aveyron	2,444,331 35	"	2,134,388 51	386,528 86	4,358,460 93	9,323,709 65
Bouches-du-Rhône	9,615,123 54	17,374,738 64	15,226,350 85	2,480,490 14	14,868,078 44	59,564,781 61
Calvados	7,277,921 84	1,331,876 28	6,924,476 14	1,207,083 56	11,544,338 12	28,285,695 94
Cantal	1,837,529 05	"	1,634,435 18	222,612 41	3,259,216 18	6,953,792 82
Charente	4,521,065 97	"	2,774,278 13	595,975 09	5,990,757 11	13,882,076 30
Charente-Inférieure	4,705,975 39	3,302,692 97	3,700,707 30	769,521 95	8,057,730 82	20,536,628 43
Cher	2,428,678 42	"	3,249,519 79	413,487 32	4,100,158 67	10,191,844 20
Corrèze	1,844,067 44	"	1,856,771 72	248,231 03	2,729,596 55	6,678,666 74
Corse	710,427 29	452,301 60	"	207,062 56	1,937,059 54	3,306,850 99
Côte-d'Or	4,507,313 25	"	5,436,313 87	930,187 10	7,875,402 99	18,749,217 21
Côtes-du-Nord	3,174,810 27	419,559 08	7,706,208 44	432,661 01	4,992,463 48	16,725,702 28
Creuse	1,510,577 71	"	1,933,671 53	249,561 21	2,282,023 12	5,975,833 57
Dordogne	3,992,654 64	"	3,010,503 55	548,966 78	6,277,722 89	13,829,847 86
Doubs	3,031,946 03	226,747 64	4,129,075 80	633,905 37	4,874,010 69	12,895,685 53
Drôme	2,552,469 50	"	3,151,279 97	517,484 94	4,870,929 89	11,092,164 30
Eure	5,927,799 77	"	5,820,555 30	851,560 30	12,499,621 40	25,099,536 77
Eure-et-Loir	4,425,131 96	"	4,268,884 24	499,774 19	7,265,793 32	16,459,583 71
Finistère	4,115,059 04	897,547 04	10,121,271 72	491,605 52	5,843,259 24	21,468,742 56
Gard	3,420,915 93	2,455,209 94	5,702,025 22	854,450 30	7,199,385 49	19,631,986 88
Garonne (Haute-)	5,833,736 36	595,787 13	5,014,862 60	912,912 77	8,189,495 17	20,546,794 03
Gers	2,787,921 69	"	1,934,734 94	349,421 25	4,295,532 37	9,367,610 25
Gironde	12,074,423 16	11,728,069 38	14,780,362 55	2,438,846 65	14,974,792 77	55,996,494 51
Hérault	5,149,353 88	1,150,669 03	6,243,382 40	1,130,594 35	9,265,093 74	22,939,093 40
Ille-et-Vilaine	4,466,924 98	388,611 61	7,856,879 88	706,666 36	6,800,509 61	20,219,592 44
Indre	2,212,090 84	"	2,096,450 57	332,847 16	3,950,385 79	8,591,774 36
Indre-et-Loire	3,857,334 20	"	3,787,225 87	636,686 61	6,074,530 70	14,355,777 38
Isère	4,692,306 83	"	5,897,400 64	850,679 12	8,305,552 11	19,745,938 70
Jura	2,560,959 63	20,673 38	4,570,460 40	525,631 03	4,791,405 69	12,469,130 13
Landes	1,708,718 32	"	2,341,864 77	314,587 50	2,664,476 91	7,029,647 50
Loir-et-Cher	3,060,267 99	"	2,986,563 36	425,637 33	5,027,762 78	11,500,231 46
Loire	3,574,109 58	"	7,270,080 42	909,190 51	7,903,363 64	19,656,744 15
Loire (Haute-)	1,898,117 73	"	2,735,636 96	275,563 87	3,433,146 35	8,342,464 91
Loire-Inférieure	4,946,469 31	20,826,319 78	10,057,535 76	1,045,798 56	8,406,853 92	45,282,977 33
Loiret	4,525,661 37	152,111 04	4,765,684 95	715,959 55	7,341,842 27	17,501,259 18
Lot	1,913,102 89	"	1,717,445 87	246,543 09	3,537,531 03	7,414,622 88
Lot-et-Garonne	3,901,290 00	"	2,689,437 79	509,886 43	5,654,821 02	12,755,435 24
Lozère	785,521 85	"	874,691 89	128,263 04	1,709,967 42	3,498,444 20
Maine-et-Loire	5,207,207 88	"	7,052,463 03	877,713 01	8,549,926 88	21,687,310 80
Manche	5,141,355 50	644,392 75	6,521,307 96	739,430 03	9,105,029 74	22,151,515 98
Marne	5,334,597 74	"	6,903,820 14	1,186,693 36	9,119,856 38	22,544,967 62
Marne (Haute-)	2,658,489 88	"	2,543,845 73	522,893 65	4,442,827 79	10,168,057 05
Mayenne	2,872,720 86	"	5,160,512 49	393,835 77	5,353,251 15	13,780,320 27
A reporter	193,478,866 29	65,844,678 34	240,028,253 17	34,200,424 62	323,848,011 66	857,400,234 08

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1868.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	TOTAL.
Report	193,478,866f 29c	65,844,678f 34c	240,028,253f 17c	34,200,424f 62c	323,848,011f 66c	857,400,23[illegible]
Meurthe	4,809,681 12	"	11,620,156 53	842,310 37	8,034,485 66	25,306,63[illegible]
Meuse	3,207,086 48	"	3,263,762 76	520,395 95	5,506,647 64	12,497,89[illegible]
Morbihan	2,557,139 42	968,924 15	6,363,462 46	367,625 33	4,928,638 83	15,185,79[illegible]
Moselle	4,244,372 86	2,717,487 03	5,937,322 89	699,299 31	8,944,059 09	22,542,54[illegible]
Nièvre	2,907,873 14	"	3,642,965 10	510,928 31	5,001,596 14	12,063,36[illegible]
Nord	15,390,812 65	15,729,523 52	32,516,033 66	2,729,062 78	23,308,887 48	89,674,32[illegible]
Oise	5,875,967 56	"	6,879,739 02	866,681 58	10,539,472 75	24,161,86[illegible]
Orne	4,408,566 47	"	4,092,358 92	648,483 46	7,545,235 32	16,694,64[illegible]
Pas-de-Calais	7,908,234 19	6,539,416 87	14,773,214 62	1,243,469 80	12,612,531 65	43,076,86[illegible]
Puy-de-Dôme	4,499,011 92	"	4,733,503 10	622,302 21	7,089,455 87	16,944,27[illegible]
Pyrénées (Basses-)	3,469,163 17	1,034,915 40	4,571,359 26	780,214 84	4,065,563 18	13,921,21[illegible]
Pyrénées (Hautes-)	1,708,880 77	"	1,944,534 94	286,222 22	2,168,335 34	6,107,97[illegible]
Pyrénées-Orientales	1,403,518 21	127,155 12	1,914,244 25	281,057 58	2,304,313 57	6,030,28[illegible]
Rhin (Bas-)	6,263,666 30	1,712,563 51	6,190,123 04	1,112,135 79	9,086,920 51	24,365,40[illegible]
Rhin (Haut-)	4,571,724 22	1,511,219 29	5,164,108 64	1,046,375 17	7,759,062 90	20,052,49[illegible]
Rhône	10,585,138 19	3,567,380 09	14,609,951 19	2,501,503 31	14,950,926 14	46,214,89[illegible]
Saône (Haute-)	2,461,946 90	"	3,661,461 83	484,088 51	4,225,453 56	10,832,95[illegible]
Saône-et-Loire	4,740,330 44	"	7,988,012 30	939,355 57	10,583,943 85	24,251,64[illegible]
Sarthe	5,040,822 51	"	6,106,693 59	665,979 58	8,377,494 54	20,190,99[illegible]
Savoie	2,055,757 55	168,035 47	2,036,583 79	324,125 78	3,425,556 61	8,010,05[illegible]
Savoie (Haute-)	1,959,966 47	53,019 28	1,418,717 36	285,245 16	2,888,315 72	6,605,26[illegible]
Seine	115,329,466 27	27,295,650 33	171,163,060 69	27,514,685 14	80,891,538 14	422,194,40[illegible]
Seine-Inférieure	12,403,529 50	20,846,167 78	23,862,500 09	2,858,941 13	23,091,895 90	83,063,03[illegible]
Seine-et-Marne	5,223,489 42	"	6,211,298 62	847,926 91	11,555,661 67	23,838,37[illegible]
Seine-et-Oise	9,633,204 90	"	12,612,354 54	1,588,059 61	17,001,575 60	40,835,19[illegible]
Sèvres (Deux-)	2,850,082 32	"	2,683,781 52	350,086 12	4,680,791 83	10,564,74[illegible]
Somme	6,816,295 29	320,175 94	8,947,648 50	1,083,119 15	10,992,202 28	28,159,44[illegible]
Tarn	2,680,003 40	"	2,116,382 38	382,852 55	4,763,297 00	9,942,53[illegible]
Tarn-et-Garonne	2,128,720 50	"	1,481,609 98	238,181 37	4,108,747 86	7,957,25[illegible]
Var	3,184,854 42	423,244 85	5,489,349 63	563,895 66	5,754,223 31	15,415,56[illegible]
Vaucluse	2,455,764 43	"	3,177,702 04	453,775 07	3,962,893 51	10,050,13[illegible]
Vendée	2,846,563 33	416,109 33	3,113,651 78	358,261 19	5,454,923 70	12,189,50[illegible]
Vienne	3,261,977 38	"	2,806,284 71	491,993 23	4,952,043 14	11,512,29[illegible]
Vienne (Haute-)	2,233,563 84	"	2,992,931 92	442,046 49	3,700,507 26	9,369,04[illegible]
Vosges	3,643,294 82	"	4,710,579 57	598,477 98	6,523,188 19	15,475,54[illegible]
Yonne	3,707,143 48	"	3,494,148 66	683,597 47	7,156,866 47	15,041,75[illegible]
Armées expéditionnaires	"	"	"	523,759 25	"	523,75[illegible]
	471,946,480 13	149,275,666 30	644,319,847 05	90,936,945 55	681,785,263 87	2,038,264,20[illegible]
Directeurs de la fabrication des monnaies						2,603,92[illegible]
Caissier payeur central du Trésor public						33,498,86[illegible]
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine						255,27[illegible]
Comptables des finances en Algérie						21,392,23[illegible]
Trésoriers payeurs des colonies						2,758,07[illegible]
Agent responsable des virements de comptes						141,872,43[illegible]
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1868						2,240,645,00[illegible]

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1868.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de base au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées, dans le compte des dépenses publiques, par nature de budgets, par ministère et par chapitres.

Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque service, il est nécessaire de se reporter aux comptes particuliers que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatées pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la Cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1867.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 2,175,451,335 fr. 86 cent.

SAVOIR :

Budget ordinaire..	Dette publique et dotations.....	507,657,145f 46c	1,543,361,061f 36c
	Services généraux des ministères..	805,465,524 14	
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts.....	219,960,688 53	
	Remboursements et restitutions, etc.	10,277,703 23	
Budget des dépenses sur ressources spéciales.....			264,358,602 54
Budget extraordinaire.....			367,731,671 96
TOTAL.....			2,175,451,335 86

Sur ces dépenses il a été payé par le Trésor public jusqu'à l'époque de la clôture dudit exercice une somme de 2,169,764,571 fr. 68 cent. appliquée ainsi qu'il suit aux divers budgets.

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des dépenses sur ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	
Payements antérieurs au 1er janvier 1868.	1,368,126,652f 73c	208,506,117f 11c	254,300,601f 75c	
Payements de l'année 1868.....	216,082,669 25	55,978,117 47	124,160,503 63	
A déduire : les annulations résultant de reversements de fonds, de recouvrements d'avances et de changements d'imputation.....	45,086,196 98	125,632 04	12,178,261 24	
NET des payements de l'année 1868.	170,996,472 27	55,852,485 43	111,982,242 39	
TOTAL des payements de l'exercice 1867.	1,539,123,125 00	264,358,602 54	366,282,844 14	2,169,764,571 68

Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1867, et qui seront ordonnancées par les ministres sur le chapitre spécial des exercices clos :

1° Budget ordinaire.....	4,237,936f 36c	5,686,764 18
2° Budget extraordinaire.....	1,448,827 82	

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1868.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1869, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 2,196,872,805 fr. 44 c.

SAVOIR :

1° Budget ordinaire.	Dette publique et dotations.....	521,838,126f 37c	1,612,867,977f 81c
	Services généraux des ministères...	859,036,276 55	
	Frais de régie, de perception, etc..	222,595,596 62	
	Remboursements et restitutions, etc.	9,397,978 27	
2° Budget des dépenses sur ressources spéciales.....			306,472,146 18
3° Budget extraordinaire.....			151,167,831 45
4° Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.....			126,364,850 00
TOTAL à reporter...			2,196,872,805 44

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

Report..... 2,196,872,805f 44c

Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1869 s'élèvent à la somme de 1,834,556,582 fr. 36 cent.

SAVOIR :

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des dépenses sur ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	BUDGET SPÉCIAL de l'emprunt de 429 millions.	
Payements antérieurs au 1er janvier 1868.....	10,311,348f 21c	744,901f 14c	70,812f 00c	//	
Payements de l'année 1868.....	1,416,183,453 15	229,406,063 83	115,535,496 80	98,882,431f 74c	
A déduire : les annulations résultant de reversements de fonds, de recouvrements d'avances et de changements d'imputation.....	11,563,915 32	1,104 35	17,155,359 46	7,857,545 38	
Net des payements de l'année 1868.	1,404,619,537 83	229,404,959 48	98,380,137 34	91,024,886 36	
TOTAL des payements de l'exercice 1868.	1,414,930,886 04	230,149,860 62	98,450,949 34	91,024,886 36	1,834,556,582 36

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1869, savoir :

1° Budget ordinaire.....	197,937,091f 77c	362,316,223 08
2° ——— des dépenses sur ressources spéciales.....	76,322,285 56	
3° ——— extraordinaire.....	52,716,882 11	
4° ——— spécial de l'emprunt de 429 millions.....	35,339,963 64	

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1869.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les dépenses des dotations, pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 13,426,366 fr. 99 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1868.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1868, s'élèvent à une somme totale de 2,175,687,088 fr. 09 cent.,

SAVOIR :

		EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.	EXERCICE 1869.
1° Budget ordinaire.	Dette publique et dotations.....	59,188,926f 18c	452,524,352f 09c	3,079,806f 28c
	Services généraux des ministères.....	93,618,588 16	742,501,752 30	9,231,876 35
	Frais de régie, de perception, etc.....	17,126,742 43	201,434,808 04	20,000 00
	Remboursements et restitutions, etc.....	1,062,215 50	8,158,625 40	//
		170,996,472 27	1,404,619,537 83	12,331,682 63
2° Budget des dépenses sur ressources spéciales.....		55,852,485 43	229,404,959 48	833,001 45
3° Budget extraordinaire.....		111,982,242 39	98,380,137 34	10,286 66
4° Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.....		//	91,024,886 36	251,396 25
		338,831,200 09	1,823,429,521 01	13,426,366 99
TOTAL.....		2,175,687,088f 09c		

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1868. (V. page 45.)

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869.

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.		DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT. Antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Droits constatés.	Opérations de l'année 1868. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1868.	pendant l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
							EXERCICE 1867.				
							BUDGET ORDINAIRE.				
	Dette publique et dotations.	Dette consolidée	340,908,659f 00c	1,029f 00c	"	340,909,688	331,102,563f 37c	7,465,207f 84c	338,567,771f 21c	2,341,916f 79c	
132		Capitaux remboursables à divers titres	36,872,120 43	"	10,081f 04c	36,862,039	10,257,527 60	26,082,985 26	36,340,512 86	521,526 53	
		Dette viagère	85,468,390 00	"	3,252,235 19	82,216,154	58,748,576 02	23,467,578 79	82,216,154 81	"	
		Dotations	47,801,180 00	"	131,916 74	47,669,263	45,496,108 97	2,173,154 29	47,669,263 26	"	
134	Services généraux des ministères.	Ministère d'État	3,072,930 02	"	3,904 17	3,069,025	2,829,749 97	230,785 31	3,060,535 28	8,490 57	
136		de la justice et des cultes. Justice	33,106,859 87	"	181,551 75	32,925,308	30,618,849 95	2,293,784 11	32,912,634 06	12,674 06	
138		de la justice et des cultes. Cultes	48,584,923 27	"	11,364 42	48,573,558	35,503,034 90	13,026,487 65	48,529,522 55	44,036 30	
140		des affaires étrangères	13,087,536 81	"	1,976 62	13,085,560	10,211,802 29	2,861,754 49	13,073,556 78	12,003 41	
142 et 144		de l'intérieur	54,983,808 82	"	213,894 10	54,769,914	47,553,300 70	7,085,642 88	54,638,943 58	130,971 14	
148		des finances	20,290,229 34	"	315,430 32	19,974,799	16,901,151 36	3,064,202 86	19,965,354 22	9,444 80	
150 et 152		Ministère de la guerre et Gouvernemt général de l'Algérie. Dépenses du ministère de la guerre	367,903,501 56	"	1,714,531 95	366,188,969	345,485,757 63	20,113,516 98	365,599,274 61	589,695 00	
154		Ministère de la guerre et Gouvernemt général de l'Algérie. Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	14,601,508 47	"	205,646 03	14,395,862	11,607,340 41	2,607,024 34	14,214,364 75	181,497 69	
156		Ministère de la marine et des colonies	147,005,301 45	314,109 46	"	147,319,410	124,986,064 42	22,234,014 66	147,220,079 08	99,331 83	
160		de l'instruction publique	20,344,597 71	237,513 00	"	20,582,110	15,516,458 75	4,957,455 55	20,473,914 30	108,196 41	
164		de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	72,751,516 27	"	298,862 08	72,452,654	60,042,149 71	12,274,436 22	72,316,585 93	136,068 26	
170		de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,120,590 37	7,759 16	"	12,128,349	9,238,756 43	2,869,483 11	12,108,239 54	20,109 99	
172 et 174	Frais de régie, de perception, et d'exploitation des impôts		221,680,138 82	"	1,719,450 29	219,960,688	202,811,972 52	17,126,742 43	219,938,714 95	21,973 58	
174	Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc		10,418,686 53	"	140,983 30	10,277,703	9,215,487 73	1,062,215 50	10,277,703 23	"	
			1,551,002,478 74	560,410 62	8,201,828 00	1,543,361,061	1,368,126,652 73	170,996,472 27	1,539,123,125 00	4,237,936 36	
				7,641,417f 38c							

Suite de l'EXERCICE 1867.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1868. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1868.	pendant l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
	Suite de l'EXERCICE 1867.									
	2e BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.									
146	Ministère de l'intérieur	158,102,814f 02c	"	9,984,595f 13c	148,208,21[illegible]	111,445,737f 63c	36,762,481f 26c	148,208,218f 89c	"	
176	——— des finances	102,597,000 56	"	589,222 72	102,007,77[illegible]	89,480,434 28	12,527,343 56	102,007,777 84	"	
154	Gouvernement général de l'Algérie	278,956 15	"	173,002 86	105,9[illegible]	86,060 93	19,892 36	105,953 29	"	
162	Ministère de l'instruction publique	8,171,746 18	"	524,098 28	7,647,6[illegible]	5,112,325 13	2,535,322 77	7,647,647 90	"	
166	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	6,839,630 51	"	450,625 89	6,389,0[illegible]	2,381,559 14	4,007,445 48	6,389,004 62	"	
	TOTAL	276,080,147 42	"	11,721,544 88	264,358,6[illegible]	208,506,117 11	55,852,485 43	264,358,602 54	"	
			11,721,544f 88c							
	BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
138	Ministère de la justice et des cultes. (Cultes.)	5,670,838 00	"	80,515 14	5,590,32[illegible]	3,704,449 49	1,801,665 10	5,506,114 59	84,208f 27c	
140	——— des affaires étrangères	300,000 00	"	7,649 31	292,35[illegible]	128,021 09	148,793 85	276,814 94	15,535 75	
146	——— de l'intérieur	6,016,784 27	"	9,009 25	6,007,77[illegible]	4,562,714 84	1,383,607 63	5,946,322 47	61,452 55	
178	——— des finances	4,644,149 33	"	163,709 48	4,480,43[illegible]	3,412,929 29	1,065,940 67	4,478,869 96	1,569 89	
152	Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	150,945,597 00	"	2,550,481 34	148,395,11[illegible]	99,945,421 07	47,545,589 09	147,491,010 16	904,105 50	
154	Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie.	25,751,112 80	"	6,668,092 41	19,083,02[illegible]	15,116,538 64	3,922,165 12	19,038,703 76	44,316 63	
158	Ministère de la marine et des colonies	77,943,497 67	"	3,178,642 22	74,764,85[illegible]	48,534,498 12	26,218,272 49	74,752,770 61	12,084 84	
162	——— de l'instruction publique	2,198,711 00	"	103,166 14	2,095,54[illegible]	1,340,838 65	731,199 51	2,072,038 16	23,506 70	
166 et 168	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	100,358,393 15	"	2,586,266 27	97,772,12[illegible]	71,777,803 82	25,784,439 55	97,562,243 37	209,883 51	
170	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	9,251,000 00	"	879 70	9,250,12[illegible]	5,777,386 74	3,380,569 38	9,157,956 12	92,164 18	
	TOTAL	383,080,083 22	"	15,348,411 26	367,731,67[illegible]	254,300,601 75	111,982,242 39	366,282,844 14	1,448,827 82	
			15,348,411f 26c							
	RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1867.									
	1° Budget ordinaire	1,551,002,478 74	"	7,641,417 38	1,543,361,06[illegible]	1,368,126,652 73	170,996,472 27	1,539,123,125 00	4,237,936 36	
	2° ——— des dépenses sur ressources spéciales	276,080,147 42	"	11,721 544 88	264,358,6[illegible]	208,506,117 11	55,852,485 43	264,358,602 54	"	
	3° ——— extraordinaire	383,080,083 22	"	15,348,411 26	367,731,67[illegible]	254,300,601 75	111,982,242 39	366,282,844 14	1,448,827 82	
	TOTAL	2,210,162,709 38	"	34,711,373 52	2,175,451,33[illegible]	1,830,933,371 59	338,831,200 09	2,169,764,571 68	5,686,764 18	
			34,711,373f 52c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.			DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT ET DÉPENSES PRÉSUMÉES — antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1868. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	PENDANT l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1869.	OBSERVATIONS.
							EXERCICE 1868.					
							1re PARTIE. — ORDINAIRE.					
133	Dette publique et dotations.	Dette consolidée		"	345,580,357f 50c	"	345,580,357	"	335,433,069f 83c	335,433,069f 83c	10,147,287f 67c	
		Capitaux remboursables à divers titres		397,932f 95c	38,540,016 92	"	38,937,949	397,932f 95c	10,779,520 22	11,177,453 17	27,760,496 70	
		Dette viagère		"	88,493,539 00	"	88,493,539	"	61,687,232 08	61,687,232 08	26,806,306 92	
		Dotations		2,774,333 33	46,051,946 67	"	48,826,280	2,774,333 33	44,624,529 96	47,398,863 29	1,427,416 71	
135		Ministère d'État		"	3,401,578 87	"	3,401,578	"	3,014,407 52	3,014,407 52	387,171 35	
137		——— de la justice et des cultes.	Justice	"	33,260,100 42	"	33,260,100	"	30,853,331 16	30,853,331 16	2,406,769 26	
139			Cultes	"	48,619,481 34	"	48,619,481	"	35,459,728 30	35,459,728 30	13,159,753 04	
141		——— des affaires étrangères		"	13,344,268 81	"	13,344,268	"	10,403,064 43	10,403,064 43	2,941,204 38	
143 et 145		——— de l'intérieur		"	59,939,840 86	"	59,939,840	"	52,439,214 51	52,439,214 51	7,500,626 35	
149		——— des finances		"	22,240,282 61	"	22,240,282	"	18,705,106 69	18,705,106 69	3,535,175 92	
151 et 153	Services généraux des ministères.	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie.	Dépenses du ministère de la guerre	6,710,293 66	390,679,701 22	"	397,389,994	6,710,293 66	362,745,570 12	369,455,863 78	27,934,131 10	
155			Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	"	14,725,177 95	"	14,725,177	"	11,606,032 17	11,606,032 17	3,119,145 78	
157		Ministère de la marine et des colonies		428,788 27	154,959,039 41	"	155,387,827	428,788 27	129,850,438 75	130,279,227 02	25,108,600 66	
161		——— de l'instruction publique		"	24,462,522 29	"	24,462,522	"	17,396,354 67	17,396,354 67	7,066,167 62	
165		——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		"	74,093,312 89	"	74,093,312	"	61,141,926 10	61,141,926 10	12,951,386 79	
171		——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts		"	12,171,887 95	"	12,171,887	"	8,886,577 88	8,886,577 88	3,285,310 07	
173 et 175	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			"	222,595,596 62	"	222,595,596	"	201,434,808 04	201,434,808 04	21,160,788 58	
175	Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc			"	9,397,978 27	"	9,397,978	"	8,158,625 40	8,158,625 40	1,239,352 87	
				10,311,348 21	1,602,556,629 60	"	1,612,867,977	10,311,348 21	1,404,619,537 83	1,414,930,886 04	197,937,091 77	

Suite de l'EXERCICE 1868.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT ET DÉPENSES PRÉSUMÉES — antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1868. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1868.	PENDANT l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1869.	OBSERVATIONS.
	Suite de l'EXERCICE 1868.									
	2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.									
147	Ministère de l'intérieur	"	180,664,177f 50c	"	180,664,177 50	"	126,865,998f 18c	126,865,998f 18c	53,798,179f 32c	
177	——— des finances	744,901f 14c	106,867,400 26	"	107,612,301 26	744,901f 14c	93,326,899 66	94,071,800 80	13,540,500 60	
155	Gouvernement général de l'Algérie	"	307,978 29	"	307,978 29	"	112,067 26	112,067 26	195,911 03	
163	Ministère de l'instruction publique	"	12,980,313 24	"	12,980,313 24	"	6,687,874 32	6,687,874 32	6,292,438 92	
167	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	4,907,375 75	"	4,907,375 75	"	2,412,120 06	2,412,120 06	2,495,255 69	
	TOTAL	744,901 14	305,727,245 04	"	306,472,146 18	744,901 14	229,404,959 48	230,149,860 62	76,322,285 56	
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
139	Ministère de la justice et des cultes. (Cultes.)	"	5,494,000 00	"	5,494,000 00	"	3,671,936 98	3,671,936 98	1,822,063 02	
141	——— des affaires étrangères	"	270,000 00	"	270,000 00	"	115,717 75	115,717 75	154,282 25	
147	——— de l'intérieur	"	10,614,830 85	"	10,614,830 85	"	7,953,941 60	7,953,941 60	2,660,889 25	
179	——— des finances	"	4,966,030 90	"	4,966,030 90	"	3,689,555 67	3,689,555 67	1,276,475 23	
153	Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	"	3,442,110 00	"	3,442,110 00	"	2,867,356 49	2,867,356 49	574,753 51	
155	Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	"	32,158,806 95	"	32,158,806 95	"	21,557,326 53	21,557,326 53	10,601,480 42	
159	——— de la marine et des colonies	70,812 00	25,571,685 00	"	25,642,497 00	70,812 00	17,346,139 10	17,416,951 10	8,225,545 90	
163	——— de l'instruction publique	"	1,835,000 00	"	1,835,000 00	"	1,543,900 60	1,543,900 60	291,099 40	
167 et 169	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	59,344,555 75	"	59,344,555 75	"	36,055,830 32	36,055,830 32	23,288,725 43	
171	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	7,400,000 00	"	7,400,000 00	"	3,578,432 30	3,578,432 30	3,821,567 70	
	TOTAL	70,812 00	151,097,019 45	"	151,167,831 45	70,812 00	98,380,137 34	98,450,949 34	52,716,882 11	
	4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.									
153	Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. (Dépenses du ministère de la guerre.)	"	68,720,000 00	"	68,720,000 00	"	52,872,638 20	52,872,638 20	15,847,361 80	
159	Ministère de la marine et des colonies	"	16,152,354 00	"	16,152,354 00	"	9,294,098 61	9,294,098 61	6,858,255 39	
169	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	41,492,496 00	"	41,492,496 00	"	28,858,149 55	28,858,149 55	12,634,346 45	
	TOTAL	"	126,364,850 00	"	126,364,850 00	"	91,024,886 36	91,024,886 36	35,339,963 64	
	RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1868.									
	1° Budget ordinaire	10,311,348 21	1,602,556,629 60	"	1,612,867,977 81	10,311,348 21	1,404,619,537 83	1,414,930,886 04	197,937,091 77	
	2° ——— des dépenses sur ressources spéciales	744,901 14	305,727,245 04	"	306,472,146 18	744,901 14	229,404,959 48	230,149,860 62	76,322,285 56	
	3° ——— extraordinaire	70,812 00	151,097,019 45	"	151,167,831 45	70,812 00	98,380,137 34	98,450,949 34	52,716,882 11	
	4° ——— spécial de l'emprunt de 429 millions	"	126,364,850 00	"	126,364,850 00	"	91,024,886 36	91,024,886 36	35,339,963 64	
	TOTAL	11,127,061 35	2,185,745,744 09	"	2,196,872,805 44	11,127,061 35	1,823,429,521 01	1,834,556,582 36	362,316,223 08	EXERCICE 1869.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1868. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1868.	pendant l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1869.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1869.									
	1° BUDGET ORDINAIRE.									
	Dette publique et dotations. — Capitaux remboursables à divers titres	"	871,472f 95c	"	871,472	"	871,472f 95c	871,472f 95c	"	
	Dette publique et dotations. — Dotations	"	2,208,333 33	"	2,208,333	"	2,208,333 33	2,208,333 33	"	
	Services généraux des ministères. — Ministère de la guerre	"	8,969,073 28	"	8,969,073	"	8,969,073 28	8,969,073 28	"	
	Services généraux des ministères. — ——— de la marine et des colonies	"	262,803 07	"	262,803	"	262,803 07	262,803 07	"	
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	"	20,000 00	"	20,000	"	20,000 00	20,000 00	"	
	TOTAL du budget ordinaire	"	12,331,682 63	"	12,331,682	"	12,331,682 63	12,331,682 63	"	
190	2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.									
	Ministère des finances	"	833,001 45	"	833,001	"	833,001 45	833,001 45	"	
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
	Ministère de la marine et des colonies	"	10,286 66	"	10,286	"	10,286 66	10,286 66	"	
	4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.									
	Ministère des finances	"	251,396 25	"	251,396	"	251,396 25	251,396 25	"	
	TOTAL GÉNÉRAL de l'exercice 1869	"	13,426,366 99	"	13,426,366	"	13,426,366 99	13,426,366 99	"	
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.									
	EXERCICE 1867	2,210,162,709f 38	"	34,711,373f 52c	2,175,451,336	1,830,933,371f 59c	338,831,200f 09c	2,169,764,571f 68c	5,686,764f 18c	
	——— 1868	11,127,061 35	2,185,745,744f 09	"	2,196,872,805	11,127,061 35	1,823,429,521 01	1,834,556,582 36	362,316,223 08	
	——— 1869	"	13,426,366 99	"	13,426,366	"	13,426,366 99	13,426,366 99	"	
		2,221,289,770 73	2,199,172,111 08	34,711,373 52	4,385,750,507	1,842,060,432 94	2,175,687,088 09	4,017,747,521 03	368,002,987 26	
			2,164,460,737f 56c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Dette publique et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.						
1re SECTION. — DETTE CONSOLIDÉE.						
Rentes 4 1/2 p. o/o	37,453,098f 00c	35,504,791f 90c	1,090,884f 90c	430f 00c	36,595,246f 80c	857,85[illegible]
—— 4 p. o/o	446,096 00	434,449 00	7,620 00	"	442,069 00	4,03[illegible]
—— 3 p. o/o	303,010,494 00	295,163,322 47	6,374,327 14	7,194 20	301,530,455 41	1,480,03[illegible]
	340,909,688 00	331,102,563 37	7,472,832 04	7,624 20	338,567,771 21	2,341,91[illegible]
CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.						
Intérêts de capitaux de cautionnements	8,687,576 11	394,135 27	7,772,143 49	229 18	8,166,049 58	521,52[illegible]
Intérêts de la dette flottante du Trésor	27,569,955 46	9,274,095 85	18,300,922 81	5,063 20	27,569,955 46	
Rachat des péages du Sund et des Belts	248,831 78	248,868 28	"	36 50	248,831 78	"
—— du péage de l'Escaut	340,428 20	340,428 20	"	"	340,428 20	
Redevances envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	15,247 84	"	15,247 84	"	15,247 84	
	36,862,039 39	10,257,527 60	26,088,314 14	5,328 88	36,340,512 86	521,52[illegible]
DETTE VIAGÈRE.						
Rentes viagères d'ancienne origine	206,403 51	159,352 71	54,182 51	7,131 71	206,403 51	
Rentes viagères pour la vieillesse	4,491,388 25	3,247,552 10	1,281,760 78	37,924 63	4,491,388 25	
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	198,000 00	145,500 00	52,500 00	"	198,000 00	
—— de la pairie et de l'ancien Sénat	122,000 00	91,500 00	30,500 00	"	122,000 00	
—— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,484,155 65	1,097,441 00	414,155 80	27,441 15	1,484,155 65	
—— à titre de récompense nationale	489,503 79	361,386 06	129,423 56	1,305 83	489,503 79	
—— militaires et de veuves de militaires	40,781,182 60	30,035,894 92	10,853,751 03	108,463 35	40,781,182 60	
—— ecclésiastiques	37,060 11	25,091 45	12,435 30	466 64	37,060 11	
—— de donataires dépossédés	866,514 57	580,348 97	297,949 91	11,784 31	866,514 57	
—— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	29,552,065 99	20,353,679 26	9,414,740 77	216,354 04	29,552,065 99	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	158,210 50	157,484 00	800 00	73 50	158,210 50	
Secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	2,625,769 50	1,922,262 25	707,160 75	3,653 50	2,625,769 50	
Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes list. civ. et du dom. privé du dern. règne	488,168 59	353,443 03	137,551 68	2,826 12	488,168 59	
Dotataires du Mont-de-Milan	299,085 40	217,640 27	82,820 25	1,375 12	299,085 40	
Rappels d'arrér. de rentes viagères antérieures à 1867	44,669 84	"	44,669 84	"	44,669 84	
—— de pensions antérieures à 1867	371,976 51	"	371,976 51	"	371,976 51	
	82,216,154 81	58,748,576 02	23,886,378 69	418,799 90	82,216,154 81	
DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	"	"	25,000,000 00	
Dotation des princes et princesse de la famille impe.	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	1,500,000 00	
Dotations du Sénat	4,968,083 26	3,722,749 97	1,245,333 29	"	4,968,083 26	
Dépenses administratives du Sénat	1,245,000 00	1,245,000 00	"	"	1,245,000 00	
Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	4,812,500 00	4,760,000 00	52,500 00	"	4,812,500 00	
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	10,143,680 00	9,268,359 00	875,321 00	"	10,143,680 00	
	47,669,263 26	45,496,108 97	2,173,154 29	"	47,669,263 26	
	507,657,145 46	445,604,775 96	59,620,679 16	431,752 98	504,793,702 14	2,863,44[illegible]
			59,188,926f 18c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.						
1re SECTION. — DETTE CONSOLIDÉE.						
Rentes 4 1/2 p. o/o	37,452,525f 00c	"	35,497,440f 71c	"	35,497,440f 71c	1,955,084f 29c
—— 4 p. o/o	446,096 00	"	431,437 11	"	431,437 11	14,658 89
—— 3 p. o/o	307,681,736 50	"	299,504,192 01	"	299,504,192 01	8,177,544 49
	345,580,357 50	"	335,433,069 83	"	335,433,069 83	10,147,287 67
CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.						
Intérêts de capitaux de cautionnements	8,636,411 21	"	203,683 00	"	203,683 00	8,432,728 21
Intérêts de la dette flottante du Trésor	29,697,000 00	397,932f 95c	10,024,253 65	37,676f 41c	10,384,510 19	19,312,489 81
Rachat des péages du Sund et des Belts	248,831 78	"	248,831 78	"	248,831 78	"
—— du péage de l'Escaut	340,428 20	"	340,428 20	"	340,428 20	"
Redevances envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	15,278 68	"	"	"	"	15,278 68
	38,937,949 87	397,932 95	10,817,196 63	37,676 41	11,177,453 17	27,760,496 70
DETTE VIAGÈRE.						
Rentes viagères d'ancienne origine	253,639 00	"	152,200 78	"	152,200 78	101,438 22
Rentes viagères pour la vieillesse	5,280,000 00	"	3,491,513 26	18 50	3,491,494 76	1,788,505 24
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	274,000 00	"	139,811 10	"	139,811 10	134,188 90
—— de la pairie et de l'ancien Sénat	130,000 00	"	88,500 00	"	88,500 00	41,500 00
—— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,705,000 00	"	1,055,899 26	"	1,055,899 26	649,100 74
—— à titre de récompense nationale	524,000 00	"	350,327 48	"	350,327 48	173,672 52
—— militaires et de veuves de militaires	44,250,000 00	"	30,954,965 47	"	30,954,965 47	13,295,034 53
—— ecclésiastiques	42,000 00	"	23,509 01	"	23,509 01	18,490 99
—— de donataires dépossédés	919,000 00	"	565,802 45	"	565,802 45	353,197 55
—— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	31,393,000 00	"	22,266,360 95	"	22,266,360 95	9,126,639 05
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	150,200 00	"	148,237 00	"	148,237 00	1,963 00
Secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	"	1,911,139 50	"	1,911,139 50	788,860 50
Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	560,800 00	"	326,451 18	"	326,451 18	234,348 82
Dotataires du Mont-de-Milan	311,900 00	"	212,533 14	"	212,533 14	99,366 86
	88,493,539 00	"	61,687,250 58	18 50	61,687,232 08	26,806,306 92
DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	2,083,333 33	22,916,666 67	"	25,000,000 00	"
Dotation des princes et princesse de la famille impériale	1,500,000 00	125,000 00	1,375,000 00	"	1,500,000 00	"
Dotations du Sénat	5,030,000 00	"	3,642,583 29	"	3,642,583 29	1,387,416 71
Dépenses administratives du Sénat	1,611,000 00	"	1,571,000 00	"	1,571,000 00	40,000 00
Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	4,812,500 00	566,000 00	4,246,500 00	"	4,812,500 00	"
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	10,872,780 00	"	10,872,780 00	"	10,872,780 00	"
	48,826,280 00	2,774,333 33	44,624,529 96	"	47,398,863 29	1,427,416 71
	521,838,126 37	3,172,266 28	452,562,047 00	37,694 91	455,696,618 37	66,141,508 00
			452,524,352f 09c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère d'État.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Personnel	283,966f 30c	254,274f 64c	29,691f 66c	"	283,966f 30c	"
Matériel	139,491 81	131,294 23	9,675 23	1,544f 65c	139,424 81	67
IIe SECTION. — CONSEIL PRIVÉ. — CONSEIL D'ÉTAT.						
Membres du Conseil privé	313,055 56	296,388 89	16,666 67	"	313,055 56	"
Conseil d'État. (Personnel.)	2,166,333 44	2,019,484 51	138,425 36	"	2,157,909 87	8,423
——— (Matériel.)	165,204 28	127,333 24	37,871 04	"	165,204 28	"
	3,068,051 39	2,828,775 51	232,329 96	1,544 65	3,059,560 82	8,490
Dépenses des exercices clos	974 46	974 46	"	"	974 46	"
TOTAUX	3,069,025 85	2,829,749 97	232,329 96	1,544 65	3,060,535 28	8,490
			230,785f 31c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Personnel	284,000f 00c	"	253,966f 75c	"	253,966f 75c	30,033f 25c
Matériel	139,500 00	"	133,203 15	6,406f 45c	126,796 70	12,703 30
Suppléments au *Moniteur* et débats législatifs	284,320 00	"	128,925 00	"	128,925 00	155,395 00
IIe SECTION. — CONSEIL PRIVÉ. — CONSEIL D'ÉTAT.						
Membres du Conseil privé	370,555 54	"	349,166 66	"	349,166 66	21,388 88
Conseil d'État. (Personnel.)	2,161,900 00	"	2,037,741 51	69 44	2,037,672 07	124,227 93
——— (Matériel.)	157,000 00	"	113,577 01	"	113,577 01	43,422 99
	3,397,275 54	"	3,016,580 08	6,475 89	3,010,104 19	387,171 35
Dépenses des exercices clos	4,303 33	"	4,303 33	"	4,303 33	"
TOTAUX	3,401,578 87	"	3,020,883 41	6,475 89	3,014,407 52	387,171 35
			3,014,407f 52c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire PARTIE. — SERVICES DE LA JUSTICE.						
BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEIL DU SCEAU DES TITRES.						
Personnel	551,773f 34c	550,473f 34c	1,300f 00c	"	551,773f 34c	"
Matériel	129,985 28	99,679 40	29,303 24	"	128,982 64	1,00[illegible]
Conseil du sceau des titres	19,827 84	16,061 34	3,766 50	"	19,827 84	"
IIe SECTION. — COURS ET TRIBUNAUX.						
Cour de cassation	1,174,144 43	1,172,444 43	1,700 00	"	1,174,144 43	"
Cours impériales	6,958,257 16	6,469,314 60	489,230 62	649f 16c	6,957,896 06	361
—— d'assises	157,900 00	127,940 98	29,959 02	"	157,900 00	"
Tribunaux de première instance	10,080,897 78	9,304,834 39	772,904 42	1,075 94	10,076,662 87	4,234
——— de commerce	178,193 69	157,173 73	20,828 85	"	178,002 58	191
——— de police	79,000 00	71,275 00	7,725 00	"	79,000 00	"
Justices de paix	7,868,653 68	6,998,408 50	866,464 06	408 18	7,864,464 38	4,189
Service de la justice française en Algérie	871,320 26	800,309 04	68,316 22	"	868,625 26	2,695
IIIe SECTION. — FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE ET EN ALGÉRIE. — FRAIS DES STATISTIQUES.						
Frais de justice criminelle en France et en Algérie et frais des statistiques	4,783,004 79	4,781,560 33	15,794 96	14,350 50	4,783,004 79	"
IVe SECTION. — DÉPENSES DIVERSES. — SECOURS TEMPORAIRES.						
Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration centrale, à leurs veuves et orphelins. — Dépenses extraordinaires et imprévues	69,700 00	66,725 00	2,975 00	"	69,700 00	"
	32,922,658 25	30,616,200 08	2,310,267 89	16,483 78	32,909,984 19	12,674
Dépenses des exercices clos	2,649 87	2,649 87	"	"	2,649 87	"
	32,925,308 12	30,618,849 95	2,310,267 89	16,483 78	32,912,634 06	12,674
			2,293,784f 11c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
Ire PARTIE. — SERVICES DE LA JUSTICE.						
BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEIL DU SCEAU DES TITRES.						
Personnel	548,300f 00c	"	546,124f 98c	"	546,124f 98c	2,175f 02c
Matériel	130,000 00	"	85,687 94	"	85,687 94	44,312 06
Conseil du sceau des titres	21,150 00	"	15,425 34	"	15,425 34	5,724 66
IIe SECTION. — COURS ET TRIBUNAUX.						
Cour de cassation	1,198,900 00	"	1,190,750 01	"	1,190,750 01	8,149 99
Cours impériales	6,976,300 00	"	6,471,694 27	"	6,471,694 27	504,605 73
—— d'assises	159,800 00	"	128,920 98	"	128,920 98	30,879 02
Tribunaux de première instance	10,132,785 00	"	9,346,499 04	"	9,346,499 04	786,285 96
——— de commerce	178,200 00	"	156,667 56	"	156,667 56	21,532 44
——— de police	80,200 00	"	71,742 50	"	71,742 50	8,457 50
Justices de paix	7,872,300 00	"	7,013,163 41	"	7,013,163 41	859,136 59
Service de la justice française en Algérie	934,900 00	"	804,933 10	"	804,933 10	129,966 90
IIIe SECTION. — FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE ET EN ALGÉRIE. — FRAIS DES STATISTIQUES.						
Frais de justice criminelle en France et en Algérie et frais des statistiques	4,950,000 00	"	4,945,256 61	"	4,945,256 61	4,743 39
IVe SECTION. — DÉPENSES DIVERSES. — SECOURS TEMPORAIRES.						
Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration centrale, à leurs veuves et orphelins — Dépenses extraordinaires et imprévues	70,000 00	"	69,200 00	"	69,200 00	800 00
Dépenses des exercices périmés	15 91	"	15 91	"	15 91	"
	33,252,850 91	"	30,846,081 65	"	30,846,081 65	2,406,769 26
Dépenses des exercices clos	7,249 51	"	7,249 51	"	7,249 51	"
	33,260,100 42	"	30,853,331 16	"	30,853,331 16	2,406,769 26
			30,853,331f 16c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — SERVICES DES CULTES.						
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Administration centrale. (Personnel.)	224,388f 34c	223,213f 34c	1,125f 00c	"	224,338f 34c	50
——— (Matériel.)	41,930 52	30,068 83	11,861 69	"	41,930 52	"
IIe SECTION. — PERSONNEL DU CULTE CATHOLIQUE.						
Cardinaux, archevêques et évêques	1,703,693 05	1,312,093 05	388,250 00	"	1,700,343 05	3,350
Vicaires généraux, chapitre et clergé paroissial	38,998,954 89	28,863,877 00	10,107,473 24	912f 22c	38,970,438 02	28,516
Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Ste-Geneviève	250,496 15	203,235 21	47,260 94	"	250,496 15	"
Bourses des séminaires catholiques	1,150,058 43	861,295 87	288,762 56	"	1,150,058 43	"
Pensions ecclésiastiques et secours personnels	877,896 65	787,575 82	83,570 83	"	871,146 65	6,750
Secours à divers établissements religieux	105,000 00	78,375 00	26,625 00	"	105,000 00	"
IIIe SECTION. — MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.						
Service intérieur des édifices diocésains	623,301 73	417,695 04	205,464 00	"	623,159 04	142
Entretien des édifices diocésains	1,106,399 38	108,522 19	997,757 08	"	1,106,279 27	120
Sec. pour acquisit. ou trav. concern. les églises ou presbyt.	1,294,980 00	893,603 08	398,976 92	"	1,292,580 00	2,400
Dépenses accidentelles et frais de passage	33,529 20	15,036 21	17,713 44	"	32,749 65	779
IVe SECTION. — PERSONNEL ET MATÉRIEL DES CULTES NON CATHOLIQUES.						
Personnel des cultes protestants	1,558,137 02	1,169,882 48	386,504 54	"	1,556,387 02	1,750
Subvention au directoire de la confession d'Augsbourg	33,999 95	24,293 70	9,706 25	"	33,999 95	"
Personnel du culte israélite	211,552 27	158,519 03	52,858 24	"	211,377 27	175
Édifices des cultes protestants et israélite	129,970 00	126,820 00	3,147 92	"	129,967 92	2
Dépenses des exercices périmés	939 31	597 09	342 22	"	939 31	"
	48,573,558 85	35,274,702 94	13,027,399 87	912 22	48,301,190 59	44,036
Dépenses des exercices clos	228,331 96	228,331 96	"	"	228,331 96	"
	48,348,226 89	35,503,034 90	13,027,399 87	912 22	48,529,522 55	44,036
			13,026,487f 65c			
RÉCAPITULATION.						
Ire PARTIE. Service de la justice	32,925,308 12	30,618,849 95	2,310,267 89	16,483 78	32,912,634 06	12,674
2e PARTIE. Service des cultes	48,573,558 85	35,503,034 90	13,027,399 87	912 22	48,529,522 55	44,036
	81,498,866 97	66,121,884 85	15,337,667 76	17,396 00	81,442,156 61	56,710
			15,320,271f 76c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIIe SECTION (2e PARTIE). — MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.						
Construction et grosses réparations des édifices diocésains	2,360,743 19	1,250,079 62	1,048,479 25	"	2,298,558 87	62,184
Secours aux communes des départements annexés pour la réparation de leurs églises et presbytères	199,980 00	68,980 00	127,000 00	"	195,980 00	4,000
Sec. extraord. pour trav. concernant les églises et presbyt.	1,600,000 00	1,481,450 00	105,150 00	600f 00c	1,586,000 00	14,000
Restauration de la cathédrale de Paris	299,914 48	211,529 50	84,361 23	"	295,890 73	4,023
Construction de la cathédrale de Marseille	599,889 30	344,532 52	255,356 58	"	599,889 10	0
Agrandissement de la cathédrale de Moulins	99,967 40	78,790 00	21,177 40	"	99,967 40	"
Construction de la cathédrale de Cambrai	199,829 36	89,150 00	110,679 36	"	199,829 36	"
Achèvement de la cathédrale de Clermont	229,999 13	179,937 85	50,061 28	"	229,999 13	"
	5,590,322 86	3,704,449 49	1,802,265 10	600 00	5,506,114 59	84,208
			1,801,665f 10c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
Ire PARTIE. — SERVICES DES CULTES.						
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Administration centrale. (Personnel.)	222,400f 00c	"	218,205f 00c	"	218,205f 00c	4,195f 00c
——— (Matériel.)	42,000 00	"	27,418 66	"	27,418 66	14,581 34
IIe SECTION. — PERSONNEL DU CULTE CATHOLIQUE.						
Cardinaux, archevêques et évêques	1,599,500 00	"	1,216,400 00	"	1,216,400 00	383,100 00
Vicaires généraux, chapitre et clergé paroissial	39,267,900 00	"	29,078,257 29	"	29,078,257 29	10,189,642 71
Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Ste-Geneviève	256,500 00	"	221,372 63	"	221,372 63	35,127 37
Bourses des séminaires catholiques	1,152,069 00	"	858,670 02	"	858,670 02	293,398 98
Pensions ecclésiastiques et secours personnels	891,000 00	"	792,623 00	"	792,623 00	98,377 00
Secours à divers établissements religieux	105,000 00	"	78,625 00	"	78,625 00	26,375 00
IIIe SECTION. — MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.						
Service intérieur des édifices diocésains	623,000 00	"	411,533 15	"	411,533 15	211,466 85
Entretien des édif. diocésains et trav. aux édif. d'Alger	1,078,000 00	"	124,957 06	"	124,957 06	953,042 94
Secours pour travaux concernant les églises ou presbytères	1,207,000 00	"	771,986 20	"	771,986 20	435,013 80
Dépenses accidentelles et frais de passage	33,000 00	"	14,980 70	"	14,980 70	18,019 30
IVe SECTION. — PERSONNEL ET MATÉRIEL DES CULTES NON CATHOLIQUES.						
Personnel des cultes protestants	1,580,000 00	"	1,172,001 54	"	1,172,001 54	407,998 46
Subvention au directoire de la confession d'Augsbourg	34,000 00	"	23,207 60	"	23,207 60	10,792 40
Personnel du culte israélite	219,200 00	"	151,479 62	"	151,479 62	67,720 38
Édifices des cultes protestants et israélite	140,000 00	"	129,098 49	"	129,098 49	10,901 51
Dépenses des exercices périmés	3,863 80	"	3,863 80	"	3,863 80	"
	48,454,432 80	"	35,294,679 76	"	35,294,679 76	13,159,753 04
Dépenses des exercices clos	165,048 54	"	165,048 54	"	165,048 54	"
	48,619,481 34	"	35,459,728 30	"	35,459,728 30	13,159,753 04
			35,459,728f 30c			
RÉCAPITULATION.						
Ire PARTIE. Service de la justice	33,260,100 42	"	30,853,331 16	"	30,853,331 16	2,406,769 26
2e PARTIE. Service des cultes	48,619,481 34	"	35,459,728 30	"	35,459,728 30	13,159,753 04
	81,879,581 76	"	66,313,059 46	"	66,313,059 46	15,566,522 30
			66,313,059f 46c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIIe SECTION (2e PARTIE). — MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.						
Construction et grosses réparations des édifices diocésains	2,454,000 00	"	1,229,419 82	"	1,229,419 82	1,224,580 18
Secours aux communes des départements annexés pour la réparation de leurs églises et presbytères	200,000 00	"	68,300 00	"	68,300 00	131,700 00
Sec. extraord. pour trav. concernant les églises et presbyt.	1,600,000 00	"	1,510,600 00	1,000f 00c	1,509,600 00	90,400 00
Restauration de la cathédrale de Paris	300,000 00	"	182,403 97	"	182,403 97	117,596 03
Construction de la cathédrale de Marseille	500,000 00	"	442,832 42	"	442,832 42	57,167 58
Agrandissement de la cathédrale de Moulins	100,000 00	"	61,195 00	"	61,195 00	38,805 00
Reconstruction de la cathédrale de Cambrai	200,000 00	"	52,006 50	"	52,006 50	147,993 50
Achèvement de la cathédrale de Clermont	140,000 00	"	126,179 27	"	126,179 27	13,820 73
	5,494,000 00	"	3,672,936 98	1,000 00	3,671,936 98	1,822,063 02
			3,671,936f 98c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE.						
Personnel	681,310f 98c	673,084f 06c	8,336f 92c	110f 00c	681,310f 98c	"
Matériel	302,644 26	207,102 26	95,487 85	"	302,590 11	54
IIe SECTION. TRAITEMENT DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.						
Traitements des agents politiques et consulaires	6,673,338 44	5,346,005 74	1,336,631 30	13,416 65	6,669,220 39	4,118
Traitements des agents en inactivité	102,475 50	75,501 63	26,973 87	"	102,475 50	"
IIIe SECTION. DÉPENSES VARIABLES ET SERVICES TEMPORAIRES.						
Frais d'établissement	342,828 66	332,495 32	10,333 34	"	342,828 66	"
Frais de voyages et de courriers	807,369 59	591,534 96	242,686 04	26,882 01	807,338 99	30
Frais de service	2,144,986 50	1,188,026 28	953,711 75	"	2,141,738 03	3,248
Présents diplomatiques	85,240 60	49,976 52	35,264 08	"	85,240 60	"
Indemnités et secours	95,367 22	62,307 50	32,959 72	"	95,267 22	100
Dépenses secrètes	550,000 00	550,000 00	"	"	550,000 00	"
Missions, dépenses extraordinaires et dépenses imprévues	723,666 52	565,464 26	155,995 93	2,245 81	719,214 38	4,452
Frais de location et charges accessoires de l'hôtel affecté à l'ambassade ottomane	51,995 11	45,966 95	6,028 16	"	51,995 11	"
Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	120,000 00	"	"	120,000 00	"
Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	250,000 00	250,000 00	"	"	250,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	3,804 16	3,804 16	"	"	3,804 16	"
	12,935,027 54	10,061,269 64	2,904,408 96	42,654 47	12,923,024 13	12,003
Dépenses des exercices clos	150,532 65	150,532 65	"	"	150,532 65	"
	13,085,560 19	10,211,802 29	2,904,408 96	42,654 47	13,073,556 78	12,003
			2,861,754f 49c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIIe SECTION. (2e PART						
Restauration de la coupole de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem	292,350 69	128,021 09	148,793 85	"	276,814 94	15,535

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE.						
Personnel	681,400f 00c	"	679,322f 02c	"	679,322f 02c	2,077f 98c
Matériel	260,000 00	"	195,947 59	"	195,947 59	64,052 41
IIe SECTION. TRAITEMENTS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.						
Traitements des agents politiques et consulaires	6,727,300 00	"	5,269,783 34	"	5,269,783 34	1,457,516 66
Traitements des agents en inactivité	118,000 00	"	82,816 08	1,000f 00c	81,816 08	36,183 92
IIIe SECTION. DÉPENSES VARIABLES ET SERVICES TEMPORAIRES.						
Frais d'établissement	342,000 00	"	340,240 70	"	340,240 70	1,759 30
Frais de voyages et de courriers	700,000 00	"	470,842 39	"	470,842 39	229,157 61
Frais de service	2,125,000 00	"	1,314,031 77	"	1,314,031 77	810,968 23
Présents diplomatiques	52,000 00	"	42,697 32	"	42,697 32	9,302 68
Indemnités et secours	102,500 00	"	62,573 03	"	62,573 03	39,926 97
Dépenses secrètes	550,000 00	"	550,000 00	"	550,000 00	"
Missions, dépenses extraordinaires et dépenses imprévues	853,000 00	"	569,095 69	"	569,095 69	283,904 31
Frais de location et charges accessoires de l'hôtel affecté à l'ambassade ottomane	52,000 00	"	47,060 01	"	47,060 01	4,939 99
Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	"	120,000 00	"	120,000 00	"
Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	400,000 00	"	400,000 00	"	400,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	2,716 22	"	1,301 90	"	1,301 90	1,414 32
	13,085,916 22	"	10,145,711 84	1,000 00	10,144,711 84	2,941,204 38
Dépenses des exercices clos	258,352 59	"	258,352 59	"	258,352 59	"
	13,344,268 81	"	10,404,064 43	1,000 00	10,403,064 43	2,941,204 38
			10,403,064f 43c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Reconstruction de la coupole du Saint-Sépulcre	200,000 00	"	78,603 11	"	78,603 11	121,396 89
——— de l'église Sainte-Anne à Jérusalem	70,000 00	"	37,114 64	"	37,114 64	32,885 36
	270,000 00	"	115,717 75	"	115,717 75	154,282 25

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,436,542f 66c	1,422,990f 16c	13,148f 34c	"	1,436,138f 50c	40[illegible]
Matériel et dépenses diverses des bureaux	391,282 92	287,335 17	101,622 09	"	388,957 26	2,32[illegible]
IIe SECTION. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	5,650,979 29	5,124,727 03	526,499 67	1,240f 99c	5,649,985 71	99[illegible]
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,904,100 60	5,396,240 00	507,913 87	53 27	5,904,100 60	"
Inspections générales administratives	248,169 37	214,622 03	33,547 34	"	248,169 37	"
Dépenses générales de la garde nationale	79,981 74	73,299 76	6,681 98	"	79,981 74	"
IIIe SECTION. SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.						
Personnel des lignes télégraphiques	6,812,310 84	6,247,838 95	569,469 25	10,514 36	6,806,793 84	5,517
Matériel des lignes télégraphiques	2,632,134 01	1,660,918 23	1,013,642 24	104,723 98	2,569,836 49	62,297
IVe SECTION. SÛRETÉ PUBLIQUE.						
Dépenses des commissariats de l'émigration	50,999 24	43,348 45	7,650 79	"	50,999 24	"
Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	1,030,858 25	911,781 32	119,238 15	2,827 88	1,028,191 59	2,666
Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	4,847,000 00	4,847,000 00	"	"	4,847,000 00	"
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	568,767 30	505,629 25	63,138 05	"	568,767 30	"
Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	2,000,000 00	"
A reporter	31,653,126 22	28,735,730 35	2,962,551 77	119,360 48	31,578,921 64	74,204

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,457,400f 00c	"	1,429,486f 19c	225f 00c	1,429,261f 19c	28,138f 81c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	390,583 00	"	274,851 17	5 56	274,845 61	115,737 39
IIe SECTION. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	5,705,497 00	"	5,180,012 08	"	5,180,012 08	525,484 92
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,900,453 00	"	5,377,572 40	"	5,377,572 40	522,880 60
Inspections générales administratives	248,500 00	"	225,914 56	"	225,914 56	22,585 44
Dépenses générales de la garde nationale	80,000 00	"	74,261 29	"	74,261 29	5,738 71
IIIe SECTION. SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.						
Personnel des lignes télégraphiques	6,965,700 00	"	6,457,454 03	14,805 90	6,442,648 13	523,051 87
Matériel des lignes télégraphiques	2,777,260 00	"	1,921,922 35	133,588 26	1,788,334 09	988,925 91
IVe SECTION. SÛRETÉ PUBLIQUE.						
Dépenses des commissariats de l'émigration	70,000 00	"	59,150 64	"	59,150 64	10,849 36
Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	1,100,875 00	"	947,546 99	"	947,546 99	153,328 01
Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	5,207,000 00	"	5,207,000 00	"	5,207,000 00	"
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	606,020 00	"	541,675 92	"	541,675 92	64,344 08
Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"
A reporter	32,509,288 00	"	29,696,847 62	148,624 72	29,548,222 90	2,961,065 10

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
BUDGET ORDINAIRE. (Suite.)						
Report	31,653,126f 22c	28,735,730f 35c	2,962,551f 77c	119,360f 48c	31,578,921f 64c	74,204
Ve SECTION. SERVICE DES PRISONS.						
Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus, constructions et acquisitions	14,499,911 69	12,120,056 23	2,363,970 35	29,354 68	14,454,671 90	45,239
Remboursement sur le produit du travail des condamnés	3,436,885 11	2,690,964 06	745,627 57	"	3,436,591 63	293
VIe SECTION. SUBVENTIONS ET SECOURS.						
Subvention aux établissements généraux de bienfaisance	862,409 96	820,709 06	41,700 90	"	862,409 96	"
Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	805,972 02	436,113 70	362,858 32	200 00	798,772 02	7,200
Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc.	1,024,854 55	777,255 84	245,830 50	200 00	1,022,886 34	1,968
Secours aux réfugiés étrangers	1,392,392 74	1,261,813 58	128,537 08	"	1,390,350 66	2,042
Dépenses du matériel des cours impériales, frais d'occupation du palais de justice de Paris par la Cour de cassation	540,128 94	248,714 43	291,406 96	15 45	540,105 94	23
Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux	199,999 68	199,999 68	"	"	199,999 68	"
Suppléments au *Moniteur* et débats législatifs	222,290 00	129,999 96	92,290 04	"	222,290 00	"
Dépenses des exercices périmés	31,103 80	31,103 80	"	"	31,103 80	"
	54,669,074 71	47,452,460 69	7,234,773 49	149,130 61	54,538,103 57	130,971
Dépenses des exercices clos	100,840 01	100,840 01	"	"	100,840 01	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	54,769,914 72	47,553,300 70	7,234,773 49	149,130 61	54,638,943 58	130,971
			7,085,642f 88c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
BUDGET ORDINAIRE. (Suite.)						
Report	32,509,288f 00c	"	29,696,847f 62c	148,624f 72c	29,548,222f 90c	2,961,065f 10c
Ve SECTION. SERVICE DES PRISONS.						
Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus, constructions et acquisitions	14,725,000 00	"	12,404,112 86	1,127 66	12,402,985 20	2,322,014 80
Remboursement sur le produit du travail des condamnés	3,600,000 00	"	2,716,684 78	"	2,716,684 78	883,315 22
VIe SECTION. SUBVENTIONS ET SECOURS.						
Subventions aux départements	4,000,000 00	"	3,673,862 13	"	3,673,862 13	326,137 87
Subvention aux établissements généraux de bienfaisance	862,410 00	"	832,875 78	"	832,875 78	29,534 22
Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	721,117 00	"	513,489 00	"	513,489 00	207,628 00
Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc.	1,035,000 00	"	789,050 03	279 00	788,771 03	246,228 97
Secours aux réfugiés étrangers	1,400,000 00	"	1,180,392 57	"	1,180,392 57	219,607 43
Dépenses du matériel des cours impériales, frais d'occupation du palais de justice de Paris par la Cour de cassation	554,000 00	"	257,233 28	"	257,233 28	296,766 72
Subventions pour construction de ponts sur des chemins vicinaux	200,000 00	"	199,566 98	"	199,566 98	433 02
Suppléments au *Moniteur* et débats législatifs	"	"	"	"	"	"
Dépenses des exercices périmés	22,636 16	"	14,741 16	"	14,741 16	7,895 00
	59,629,451 16	"	52,278,856 19	150,031 38	52,128,824 81	7,500,626 35
Dépenses des exercices clos	310,389 70	"	310,389 70	"	310,389 70	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	59,939,840 86	"	52,589,245 89	150,031 38	52,439 214 51	7,500,626 35
			52,439,214f 51c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses* du *ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES, résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
VIIe SECTION. DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels et sur le produit du fonds commun....	37,782,402f 48c	30,486,174f 84c	7,313,579f 53c	17,351f 89c	37,782,402f 48c	"
Dépenses imputables sur produits éventuels ordinaires	3,993,652 16	1,583,887 66	2,409,764 50	"	3,993,652 16	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs.....	16,296,015 72	12,864,114 17	3,479,898 55	47,997 00	16,296,015 72	"
Dépenses imputables sur produits des propriétés départementales non affectées à un service public...	867,423 32	369,066 72	498,356 60	"	867,423 32	"
Dépenses sur subventions communales ou particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale.....	3,598,499 99	1,741,784 41	1,856,715 58	"	3,598,499 99	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, imposés en vertu de lois spéciales.....	43,103,202 00	33,889,309 81	9,221,103 69	7,211 50	43,103,202 00	"
Dépenses sur fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales.....	13,267,183 18	9,215,677 00	4,051,506 18	"	13,267,183 18	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux.....	15,659,707 41	12,047,669 13	3,615,442 58	3,404 30	15,659,707 41	"
Dépenses sur ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité.....	13,640,132 63	9,248,053 89	4,398,507 30	6,428 56	13,640,132 63	"
	148,208,218 89	111,445,737 63	36,844,874 51	82,393 25	148,208,218 89	"
			36,762,481f 26c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIe SECTION. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Indemnités à d'anc. fonctionn. sardes devenus Français.	12,000 00	7,768 00	4,132 00	"	11,900 00	100
IIIe SECTION. SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.						
Travaux neufs.....	940,675 03	705,937 51	205,734 97	"	911,672 48	29,002
VIe SECTION. SUBVENTIONS ET SECOURS.						
Reconstruction du palais de justice de Paris.....	66,000 00	"	66,000 00	"	66,000 00	"
Achèvem^t et appropr^on du palais de justice de Bourges.	30,000 00	12,600 00	17,400 00	"	30,000 00	"
Reconstruction du palais de justice d'Agen.....	99,999 99	17,371 62	82,628 37	"	99,999 99	"
Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun.....	3,300,000 00	2,936,371 33	363,628 67	"	3,300,000 00	"
Subvention pour réparation des dommages causés aux chemins vicinaux par les inondations.....	1,500,000 00	882,666 38	617,333 62	"	1,500,000 00	"
Indemnités aux habitants de la vallée des Dappes....	30,000 00	"	26,750 00	"	26,750 00	3,250
Subvention à la ville de Troyes pour bains et lavoirs.	29,100 00	"	"	"	"	29,100
	6,007,775 02	4,562,714 84	1,383,607 63	"	5,946,322 47	61,452
			1,383,607f 63c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
VIIe SECTION. DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses diverses ordinaires.....	72,692,394f 01c	"	54,190,521 56	"	54,190,521f 56c	18,501,872f 45c
Dépenses des chemins vicinaux.....	39,401,105 42	"	28,023,261 34	"	28,023,261 34	11,377,844 08
Dépenses extraordinaires.....	68,570,678 07	"	44,652,215 28	"	44,652,215 28	23,918,462 79
	180,664,177 50	"	126,865,998 18	"	126,865,998 18	53,798,179 32
			126,865,998f 18c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIe SECTION. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus Français.....	12,000 00	"	9,757 00	"	9,757 00	2,243 00
Travaux d'appropriation des bâtiments de la rue de Varennes.....	20,000 00	"	13,047 86	"	13,047 86	6,952 14
Impressions et travaux statistiques extraordinaires.....	20,000 00	"	"	"	"	20,000 00
IIIe SECTION. SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.						
Travaux neufs.....	3,255,948 85	"	1,775,888 88	"	1,775,888 88	1,480,059 97
Ve SECTION. SERVICE DES PRISONS.						
Acquisitions et constructions.....	400,000 00	"	100,746 18	"	100,746 18	299,253 82
VIe SECTION. SUBVENTIONS ET SECOURS.						
Reconstruction du palais de justice de Paris.....	144,523 00	"	78,523 00	"	78,523 00	66,000 00
Achèvement et appropriation du palais de justice de Bourges.....	60,000 00	"	10,500 00	"	10,500 00	49,500 00
Reconstruction du palais d'Agen.....	100,000 00	"	100,000 00	"	100,000 00	"
——— d'Amiens.....	50,000 00	"	50,000 00	"	50,000 00	"
——— d'Angers.....	20,000 00	"	"	"	"	20,000 00
Subventions pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun.....	3,300,000 00	"	2,961,420 18	"	2,961,420 18	338,579 82
Routes consortiales de l'ancien comté de Nice.....	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	"
Subvention pour travaux communaux, etc.....	3,000,000 00	"	2,654,058 50	"	2,654,058 50	345,941 50
Indemnités aux habitants de la vallée des Dappes.....	32,359 00	"	"	"	"	32,359 00
	10,614,830 85	"	7,953,941 60	"	7,953,941 60	2,660,889 25
			7,953,941f 60c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des finances. (Service général.)

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
SERVICE GÉNÉRAL.						
IIe SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,552,191f 52c	5,341,243f 29c	206,960f 83c	342f 47c	5,547,861f 65c	4,329
Matériel	2,183,772 78	1,538,378 11	644,982 34	624 75	2,182,735 70	1,037
Dépenses diverses	233,801 83	195,973 37	37,828 46	500 00	233,301 83	500
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	69,852 25	66,543 95	3,308 30	"	69,852 25	"
Matériel	80,959 31	41,616 76	39,280 20	"	80,896 96	62
Dépenses diverses	33,344 15	1,500 00	31,455 15	"	32,955 15	389
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	74,873 60	66,648 90	8,233 70	9 00	74,873 60	"
IIIe SECTION. COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,467,546 59	1,369,460 26	98,086 33	"	1,467,546 59	"
Matériel et dépenses diverses	82,999 94	54,784 72	28,216 40	1 18	82,999 94	"
IVe SECTION. SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	706,914 48	529,923 30	386,970 03	213,105 35	703,787 98	3,126
Émoluments des trésoriers généraux. — Traitements fixes et frais	703,000 00	527,250 00	175,750 00	"	703,000 00	"
Émoluments des trésoriers généraux. — Commissions sur les recettes	1,372,849 15	1,114,225 27	258,623 88	"	1,372,849 15	"
Émoluments des trésoriers généraux. — ——— sur les dépenses	2,514,192 91	1,872,663 80	641,529 11	"	2,514,192 91	"
Émoluments des trésoriers généraux. — Remises sur les produits de bois de l'État.	"	19,266 56	83,790 64	103,057 20	"	"
Émoluments des receveurs particuliers. — Traitements fixes	835,200 00	626,400 00	208,800 00	"	835,200 00	"
Émoluments des receveurs particuliers. — Commissions sur les recettes	2,379,256 30	1,983,628 86	395,627 44	"	2,379,256 30	"
Émoluments des receveurs particuliers. — Indemnités temporaires	132,400 00	"	132,400 00	"	132,400 00	"
	18,423,154 81	15,349,507 15	3,381,842 81	317,639 95	18,413,710 01	9,444
Dépenses des exercices clos	1,551,644 21	1,551,644 21	26,456 19	26,456 19	1,551,644 21	"
	19,974,799 02	16,901,151 36	3,408,299 00	344,096 14	19,965,354 22	9,444
			3,064,202f 86c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
SERVICE GÉNÉRAL.						
IIe SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,547,750f 00c	"	5,348,399f 68c	"	5,348,399f 68c	199,350f 32c
Matériel	2,080,000 00	"	1,320,719 30	2,649f 18c	1,318,070 12	761,929 88
Dépenses diverses	233,204 00	"	193,332 79	"	193,332 79	39,871 21
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	69,814 08	"	66,945 78	"	66,945 78	2,868 30
Matériel	81,400 80	"	50,453 63	"	50,453 63	30,947 17
Dépenses diverses	33,599 20	"	2,000 00	"	2,000 00	31,599 20
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	141,914 49	"	52,061 49	"	52,061 49	89,853 00
IIIe SECTION. COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,463,700 00	"	1,367,036 73	50 00	1,366,986 73	96,713 27
Matériel et dépenses diverses	83,000 00	"	63,355 83	3,626 80	59,729 03	23,270 97
IVe SECTION. SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	2,644,000 00	"	2,486,358 01	218,946 20	2,267,411 81	376,588 19
Émoluments des trésoriers généraux. — Traitements fixes et frais		"	527,250 00	"	527,250 00	
Émoluments des trésoriers généraux. — Commissions sur les recettes		"	1,143,267 88	"	1,143,267 88	
Émoluments des trésoriers généraux. — ——— sur les dépenses		"	1,917,106 13	"	1,917,106 13	
Émoluments des trésoriers généraux. — Remises sur les produits de bois de l'État.	8,125,000 00	"	10,544 47	"	10,544 47	1,882,184 41
Émoluments des receveurs particuliers. — Traitements fixes		"	626,400 00	"	626,400 00	
Émoluments des receveurs particuliers. — Commissions sur les recettes		"	2,018,247 11	"	2,018,247 11	
Émoluments des receveurs particuliers. — Indemnités temporaires		"	"	"	"	
	20,503,382 57	"	17,193,478 83	225,272 18	16,968,206 65	3,535,175 92
Dépenses des exercices clos	1,736,900 04	"	1,739,684 34	2,784 30	1,736,900 04	"
	22,240,282 61	"	18,933,163 17	228,056 48	18,705,106 69	3,535,175 92
			18,705,106f 69c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE, DÉPÔT DE LA GUERRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,996,531f 97c	1,980,405f 59c	16,261f 38c	200f 00c	1,996,466f 97c	6[illegible]
——— (Matériel.)	603,490 61	277,682 12	327,818 81	2,186 52	603,314 41	17[illegible]
Dépôt général de la guerre	158,099 57	126,485 77	32,451 69	837 89	158,099 57	
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE.						
États-majors	22,370,006 82	20,684,008 79	1,874,252 50	188,254 47	22,370,006 82	
Gendarmerie impériale	27,820,692 16	25,474,293 96	2,415,678 81	93,635 01	27,796,337 76	24,3[illegible]
IIIe SECTION. SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.						
Solde et prestations en nature. — 1re partie. Solde et abonnement	150,307,177 08	160,118,179 39	5,840,271 30	15,681,995 97	150,276,454 72	30,72[illegible]
Solde et prestations en nature. — 2e ——— Vivres, chauffage et fourrages	82,565,141 29	76,003,427 15	12,101,499 76	5,998,429 50	82,106,497 41	458,64[illegible]
Solde et prestations en nature. — 3e ——— Hôpitaux	14,035,719 85	12,745,165 91	2,281,028 74	992,197 95	14,033,996 70	1,72[illegible]
Solde et prestations en nature. — 4e ——— Service de marche	6,537,685 98	5,864,087 00	1,049,207 97	377,019 93	6,536,275 04	1,41[illegible]
Habillement et campement	18,512,418 17	8,414,228 21	10,234,686 57	178,530 67	18,470,384 11	42,03[illegible]
Lits militaires	4,826,038 56	3,353,459 53	1,472,874 42	677 97	4,825,655 98	38[illegible]
Transports généraux	2,562,838 41	1,729,821 82	866,833 55	35,268 86	2,561,386 51	1,45[illegible]
Recrutement et réserve	552,304 30	454,174 49	97,831 01	"	552,005 50	29[illegible]
Justice militaire	1,242,220 61	1,117,771 56	163,829 74	39,465 04	1,242,136 26	8[illegible]
Remonte générale	5,165,337 73	6,264,598 18	72,874 78	1,172,154 98	5,165,317 98	19[illegible]
Harnachement	700,150 42	523,782 96	227,384 29	51,082 33	700,084 92	6[illegible]
IVe SECTION. MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE, ET SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES.						
Établissements et matériel de l'artillerie	6,389,020 73	5,398,131 88	1,375,233 56	391,678 22	6,381,687 22	7,33[illegible]
——— du génie	10,779,915 82	8,369,408 37	3,203,449 28	795,846 93	10,777,010 72	2,90[illegible]
A reporter	357,124,790 08	338,899,112 68	43,653,468 16	25,999,462 24	356,553,118 60	571,67[illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE, DÉPÔT DE LA GUERRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	2,028,338f 00c	"	1,963,358f 95c	570f 00c	1,962,788f 95c	65,549f 05c
——— (Matériel.)	551,000 00	"	278,031 85	"	278,031 85	272,968 15
Dépôt général de la guerre	164,580 00	"	123,777 76	164 34	123,613 42	40,966 58
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE						
États-majors	22,127,537 00	"	19,991,123 03	"	19,991,123 03	2,136,413 97
Gendarmerie impériale	27,905,360 00	"	25,375,879 87	13,164 26	25,362,715 61	2,542,644 39
IIIe SECTION. SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.						
Solde et prestations en nature. — 1re partie. Solde et abonnement	160,861,474 31	428,719f 83c	155,992,558 96	622,805 49	155,798,473 30	5,063,001 01
Solde et prestations en nature. — 2e ——— Vivres, chauffage et fourrages	95,373,369 00	6,268,780 71	88,108,799 74	2,331,694 16	92,045,886 29	3,327,482 71
Solde et prestations en nature. — 3e ——— Hôpitaux	14,824,150 00	12,793 12	15,237,235 14	601,332 53	14,648,695 73	175,454 27
Solde et prestations en nature. — 4e ——— Service de marche	7,040,960 00	"	5,233,328 86	0 03	5,233,328 83	1,807,631 17
Habillement et campement	18,979,432 00	"	20,119,121 64	3,950,775 69	16,168,345 95	2,811,086 05
Lits militaires	4,871,056 00	"	3,558,439 78	"	3,558,439 78	1,312,616 22
Transports généraux	3,289,450 00	"	2,527,779 44	11,646 06	2,516,133 38	773,316 62
Recrutement et réserve	608,920 00	"	586,604 82	74,600 00	512,004 82	96,915 18
Garde nationale mobile	4,960,000 00	"	3,701,699 45	"	3,701,699 45	1,258,300 55
Justice militaire	1,265,727 00	"	1,150,769 71	"	1,150,769 71	114,957 29
Remonte générale	7,148,515 69	"	7,733,232 30	691,307 25	7,041,925 05	106,590 64
Harnachement	1,209,112 00	"	856,271 47	15,995 41	840,276 06	368,835 94
IVe SECTION. MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE, ET SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES.						
Établissements et matériel de l'artillerie	4,756,220 00	"	4,446,679 61	904,998 92	3,541,680 69	1,214,539 31
——— du génie	11,257,268 40	"	8,449,442 12	520,479 73	7,928,962 39	3,328,306 01
A reporter	389,222,469 40	6,710,293 66	365,434,134 50	9,739,533 87	362,404,894 29	26,817,575 11

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	357,124,790f 08c	338,899,112f 68c	43,653,468f 16c	25,999,462f 24c	356,553,118f 60c	571,67
Ve SECTION. ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, TRAITEMENTS TEMPORAIRES, SECOURS, DÉPENSES SECRÈTES.						
Écoles impériales militaires	3,011,891 75	2,482,131 46	515,285 83	3,549 06	2,993,868 23	18,02
Invalides de la guerre	1,616,624 89	1,340,747 45	276,173 11	295 67	1,616,624 89	
Solde de non-activité, solde et traitement de réforme	551,138 48	481,021 23	79,080 16	8,962 91	551,138 48	
Secours	1,723,817 12	1,528,589 03	198,495 59	3,267 50	1,723,817 12	
Dépenses secrètes	49,200 00	50,000 00	"	800 00	49,200 00	
Dépenses des exercices périmés	51,281 50	51,281 50	"	"	51,281 50	
	364,128,743 82	344,832,883 35	44,722,502 85	26,016,337 38	363,539,048 82	589,69
Dépenses des exercices clos	652,874 28	652,874 28	"	"	652,874 28	
Rappels de dépenses payables sur revues, etc.	1,407,351 51	"	1,407,351 51	"	1,407,351 51	
TOTAL du budget ordinaire	366,188,969 61	345,485,757 63	46,129,854 36	26,016,337 38	365,599,274 61	589,69
			20,113,516f 98c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IVe SECTION. MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.						
Établissements et matériel de l'artillerie	2,958,622 60	2,221,933 97	737,188 67	500 04	2,958,622 60	
Transformation de l'armement	37,703,294 49	19,276,042 96	18,427,251 63	0 10	37,703,294 49	
Établissements et matériel du génie	9,820,984 38	6,913,031 20	3,096,752 29	188,799 11	9,820,984 38	
PREMIÈRE SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE, ETC.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,498 00	547 00	951 00	"	1,498 00	
——— (Matériel.)	596 96	"	596 96	"	596 96	
Télégraphie	49,999 98	"	49,932 98	"	49,932 98	
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE.						
États-majors	314,361 91	157,197 53	160,342 32	3,177 94	314,361 91	
Gendarmerie impériale	26,000 00	17,624 34	10,000 00	1,624 34	26,000 00	
IIIe SECTION. SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.						
Solde et prestations en nature. 1re part. Solde et abonnement	12,164,858 98	1,234,504 49	10,930,408 49	54 00	12,164,858 98	
2e —— Vivres, chauff. et fourrages	16,128,830 62	15,430,128 04	4,799,605 96	4,994,634 51	15,235,099 49	893,73
3e —— Hôpitaux	1,625,058 53	776,149 88	934,032 91	85,124 26	1,625,058 53	
4e —— Service de marche	6,632,369 52	3,049,690 51	3,686,615 44	104,126 22	6,632,179 73	18
Habillement et campement	32,780,797 91	25,536,062 72	10,138,829 34	2,896,956 03	32,777,936 03	2,86
Transports généraux	5,750,270 59	3,694,921 84	2,118,367 35	69,959 30	5,743,329 89	6,94
Justice militaire	3,727 27	3,727 27	"	"	3,727 27	
Remonte générale	20,404,553 99	20,092,826 51	561,454 55	250,042 07	20,404,238 99	31
Harnachement	1,990,989 93	1,521,032 81	489,620 12	19,663 00	1,990,989 93	
Ve SECTION. ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, ETC.						
Dépenses secrètes	38,300 00	20,000 00	20,000 00	1,700 00	38,300 00	
TOTAL du budget extraordinaire	148,395,115 66	99,945,421 07	56,161,950 01	8,616,360 92	147,491,010 16	904,10
			47,545,589f 09c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	389,222,469f 40c	6,710,293f 66c	365,434,134f 50c	9,739,533f 87c	362,404,894f 29c	26,817,575f 11c
Ve SECTION. ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, TRAITEMENTS TEMPORAIRES, SECOURS, DÉPENSES SECRÈTES.						
Écoles impériales militaires	3,212,970 00	"	2,541,586 97	5,356 68	2,536,230 29	676,739 71
Invalides de la guerre	1,572,205 00	"	1,377,720 36	"	1,377,720 36	194,484 64
Solde de non-activité, solde et traitement de réforme	563,000 00	"	484,373 35	"	484,373 35	78,626 65
Secours	1,733,000 00	"	1,572,535 01	"	1,572,535 01	160,464 99
Dépenses secrètes	50,000 00	"	50,000 00	"	50,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	41,872 46	"	35,632 46	"	35,632 46	6,240 00
	396,395,516 86	6,710,293 66	371,495,982 65	9,744,890 55	368,461,385 76	27,934,131 10
Dépenses des exercices clos	994,478 02	"	994,478 02	"	994,478 02	"
TOTAL du budget ordinaire	397,389,994 88	6,710,293 66	372,490,460 67	9,744,890 55	369,455,863 78	27,934,131 10
			362,745,570f 12c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IVe SECTION. MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.						
Établissements et matériel de l'artillerie	1,744,110 00	"	1,582,977 57	"	1,582,977 57	161,132 43
Transformation de l'armement	"	"	16,250,782 37	16,250,782 37	"	"
Établissements et matériel du génie	1,698,000 00	"	1,284,378 92	"	1,284,378 92	413,621 08
	3,442,110 00	"	19,118,138 86	16,250 782 37	2,867,356 49	574,753 51
			2,867,356f 49c			
3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.						
Transformation de l'armement	48,735,000 00	"	42,517,950 86	1,661,232 54	40,856,718 32	7,878,281 68
Matériel de l'artillerie	2,163,000 00	"	1,817,718 53	"	1,817,718 53	345,281 47
Amélioration des places de guerre	12,000,000 00	"	6,052,757 82	"	6,052,757 82	5,947,242 18
Télégraphie	200,000 00	"	136,443 53	"	136,443 53	63,556 47
Habillement	5,622,000 00	"	4,009,000 00	"	4,009,000 00	1,613,000 00
	68,720,000 00	"	54,533,870 74	1,661,232 54	52,872,638 20	15,847,361 80
			52,872,638f 20c			

Dépenses du gouvernement général de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION.						
ADMINISTRATION CENTRALE. — DÉPENSES SECRÈTES.						
Administration centrale. (Personnel.)	458,118f 95c	440,852f 29c	17,266f 66c	"	458,118f 95c	"
——— (Matériel.)	91,454 54	69,258 60	22,068 44	"	91,327 04	127
Publications, expositions, établissements scientifiques, missions, etc.	65,418 90	40,529 17	19,681 73	"	60,210 90	5,208
Dépenses secrètes	80,000 00	80,000 00	"	"	80,000 00	"
IIe SECTION.						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Administration générale	3,120,967 43	2,705,621 21	418,941 92	6,452f 92c	3,118,110 21	2,857
Commandement et administration des populations arabes.	966,638 29	787,314 46	185,734 28	6,410 45	966,638 29	"
IIIe SECTION.						
SERVICE DE LA JUSTICE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. — SERVICES FINANCIERS. — SERVICES MARITIMES.						
Justice musulmane	60,449 46	37,199 98	23,249 48	"	60,449 46	"
Instruction publique musulmane	190,277 87	149,583 47	40,694 40	"	190,277 87	"
Culte musulman	62,708 65	56,735 42	5,973 23	"	62,708 65	"
Services financiers	2,809,649 30	2,424,190 57	403,642 71	21,109 94	2,806,723 34	2,925
Service maritime et surveillance de la pêche	511,807 76	249,230 31	110,500 27	922 82	358,807 76	153,000
IVe SECTION.						
COLONISATION. — TRAVAUX PUBLICS.						
Colonisation et topographie	2,214,934 80	1,637,965 46	562,971 91	3,258 43	2,197,678 94	17,255
Travaux publics	3,709,741 05	2,891,264 37	818,353 53	"	3,709,617 90	123
Dépenses des exercices périmés	26,750 84	10,904 13	15,846 71	"	26,750 84	"
	14,368,917 84	11,580,649 44	2,644,925 27	38,154 56	14,187,420 15	181,497
Dépenses des exercices clos	26,690 97	26,690 97	"	"	26,690 97	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieurs à 1867	253 63	"	253 63	"	253 63	"
	14,395,862 44	11,607,340 41	2,645,178 90	38,154 56	14,214,364 75	181,497
			2,607,024f 34c			
2° DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ire SECTION. (2e PARTIE.)						
Exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris.	18,138 06	6,437 92	11,700 14	"	18,138 06	"
IVe SECTION. (2e PARTIE.)						
Frais de délimoo de la propriété arabe à la charge des tribus.	70,168 48	66,185 92	9,803 13	5,820 57	70,168 48	"
Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens	17,646 75	13,437 09	4,209 66	"	17,646 75	"
	105,953 29	86,060 93	25,712 93	5,820 57	105,953 29	"
			19,892f 36c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IVe SECTION. (3e PARTIE.)						
Desséchements et irrigations	745,145 67	368,921 13	377,580 79	1,456 25	745,045 67	100
Routes et ponts, aqueducs, canaux, fontaines et grde voirie.	7,099,882 03	5,656,821 28	1,427,510 71	3,298 34	7,081,033 65	18,848
Ports, phares, fanaux	5,280,497 07	3,457,975 29	1,822,521 78	"	5,280,497 07	"
Reboisements et travaux forestiers	286,960 31	245,953 69	41,006 62	"	286,960 31	"
Frais d'études et accroissement temporaire du personnel.	3,157 64	"	3,157 64	"	3,157 64	"
Bâtiments civils	541,005 33	349,009 29	188,680 79	"	537,690 08	3,315
Chemins de fer de l'Algérie	3,661,031 40	3,661,031 40	"	"	3,661,031 40	"
Société générale algérienne (1re annuité)	909,880 02	909,880 02	"	"	909,880 02	"
Réparation de dommages causés par le tremblement de terre de 1867	500,000 00	466,946 54	31,553 46	"	498,500 00	1,500
Indemnités aux victimes de l'insurrection de 1864	55,460 92	"	35,207 92	300 00	34,907 92	20,553
	19,083,020 39	15,116,538 64	3,927,219 71	5,054 59	19,038,703 76	44,316
			3,922,165f 12c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION.						
ADMINISTRATION CENTRALE. — DÉPENSES SECRÈTES.						
Administration centrale. (Personnel.)	465,560f 00c	"	416,699f 11c	"	416,699f 11c	48,860f 89c
——— (Matériel.)	92,000 00	"	76,791 17	520f 00c	76,271 17	15,728 83
Publications, expositions, établissements scientifiques, missions, etc.	65,800 00	"	53,951 91	"	53,951 91	11,848 09
Dépenses secrètes	80,000 00	"	80,000 00	"	80,000 00	"
IIe SECTION.						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Administration générale et provinciale	3,318,957 00	"	2,767,435 08	2,742 48	2,764,692 60	554,264 40
Commandement et administratoo des populations arabes.	1,161,910 00	"	897,926 46	"	897,926 46	263,983 54
IIIe SECTION.						
SERVICE DE LA JUSTICE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. — SERVICES FINANCIERS. — SERVICES MARITIMES.						
Justice musulmane	182,000 00	"	65,499 03	2,902 23	62,596 80	119,403 20
Instruction publique musulmane	194,447 00	"	173,579 19	"	173,579 19	20,867 81
Culte musulman	68,500 00	"	57,485 48	"	57,485 48	11,014 52
Services financiers	2,822,572 00	"	2,409,440 06	"	2,409,440 06	413,131 94
Service maritime et surveillance de la pêche	518,347 00	"	262,899 90	"	262,899 90	255,447 10
IVe SECTION.						
COLONISATION. — TRAVAUX PUBLICS.						
Colonisation et topographie	2,236,750 00	"	1,486,488 72	"	1,486,488 72	750,261 28
Travaux publics	3,495,157 00	"	2,840,822 82	"	2,840,822 82	654,334 18
Dépenses des exercices périmés	1,266 88	"	1,266 88	"	1,266 88	"
	14,703,266 88	"	11,590,285 81	6,164 71	11,584,121 10	3,119,145 78
Dépenses des exercices clos	21,911 07	"	21,911 07	"	21,911 07	"
	14,725,177 95	"	11,612,196 88	6,164 71	11,606,032 17	3,119,145 78
			11,606,032f 17c			
2° DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ire SECTION. (2e PARTIE.)						
Exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris.	18,000 00	"	15,006 87	"	15,006 87	2,993 13
IIIe SECTION. (2e PARTIE.)						
Prix de bourses à l'école normale primaire mixte à la charge des provinces	11,420 00	"	11,296 00	"	11,296 00	124 00
IVe SECTION. (2e PARTIE.)						
Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	150,000 00	"	69,982 39	"	69,982 39	80,017 61
Contrôle et surveillance des chemins de fer de l'Algérie.	128,558 29	"	15,782 00	"	15,782 00	112,776 29
	307,978 29	"	112,067 26	"	112,067 26	195,911 03
			112,067f 26c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IVe SECTION.						
Desséchements et irrigations	2,590,082 44	"	500,028 30	"	500,028 30	2,090,054 14
Routes et ponts, aqueducs, canaux	11,667,202 11	"	8,407,304 00	"	8,407,304 00	3,259,898 11
Ports, phares et fanaux	8,585,863 55	"	4,968,614 34	"	4,968,614 34	3,617,249 21
Reboisements et travaux forestiers	275,374 85	"	231,801 65	"	231,801 65	43,573 20
Frais d'étude et accroissement temporaire du personnel.	207,240 79	"	101,945 10	"	101,945 10	105,295 69
Bâtiments civils	650,000 00	"	221,172 04	1,530 00c	219,642 04	430,357 96
Chemins de fer de l'Algérie	3,661,031 40	"	3,661,031 40	"	3,661,031 40	"
Société générale algérienne (2e annuité à payer à la société).	2,122,011 81	"	2,122,011 81	"	2,122,011 81	"
Secours aux populations	2,400,000 00	"	1,344,947 89	"	1,344,947 89	1,055,052 11
	32,158,806 95	"	21,558,856 53	1,530 00	21,557,326 53	10,601,480 42
			21,557,326f 53c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine et des Colonies.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEILS, ETC.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,087,861f 30c	1,079,881f 30c	7,980f 00c	"	1,087,861f 30c	
——— (Matériel.)	366,583 26	220,339 16	158,317 56	12,125f 00c	366,531 72	51
Conseils, inspections générales et contrôle central	503,685 78	484,215 22	33,371 34	13,900 78	503,685 78	
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, ÉQUIPAGES, ETC.						
Équipages à terre et à la mer	27,582,953 94	21,733,029 53	8,099,452 73	2,249,542 38	27,582,939 88	14
Troupes	9,196,115 15	7,925,057 70	2,778,403 43	1,508,393 22	9,195,067 91	1,047
Corps entretenus et agents divers	6,598,767 73	5,695,082 38	910,263 88	6,758 53	6,598,587 73	180
Maistrance, gardiennage et surveillance	2,805,862 65	2,520,492 16	287,650 53	2,280 04	2,805,862 65	
Hôpitaux	2,640,347 67	2,427,585 35	797,839 33	585,615 54	2,639,809 14	538
Vivres	13,443,900 08	12,162,572 93	3,450,450 15	2,173,503 06	13,439,520 02	4,380
IIIe SECTION. SALAIRES D'OUVRIERS. — APPROVISIONNEMENTS.						
Salaires d'ouvriers	16,214,141 88	15,897,374 24	490,271 58	174,265 71	16,213,380 11	761
Approvisionnements généraux de la flotte	31,878,060 09	26,427,993 29	7,325,590 12	1,883,429 52	31,870,153 89	7,906
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,790,194 63	4,791,899 83	2,008,491 70	13,563 29	6,786,828 24	3,366
Poudres	284,298 46	231,112 04	63,867 52	10,681 10	284,298 46	
IVe SECTION. ÉCOLES NAVALES, ETC.						
Justice maritime	96,261 35	81,063 32	15,614 66	441 46	96,236 52	24
École navale et boursiers de la marine	215,422 42	186,249 69	29,172 73	"	215,422 42	
Service hydrographique et scientifique	485,917 08	309,340 26	195,988 82	19,600 00	485,729 08	188
Frais généraux d'impressions et achats de livres	488,809 81	254,681 22	234,706 12	606 61	488,780 73	29
Frais de voyage et dépenses diverses	2,637,734 09	2,243,027 99	1,408,206 72	1,018,317 01	2,632,917 70	4,816
Traitements temporaires	74,541 39	59,943 94	14,647 45	50 00	74,541 39	
Chiourmes	113,847 73	106,004 92	7,842 81	"	113,847 73	
Ve SECTION. SERVICE COLONIAL.						
Personnel civil et militaire aux colonies	13,026,708 14	6,256,758 30	7,051,119 15	336,703 76	12,971,173 69	55,534
Matériel civil et militaire aux colonies	2,007,424 58	928,346 08	1,120,992 47	62,156 03	1,987,183 42	20,241
Service pénitentiaire à la Guyane	5,592,462 73	3,291,974 08	2,447,873 02	147,636 50	5,592,210 60	252
Subvention au service local aux colonies	2,569,400 00	2,449,400 00	120,000 00	"	2,569,400 00	
Dépenses des exercices périmés	29,928 67	24,278 56	5,650 11	"	29,928 67	
	146,731,230 61	117,787,704 39	39,063,763 93	10,219,569 54	146,631,898 78	99,331
Dépenses des exercices clos	439,227 96	439,227 96	651 42	651 42	439,227 96	
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1867	148,952 34	"	148,952 34	"	148,952 34	
	147,319,410 91	118,226,932 35	39,213,367 69	10,220,220 96	147,220,079 08	99,331
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser au 31 décembre 1867	"	6,759,132 07	"	6,759,132 07	"	
	147,319,410 91	124,986,064 42	39,213,367 69	16,979,353 03	147,220,079 08	99,331
			22,234,014f 66c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEILS, ETC.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,086,300f 00c	"	1,070,079f 48c	3,300f 00c	1,066,779f 48c	19,520f 52c
——— (Matériel.)	267,300 00	"	225,969 12	"	225,969 12	41,330 88
Conseils, inspections générales et contrôle central	549,485 00	"	531,332 77	388 67	530,944 10	18,540 90
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, ÉQUIPAGES, ETC.						
Équipages à terre et à la mer (solde et entretien)	32,169,271 00	199,310f 86c	23,933,484 41	36,233 33	24,096,561 94	8,072,709 06
Troupes	9,864,834 00	30,699 06	8,231,426 72	7,370 52	8,254,755 26	1,610,078 74
Corps entretenus et agents divers	6,742,408 00	413 33	6,047,016 26	"	6,047,429 59	694,978 41
Maistrance, gardiennage et surveillance	3,182,565 00	"	2,855,807 42	5 50	2,855,801 92	326,763 08
Hôpitaux	2,871,146 00	"	2,904,858 07	201,364 45	2,703,493 62	167,652 38
Vivres	17,413,233 00	"	16,108,130 01	532,784 83	15,575,345 18	1,837,887 82
IIIe SECTION. SALAIRES D'OUVRIERS. — APPROVISIONNEMENTS.						
Salaires d'ouvriers	17,824,400 45	"	17,867,108 37	70,296 88	17,796,811 49	27,588 96
Approvisionnements généraux de la flotte	28,593,119 79	"	26,075,984 07	132,264 75	25,943,719 32	2,649,400 47
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	7,026,967 00	"	5,068,944 81	6,181 82	5,062,762 99	1,964,204 01
Poudres	337,847 00	"	355,602 84	18,388 26	337,214 58	632 42
IVe SECTION. ÉCOLES NAVALES, ETC.						
Justice maritime	131,830 00	"	94,908 77	"	94,908 77	36,921 23
École navale et boursiers de la marine	312,350 00	"	183,708 98	"	183,708 98	128,641 02
Service hydrographique et scientifique	470,000 00	"	294,675 94	"	294,675 94	175,324 06
Frais généraux d'impressions et achats de livres	509,400 00	"	284,546 14	"	284,546 14	224,853 86
——— de passage, de rapatriement, de pilotage, de voyage, dépenses diverses et ostréiculture	2,769,865 21	2,880 00	2,001,470 50	17,612 37	1,986,738 13	783,127 08
Traitements temporaires	75,000 00	"	51,617 57	"	51,617 57	23,382 43
Chiourmes	47,234 55	"	30,316 69	"	30,316 69	16,917 86
Ve SECTION. SERVICE COLONIAL.						
Personnel civil et militaire aux colonies	12,828,224 00	13,746 65	6,189,970 12	23,622 96	6,180,093 81	6,648,130 19
Matériel civil et militaire aux colonies	2,047,000 00	"	813,093 06	"	813,093 06	1,233,906 94
Service pénitentiaire	5,018,000 00	2,850 87	2,759,851 21	45,660 21	2,717,041 87	2,300,958 13
Subvention au service local aux colonies	2,569,400 00	"	2,323,059 68	"	2,323,059 68	246,340 32
Dépenses des exercices périmés	104,658 42	"	102,824 87	"	102,824 87	1,833 55
	154,811,838 42	249,900 77	126,405,787 88	1,095,474 55	125,560,214 10	29,251,624 32
Dépenses des exercices clos	575,989 26	"	575,989 26	"	575,989 26	"
	155,387,827 68	249,900 77	126,981,777 14	1,095,474 55	126,136,203 36	29,251,624 32
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser — au 31 décembre 1867	"	178,887 50	"	178,887 50	"	"
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser — au 31 décembre 1868	"	"	4,143,023 66	"	4,143,023 66	A déduire : 4,143,023 66
	155,387,827 68	428,788 27	131,124,800 80	1,274,362 05	130,279,227 02	25,108,600 66
			129,850,438f 75c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine et des Colonies.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIe SECTION. (2e PARTIE.) ÉTATS-MAJORS, ETC.						
Équipages à terre et à la mer	9,273,606f 22c	5,745,408f 83c	4,784,137f 29c	1,255,939f 90c	9,273,606f 22c	
Troupes	1,513,211 93	59,368 34	1,455,595 16	1,751 57	1,513,211 93	
Services spéciaux en Cochinchine	1,401,197 46	662,570 14	777,047 24	39,149 78	1,400,467 60	729
Corps entretenus et agents divers	733 33	666 67	66 66	"	733 33	
Maistrance et gardiennage	17,871 15	13,069 16	4,801 99	"	17,871 15	
Hôpitaux	1,027,201 52	571,302 04	506,361 67	50,462 19	1,027,201 52	
Vivres	11,396,621 17	8,853,183 64	3,472,995 62	929,823 64	11,396,355 62	262
IIIe SECTION. (2e PARTIE.) SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX, ETC.						
Approvisionnements généraux de la flotte	7,974,555 71	4,016,226 91	3,958,328 80	"	7,974,555 71	
Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	2,446,179 26	2,249,741 06	196,438 20	"	2,446,179 26	
Travaux et approvisionnements de l'artillerie	3,103,172 88	"	3,103,172 88	"	3,103,172 88	
Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle, à Nevers et dans les ports	"	"	"	"	"	
Salaires d'ouvriers	5,015,631 13	3,872,525 10	1,193,387 12	50,281 09	5,015,631 13	
Approvisionnements généraux de la flotte	29,512,770 59	21,946,369 34	8,391,561 17	836,106 60	29,501,823 91	10,946
Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	98,061 64	63,034 15	35,148 01	120 52	98,061 64	
IVe SECTION. (2e PARTIE.) ÉCOLES NAVALES, ETC.						
Services hydrographique et scientifique	94,276 75	19,800 00	74,476 75	"	94,276 75	
Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, etc.	1,642,123 97	461,187 74	1,452,006 92	271,213 44	1,641,981 22	143
Ve SECTION. (2e PARTIE.) SERVICE COLONIAL.						
Personnel civil et militaire aux colonies	94,417 94	45 00	94,372 94	"	94,417 94	
Matériel civil et militaire aux colonies	53,222 80	"	53,222 80	"	53,222 80	
Subvention au service local	100,000 00	"	100,000 00	"	100,000 00	
TOTAL	74,764,855 45	48,534,498 12	29,653,121 22	3,434,848 73	74,752,770 61	12,084
			26,218,272f 49c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIe SECTION. (2e PARTIE.)						
Équipages à terre et à la mer	3,210,204f 21c	62,692f 00c	3,141,651f 65c	51,903f 57c	3,152,440f 08c	57,764f 13c
Troupes	1,118,674 00	"	128,989 27	"	128,989 27	989,684 73
Hôpitaux	625,098 00	"	152,922 58	"	152,922 58	472,175 42
Vivres	3,649,035 00	"	1,914,089 98	4 76	1,914,085 22	1,734,949 78
IIIe SECTION. (2e PARTIE.) SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX, ETC.						
Approvisionnements généraux de la flotte	9,603,880 73	"	8,970,203 01	"	8,970,203 01	633,677 72
Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	1,500,000 00	"	954,148 26	"	954,148 26	545,851 74
Travaux et approvisionnements de l'artillerie	"	"	"	"	"	"
Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle, à Nevers et dans les ports	"	"	"	"	"	"
Salaires d'ouvriers	781,500 00	"	225,689 76	"	225,689 76	555,810 24
Approvisionnements généraux de la flotte	1,404,900 27	"	1,142,205 56	"	1,142,205 56	262,694 71
Poudres	240,000 00	"	"	"	"	240,000 00
IVe SECTION. (2e PARTIE.) ÉCOLES NAVALES, ETC.						
Frais généraux d'impression	30,000 00	"	21 72	"	21 72	29,978 28
Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, de voyages, etc.	869,794 79	8,120 00	572,380 83	8,136 88	572,363 95	297,430 84
Ve SECTION. (2e PARTIE.) SERVICE COLONIAL.						
Personnel civil et militaire aux colonies	1,425,610 00	"	140,455 85	"	140,455 85	1,285,154 15
Matériel civil et militaire aux colonies	1,083,800 00	"	63,425 84	"	63,425 84	1,020,374 16
Subvention au service local des colonies	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00
TOTAL	25,642,497 00	70,812 00	17,406,184 31	60,045 21	17,416,951 10	8,225,545 90
			17,346,139f 10c			
BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.						
Équipages à terre et à la mer	589,670 00	"	336,029 89	"	336,029 89	253,640 11
Hôpitaux	36,235 00	"	205 21	"	205 21	36,029 79
Vivres	472,349 00	"	80,042 56	838 08	79,204 48	393,144 52
Approvisionnements généraux de la flotte	3,953,600 00	"	1,193,125 27	"	1,193,125 27	2,760,474 73
Travaux, approvisionnements de l'artillerie et fusils Chassepot	7,196,000 00	"	4,963,483 32	"	4,963,483 32	2,232,516 68
Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle	274,000 00	"	140,184 93	"	140,184 93	133,815 07
Salaires d'ouvriers	3,380,500 00	"	2,574,245 02	"	2,574,245 02	806,254 98
Frais de passage et de rapatriement	250,000 00	"	8,424 37	803 88	7,620 49	242,379 51
TOTAL	16,152,354 00	"	9,295,740 57	1,641 96	9,294,098 61	6,858,255 39
			9,294,098f 61c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION.						
ADMINISTRATION CENTRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Personnel de l'administration centrale de l'instruction publique	596,927f 09c	567,817f 09c	28,712f 50c	"	596,529f 59c	397
Matériel	139,999 53	84,240 60	55,458 43	"	139,699 03	300
IIe SECTION.						
SERVICES GÉNÉRAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Inspecteurs généraux de l'instruction publique	251,493 59	237,275 19	16,179 40	1,961f 00c	251,493 59	
Services généraux de l'instruction publique	237,982 03	165,900 02	67,701 49	"	233,601 51	4,38
Administration académique	1,207,999 77	1,068,052 59	139,697 18	"	1,207,749 77	25
IIIe SECTION.						
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.						
École normale supérieure	305,108 98	256,695 17	48,434 48	41 67	305,087 98	[illegible]
Facultés	3,933,818 33	3,133,819 87	793,475 77	511 97	3,926,783 67	7,03
Bibliothèque de l'Université	25,995 82	25,995 82	"	"	25,995 82	
Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions aux ouvrages classiques	59,999 80	30,908 00	29,091 80	"	59,999 80	
Institut impérial de France	615,200 00	544,658 45	69,991 69	"	614,650 14	54
Académie de médecine	43,699 78	30,982 92	12,716 86	"	43,699 78	
Collége de France	277,000 00	255,626 15	21,373 85	"	277,000 00	
Muséum d'histoire naturelle	592,379 58	571,804 26	20,575 32	"	592,379 58	
Établissements astronomiques	267,260 00	215,680 28	51,287 98	120 01	266,848 25	41
Ecole des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	82,722 84	75,717 42	4,405 42	"	80,122 84	2,60
École des chartes	37,799 99	30,110 83	7,689 16	"	37,799 99	
École d'Athènes	50,496 44	39,978 80	9,369 89	"	49,348 69	1,14
Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires.)	469,499 78	399,138 51	69,507 12	"	468,645 63	85
——— (Confection de catalogues.)	50,000 00	46,722 52	3,277 48	"	50,000 00	
Bibliothèques publiques	197,465 19	178,424 18	19,014 01	"	197,438 19	27
Sociétés savantes	69,999 00	44,750 00	24,149 00	"	68,899 00	1,10
Subvention au *Journal des Savants*	15,000 00	15,000 00	"	"	15,000 00	
Souscriptions scientifiques et littéraires	139,993 70	109,069 00	30,124 70	"	139,193 70	78
Encouragements aux savants et aux gens de lettres	200,000 00	152,920 00	46,280 00	"	199,200 00	80
Voyages et missions scientifiques	68,496 31	44,700 00	22,171 31	"	66,871 31	1,62
Recueil et publication de documents inédits sur l'histoire de France	119,996 66	60,243 80	59,686 86	"	119,930 66	6
IVe SECTION.						
INSTRUCTION SECONDAIRE.						
Frais généraux de l'instruction secondaire	83,467 51	54,999 45	22,147 01	"	77,146 46	6,32
Lycées impériaux et colléges communaux	2,172,998 71	2,108,227 23	63,699 58	"	2,171,926 81	1,07
Bourses impériales et dégrèvements	867,999 91	700,346 50	167,653 41	"	867,999 91	
Ve SECTION.						
INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Inspection des écoles primaires	952,181 35	847,561 82	104,419 31	201 00	951,780 13	401
Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	6,278,672 31	3,255,115 57	2,970,281 00	24,780 81	6,200,615 76	78,056
Dépenses des exercices périmés	6,500 00	"	6,500 00	"	6,500 00	
	20,418,134 00	15,352,482 04	4,985,072 01	27,616 46	20,309,937 59	108,196
Dépenses des exercices clos	163,976 71	163,976 71	"	"	163,976 71	"
	20,582,110 71	15,516,458 75	4,985,072 01	27,616 46	20,473,914 30	108,196
			4,957,455f 55c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION.						
ADMINISTRATION CENTRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Personnel de l'administration centrale de l'instruction publique	599,200f 00c	"	590,799f 13c	"	590,799f 13c	8,400f 87c
Matériel	140,000 00	"	94,306 58	"	94,306 58	45,693 42
IIe SECTION.						
SERVICES GÉNÉRAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Inspecteurs généraux de l'instruction publique	260,000 00	"	239,871 90	"	239,871 90	20,128 10
Services généraux de l'instruction publique	250,000 00	"	175,837 08	"	175,837 08	74,162 92
Administration académique	1,210,500 00	"	1,069,113 45	"	1,069,113 45	141,386 55
IIIe SECTION.						
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.						
École normale supérieure	307,610 00	"	267,077 93	"	267,077 93	40,532 07
Facultés	3,940,521 00	"	3,224,436 27	"	3,224,436 27	716,084 73
Bibliothèque de l'Université	26,000 00	"	24,946 71	"	24,946 71	1,053 29
Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions aux ouvrages classiques	60,000 00	"	50,523 25	"	50,523 25	9,476 75
Institut impérial de France	661,200 00	"	559,902 77	"	559,902 77	101,297 23
Académie de médecine	45,500 00	"	33,775 20	"	33,775 20	11,724 80
Collége de France	280,500 00	"	251,575 37	"	251,575 37	28,924 63
Muséum d'histoire naturelle	678,180 00	"	614,077 72	"	614,077 72	64,102 28
Établissements astronomiques	327,260 00	"	238,563 90	"	238,563 90	88,696 10
Écoles des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	82,800 00	"	72,292 60	"	72,292 60	10,507 40
École des chartes	45,800 00	"	39,328 72	"	39,328 72	6,471 28
École d'Athènes	63,000 00	"	46,443 22	"	46,443 22	16,556 78
Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires.)	510,960 00	"	449,620 64	"	449,620 64	61,339 36
——— (Confection des catalogues.)	50,000 00	"	44,713 85	"	44,713 85	5,286 15
Bibliothèques publiques	197,500 00	"	174,146 97	"	174,146 97	23,353 03
Sociétés savantes	66,000 00	"	55,100 00	"	55,100 00	10,900 00
Subvention au *Journal des Savants*	15,000 00	"	15,000 00	"	15,000 00	"
Souscriptions scientifiques et littéraires	138,000 00	"	118,372 00	"	118,372 00	19,628 00
Encouragements aux savants et aux gens de lettres	200,000 00	"	156,707 50	"	156,707 50	43,292 50
Voyages et missions scientifiques	72,000 00	"	62,261 50	"	62,261 50	9,738 50
Recueil et publication de documents inédits sur l'histoire de France	113,000 00	"	71,199 44	"	71,199 44	41,800 56
IVe SECTION.						
INSTRUCTION SECONDAIRE.						
Frais généraux de l'instruction secondaire	109,790 00	"	69,036 03	"	69,036 03	40,753 97
Lycées impériaux et colléges communaux	2,467,625 15	"	2,330,079 57	"	2,330,079 57	137,545 58
Bourses impériales et dégrèvements	968,000 00	"	732,050 00	"	732,050 00	235,950 00
Ve SECTION.						
INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Inspection des écoles primaires	1,236,600 00	"	1,059,904 85	100 00	1,059,804 85	176,795 15
Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	9,213,700 00	"	4,353,109 15	"	4,353,109 15	4,860,590 85
Dépenses des exercices périmés	20,094 77	"	6 100 00	"	6,100 00	13,994 77
	24,356,340 92	"	17,290,273 30	100 00	17,290,173 30	7,066,167 62
Dépenses des exercices clos	106,181 37	"	106,181 37	"	106,181 37	"
	24,462,522 29	"	17,396,454 67	100 00	17,396,354 67	7,066,167 62
			17,396,354f 67c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET DES DEPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ve SECTION (2e partie). — INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Dépenses imputables sur les fonds départementaux....	6,688,836f 89c	4,557,762f 94c	2,135,371f 10c	4,297f 15c	6,688,836f 89c	"
Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires.....	958,811 01	554,562 19	405,163 40	914 58	958,811 01	"
	7,647,647 90	5,112,325 13	2,540,534 50	5,211 73	7,647,647 90	"
			2,535,322f 77c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIIe SECTION.						
Préparation et publication de la carte des Gaules.....	24,999f 32c	7,057f 00c	17,942f 32c	"	24,999f 32c	"
Expédition scientifique du Mexique.....	24,983 95	4,256 20	20,342 55	"	24,598 75	385
Bibliothèque impériale. — Acquisitions.....	63,710 37	53,711 00	9,999 37	"	63,710 37	"
IVe SECTION.						
Travaux extraordinaires et organisation de l'enseignement spécial dans les lycées des départements	200,000 00	50,000 00	150,500 00	500f 00c	200,000 00	"
Travaux au lycée de Grenoble.....	110,000 00	110,000 00	"	"	110,000 00	"
Organisation de l'enseignement spécial dans les colléges communaux.....	99,988 75	"	94,123 75	"	94,123 75	5,865
École normale de Cluny.....	75,000 00	75,000 00	"	"	75,000 00	"
Ve SECTION.						
Subventions pour construction de maisons d'école et cours d'adultes.....	1,199,990 00	1,040,814 45	142,969 15	"	1,183,783 60	16,206
Indemnités aux instituteurs en raison de l'accroissement du nombre des élèves gratuits.....	296,872 47	"	295,822 37	"	295,822 37	1,050
	2,095,544 86	1,340,838 65	731,699 51	500 00	2,072,038 16	23,506
			731,199f 51c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ve SECTION — INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Dépenses imputables sur les fonds départementaux....	12,116,344f 96c	"	6,110,145f 74c	"	6,110,145f 74c	6,006,199f 22c
Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires.....	863,968 28	"	577,728 58	"	577,728 58	286,239 70
	12,980,313 24	"	6,687,874 32	"	6,687,874 32	6,292,438 92
			6,687,874f 32c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIIe SECTION. — ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ETC.						
Observatoire impérial.....	100,000f 00c	"	"	"	"	100,000f 00c
Bibliothèque impériale.....	10,000 00	"	1,576f 30c	"	1,576f 30c	8,423 70
Préparation et publication de la carte des Gaules.....	25,000 00	"	11,714 59	"	11,714 59	13,285 41
Expédition scientifique du Mexique.....	25,000 00	"	10,500 00	"	10,500 00	14,500 00
Mission scientifique à Saïgon.....	50,000 00	"	49,913 00	"	49,913 00	87 00
Laboratoires de recherches et explorations scientifiques.	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00
IVe SECTION. — INSTRUCTION SECONDAIRE.						
Organisation de l'enseignement spécial dans les lycées.	200,000 00	"	181,000 00	"	181,000 00	19,000 00
Organisation de l'enseignement spécial dans les colléges communaux.....	75,000 00	"	40,000 00	"	40,000 00	35,000 00
Appropriations et acquisitions pour l'école normale de Cluny.....	200,000 00	"	192,460 71	"	192,460 71	7,539 29
Ve SECTION. — INSTUCTION PRIMAIRE.						
Subventions pour construction de maisons d'école.....	1,100,000 00	"	1,056,736 00	"	1,056,736 00	43,264 00
	1,835,000 00	"	1,543,900 60	"	1,543,900 60	291,099 40
			1,543,900f 60c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,126,777f 88c	1,121,330f 13c	12,900f 00c	7,452f 25c	1,126,777f 88c	
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	219,958 97	128,726 10	91,455 02	440 00	219,741 12	217
IIe SECTION. — PERSONNEL DES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,934,558 75	3,626,353 38	311,859 19	4,070 48	3,934,142 09	41
——— des conducteurs	4,149,270 17	3,739,887 59	408,790 60	0 11	4,148,678 08	59
——— du corps des mines, enseignement et écoles	903,926 35	758,134 97	153,467 12	8,321 24	903,280 85	64
——— des gardes-mines	182,542 62	154,647 10	27,339 71	29 19	181,957 62	58
——— des officiers et maîtres de ports du service maritime	271,925 66	243,326 14	28,579 49	"	271,905 63	2
——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	312,006 61	248,481 56	63,572 70	165 55	311,888 71	117
Frais généraux, secours, etc	70,487 00	70,054 10	432 90	"	70,487 00	
IIIe SECTION. — AGRICULTURE.						
Écoles impériales vétérinaires	654,131 07	579,291 89	75,894 25	1,265 60	653,920 54	210
Encouragements à l'agriculture et enseign[t] professionnel	3,362,121 18	2,965,598 39	413,467 79	18,097 60	3,360,968 58	1,152
IVe SECTION. — COMMERCE. — INDUSTRIE. — ÉTABLISSEMENTS THERMAUX, ETC.						
Conservatoire et école des arts et métiers	1,388,343 68	1,166,726 91	221,624 05	7 28	1,388,343 68	
Encouragements aux manufactures et au commerce	343,003 03	249,988 40	86,651 04	"	336,639 44	6,363
Encouragements aux pêches maritimes	2,536,525 59	1,853,840 58	680,508 09	2,907 60	2,531,441 07	5,084
Poids et mesures	998,749 70	840,002 84	205,969 14	48,370 17	997,601 81	1,147
Vérification des étalons-types des poids et mesures	99,991 30	22,878 10	77,059 26	120 37	99,816 99	174
Entretien des établiss[ts] thermaux appartenant à l'État	399,851 68	330,736 97	73,749 23	5,150 00	399,336 20	515
Subventions aux établiss[ts] particuliers d'eaux minérales	38,500 00	30,000 00	5,800 00	"	36,700 00	1,800
Établissements et service sanitaires	325,610 21	264,891 59	78,281 49	17,773 82	325,399 26	210
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon	526,864 19	463,399 41	69,363 02	8,946 00	523,816 43	3,047
Ve SECTION. — TRAVAUX ORDINAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Routes et ponts	32,046,525 91	25,887,190 91	6,133,439 22	551 92	32,020,078 21	26,447
Navigation intérieure. (Rivières.)	5,863,373 97	4,706,644 41	1,127,962 88	1,261 37	5,833,345 92	30,028
——— (Canaux.)	5,117,102 86	4,222,489 52	894,592 24	1,761 52	5,115,320 24	1,782
Ports maritimes. — Phares et fanaux	5,303,746 07	4,350,276 70	964,622 04	118,923 62	5,295,975 12	7,770
Études et subventions pour travaux d'irrigations, de desséchements, etc	573,593 69	425,268 15	147,693 51	"	572,961 66	632
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	100,000 00	30,994 02	22,785 98	"	53,780 00	46,220
Matériel des mines	84,698 37	48,812 51	39,924 46	4,922 85	83,814 12	884
Dépenses des exercices périmés	8,744 21	1,553 87	7,190 34	"	8,744 21	
	70,942,930 72	58,532,426 24	12,424,974 76	150,538 54	70,806,862 46	136,068
Dépenses des exercices clos	1,509,723 47	1,509,723 47	"	"	1,509,723 47	
TOTAL	72,452,654 19	60,042,149 71	12,424,974 76	150,538 54	72,316,585 93	136,068
			12,274,436f 22c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,126,950f 00c	"	1,122,122f 54c	"	1,122,122f 54c	4,827f 46c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	220,000 00	"	145,406 73	"	145,406 73	74,593 27
IIe SECTION. — PERSONNEL DES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,934,600 00	"	3,613,504 60	"	3,613,504 60	321,095 40
——— des conducteurs	4,300,000 00	"	3,863,883 51	285f 00c	3,863,598 51	436,401 49
——— du corps des mines, enseignement et écoles	866,100 00	"	753,321 48	"	753,321 48	112,778 52
——— des gardes-mines	189,700 00	"	164,091 38	"	164,091 38	25,608 62
——— des officiers et maîtres de ports du serv. marit.	272,000 00	"	245,171 77	"	245,171 77	26,828 23
——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	318,053 00	"	282,264 24	"	282,264 24	35,788 76
Frais généraux, secours, etc	70,500 00	"	66,389 25	"	66,389 25	4,110 75
IIIe SECTION. — AGRICULTURE.						
Écoles impériales vétérinaires	656,500 00	"	562,087 84	222 21	561,865 63	94,634 37
Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	3,272,000 00	"	3,109,983 25	63,724 80	3,046,258 45	225,741 55
IVe SECTION. — COMMERCE. — INDUSTRIE. — ÉTABLISSEMENTS THERMAUX, ETC.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,390,700 00	"	1,170,153 18	"	1,170,153 18	220,546 82
Encouragements aux manufactures et au commerce	475,450 00	"	324,075 28	"	324,075 28	151,374 72
Encouragements aux pêches maritimes	2,700,000 00	"	1,617,304 43	"	1,617,304 43	1,082,695 57
Poids et mesures	1,030,000 00	"	810,357 91	15 45	810,342 46	219,657 54
Entretien des établissem[ts] thermaux appartenant à l'État	291,125 00	"	184,143 37	"	184,143 37	106,981 63
Subventions aux établiss[ts] particuliers d'eaux minérales	40,000 00	"	34,400 00	"	34,400 00	5,600 00
Établissements et services sanitaires	314,500 00	"	243,191 13	"	243,191 13	71,308 87
Visite annuelle de pharmacies, drogueries, etc	250,000 00	"	31,057 59	"	31,057 59	218,942 41
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada	515,000 00	"	448,470 71	6,497 00	441,973 71	73,026 29
Ve SECTION. — TRAVAUX ORDINAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Routes et ponts	33,450,246 99	"	27,457,628 44	104 15	27,457,524 29	5,992,722 70
Navigation intérieure. (Rivières.)	6,247,155 27	"	4,957,027 52	"	4,957,027 52	1,290,127 75
——— (Canaux.)	5,279,177 54	"	4,484,255 09	"	4,484,255 09	794,922 45
Ports maritimes. — Phares et fanaux	5,617,448 74	"	4,581,578 95	"	4,581,578 95	1,035,869 79
Études et subventions pour travaux d'irrigations, etc	605,837 00	"	394,139 01	"	394,139 01	211,697 99
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession et de péage	100,000 00	"	47,115 93	"	47,115 93	52,884 07
Matériel des mines	100,000 00	"	41,249 34	"	41,249 34	58,750 66
Dépenses des exercices périmés	12,689 73	"	10,820 62	"	10,820 62	1,869 11
	73,645,733 27	"	60,765,195 09	70,848 61	60,694,346 48	12,951,386 79
Dépenses des exercices clos	447,579 62	"	447,579 62	"	447,579 62	"
TOTAL	74,093,312 89	"	61,212,774 71	70,848 61	61,141,926 10	12,951,386 79
			61,141,926f 10c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
IIe SECTION (*2e partie*).						
Contrôle et surveillance de chemins de fer	2,072,006f 65c	1,811,298f 05c	260,908f 60c	200f 00c	2,072,006f 65c	"
IIIe SECTION (*2e partie*).						
Secours spéciaux pour pertes matérielles, événements malheureux	4,227,451 29	484,411 51	3,745,388 18	2,348 40	4,227,451 29	"
IVe SECTION (*2e partie*).						
Frais de surveillance de sociétés et établissements divers.	89,546 68	85,849 58	8,649 80	4,952 70	89,546 68	"
	6,389,004 62	2,381,559 14	4,014,946 58	7,501 10	6,389,004 62	"
			4,007,445f 48c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
VIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES ROUTES, PONTS ET CANAUX, ETC.						
Établissement thermal d'Aix	408,123 36	137,610 37	270,512 99	"	408,123 36	"
Grosses réparations aux bâtiments de l'école d'agriculture de Grignon et dépenses diverses	147,525 99	38,786 66	105,501 83	"	144,288 49	3,237
Enquête agricole	102,943 86	5,146 65	97,797 21	"	102,943 86	"
Enquête sur les banques	36,096 96	"	36,096 96	"	36,096 96	"
Établissement thermal de Néris	4,483 90	"	"	"	"	4,483
Établissement d'un lazaret à Saint-Nazaire	53,000 00	29,617 19	23,382 81	"	53,000 00	"
Construction d'une consigne à Brest	15,000 00	"	15,000 00	"	15,000 00	"
Établissement d'un petit lazaret au Havre	1,500 00	"	1,500 00	"	1,500 09	"
Lazaret de Villefranche	40,000 00	16,726 49	23,273 51	"	40,000 00	"
Service sanitaire. (Dépenses extraordinaires.)	17,773 82	"	17,773 82	"	17,773 82	"
Lazaret flottant de Saint-Nazaire	38,408 43	"	38,408 43	"	38,408 43	"
Lacunes des routes impériales	4,657,698 74	2,579,981 56	2,075,620 13	"	4,655,601 69	2,097
Rectifications des routes impériales	4,595,822 28	1,928,717 84	2,666,394 03	"	4,595,111 87	710
Nouvelles routes impériales de la Corse	799,819 90	743,077 68	45,731 74	"	788,809 42	11,010
Routes forestières de la Corse	300,000 00	249,397 86	44,532 15	"	293,930 01	6,069
Construction de ponts	1,216,147 53	921,879 47	293,989 88	"	1,215,869 35	278
Part contributive de l'État pour l'ouverture ou l'achèvement de grandes voies dans Paris	8,800,000 00	8,800,000 00	"	"	8,800,000 00	"
A reporter	21,234,344 77	15,450,941 77	5,755,515 49	"	21,206,457 26	27,887

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
IIe SECTION (*2e partie*).						
Contrôle et surveillance des chemins de fer	2,234,434f 01c	"	1,893,508f 73c	1,104f 35c	1,892,404f 38c	342,029f 63c
IIIe SECTION (*2e partie*).						
Secours spéciaux pour pertes matérielles, événements malheureux	2,539,240 60	"	445,592 12	"	445,592 12	2,093,648 48
IVe SECTION (*2e partie*).						
Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	133,701 14	"	74,123 56	"	74,123 56	59,577 58
	4,907,375 75	"	2,413,224 41	1,104 35	2,412,120 06	2,495,255 69
			2,412,120f 06c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
VIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES ROUTES, PONTS ET CANAUX, ETC.						
Établissement thermal d'Aix	240,122 00	"	152,904 11	"	152,904 11	87,217 89
Grosses réparations aux bâtiments de l'école d'agriculture de Grignon; etc.	30,000 00	"	7,474 00	"	7,474 00	22,526 00
Enquêtes diverses	350,000 00	"	56,169 24	"	56,169 24	293,830 76
Établissement d'un lazaret à Saint-Nazaire	128,000 00	"	57,631 91	"	57,631 91	70,368 09
Établissement thermal de Néris	17,000 00	"	"	"	"	17,000 00
——— de Bourbonne	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00
Construction d'une église, d'un presbytère et d'une mairie à Vichy	71,000 00	"	"	"	"	71,000 00
Construction d'une consigne à Brest	27,000 00	"	"	"	"	27,000 00
Lazaret de Villefranche	15,000 00	"	"	"	"	15,000 00
Établissement d'un petit lazaret au Havre	20,000 00	"	14,874 97	"	14,874 97	5,125 03
Complément des travaux d'instruction du service de l'école des mines	73,000 00	"	"	"	"	73,000 00
Lacunes des routes impériales	4,905,350 00	"	2,640,347 60	"	2,640,347 60	2,265,002 40
Rectifications des routes impériales	3,297,036 30	"	1,778,164 83	"	1,778,164 83	1,518,871 47
Nouvelles routes impériales de la Corse	800,000 00	"	634,882 03	"	634,882 03	165,117 97
Routes forestières de la Corse	300,000 00	"	252,556 70	"	252,556 70	47,443 30
Construction de ponts	2,052,419 91	"	1,096,193 85	"	1,096,193 85	956,226 06
Part contributive de l'État pour l'ouverture ou l'achèvement de diverses voies dans Paris	4,500,000 00	"	4,500,000 00	"	4,500,000 00	"
Amélioration de rivières	2,303,150 71	"	1,316,635 81	9,386 57	1,307,249 24	995,901 47
Établissement de canaux de navigation	"	"	7,019 20	7,019 20	"	"
Travaux d'amélioration et d'achèv^t de ports maritimes	1,516,234 82	"	1,681,331 38	273,716 94	1,407,614 44	108,620 38
Travaux d'amélioration agricole	1,281,982 37	"	1,731,380 84	550,000 00	1,181,380 84	100,601 53
Assainissement de marais communaux	100,000 00	"	29,553 13	"	29,553 13	70,446 87
Drainage	100,100 00	"	23,618 34	"	23,618 34	76,481 66
Travaux de défense contre les inondations	1,055,168 19	"	599,134 54	"	599,134 54	456,033 65
A reporter	23,192,564 30	"	16,579,872 48	840,122 71	15,739,749 77	7,452,814 53

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Report	21,234,344f 77c	15,450,941f 77c	5,755,515f 49c	"	21,206,457f 26c	27,887
Amélioration de rivières	10,467,947 84	7,065,188 15	3,446,614 39	78,556f 75c	10,433,245 79	34,702
Établissement de canaux de navigation	5,792,285 74	2,692,101 56	3,094,816 72	3 00	5,786,915 28	5,370
Travaux d'amélioration et d'achèvement de ports maritimes	14,751,205 83	11,500,805 48	3,251,163 38	4,700 00	14,747,268 86	3,937
Travaux d'amélioration agricole	4,329,900 11	2,510,731 37	1,826,812 21	8,671 95	4,328,871 63	1,028
Assainissement de marais communaux	68,202 47	43,942 74	24,241 73	"	68,184 47	18
Drainage	59,445 47	48,030 46	32,506 97	21,097 46	59,439 97	5
Travaux de défense contre les inondations	993,568 31	760,467 51	227,141 63	"	987,609 14	5,959
Réparation de dommages causés aux voies publiques par les inondations de 1866	8,030,282 19	5,676,062 62	2,345,204 41	7,171 04	8,014,095 99	16,186
Achat d'une collection de fossiles pour l'école des mines	100,000 00	100,000 00	"	"	100,000 00	"
Service des mines. (Dépenses extraordinaires.)	15,175 00	"	15,175 00	"	15,175 00	"
VIIe SECTION. — CHEMINS DE FER.						
Travaux exécutés par l'État	6,136,133 44	4,160,827 43	1,860,603 48	86 64	6,021,344 27	114,789
Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	16,090,624 59	15,433,760 43	656,864 16	"	16,090,624 59	"
Subventions aux compagnies de chemins de fer	6,279,731 80	3,065,944 30	3,213,787 50	"	6,279,731 80	"
VIIIe SECTION. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.						
Exposition universelle de 1867	3,049,684 93	3,000,000 00	49,684 93	"	3,049,684 93	"
Dépenses diverses occasionnées par l'Exposition universelle	373,594 39	269,000 00	104,607 74	13 35	373,594 39	"
TOTAL du budget extraordinaire	97,772,126 88	71,777,803 82	25,904,739 74	120,300 19	97,562,243 37	209,883
			25,784,439f 55c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Report	23,192,564f 30c	"	16,579,872f 48c	840,122f 71c	15,739,749f 77c	7,452,814f 53
VIIe SECTION. — CHEMINS DE FER.						
Travaux exécutés par l'État	9,129,491 45	"	2,139,637 97	83 32	2,139,554 65	6,989,936 80
Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	18,272,500 00	"	15,619,768 40	"	15,619,768 40	2,652,731 60
Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	8,750,000 00	"	2,556,757 50	"	2,556,757 50	6,193,242 50
TOTAL du budget extraordinaire	59,344,555 75	"	36,896,036 35	840,206 03	36,055,830 32	23,288,725 43
			36,055,830f 32c			
4e BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.						
	10,500,000f 00c	"	"	"	"	"
Rivières	6,500,000 90	"	8,300,197f 11c	"	8,300,197f 11c	2,199,802f 89c
Canaux	15,500,000 00	"	4,203,266 78	"	4,203,266 78	2,296,733 22
Ports	5,375,000 00	"	12,301,685 74	"	12,301,685 74	3,198,314 26
Inondations	3,617,496 00	"	2,214,492 77	"	2,214,492 77	3,160,507 23
Travaux d'amélioration agricole	"	"	1,838,507 15	"	1,838,507 15	1,778,988 85
TOTAL du budget spécial de l'emprunt de 429 millions	41,492,496 00	"	28,858,149 55	"	28,858,149 55	12,634,346 45
			28,858,149f 55c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE, ARCHIVES DE L'EMPIRE, ETC.						
Administration centrale. Personnel	477,195f 58c	467,210f 58c	9,985f 00c	"	477,195f 58c	"
——— Matériel	40,500 00	22,808 14	17,824 71	132f 85c	40,500 00	"
Archives de l'Empire. Personnel	146,498 83	145,540 83	958 00	"	146,498 83	"
——— Matériel	34,994 16	28,570 38	6,423 78	"	34,994 16	"
Service intérieur de l'asile impérial de Saverne	14,999 15	11,394 28	3,604 87	"	14,999 15	"
IIe SECTION. — BEAUX-ARTS ET THÉÂTRES, MONUMENTS HISTORIQUES, BÂTIMENTS CIVILS.						
Établissements des beaux-arts	436,599 86	333,223 16	103,136 95	"	436,360 11	239f [illegible]
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	929,993 40	692,994 46	232,887 79	"	925,882 25	4,111 [illegible]
Fête du 15 août 1867	199,997 33	136,548 00	60,195 09	3,000 00	193,743 09	6,254 [illegible]
Exposition des œuvres des artistes vivants	314,998 72	235,214 43	79,639 29	"	314,853 72	145 [illegible]
Théâtres impériaux (subventions)	1,837,000 00	1,763,129 13	73,870 87	"	1,837,000 00	"
Souscriptions	135,999 30	118,689 00	17,250 30	"	135,939 30	60 [illegible]
Encouragements et secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc.	253,997 19	211,638 60	44,752 76	2,394 17	253,997 19	"
Monuments historiques	1,099,997 95	570,072 68	544,366 20	17,246 86	1,097,192 02	2,805 [illegible]
Personnel des bâtiments civils	103,298 31	99,831 64	3,466 67	"	103,298 31	"
Entretien des bâtiments civils	849,937 13	102,221 07	744,246 14	"	846,467 21	3,469 [illegible]
Constructions et grosses réparations	1,339,771 74	895,027 06	444,744 68	"	1,339,771 74	"
IIIe SECTION. — SERVICE DES HARAS.						
Haras et dépôt d'étalons	1,828,721 82	1,728,851 28	100,160 61	290 07	1,828,721 82	"
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	2,039,358 69	1,631,401 34	405,233 35	300 00	2,036,334 69	3,024 [illegible]
Dépenses des exercices périmés	1,344 20	1,244 20	100 00	"	1,344 20	"
	12,085,203 36	9,195,610 26	2,892,847 06	23,363 95	12,065,093 37	20,109 [illegible]
Dépenses des exercices clos	43,146 17	43,146 17	"	"	43,146 17	"
	12,128,349 53	9,238,756 43	2,892,847 06	23,363 95	12,108,239 54	20,109 [illegible]
			2,869,483f 11c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IVe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Réunion du Louvre aux Tuileries	599,868 38	530,296 32	69,572 06	"	599,868 38	"
Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres	3,299,882 64	1,681,839 64	1,618,167 40	124 40	3,299,882 64	"
Édifices publics	1,701,961 06	589,225 09	1,112,825 97	90 00	1,701,961 06	"
Construction du nouvel Opéra	3,379,932 98	2,895,555 45	483,077 53	"	3,378,632 98	1,300 [illegible]
Publication de l'ouvrage de M. Place sur Ninive	69,996 00	28,428 20	"	"	28,428 20	41,567 [illegible]
Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	100,999 41	44,097 28	7,655 75	"	51,753 03	49,246 [illegible]
Indemnité extraordinaire aux employés pendant l'Exposition	7,994 76	7,944 76	"	"	7,944 76	50 [illegible]
Médaille du Mexique	89,485 07	"	89,485 07	"	89,485 07	"
	9,250,120 30	5,777,386 74	3,380,783 78	214 40	9,157,956 12	92,164 [illegible]
			3,380,569f 38c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE, ARCHIVES DE L'EMPIRE, ETC.						
Administration centrale. Personnel	477,200f 00c	"	477,022f 26c	"	477,022f 26c	177f 74c
——— Matériel	40,500 00	"	30,250 25	204f 55c	30,045 70	10,454 30
Archives de l'Empire. Personnel	148,500 00	"	148,498 81	"	148,498 81	1 19
——— Matériel	36,000 00	"	27,185 42	"	27,185 42	8,814 58
Asile impérial de Saverne. — Service intérieur	15,000 00	"	10,335 95	"	10,335 95	4,664 05
IIIe SECTION. — BEAUX-ARTS ET THÉÂTRES, MONUMENTS HISTORIQUES, BÂTIMENTS CIVILS.						
Établissements des beaux-arts	436,600 00	"	329,718 51	"	329,718 51	106,881 49
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	930,000 00	"	539,218 03	"	539,218 03	390,781 97
Fête du 15 août	200,000 00	"	142,597 30	"	142,597 30	57,402 70
Exposition des œuvres des artistes vivants	315,000 00	"	256,524 83	126 00	256,398 83	58,601 17
Théâtres impériaux. — Subventions	1,837,000 00	"	1,656,641 25	"	1,656,641 25	180,358 75
Souscriptions	136,000 00	"	113,978 05	"	113,978 05	22,021 95
Encouragements et secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc.	254,000 00	"	221,868 88	5,732 50	216,136 38	37,863 62
Monuments historiques	1,100,000 00	"	532,851 55	"	532,851 55	567,148 45
Personnel des bâtiments civils	103,300 00	"	99,343 65	"	99,343 65	3,956 35
Entretien des bâtiments civils	850,000 00	"	58,930 24	"	58,930 24	791,069 76
Constructions et grosses réparations	1,400,000 00	"	715,440 96	"	715,440 96	684,559 04
IVe SECTION. — SERVICE DES HARAS.						
Haras et dépôts d'étalons	1,865,500 00	"	1,805,409 78	1,727 34	1,803,682 44	61,817 56
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	2,007,000 00	"	1,710,464 60	2,200 00	1,708,264 60	298,735 40
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	12,151,600 00	"	8,876,280 32	9,990 39	8,866,289 93	3,285,310 07
Dépenses des exercices clos	20,287 95	"	20,287 95	"	20,287 95	"
	12,171,887 95	"	8,896,568 27	9,990 39	8,886,577 88	3,285,310 07
			8,886,577f 88c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Ve SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Réunion du Louvre aux Tuileries	600,000 00	"	306,450 43	"	306,450 43	293,549 57
Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres	2,600,000 00	"	902,507 51	1,725 60	900,781 91	1,699,218 09
Édifices publics	2,100,000 00	"	495,657 45	"	495,657 45	1,604,342 55
Construction du nouvel Opéra	2,000,000 00	"	1,827,947 28	"	1,827,947 28	172,052 72
Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	100,000 00	"	47,595 23	"	47,595 23	52,404 77
	7,400,000 00	"	3,580,157 90	1,725 60	3,578,432 30	3,821,567 70
			3,578,432f 30c			

Suite des DÉPENSES MINISTÈRE DES FINANCES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
Ve SECTION.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,915,705f 49c	2,673,483f 80c	241,987f 53c	52f 50c	2,915,418f 83c	286
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,168,745 81	1,460,757 14	708,436 54	597 52	2,168,596 16	149
CADASTRE.						
Frais d'arpentage et d'expertise	197,847 70	188,367 21	9,480 49	"	197,847 70	"
Mutations cadastrales	550,401 57	549,372 31	915 90	6 18	550,282 03	119
Remises aux percepteurs, indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	11,930,586 69	10,483,579 28	1,445,797 95	45 71	11,929,331 52	1,255
Secours aux percepteurs réformés, à leurs veuves, etc.	188,900 00	140,725 00	48,175 00	"	188,900 00	"
VIe SECTION.						
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Personnel	12,938,724 00	12,932,709 49	7,597 30	1,718 97	12,938,587 82	136
Matériel	932,269 33	752,433 37	186,750 73	6,914 77	932,269 33	"
Dépenses diverses	1,266,593 49	1,211,317 88	53,530 31	"	1,264,848 19	1,745
VIIe SECTION.						
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	5,034,564 96	4,417,478 78	616,347 64	40 78	5,033,785 64	779
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	3,777,133 87	2,911,187 94	865,912 98	1,327 23	3,775,773 69	1,360
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	639,307 85	529,616 63	109,027 30	0 60	638,643 33	664
VIIIe SECTION.						
DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Personnel	44,893,874 88	43,594,654 51	1,298,963 70	"	44,893,618 21	256
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Matériel	823,180 98	664,298 54	158,863 09	"	823,161 63	19
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses diverses	8,986,550 57	8,403,186 97	582,237 35	"	8,985,424 32	1,126
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Avances recouvrables	799,134 13	641,675 65	157,458 48	"	799,134 13	"
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses du service des douanes en Algérie	1,047,822 48	972,651 28	72,680 73	"	1,045,332 01	2,490
A reporter	99,091,348 80	92,527,495 78	6,564,163 02	10,704 26	99,080,954 54	10,389

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
Ve SECTION.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,920,756f 59c	"	2,675,372f 76c	"	2,675,372f 76c	245,383f 83c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,183,100 35	"	1,433,715 29	"	1,433,715 29	749,385 06
CADASTRE.						
Frais d'arpentage et d'expertise	231,758 30	"	215,621 21	"	215,621 21	16,137 09
Mutations cadastrales	556,631 15	"	554,508 60	"	554,508 60	2,122 55
Remises aux percepteurs, indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	12,234,000 00	"	10,548,856 14	"	10,548,856 14	1,685,143 86
Secours aux percepteurs réformés, à leurs veuves, etc.	188,350 00	"	148,025 00	"	148,025 00	40,325 00
VIe SECTION.						
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Personnel	13,134,500 00	"	13,120,915 22	5,552f 12c	13,115,363 10	19,136 90
Matériel	979,800 00	"	825,542 22	21,671 85	803,870 37	175,929 63
Dépenses diverses	1,517,800 00	"	1,248,235 32	"	1,248,235 32	269,564 68
VIIe SECTION.						
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	4,982,017 00	"	4,442,060 52	"	4,442,060 52	539,956 48
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	3,932,000 00	"	3,238,518 95	475 82	3,238,043 13	693,956 87
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	1,199,507 00	"	1,060,700 47	"	1,060,700 47	138,806 53
VIIIe SECTION.						
DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Personnel	45,287,465 00	"	43,966,145 09	"	43,966,145 09	1,321,319 91
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Matériel	907,500 00	"	768,239 77	"	768,239 77	139,260 23
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses diverses	9,352,230 00	"	8,889,531 40	"	8,889,531 40	462,698 60
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Avances recouvrables	795,000 00	"	632,769 81	"	632,769 81	162,230 19
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses du service des douanes en Algérie	1,070,000 00	"	943,936 64	"	943,936 64	126,063 36
A reporter	101,472,415 39	"	94,712,694 41	27,699 79	94,684,994 62	6,787,420 77

Suite des DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Suite des *Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des revenus publics, et Remboursements et Restitutions.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION, D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
Report	99,091,343f 80c	92,527,495f 78c	6,564,163f 02c	10,704f 26c	99,080,954f 54c	10
IXe SECTION. — TABACS ET POUDRES À FEU.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. — Personnel	2,228,503 18	2,222,373 20	6,129 98	"	2,228,503 18	
Matériel	14,668,046 18	13,912,179 51	755,690 32	17 00	14,667,852 83	
Dépenses diverses	392,503 08	311,887 20	80,615 88	"	392,503 08	
Avances recouvrables	254,652 69	253,991 01	661 68	"	254,652 69	
Achats et transports de tabacs	41,038,306 11	37,762,646 85	4,125,964 10	850,827 84	41,037,783 11	
Dépenses du service des tabacs en Algérie	122,264 22	108,958 26	15,060 88	1,773 92	122,245 22	
Xe SECTION. — POSTES.						
Service administratif dans les départements. — Personnel	24,974,565 96	24,395,276 48	577,617 60	"	24,972,894 08	15
Matériel	12,109,760 72	9,170,024 10	2,930,750 66	90 43	12,100,684 33	9
Dépenses diverses	1,226,019 94	1,049,916 22	176,003 02	"	1,225,919 24	
Subventions	23,854,722 65	21,097,223 91	2,757,498 74	"	23,854,722 65	
	219,960,688 53	202,811,972 52	17,990,155 88	863,413 45	219,938,714 95	21
			17,126,742f 43c			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.						
XIe SECTION. — RESTITUTION ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvemts et non-valeurs sur les redevces des mines	19,657 92	11,484 22	8,173 70	"	19,657 92	
Idem sur la taxe des biens de mainmorte	12,330 86	8,066 87	4,366 51	102 52	12,330 86	
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures	14,013 51	10,262 31	3,751 94	0 74	14,013 51	
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	2,497,793 56	2,311,689 85	186,103 71	"	2,497,793 56	
Forêts	285,270 79	280,934 50	4,383 79	47 50	285,270 79	
Douanes	107,212 77	101,450 29	5,762 48	"	107,212 77	
Contributions indirectes	173,958 64	125,366 29	49,286 35	694 00	173,958 64	
Manufactures de l'État	3,164 25	"	3,164 25	"	3,164 25	
Postes	12,378 98	12,083 98	295 00	"	12,378 98	
Produits divers	1,919,001 67	1,565,454 44	353,547 23	"	1,919,001 67	
RÉPARTOns DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	2,569,180 25	2,246,275 60	322,904 65	"	2,569,180 25	
Douanes	312,686 81	307,393 42	5,293 39	"	312,686 81	
Contributions indirectes	910,915 27	910,915 27	"	"	910,915 27	
Manufactures de l'État	17,227 49	17,227 49	"	"	17,227 49	
Postes	3,749 03	3,566 67	182 36	"	3,749 03	
Primes à l'exportation des marchandises (B)	318,762 36	211,233 88	107,528 48	"	318,762 36	
Escompte sur divers droits (B)	1,100,399 07	1,192,082 65	8,316 42	"	1,100,399 07	
	10,277,703 23	9,215,487 73	1,063,060 26	844 76	10,277,703 23	
			1,062,215f 50c			
RÉCAPITULATION DU BUDGET ORDINAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES.						
Dette publique et dotations. (Voir page 132.)	507,657,145 46	445,604,775 96	59,620,679 16	431,752 98	504,793,702 14	2,863
Service général. (Voir page 148.)	19,974,799 02	16,901,151 36	3,408,299 00	344,096 14	19,965,354 22	9
Frais de régie et de perception. (Voir p. 172 et 174.)	219,960,688 53	202,811,972 52	17,990,155 88	863,413 45	219,938,714 95	21
Remboursements et restitutions. (Voir ci-dessus.)	10,277,703 23	9,215,487 73	1,063,060 26	844 76	10,277,703 23	
TOTAL du budget ordinaire	757,870,336 24	674,533,387 57	82,082,194 30	1,640,107 33	754,975,474 54	2,894
			80,442,086f 97c			

(A) Voir les développements, pages 184 et 186.
(B) Voir les développements, page 188.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1869.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION, D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
Report	101,472,415f 39c	"	94,712,694f 41c	27,699f 79c	94,684,994f 62c	6,787,420f 77c
IXe SECTION. — TABACS ET POUDRES À FEU.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. — Personnel	2,261,500 00	"	2,252,594 68	"	2,252,594 68	8,905 32
Matériel	14,777,500 00	"	13,839,186 19	"	13,839,186 19	938,313 81
Dépenses diverses	396,700 00	"	323,737 69	"	323,737 69	72,962 31
Avances recouvrables	239,000 00	"	217,750 18	"	217,750 18	21,249 82
Achats et transports de tabacs	39,800,000 00	"	34,790,713 62	4,571 70	34,786,141 92	5,013,858 08
Dépenses du service des tabacs en Algérie	149,000 09	"	105,583 37	1,060 02	104,523 35	44,476 65
Xe SECTION. — POSTES.						
Service administratif dans les départements. — Personnel	25,404,575 00	"	24,750,130 44	"	24,750,130 44	654,444 56
Matériel	12,330,945 00	"	9,412,409 18	968 84	9,411,440 34	2,919,504 66
Dépenses diverses	1,244,445 00	"	1,070,119 55	"	1,070,119 55	174,325 45
Subventions	24,519,516 23	"	19,994,189 08	"	19,994,189 08	4,525,327 15
	222,595,596 62	"	201,469,108 39	34,300 35	201,434,808 04	21,160,788 58
			201,434,808f 04c			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.						
XIe SECTION. — RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvemts et non-valeurs sur les redevces des mines	20,000 00	"	1,955 87	"	1,955 87	18,044 13
Idem sur la taxe des biens de mainmorte	20,000 00	"	6,230 97	"	6,230 97	13,769 03
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures	15,000 00	"	6,905 86	"	6,905 86	8,094 14
Idem sur le droit de visite chez les pharm. et les drog.	2,500 00	"	"	"	"	2,500 00
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	2,645,000 00	"	2,132,478 81	"	2,132,478 81	512,521 19
Forêts	50,271 00	"	44,654 30	"	44,654 30	5,616 70
Douanes	61,000 00	"	59,148 49	"	59,148 49	1,851 51
Contributions indirectes	168,200 00	"	159,744 00	"	159,744 00	8,456 00
Manufactures de l'État	800 00	"	270 00	"	270 00	530 00
Postes	7,351 00	"	6,522 93	"	6,522 93	828 07
Produits divers	1,206,976 27	"	1,005,743 55	"	1,005,743 55	201,232 72
RÉPARTOns DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	2,389,000 00	"	2,006,088 71	"	2,006,088 71	382,911 29
Douanes	450,000 00	"	428,121 48	"	428,121 48	21,878 52
Contributions indirectes	951,100 00	"	951,024 00	"	951,024 00	76 00
Manufactures de l'État	16,100 00	"	16,081 21	"	16,081 21	18 79
Postes	2,680 00	"	2,618 96	"	2,618 96	61 04
Primes à l'exportation des marchandises (B)	205,000 00	"	152,434 43	"	152,434 43	52,565 57
Escompte sur divers droits (B)	1,187,000 00	"	1,178,601 83	"	1,178,601 83	8,398 17
	9,397,978 27	"	8,158,625 40	"	8,158,625 40	1,239,352 87
			8,158,625f 40c			
RÉCAPITULATION DU BUDGET ORDINAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES.						
Dette publique et dotations. (Voir page 133.)	521,838,126 37	3,172,266f 28c	452,562,047 00	37,694 91	455,696,618 37	66,141,508 00
Service général. (Voir page 149.)	22,240,282 61	"	18,933,163 17	228,056 48	18,705,106 69	3,535,175 92
Frais de régie et de perception. (Voir p. 173 et 175.)	222,595,596 62	"	201,469,108 39	34,300 35	201,434,808 04	21,160,788 58
Remboursements et restitutions. (Voir ci-dessus.)	9,397,978 27	"	8,158,625 40	"	8,158,625 40	1,239,352 87
TOTAL du budget ordinaire	776,071,983 87	3,172,266 28	681,122,943 96	300,051 74	683,995,158 50	92,076,825 37
			680,822,892f 22c			

(A) Voir les développements, pages 185 et 187.
(B) Voir les développements, page 189.

Suite des DÉPENSES. — MINISTÈRE DES FINANCES.

Dépenses sur ressources spéciales.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
V° SECTION. (2e partie.)						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES SPÉCIAUX, IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES.						
Rôles spéciaux	34,729f 26c	32,500f 43c	2,681f 76c	452f 93c	34,729f 26c	
Avertissements	11,109 18	10,933 02	184 80	8 64	11,109 18	
Frais de distribution de 1er avertissement	394,144 56	379,090 39	15,805 69	751 52	394,144 56	
Cadastre. (Frais d'arpentage et d'expertise.)	148,077 67	72,117 56	75,960 11	"	148,077 67	
XIe SECTION. (2e partie.)						
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes.	10,705,126 01	9,944,581 35	760,650 77	106 11	10,705,126 01	
Idem extraordinaires des communes	49,729,230 33	46,242,084 76	3,488,350 77	1,205 20	49,729,230 33	
Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux	13,279,934 13	12,297,153 43	983,228 37	447 67	13,279,934 13	
Idem sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	8,810,788 77	8,110,181 18	700,698 59	91 00	8,810,788 77	
Idem pour frais de perception des impositions communales	2,508,709 13	2,090,416 92	418,292 23	0 02	2,508,709 13	
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes.	5,147,541 89	4,451,358 16	696,236 17	52 44	5,147,541 89	
Restitution de l'augmentation du produit des patentes, attribuée au rachat des offices des courtiers de marchandises	517,527 23	"	517,527 23	"	517,527 23	
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	5,028,072 13	1,747,149 25	3,293,521 36	12,598 48	5,028,072 13	
Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	561,140 22	295,910 04	265,391 21	161 03	561,140 22	
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	4,319,883 39	2,986,999 12	1,333,519 89	635 62	4,319,883 39	
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	811,763 94	819,958 67	"	8,194 73	811,763 94	
TOTAL des dépenses sur ressources spéciales	102,007,777 84	89,480,434 28	12,552,048 95	24,705 39	102,007,777 84	
			12,527,343f 56c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1869.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
V° SECTION. (2e partie.)						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES SPÉCIAUX, IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES.						
Rôles spéciaux	35,475f 33c	"	34,241f 13c	"	34,241f 13c	1,234f 20c
Avertissements	12,464 52	"	12,379 05	"	12,379 05	85 47
Frais de distribution de 1er avertissement	398,715 24	"	381,237 75	"	381,237 75	17,477 49
Cadastre. (Frais d'arpentage et d'expertise.)	351,472 46	"	119,164 40	"	119,164 40	232,308 06
XIe SECTION. (2e partie.)						
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes.	10,826,518 37	"	10,108,068 56	"	10,108,068 56	718,449 81
Idem extraordinaires des communes	53,126,990 84	"	49,820,452 15	"	49,820,452 15	3,306,538 69
Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux	13,406,288 94	"	12,546,061 72	"	12,546,061 72	860,227 22
Idem sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	9,261,422 43	"	8,627,430 60	"	8,627,430 60	633,991 83
Idem pour frais de percep. des imposit. communales	2,635,210 03	"	2,221,294 74	"	2,221,294 74	413,915 29
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes.	5,264,293 71	"	4,481,066 69	"	4,481,066 69	783,227 02
Restitution de l'augmentation du produit des patentes, attribuée au rachat des offices des courtiers de marchandises	536,169 12	"	"	"	"	536,169 12
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	4,997,222 11	"	1,371,976 81	"	1,371,976 81	3,625,245 30
Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	1,153,269 78	"	289,522 08	"	289,522 08	863,747 70
Dégrèvements et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	4,690,940 32	"	3,229,436 28	"	3,229,436 28	1,461,504 04
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	837,310 50	744,901f 14c	84,567 70	"	829,468 84	7,841 66
TOTAL des dépenses sur ressources spéciales	107,533,763 70	744,901 14	93,326,899 66	"	94,071,800 80	13,461,962 90
			93,326,899f 66c			

Suite des DÉPENSES.

Dépenses du Budget extraordinaire.

(Voir pour les développements le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Ire SECTION. (2e partie.)						
DOTATIONS.						
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur..	500,000f 00c	500,000 00	"	"	500,000f 00c	"
IIe SECTION. (2e partie.)						
MONNAIES ET MÉDAILLES.						
Retrait et refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent.....	793,169 24	536,749 79	255,081f 78c	"	791,831 57	1,337
VIIe SECTION. (2e partie.)						
ADMINISTRATION DES FORÊTS.						
Reboisement, routes forestières et gazonnement..	2,495,230 76	1,982,880 30	512,500 65	382f 41c	2,494,998 54	232
IXe SECTION. (2e partie.)						
ADMINISTRATION DES TABACS.						
Matériel (constructions nouvelles et grosses réparations des manufactures, etc).....	692,039 85	393,299 20	298,740 65	"	692,039 85	"
	4,480,439 85	3,412,929 29	1,066,323 08	382 41	4,478,869 96	1,569
			1,065,940f 67c			

MINISTÈRE DES FINANCES.

Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1868.	Opérations de l'année 1868. Payements.	Opérations de l'année 1868. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1869.
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Ire SECTION. (2e partie.)						
DOTATIONS.						
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur.	500,000f 00c	"	500,000f 00c	"	500,000f 00c	"
IIe SECTION. (2e partie.)						
MONNAIES ET MÉDAILLES.						
Fabrication de nouvelles monnaies d'appoint en argent.....	502,384 90	"	315,370 44	"	315,370 44	187,014f 46c
IIIe SECTION. (2e partie.)						
COUR DES COMPTES.						
Matériel et dépenses diverses.....	77,426 00	"	"	"	"	77,426 00
VIIe SECTION. (2e partie.)						
ADMINISTRATION DES FORÊTS.						
Reboisement, routes forestières et gazonnement..	2,481,220 00	"	2,093,214 29	70f 25c	2,093,144 04	388,075 96
IXe SECTION. (2e partie.)						
ADMINISTRATION DES TABACS.						
Constructions nouvelles et grosses réparations des manufactures, etc.....	1,405,000 00	"	781,041 19	"	781,041 19	623,958 81
	4,966,030 90	"	3,689,625 92	70 25	3,689,555 67	1,276,475 23
			3,689,555f 67c			
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.						
Rentes 3 p. 0/0.....	"	"	4,445,203 25	4,445,203 25	"	"
Frais de service et de trésorerie.....	"	"	1,749,467 63	1,749,467 63	"	"
	"	"	6,194,670 88	6,194,670 88	"	"
			"			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1867.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1868. — FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1867.
1° BUDGET ORDINAIRE.							
Dette publique et dotations	14,115f 85c	8,327f 88c	"	418,361f 90c	5,063f 20c	431,752f 98c	445,868
Ministère d'État	10,009 95	1,544 65	"	"	"	1,544 65	11,554
Justice et cultes. — Service de la justice	"	16,483 78	"	"	"	16,483 78	16,483
Justice et cultes. — Service des cultes	"	112 22	"	800 00	"	912 22	912
Affaires étrangères	5,600 00	42,654 47	"	"	"	42,654 47	48,254
Intérieur. — Fonds généraux	4,052 46	54,194 25	94,736f 36c	200 00	"	149,130 61	153,183
Finances — Service général	603,364 10	13,793 57	472 50	232,694 70	97,135 37	344,096 14	947,460
Guerre	32,854,621 84	6,073,502 15	1,528,018 37	18,414,816 86	"	26,016,337 38	58,870,959
Gouvernement général de l'Algérie	784 16	4,350 69	32,830 24	973 63	"	38,154 56	38,938
Marine et colonies	1,564,998 74	1,512,142 66	761,254 72	14,705,955 65	"	16,979,353 03	18,544,351
Instruction publique	12,628 95	27,019 71	"	596 75	"	27,616 46	40,245
Agriculture, commerce et travaux publics	41,478 28	37,599 77	18,449 62	94,489 15	"	150,538 54	192,016
Maison de l'Empereur et beaux-arts	7,598 34	6,367 09	16,996 86	"	"	23,363 95	30,962
Frais de régie, etc.	35,037 64	41,615 98	821,655 03	142 44	"	863,413 45	898,451
Remboursements et restitutions	"	"	"	844 76	"	844 76	844
	35,154,290 31	7,839,708 87	3,274,413 70	33,869,875 84	102,198 57	45,086,196 98	80,240,487

EXERCICE 1868.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1868. — FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.							
Dette publique et dotations	"	"	"	18f 50c	37,676f 41c	37,694f 91c	37,694f 91c
Ministère d'État	"	6,475f 89c	"	"	"	6,475 89	6,475 89
Justice et cultes. — Service de la justice	"	"	"	"	"	"	"
Justice et cultes. — Service des cultes	"	"	"	"	"	"	"
Affaires étrangères	"	1,000 00	"	"	"	1,000 00	1,000 00
Intérieur. — Fonds généraux	"	2,415 88	147,615f 50c	"	"	150,031 38	150,031 38
Finances. — Service général	"	7,435 10	1,675 18	"	218,946 20	228,056 48	228,056 48
Guerre	"	2,444,669 56	1,131,616 40	6,168,604 59	"	9,744,890 55	9,744,890 55
Gouvernement général de l'Algérie	"	3,422 23	2,742 48	"	"	6,164 71	6,164 71
Marine et colonies	"	382,437 93	275,392 93	616,531 19	"	1,274,362 05	1,274,362 05
Instruction publique	"	"	"	100 00	"	100 00	100 00
Agriculture, commerce et travaux publics	"	70,848 61	"	"	"	70,848 61	70,848 61
Maison de l'Empereur et beaux-arts	"	9,990 39	"	"	"	9,990 39	9,990 39
Frais de régie, etc.	"	11,551 05	22,769 30	"	"	34,300 35	34,300 35
Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"	"	"
	"	2,940,226 64	1,581,811 79	6,785,254 28	256,622 61	11,563,915 32	11,563,915 32

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement des Annulations de payement constatées sur les dépenses des Ministères.*

EXERCICE 1867.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1868.					TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1867.
		FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.							
Ministère de l'intérieur	"	11,799f 75c	"	70,593f 50c	"	82,393f 25c	82,393
Ministère des finances	"	17,292 65	"	7,412 74	"	24,705 39	24,705
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	5,820 57	"	5,820 57	5,820
Ministère de l'instruction publique	"	1,035 40	"	4,176 33	"	5,211 73	5,211
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	356f 50c	2,548 40	"	4,952 70	"	7,501 10	7,857
	356 50	32,676 20	"	92,955 84	"	125,632 04	125,988
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
Ministère de la justice et des cultes (service des cultes)	"	600 00	"	"	"	600 00	600
Ministère de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des finances	"	382 41	"	"	"	382 41	382
Ministère de la guerre	298,631 91	2,695,016 58	164,263 45	5,757,080 89	"	8,616,360 92	8,914,992
Gouvernement général de l'Algérie	"	2,896 95	"	2,157 64	"	5,054 59	5,054
Ministère de la marine et des colonies	478,098 48	410,091 31	1,092,258 83	1,932,498 59	"	3,434,848 73	3,912,947
Ministère de l'instruction publique	"	"	"	500 00	"	500 00	500
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	12,437 66	7,390 69	78,543 75	34,365 75	"	120,300 19	132,737
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	195 00	124 40	"	90 00	"	214 40	409
	789,363 05	3,116,502 34	1,335,066 03	7,726,692 87	"	12,178,261 24	12,967,624

EXERCICE 1868.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1868.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1868.					TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1868.
		FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.							
Ministère de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des finances	"	"	"	"	"	"	"
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	1,104f 35c	"	"	"	1,104f 35c	1,104f 35c
	"	1,104 35	"	"	"	1,104 35	1,104 35
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
Ministère de la justice et des cultes (service des cultes)	"	1,000f 00c	"	"	"	1,000f 00c	1,000 00
Ministère de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des finances	"	"	"	70f 25c	"	70 25	70 25
Ministère de la guerre	"	"	"	16,250,782 37	"	16,250,782 37	16,250,782 37
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	1,530 00	"	1,530 00	1,530 00
Ministère de la marine et des colonies	"	"	21f 64c	60,023 57	"	60,045 21	60,045 21
Ministère de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	83 32	"	840,122 71	"	840,206 03	840,206 03
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	1,725 60	"	"	"	1,725 60	1,725 60
	"	2,808 92	21 64	17,152,528 90	"	17,155,359 46	17,155,359 46
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.							
Ministère de la guerre	"	714,662 89	946,569 65	"	"	1,661,232 54	1,661,232 54
Ministère de la marine et des colonies	"	"	1,641 96	"	"	1,641 96	1,641 96
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des finances	"	"	"	6,194,670 88	"	6,194,670 88	6,194,670 88
	"	714,662 89	948,211 61	6,194,670 88	"	7,857,545 38	7,857,545 38

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1867. (Voir page 174.)

DÉSIGNATION des articles.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.			
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		2,277,301f 46c	
	——— d'amendes consignées		56,866 50	2,497,7[illegible]
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		81,464 93	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		82,160 67	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			285,57[illegible]
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	101,843f 82c	
		——— d'exportation	475 45	
		——— de navigation	3,447 14	
		——— de consommation de sels	464 79	
		——— de magasinage	"	107,21[illegible]
		Recettes accidentelles	192 17	
		Droits sanitaires	527 90	
		Recettes diverses	261 50	
		Traites non réalisées admises en non-valeur	"	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	24,039f 13c	
		sur les sels	"	
		sur les licences	31 20	
		sur les voitures publiques	2,436 29	
		sur les frais de casernement	0 20	
		sur la navigation et les passages d'eau	2,056 89	43,608 87
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	9,756 60	
		sur les tabacs	376 10	
		sur les poudres	3,424 50	173,958
		sur divers services	1,487 96	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	57,268 87	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	73,080 90	130,349 77
Manufactures de l'État.	Remboursements des manquants aux planteurs			3,164
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 1 p. o/o pour envois d'argent			12,378
	A reporter			3,079,778

EXERCICE 1868. (Voir page 175.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.			
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,941,731f 10c	
	——— d'amendes consignées		63,946 25	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		59,604 49	2,132,478f 81c
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		67,196 97	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			44,654 30
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	56,709f 18c	
		——— d'exportation	"	
		——— de navigation	28 80	
		——— de consommation des sels	"	
		——— de magasinage	13 80	59,148 49
		Recettes accidentelles	1,021 10	
		Droits sanitaires	1,324 40	
		Recettes diverses	51 21	
		Traites non réalisées admises en non-valeur	"	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	19,170f 33c	
		sur les sels	"	
		sur les licences	76 20	
		sur les voitures publiques	984 18	
		sur la navigation, bacs, et les passages d'eau	3,863 28	
		sur les frais de casernement	50 00	31,470 72
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	1,773 53	
		sur les tabacs	476 40	
		sur les poudres	4,435 00	159,744 00
		sur divers services	641 80	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation des boissons	61,820 97	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	66,352 25	128,273 28
Manufactures de l'Etat.	Remboursements des manquants aux planteurs			270 00
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 1 p. o/o pour envois d'argent			6,522 93
	A reporter			2,402,818 53

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

EXERCICE 1867. (Voir page 174.)

DÉSIGNATION des articles.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.		
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.		
	Report	.....	3,079,77[illegible]
Produits divers.	Restitutions de sommes provenant de retenues exercées à différents titres	13,967f 18c	
	Restitutions d'excédants de versements sur contributions directes	"	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	15 00	
	Restitutions d'indemnités de remplacements militaires	"	
	Restitutions de recouvrements effectués en excédant de débets	4,672 49	
	Restitutions à divers comptables pour remises de débets et pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	80,217 71	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	48,308 25	
	Remboursements à divers gouvernements de leur quote-part dans le produit de la correspondance télégraphique privée	1,295,609 16	1,919,00[illegible]
	Restitutions du produit de ressources et impositions spéciales appartenant aux caisses locales et provinciales de l'Algérie	172,522 56	
	Restitutions de fonds départementaux et communaux originairement portés en recette au budget de l'État	"	
	Restitutions de versements effectués en trop pour prix de fournitures diverses effectuées par le ministère de la guerre	26,559 93	
	Restitutions de recettes de diverses origines indûment comprises ou irrégulièrement classées parmi les produits divers du budget	128,407 17	
	Restitutions pour excédants de versements ou remises de frais de passage sur les bâtiments de l'État	701 54	
	Restitutions à divers agents du montant d'avances faites pour le compte de l'état	3,277 70	
	Restitutions d'avances faites par le ministère de la marine pour le transport de bois façonnés provenant des exploitations pénitentiaires de la Guyane	144,742 98	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		4,998,79[illegible]

EXERCICE 1868. (Voir page 175.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.		
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.		
	Report	.....	2,402,818f 53c
Produits divers	Restitutions de sommes provenant de retenues exercées à différents titres	2,226f 16c	
	Restitutions de recouvrements effectués en excédants de débets	2,611 38	
	Restitutions à divers comptables pour remises de débets et pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	1,073 00	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	"	
	Remboursements à divers gouvernements de leur quote-part dans le produit de la correspondance télégraphique privée	881,273 77	
	Restitutions du produit de ressources et impositions spéciales appartenant aux caisses locales et provinciales d'Algérie	65,758 29	1,005,743 55
	Restitutions d'excédants de versements pour prix de fournitures diverses effectuées par les divers ministères	9,706 10	
	Restitutions pour application définitive de recouvrements provisoirement constatés	7,046 13	
	Restitutions pour excédants de versements ou remises de frais de passage à bord des bâtiments de l'État	1,034 83	
	Remboursements d'avances à la marine (Guyane)	159 80	
	Restitutions à divers agents du montant d'avances faites pour le compte de l'État	5,243 16	
	Remboursements de sommes indûment perçues à titre de produits divers du budget	928 94	
	Restitutions pour divers motifs	28,681 99	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		3,408,562 08

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

EXERCICE 1867. (Voir page 174.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.		
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes spécialement	1,417,221f 14c	2,569,18[illegible]
	——— aux communes et hospices	741,542 43	
	——— à divers	410,416 68	
Douanes	Répartition aux ayants droit	206,239 31	312,68[illegible]
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	1,100 00	
	Prélèvements affectés au service des pensions civiles	105,347 50	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	21,889 26	910,91[illegible]
	Remboursement de frais de poursuites	115,128 24	
	Prélèvements des droits fraudés	6,595 76	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	121,041 78	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	317,123 94	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	329,136 29	
Manufactures de l'Etat.	Répartition en matière de tabacs en feuilles		17,22[illegible]
Poste	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		3,74[illegible]
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,813,73[illegible]
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Produits dérivés du sel marin	"	318,78[illegible]
	Machines à vapeur	59,324f 47c	
	Viandes salées	94,479 03	
	Beurre salé	164,958 86	
	Prime d'exportation à titre de remboursement de la taxe de consommation de sels	"	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels. (Contributions indirectes.)	85,757 24	1,100,30[illegible]
	——— (Douanes.)	215,700 63	
	——— sur les droits de douanes à l'importation	572,831 79	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	144,111 64	
	——— sur le droit de fabrication des bières	81,997 77	

EXERCICE 1868. (Voir page 175.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.		
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes spécialement	1,014,168f 43c	2,006,088f 71c
	——— aux communes et hospices	603,780 81	
	——— à divers	388,139 47	
Douanes	Répartition aux ayants droit	272,303 14	428,121 48
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	9,184 68	
	Prélèvements affectés au service des pensions civiles	146,633 66	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	23,524 91	951,024 00
	Remboursement de frais de poursuites	125,536 17	
	Prélèvements des droits fraudés	5,295 89	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	118,092 80	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	340,093 10	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	338,481 13	
Manufactures de l'État.	Répartition en matière de tabacs en feuilles		16,081 21
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		2,618 96
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,403,934 36
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Produits dérivés du sel marin	"	152,434 43
	Machines à vapeur	"	
	Viandes salées	65,612f 86c	
	Sel ammoniac	"	
	Beurre salé	86,821 57	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels. (Contributions indirectes.)	92,896 80	1,178,601 83
	——— (Douanes.)	214,397 23	
	——— sur les droits de douanes à l'importation	583,439 18	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	197,243 68	
	——— sur le droit de fabrication des bières	90,624 94	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1868, sur l'Exercice 1869.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
1° BUDGET ORDINAIRE.					
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.					
1re SECTION.					
Intérêts de la dette flottante du Trésor	871,472f 95c	871,472f 95c	»	871,472f 95c	»
Liste civile de l'Empereur	2,083,333 33	2,083,333 33	»	2,083,333 33	»
Dotation des princes et princesses de la Famille impériale	125,000 00	125,000 00	»	125,000 00	»
	3,079,806 28	3,079,806 28	»	3,079,806 28	»
SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.					
MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.					
DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
1re SECTION.					
Administration centrale. — Personnel	30,000 00	30,000 00	»	30,000 00	»
				440,557 14	»
IIIe SECTION.					
Solde et prestations en nature. { 1re partie. Solde et abonnement	440,557 14	440,557 14	»		
Solde et prestations en nature. { 2e partie. Vivres, chauffage et fourrages	8,498,516 14	8,498,516 14	»	8,498,516 14	»
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.	8,969,073 28	8,969,073 28	»	8,969,073 28	»
IIe SECTION.					
Équipages à terre et à la mer. (Solde et entretien.)	91,626 62	91,626 62	»	91,626 62	»
Troupes	33,066 76	33,066 76	»	33,066 76	»
Vivres	200 00	200 00	»	200 00	»
IVe SECTION.					
Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, de voyages; dépenses diverses et ostréiculture.	4,429 50	4,429 50	»	4,429 50	»
Ve SECTION.					
Personnel civil et militaire aux colonies	11,724 64	11,724 64	»	11,724 64	»
Matériel civil et militaire aux colonies	633 34	633 34	»	633 34	»
Service pénitentiaire	329 31	329 31	»	329 31	»
	142,010 17	142,010 17	»	142,010 17	»
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser	120,792 90	120,792 90	»	120,792 90	»
	262,803 07	262,803 07	»	262,803 07	»
FRAIS DE RÉGIE ET DE PERCEPTION.					
XIe SECTION.					
Achats et transports de tabacs	20,000 00	20,000 00	»	20,000 00	»
TOTAL du budget ordinaire	12,331,682 63	12,331,682 63	»	12,331,682 63	»
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.					
MINISTÈRE DES FINANCES.					
XIe SECTION. — 2e PARTIE.					
Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	833,001 45	833,001 45	»	833,001 45	»
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.					
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.					
IIe SECTION. — 2e PARTIE.					
Équipages à terre et à la mer	10,286 66	10,286 66	»	10,286 66	»
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.					
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Rentes 3 p. o/o	251,396 25	251,396 25	»	251,396 25	»
TOTAL GÉNÉRAL de l'exercice 1869	13,426,366 99	13,426,366 99	»	13,426,366 99	»

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1868.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS DES POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	TOTAL.
Ain	190,573f 91c	341,531f 46c	243,778f 26c	276,931f 11c	7,214,869f 08c	8,267,683f 82c
Aisne	405,243 60	377,380 68	973,007 79	460,681 43	16,576,457 40	18,792,770 90
Allier	200,006 71	»	230,427 34	300,833 41	7,793,802 71	8,525,070 17
Alpes (Basses-)	123,497 32	»	129,906 81	208,312 47	4,653,375 99	5,115,092 59
Alpes (Hautes-)	88,500 81	142,494 32	100,177 31	152,102 73	4,561,364 85	5,044,640 02
Alpes-Maritimes	192,425 80	566,057 43	906,546 47	217,184 53	8,874,156 99	10,756,371 22
Ardèche	176,062 03	»	183,342 12	263,333 24	6,320,747 15	6,943,484 54
Ardennes	208,711 50	846,491 69	488,087 04	293,597 53	11,218,803 94	13,055,691 70
Ariége	120,758 72	»	127,662 57	161,603 84	4,475,818 59	4,885,843 72
Aube	199,277 43	»	229,030 11	287,478 23	8,510,466 02	9,226,251 79
Aude	174,040 48	441,063 96	200,036 94	236,566 23	7,882,295 32	8,934,002 93
Aveyron	206,239 65	»	230,643 17	301,683 13	6,982,576 10	7,721,142 05
Bouches-du-Rhône	382,361 87	2,252,495 72	2,060,457 44	1,137,686 71	49,463,866 94	55,296,868 68
Calvados	395,227 30	547,800 37	396,872 12	458,855 96	17,418,753 68	19,217,509 43
Cantal	138,726 77	»	166,331 51	226,172 84	5,140,969 64	5,672,200 76
Charente	229,871 35	»	657,204 53	300,144 76	8,361,476 89	9,548,697 53
Charente-Inférieure	289,103 31	719,985 66	358,224 01	406,333 69	21,818,188 18	23,591,834 85
Cher	170,873 18	»	220,370 64	289,867 05	10,110,662 94	10,791,773 81
Corrèze	140,944 95	»	142,332 55	199,302 83	4,730,205 64	5,212,785 97
Corse	232,749 24	283,587 33	»	352,220 93	11,517,376 91	12,385,934 41
Côte-d'Or	267,991 20	»	865,645 74	393,415 09	12,847,524 98	14,374,577 01
Côtes-du-Nord	216,281 16	389,443 02	340,280 23	309,009 25	7,612,145 11	8,867,158 77
Creuse	128,083 09	»	138,082 24	210,423 06	3,798,531 22	4,275,119 61
Dordogne	275,651 78	»	2,177,323 95	393,602 53	8,056,931 40	10,903,509 66
Doubs	199,260 25	766,859 78	276,935 88	293,552 54	10,348,026 85	11,884,635 30
Drôme	201,332 37	»	201,996 94	311,784 61	8,483,558 65	9,198,672 57
Eure	316,971 84	»	334,079 26	391,201 10	16,188,161 52	17,230,413 72
Eure-et-Loir	211,256 69	»	240,266 78	297,978 47	7,847,704 25	8,597,206 19
Finistère	255,955 91	742,110 10	1,347,993 00	287,948 72	35,901,838 32	38,535,846 05
Gard	246,179 14	149,647 21	355,057 59	301,313 26	10,185,808 29	11,238,005 49
Garonne (Haute-)	325,088 65	288,609 68	1,612,521 33	402,939 16	18,380,701 91	21,009,860 73
Gers	183,473 71	»	165,098 50	272,962 68	7,130,048 41	7,751,583 30
Gironde	439,639 94	1,269,003 72	2,722,514 07	791,214 62	26,513,006 41	31,735,378 76
Hérault	280,846 98	359,502 60	412,901 71	327,523 19	16,635,161 94	18,015,936 42
Ille-et-Vilaine	268,002 86	415,484 70	1,275,875 71	367,495 62	16,010,522 52	18,337,381 41
Indre	145,826 14	»	1,011,744 59	244,310 02	5,865,301 09	7,267,181 84
Indre-et-Loire	203,973 54	»	215,903 54	304,275 27	11,580,932 70	12,305,085 05
Isère	298,250 48	»	321,868 88	429,573 39	15,891,573 94	16,941,266 69
Jura	177,635 67	211,713 04	303,224 49	267,301 87	6,912,260 80	7,872,135 87
Landes	128,697 48	»	181,706 49	239,642 61	5,770,172 07	6,320,218 65
Loir-et-Cher	172,523 14	»	183,030 77	262,796 00	8,335,667 31	8,954,017 22
Loire	237,949 89	»	308,314 40	335,097 85	12,483,698 79	13,365,060 93
Loire (Haute-)	153,532 65	»	147,932 20	213,929 39	4,803,448 92	5,318,843 16
Loire-Inférieure	267,059 79	1,506,424 34	1,415,514 36	496,147 49	18,483,187 30	22,168,333 28
Loiret	226,587 83	12,249 51	325,632 35	350,422 34	10,193,492 79	11,108,384 82
Lot	150,475 83	»	2,474,912 28	191,336 58	4,802,526 38	7,619,251 07
Lot-et-Garonne	241,807 71	»	4,004,542 19	277,534 56	7,289,005 75	11,812,890 21
Lozère	95,698 45	»	92,138 88	153,350 70	3,748,696 13	4,089,884 16
Maine-et Loire	262,107 92	»	452,074 41	333,377 58	14,453,543 72	15,501,103 63
Manche	287,044 86	788,136 85	376,636 85	389,982 49	27,571,899 62	29,413,700 67
Marne	299,009 76	»	436,048 61	423,753 68	22,885,076 44	24,043,888 49
A reporter	11,429,392 64	13,418,073 17	32,762,236 95	16,796,088 37	610,636,390 49	685,042,181 62

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1868.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS DES POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	TOTAL.
Report.....	11,429,392f 64c	13,418,073f 17c	32,762,236f 95c	16,796,088f 37c	610,636,390f 49c	685,042,181f 62
Marne (Haute-).....	188,335f 24	"	220,155 01	281,070 21	8,484,337 67	9,173,898 13
Mayenne.....	171,676 50	"	219,398 58	211,062 29	7,415,142 34	8,017,279 71
Meurthe.....	274,135 82	"	1,560,086 99	368,338 74	18,629,461 76	20,832,023 31
Meuse.....	210,244 98	"	268,674 62	291,260 65	11,312,512 63	12,082,692 88
Morbihan.....	196,564 81	850,896 69	311,159 18	241,015 30	22,070,364 46	23,670,000 44
Moselle.....	271,981 70	1,233,573 10	1,413,861 92	277,893 66	27,594,372 80	30,791,683 18
Nièvre.....	191,373 93	"	294,942 36	303,960 10	11,767,160 32	12,557,436 71
Nord.....	654,261 34	3,551,357 93	5,621,983 98	682,700 14	41,588,205 94	52,098,509 33
Oise.....	306,025 69	"	533,333 68	411,834 82	14,296,346 21	15,547,540 40
Orne.....	267,235 48	"	238,706 04	339,488 65	8,684,902 33	9,530,332 50
Pas-de-Calais.....	412,635 83	675,870 64	2,075,065 56	449,580 04	19,928,816 89	23,541,968 96
Puy-de-Dôme.....	303,844 80	"	379,265 01	369,919 22	11,368,423 48	12,421,452 51
Pyrénées (Basses-).....	214,039 71	700,667 02	344,079 56	336,351 08	13,435,711 27	15,030,848 64
Pyrénées (Hautes-).....	129,024 99	"	275,439 92	190,367 81	8,731,788 73	9,326,621 45
Pyrénées-Orientales.....	113,188 39	220,440 83	107,673 47	170,214 68	7,024,718 79	7,636,236 16
Rhin (Bas-).....	350,133 28	804,437 72	5,543,962 20	327,348 49	24,598,504 20	31,624,385 89
Rhin (Haut-).....	294,017 31	897,702 08	951,671 54	291,193 95	14,853,783 23	17,288,368 11
Rhône.....	398,819 76	182,161 94	1,607,218 89	565,787 78	35,063,452 15	37,817,440 52
Saône (Haute-).....	190,570 70	"	536,582 74	262,352 84	6,112,406 51	7,101,912 79
Saône-et-Loire.....	265,131 32	"	443,934 28	390,313 16	12,940,764 53	14,040,143 29
Sarthe.....	224,428 94	"	269,277 54	320,253 47	10,562,488 27	11,376,448 22
Savoie.....	174,428 84	398,494 38	230,009 19	272,778 15	9,850,964 28	10,926,674 84
Savoie (Haute-).....	162,068 51	494,586 31	691,527 88	207,492 73	6,282,605 05	7,838,280 48
Seine.....	2,557,781 71	1,121,383 50	6,123,328 85	6,975,274 64	7,203,847 76	23,981,616 46
Seine-Inférieure.....	547,054 29	2,355,826 58	2,073,855 57	726,609 46	32,833,632 32	38,536,978 22
Seine-et-Marne.....	276,971 54	"	366,603 78	435,902 94	19,914,056 04	20,993,534 30
Seine-et-Oise.....	456,666 96	"	625,278 37	713,673 08	29,854,756 27	31,650,374 68
Sèvres (Deux-).....	162,934 47	"	176,565 83	217,696 22	6,653,083 46	7,210,279 98
Somme.....	367,409 17	259,410 27	724,256 01	394,845 44	15,030,739 25	16,776,660 14
Tarn.....	192,399 11	"	168,608 39	241,475 74	7,437,896 30	8,040,379 54
Tarn-et-Garonne.....	160,479 35	"	113,762 41	167,646 30	4,910,258 60	5,352,146 66
Var.....	210,537 39	553,721 75	276,327 92	281,707 20	47,171,584 50	48,493,878 76
Vaucluse.....	159,105 18	"	151,479 49	229,621 53	6,757,457 13	7,297,663 33
Vendée.....	168,304 62	441,572 17	203,069 42	244,266 95	7,058,616 85	8,115,830 01
Vienne.....	189,634 71	"	195,465 92	289,608 04	8,989,195 62	9,663,904 29
Vienne (Haute-).....	168,180 40	"	262,758 81	282,005 01	7,268,884 24	7,981,828 46
Vosges.....	240,476 08	"	261,724 09	336,023 33	6,859,188 79	7,697,412 29
Yonne.....	251,339 77	"	280,397 20	368,572 31	10,957,555 05	11,857,864 33
	23,502,835 26	28,160,176 08	68,903,729 15	36,263,594 52	1,182,134,376 51	1,338,964,711 32

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	"
Caissier payeur central du Trésor public.....	671,204,625 44
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine.....	35,440,222 43
Comptables des finances en Algérie.....	107,515,823 36
Trésoriers payeurs des colonies.....	19,133,226 41
Agent responsable des virements de comptes.....	3,428,478 93
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1868.....	2,175,687,088 09

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1868.

NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Ainsi que l'a indiqué la note sur le compte des *opérations de l'année*, les recettes et les payements qui ont eu lieu sur tous les services pendant l'année 1868, après avoir été d'abord récapitulés dans ce premier document, pour être rapprochés par la Cour des comptes des résultats de ses arrêts sur les comptes individuels des comptables, doivent être ensuite détaillés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes. En conséquence, le développement des *contributions* et des *dépenses publiques*, qui précède, est accompagné de celui des *opérations de trésorerie*, complétant l'ensemble de la gestion.

Cette partie du compte général de l'administration des finances a pour objet d'exposer, dans tous leurs détails, les émissions et les remboursements d'effets à payer, les recettes et les dépenses en compte courant, ainsi que les mouvements de fonds qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État, pendant le cours de l'année, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques. En outre, elle résume le mouvement du service financier de l'année, en faisant connaître, pour chaque branche d'opérations, les excédants de recette à l'aide desquels ce service a été effectué ou les excédants de dépense auxquels il a pourvu; enfin, cet ensemble de résultats se trouve justifié par la différence en augmentation ou en diminution qu'ont éprouvée les encaisses des comptables.

L'état général placé après la présente note comprend la totalité des recettes et des payements du service de trésorerie et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1868.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	181,764,202f 11c	365,937,137f 53c
Valeurs de portefeuille	166,983,267 90	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	17,189,667 52	
A reporter		365,937,137 53

Note sur le Compte de Trésorerie.

Report..... 365,937,137f 53c

RECETTE.

Recettes en augmentation des créances passives.

Émission d'effets à payer :				
Bons du Trésor remis à divers.....	179,493,520f 50c			
Id. remis à la banque de France	300,000,000 00	523,713,520f 50c		
——— à l'escompte de la banque de France...	44,220,000 00			
Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre.....		1,257,290 00	949,105,489f 60c	
Traites et mandats émis.....		424,134,679 10		
Recettes de fonds particuliers				
des trésoriers payeurs généraux des finances		747,456,346 31	761,868,409 54	8,077,762,821 01
d'autres comptables.....		14,412,063 23		
Recettes pour le compte des correspondants				
du Trésor.....		3,699,759,259 30	6,366,788,921 87	
des trésoriers payeurs généraux.....		2,598,592,114 49		
des payeurs des armées.....		926,931 10		
des comptables en Algérie.....		2,317,190 30		
des trésoriers payeurs coloniaux.....		65,193,426 68		

Recettes en atténuation des créances actives.

Recouvrements d'avances pour divers services.....	23,936,539f 86c	23,985,631 72
——— de débets de comptables.....	49,091 86	

Mouvements de fonds.

Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances.. 3,228,772,631 42

Budgets, services spéciaux, avances et découverts du trésor.

Excédant des recettes sur les payements effectués pendant l'année 1868..... 93,820,863 08

TOTAL..... 11,790,279,084 76

Note sur le Compte de Trésorerie.

DÉPENSE.

Payements en atténuation des créances passives.

Remboursements d'effets à payer :				
Bons du Trésor remboursés à divers.....	152,509,684f 55c			
Idem remboursés à la banque de France....	300,000,000 00	496,729,684f 55c		
Idem remis à l'escompte de la banque de France.	44,220,000 00			
Annuités négociables remboursées aux courtiers de marchandises.....	4,156,718 12			
Remboursement de bons émis en garantie de l'avance faite à l'Etat pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre.....	965,023 35		927,218,875f 01c	
Remboursement d'obligations trentenaires du Trésor créées pour travaux de chemins de fer.....	745,500 00			
Traites et mandats remboursés.....	424,621,948 99			
Remboursements de fonds particuliers				8,081,944,810f 74c
des trésoriers payeurs généraux des finances.	761,622,101 17		776,308,542 85	
d'autres comptables.....	14,686,441 68			
Dépenses pour le compte des correspondants				
du Trésor.....	3,709,896,725 15			
des trésoriers payeurs généraux.....	2,599,395,560 71		6,378,417,392 88	
des payeurs des armées.....	925,231 10			
des comptables en Algérie.....	2,267,355 90			
des trésoriers payeurs coloniaux.....	65,932,520 02			

Payements en augmentation des créances actives.

Avances pour divers services.....	22,602,032 20	22,628,909 21
Débets de comptables.....	26,877 01	

Mouvements de fonds.

Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances..	3,222,743,947 81

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1868.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire.....	281,663,595f 19c	462,961,417 00
Valeurs de portefeuille.....	176,613,334 67	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.....	4,684,487 14	
TOTAL.....		11,790,279,084 76

Note sur le Compte de Trésorerie.

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNEE 1868.

Après avoir indiqué le montant des opérations du service de trésorerie qui ont eu lieu pendant l'année, il reste à faire connaître le résultat de chacune d'elles. Ce service, considéré sous ses principales divisions, s'est effectué ainsi qu'on va l'exposer. Les excédants de recette et de dépense résumés ci-après sont développés par chacun des tableaux placés à la suite de la présente note :

	EXCÉDANT, PENDANT L'ANNÉE 1868,	
	de recette.	de dépense.
1° *Créances passives (Dette flottante) :*		
Bons du Trésor remis à divers. (Voir le tableau page 203.)	26,983,835f 95c	"
Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises (page 201)	"	4,156,718f 12c
Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre (pages 200 et 201)	292,266 65	"
Obligations trentenaires du Trésor créées pour travaux de chemins de fer (page 201)	"	745,500 00
Traites et mandats. (Voir le tableau page 204.)	"	487,269 89
Fonds particuliers des comptables des finances. (Voir le tableau page 204.)	"	14,440,133 31
Fonds des correspondants du Trésor. (Voir le tableau pages 205 et 206.)	"	10,137,465 85
Fonds des correspondants des comptables des finances. (Voir le tableau page 207.)	"	1,491,005 16
2° *Créances actives :*		
Avances pour divers services. (Voir le tableau page 208.)	1,334,507 66	"
Débets de comptables. (Voir le tableau page 209.)	22,214 85	"
3° *Budgets, Services spéciaux, Avances et Découverts du Trésor.* (Voir le tableau page 214.)	93,820,863 08	"
TOTAL de l'excédant de dépense réalisé sur divers services	"	31,458,092 33
4° *Valeurs de caisse et de portefeuille.* (Voir le tableau page 215.) Augmentation de	"	90,995,595 86
TOTAL égal à l'excédant de recette réalisé sur les autres services	122,453,688 19	122,453,688 19

Note sur le compte de Trésorerie.

L'état des opérations de trésorerie indique les tableaux de développements déjà mentionnés ci-dessus auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On a cru devoir joindre à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les trésoriers payeurs généraux pour le compte du Trésor pendant l'année 1868, et qui ont déterminé la diminution qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant comparativement au solde de l'année précédente;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les budgets et les services spéciaux pendant l'année 1868, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1868.

PAGES des états de développement.

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1868.

			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
215	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur central du Trésor public. — Valeurs existant au Trésor	5,745,654f 05c	95,574,215f 73c	197,007,253f 54c	
		Caissier payeur central du Trésor public. — Numéraire en dépôt à la banque	95,687,383 76	"		
		Trésoriers payeurs généraux	17,213,731 72	22,091,742 82	39,305,474 54	
		Receveurs des impôts et revenus indirects	16,553,604 14	15,832,564 33	32,386,168 47	
		Payeurs des armées	869,246 08	1,196,500 00	2,065,746 08	
		Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	18,763,484 98	20,868,241 40	39,631,726 38	
		Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	5,041 72	"	5,041 72	
		Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	38,197 98	27,905 45	66,103 43	
		Comptables en Algérie. — ——— des contribons diverses	4,409,113 69	"	4,409,113 69	
		Comptables en Algérie. — ——— des postes	34,689 44	116,300 67	150,990 11	
		Trésoriers payeurs des colonies	22,444,054 55	11,275,797 50	33,719,852 05	
			181,764,202 11	166,983,267 90	348,747,470 01	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)			17,189,667 52	365,937,137

RECETTE.

RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.

202 et 204	Émissions d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers 179,493,520f 50c; ——— à la banque de France. 300,000,000 00; ——— à l'escompte de la banque de France 44,220,000 00	523,713,520f 50c	949,105,489f 60c	
		Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre	1,257,290 00		
		Traites et mandats du caissier payeur central du Trésor public 103,720,000f 00c; Mandats des comptables extérieurs 320,414,679 10	424,134,679 10		
204		Recettes de fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux	747,456,346 31	761,868,409 54	8,077,762,8[illegible]
		——— des autres comptables des finances	14,412,063 23		
205 et 206		Recettes pour le compte des correspondants du Trésor	3,699,759,259 30	6,366,788,921 87	
207		——— des trésoriers payeurs généraux	2,598,592,114 49		
		——— des payeurs des armées	926,931 10		
		——— des comptables en Algérie	2,317,190 30		
		——— des trésoriers payeurs coloniaux	65,193,426 68		

RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.

208	Recouvrements d'avances pour divers services	23,936,539 86	23,985,[illegible]
209	——— de débets de comptables	49,091 86	

MOUVEMENTS DE FONDS.

210 et 212	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects	70,292,979 09	3,228,772,[illegible]
	——— les trésoriers payeurs généraux	1,373,315,318 61	
	——— le caissier payeur central du Trésor public	1,547,772,254 98	
	——— les payeurs des armées et l'agent comptable des traites de la marine	32,752,114 97	
	——— les trésoriers payeurs en Algérie	136,396,086 15	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie	26,791,465 18	
	——— les trésoriers payeurs des colonies	41,452,412 44	

BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX, AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

214	Excédant des recettes sur les payements pour les opérations de l'année	93,820,[illegible]
	TOTAL	11,790,279,[illegible]

PAGES des états de développement.

DÉPENSE.

PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.

203 et 204	Remboursement d'effets à payer.	Bons du Trésor remboursés à divers 152,509,684f 55c; ——— remboursés à la banque de France 300,000,000 00	496,729,684f 55c	927,218,875f 01c	8,081,944,810f 74c
		——— remis à l'escompte de la banque de France 44,220,000 00			
		Annuités négociables remboursées aux courtiers de marchandises	4,156,718 12		
		Remboursement de bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre	965,023 35		
		Remboursement d'obligations trentenaires du Trésor créées pour travaux de chemins de fer	745,500 00		
		Traites et mandats du caissier payeur central du Trésor public 104,973,000f 00c; Mandats des comptables extérieurs 319,648,948 99	424,621,948 99		
204		Remboursements de fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux	761,622,101 17	776,308,542 85	
		——— des autres comptables des finances	14,686,441 68		
205 et 206		Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor	3,709,896,725 15	6,378,417,392 88	
207		——— des trésoriers payeurs généraux	2,599,395,560 71		
		——— des payeurs des armées	925,231 10		
		——— des comptables en Algérie	2,267,355 90		
		——— des trésoriers payeurs coloniaux	65,932,520 02		

PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.

208	Avances pour divers services	22,602,032 20	22,628,909 21
209	Débets de comptables	26,877 01	

MOUVEMENTS DE FONDS

211 et 213	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects	1,269,710,628 90	3,222,743,947 81
	——— les trésoriers payeurs généraux	1,203,997,017 53	
	——— le caissier payeur central du Trésor public	645,398,332 74	
	——— les payeurs des armées et l'agent comptable des traites de la marine	670,453 90	
	——— les trésoriers payeurs en Algérie	33,710,443 53	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie	52,308,316 22	
	——— les trésoriers payeurs des colonies	16,948,754 99	

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1869.

			NUMÉRAIRE.	EFFETS À RECEVOIR	TOTAL.	
215	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur central du Trésor public. — Valeurs existant au Trésor	32,238,741f 96c	97,646,421f 21c	299,109,776f 02c	
		Caissier payeur central du Trésor public. — Numéraire en dépôt à la banque.	169,224,612 85	"		
		Trésoriers payeurs généraux	18,404,905 49	24,993,516 93	43,398,422 42	
		Receveurs des impôts et revenus indirects	17,588,705 00	16,958,230 69	34,546,935 69	
		Payeurs des armées	610,944 32	1,076,400 00	1,687,344 32	
		Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	14,357,412 82	19,004,891 65	33,362,304 47	
		Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	3,512 39	"	3,512 39	
		Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	33,537 28	43,509 98	77,047 26	
		Comptables en Algérie. — ——— des contribons diverses.	4,232,481 11	"	4,232,481 11	
		Comptables en Algérie. — ——— des postes	34,016 97	107,585 37	141,602 34	
		Trésoriers payeurs des colonies	24,934,725 00	16,782,778 84	41,717,503 84	
			281,663,595 19	176,613,334 67	458,276,929 86	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)			4,684,487 14	462,961,417 00
		TOTAL				11,790,279,084 76

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les mouvements, pendant l'année 1868, des Bons du Trésor remis à divers.

		BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1868.						
		BONS REMIS à la Banque de France. (Traité du 10 juin 1857.)	BONS REMIS à l'escompte de la Banque de France.	BONS REMIS À DIVERS PARTICULIERS. 1/2 p. 0/0.	1 p. 0/0.	1 1/2 p. 0/0.	2 1/2 p. 0/0.	TOTAL.
Solde au 31 décembre 1867	134,658,782f 10c							
Janvier 1868		60,000,000f 00c	"	"	3,414,280f 05c	5,215,674f 65c	2,846,117f 50c	71,476,072
Février		"	13,065,000f 00c	"	1,779,403 55	4,020,139 15	2,924,023 75	21,788,566
Mars		"	"	"	9,241,320 10	2,276,345 00	2,337,462 00	13,855,127
Avril		60,000,000 00	13,065,000 00	"	6,352,427 50	2,853,464 75	2,860,763 45	85,131,655
Mai		"	16,080,000 00	"	2,588,515 40	12,996,208 75	3,929,850 00	35,594,574
Juin		"	"	"	2,918,617 25	7,075,088 20	3,349,051 40	13,342,756
Juillet		60,000,000 00	2,010,000 00	"	6,080,605 30	3,467,980 95	7,520,835 00	79,079,421
Août		"	"	"	6,834,663 70	6,970,818 65	18,403,260 00	32,208,742
Septembre		"	"	932,176f 75c	10,315,013 50	7,181,899 20	9,807,405 00	28,236,494
Octobre		60,000,000 00	"	3,907,886 40	4,944,767 40	3,740,985 50	"	72,593,639
Novembre		"	"	1,933,739 90	1,861,287 50	715,953 60	"	4,510,981
Décembre		60,000,000 00	"	1,951,895 95	1,862,532 75	2,081,061 00	"	65,895,489
		300,000,000 00	44,220,000 00	8,725,699 00	58,193,434 00	58,595,619 40	53,978,768 10	523,713,520
				179,493,520f 50c				
	523,713,520 50	300,000,000 00	44,220,000 00	152,509,684 55	496,729,684 55	70,627,599 90	43,643,763 95	
Solde au 31 décembre 1868 (A)					161,642,618 05	"	"	
	658,372,302 60				658,372,302 60	70,627,599 90	43,643,763 95	
Excédant des bons émis						26,983,835f 95c		

	BONS REMBOURSÉS PENDANT L'ANNÉE 1868.				EXCÉDANTS, PAR MOIS,	
	BONS REMBOURSÉS à la banque de France. (Traité du 10 juin 1857.)	BONS REMIS à l'escompte de la banque de France.	BONS REMBOURSÉS à divers particuliers.	TOTAL.	des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
Janvier 1868	60,000,000f 00c	"	17,095,556f 00c	77,095,556f 00c	"	5,619,483f 80c
Février	"	"	15,668,636 10	15,668,636 10	6,119,930f 35c	"
Mars	"	"	7,946,441 20	7,946,441 20	5,908,685 90	"
Avril	60,000,000 00	"	7,152,652 30	67,152,652 30	17,979,003 40	"
Mai	"	13,065,000f 00c	10,845,988 80	23,910,988 80	11,683,585 35	"
Juin	"	"	13,752,217 80	13,752,217 80	"	409,460 95
Juillet	60,000,000 00	13,065,000 00	17,390,177 30	90,455,177 30	"	11,375,756 05
Août	"	16,080,000 00	9,971,514 85	26,051,514 85	6,157,227 50	"
Septembre	"	"	6,175,874 35	6,175,874 35	22,060,620 10	"
Octobre	60,000,000 00	2,010,000 00	9,865,092 00	71,875,092 00	718,547 30	"
Novembre	"	"	18,129,559 40	18,129,559 40	"	13,618,578 40
Décembre	60,000,000 00	"	18,515,974 45	78,515,974 45	"	12,620,484 75
	300,000,000 00	44,220,000 00	152,509,684 55	496,729,684 55	70,627,599 90	43,643,763 95
Solde au 31 décembre 1868 (A)				161,642,618 05	"	"
				658,372,302 60	70,627,599 90	43,643,763 95
Excédant des bons émis					26,983,835f 95c	

(A) Ce solde de 161,642,618 fr. 05 cent. se divise ainsi qu'il suit, savoir :

Montant des bons	remis à divers	Pour prêts à l'industrie	26,526,125f 89c	101,642,618f 05c	161,642,618f 05c
		Autres bons (capital)	73,446,749 71		
		Intérêts des bons	1,669,742 45		
	remis à la Banque de France	Capital	60,000,000 00	60,000,000 00	
		Intérêts	"		
Échéance des bons	Bons échus au 31 décembre 1868	Capital	2,822,155 15	2,827,019 30	161,642,618 05
		Intérêts	4,864 15		
	Bons à échoir pendant l'année 1869	Capital	97,150,720 45	158,815,598 75	
		Intérêts	1,664,878 30		
		Banque	60,000,000 00		

TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1868.

	Bons de 3 à 5 mois.	Bons de 6 à 11 mois.	Bons à 12 mois.
Du 1er janvier au 11 septembre	1 p. 0/0	1 1/2 p. 0/0	2 1/2 p. 0/0
Du 12 septembre au 31 décembre	1/2 p. 0/0	1 p. 0/0	1 1/2 p. 0/0

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1868.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	103,720,000f 00c	104,973,000f 00c	"	1,253,000f 00c
Mandats du caissier payeur central du Trésor sur les trésoriers payeurs généraux	1,493,903 63	1,477,844 68	16,058f 95c	"
Mandats tirés sur le Trésor par les trésoriers payeurs généraux et autres correspondants	296,813,957 64	295,886,778 40	927,179 24	"
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs préposés	7,590,145 22	7,631,888 19	"	41,742 97
——— sur leurs collègues	478,884 18	559,094 78	"	80,210 60
Mandats des préposés des mêmes comptables	11,457,286 09	11,522,898 12	"	65,612 03
Mandats des payeurs des armées sur leurs préposés	32,052 55	32,052 55	"	"
Mandats des préposés des mêmes comptables	81,700 75	81,700 75	"	"
Mandats des trésoriers payeurs des colonies sur les trésoriers particuliers et les préposés	1,404,052 57	1,378,010 79	26,041 78	"
Mandats des trésoriers particuliers et des préposés sur les trésoriers payeurs des colonies	1,062,696 47	1,078,680 73	"	15,984 26
	424,134,679 10	424,621,948 99	969,279 97	1,456,549 86
EXCÉDANT des effets remboursés			487,269f 89c	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1868.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Trésoriers payeurs généraux (A)	747,456,346f 31c	761,622,101f 17c	"	14,165,754f 86c
Receveurs des impôts et revenus indirects — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	8,770 73	9,632 39	"	861 66
——— des douanes	12,608 25	7,108 25	5,500f 00c	"
——— des contributions indirectes	16,726 12	48,194 63	"	31,468 51
Directeurs de la fabrication des monnaies	14,245,963 45	14,488,589 24	"	242,625 79
Comptables en Algérie	11,875 60	6,396 88	5,478 72	"
Trésoriers payeurs des colonies	116,119 08	126,520 29	"	10,401 21
	761,868,409 54	776,308,542 85	10,978 72	14,451,112 03
EXCÉDANT des fonds remboursés			14,440,133f 31c	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le Trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 216 et 217.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1868.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics, l/c de fonds placés au Trésor — Ville de Paris	49,287,550f 27c	32,031,005f 84c	17,256,544f 43c	"
Communes et établissements publics, l/c de fonds placés au Trésor — Départements	206,378,839 83	205,614,517 15	764,322 68	"
Caisse des dépôts et consignations s/c courant avec le Trésor	178,561,610 16	210,470,353 94	"	31,908,743f 78c
——— s/c de fonds des caisses d'épargne	52,633,162 45	2,932,623 24	49,700,539 21	"
——— s/c de fonds de la dotation de l'armée	16,892,764 95	24,265,934 23	"	7,373,169 28
Crédit foncier de France	173,447,623 75	205,597,623 75	"	32,150,000 00
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon s/c courant	75,229 93	3,000,000 00	"	2,924,770 07
——— d'Orléans s/c courant	20,114 43	1,000,000 00	"	979,885 57
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine l/c de fonds déposés au Trésor	3,846,500 00	3,878,500 00	"	32,000 00
Caisse des invalides de la marine	15,626,142 16	15,440,042 59	186,099 57	"
Imprimerie impériale	487,243 04	555,000 00	"	67,756 96
Divers l/c de dépôts de valeurs à rembourser par les receveurs des postes	160,218,073 31	159,799,781 04	418,292 27	"
Chancelleries consulaires l/c de fonds commun	744,664 55	747,703 45	"	3,038 90
Caisse des dépôts et consignations s/c chez les trésoriers payeurs généraux	210,244,696 65	210,301,524 01	"	56,827 36
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	10,116,356 01	10,091,038 93	25,317 08	"
——— chez les trésoriers payeurs des colonies	3,617,704 75	2,737,640 42	880,064 33	"
——— chez les payeurs des armées	192,249 08	192,249 08	"	"
Légion d'honneur s/c chez les trésoriers payeurs généraux	12,161,902 14	12,097,672 46	64,229 68	"
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	806,934 51	818,113 43	"	11,178 92
——— des colonies	107,645 72	107,766 29	"	120 57
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	121,096 82	127,000 00	"	5,903 18
Tontine du pacte social	34,295 40	35,000 00	"	704 60
——— d'épargnes	1,228,064 45	1,210,000 00	18,064 45	"
Ministère de l'instruction publique s/c de fondations anglaises	48,086 84	54,071 52	"	5,984 68
——— écossaises	31,798 19	23,579 42	8,218 77	"
——— irlandaises	88,268 66	90,348 00	"	2,079 34
Divers établissements l/c de placements de fonds sans intérêts	211,011 84	227,821 21	"	16,809 37
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-trésoriers payeurs généraux l/c d'avances à leur rembourser	230,594 39	278,135 81	"	47,541 42
Caisse des dépôts et consig. s/c de recettes à lui verser pour divers serv. spéciaux	1,535,744 49	1,376,149 04	159,595 45	"
Divers l/c d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	768,353 30	771,801 80	"	3,448 50
——— déposées	118,817,211 57	118,806,411 57	10,800 00	"
Divers l/c de dépôts de valeurs à recouvrer dans les départements ou les colonies	2,104,861 65	2,177,023 30	"	72,161 65
Divers l/c de quittances de rentes visées par la dette inscrite	9,573,948 70	9,121,577 38	452,371 32	"
Divers l/c de coupons au porteur	32,663,280 85	32,663,280 85	"	"
Divers correspondants	187,130 00	181,584 39	5,545 61	"
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Divers comptables l/c intermédiaire de mouvements de fonds	7,966,844 24	7,367,483 66	599,360 58	"
Cotisations municipales et particulières	36,094,764 17	35,735,514 13	359,250 04	"
Droits de permis de chasse	4,846,555 00	4,836,820 00	9,735 00	"
Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et de travaux	22,527,585 72	22,619,880 07	"	92,294 35
Versements des agents comptables des établissements d'enseignem^t supérieur	3,066,329 30	3,013,518 50	52,810 80	"
Exposition universelle de 1867 s/c courant	4,800,000 00	800,000 00	4,000,000 00	"
Recouvrement pour solde de la créance Vanlerberghe	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"
Divers correspondants	844,057,357 29	842,809,607 76	1,247,749 53	"
A reporter	2,189,470,190 56	2,186,005,698 26	79,218,910 80	75,754,418 50

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1868.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Report	2,189,470,190f 56c	2,186,005,698f 26c	79,218,910f 80c	75,754,418f 50c
COMPTE DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	92,361 81	88,308 98	4,052 83	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	1,553,969 92	1,557,164 17	"	3,194 25
Divers *l/c* de frais d'assistance judiciaire	134,924 52	132,512 27	2,412 25	"
Administration des postes *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	2,703,578 10	2,700,799 73	2,778 37	"
Divers *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	69,350 02	65,430 83	3,919 19	"
Divers *l/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	15,921,241 30	15,955,081 92	"	33,840 62
—— *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	33,939,782 02	33,970,124 39	"	30,342 37
Receveurs des douanes *l/c* de fonds recouvrés pour divers	3,304,174 31	3,300,635 56	3,538 75	"
—— *l/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,179,695 46	2,750,863 66	"	571,168 20
Divers *l/c* avec les receveurs des douanes	35,338 05	34,913 57	424 48	"
Receveurs des contributions indirectes *l/c* de consignations à juger ou à répartir	886,471 58	888,815 72	"	2,344 14
Divers *l/c* avec les receveurs des contributions indirectes	498,464,537 77	498,781,167 76	"	316,629 99
Divers *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des postes	18,565 34	24,610 94	"	6,045 60
Divers *l/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	419,628,577 13	432,001,892 39	"	12,373,315 26
Directeurs de la fabrication des monnaies *l/c* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	433,505,932 47	433,505,932 47	"	"
Divers *l/c* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	71,140 28	72,527 07	"	1,386 79
Divers *l/c* de retenues pour frais de vérification d'or, d'argent et de bronze	38,507 97	38,507 97	"	"
—— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	7,025 19	7,175 39	"	150 20
Monnaies de bronze nouvellement fabriquées	"	"	"	"
Refonte des monnaies d'argent	74,400,470 47	74,735,543 84	"	335,073 37
Divers *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	494,719 83	496,146 85	"	1,427 02
Divers *l/c* avec les receveurs des douanes en Algérie	6,258,047 43	6,192,004 32	66,043 11	"
Divers *l/c* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	16,580,657 77	16,590,867 09	"	10,209 32
	3,699,759,259 30	3,709,896,725 15	79,302,079 78	89,439,545 63
Excédant des payements			10,137,465f 85c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1868.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers *l/c* avec les trésoriers payeurs généraux	1,365,848,219f 11c	1,367,957,406f 40c	"	2,109,187f 29c
—— *l/c* avec les percepteurs	14,975,918 63	14,796,455 37	179,463f 26c	"
Percepteurs *l/c* courant avec les receveurs particuliers	24,125,495 01	24,457,199 11	"	331,704 10
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	4,521,418 97	4,484,588 01	36,830 96	"
Divers comptables des départements *l/c* de mandats des trésoriers payeurs généraux	37,325,687 54	37,412,074 49	"	86,386 95
Divers *l/c* de fournitures de l'Imprimerie impériale	357,848 72	348,392 84	9,455 88	"
—— *l/c* d'achats de rentes sur l'État	130,367,872 76	128,436,292 32	1,931,580 44	"
—— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	85,849,686 85	85,369,283 79	480,403 06	"
Trésorier général des invalides de la marine	14,351,392 55	14,988,924 76	"	637,532 21
Divers *l/c* de versements pour le service des enfants assistés	8,304,890 14	8,273,029 09	31,861 05	"
Communes et établissements publics *l/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	9,595,109 88	8,824,823 40	770,286 48	"
Receveurs des communes et établissements publics *l/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	5,357,183 52	5,314,561 07	42,622 45	"
Quittances d'arrérages de rentes 3, 4 et 4 1/2 p. o/o	123,429,969 75	123,429,969 75	"	"
Courtiers de marchandises *l/c* d'indemnités	69,601 97	173,093 35	"	103,491 38
Caisse centrale du Trésor *s/c* d'envois à vérifier	692,647,595 13	691,711,741 50	935,853 63	"
Divers *l/c* de quittances de rentes à encaisser	737,771 34	713,339 66	24,431 68	"
Receveurs d'établissements de bienfaisance *l/c* de recouvrements de rentes et créances	683,035 07	666,104 78	16,930 29	"
Divers *l/c* de payements à régulariser	15,158,711 12	15,301,963 57	"	143,252 45
Divers *l/c* de soldes de gestions	587,930 30	525,751 49	62,178 81	"
Divers *l/c* de bons du Trésor (placements, remboursements et renouvellements)	8,592,445 80	8,807,648 30	"	215,202 50
Caisse centrale *s/c* de bons du Trésor	7,694,395 00	7,674,395 00	20,000 00	"
Monnaies divisionnaires à échanger avec divers gouvernements	5,099,937 30	7,100,137 30	"	2,000,200 00
Divers correspondants	42,909,998 03	42,628,385 36	281,612 67	"
	2,598,592,114 49	2,599,395,560 71	4,823,510 66	5,626,956 88
			803,446f 22c	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS DES ARMÉES.				
Divers *l/c* de retenues exercées à leur profit	921,377 25	921,377 25	"	"
Divers correspondants	5,553 85	3,853 85	1,700 00	"
	926,931 10	925,231 10	1,700 00	"
			1,700f 00c	
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Ministères *l/c* de dépôts des soumissionnaires de fournitures	1,291,372 00	1,270,483 00	20,889 00	"
Communes *l/c* de fonds déposés	"	"	"	"
Divers *l/c* d'achats de rentes sur l'État	302,087 80	273,137 80	28,950 00	"
—— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	390,071 30	371,844 40	18,226 90	"
—— correspondants	333,659 20	351,890 70	"	18,231 50
	2,317,190 30	2,267,355 90	68,065 90	18,231 50
			49,834f 40c	
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS DES COLONIES.				
Trésoriers particuliers des colonies et préposés des trésoriers *l/c* courant	18,441,781 20	19,344,500 06	"	902,718 86
Percepteurs *l/c* courant	5,667,607 54	5,779,624 87	"	112,017 33
Caisse de réserve	2,053,837 03	1,076,601 11	977,235 92	"
Trésorier général des invalides de la marine	1,571,033 20	1,537,051 79	33,981 41	"
Avances au service marine	17,324,756 82	17,201,886 43	122,870 39	"
Immigration *s/c* courant	2,045,723 38	1,801,630 77	244,092 61	"
Divers correspondants	18,088,687 51	19,191,224 99	"	1,102,537 48
	65,193,426 68	65,932,520 02	1,378,180 33	2,117,273 67
			739,093f 34c	
	2,667,029,662 57	2,668,520,667 73	6,271,456 89	7,762,462 05
Excédant des payements			1,491,005f 16c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1868.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	18,619f 57c	20,220f 72c	"	1,601f 15c
—— de poursuites et d'instances concernant l'Administration des domaines	375,519 42	352,151 51	23,367f 91c	"
—— de régie de l'Administration des forêts	26,248 21	31,264 83	"	5,016 62
—— de vente de mobiliers	113,070 48	119,766 57	"	6,696 09
—— de construction d'égouts et d'ouvertures de rues	"	67,393 11	"	67,393 11
—— de publicité des ventes de biens de l'État	100,132 67	47,150 37	52,982 30	"
Divers services	17,983 81	17,447 10	536 71	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Fonds de masse d'habillement des brigades, etc.	8,380 73	11,478 51	"	3,097 78
Frais de saisies et de préemptions	192,912 56	186,072 90	6,839 66	"
Parts de saisies	46,233 59	46,733 74	"	500 15
Remboursements de consignations	1,843,803 99	1,856,229 23	"	12,425 24
Divers services	1,980,458 41	4,185,702 86	"	2,205,244 45
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	4,387,246 08	4,455,846 00	"	68,599 92
Divers services	9,090 39	9,351 70	"	261 31
AVANCES DES RECEVEURS DES POSTES.				
Frais de poursuites	53,663 47	43,346 42	10,317 05	"
—— d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	1,710 19	364 87	1,345 32	"
Divers services	3,519 10	3,809 82	"	290 72
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Restes à recouvrer sur les contributions	2,393,767 34	2,378,040 48	15,726 86	"
Dégrèvements sur pensions des élèves du Gouvernement	31,263 95	47,656 58	"	16,392 63
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	760,235 37	795,183 27	"	34,947 90
Divers services	10,550 00	62,566 82	"	52,016 82
AVANCES DES PAYEURS DES ARMÉES.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	182 50	"	182 50	"
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Dépenses à régulariser	24,843 58	25,984 49	"	1,140 91
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Divers services	228,545 22	216,404 79	12,140 43	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Divers services	165,743 32	172,021 13	"	6,277 81
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	1,689,941 47	1,648,166 71	41,774 76	"
AVANCES DES RECEVEURS DES POSTES EN ALGÉRIE.				
Divers services	514 00	698 60	"	184 60
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS DES COLONIES.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	1,179,833 21	197,467 16	982,366 05	"
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application, aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser, au 1er janvier 1868, dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	6,938,019 57	6,938,019 57	"	"
	22,602,032 20	23,936,539 86	1,147,579 55	2,482,087 21
EXCÉDANT des avances recouvrées			1,334,507f 66c	

État présentant le mouvement des Débets de Comptables pendant l'année 1868.

DÉSIGNATION DES DÉBETS.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la Cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	3,178f 83c	1,620f 06c	7,236f 38c
Receveurs des contributions indirectes	17,523 73	32,463 59	519 11
Receveurs des postes	6,174 45	5,894 48	1,158 24
Kesner, ex-caissier central du Trésor	"	200 00	"
	26,877 01	40,178 13	8,913 73
		49,091f 86c	
EXCÉDANT des atténuations		22,214f 85c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1868.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Trésoriers payeurs généraux	19,600f 00c	1,744,669f 10c
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	6,276 04	
	Leurs collègues	1,718,793 06	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	14,721,233 89	18,665,186 15
	Trésoriers payeurs généraux	1,497,640 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	20,653 12	
	Leurs collègues	2,425,659 14	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	1,016,426 24	13,666,770 35
	Trésoriers payeurs généraux	10,697,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	500 00	
	——— des contributions diverses en Algérie	1,394 45	
	Leurs collègues	1,951,449 66	
Receveurs des postes	Receveurs de l'enregistrement	4,855,476 75	36,216,353 49
	——— des douanes	68,630 00	
	——— des contributions indirectes	5,162,476 00	
	Trésoriers payeurs généraux	1,302,610 00	
	Caissier payeur central du Trésor public	1,414 65	
	Receveurs des postes en Algérie	66 39	
	Leurs collègues	24,825,679 70	
Trésoriers payeurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	330,873,376 73	1,373,315,318 61
	——— des douanes	65,524,771 52	
	——— des contributions indirectes	382,779,693 28	
	——— des postes	53,528,830 53	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	183,267 17	
	Caissier payeur central du Trésor public	507,093,643 10	
	Payeurs des armées	220 96	
	Agent comptable des traites de la marine	1,216 30	
	Trésoriers payeurs en Algérie	4,993,192 60	
	——— des colonies	108,992 33	
	Leurs collègues	28,228,114 09	
Caissier payeur central du Trésor public	Receveurs de l'enregistrement	113,622,707 94	1,547,772,254 98
	——— des douanes. (Numéraire.)	12,833,718 84	
	——— des douanes. (Traites et obligations.)	58,385,190 00	
	——— des contributions indirectes. (Numéraire.)	141,727,461 27	
	——— des contributions indirectes. (Obligations des redevables.)	41,870,518 40	
	——— des postes	11,496,682 84	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	77,899 71	
	Trésoriers payeurs généraux	1,147,026,050 56	
	Payeurs des armées	472,866 57	
	Agent comptable des traites de la marine	192,731 04	
	Trésoriers payeurs en Algérie	7,268,396 77	
	Receveurs des douanes en Algérie. (Traites de douanes.)	813,644 00	
	Trésoriers payeurs des colonies	11,984,387 04	
	A reporter		2,991,380,552 68

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs des postes	4,855,476f 75c	451,071,615f 85c
	Trésoriers payeurs généraux	330,873,376 73	
	Caissier payeur central du Trésor public	113,622,707 94	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	1,261 37	
	Leurs collègues	1,718,793 06	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	1,016,426 24	140,271,304 31
	——— des postes	68,630 00	
	Trésoriers payeurs généraux	65,524,771 52	
	Caissier payeur central du Trésor public. (Numéraire.)	12,833,718 84	
	——— (Traites et obligations.)	58,376,414 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	25,684 57	
	Leurs collègues	2,425,659 14	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	14,721,233 89	588,219,003 77
	——— des postes	5,162,476 00	
	Trésoriers payeurs généraux	382,779,693 28	
	Caissier payeur central du Trésor public. (Numéraire.)	141,727,461 27	
	——— (Obligations des redevables.)	41,870,518 40	
	Receveurs des douanes en Algérie	974 44	
	——— des contributions diverses en Algérie	5,196 83	
	Leurs collègues	1,951,449 66	
Receveurs des postes	Trésoriers payeurs généraux	53,528,830 53	89,887,538 09
	Caissier payeur central du Trésor public	11,438,590 59	
	Leurs collègues	24,920,116 97	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Trésoriers payeurs généraux	183,267 17	261,166 88
	Caissier payeur central du Trésor public	77,899 71	
Trésoriers payeurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	19,600 00	1,203,997,017 53
	——— des douanes	1,497,640 00	
	——— des contributions indirectes	10,697,000 00	
	——— des postes	1,302,610 00	
	Caissier payeur central du Trésor public	1,147,026,050 56	
	Payeurs des armées	1,900,046 87	
	Trésoriers payeurs en Algérie	7,400,379 72	
	Trésoriers payeurs des colonies	6,030,045 76	
	Leurs collègues	28,123,644 62	
Caissier payeur central du Trésor public	Receveurs des postes	1,414 65	645,398,332 74
	Trésoriers payeurs généraux	507,093,643 10	
	Payeurs des armées	1,653,593 71	
	Agent comptable des traites de la marine	29,198,474 39	
	Trésoriers payeurs en Algérie	86,994,372 91	
	Trésoriers payeurs des colonies	20,456,833 98	
	A reporter		3,119,105,979 17

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1868.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	Report	.....	2,991,380,552f 68c
Payeurs des armées	Trésoriers payeurs généraux	1,900,046f 87c	3,553,640 58
	Caissier payeur central du Trésor public	1,653,593 71	
Agent comptable des traites de la marine	Caissier payeur central du Trésor public	29,198,474 39	29,198,474 39
Trésoriers payeurs en Algérie	Trésoriers payeurs généraux	7,400,379 72	136,396,086 15
	Caissier payeur central du Trésor public	83,024,315 91	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	9,708,818 30	
	——— des douanes en Algérie	4,368,983 21	
	——— des contributions diverses en Algérie	21,224,244 90	
	——— des postes en Algérie	1,379,397 30	
	Trésoriers payeurs des colonies	1,940 13	
	Leurs collègues	9,288,006 68	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Receveurs de l'enregistrement	1,261 37	377,385 38
	Trésoriers payeurs en Algérie	118,240 00	
	Leurs collègues	257,884 01	
Receveurs des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	25,684 57	4,042,717 66
	——— des contributions indirectes	974 44	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	3,996,761 04	
	Leurs collègues	19,297 61	
Receveurs des contributions diverses en Algérie	Receveurs des contributions indirectes	5,196 83	21,787,088 12
	Trésoriers payeurs en Algérie	11,402,110 00	
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	593,009 10	
	——— des douanes en Algérie	59,468 41	
	——— des postes en Algérie	635,598 53	
	Leurs collègues	9,091,705 25	
Receveurs des postes en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	454,586 64	584,274 02
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	3,750 00	
	——— des contributions diverses en Algérie	116,774 05	
	Leurs collègues	9,163 33	
Trésoriers payeurs des colonies	Trésoriers payeurs généraux	10,547,421 15	41,452,412 44
	Caissier payeur central du Trésor public	17,780,504 66	
	Agent comptable des traites de la marine	4,834 14	
	Trésoriers payeurs en Algérie	A déd. 14,473 05	
	Leurs collègues	13,134,125 54	
	TOTAL des fonds reçus		3,228,772,631 42

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	Report	.....	3,119,105,979f 17c
Payeurs des armées	Trésoriers payeurs généraux	220f 96c	473,221 28
	Caissier payeur central du Trésor public	472,866 57	
	Trésoriers payeurs de l'Algérie	133 75	
Agent comptable des traites de la marine	Trésoriers payeurs généraux	1,623 00	197,232 62
	Caissier payeur central du Trésor public	192,731 04	
	Trésoriers payeurs des colonies	2,878 58	
Trésoriers payeurs en Algérie	Trésoriers payeurs généraux	5,043,192 60	33,710,443 53
	Caissier payeur central du Trésor public	7,385,705 10	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	118,240 00	
	——— des contributions diverses en Algérie	11,402,110 00	
	——— des postes en Algérie	454,586 64	
	Trésoriers payeurs des colonies	A déd. 14,473 05	
	Leurs collègues	9,321,082 24	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Receveurs de l'enregistrement	6,276 04	10,569,737 45
	Trésoriers payeurs en Algérie	9,708,818 30	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	593,009 10	
	——— des postes en Algérie	3,750 00	
	Leurs collègues	257,884 01	
Receveurs des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	20,653 12	5,282,546 35
	——— des contributions indirectes	500 00	
	Caissier payeur central du Trésor public	813,644 00	
	Trésoriers payeurs en Algérie	4,368,983 21	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	59,468 41	
	Leurs collègues	19,297 61	
Receveurs des contributions diverses en Algérie	Receveurs des contributions indirectes	1,394 45	34,430,879 69
	Trésoriers payeurs en Algérie	21,224,244 90	
	Receveurs des douanes en Algérie	3,996,761 04	
	——— des postes en Algérie	116,774 05	
	Leurs collègues	9,091,705 25	
Receveurs des postes en Algérie	Receveurs des postes	66 39	2,025,152 73
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,379,397 30	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	635,598 53	
	Leurs collègues	10,090 51	
Trésoriers payeurs des colonies	Trésoriers payeurs généraux	108,992 33	16,948,754 99
	Caissier payeur central du Trésor public	11,984,387 04	
	Trésoriers payeurs en Algérie	A déd. 16,168 42	
	Leurs collègues	4,871,544 04	
	TOTAL des fonds envoyés		3,222,743,947 81

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1868, des Fonds des Budgets, des Services spéciaux et des Avances et Découverts du Trésor.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1867	217,521,059f 98c	338,831,200f 09c	"	121,310,140f 11c
Budget de l'exercice 1868	1,999,762,840 35	1,732,404,634 65	267,358,205f 70c	"
Budget de l'exercice 1869	13,044 80	13,174,970 74	"	13,161,925 94
Budget de l'emprunt de 429 millions	23,348,061 53	91,276,282 61	"	67,928,221 08
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	19,047,203 49	15,291,074 62	3,756,128 87	"
Service départemental. (Produits éventuels.)	"	6,288,861 05	"	6,288,861 05
Services provinciaux et locaux de l'Algérie	17,094,967 74	16,639,095 63	455,872 11	"
Service local des colonies	25,883,161 88	26,047,683 32	"	164,521 44
Caisse d'amortissement	62,183,414 42	44,542,297 80	17,641,116 62	"
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	200,000 00	1,021,491 20	"	821,491 20
Avances à la compagnie des services maritimes des Messageries impériales	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"
Avances à la compagnie générale transatlantique	930,000 00	"	930,000 00	"
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	2,343,643 05	"	2,343,643 05	"
Rachat des offices de courtiers de marchandises	560,027 23	"	560,027 23	"
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics. (Arrêté du ministre des finances, en date du 6 juin 1863.)	18,304 347 45	12,596,600 68	5,707,746 77	"
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois de l'État	856,284 17	12,399 41	843,884 76	"
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services	2,348,828 52	2,348,828 52	"	"
Fonds spécial pour travaux contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)	131,526 93	826,276 17	"	694,749 24
Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	"	7,917 91	"	7,917 91
Souscription aux 300,000 obligations trentenaires du Trésor. (Décret du 4 juillet 1861.)	2,600 00	2,600 00	"	"
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o	960 00	960 00	"	"
Produit de l'emprunt de 300 millions (Loi du 30 décembre 1863.)	76,471 49	76,471 49	"	"
Produit de l'emprunt de 429 millions	198,405,984 61	198,405,984 61	"	"
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	97,972 19	123,306 71	"	25,334 52
Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	3,549,968 97	"	3,549,968 97	"
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Produit de l'emprunt de 300 millions (Loi du 30 décembre 1863)	960 00	"	960 00	"
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o	76,471 49	"	76,471 49	"
	2,593,739,800 29	2,499,918,937 21	304,224,025 57	210,403,162 49
		EXCÉDANT de recettes	93,820,863f 08c	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Service des budgets	2,240,645,006 66	2,175,687,088 09	64,957,918 57(A)	"
Services spéciaux	353,017,362 14	324,231,849 12	28,785,513 02(B)	"
Avances et découverts du Trésor	77,431 49	"	77,431 49(C)	"
	2,593,739,800 29	2,499,918,937 21	93,820,863 08	"
		EXCÉDANT de recettes	93,820,863f 08c	

(A) Voir page 21.
(B) *Idem* 29.
(C) *Idem* 30.

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1868.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1868.	AU 1er janvier 1869.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1869. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1869. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	434,002f 30c	409,880f 97c	"	24,121f 33c
——— des douanes	948,151 82	680,803 38	"	267,348 44
——— des contributions indirectes	12,393,831 92	13,631,291 26	1,237,459f 34c	"
——— des postes	2,239,136 74	2,737,939 73	498,802 99	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	538,481 36	128,789 66	"	409,691 70
Trésoriers payeurs généraux	17,213,731 72	18,404,905 49	1,191,173 77	"
Caissier payeur central du Trésor public — Numéraire en caisse au Trésor	5,745,654 05	32,238,741 96	26,493,087 91	"
Caissier payeur central du Trésor public — Numéraire en dépôt à la banque	95,687,383 76	169,224,612 85	73,537,229 09	"
Payeurs des armées	869,246 08	610,944 32	"	258,301 76
Comptables en Algérie — Trésoriers payeurs	18,763,484 98	14,357,412 82	"	4,406,072 16
Comptables en Algérie — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	5,041 72	3,512 39	"	1,529 33
Comptables en Algérie — ——— des douanes	38,197 98	33,537 28	"	4,660 70
Comptables en Algérie — ——— des contributions diverses	4,409,113 69	4,232,481 11	"	176,632 58
Comptables en Algérie — ——— des postes	34,689 44	34,016 97	"	672 47
Trésoriers payeurs des colonies	22,444,054 55	24,934,725 00	2,490,670 45	"
	181,764,202 11	281,663,595 19	105,448,423 55	5,549,030 47
			99,899,393f 08c	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	17,189,667 52	4,684,487 14	"	12,505,180 38
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	3,959,189 23	5,324,449 73	1,365,260 50	"
——— des contributions indirectes	2,158,173 00	1,485,493 00	"	672,680 00
——— des postes	9,715,202 10	10,148,287 96	433,085 86	"
Trésoriers payeurs généraux	22,091,742 82	24,993,516 93	2,901,774 11	"
Caissier payeur central du Trésor public	95,574,215 73	97,646,421 21	2,072,205 48	"
Payeurs des armées	1,196,500 00	1,076,400 00	"	120,100 00
Trésoriers payeurs en Algérie	20,868,241 40	19,004,891 65	"	1,863,349 75
Receveurs des douanes en Algérie	27,905 45	43,509 98	15,604 53	"
——— des postes en Algérie	116,300 67	107,585 37	"	8,715 30
Trésoriers payeurs des colonies	11,275,797 50	16,782,778 84	5,506,981 34	"
	166,983,267 90	176,613,334 67	12,294,911 82	2,664,845 05
			9,630,066f 77c	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	181,764,202 11	281,663,595 19	99,899,393 08	"
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	17,189,667 52	4,684,487 14	"	12,505,180 38
Effets à recevoir	166,983,267 90	176,613,334 67	9,630,066 77	"
	365,937,137 53	462,961,417 00	109,529,459 85	12,505,180 38

Augmentation, pendant l'année 1868, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 97,024,279f 47c

Mais cette augmentation n'est qu'apparente, car elle doit être modifiée de la manière suivante par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1868, entre tous les comptables des finances. (V. p. 212 et 213.)

En effet :

Les fonds envoyés se sont élevés à 3,222,743,947f 81c

Les fonds reçus ont été de 3,228,772,631 42

EXCÉDANT des fonds reçus ..... 6,028,683 61 — 6,028,683 61

représentant des fonds envoyés antérieurement au 1er janvier 1868 et parvenus depuis cette époque, mais dont la recette se rattache réellement aux opérations de l'année 1867, et aurait accru d'autant l'encaisse des comptables à la fin de ladite année, si elle avait pu y figurer.

AUGMENTATION effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1868. (V. p. 531.) 90,995,595 86

État des Opérations que les trésoriers payeurs généraux ont faites pour le compte du Trésor, pendant l'année 1868.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.	EXERCICE 1869.
	1° BUDGET ORDINAIRE.			
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes. (Fonds généraux.)	12,352,455f 11c	316,162,510f 75c	»
	Produit des forêts	32,055 00	27,902,901 44	»
	Produits universitaires	431,780 00	3,191,513 50	»
	Retenues sur traitements pour le service des pensions civiles	1,786,727 33	5,866,024 85	»
	Produits divers	3,371,150 87	29,319,038 66	13,044f 80c
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
	Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	8,828,842 22	223,132,987 15	»
	Produits éventuels affectés au service départemental	»	45,110,889 13	»
	Ressources de l'instruction primaire	89,439 69	2,383,141 36	»
	Produits divers spéciaux	55,193 09	1,351,064 66	»
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
	Bénéfices provenant de la fabrication de monnaies d'argent	334,504 26	70,000 00	»
	TOTAUX	27,282,147 57	654,490,071 50	13,044 80
			681,785,263f 87c	

(A) 681,785,[illegible]

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire		12,865,603f 49c	
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics		18,437,572 38	
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services: Principal	2,271,786f 85c	2,288,157 56	120,935,[illegible]
Intérêts	16,370 71		
——— affectés au rachat des offices des courtiers de marchandises		42,500 00	
Produit de l'emprunt de 429 millions		87,311,547 58	

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics L/C de fonds placés au Trésor	200,607,087f 52c	631,938,247 37	2,265,915,[illegible]
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine L/C de fonds déposés au Trésor	3,843,500 00		
	Caisse des invalides de la marine	4,179,787 84		
	Caisse des dépôts et consignations S/C chez les trésoriers payeurs généraux	210,244,473 85		
	Légion d'honneur S/C ... idem	12,161,902 14		
	Divers établissements L/C de placements de fonds sans intérêts	211,011 84		
	Cotisations municipales et particulières	36,094,764 17		
	Dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et de travaux	22,527,585 72		
	Versements des agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	3,066,329 30		
	Droits de permis de chasse	4,846,555 00		
	Souscriptions à l'emprunt de 429 millions	129,365,457 25		
	Divers correspondants	4,789,792 74		
Émissions de mandats.	Mandats sur le caissier payeur central du Trésor par les trésoriers payeurs généraux		257,378,242 01	
Recouvrements d'avances.	Poursuites pour le recouvrement des contributions, restes à recouvrer, etc		3,283,447 15	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)			(B) 1,373,315,324 95	
	TOTAL des recettes			3,068,645,[illegible]

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.	EXERCICE 1869.
	1° BUDGET ORDINAIRE.			
Dette publique		31,486,275f 00c	195,003,633f 48c	»
Services généraux des ministères.	Ministère d'État	966 63	8,366 36	»
	——— de la justice et des cultes... Service de la justice	2,169,166 77	20,886,094 36	»
	——— des cultes	12,373,697 96	33,661,702 91	»
	——— des affaires étrangères	204 20	3,125 00	»
	——— de l'intérieur	5,081,048 07	34,767,482 90	»
	——— des finances. (Service général.)	2,006,067 25	7,528,631 89	»
	——— de la guerre	17,612,971 80	219,064,835 52	5,495,091f 94c
	Gouvernement général de l'Algérie	117,756 42	107,057 70	»
	Ministère de la marine et des colonies	11,099,739 00	84,664,675 31	142,010 17
	——— de l'instruction publique	3,823,555 68	11,087,259 01	»
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	9,437,804 87	50,277,824 15	»
	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	1,192,375 95	3,664,065 38	»
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.		5,191,826 09	30,503,026 04	»
Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc		79,410 94	74,168 35	»
		101,672,866 63	691,301,948 36	5,637,102 11
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
Ministère de l'intérieur		31,736,516 56	110,406,684 85	»
——— des finances		12,030,017 49	93,290,133 00	833,001 45
——— de l'instruction publique		2,473,950 51	6,407,083 01	»
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		3,930,748 28	1,578,891 12	»
		50,171,232 84	211,682,791 98	833,001 45
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
Ministère de la justice et des cultes. (Service des cultes.)		1,660,291 96	3,438,429 53	»
——— de l'intérieur		1,183,469 23	6,438,357 18	»
——— des finances. (Service général.)		574,927 23	2,142,213 56	»
——— de la guerre		9,855,301 03	2,251,340 20	»
——— de la marine et des colonies		5,672,391 99	8,314,480 94	10,286 66
——— de l'instruction publique		671,303 02	1,438,116 76	»
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		19,501,088 27	14,413,686 07	»
		39,118,772 73	38,436,624 24	10,286 66
	4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
Ministère de la guerre		»	8,887,172 21	»
——— de la marine et des colonies		»	6,525,204 97	»
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		»	26,413,726 58	»
——— des finances		»	1,192,398 25	251,247 50
		»	43,018,502 01	251,247 50
	TOTAUX	190,962,872 20	984,439,866 59	6,731,637 72

(A) 1,182,134,376f 51c

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements	12,034,923f 26c	12,042,841 17
Payements sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	7,917 91	

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics L/C de fonds placés au Trésor	205,612,617f 15c	646,990,473f 49c	1,855,629,876 05
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine L/C de fonds déposés au Trésor	3,878,500 00		
	Caisse des invalides de la marine	14,349,167 36		
	Caisse des dépôts et consignations S/C chez les trésoriers payeurs généraux	210,301,524 01		
	Légion d'honneur S/C ... idem	12,097,672 46		
	Divers établissements L/C de placements de fonds sans intérêts	227,821 21		
	Ex-trésoriers payeurs généraux L/C d'avances à leur rembourser	158,336 33		
	Cotisations municipales et particulières	35,735,514 13		
	Dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et de travaux	22,619,880 07		
	Versements des agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	3,013,518 50		
	Droits de permis de chasse	4,836,820 00		
	Souscriptions à l'emprunt de 429 millions	129,346,112 89		
	Divers correspondants	4,812,989 38		
Remboursements de mandats et traites.	Mandats du caissier payeur central du Trésor sur les trésoriers payeurs généraux	1,449,585 12	1,563,152 83	
	Traites des trésoriers payeurs généraux sur le caissier payeur central du Trésor	113,567 71		
	Mandats des trésoriers payeurs généraux sur leurs collègues pour le compte du Trésor	»		
Avances à recouvrer.	Poursuites pour le recouvrement des contributions, restes à recouvrer, etc		3,195,816 66	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)			(B) 1,203,880,433 07	
	TOTAL des dépenses			3,049,807,093 73

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les trésoriers payeurs généraux étaient en avance envers le Trésor, à l'époque du 1er janvier 1868 (voir le compte des finances de l'année 1867, page … somme de		117,441,643f 39c
Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1868, se sont élevées, comme ci-dessus : … à	3,068,645,906f 36c	
… à	3,049,807,093 73	
Et font ainsi ressortir un excédant de recette, représentant la diminution que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1868, de	18,838,812 63	18,838,812 63
		98,602,830 76
Mais les avances des trésoriers payeurs généraux s'accroissent : 1° de l'augmentation qui a eu lieu, d'une année à l'autre, sur les fonds qui ne … réalité, à la disposition de ces comptables, bien qu'ils soient compris dans leurs valeurs de caisse et de portefeuille (C)	16,073,654 45	
2° De l'augmentation qui s'est produite, dans la même période, sur les fonds de leurs correspondants administratifs (D)	1,808,300 07	
ENSEMBLE	17,881,954 52	
Dont il faut, toutefois, déduire l'avance des trésoriers payeurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités, pendant l'année 1868, à un … et en dehors de leur compte courant	223,336 33	
RESTE en augmentation	17,658,618 19	17,658,618 19
AVANCES RÉELLES des trésoriers payeurs … au 31 décembre 1868. (Voir page 558 du présent compte.)		116,261,448 95

(A) Voir le développement par département, pages 115 et 116.

(B) Ces fonds reçus, rapprochés de ceux que présente la page 210, se trouvent augmentés d'une somme de 6 fr. 34 cent. provenant des opérations constatées par virements de comptes.

(A) Voir le développement par département, pages 191 et 192.

(B) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 211, se trouvent diminués d'une somme de 116,584f 46c, provenant des opérations constatées par virements de comptes.

(C) Année 1867.... 6,015,238f 54c (Voir page 526.)
Année 1868...... 22,088,892 99 (Voir page 532.)
DIFFÉRENCE ÉGALE. 16,073,654 45

(D) Année 1867.... 13,277,675f 97c (Voir page 537.)
Année 1868...... 15,085,976 04 (Voir page 543.)
DIFFÉRENCE ÉGALE. 1,808,300 07

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1868, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	11,835,609 96	8,357,983 82	3,477,626 14	"	
Aisne	31,479,608 46	18,917,870 90	12,561,737 56	"	
Allier	13,495,635 36	8,618,281 12	4,877,354 24	"	
Alpes (Basses-)	4,623,881 69	5,174,792 59	"	550,910 90	
Alpes (Hautes-)	3,399,752 35	5,084,090 02	"	1,684,337 67	
Alpes-Maritimes	11,314,807 05	10,811,971 22	502,835 83	"	
Ardèche	9,824,089 82	7,000,934 54	2,823,155 28	"	
Ardennes	16,560,621 85	13,163,391 70	3,397,230 15	"	
Ariége	6,021,693 52	4,912,573 72	1,109,119 80	"	
Aube	13,972,160 83	9,352,827 44	4,619,333 39	"	
Aude	13,953,127 10	9,013,502 93	4,939,624 17	"	
Aveyron	9,832,892 16	7,816,542 05	2,016,350 11	"	
Bouches-du-Rhône	69,540,737 09	55,588,802 01	13,951,935 08	"	
Calvados	29,461,470 78	19,399,207 82	10,062,262 96	"	
Cantal	7,471,328 73	5,724,900 76	1,746,427 97	"	
Charente	14,414,455 73	9,640,297 53	4,774,158 20	"	
Charente-Inférieure	21,089,171 77	23,755,286 68	"	2,666,114 91	
Cher	10,806,291 94	10,812,373 81	"	6,081 87	
Corrèze	7,980,733 85	5,264,932 35	2,715,801 50	"	
Corse	3,636,291 97	12,422,116 45	"	8,785,824 48	
Côte-d'Or	20,695,908 06	14,567,567 54	6,128,340 52	"	
Côtes-du-Nord	17,003,149 43	9,159,924 77	7,843,224 66	"	
Creuse	6,433,700 31	4,362,569 61	2,071,130 70	"	
Dordogne	14,840,798 33	11,022,801 23	3,817,997 10	"	
Doubs	14,243,895 36	11,987,055 69	2,256,839 67	"	
Drôme	12,670,969 78	9,257,772 57	3,413,197 21	"	
Eure	26,103,680 11	17,378,513 72	8,725,166 39	"	
Eure-et-Loir	16,955,625 45	8,709,706 19	8,245,919 26	"	
Finistère	21,860,166 73	38,635,186 05	"	16,775,019 32	
Gard	21,125,457 72	11,438,515 49	9,686,942 23	"	
Garonne (Haute-)	21,173,291 05	21,145,160 73	28,130 32	"	
Gers	10,035,313 65	7,859,116 63	2,176,197 02	"	
Gironde	60,733,736 06	32,063,098 75	28,670,637 31	"	
Hérault	23,614,634 63	18,195,671 40	5,418,963 23	"	
Ille-et-Vilaine	20,674,875 07	18,550,231 41	2,124,643 66	"	
Indre	9,802,560 33	7,369,372 27	2,433,188 06	"	
Indre-et-Loire	15,341,763 63	12,387,065 05	2,954,698 58	"	
Isère	21,018,851 47	17,063,966 69	3,954,884 78	"	
Jura	13,365,419 86	7,982,669 48	5,382,750 38	"	
Landes	7,385,944 18	6,346,718 65	1,039,225 53	"	
Loir-et-Cher	12,173,469 53	9,049,517 22	3,123,952 31	"	
Loire	20,660,018 71	13,427,980 93	7,232,037 78	"	
Loire (Haute-)	8,689,693 56	5,383,833 16	3,305,860 40	"	
Loire-Inférieure	46,300,200 08	22,347,833 28	23,952,366 80	"	
Loiret	19,178,529 96	11,294,559 82	7,883,970 14	"	
Lot	8,004,602 17	7,664,451 07	340,151 10	"	
Lot-et-Garonne	13,264,653 37	11,967,690 21	1,296,963 16	"	
Lozère	3,619,720 30	4,118,184 16	"	498,463 86	
Maine-et-Loire	22,253,843 30	15,693,003 63	6,560,839 67	"	
Manche	23,315,985 62	29,599,280 67	"	6,283,295 05	
Marne	23,701,043 83	24,470,188 49	"	769,144 66	
Marne (Haute-)	11,435,867 06	9,282,168 52	2,153,698 54	"	
Mayenne	14,063,850 35	8,086,879 71	5,976,970 64	"	
Meurthe	27,941,444 34	20,979,077 87	6,962,366 47	"	
Meuse	13,160,730 03	12,182,192 88	978,537 15	"	
A reporter	953,557,755 43	741,862,205 00	249,714,743 15	38,019,192 72	
Report	953,557,755 43	741,862,205 00	249,714,743 15	38,019,192 72	
Morbihan	15,578,804 80	23,765,473 44	"	8,186,668 64	
Moselle	27,072,700 69	30,917,797 39	"	3,845,096 70	
Nièvre	12,303,740 99	12,603,558 71	"	299,817 72	
Nord	92,750,000 56	52,658,106 33	40,091,894 23	"	
Oise	25,908,296 77	15,629,417 90	10,278,878 87	"	
Orne	17,097,210 04	9,717,596 48	7,379,613 56	"	
Pas-de-Calais	44,655,328 85	23,782,072 96	20,873,255 89	"	
Puy-de-Dôme	17,676,677 90	12,523,116 43	5,153,561 47	"	
Pyrénées (Basses-)	14,365,037 56	15,128,198 64	"	763,161 08	
Pyrénées (Hautes-)	6,316,732 76	9,375,054 45	"	3,058,321 69	
Pyrénées-Orientales	6,134,058 29	7,643,336 16	"	1,509,277 87	
Rhin (Bas-)	28,202,663 36	31,959,592 61	"	3,756,929 25	
Rhin (Haut-)	23,518,363 82	17,392,010 53	6,126,353 29	"	
Rhône	56,230,117 97	38,414,340 52	17,815,777 45	"	
Saône (Haute-)	11,963,972 38	7,166,312 79	4,797,659 59	"	
Saône-et-Loire	25,498,707 63	14,192,093 29	11,306,614 34	"	
Sarthe	20,704,814 09	11,506,048 22	9,198,765 87	"	
Savoie	8,174,315 51	11,072,774 84	"	2,898,459 33	
Savoie (Haute-)	6,883,101 32	8,014,580 48	"	1,131,479 16	
Seine	436,372,716 52	23,981,616 46	412,391,100 06	"	
Seine-Inférieure	84,933,413 79	38,898,578 22	46,034,835 57	"	
Seine-et-Marne	27,365,796 68	21,190,534 30	6,175,262 38	"	
Seine-et-Oise	42,521,214 52	31,966,484 68	10,554,729 84	"	
Sèvres (Deux-)	10,904,191 76	7,346,679 98	3,557,511 78	"	
Somme	29,087,721 25	16,941,360 14	12,146,361 11	"	
Tarn	10,635,146 42	8,133,377 64	2,501,768 78	"	
Tarn-et-Garonne	8,401,181 76	5,428,646 66	2,972,535 10	"	
Var	16,012,012 48	48,635,214 04	"	32,623,201 56	
Vaucluse	10,700,725 25	7,352,443 88	3,348,281 37	"	
Vendée	12,365,357 98	8,232,150 01	4,133,207 97	"	
Vienne	12,060,756 48	9,808,769 28	2,251,987 20	"	
Vienne (Haute-)	9,733,314 04	8,073,733 61	1,659,580 43	"	
Vosges	17,835,964 73	7,771,912 29	10,064,052 44	"	
Yonne	16,013,201 36	11,922,364 33	4,090,837 03	"	
Armées expéditionnaires. (Receveurs des postes.)	523,759 25	"	523,759 25	"	
Directeurs de la fabrication des monnaies	2,603,920 94	2,305,074 73	298,846 21	"	
Caissier payeur central du Trésor public	157,790,750 07	719,955,300 22	"	562,164,550 15	
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine	255,270 22	35,440,222 43	"	35,184,952 21	
Comptables des finances en Algérie	38,664,661 24	124,271,804 58	"	85,607,143 34	
Trésoriers payeurs des colonies	28,659,438 50	45,220,009 73	"	16,560,571 23	
	2,388,032,915 96	2,278,199,964 38	905,441,774 23	795,608,822 65	
Excédant réel de recette, pendant l'année 1868, sur les budgets et les services spéciaux			109,832,951f 58c		
A déduire, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées, dans les budgets, les services spéciaux, les avances et découverts du Trésor, à titre de virements de comptes, et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs.			(A) 16,012,088 50		
Total			93,820,863 08		

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, *l'excédant de recette*, pendant l'année 1868, *des Budgets et des Services spéciaux*, qui se trouve balancé par *l'excédant de dépense* résultant des mouvements *du service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets, Services spéciaux, Avances et Découverts du Trésor.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ^t, page 116.)		2,240,645,006f 66
Payements sur les dépenses publiques 2,175,687,088 09 (Voir le développement, page 192.)		
Excédant de recette		64,957,918 57
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.	353,017,362f 14c	
Payements sur les mêmes services	324,231,849 12	
Excédant de recette	28,785,513 02	28,785,513 02
Total des excédants de recette		93,743,431 59
Recettes sur les avances et découverts du Trésor		77,431 49
Total général des excédants de recette. (Voir page 214)		93,820,863 08
Service de trésorerie.		
Diminution des créances passives		4,181,989 73
Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille		90,995,595 86
Excédant de dépense		95,177,585 59
A déduire : Diminution des créances actives		1,356,722 51
Reste en excédant de dépense		93,820,863 08

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve, comme il suit, dans le tableau de développement par classes de comptables, pages 46 à 59.

Recettes	298,688,425f 46c	
A déduire les annulations	92,981,541 13	
		205,706,884f 33c
Payements	318,149,524 14	
A déduire les annulations	96,430,551 31	
		221,718,972 83
Excédant de payement		16,012,088 50

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1868.

Compte définitif de l'exercice 1867.

Compte provisoire de l'exercice 1868.

État des opérations relatives à l'exercice 1869.

Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1867.

NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Documents dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices en cours d'exécution pendant l'année qui vient de s'écouler; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1868, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1867;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1868;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1869.*

Bien qu'on ait maintenu le principe de l'unité budgétaire en n'ouvrant qu'un seul compte dans le Journal général et le Grand-Livre de l'administration des finances au budget de chaque exercice, il a été possible, cependant, au moyen des distinctions observées dans les écritures des ordonnateurs et des comptables, de dresser la situation des budgets, à partir de 1863, suivant les nouvelles divisions adoptées dans les lois de finances. Des tableaux distincts sont, en conséquence, consacrés au *budget ordinaire*, à celui des *dépenses sur ressources spéciales* et au *budget extraordinaire.*

Justifications à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

Note sur les Comptes des Budgets.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1867*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final (voir pages 479 à 519).

Résultats généraux publiés sur les budgets de 1814 à 1867.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), celle du 26 avril 1855 et la loi de finances du 13 mai 1863, ont prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie impériale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, de la *Fabrication des monnaies et médailles*, de la *Caisse de la Dotation de l'armée* et de l'*École centrale des arts et manufactures;* elles ont en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice, et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget général de l'État.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes est consacré, depuis la loi précitée du 9 juillet 1836, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services ci-dessus mentionnés ne sont pas comprises dans le compte général de l'Administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction générale de la comptabilité publique des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères de la justice, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendant de l'Administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir pages 771 à 789.)

On trouvera également, pages 621 à 639, les comptes de la situation définitive de l'exercice 1867 et de la situation provisoire de l'exercice 1868 pour le *Budget spécial* de la nouvelle Caisse d'amortissement créée par la loi du 11 juillet 1866.

Le *Service départemental* ayant été rattaché par la loi de finances du 2 juillet 1862 au *budget des dépenses sur ressources spéciales*, il n'y aurait plus lieu, à la rigueur, d'en considérer isolément les résultats, qui se trouvent incorporés dans le règlement dudit budget; toutefois, il n'a pas paru sans intérêt, en présence de la nouvelle législation sur les conseils généraux, de continuer pendant quelques années à publier le compte de ce service.

On a cru utile de faire précéder la section des comptes des budgets du tableau des différents services successivement réunis au budget général depuis 1814.

Tableau des Services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets.

EXERCICES à partir desquels les services ont été rattachés aux budgets.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT DES SERVICES pour la première année où ils ont été rattachés aux budgets.
1818.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts indirects, lesquels se déduisaient du produit brut de ces impôts, et s'élevaient à environ	117,397,000f
	Achat et vente de poudres à feu, également prélevés sur le revenu brut de cette nature de recette	3,266,000
1820.	Recette et emploi du produit des amendes et confiscations de l'enregistrem^t, des douanes et des contribut. indirectes	4,163,000
1821.	Recette et dépense du produit de la ferme des jeux	5,500,000
1822.	Non-valeurs, remboursements et restitutions sur les impôts et primes de douanes à l'exportation, qui n'apparaissaient dans les comptes qu'en déduction de la recette brute des revenus	16,192,000
1824.	Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	1,000,000
1826.	Service de la vérification des poids et mesures	900,000
1829.	Ressources et dépenses facultatives des départements	11,370,000
	Ressources et dépenses facultatives du cadastre	3,900,000
	Fonds de contributions directes attribués aux dépenses des communes	18,200,000
	Complément des frais de perception et des non-valeurs des contributions directes	1,640,000
1831.	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	565,000
1832.	Visa des passe-ports et légalisations au ministère des affaires étrangères	40,000
	Produit et emploi de la rente de l'Inde	1,000,000
1834.	Recettes et dépenses des invalides de la guerre	1,865,000
	Recette et emploi du produit de la taxe des brevets d'invention	624,000
1836.	Frais d'impression d'affiches et de ventes des coupes de bois	110,000
1838.	Produit et emploi des taxes de plombage et d'estampillage en matière de douanes	1,072,000
	Recettes et dépenses de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, bergeries, haras et dépôts d'étalons, écoles des arts et métiers, établissements thermaux et établissements sanitaires)	1,028,000
1839.	Ressources et dépenses des écoles normales primaires	352,000
1840.	Recettes et dépenses du service des poudres et salpêtres	2,300,000
	Produits et revenus de l'Algérie	1,833,000
1842.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer et des tontines	18,000
	Fonds de concours pour les travaux publics	43,000
1843.	Recette et emploi du produit des ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	190,000
	Valeur, au prix de revient, des poudres livrées aux ministères consommateurs	3,425,000
1846.	Produit du travail des condamnés dans les maisons centrales de force et de correction	2,330,000
1849.	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,300,000
	Dépenses de la garde de Paris remboursées à l'État par la ville de Paris	1,038,000
1851.	Contingent des communes pour frais de police de l'agglomération lyonnaise	37,000
1852.	Produits des taxes de la télégraphie privée	547,000
1854.	Recette et emploi des retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	11,255,000
	Subvention prélevée sur les centimes facultatifs départementaux pour dépenses de l'instruction primaire	300,000
1855.	Contingent des communes du département de la Seine dans les frais de leur police municipale	180,000
	Contingent à verser au Trésor par les établissements français de l'Inde	362,000
	Produits divers des prisons départementales	400,000
1858.	Rembourseme^t, par la caisse de la dotation de l'armée, des suppléments de pensions militaires payés par le Trésor	800,000
1860.	École militaire de santé de Strasbourg	41,000
1862.	Recettes et dépenses universitaires	2,693,500
	TOTAL	221,276,500

COMPTE DÉFINITIF

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1867.

NOTE GÉNÉRALE

SUR

LES RÉSULTATS DU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1867.

Le budget de l'exercice 1867 a été, comme celui de 1866, l'objet de deux lois distinctes; ces lois portent la date du 18 juillet 1866.

La première a fixé les besoins et les ressources des services ordinaires et habituels du budget en consacrant un titre particulier aux dépenses départementales et spéciales et aux recettes corrélatives.

Elle a également fixé, en recette et en dépense, le budget spécial de la nouvelle caisse d'amortissement créée par la loi du 11 juillet 1866.

La seconde a déterminé, en recette et en dépense, la nature et le chiffre des services du budget extraordinaire.

On va donc présenter la situation définitive de l'exercice 1867, en suivant l'ordre et la forme prescrits par les lois de finances précitées.

1° BUDGET ORDINAIRE.

La loi du 18 juillet 1866 et le décret de répartition du 6 novembre suivant ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins du budget ordinaire de l'exercice 1867 :

Résultat du vote primitif du budget ordinaire.

Recettes	1,617,075,877f 00c
Dépenses	1,523,178,181 00
EXCÉDANT présumé des recettes	93,897,696 00
Ressource affectée au budget extraordinaire	93,607,535 00
RESTE pour excédant de recette du budget ordinaire	290,161 00

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions de ce budget ont ensuite éprouvé les modifications détaillées dans deux tableaux spéciaux (voir pages 242 à 245). Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes d'où elles résultent.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

1° Évaluation des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont, en résumé, celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1867 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à	1,617,075,877f 00c
Elles s'augmentent, d'abord, de la plus-value réalisée, pendant le cours de l'exercice, sur les évaluations de certains produits consommés en nature par les ministères. Cette plus-value a été de.....	8,787 66
Elles s'accroissent, en outre, des fonds restés disponibles à la clôture de l'exercice 1865, sur les fonds généraux du budget attribués au fonds commun du cadastre.....	44,543 56
TOTAL des recettes affectées législativement au budget ordinaire de l'exercice 1867.....	1,617,129,208 22

On rappellera que, conformément aux explications données dans la note annexée au projet de loi de règlement de l'exercice 1863, page 126, et bien que des évaluations supplémentaires de recette aient été approuvées par la loi du 31 juillet 1867, on a dû s'en tenir, pour les comptes à rendre, au point de départ authentique et habituel du budget primitif des recettes.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget s'élèvent, pour l'ensemble des services, ainsi qu'on l'a rappelé plus haut, à.....	1,523,178,181f 00c
Les crédits qui correspondent à certains produits consommés en nature par les ministères, et dont la dépense se règle d'après les ressources, ont été élevés au montant des produits constatés (voir ci-dessus la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes), ci.....	8,787 66
Les crédits applicables aux dépenses du cadastre dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds généraux du budget de 1865 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1867 (voir les recettes ci-dessus), ci.....	44,543 56
Les virements de crédits de chapitre à chapitre effectués par des décrets spéciaux, en exécution de l'article 2 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, se sont élevés à la somme de 11,197,306 fr. 44 cent. Leurs résultats n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour mémoire.	Mémoire.
Les lois des 31 juillet 1867 et 30 juillet 1868, sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867, et quelques lois spéciales rendues postérieurement au vote du budget, ont ouvert aux ministres des crédits s'élevant ensemble à.	34,942,140 78
Aux termes de l'article 4 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, qui autorise l'obtention, par décrets, de crédits affectés à l'emploi des fonds de con-	
A reporter.....	1,558,173,653 00

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

Report.....	1,558,173,653f 00c
cours pour travaux d'intérêt public, des crédits ont été ouverts à ce titre à divers ministères pour.....	2,911,094 10
Enfin la loi du 23 mai 1834, qui, par ses articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1867 s'accroissent, pour ce motif, d'une somme de.....	4,870,612 72
Ensemble.....	1,565,955,359 82
Mais il convient de déduire de ce résultat le montant d'un crédit transporté par virement du budget ordinaire au budget extraordinaire du ministère de la marine (décret du 4 décembre 1867), ci.....	3,610,610 00
Reste pour total des crédits rectifiés du budget ordinaire de l'exercice 1867.....	1,562,344,749 82

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive du budget ordinaire de l'exercice 1867, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

1° Situation des recettes en clôture d'exercice.

L'évaluation des ressources de 1867 s'élève, comme on l'a dit, à.....		1,617,129,208f 22c
d'où il y a lieu de déduire les fonds du cadastre reportés de l'exercice 1865, montant à.....		44,543 56
Reste.....		1,617,084,664 66
Les droits et produits liquidés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à.....	1,703,336,462f 96c	
Les recouvrements effectués sont de.....	1,692,178,181 23	
Et il est resté à recouvrer.....	11,158,281 73	
Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects ou à des		
A reporter.....		1,617,084,664 66

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

Report		1,617,084,664f 66c

revenus et ventes de domaines pour lesquels la liquidation des droits ou leur réalisation ne s'opère pas simultanément (voir le Compte définitif des recettes de 1867, page 25), savoir :

Revenus et ventes de domaines	6,858,431f 09c
Enregistrement et timbre	1,381,618 11
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	341,227 23
Produits des postes	480 00
Produits et revenus de l'Algérie	2,576,525 30
SOMME ÉGALE	11,158,281 73

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, lesquels s'élèvent à 1,692,178,181 23

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice 1867 sont donc supérieures aux évaluations du budget (voir le tableau, pages 274 et 275) de . . . 75,093,516 57

Les prévisions de la loi de finances, établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement plusieurs éventualités. On rappellera, en ce qui concerne l'exercice 1867, qu'une plus-value de 94,516,000 francs avait été comprise dans les évaluations rectifiées de cet exercice. L'augmentation ci-dessus est donc inférieure de 19,422,483 fr. 43 cent. à cette plus-value. Le tableau, page 275, fait connaître par branche de revenus, les différences entre les prévisions du budget et les produits réalisés. Ces produits sont, en outre, comparés avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 363). Enfin, le compte définitif des recettes de 1867 développe, par chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

2° Situation des dépenses en clôture d'exercice.

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires ouverts aux ministres, tant par le vote du budget primitif que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à....		1,562,344,749f 82c
Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1867 montent à.....	1,543,361,061f 36c	
Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, sont de.....	1,539,123,125 00	
Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos.....	4,237,936 36	
En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci.....		1,539,123,125 00
On voit que, dans leur ensemble, les dépenses ordinaires de l'exercice 1867 sont restées inférieures aux crédits de.....		23,221,624 82

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 310 et 311).

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	18,936,992f 60c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à solder à la clôture de l'exercice.....	4,237,936 36
ENSEMBLE.....	23,174,928 96
Crédits pour dépenses du cadastre, à transporter au budget de l'exercice 1868.....	46,695 86
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter, semblable à celui ci-dessus.....	23,221,624 82

Les comptes de chaque département ministériel, publiés par chapitres et articles à l'appui du projet de loi de règlement, font connaître les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont ces comptes qu'il faut consulter pour les détails par nature de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par les ministres des crédits mis à leur disposition.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

Mais, indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1867 doivent être examinées, il convient encore de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter, et cette comparaison est établie ci-après (page 365).

Résultat général du budget ordinaire de l'exercice 1867 à l'époque de sa clôture.

En résumé, le résultat général du budget ordinaire de 1867, à la clôture de l'exercice, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources réalisées pendant l'exercice s'élèvent, comme on l'a vu plus haut, à	1,692,178,181f 23c
Elles s'accroissent des fonds du cadastre reportés du budget de 1865	44,543 56
ENSEMBLE	1,692,222,724 79
mais elles se réduisent des fonds du même service transportés au budget de 1868	46,695 86
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins du budget ordinaire de l'exercice 1867 sont, en conséquence, définitivement fixées à	1,692,176,028 93
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de	1,539,123,125 00
Il en résulte que l'excédant final de recette du budget ordinaire est de	153,052,903 93

Comparaison de la situation provisoire du budget ordinaire de 1867 avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte général des finances de l'année 1867 (page 380), le budget ordinaire de l'exercice 1867 présentait un excédant probable de recettes de | 152,876,419f 52c

Ainsi qu'on vient de l'établir, ce budget se solde par un excédant final de recette de | 153,052,903 93

D'où il suit que la liquidation définitive des recettes et des dépenses de cet exercice, et l'apurement, en clôture d'exercice, des services afférents aux divers départements ministériels, font ressortir, comparativement à la situation provisoire, une amélioration de | 176,484 41

Ce résultat se décompose ainsi :

Droits constatés dans la situation provisoire, ci, à reporter	1,692,746,898 26

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

Report.....		1,692,746,898f 26c
Recettes définitives de l'exercice. (Voir le tableau page 312).....		1,692,176,028 93
RÉDUCTION des recettes d'après le règlement du budget.....		570,869 33
Dépenses probables en situation provisoire (déduction faite des restes à payer et du complément des annulations de crédits qu'on supposait devoir se produire en clôture d'exercice, supputés ensemble pour 11,132,000 francs), ci.....	1,539,870,478f 74c	
Dépenses définitives de l'exercice. (Voir le tableau page 312.).....	1,539,123,125 00	
RÉDUCTION des dépenses en règlement définitif.	747,353 74	747,353 74
RÉSULTAT en amélioration, comme ci-contre.....		176,484 41

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Évaluations des recettes et des crédits du budget sur ressources spéciales.

Les prévisions législatives de ce budget, qui contient, d'une part, les ressources départementales et spéciales dont la perception est confiée à l'État, et, de l'autre, les dépenses corrélatives imputables sur ces ressources, s'élevaient à.....		245,878,988f 00c
Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'accroissent de la plus-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour les mêmes services; cette plus-value, qui s'ajoute également aux crédits, a été de.....		12,669,596 60
ENSEMBLE.....		258,548,584 60
Enfin, elles ont été augmentées des fonds et des crédits restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux à la clôture des exercices ci-après :		
Exercice 1865.....	7,707,778f 61c	22,948,575 04
Exercice 1866.....	15,240,796 43	
MONTANT des prévisions de recette et de dépense du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867 (page 314).....		281,497,159 64

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

Comparaison de la situation provisoire du budget des ressources spéciales de 1867 avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée page 371 du compte général des finances de 1867, les recettes applicables au budget des dépenses sur ressources spéciales s'élevaient à 276,080,147f 42c

Elles se sont accrues, pendant la seconde gestion de l'exercice, de	5,417,012f 22c	
Mais elles ont été réduites des sommes restées sans emploi et transportées aux exercices 1868 et 1869, ci.	17,138,557 10	
RÉSULTAT en diminution	11,721,544 88	11,721,544 88

Les ressources applicables au budget des dépenses spéciales de l'exercice 1867 (voir le tableau page 330) sont ainsi de	264,358,602 54
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres (voir le même tableau) ayant été de	264,358,602 54
Le budget des dépenses sur ressources spéciales se règle, par conséquent, en balance	"

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Résultat du vote primitif du budget extraordinaire.

La loi de finances du 18 juillet 1868, sur le budget extraordinaire de 1867, et le décret de répartition du 6 novembre suivant, ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de ce budget, qui ne contenait alors que les dépenses afférentes aux travaux extraordinaires et les ressources destinées à y subvenir :

Ressources extraordinaires	39,496,666f 00c
Excédant disponible de recette du budget ordinaire	93,607,535 00
ENSEMBLE	133,104,201 00
Dépenses	133,054,201 00
EXCÉDANT probable de recettes	50,000 00

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice de 1867.

Depuis lors, ces prévisions ont éprouvé, par suite des crédits extraordinaires de guerre et de marine qui y ont été ajoutés et pour diverses autres causes, les modifications qui sont indiquées dans les tableaux pages 332 et 333.

Modifications que les prévisions de ce budget ont éprouvées.

En ce qui concerne les recettes, les évaluations du projet primitif portées ci-dessus pour.....	39,496,666f 00c
s'accroissent de la portion du produit de l'emprunt de 429 millions autorisé par la loi du 1er août 1868, qui a dû être appliquée au découvert de l'exercice 1867, en exécution de l'article 2 de ladite loi.....	175,057,923 08
ENSEMBLE.....	214,554,589 08

Quant aux prévisions des dépenses qui s'élevaient, comme on vient de le dire, à.....	133,054,201f 00c
Elles ont subi les modifications suivantes :	
Virements de crédits de chapitre à chapitre, dont les résultats, qui n'altèrent pas la situation du budget, ne sont cités ici que pour mémoire.....	Mémoire.
Crédits reportés par virement du budget ordinaire au budget extraordinaire du ministère de la marine. (Décret du 4 décembre 1867.).....	3,610,610 00
Crédits résultant des lois des 31 juillet 1867 et 30 juillet 1868, sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867, et d'une loi spéciale.....	237,379,498 00
Crédits pour fonds de concours ouverts par des décrets.....	7,833,260 40
ENSEMBLE.....	381,877,569 40
A DÉDUIRE :	
Crédits reportés par décrets aux exercices suivants, en vertu des lois qui ont autorisé les services.....	1,691,316 29
RESTE pour crédits rectifiés du budget extraordinaire de 1866....	380,186,253 11

Il convient maintenant d'établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés et pour présenter, comme on l'a fait à l'occasion du budget ordinaire, la situation définitive du budget extraordinaire, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice.

Comparaison des prévisions législatives du budget extraordinaire avec les faits réalisés.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

1° Situation des recettes.

L'évaluation des ressources, abstraction faite de l'excédant de recette du budget ordinaire prévu pour 93,607,535 franc, s'élevait (voir ci-dessus) à..... 214,554,589f 08c

Les recouvrements effectués en somme égale aux droits constatés ayant été de 211,251,280 fr. 39 cent., savoir :

Ressources diverses.....	36,193,357f 31c	
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée à l'exercice 1867, conformément à la loi du 1er août 1868.....	175,057,923 08	
	211,251,280 39	211,251,280 39

Les ressources réalisées présentent donc, comparativement aux évaluations, une moins-value de..... 3,303,308 69

Mais il y a lieu d'ajouter aux recouvrements mentionnés ci-dessus pour... 211,251,280f 39c

1° L'excédant de recette du budget ordinaire de 1867 que le règlement définitif de ce budget, ainsi qu'on l'a vu plus haut, fait ressortir pour.....	153,052,903f 93c	155,031,563 75
2° L'excédant de recette du budget de 1866 que le projet de loi de règlement de cet exercice affecte par son article 15 au budget extraordinaire de 1867, ci.....	1,978,659 82	

Les ressources de ce budget se trouvent ainsi portées à..... 366,282,844 14

2° Situation des dépenses.

On a vu que les crédits accordés, tant par le vote primitif du budget extraordinaire que par les lois subséquentes, s'élevaient ensemble à..... 380,186,253f 11c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1867 montent à.....	367,731,671f 96c	
Les payements effectués sur les dépenses jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice sont de.....	366,282,844 14	
Et il est resté à payer, par imputation, sur les fonds des exercices suivants.....	1,448,827 82	

En comparant les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses définitives..... 366,282,844 14

On trouve que l'excédant des crédits sur les dépenses (voir page 359) est de.. 13,903,408 97

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir page 359) :

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	12,454,581f 15c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à solder à la clôture de l'exercice.....	1,448,827 82
TOTAL des crédits à annuler semblable à celui ci-dessus.....	13,903,408 97

Résultat général du Budget extraordinaire en clôture d'exercice.

La situation définitive du budget extraordinaire s'établit donc ainsi qu'il suit :

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres s'élèvent à la somme de.....	366,282,844f 14c
Les ressources extraordinaires, y compris l'excédant de recette du budget ordinaire de 1867, celui du budget de 1866 et le prélèvement sur l'emprunt de 429 millions, montent à.....	366,282,844 14
BALANCE.....	"

Comparaison de la situation provisoire du budget extraordinaire de 1867 avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée au compte général des finances de 1867 (page 381), le budget extraordinaire de cet exercice présentait un excédant probable de dépense de..... 183,646,908f 28c

Comme on le voit ci-dessus, ce budget se règle définitivement en équilibre au moyen d'un prélèvement sur le produit du nouvel emprunt, de seulement... 175,057,923 08

Ce qui détermine, comparativement à la situation provisoire, une amélioration de..... 8,588,985 20

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

Cette amélioration s'explique ainsi :

Recettes extraordinaires constatées dans la situation provisoire		197,633,174f 94c
Recettes extraordinaires définitives (moins le prélèvement sur l'emprunt)		191,224,921 06
RÉDUCTION de recettes		6,408,253 88
Dépenses constatées en situation provisoire (voir page 381 du compte général des finances de l'année 1867)	381,280,083f 22c	
Dépenses définitives de l'exercice	366,282,844 14	
DIMINUTION de dépenses	14,997,239 08	14,997,239 08
AMÉLIORATION semblable à celle ci-dessus		8,588,985 20

Comparaison des recettes et des dépenses de 1867 avec celles de 1866.

On a dit plus haut que les produits de l'exercice expiré ne peuvent être comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs dont la corrélation permet de signaler les résultats qu'il importe principalement de connaître. On a fait en même temps remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant, pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter. Ces deux sortes de comparaisons sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 362 et 366). Ces comparaisons se trouvent, en outre, développées dans les états publiés au compte définitif des recettes de 1867, et indiquant avec détail les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1867, comparativement au budget de 1866. Des états semblables pour les dépenses sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Les plus importantes de ces causes consistent dans les modifications apportées au budget de 1867 par la constitution de la nouvelle caisse d'amortissement, qui a non-seulement éliminé de ce budget les termes fictifs de l'ancien amortissement, mais certains produits actuellement dévolus à cette caisse et certaines dépenses publiques mises à sa charge.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1867.

Raison faite de ces modifications, les tableaux comparatifs susmentionnés présentent les résultats suivants :

		DIFFÉRENCES AU PROFIT du BUDGET DE 1867.	DIFFÉRENCES AU PROFIT du BUDGET DE 1866.
1° Augmentation sur les recettes constatées (tableau page 363) :			
Budget de 1867	2,173,136,327f 95c		
—— de 1866	2,008,198,567 90	175,057,923f 08c	10,120,163f 03c
2° Augmentation sur les restes à recouvrer en fin d'exercice (tableau page 365) :			
En 1867	11,158,281 73		
En 1866	11,110,211 39	"	48,070 34
3° Augmentation des dépenses constatées (tableau page 367) :			
Budget de 1867	2,175,451,335 86		
—— de 1866	2,034,461,253 38	"	140,990,082 48
4° Diminution sur les dépenses restant à payer (tableau page 369) :			
Budget de 1867	5,686,764 18		
—— de 1866	6,584,759 53	"	897,995 35
5° Diminution, en 1867, des fonds reportés pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les fonds de report dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :			
Excédant au profit de 1867 (A)	5,807,865 64		
—— au profit de 1866	3,766,925 01	2,040,940 63	"
		177,098,863 71	152,056,311 20
DIFFÉRENCE au profit du budget de 1867		25,042,552f 51c	
Toutefois, il y a lieu de tenir compte des excédants de recette transportés aux exercices 1867 et 1866, savoir :			
Excédant des recettes de 1866 transporté à 1867	1,978,659f 82c		
—— de 1865 transporté à 1866	12,224,000 00		
DIFFÉRENCE au profit de 1866	10,245,340 18	10,245,340 18	
Il en résulte que la présente comparaison fait ressortir au profit du budget de 1867 une différence de		14,797,212 33	

(A) BUDGET ORDINAIRE. (Cadastre.)

Fonds reportés de l'exercice 1865	44,543f 56c	2,152f 30c
—— transportés à l'exercice 1868	46,695 86	

BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Fonds reportés des exercices 1865 et 1866	22,948,575 04	5,810,017 94
—— transportés aux exercices 1868 et 1869	17,138,557 10	
DIFFÉRENCE au profit de l'exercice 1867		5,807,865 64

1° BUDGET ORDINAIRE.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 18 juillet 1866.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées à divers services. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1867. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget ordinaire de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes. (Fonds généraux.)	323,015,200f	"	"	"	"	323,015,200f 00c	
Enregistrement, timbre et domaines. { Enregistrement et timbre 400,036,000f ; Domaines 11,003,796 }	411,039,796	(A) 8,722f 80c	"	"	"	411,048,518 80	(A) Produits consommés en nature dans les établissements spéciaux régis par l'État. (Haras et dépôts d'étalons.)
Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut des forêts en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation.)	9,837,617	"	"	"	"	9,837,617 00	
Douanes et sels	150,228,000	"	"	"	"	150,228,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres, déduction faite de l'impôt du dixième payé par les compagnies de chemins de fer.)	562,821,000	"	"	"	"	562,821,000 00	
Produits des postes	79,154,000	"	"	"	"	79,154,000 00	
Produits universitaires	3,312,100	"	"	"	"	3,312,100 00	
Produits et revenus de l'Algérie	18,401,400	"	"	"	"	18,401,400 00	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,791,100	"	"	"	"	14,791,100 00	
Produits divers	44,475,664	(B) 64 86	"	"	"	44,475,728 86	(B) Augmentation des recettes affectées aux frais d'impression des avertissements de la taxe des biens de main-morte et de la redevance des mines.
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.	1,617,075,877	8,787 66	"	"	"	1,617,084,664 66	
Fonds généraux reportés de l'exercice 1865 pour le service du cadastre	"	"	"	(C) 44,543f 56c	"	44,543 56	(C) Loi de règlement de l'exercice 1865.
		8,787 66	"	44,543 56	"		
		8,787f 66c		44,543f 56c			
	1,617,075,877	Résultat en augmentation		53,331f 22c		1,617,129,208 22	

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 6 novembre 1866.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées à divers services.		CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1865 pour le service du cadastre.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX QUI ONT ACTUELLEMENT DES VIREMENTS DE CRÉDITS. Virements de chapitre à chapitre (Voir pages 246 à 257.)		Virements de budget à budget. (Voir pages 250 à 252.)		CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des lois (Voir pages 259 à 261.)		MODIFICATIONS DE CRÉDITS résultant de décrets impériaux pour fonds de concours. (Voir pages 262 à 263.)		CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1867.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget ordinaire de l'exercice 1867.
		Augmentations.	Diminutions.		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dette publique et dotations	503,931,772	"	"	"	2,927,222 46	466,646 35	"	"	5,646,000 00	"	"	"	"	512,038,348 11
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	3,092,400	"	"	"	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	13,055 56	"	974 46	3,106,430 02
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	33,073,710	"	"	"	3,787 50	3,787 50	"	"	30,500 00	"	"	"	2,649 87	33,106,859 87
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	48,164,586	"	"	"	169,735 00	169,735 00	"	"	193,739 31	"	"	"	228,331 96	48,586,657 27
Ministère des affaires étrangères	12,933,200	"	"	"	327,500 00	327,500 00	"	"	3,804 16	"	"	"	150,532 65	13,087,536 81
Ministère de l'intérieur	53,367,085	"	"	"	116,615 00	116,615 00	1,500,000 00	1,500,000 00	1,574,480 07	"	"	"	100,840 01	55,042,405 08
Ministère des finances	18,969,557	"	"	"	587,750 00	750,000 00	"	"	19,295 96	"	"	"	1,551,644 21	20,378,247 17
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie — Dépenses du ministère de la guerre	346,762,797	"	"	"	2,248,805 51	2,248,805 51	39,000,000 00	39,000,000 00	20,458,881 88	1,500,000 00	1,533,948 40	40,000 00	652,874 28	367,863,501 56
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	14,462,000	"	"	"	1,180,253 63	1,180,253 63	"	"	346,142 50	263,325 00	30,000 00	"	26,690 97	14,601,508 47
Ministère de la marine et des colonies	145,051,482	"	"	"	2,196,679 34	2,196,679 34	"	3,610,610 00	5,842,580 49	"	"	"	439,227 96	147,722,680 45
Ministère de l'instruction publique	19,918,121	"	"	"	70,000 00	70,000 00	"	"	502,500 00	"	60,000 00	60,000 00	163,976 71	20,584,597 71
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	69,559,953	"	"	"	139,000 00	139,000 00	"	"	330,744 21	"	1,386,715 14	12,625 00	1,509,723 47	72,774,510 82
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,076,100	8,722 80	"	"	60,000 00	60,000 00	"	"	1,344 20	"	"	"	43,146 17	12,129,313 17
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	231,291,918	64 86	"	44,543 56	814,950 00	2,978,986 11	"	"	832,453 00	"	"	"	"	230,004,943 31
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	10,523,500	"	"	"	343,008 00	477,298 00	"	"	928,000 00	"	"	"	"	11,317,210 00
		8,787 66	"		11,197,306 44	11,197,306 44	40,500,000 00	44,110,610 00	36,705,465 78	1,763,325 00	3,023,719 10	112,625 00		
							A déduire : 3,610,610f 00c		34,942,140f 78c		2,911,094f 10c			
TOTAUX	1,523,178,181	8,787f 66c		44,543 56	"				34,242,624f 88c				4,870,612 72	1,562,344,749 82

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.

DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.

MINISTÈRE DES FINANCES.

	DÉCRET DU 11 DÉCEMBRE 1867.		DÉCRET DU 20 MAI 1867.		DÉCRET DU 18 NOVEMBRE 1868.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 4. Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	87,576f 11c	"	"	"	87,576f 11c	"
——— 5. Intérêts de la dette flottante du Trésor	1,600,000f	"	"	"	"	"	1,600,000 00	"
——— 9. Rentes viagères d'ancienne origine	"	50,000f	"	"	"	7,131f 71c	"	57,131f 71c
——— 10. Rentes viagères pour la vieillesse	"	"	"	"	"	37,538 13	"	37,538 13
——— 13. Pensions civiles. (Loi du 22 août 1790.)	"	"	"	"	"	27,403 65	"	27,403 65
——— 14. Pensions à titre de récompense nationale	"	"	"	"	"	1,268 33	"	1,269 33
——— 15. Pensions militaires	"	"	"	"	"	107,836 35	"	107,336 35
——— 16. Pensions ecclésiastiques	"	"	"	"	"	466 64	"	466 64
——— 17. Pensions de donataires dépossédés	"	"	"	"	"	11,662 26	"	11,662 26
——— 18. Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	823,000	"	"	"	"	215,413 29	823,000 00	215,412 29
——— 19. Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	73 50	"	73 50
——— 20. Secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	"	"	"	"	"	3,651 25	"	3,651 25
——— 21. Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	"	"	"	"	"	2,826 12	"	2,826 12
——— 22. Anciens dotataires du Mont-de-Milan	"	"	"	"	"	1,375 12	"	1,375 12
——— " Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	"	"	"	"	44,669f 84c	"	44,669 84	"
——— " Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	"	"	"	"	371,976 51	"	371,976 51	"
TOTAUX	2,423,000	50,000	87,576 11	"	416,646 35	416,646 35	2,927,222 46	466,646 35
AUGMENTATIONS	2,373,000f		87,576f 11c		"		(A) 2,460,576f 11c	

(A) Crédits retirés des autres services du ministère des finances.

SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

	DÉCRET DU 1er AVRIL 1868.	
	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 4. Personnel du Conseil d'État	"	12,000f
——— 5. Matériel du Conseil d'État	12,000f	"
TOTAUX	12,000	12,000
	"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Suite des *Modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

SERVICE DE LA JUSTICE.

	DÉCRET DU 15 JUIN 1867. Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1. Administration centrale. (Personnel.)	3,787f 50c	"
——— 6. Tribunaux de 1re instance	"	3,787f 50c
TOTAUX	3,787 50	3,787 50
	"	

SERVICES DES CULTES.

	DÉCRET DU 14 JUIN 1867. Augmentation.	Diminution.	DÉCRET DU 11 JANVIER 1868. Augmentation.	Diminution.	DÉCRET DU 18 JUILLET 1868. Augmentation.	Diminution.	TOTAUX PAR CHAPITRES. Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1. Personnel des bureaux des cultes	1,900f 00c	"	"	"	"	"	1,990f 00c	"
——— 3. Cardinaux, archevêques et évêques	"	"	"	37,945f 00c	"	2,605f 00c	"	40,550f 00c
——— 4. Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial	"	"	150,945f 00c	"	14,500f 00c	"	165,445 00	"
——— 5. Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	"	"	"	6,000 00	"	"	"	6,000 00
——— 6. Bourses des séminaires catholiques	"	"	"	"	"	3,900 00	"	3,900 00
——— 7. Pensions ecclésiastiques et secours personnels	"	"	"	2,000 00	"	"	"	2,000 00
——— 9. Service intérieur des édifices diocésains	"	"	"	"	"	4,695 00	"	4,695 00
——— 10. Entretien des édifices diocésains	"	"	"	"	"	3,600 00	"	3,600 00
——— 11. Secours pour travaux concernant les églises et les presbytères	"	1,990f 00c	"	103,000 00	"	"	"	104,990 00
——— 12. Dépenses accidentelles et frais de passage	"	"	"	"	2,300 00	"	2,300 00	"
——— 13. Personnel des cultes protestants	"	"	"	2,000 00	"	"	"	2,000 00
——— 15. Personnel du culte israélite	"	"	"	"	"	2,000 00	"	2,000 00
TOTAUX	1,990 00	1,990 00	150,945 00	150,945 00	16,800 00	16,800 00	169,735 00	169,735 00
	"		"		"		"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

	DÉCRET DU 7 DÉCEMBRE 1867. Augmentation.	Diminution.	DÉCRET DU 4 JUILLET 1868. Augmentation.	Diminution.	TOTAUX PAR CHAPITRES. Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 2. Matériel de l'administration centrale	"	"	52,700f 00c	"	52,700f 00c	"
——— 3. Traitements des agents politiques et consulaires	"	"	"	83,900f 00c	"	83,900f 00c
——— 4. Traitements des agents en inactivité	10,500f 00c	"	"	3,000 00	10,500 00	3,000 00
——— 5. Frais d'établissement	"	"	"	7,100 00	"	7,100 00
——— 6. Frais de voyage et de courriers	"	10,500f 00c	119,000 00	"	119,000 00	10,500 00
——— 7. Frais de service	"	"	120,000 00	"	120,000 00	"
——— 8. Présents diplomatiques	"	"	25,300 00	"	25,300 00	"
——— 9. Indemnités et secours	"	"	"	17,100 00	"	17,100 00
——— 10. Missions et dépenses extraordinaires	"	"	"	205,900 00	"	205,900 00
TOTAUX	10,500 00	10,500 00	317,000 00	317,000 00	527,500 00	327,500 00
	"		"		"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Suite des *Modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

	DÉCRET du 20 février 1867. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 30 octobre 1867.		DÉCRET du 14 décembre 1867. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 21 décembre 1867.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
Chapitre 1er. Personnel de l'Administration centrale	»	»	»	»	»	»	6,444f	»	6,444f	»
— 2. Matériel et dépenses diverses des bureaux	»	»	»	»	»	»	4,283	»	4,283	»
— 7. Personnel des lignes télégraphiques	»	»	»	»	»	»	65,888	»	65,888	»
— 8. Matériel des lignes télégraphiques	»	»	»	»	»	»	»	76,615f	»	76,615f
— 14. Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus	»	1,500,000f	»	»	1,500,000f	»	»	»	1,500,000	1,500,000
— 17. Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	»	»	»	40,000f	»	»	»	»	»	40,000
— 18. Secours personnels à divers titres	»	»	40,000f	»	»	»	»	»	40,000	»
Totaux	»	1,500,000	40,000	40,000	1,500,000	»	76,615	76,615	1,616,615	1,616,615
Augmentations	»		»		1,500,000f		»		»	
Diminutions	1,500,000f		»		»		»		»	

SERVICE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES FINANCES.

	DÉCRET du 11 décembre 1867.	
	Augmentation.	Diminution.
Chapitre 29. Administration centrale. (Personnel.)	88,900f	»
— 30. — (Matériel.)	230,000	»
— 37. Cour des comptes. (Personnel.)	3,850	»
— 39. Frais de trésorerie	»	750,000f
— 40. Traitements et émoluments des trésoriers payeurs généraux des finances	265,000	»
Totaux	587,750	750,000
Diminution	(A) 162,250f	

(A) Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances.

MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

	DÉCRET du 25 mai 1867. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 23 septembre 1867.		DÉCRET du 29 septembre 1867. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 5 septembre 1867.		DÉCRET du 17 juin 1868.		DÉCRET du 12 novembre 1868.		DÉCRET du 27 novembre 1868.		DÉCRET du 10 décembre 1868.		DÉCRET du 23 janvier 1869.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
Chapitre 1er. Administration centrale. (Personnel.)	»	»	»	»	»	»	11,000f	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11,000f 00c	»
— 2. — (Matériel.)	»	»	»	»	»	»	4,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,000 00	»
— 3. Dépôt général de la guerre	»	»	13,600f	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13,600 00	»
— 4. États-majors	»	»	11,854	»	»	»	»	»	»	»	204,000f	»	»	14,714f 08c	180,000f	»	»	»	395,854 00	14,714f 08c
— 5. Gendarmerie impériale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	310,000	»	»	25,994 29	»	»	»	»	310,000 00	95,994 29
— 6. Solde et prestations en nature	»	39,000,000f	»	»	39,000,000f	»	»	»	»	»	»	279,000f	»	1,353,736 29	»	180,000f	»	93,000f	39,000,000 00	40,905,736 29
— 7. Habillement et campement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	383 95	»	»	»	»	»	383 95
— 8. Lits militaires	»	»	»	»	»	»	»	15,000f	»	»	»	100,000	»	»	»	»	»	»	»	100,000 00
— 10. Recrutement et réserve	»	»	»	13,600f	»	»	»	»	»	»	»	35,000	»	»	»	»	»	»	»	63,600 00
— 11. Justice militaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	292 49	»	»	»	»	»	292 49
— 13. Harnachement	»	»	»	»	»	»	»	»	14,000f	»	»	»	»	»	»	»	93,000f	»	93,000 00	»
— 16. Écoles impériales militaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14,000f	»	»	»	»	»	»	»	»	14,000 00	»
— 17. Invalides de la guerre	»	»	»	11,854	»	»	»	»	»	»	»	100,000	»	»	»	»	»	»	»	125,854 00
— 18. Solde de non-activité et de réforme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8,962 91	»	»	»	»	»	8,962 91
— 19. Secours	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,267 50	»	»	»	»	»	3,267 50
— 24. Rappels de dépenses payables sur revues	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,407,351f 51c	»	»	»	»	»	1,407,351 51	»
Totaux	»	39,000,000	25,454	25,454	39,000,000	»	15,000	15,000	14,000	14,000	514,000	514,000	1,407,351 51	1,407,351 51	180,000	180,000	93,000	93,000	41,248,805 51	41,248,805 51
Augmentations	»		»		39,000,000		»		»		»		»		»		»		»	
Diminutions	39,000,000		»		»		»		»		»		»		»		»		»	

Suite du Tableau modificatif à l'appui des crédits qui servent de base au règlement définitif du budget ordinaire de 1867.

Suite des *Modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. (Suite.)

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

	DÉCRET du 2 mars 1867. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 17 octobre 1867.		DÉCRET du 7 juin 1868.		DÉCRET du 12 octobre 1868.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
Chapitre 5. Administration générale	"	"	"	"	90,000f	"	"	"	90,000f 00c	"
— 6. Commandement et administration des populations arabes	"	"	"	"	"	60,000f	"	253f 63c	"	60,253f 63c
— 11. Services maritimes et surveillance de la pêche	"	"	"	"	"	120,000	"	"	"	120,000 00
— 13. Travaux publics	"	500,000f	500,000f	"	90,000	"	"	"	590,000 00	500,000 00
— 14. Réparation des dommages causés par les tremblements de terre	500,000f	"	"	500,000f	"	"	"	"	500,000 00	500,000 00
— 16. Rappels de dépenses payables sur revues antérieure à 1867	"	"	"	"	"	"	253f 63c	"	253 63	"
Totaux	500,000	500,000	500,000	500,000	180,000	180,000	253 63	253 63	1,180,253 63	1,180,253 63
	"		"		"		"		"	

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

	DÉCRET du 6 mars 1867.		DÉCRET du 15 septembre 1867.		DÉCRET du 4 décembre 1867. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 8 février 1868.		DÉCRET du 12 novembre 1868.		DÉCRET du 10 décembre 1868.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
Chapitre 1. Administration centrale. (Personnel.)	20,000f	"	"	"	"	"	5,691f	"	"	"	"	"	25,691f 00c	"
— 2. — (Matériel.)	"	"	65,600f	"	"	"	34,000	"	"	"	"	"	99,600 00	"
— 3. Conseils, inspections générales et contrôle central	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,000f 00c	"	"	"	4,000f 00c
— 4. Équipages à terre et à la mer. — Solde et entretien	"	"	"	3,616f	"	2,410,610f	"	"	"	111,406 30	"	570,000f	"	3,092,016 30
— 5. Troupes	"	"	"	"	"	"	"	230,292f	"	23,029 20	"	"	"	256,937 20
— 6. Corps entretenus et agents divers	"	"	"	"	"	"	25,000	"	"	4,552 79	"	"	25,000 00	4,552 79
— 7. Maistrance, gardiennage et surveillance	"	"	"	7,260	"	"	"	"	"	705 00	"	110,000	"	110,705 00
— 8. Hôpitaux	"	"	"	16,560	"	"	"	40,000	"	"	130,000f	"	130,000 00	47,260 00
— 9. Vivres	"	"	"	"	"	"	290,000	"	"	"	90,000	"	380,000 00	16,560 00
— 10. Salaires d'ouvriers	"	"	"	"	"	"	"	5,107	"	"	50,000	"	50,000 00	5,107 00
— 11. Approvisionnements généraux de la flotte	"	"	"	65,600	"	1,200,000	"	"	"	"	"	850,000	"	2,050,000 00
— 12. Travaux hydrauliques et bâtiments civils	"	"	"	"	"	"	"	34,292	"	"	"	50,000	"	149,892 00
— 14. Justice militaire	"	"	"	"	"	"	"	25,000	"	"	"	"	"	25,000 00
— 16. Service hydrographique et scientifique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	30,000	"	30,000 00	"
— 17. Frais généraux d'impressions	"	"	"	"	"	"	"	20,000	"	"	"	"	"	20,000 00
— 18. Frais de passage, de rapatriement, etc.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	300,000	"	300,000 00	"
— 19. Traitements temporaires	"	20,000f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,000 00
— 21. Personnel civil et militaire aux colonies	"	"	26,890	"	"	"	"	"	"	4,867 38	396,000	"	422,890 00	4,867 38
— 22. Matériel civil et militaire aux colonies	"	"	546	"	"	"	"	"	"	25 00	"	"	546 00	25 00
— 23. Service pénitentiaire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	366 67	584,000	"	584,000 00	366 67
— 27. Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1867	"	"	"	"	"	"	"	"	148,952f 34c	"	"	"	148,952 34	"
Totaux	20,000	20,000	93,036	93,036	"	3,610,610	354,691	354,691	148,952 34	148,952 34	1,580,000	1,580,000	2,196,679 34	5,807,289 34
Diminution	"		"		3,610,610f 00c		"		"		"		(A) 3,610,610f 00c	

(A) Crédits reportés au budget extraordinaire.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Suite des *Modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

	DÉCRET du 18 janvier 1868.		DÉCRET du 4 juillet 1868.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1er. Personnel de l'administration centrale	26,000f 00c	"	"	"	26,000f 00c	"
——— 3. Inspecteurs généraux de l'instruction publique	"	4,500f 00c	"	12,000f 00c	"	"
——— 4. Services généraux de l'instruction publique	"	"	12,000f 00c	"	12,000 00	16,500f 00c
——— 5. Administration académique	"	"	"	8,000 00	"	8,000 00
——— 6. École normale supérieure	"	2,500 00	"	"	"	2,500 00
——— 17. École d'Athènes	"	4,000 00	"	10,000 00	"	14,000 00
——— 25. Voyages et missions scientifiques	"	6,500 00	"	"	"	6,500 00
——— 27. Frais généraux	"	8,500 00	"	8,000 00	"	16,500 00
——— 30. Inspection des écoles primaires	"	"	"	6,000 00	"	6,000 00
——— 31. Instruction primaire. Dépenses sur les fonds de l'État	"	"	32,000 00	"	32,000 00	"
TOTAUX	26,000 00	26,000 00	44,000 00	44,000 00	70,000 00	70,000 00
	"		"		"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

	DÉCRET du 26 juillet 1868.	
	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 5. Personnel du corps des mines, enseignement et écoles	38,000f 00c	"
——— 11. Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	94,000 00	"
——— 14. Encouragements aux pêches maritimes	"	139,000f 00c
——— 26. Matériel des mines	7,000 00	"
TOTAUX	139,000 00	139,000 00
	"	

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

	DÉCRET du 30 mai 1868.	
	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 16. Constructions et grosses réparations	"	60,000f 00c
——— 17. Haras et dépôt d'étalons	20,000f 00c	"
——— 18. Remonte des haras et encouragements	40,000 00	"
TOTAUX	60,000 00	60,000 00
	"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Suite des *Modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.*

FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.

MINISTÈRE DES FINANCES.

	DÉCRET du 11 décembre 1867.		DÉCRET du 18 avril 1868.		DÉCRET du 20 mai 1868.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 44. Frais de mutations cadastrales	"	30,000f	"	"	"	"	"	30,000f 00c
50. Forêts. Personnel	"	"	"	"	80,000f 00c	"	80,000f 00c	"
51. Matériel	"	"	"	"	"	80,000f 00c	"	80,000 00
53. Douanes et contributions indirectes. Personnel	"	609,000	"	"	"	"	"	609,000 00
55. Dépenses diverses	225,000f	"	"	"	260,000 00	"	485,000 00	"
57. Dépenses du service des tabacs en Algérie	"	100,000	"	"	"	"	"	100,000 00
58. Manufactures de l'Etat. Personnel	"	"	"	"	"	190,000 00	"	190,000 00
59. Matériel	"	"	"	"	"	576,084 11	"	576,084 11
60. Dépenses diverses	"	"	"	"	76,000 00	"	76,000 00	"
61. Avances recouvrables	"	"	"	"	60,000 00	"	60,000 00	"
62. Achats et transports	"	1,300,000	"	"	"	"	"	1,300,000 00
64. Postes. Personnel	"	"	113,950f	"	"	"	113,950 00	"
65. Matériel	"	"	"	90,000f	"	"	"	90,000 00
66. Dépenses diverses	"	"	"	3,902	"	"	"	3,902 00
TOTAUX	225,000	2,039,000	113,950	93,902	476,000 00	846,084 11	814,950 00	2,978,986 11
AUGMENTATIONS	"		20,048f		"		(A) 2,164,036f 11c	
DIMINUTIONS	1,814,000f		"		370,084f 11c			

(A) Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances.

REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.

MINISTÈRE DES FINANCES.

	DÉCRET du 11 décembre 1866.		DÉCRET du 18 avril 1868.		DÉCRET du 20 mai 1868.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 69. Remboursements sur produits indirects et divers	60,500f	"	"	7,808f	282,508f 00c	"	343,008f 00c	7,808f 00c
70. Répartition de produits d'amendes	"	400,000f	"	12,240	"	"	"	412,240 00
72. Escomptes sur divers droits	"	57,250	"	"	"	"	"	57,250 00
TOTAUX	60,500	457,250	"	20,048	282,508 00	"	343,008 00	477,298 00
AUGMENTATIONS	"		"		282,508f 00c		(B) 134,2900f 00c	
DIMINUTIONS	396,750f		20,048f		"			

(B) Crédits retirés des autres services du ministère des finances.

RÉCAPITULATION DU MINISTÈRE DES FINANCES.

	DÉCRET du 11 décembre 1867.		DÉCRET du 18 avril 1868.		DÉCRET du 20 mai 1868.		DÉCRET du 18 novembre 1868.		TOTAUX par services.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
Dette publique et dotations	2,423,000f	50,000f	"	"	87,576f 11c	"	416,646f 35c	416,646f 35c	2,927,222f 46c	466,646f 35c
Service général	587,750	750,000	"	"	"	"	"	"	587,750 00	750,000 00
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	225,000	2,039,000	113,950f	93,902f	476,000 00	846,084f 11c	"	"	814,950 00	2,978,986 11
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	60,500	457,250	"	20,048	282,508 00	"	"	"	343,008 00	477,298 00
TOTAUX	3,296,250	3,296,250	113,950	113,950	846,084 11	846,084 11	416,646 35	416,646 35	4,672,930 46	4,672,930 46
	"		"		"		"		"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Résumé des modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	VIREMENTS — DÉFINITIFS. Augmentation.	VIREMENTS — DÉFINITIFS. Diminution.	VIREMENTS — PROVISOIRES, remplacés par des crédits supplémentaires. Augmentation.	VIREMENTS — PROVISOIRES, remplacés par des crédits supplémentaires. Diminution.	TOTAL. AUGMENTATION.	TOTAL. DIMINUTION.
Dette publique et dotation	2,927,222f 46c	466,646f 35c	"	"	2,927,222f 46c	466,646f 35c
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	12,000 00
Ministère de la justice et des cultes. — Service de la justice	3,787 50	3,787 50	"	"	3,787 50	3,787 50
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	169,735 00	169,735 00	"	"	169,735 00	169,735 00
Ministère des affaires étrangères	327,500 00	327,500 00	"	"	327,500 00	327,500 00
——— de l'intérieur	116,615 00	116,615 00	1,500,000f	1,500,000f	1,616,615 00	1,616,615 00
——— des finances	587,750 00	750,000 00	"	"	587,750 00	750,000 00
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	2,248,805 51	2,248,805 51	39,000,000	39,000,000	41,248,805 51	41,248,805 51
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	680,253 63	680,253 63	500,000	500,000	1,180,253 63	1,180,253 63
Ministère de la marine et des colonies	2,196,679 34	2,196,679 34	"	3,610,610	2,196,679 34	5,807,289 34
——— de l'instruction publique	70,000 00	70,000 00	"	"	70,000 00	70,000 00
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	139,000 00	139,000 00	"	"	139,000 00	139,000 00
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	60,000 00	60,000 00	"	"	60,000 00	60,000 00
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	814,950 00	2,978,986 11	"	"	814,950 00	2,978,986 11
Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc.	343,008 00	477,298 00	"	"	343,008 00	477,298 00
TOTAUX	10,697,306 44	10,697,306 44	41,000,000	44,610,610	51,697,306 44	55,307,916 44
Crédits reportés au budget extraordinaire	"		3,610,610f		3,610,610f 00c	

Crédits ouverts par des lois.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.		
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	5	Intérêts de la dette flottante du Trésor	1,500,000f 00c	5,646,000f 00c
	15	Pensions militaires	800,000 00	
	18	Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	1,610,000 00	
	26	Dépenses administratives du Sénat	125,000 00	
	27	Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités des députés	1,611,000 00	
		SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.		
		Service de la justice.		
Idem	9	Justices de paix	9,000 00	30,500 00
	10	Service de la justice française en Algérie	21,500 00	
		Service des cultes.		
Idem	3	Cardinaux, archevêques et évêques	52,800 00	193,739 31
	4	Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial	100,000 00	
	9	Service intérieur des édifices diocésains	40,000 00	
	18	Dépenses des exercices expérimés	939 31	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Loi du 31 juillet 1867	16	Dépenses des exercices périmés	3,804 16	3,804 16
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	11	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	600,000 00	1,574,480 07
	14	Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus	500,000 00	
	17	Secours généraux à des établissements de bienfaisance	100,000 00	
	19	Secours aux réfugiés étrangers	200,000 00	
	24	Dépenses des exercices périmés	32,189 07	
Loi du 30 juillet 1868 et décret de répartition du 31 juillet 1868.	18	Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement	50,000 00	
	22	Suppléments au Moniteur et débats législatifs	92,291 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	29	Administration centrale	12,550 00	19,295 96
	35	Dépenses des exercices périmés	2,145 96	
	37	Cour des comptes. — Personnel	4,600 00	
		Report	.....	7,467,819 50

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Suite des *Crédits ouverts par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Report	.....	7,467,819f 50c
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	6	Solde et prestations en nature	7,906,747f 00c	
	9	Transports généraux	70,000 00	
	15	Établissements et matériel du génie	56,185 00	
	16	Écoles impériales militaires	74,000 00	20,453,881 88
	22	Dépenses des exercices périmés	362,044 88	
Loi du 30 juillet 1868 et décret de répartition du 31 juillet 1868.	6	Solde et prestations en nature	11,984,905 00	
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	1	Administration centrale. — Personnel	21,300 00	
	6	Commandement et administration des populations arabes	35,400 00	
	15	Dapenses des exercices périmés	29,442 50	346,142 50
Loi du 30 juillet 1868 et décret de répartition du 31 juillet 1868.	5	Administration générale	110,000 00	
	13	Travaux publics	150,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	3	Conseils, inspections générales et contrôle central	13,520 00	
	4	Équipages à terre et à la mer	1,213,831 00	
	5	Troupes	283,862 00	
	6	Corps entretenus et agents divers	261,237 00	
	7	Maistrance, gardiennage et surveillance	157,453 00	
	8	Hôpitaux	13,097 00	
	9	Vivres	575,414 00	
	14	Justice maritime	2,270 00	
	15	École navale et boursiers de la marine	18,000 00	5,842,580 49
	16	Service hydrographique et scientifique	50,000 00	
	17	Frais généraux d'impression et achat de livres	20,000 00	
	18	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage	135,316 00	
	21	Personnel civil et militaire aux colonies	56,000 00	
	26	Dépenses des exercices périmés	31,970 49	
Loi du 30 juillet 1868 et décret de répartition du 31 juillet 1868.	4	Équipages à terre et à la mer	1,810,610 00	
	11	Approvisionnements généraux de la flotte	1,200,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	7	Facultés	105,000 00	
	18	Bibliothèque impériale	47,000 00	
	30	Inspection des écoles primaires	42,000 00	502,500 00
	33	Dépenses des exercices périmés	8,500 00	
Loi du 26 juillet 1868..	31	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds de l'État	300,000 00	
		A reporter	.....	34,612,924 37

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Report	.....	34,612,924f 37c
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 13 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	8	Personnel des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	75,000f 00c	
	26 *bis.*	Vérification des étalons types des poids et mesures	100,000 00	
	18	Établissements et services sanitaires	22,000 00	330,744 21
	26	Matériel des mines	125,000 00	
	26 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	8,744 21	
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.		
Loi du 31 juillet 1867..	19	Dépenses des exercices périmés	1,344 20	1,344 20
		Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.		
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	42	Contributions directes. — Dépenses diverses	20,000 00	
	45	Remises aux percepteurs, etc	100,000 00	
	46	Secours aux percepteurs réformés, aux veuves et orphelins	50,000 00	
	49	Enregistrement, timbre et domaines. — Dépenses diverses	20,000 00	832,453 00
	64	Postes. — Personnel	290,800 00	
	65	——— Matériel	156,480 00	
	67	——— Subventions	195,173 00	
		Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.		
		MINISTERE DES FINANCES.		
Idem.	69	Remboursements sur produits indirects et divers	928,000 00	928,000 00
		TOTAL des crédits ouverts		36,705,465 78
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 24 mars 1868..	6	Solde et prestations en nature	1,500,000f 00c	1,500,000f 00c
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
Loi du 30 juillet 1868..	10	Services financiers	263,325 00	263,325 00
		TOTAL des crédits annulés		1,763,325 00

RÉSUMÉ

DES CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS PAR DES LOIS.

Crédits ouverts	36,705,465f 78c
Crédits annulés	1,763,325 00
RESTE pour crédits ouverts	34,942,140 78

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Modifications de crédits résultant de décrets impériaux pour fonds de concours.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 31 nov. 1867.	3	Membres du Conseil privé	13,055f 56c	13,055f 56c
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 7 août 1867	15	Établissements et matériel du génie	298,048 40	
Décret du 29 sept. 1867.	15	*Idem*	474,900 00	
Décret du 16 nov. 1867.	15	Établissements et matériel du génie. (Fonds reportés de 1866.)	252,700 00	
Décret du 14 déc. 1867.	1	Administration centrale. — Personnel	65,000 00	1,533,948 40
Décret du 3 janv. 1868.	15	Établissements et matériel du génie	211,500 00	
Décret du 1er fév. 1868.	2	Administration centrale. — Matériel	50,000 00	
Décret du 18 mars 1867.	14	Établissements et matériel de l'artillerie	2,800 00	
	15	Établissements et matériel du génie	179,000 00	
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
Décret du 13 avril 1867.	12	Colonisation et topographie	30,000 00	30,000 00
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Décret du 11 déc. 1867.	14	Établissements astronomiques	60,000 00	60,000 00
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 25 mai 1867.	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	177,500 00	
Décret du 15 juin 1867.	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	200,000 00	
Décret du 27 juill. 1867.	20	*Idem*	10,000 00	
	21	Navigation intérieure. Rivières. (Travaux ordinaires.)	162,700 00	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux. (Travaux ordinaires.)	33,333 33	
Décret du 16 sept. 1867.	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	52,761 81	
	21	Navigation intérieure. Rivières. (Travaux ordinaires.)	93,974 94	
	22	Navigation intérieure. Canaux. (Travaux ordinaires.)	5,600 00	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux. (Travaux ordinaires.)	14,200 00	
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigations	3,216 00	
	13	Encouragements aux manufactures et au commerce	250 00	
Décret du 30 oct. 1867.	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	27,500 00	
	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	102,000 00	
Décret du 7 déc. 1867.	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État. (Fonds reportés de 1866.)	11,000 00	
	20	Routes et ponts. Travaux ordinaires. (Fonds reportés de 1866.)	67,395 28	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux. (Fonds reportés de 1866.)	12,758 84	
Décret du 7 déc. 1867.	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	56,105 97	
	21	Navigation intérieure. Rivières. (Travaux ordinaires.)	111,450 00	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux. (Travaux extraordinaires.)	4,000 00	
	13	Encouragements aux manufactures et au commerce	3,000 00	
Décret du 25 mars 1868.	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	56,337 88	
	21	Navigation intérieure. Rivières. (Travaux ordinaires.)	43,450 95	
	22	Navigation intérieure. Canaux. (Travaux ordinaires.)	1,519 00	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux. (Travaux ordinaires.)	95,380 59	
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigations	5,661 00	
Décret du 29 juin 1868.	13	Encouragements aux manufactures et au commerce	295 83	
		A reporter	1,351,391 42	1,637,003 96

Suite des *Modifications de crédits résultant de décrets impériaux pour fonds de concours.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		Report		1,637,003f 96c
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)		
		Report	1,351,391f 42c	
Décret du 9 juin 1867.	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	2,502 76	
	21	Navigation intérieure. Rivières. (Travaux ordinaires.)	14,363 06	1,386,715 14
	22	Navigation intérieure. Canaux. (Travaux ordinaires.)	2,200 00	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux (Travaux ordinaires.)	4,624 00	
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigation	11,633 90	
		TOTAL des crédits ouverts		3,023,719 10
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 30 sept. 1868.	15	Établissements et matériel du génie. (Fonds reportés à 1868.)	400,00f 00c	40,000f 00c
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Décret du 10 sept. 1868.	14	Établissements astronomiques. (Fonds reportés à 1868.)	60,000 00	60,000 00
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 20 sept. 1867.	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État. (Fonds reportés à 1868.)	12,625 00	12,625 00
		TOTAL des crédits annulés		112,625 00

RÉSUMÉ

DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX POUR FONDS DE CONCOURS.

Crédits ouverts	3,023,719f 10c
Crédits annulés	112,625 00
RESTE pour crédits ouverts	2,911,094 10

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des recouvrements.	EXCÉDANT des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (FONDS GÉNÉRAUX.)								
Contribution foncière	170,600,000f 00c	170,372,230f 90c	170,372,230f 90c	"	"	227,769f 10c	170,372,230f 90c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1867, pages 47 à 119.
——— personnelle et mobilière	51,012,000 00	50,782,947 21	50,782,947 21	"	"	229,052 79	50,782,947 21	
——— des portes et fenêtres	38,445,600 00	37,456,031 19	37,456,031 19	"	"	989,568 81	37,456,031 19	
——— des patentes	62,399,600 00	65,740,669 14	65,740,669 14	"	3,341,069f 14c	"	65,740,669 14	
Taxe de premier avertissement	558,000 00	576,988 89	576,988 89	"	18,988 89	"	576,988 89	
	323,015,200 00	324,928,867 33	324,928,867 33	"	3,360,058 03	1,446,390 70	324,928,867 33	
					1,913,667f 33c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	318,976,000 00	352,066,772 55	350,685,156 94	1,381,615 61	31,709,156 94	"	350,685,156 94	Voir, comme ci-dessus, pages 123 à 162.
Droit de timbre	81,060,000 00	83,408,598 58	83,408,596 08	2 50	2,348,596 08	"	83,408,596 08	
	400,036,000 00	435,475,371 13	434,093,753 02	1,381,618 11	34,057,753 02	"	434,093,753 02	
Domaines. Revenus et prix de vente de domaines	4,646,380 00	13,364,911 92	6,530,128 35	6,834,783 57	1,883,748 35	"	6,530,128 35	
Domaines. Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	5,000,000 00	5,017,943 51	4,994,295 99	23,647 52	"	5,704 01	4,994,295 99	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,366,138 80	1,107,022 88	1,107,022 88	"	"	259,115 92	1,107,022 88	
	411,048,518 80	454,965,249 44	446,725,200 24	8,240,049 20	35,941,501 37	264,819 93	446,725,200 24	
					35,676,681f 44c			
PRODUITS DES FORÊTS.								
Produits des coupes de bois	36,235,500 00	34,496,723 04	34,383,294 90	113,428 14	"	1,852,205 10	34,383,294 90	Voir, comme ci-dessus, pages 165 à 187.
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine et au service du génie militaire	190,000 00	1,082,772 61	1,082,772 61	"	892,772 61	"	1,082,772 61	
Produits divers	4,890,000 00	4,308,693 50	4,034,047 74	274,645 76	"	855,952 26	4,034,047 74	
Contribution des communes et des établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,270,000 00	1,327,379 63	1,304,280 39	23,099 24	34,280 39	"	1,304,280 39	
	42,585,500 00	41,215,568 78	40,804,395 64	411,173 14	927,053 00	2,708,157 36	40,804,395 64	
A DÉDUIRE : Produits des forêts dévolus à la Caisse d'amortissement	32,747,883 00	31,262,495 33	30,851,322 19	411,173 14	"	1,896,560 81	30,851,322 19	
RESTE au budget général de l'État en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation	9,837,617 00	9,953,073 45	9,953,073 45	"	927,053 00	811,596 55	9,953,073 45	
					115,456f 45c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	62,611,000 00	69,851,768 42	69,851,768 42	"	7,240,768 42	"	69,851,768 42	Voir, comme ci-dessus, pages 191 à 249.
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	31,500,000 00	36,906,972 47	36,906,972 47	"	5,406,972 47	"	36,906,972 47	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	29,500,000 00	14,119,876 71	14,119,876 71	"	"	15,380,123 29	14,119,876 71	
Droits à l'exportation	156,000 00	186,810 68	186,810 68	"	30,810 68	"	186,810 68	
Droits de navigation	2,087,000 00	443,880 00	443,880 00	"	"	1,643,120 00	443,880 00	
Droits et produits divers	1,418,000 00	1,584,863 28	1,584,863 28	"	166,863 28	"	1,584,863 28	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	22,956,000 00	22,684,329 86	22,684,329 86	"	"	271,670 14	22,684,329 86	
	150,228,000 00	145,778,501 42	145,778,501 42	"	12,845,414 85	17,294,913 43	145,778,501 42	
					4,449,498f 58c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des recouvrements.	EXCÉDANT des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES, TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	225,535,000f 00c	234,207,777f 12c	234,023,733f 17c	184,043f 95c	8,488,733f 17c	"	234,023,733f 17c	Les développements administratifs à publier par le Ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1867, pages 253 à 301.
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	8,954,000 00	10,461,306 03	10,461,306 03	"	1,507,306 03	"	10,461,306 03	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	46,000,000 00	59,531,791 07	59,507,195 53	24,595 54	13,507,195 53	"	59,507,195 53	
Droits divers et recettes à différents titres (déduction faite de l'impôt du 10e payé par les compagnies de chemins de fer)	33,345,000 00	33,349,852 91	33,217,265 17	132,587 74	"	127,734f 83c	33,217,265 17	
Produit de la vente des tabacs	236,565,000 00	247,625,640 03	247,625,640 03	"	11,060,640 03	"	247,625,640 03	
Produit de la vente des poudres à feu	12,422,000 00	12,740,549 53	12,740,549 53	"	318,549 53	"	12,740,549 53	
	562,821,000 00	597,916,916 69	597,575,689 46	341,227 23	34,882,424 29	127,734 83	597,575,689 46	
					34,754,689f 46c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	71,907,000 00	78,581,664 04	78,581,664 04	"	6,674,664 04	"	78,581,664 04	Voir, comme ci-dessus, pages 305 à 315.
Droit perçu sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	1,215,000 00	1,488,124 13	1,488,124 13	"	273,124 13	"	1,488,124 13	
Droit de transport des valeurs déclarées	842,000 00	991,145 08	991,145 08	"	149,145 08	"	991,145 08	
Produit net des Offices étrangers	5,138,000 00	5,283,224 26	5,283,224 26	"	145,224 26	"	5,283,224 26	
Recettes diverses	52,000 00	69,687 51	69,207 51	480 00	17,207 51	"	69,207 51	
	79,154,000 00	86,413,845 02	86,413,365 02	480 00	7,259,365 02	"	86,413,365 02	
					7,259,365f 02c			
DIVERS REVENUS.								
Produits universitaires	3,312,100 00	3,675,483 50	3,675,483 50	"	363,383 50	"	3,675,483 50	Voir, comme ci-dessus, pages 319 à 331.
Produits et revenus de l'Algérie	18,401,400 00	18,050,519 99	15,473,994 69	2,576,525 30	"	2,927,405 31	15,473,994 69	Voir, comme ci-dessus, pages 335 à 349.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,791,100 00	14,788,280 18	14,788,280 18	"	"	2,819 82	14,788,280 18	Voir, comme ci-dessus, pages 353 à 359.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
		PRODUITS	DIVERS.					
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,428,014f 28c	3,543,793f 35c	3,543,793f 35c	"	115,779f 07c	"	3,543,793f 35c	
Redevances des mines	1,111,480 58	1,353,199 98	1,353,199 98	"	241,719 40	"	1,353,199 98	
Droit de vérification des poids et mesures	1,625,000 00	1,707,877 39	1,707,877 39	"	82,877 39	"	1,707,877 39	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	150,000 00	175,577 39	175,577 39	"	25,577 39	"	175,577 39	
Produit de la rente de l'Inde	1,040,000 00	1,041,970 39	1,041,970 39	"	1,970 39	"	1,041,970 39	
Contingent à verser au Trésor par les établissements français de l'Inde	222,000 00	222,000 00	222,000 00	"	"	"	222,000 00	
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,400,000 00	1,403,500 00	1,403,500 00	"	3,500 00	"	1,403,500 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	"	106 55	106 55	"	106 55	"	106 55	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires et navales	1,060,600 00	917,050 98	917,050 98	"	"	143,549f 02c	917,050 98	
Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,232,456 00	1,371,103 74	1,371,103 74	"	138,647 74	"	1,371,103 74	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	59,000 00	68,906 79	68,906 79	"	9,906 79	"	68,906 79	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1867, pages 363 à 393.
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,941,000 00	1,701,669 18	1,701,669 18	"	"	239,330 82	1,701,669 18	
Versement par la caisse de la dotation de l'armée des suppléments à sa charge dans les pensions militaires	7,218,000 00	7,352,306 71	7,352,306 71	"	134,306 71	"	7,352,306 71	
——— de la caisse des invalides de la marine	1,000,000 00	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	"	1,000,000 00	
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	151,700 11	151,700 11	"	0 11	"	151,700 11	
Remboursement, par les communes du département de la Seine, de dépenses faites pour leur police municipale	164,375 00	114,335 85	114,335 85	"	"	50,039 15	114,335 85	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionnales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires, etc.)	1,196,000 00	1,203,322 73	1,203,322 73	"	7,322 73	"	1,203,322 73	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique	4,419,878 00	3,689,321 15	3,689,321 15	"	"	730,556 85	3,689,321 15	
Produit de la vente des publications du Gouvernement, cartes des dépôts de la guerre et de la marine, etc.	70,000 00	95,252 01	95,252 01	"	25,252 01	"	95,252 01	
Produit du travail dans les ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	220,000 00	327,046 13	327,046 13	"	107,046 13	"	327,046 13	
Produit de la télégraphie privée française et internationale	9,350,000 00	9,669,895 13	9,669,895 13	"	319,895 13	"	9,669,895 13	
Remboursements par les compagnies de chemins de fer de frais de surveillance de leur télégraphie	450,000 00	459,733 41	459,733 41	"	9,733 41	"	459,733 41	
A reporter	37,509,503 86	37,569,668 97	37,569,668 97	"	1,223,640 95	1,163,475 84	37,569,668 97	

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS DIVERS.								
Report	37,509,503f 86c	37,569,668f 97c	37,569,668f 97c	"	1,223,640f 95c	1,163,475f 84c	37,569,668f 97c	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	10,000 00	27,087 28	27,087 28	"	17,087 28	"	27,087 28	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	200,000 00	265,973 61	265,973 61	"	65,973 61	"	265,973 61	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	31,000 00	38,464 90	38,464 90	"	7,464 90	"	38,464 90	
Fonds de concours à verser par divers pour l'exécution de travaux publics	200,000 00	2,911,094 10	2,911,094 10	"	2,711,094 10	"	2,911,094 10	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	5,299 00	7,126 67	7,126 67	"	1,827 67	"	7,126 67	
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	4,160,000 00	3,948,511 93	3,948,511 93	"	"	211,488 07	3,948,511 93	
Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane	"	282,627 51	282,627 51	"	282,627 51	"	282,627 51	
Remboursement de prêts aux associations ouvrières, capital et intérêts	10,000 00	44,050 08	44,050 08	"	34,050 08	"	44,050 08	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1867, pages 363 à 393.
Produit de l'émission de la nouvelle monnaie de bronze	"	50,188 23	50,188 23	"	50,188 23	"	50,188 23	
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	1,350,000 00	1,052,577 70	1,052,577 70	"	"	297,422 30	1,052,577 70	
Versements faits par des intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	"	72,338 03	72,338 03	"	72,338 03	"	72,338 03	
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'exposition des beaux-arts en 1867	200,000 00	66,271 84	66,271 84	"	"	133,728 16	66,271 84	
Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois	"	18,073 39	18,073 39	"	18,073 39	"	18,073 39	
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services maritimes des messageries impériales	"	50,833 33	50,833 33	"	50,833 33	"	50,833 33	
Recettes sur exercices clos	"	180,305 40	180,305 40	"	180,305 40	"	180,305 40	
Recettes de diverses origines	799,926 00	280,532 97	280,532 97	"	"	519,393 03	280,532 97	
	44,475,728 86	46,865,725 94	46,865,725 94	"	4,715,504 48	2,325,507 40	46,865,725 94	
					2,389,997f 08c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE.								
Contributions directes. (Fonds généraux.)	323,015,200f 00c	324,928,867f 33c	324,928,867f 33c	"	1,913,667f 33c	"	324,928,867f 33c	
Produit des domaines	11,012,518 80	19,489,878 31	12,631,447 22	6,858,431f 09c	1,618,928 42	"	12,631,447 22	
Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut des forêts en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation.)	9,837,617 00	9,953,073 45	9,953,073 45	"	115,456 45	"	9,953,073 45	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	400,036,000 00	435,475,371 13	434,093,753 02	1,381,618 11	34,057,753 02	"	434,093,753 02	
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	150,228,000 00	145,778,501 42	145,778,501 42	"	"	4,449,498 58	145,778,501 42	
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes. (Déduction faite de l'impôt du 10e payé par les compagnies de chemins de fer.)	562,821,000 00	597,916,916 69	597,575,689 46	341,227 23	34,754,689 46	"	597,575,689 46	
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	79,154,000 00	86,413,845 02	86,413,365 02	480 00	7,259,365 02	"	86,413,365 02	
Produits universitaires	3,312,100 00	3,675,483 50	3,675,483 50	"	363,383 50	"	3,675,483 50	
Produits et revenus de l'Algérie	18,401,400 00	18,050,519 99	15,473,994 69	2,576,525 30	"	2,927,405 31	15,473,994 69	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,791,100 00	14,788,280 18	14,788,280 18	"	"	2,819 82	14,788,280 18	
Produits divers	44,475,728 86	46,865,725 94	46,865,725 94	"	2,389,997 08	"	46,865,725 94	
	1,617,084,664 66	1,703,336,462 96	1,692,178,181 23	11,158,281 73	82,473,240 28	7,379,723 71	1,692,178,181 23	
					75,093,516f 57c			
Fonds généraux reportés de l'exercice 1865. (Cadastre.)	44,543 56	.....					44,543 56	
	1,617,129,208 22						1,692,222,724 79	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.										
		DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
	1	Rentes 4 1/2 p. o/o	37,603,487f 00c	37,453,098f 00c	36,595,246f 80c	857,851f 20c	150,389f 00c	150,389f 00c	857,851f 20c	36,595,246f 80c		
	2	——— 4 p. o/o	446,096 00	446,096 00	442,069 00	4,027 00	"	"	4,027 00	422,069 00		
	3	——— 3 p. o/o	303,072,283 00	303,010,494 00	301,530,455 41	1,480,038 59	61,789 00	61,789 00	1,480,038 59	301,530,455 41		
			341,121,866 00	340,909,688 00	338,567,771 21	2,341,916 79	212,178 00	212,178 00	2,341,916 79	338,567,771 21		
		CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
	4	Intérêts de capitaux de cautionnements	8,687,576 11	8,687,576 11	8,166,049 58	521,526 53	"	"	521,526 53	8,166,049 58		
	5	——— de la dette flottante du Trésor	28,100,000 00	27,569,955 46	27,569,955 46	"	530,044 54	530,044 54	"	27,569,955 46		
	6	Rachat des péages du Sund et des Belts	248,832 00	248,831 78	248,831 78	"	0 22	0 22	"	248,831 78		
	7	——— de l'Escaut	340,504 00	340,428 20	340,428 20	"	75 80	75 80	"	340,428 20		
	8	Redevances envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	20,000 00	15,247 84	15,247 84	"	4,752 16	4,752 16	"	15,247 84		
			37,396,912 11	36,862,039 39	36,340,512 86	521,526 53	534,872 72	534,872 72	521,526 53	36,340,512 86		
		DETTE VIAGÈRE.										
	9	Rentes viagères d'ancienne origine	276,358 29	206,403 51	206,403 51	"	69,954 78	69,954 78	"	206,403 51		
	10	——— pour la vieillesse. (Loi du 23 mai 1853.)	4,962,461 87	4,491,388 25	4,491,388 25	"	471,073 62	471,073 62	"	4,491,388 25		
	11	Pensions des grands fonctionnaires, etc.	210,000 00	198,000 00	198,000 00	"	12,000 00	12,000 00	"	198,000 00		
	12	——— de la pairie et de l'ancien Sénat	130,000 00	122,000 00	122,000 00	"	8,000 00	8,000 00	"	122,000 00		
	13	——— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,640,596 35	1,484,155 65	1,484,155 65	"	156,440 70	156,440 70	"	1,484,155 65		
Ier.	14	——— à titre de récompense nationale	549,731 67	489,503 79	489,503 79	"	60,227 88	60,227 88	"	489,503 79		
	15	——— militaires	42,792,163 65	40,781,182 60	40,781,182 60	"	2,010,981 05	2,010,981 05	"	40,781,182 60	504,793,702f 14c	
	16	——— ecclésiastiques	41,533 36	37,060 11	37,060 11	"	4,473 25	4,473 25	"	37,060 11		
	17	——— de donataires dépossédés	925,337 74	866,514 57	866,514 57	"	58,823 17	58,823 17	"	866,514 57		
	18	——— civiles sur fonds de retenue. (Loi du 9 juin 1853.)	30,017,586 71	29,552,065 99	29,552,065 99	"	465,520 72	465,520 72	"	29,552,065 99		
	19	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	164,926 50	158,210 50	158,210 50	"	6,716 00	6,716 00	"	158,210 50		
	20	——— viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,696,348 75	2,625,769 50	2,625,769 50	"	70,579 25	70,579 25	"	2,625,769 50		
	21	Pensions et indemnités viagères de retraites aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	584,173 88	488,168 59	488,168 59	"	96,005 29	96,005 29	"	488,168 59		
	22	Anciens dotataires du Mont-de-Milan. (Décret du 18 décembre 1861.)	310,524 88	299,085 40	299,085 40	"	11,439 48	11,439 48	"	299,085 40		
	"	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	44,669 84	44,669 84	44,669 84	"	"	"	"	44,669 84		
	"	——— de pensions d'exercices clos	371,976 51	371,976 51	371,976 51	"	"	"	"	371,976 51		
			85,718,390 00	82,216,154 81	82,216,154 81	"	3,502,235 19	3,502,235 19	"	82,216,154 81		
		DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.										
	23	Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	25,000,000 00	"	"	"	"	25,000,000 00		
	24	Dotations des Princes et Princesses de la Famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	"	1,500,000 00		
	25	Dotation du Sénat	5,100,000 00	4,968,083 26	4,968,083 26	"	131,916 74	131,916 74	"	4,968,083 26		
	26	Dépenses administratives du Sénat	1,245,000 00	1,245,000 00	1,245,000 00	"	"	"	"	1,245,000 00		
	27	——— du Corps législatif et indemnités aux députés	4,812,500 00	4,812,500 00	4,812,500 00	"	"	"	"	4,812,500 00		
	28	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	10,143,680 00	10,143,680 00	10,143,680 00	"	"	"	"	10,143,680 00		
			47,801,180 00	47,669,263 26	47,669,263 26	"	131,916 74	131,916 74	"	47,669,263 26		
			512,038,348 11	507,657,145 46	504,793,702 14	2,863,443 32	4,381,202 65	4,381,202 65	2,863,443 32	504,793,702 14	504,793,702 14	
								7,244,645f 97c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE D'ÉTAT.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ier.	1	Administration centrale. (Personnel.)	284,000f 00c	283,966f 30c	283,966f 30c	"	33f 70c	33f 70c	"	283,966f 30c	423,391f 11c	
	2	——— (Matériel.)	139,500 00	139,491 81	139,424 81	67f 00c	8 19	8 19	67f 00c	139,424 81		
		CONSEIL PRIVÉ. — CONSEIL D'ÉTAT.										
	3	Membres du conseil privé	313,056 56	313,055 56	313,055 56	"	"	"	"	313,055 56		
IIe.	4	Conseil d'État. (Personnel.)	2,199,900 00	2,166,333 44	2,157,909 87	8,423 57	33,566 56	33,566 56	8,423 57	2,157,909 87	2,636,169 71	
	5	——— (Matériel.)	169,000 00	165,204 28	165,204 28	"	3,795 72	3,795 72	"	165,204 28		
			3,105,455 56	3,068,051 39	3,059,560 82	8,490 57	37,404 17	37,404 17	8,490 57	3,059,560 82	3,059,560 82	
	6	Exercices clos	974 46	974 46	974 46	"	"	"	"	974 46	974 46	
			3,106,430 02	3,069,025 85	3,060,535 28	8,490 57	37,404 17	37,404 17	8,490 57	3,060,535 28	3,060,535 28	
								45,894f 74c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
		SERVICES DE LA JUSTICE.										
		ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEIL DU SCEAU DES TITRES.										
Ier.	1	Administration centrale. (Personnel.)	552,087f 50c	551,773f 34c	551,773f 34c	"	314f 16c	314f 16c	"	551,773f 34c	700,583f 82c	
	2	Administration centrale. (Matériel.)	130,000 00	129,985 28	128,982 64	1,002f 64c	14 72	14 72	1,002f 64c	128,982 64		
	2 *bis.*	Conseil du sceau des titres	21,150 00	19,827 84	19,827 84	"	1,322 16	1,322 16	"	19,827 84		
		COURS ET TRIBUNAUX.										
	3	Cour de cassation	1,181,900 00	1,174,144 43	1,174,144 43	"	7,755 57	7,755 57	"	1,174,144 43		
	4	Cours impériales	6,966,300 00	6,958,257 16	6,957,896 06	361 10	8,042 84	804 84	361 10	6,957,896 06		
	5	—— d'assises	159,800 00	157,900 00	157,900 00	"	1,900 00	1,900 00	"	157,900 00		
	6	Tribunaux de première instance	10,093,572 50	10,080,897 78	10,076,662 87	4,234 91	12,674 72	12,674 72	4,234 91	10,076,662 87		
IIe.	7	——— de commerce	178,200 00	178,193 69	178,002 58	191 11	6 31	6 31	191 11	178,002 58	27,356,695 58	
	8	——— de police	80,200 00	79,000 00	79,000 00	"	1,200 00	1,200 00	"	79,000 00		
	9	Justices de paix	7,872,300 00	7,868,653 68	7,864464 38	4,189 30	3,646 32	3,646 32	4,189 30	7,864,464 38		
	10	Service de la justice française en Algérie	898,700 00	871,320 26	868,625 26	2,695 00	27,379 74	27,379 74	2,695 00	868,625 26		
		FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE. — FRAIS DES STATISTIQUES.										
IIIe.	11	Frais de justice criminelle en France et en Algérie, et frais des statistiques civile et criminelle	4,900,000 00	4,783,004 79	4,783,004 79	"	116,995 21	116,995 21	"	4,783,004 79	4,783,004 79	
		DÉPENSES DIVERSES ET SECOURS TEMPORAIRES.										
IVe.	12	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration centrale, à leurs veuves et orphelins. — Dépenses extraordinaires et imprévues	70,000 00	69,700 00	69,700 00	"	300 00	300 00	"	69,700 00	69,700 00	
	14	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
			33,104,210 00	32,922,658 25	32,909,984 19	12,674 06	181,551 75	181,551 75	12,674 06	32,909,984 19	32,909,984 19	
	13	Dépenses des exercices clos	2,649 87	2,649 87	2,649 87	"	"	"	"	2,649 87	2,649 87	
			33,106,859 87	32,925,308 12	32,912,634 06	12,674 06	181,551 75	181,551 75	12,674 06	32,912,634 06	32,912,634 06	
								194,225f 81c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
		SERVICES DES CULTES.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ire.	1	Personnel	224,390f00c	224,388f34c	224,338f34c	50f 00c	1f 66c	1f 66c	50f 00c	224,338f 34c	266,268f 86c	
	2	Matériel	42,000 00	41,930 52	41,930 52	"	69 48	69 48	"	41,930 52		
		PERSONNEL DU CULTE CATHOLIQUE.										
IIe.	3	Cardinaux, archevêques et évêques	1,703,750 00	1,703,693 05	1,700,343 05	3,350 00	56 95	56 95	3,350 00	1,700,343 05	43,047,482 30	
	4	Vicaires généraux, chapitre et clergé paroissial	38,998,995 00	38,998,954 89	38,970,438 02	28,516 87	40 11	40 11	28,516 87	38,970,438 02		
	5	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	250,500 00	250,496 15	250,496 15	"	3 85	3 85	"	250,496 15		
	6	Bourses des séminaires catholiques	1,151,500 00	1,150,058 43	1,150,058 43	"	1,441 57	1,441 57	"	1,150,058 43		
	7	Pensions ecclésiastiques et secours personnels	879,000 00	877,896 65	871,146 65	6,750 00	1,103 35	1,103 35	6,750 00	871,146 65		
	8	Secours à divers établissements religieux	105,000 00	105,000 00	105,000 00	"	"	"	"	105,000 00		
		MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.										
IIe.	9	Service intérieur des édifices diocésains	623,305 00	623,301 73	623,159 04	142 69	3 27	3 27	142 69	623,159 04	3,054,767 96	
	10	Entretien des édifices diocésains	1,109,400 00	1,106,399 38	1,106,279 27	120 11	3,000 62	3,000 62	120 11	1,106,279 27		
	11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,295,010 00	1,294,980 00	1,292,580 00	2,400 00	30 00	30 00	2,400 00	1,292,580 00		
	12	Dépenses accidentelles et frais de passage	35,300 00	33,529 20	32,749 65	779 55	1,770 80	1,770 80	779 55	32,749 65		
		PERSONNEL ET MATÉRIEL DES CULTES NON CATHOLIQUES.										
IVe.	13	Personnel des cultes protestants	1,561,036 00	1,558,137 02	1,556,387 02	1,750 00	2,898 98	2,898 98	1,750 00	1,556,387 02	1,931,732 16	
	14	Subvention au directoire de la confession d'Augsbourg	34,000 00	33,999 95	33,999 95	"	0 05	0 05	"	33,999 95		
	15	Personnel du culte israélite	214,200 00	211,552 27	211,377 27	175 00	2,647 73	2,647 73	175 00	211,377 27		
	16	Édifices des cultes protestants et israélite	130,000 00	129,970 00	129,967 92	2 08	30 00	30 00	2 08	129,967 92		
	18	Dépenses des exercices périmés	939 31	939 31	939 31	"	"	"	"	939 31	939 31	
			48,358,325 31	48,345,226 89	48,301,190 59	44,036 30	13,098 42	13,098 42	44,036 30	48,301,190 59	48,301,190 59	
	17	Dépenses des exercices clos	228,331 96	228,331 96	228,331 96	"	"	"	"	228,331 96	228,331 96	
			48,586,657 27	48,573,558 85	48,529,522 55	44,036 30	13,098 42	13,098 42	44,036 30	48,529,522 55	48,529,522 55	
								251,360f 53c				
		RÉCAPITULATION.										
		1re partie. — Dépenses de la justice	33,106,859 87	32,925,308 12	32,912,634 06	12,674 06	181,551 75	181,551 75	12,674 06	32,912,634 06	32,912,634 06	
		2e partie. — Dépenses des cultes	48,586,657 27	48,573,558 85	48,529,522 55	44,036 30	13,098 42	13,098 42	44,036 30	48,529,522 55	48,529,522 55	
			81,693,517 14	81,498,866 97	81,442,156 61	56,710 36	194,650 17	194,650 17	56,710 36	81,442,156 61	81,442,156 61	
								137,134f 72c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ier.	1	Personnel	681,400f 00c	681,310f 98c	681,310f 98c	"	89f 02c	89f 02c	"	681,310f 98c	983,901f 09c	
	2	Matériel	302,700 00	302,644 26	302,590 11	54f 15c	55 74	55 74	54f 15c	302,590 11		
		TRAITEMENTS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.										
IIe.	3	Traitements des agents politiques et consulaires	6,673,400 00	6,673,338 44	6,669,220 39	4,118 05	61 56	61 56	4,118 05	6,669,220 39	6,771,695 89	
	4	——— des agents en inactivité	102,500 00	102,475 50	102,475 50	"	24 50	24 50	"	102,475 50		
		DÉPENSES VARIABLES.										
	5	Frais d'établissement	342,900 00	342,828 66	342,828 66	"	71 34	71 34	"	342,828 66		
	6	—— de voyage et de courriers	808,500 00	807,369 59	807,338 99	30 60	1,130 41	1,130 41	30 60	807,338 99		
	7	—— de service	2,145,000 00	2,144,986 50	2,141,738 03	3,248 47	13 50	13 50	3,248 47	2,141,738 03		
	8	Présents diplomatiques	85,300 00	85,240 60	85,240 60	"	59 40	59 40	"	85,240 60		
	9	Indemnités et secours	95,400 00	95,367 22	95,267 22	100 00	32 78	32 78	100 00	95,267 22		
IIIe.	10	Dépenses secrètes	550,000 00	550,000 00	550,000 00	"	"	"	"	550,000 00	5,163,622 99	
	11	Missions, dépenses extraordinaires et dépenses imprévues	724,100 00	723,666 52	719,214 38	4,452 14	433 48	433 48	4,452 14	719,214 38		
	12	Frais de location de l'hôtel affecté à la résidence de l'ambassade ottomane	52,000 00	51,995 11	51,995 11	"	4 89	4 89	"	51,995 11		
	14	Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	120,000 00		
	15	Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	250,000 00	250,000 00	250,000 00	"	"	"	"	250,000 00		
	16	Dépenses des exercices périmés	3,804 16	3,804 16	3,804 16	"	"	"	"	3,804 16	3,804 16	
			12,937,004 16	12,935,027 54	12,923,024 13	12,003 41	1,976 62	1,976 62	12,003 41	12,923,024 13	12,923,024 13	
	13	Dépenses des exercices clos	150,532 65	150,532 65	150,532 65	"	"	"	"	150,532 65	150,532 65	
			13,087,536 81	13,085,560 19	13,073,556 78	12,003 41	1,976 62	1,976 62	12,003 41	13,073,556 78	13,073,556 78	
								13,980f 03c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ier.	1	Traitement du Ministre et personnel de l'administration centrale	1,436,544f 00c	1,436,542f 66c	1,436,138f 50c	404f 16c	1f 34c	1f 34c	404f 16c	1,436,138f 50c	1,825,095f 76c	
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	391,283 00	391,282 92	388,957 26	2,325 66	0 08	0 08	2,325 66	388,957 26		
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.										
II.	3	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	5,651,050 00	5,650,979 29	5,649,985 71	993 58	70 71	70 71	993 58	5,649,985 71	11,882,237 42	
	4	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,904,900 00	5,904,100 60	5,904,100 60	"	799 40	799 40	"	5,904,100 60		
	5	Inspections générales administratives	248,500 00	248,169 37	248,169 37	"	330 63	330 63	"	248,169 37		
	6	Dépenses générales de la garde nationale	80,000 00	79,981 74	79,981 74	"	18 26	18 26	"	79,981 74		
		SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.										
III.	7	Personnel des lignes télégraphiques	6,819,588 00	6,812,310 84	6,806,793 84	5,517 00	7,277 16	7,277 16	5,517 00	6,806,793 84	9,376,630 33	
	8	Matériel des lignes télégraphiques	2,644,145 00	2,632,134 01	2,569,836 49	62,297 52	12,010 99	12,010 99	62,297 52	2,569,836 49		
		SÛRETÉ PUBLIQUE.										
IV.	9	Dépenses des commissariats de l'émigration	51,000 00	50,999 24	50,999 24	"	0 76	0 76	"	50,999 24	8,494,958 13	
	10	Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	1,100,875 00	1,030,858 25	1,028,191 59	2,666 66	70,016 75	70,016 75	2,666 66	1,028,191 59		
	11	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	4,847,000 00	4,847,000 00	4,847,000 00	"	"	"	"	4,847,000 00		
	12	Frais de police de l'agglomération lyonnaise	568,790 00	568,767 30	568,767 30	"	22 70	22 70	"	568,767 30		
	13	Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	"	2,000,000 00		
		A reporter	31,743,675 00	31,653,126 22	31,578,921 64	74,204 58	90,548 78	90,548 78	74,204 58	31,578,921 64	31,578,921 64	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
		Report.....	31,743,675f 00c	31,653,126f 22c	31,578,921f 64c	74,204f 58c	90,548f 78c	90,548f 78c	74,204f 58c	31,578,921f 64c	31,578,921f 64c	
		SERVICE DES PRISONS.										
V°.	14	Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus, constructions et acquisitions.....	14,500,000 00	14,499,911 69	14,454,671 90	45,239 79	88 31	88 31	45,239 79	14,454,671 90	17,891,263 53	
	15	Remboursement sur le produit du travail des condamnés..	3,600,000 00	3,436,885 11	3,436,591 63	293 48	163,114 89	163,114 89	293 48	3,436,591 63		
		SUBVENTIONS ET SECOURS.										
	16	Subvention aux établissements généraux de bienfaisance...	862,410 00	862,409 96	862,409 96	"	0 04	0 04	"	862,409 96		
	17	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance.....	806,000 00	805,972 02	798,772 02	7,200 00	27 98	27 98	7,200 00	798,772 02		
	18	Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc.....	1,025,000 00	1,024,854 55	1,022,886 34	1,968 21	145 45	145 45	1,968 21	1,022,886 34		
	19	Secours aux étrangers réfugiés.....	1,400,000 00	1,392,392 74	1,390,350 66	2,042 08	7,607 26	7,607 26	2,042 08	1,390,350 66	5,036,814 60	
VI°.	20	Dépenses du matériel des cours impériales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation.....	550,000 00	540,128 94	540,105 94	23 00	9,871 06	9,871 06	23 00	540,105 94		
	21	Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux.....	200,000 00	199,999 68	199,999 68	"	0 32	0 32	"	199,999 68		
	22	Suppléments au *Moniteur* et débats législatifs.....	222,291 00	222,290 00	222,290 00	"	1 00	1 00	"	222,290 00		
	24	Dépenses des exercices périmés.....	32,189 07	31,103 80	31,103 80	"	1,085 27	1,085 27	"	31,103 80	31,103 80	
			54,941,565 07	54,669,074 71	54,538,103 57	130,971 14	272,490 36	272,490 36	130,971 14	54,538,103 57	54,538,103 57	
	23	Dépenses des exercices clos.....	100,840 01	100,840 01	100,840 01	"	"	"	"	100,840 01	100,840 01	
			55,042,405 08	54,769,914 72	54,638,943 58	130,971 14	272,490 36	272,490 36	130,971 14	54,638,943 58	54,638,943 58	
								403,461f 50c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DES FINANCES.											
IIe.	29	Administration centrale des finances.	Personnel	5,633,150f00c	5,552,191f52c	5,547,861f65c	4,329f 87c	80,958f 48c	80,958f 48c	4,329f 87c	5,547,861f65c	8,222,477f14c	
	30		Matériel	2,230,000 00	2,183,772 78	2,182,735 70	1,037 08	46,227 22	46,227 22	1,037 08	2,182,735 70		
	31		Dépenses diverses	235,557 00	233,801 83	233,301 83	500 00	1,755 17	1,755 17	500 00	233,301 83		
	32	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires.)	Personnel	69,900 00	69,852 25	69,852 25	"	47 75	47 75	"	69,852 25		
	33		Matériel	81,400 00	80,959 31	80,896 96	62 35	440 69	440 69	62 35	80,896 96		
	34		Dépenses diverses	34,900 00	33,344 15	32,955 15	389 00	1,555 85	1,555 85	389 00	32,955 15		
	35	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance		193,145 96	74,873 60	74,873 60	"	118,272 36	118,272 36	"	74,873 60		
IIIe.	37	Cour des comptes.	Personnel	1,467,550 00	1,467,546 59	1,467,546 59	"	3 41	3 41	"	1,467,546 59	1,550,546 53	
	38		Matériel et dépenses diverses	83,000 00	82,999 94	82,999 94	"	0 06	0 06	"	82,999 94		
IVe.	39	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	770,000 00	706,914 48	703,787 98	3,126 50	63,085 52	63,085 52	3,126 50	703,787 98	8,640,686 34	
	40		Traitements et indemnités des trésoriers payeurs généraux et des receveurs des finances	8,028,000 00	7,936,898 36	7,936,898 36	"	91,101 64	91,101 64	"	7,936,898 36		
				18,826,602 96	18,423,154 81	18,413,710 01	9,444 80	403,448 15	403,448 15	9,444 80	18,413,710 01	18,413,710 01	
IIe.	36	Dépenses des exercices clos		1,551,644 21	1,551,644 21	1,551,644 21	"	"	"	"	1,551,644 21	1,551,644 21	
				20,378,247 17	19,974,799 02	19,965,354 22	9,444 80	403,448 15	403,448 15	9,444 80	19,965,354 22	19,965,354 22	
									412,892f 95c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Sections.	Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1867, par chapitres.	Crédits définitifs de l'exercice 1867, par sections.	Observations.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.										
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ire.	1	Administration centrale. (Personnel.)	1,996,538f 00c	1,996,531f 97c	1,996,466f 97c	65f 00c	6f 03c	6f 03c	65f 00c	1,996,466f 97c	2,757,880f 95c	
	2	——— (Matériel.)	603,500 00	603,490 61	603,314 41	176 20	9 39	9 39	176 20	603,314 41		
	3	Dépôt général de la guerre	158,100 00	158,099 57	158,099 57	"	0 43	0 43	"	158,099 57		
		ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE.										
IIe.	4	États-majors	22,382,225 92	22,370,006 82	22,370,006 82	"	12,219 10	12,219 10	"	22,370,006 82	50,166,344 58	
	5	Gendarmerie impériale	27,897,953 71	27,820,692 16	27,796,337 76	24,354 40	77,261 55	77,261 55	24,354 40	27,796,337 76		
		SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.										
	6	Solde et prestations en nature	254,393,681 71	253,445,724 20	252,953,223 87	492,500 33	947,957 51	947,957 51	492,500 33	252,953,223 87		
	7	Habillement et campement	18,518,702 05	18,512,418 17	18,470,384 11	42,034 06	6,283 88	6,283 88	42,034 06	18,470,384 11		
	8	Lits militaires	4,871,056 00	4,826,038 56	4,825,655 98	382 58	45,017 44	45,017 44	382 58	4,825,655 98		
IIIe.	9	Transports généraux	2,562,850 00	2,562,838 41	2,561,386 51	1,451 90	11 59	11 59	1,451 90	2,561,386 51	286,470,195 13	
	10	Recrutement et réserve	555,400 00	552,304 30	552,005 50	298 80	3,095 70	3,095 70	298 80	552,005 50		
	11	Justice militaire	1,265,434 51	1,242,220 61	1,242,136 26	84 35	23,213 90	23,213 90	84 35	1,242,136 26		
	12	Remonte générale	5,168,000 00	5,165,337 73	5,165,317 98	19 75	2,662 27	2,662 27	19 75	5,165,317 98		
	13	Harnachement	700,993 00	700,150 42	700,084 92	65 50	842 58	842 58	65 50	700,084 92		
		MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.										
IVe.	14	Établissements et matériel de l'artillerie	6,601,800 00	6,389,020 73	6,381,687 22	7,333 51	212,779 27	212,779 27	7,333 51	6,381,687 22		
	15	——— du génie	10,784,223 40	10,779,915 82	10,777,010 72	2,905 10	4,307 58	4,307 58	2,905 10	10,777,010 72	17,158,697 94	
		ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, ETC.										
	16	Écoles impériales militaires	3,015,608 00	3,011,891 75	2,993,868 23	18,023 52	3,716 25	3,716 25	18,023 52	2,993,868 23		
	17	Invalides de la guerre	1,631,395 00	1,616,624 89	1,616,624 89	"	14,770 11	14,770 11	"	1,616,624 89		
V^e^.	18	Solde de non-activité et solde de réforme	554,037 09	551,138 48	551,138 48	"	2,898 61	2,898 61	"	551,138 48	6,934,648 72	
	19	Secours	1,729,732 50	1,723,817 12	1,723,817 12	"	5,915 38	5,915 38	"	1,723,817 12		
	20	Dépenses secrètes	50,000 00	49,200 00	49,200 00	"	800 00	800 00	"	49,200 00		
"	23	Dépenses des exercices périmés	362,044 88	51,281 50	51,281 50	"	310,763 38	310,763 38	"	51,281 50	51,281 50	
			365,803,275 77	364,128,743 82	363,539,048 82	589,695 00	1,674,531 95	1,674,531 95	589,695 00	363,539,048 82	363,539,048 82	
"	21	Dépenses des exercices clos	652,874 28	652,874 28	652,874 28	"	"	"	"	652,874 28	652,874 28	
"	23	Rappels de dépenses payables sur revues, etc	1,407,351 51	1,407,351 51	1,407,351 51	"	"	"	"	1,407,351 51	1,407,351 51	
			367,863,501 56	366,188,969 61	365,599,274 61	589,695 00	1,674,531 95	1,674,531 95	589,695 00	365,599,274 61	365,599,274 61	
								2,264,226f 95c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. (Suite.)										
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.										
		ADMINISTRATION CENTRALE. DÉPENSES SECRÈTES.										
Ier.	1	Administration centrale. (Personnel.)	463,560f00c	458,118f95c	458,118f95c	"	5,441f05c	5,441f05c	"	458,118f95c	689,656f89c	
	2	——— (Matériel.)	92,000 00	91,454 54	91,327 04	127f50c	545 46	545 46	127f50c	91,327 04		
	3	Publications, expositions, établissements scientifiques, etc.	65,800 00	65,418 90	60,210 90	5,208 00	381 10	381 10	5,208 00	60,210 90		
	4	Dépenses secrètes	80,000 00	80,000 00	80,000 00	"	"	"	"	80,000 00		
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.										
IIe.	5	Administration générale et provinciale	3,141,935 00	3,120,967 43	3,118,110 21	2,857 22	20,967 57	20,967 57	2,857 22	3,118,110 21	4,084,748 50	
	6	Commandement et administration des populations arabes	986,046 37	966,638 29	966,638 29	"	19,408 08	19,408 08	"	966,638 29		
		SERVICE DE LA JUSTICE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.										
IIIe.	7	Justice musulmane	64,000 00	60,449 46	60,449 46	"	3,550 54	3,550 54	"	60,449 46	3,478,967 08	
	8	Instruction publique musulmane	194,447 00	190,277 87	190,277 87	"	4,169 13	4,169 13	"	190,277 87		
	9	Culte musulman	68,500 00	62,708 65	62,708 65	"	5 791 35	5,791 35	"	62,708 65		
	10	Services financiers	2,844,912 00	2,809,649 30	2,806,723 34	2,925 96	35,262 70	35,262 70	2,925 96	2,806,723 34		
	11	Service maritime et surveillance de la pêche	512,647 00	511,807 76	358,807 76	153,000 00	839 24	839 24	153,000 00	358,807 76		
		COLONISATION, TRAVAUX PUBLICS.										
IVe.	12	Colonisation et topographie	2,295,616 00	2,214,934 80	2,197,678 94	17,255 86	80,681 20	80,681 20	17,255 86	2,197,678 94	5,907,296 84	
	13	Travaux publics	3,735,658 00	3,709,741 05	3 709,617 90	123 15	25,916 95	25,916 95	123 15	3,709,617 90		
	15	Dépenses des exercices périmés	29,442 50	26,750 84	26,750 84	"	2,691 66	2,691 66	"	26,750 84	26,750 84	
			14,574,563 87	14,368,917 84	14,187,420 15	181,497 69	205,646 03	205,646 03	181,497 69	14,187,420 15	14,187,420 15	
"	14	Dépenses des exercices clos	26,690 97	26,690 97	26,690 97	"	"	"	"	26,690 97	26,690 97	
"	16	Rappels de dépenses payables sur revues	253 63	253 63	253 63	"	"	"	"	253 63	253 63	
			14,601,508 47	14,395,862 44	14,214,364 75	181,497 69	205,646 03	205,646 03	181,497 69	14,214,364 75	14,214,364 75	
								387,143f72c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.										
		ADMINISTRATION CENTRALE, CONSEILS, ETC.										
Ire.	1	Administration centrale. (Personnel.)	1,087,991f 00c	1,087,861f 30c	1,087,861f 30c	"	129f 70c	129f 70c	"	1,087,861f 30c	1,958,078f 80c	
	2	Administration centrale. (Matériel.)	366,900 00	366,583 26	366,531 72	51f 54c	316 74	316 74	51f 54c	366,531 72		
	3	Conseils, inspections générales et contrôle central	506,554 00	503,685 78	503,685 78	"	2,868 22	2,868 22	"	503,685 78		
		ÉTATS-MAJORS, ÉQUIPAGES, ETC.										
IIe.	4	Équipages à terre et à la mer. (Solde et entretien.)	27,650,714 70	27,582,953 94	27,582,939 88	14 06	67,760 76	67,760 76	14 06	27,582,939 88	62,261,787 33	
	5	Troupes	9,197,299 80	9,196,115 15	9,195,067 91	1,047 24	1,184 65	1,184 65	1,047 24	9,195,067 91		
	6	Corps entretenus et agents divers	6,664,170 21	6,598,767 73	6,598,587 73	180 00	65,402 48	65,402 48	180 00	6,598,587 73		
	7	Maistrance, gardiennage et surveillance	2,828,911 00	2,805,862 65	2,805,862 65	"	23,048 35	23,048 35	"	2,805,862 65		
	8	Hôpitaux	2,641,936 00	2,640,347 67	2,639,809 14	538 53	1,588 33	1,588 33	538 53	2,639,809 14		
	9	Vivres	13,444,137 00	13,443,900 08	13,439,520 02	4,380 06	236 92	236 92	4,380 06	13,439,520 02		
		SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS, ETC.										
IIIe.	10	Salaires d'ouvriers	16,217,093 00	16,214,141 88	16,213,380 11	761 77	2,951 12	2,951 12	761 77	16,213,380 11	55,154,660 70	
	11	Approvisionnements généraux de la flotte	31,880,325 09	31,878,060 09	31,870,153 89	7,906 20	2,264 91	2,264 91	7,906 20	31,870,153 89		
	12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,863,608 00	6,790,194 63	6,786,828 24	3,366 39	73,413 37	73,413 37	3,366 39	6,786,828 24		
	13	Poudres	294,847 00	284,298 46	284,298 46	"	10,548 54	10,548 54	"	284,298 46		
		ÉCOLES NAVALES, ETC.										
IVe.	14	Justice maritime	124,830 00	96,261 35	96,236 52	24 83	28,568 65	28,568 65	24 83	96,236 52	4,107,475 57	
	15	École navale et boursiers de la marine	243,000 00	215,422 42	215,422 42	"	27,577 58	27,577 58	"	215,422 42		
	16	Service hydrographique et scientifique	490,000 00	485,917 08	485,729 08	188 00	4,082 92	4,082 92	188 00	485,729 08		
	17	Frais généraux d'impressions et achats de livres	489,400 00	488,809 81	488,780 73	29 08	590 19	590 19	29 08	488,780 73		
	18	Frais de rapatriement, de pilotage, de voyages et dépenses diverses et ostréiculture	2,662,976 00	2,637,734 09	2,632,917 70	4,816 39	25,241 91	25,241 91	4,816 39	2,632,917 70		
	19	Traitements temporaires	80,000 00	74,541 39	74,541 39	"	5,458 61	5,458 61	"	74,541 39		
	20	Chiourmes	128,060 00	113,847 73	113,847 73	"	14,212 27	14,212 27	"	113,847 73		
		SERVICE COLONIAL.										
V^e^.	21	Personnel civil et militaire aux colonies	13,030,222 62	13,026,708 14	12,971,173 69	55,534 45	3,514 48	3,514 48	55,534 45	12,971,173 69	23,119,967 71	
	22	Matériel civil et militaire aux colonies	2,047,521 00	2,007,424 58	1,987,183 42	20,241 16	40,096 42	40,096 42	20,241 16	1,987,183 42		
	23	Service pénitentiaire à la Guyane	5,592,633 33	5,592,462 73	5,592,210 60	252 13	170 60	170 60	252 13	5,592,210 60		
	24	Subvention au service local des colonies	2,569,400 00	2,569,400 00	2,569,400 00	"	"	"	"	2,569,400 00		
	26	Dépenses des exercices périmés	31,970 49	29,928 67	29,928 67	"	2,041 82	2,041 82	"	29,928 67	29,928 67	
			147,134,500 15	146,731,230 61	146,631,898 78	99,331 83	403,269 54	403,269 54	99,331 83	146,631,898 78	146,631,898 78	
	25	Dépenses des exercices clos	439,227 96	439,227 96	439,227 96	"	"	"	"	439,227 96	439,227 96	
	27	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1867.	148,952 34	148,952 34	148,952 34	"	"	"	"	148,952 34	148,952 34	
			147,722,680 45	147,319,410 91	147,220,079 08	99,331 83	403,269 54	403,269 54	99,331 83	147,220,079 08	147,220,079 08	
								502,601f 37c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
		ADMINISTRATION CENTRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
Ier.	1	Personnel de l'administration centrale de l'instruction publique..	596,950f00c	596,927f09c	596,529f59c	397f 50c	22f 91c	22f 91c	397f 50c	596,529f 59c	736,228f 62c	
	2	Matériel	140,000 00	139,999 53	139,699 03	300 50	0 47	0 47	300 50	139,699 03		
		SERVICES GÉNÉRAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
IIe.	3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	251,500 00	251,493 59	251,493 59	"	6 41	6 41	"	251,493 59	1,692,844 87	
	4	Services généraux de l'instruction publique	238,000 00	237,982 03	233,601 51	4,380 52	17 97	17 97	4,380 52	233,601 51		
	5	Administration académique	1,208,000 00	1,207,999 77	1,207,749 77	250 00	0 23	0 23	250 00	1,207,749 77		
		ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.										
IIIe.	6	École normale supérieure	305,110 00	305,108 98	305,087 98	21 00	1 02	1 02	21 00	305,087 98	7,604,895 03	
	7	Facultés	3,933,821 00	3,933,818 33	3,926,783 67	7,034 66	2 67	2 67	7,034 66	3,926,783 67		
	8	Bibliothèque de l'Université	26,000 00	25,995 82	25,995 82	"	4 18	4 18	"	25,995 82		
	9	Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions, etc.	60,000 00	59,999 80	59,999 80	"	0 20	0 20	"	59,999 80		
	10	Institut impérial de France	615,200 00	615,200 00	614,650 14	549 86	"	"	549 86	614,650 14		
	11	Académie de médecine	43,700 00	43,699 78	43,699 78	"	0 22	0 22	"	43,699 78		
	12	Collége de France	277,000 00	277,000 00	277,000 00	"	"	"	"	277,000 00		
	13	Muséum d'histoire naturelle	592,380 00	592,379 58	592,379 58	"	0 42	0 42	"	592,379 58		
	14	Établissements astronomiques	267,260 00	267,260 00	266,848 25	411 75	"	"	411 75	266,848 25		
	15	Écoles des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	82,800 00	82,722 84	80,122 84	2,600 00	77 16	77 16	2,600 00	80,122 84		
	16	École des Chartes	37,800 00	37,799 99	37,799 99	"	0 01	0 01	"	37,799 99		
	17	École d'Athènes	50,500 00	50,496 44	49,348 69	1,147 75	3 56	3 56	1,147 75	49,348 69		
	18	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires.)	469,500 00	469,499 78	468,645 63	854 15	0 22	0 22	854 15	468,645 63		
	19	——— (Confection de catalogues.)	50,000 00	50,000 00	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00		
	20	Bibliothèques publiques	197,500 00	197,465 19	197,438 19	27 00	34 81	34 81	27 00	197,438 19		
	21	Sociétés savantes	70,000 00	69,999 00	68,899 00	1,100 00	1 00	1 00	1,100 00	68,899 00		
	22	Subvention au Journal des Savants	15,000 00	15,000 00	15,000 00	"	"	"	"	15,000 00		
	23	Souscriptions scientifiques et littéraires	140,000 00	139,973 70	139,193 70	780 00	26 30	26 30	780 00	139,193 70		
	24	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	200,000 00	200,000 00	199,200 00	800 00	"	"	800 00	199,200 00		
	25	Voyages et missions scientifiques	68,500 00	68,496 31	66,871 31	1,625 00	3 69	3 69	1,625 00	66,871 31		
	26	Recueil et publication de documents inédits sur l'histoire de France	120,000 00	119,996 66	119,930 66	66 00	3 34	3 34	66 00	119,930 66		
		INSTRUCTION SECONDAIRE.										
IVe.	27	Frais généraux de l'instruction secondaire	83,500 00	83,467 51	77,146 46	6,321 05	32 49	32 49	6,321 05	77,146 46	3,117,073 18	
	28	Lycées impériaux et colléges communaux	2,173,000 00	2,172,998 71	2,171,926 81	1,071 90	1 29	1 29	1,071 90	2,171,926 81		
	29	Bourses impériales et dégrèvements	868,000 00	867,999 91	867,999 91	"	0 09	0 09	"	867,999 91		
		INSTRUCTION PRIMAIRE.										
Ve.	30	Inspection des écoles primaires	952,400 00	952,181 35	951,780 13	401 22	218 65	218 65	401 22	951,780 13	7,152,395 89	
	31	Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	6,278,700 00	6,278,672 31	6,200,615 76	78,056 55	27 69	27 69	78,056 55	6,200,615 76		
	33	Dépenses des exercices périmés	8,500 00	6,500 00	6,500 00	"	2,000 00	2,000 00	"	6,500 00	6,500 00	
			20,420,621 00	20,418,134 00	20,309,937 59	108,196 41	2,487 00	2,487 00	108,196 41	20,309,937 59	20,309,937 59	
	32	Dépenses des exercices clos	163,976 71	163,976 71	163,976 71	"	"	"	"	163,976 71	163,976 71	
			20,584,597 71	20,582,110 71	20,473,914 30	108,196 41	2,487 00	110,683f 41c		20,473,914 30	20,473,914 30	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ire.	1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	1,126,950f00c	1,126,777f88c	1,126,777f88c	"	172f 12c	172f 12c	"	1,126,777f 88c	1,346,519f 00c	
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	220,000 00	219,958 97	219,741 12	217f 85c	41 03	41 03	217f 85c	219,741 12		
		PERSONNEL ET SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.										
IIe.	3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,934,600 00	3,934,558 75	3,934,142 09	416 66	41 25	41 25	416 66	3,934,142 09	9,822,339 98	
	4	——— des conducteurs	4,150,000 00	4,149,270 17	4,148,678 08	592 09	729 83	729 83	592 09	4,148,678 08		
	5	——— du corps des mines, enseignement et écoles	904,100 00	903,926 35	903,280 85	645 50	173 65	173 65	645 50	903,280 85		
	6	——— des gardes-mines	184,000 00	182,542 62	181,957 62	585 00	1,457 38	1,457 38	585 00	181,957 62		
	7	——— des officiers et maîtres de port du service maritime	272,000 00	271,925 66	271,905 63	20 03	74 34	74 34	20 03	271,905 63		
	8	——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale.	318,053 00	312,006 61	311,888 71	117 90	6,046 39	6,046 39	117 90	311,888 71		
	9	Frais généraux, secours, etc	70,500 00	70,487 00	70,487 00	"	13 00	13 00	"	70,487 00		
		AGRICULTURE.										
IIIe.	10	Écoles impériales vétérinaires	656,500 00	654,131 07	653,920 54	210 53	2,368 93	2,368 93	210 53	653,920 54	4,014,889 12	
	11	Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	3,366,000 00	3,362,121 18	3,360,968 58	1,152 60	3,878 82	3,878 82	1,152 60	3,360,968 58		
		COMMERCE ET INDUSTRIE.										
IVe.	12	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,390,700 00	1,388,343 68	1,388,343 68	"	2,356 32	2,356 32	"	1,388,343 68	6,639,094 88	
	13	Encouragements aux manufactures et au commerce	470,445 83	343,003 03	336,639 44	6,363 59	127,442 80	127,442 80	6,363 59	336,639 44		
	14	Encouragements aux pêches maritimes	2,561,000 00	2,536,525 59	2,531,441 07	5,084 52	24,474 41	24,474 41	5,084 52	2,531,441 07		
	15	Poids et mesures	1,005,650 00	998,749 70	997,601 81	1,147 89	6,900 30	6,900 30	1,147 89	997,601 81		
	15 *bis.*	Vérification des étalons-types des poids et mesures	100,000 00	99,991 30	99,816 99	174 31	8 70	8 70	174 31	99,816 99		
	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	426,875 00	399,851 68	399,336 20	515 48	27,023 32	27,023 32	515 48	399,336 20		
	17	Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	40,000 00	38,500 00	36,700 00	1,800 00	1,500 00	1,500 00	1,800 00	36,700 00		
	18	Établissements et services sanitaires	327,000 00	325,610 21	325,399 26	210 95	1,389 79	1,389 79	210 95	325,399 26		
	19	Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon, etc.	527,500 00	526,864 19	523,816 43	3,047 76	635 81	635 81	3,047 76	523,816 43		
		TRAVAUX ORDINAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES.										
V^e^.	20	Routes et ponts	32,047,103 70	32,046,525 91	32,020,078 21	26,447 70	577 79	577 79	26,447 70	32,020,078 21	48,975,275 27	
	21	Navigation intérieure. (Rivières.)	5,865,938 95	5,863,373 97	5,833,345 92	30,028 05	2,564 98	2,564 98	30,028 05	5,833,345 92		
	22	——— (Canaux.)	5,119,319 00	5,117,102 86	5,115,320 24	1,782 62	2,216 14	2,216 14	1,782 62	5,115,320 24		
	23	Ports maritimes, phares et fanaux	5,314,296 76	5,303,746 07	5,295,975 12	7,770 95	10,550 69	10,550 69	7,770 95	5,295,975 12		
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigations, de desséchements, etc	575,510 90	573,593 69	572,961 66	632 03	1,917 21	1,917 21	632 03	572,961 66		
	25	Subvention aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péages	100,000 00	100,000 00	53,780 00	46,220 00	"	"	46,220 00	53,780 00		
	26	Matériel des mines	182,000 00	84,698 37	83,814 12	884 25	97,301 63	97,301 63	884 25	83,814 12		
	26 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	8,744 21	8,744 21	8,744 21	"	"	"	"	8,744 21	8,744 21	
			71,264,787 35	70,942,930 72	70,806,862 46	136,068 26	321,856 63	321,856 63	136,068 26	70,806,862 46	70,806,862 46	
	27	Dépenses des exercices clos	1,509,723 47	1,509,723 47	1,509,723 47	"	"	"	"	1,509,723 47	1,509,723 47	
			72,774,510 82	72,452,654 19	72,316,585 93	136,068 26	321,856 63	321,856 63	136,068 26	72,316,585 93	72,316,585 93	
								457,924f 89c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES. RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.										
		ADMINISTRATION CENTRALE. — ARCHIVES DE L'EMPIRE, ETC.										
Ier.	1	Administration centrale. (Personnel.)	477,200f 00c	477,195f 58c	477,195f 58c	"	4f 42c	4f 42c	"	477,195f 58c	714,187f 72c	
	2	——— (Matériel.)	40,500 00	40,500 00	40,500 00	"	"	"	"	40,500 00		
	3	Archives de l'Empire. (Personnel.)	146,500 00	146,498 83	146,498 83	"	1 17	1 17	"	146,498 83		
	4	——— (Matériel.)	35,000 00	34,994 16	34,994 16	"	5 84	5 84	"	34,994 16		
	5	Service intérieur de l'Asile impérial de Saverne	15,000 00	14,999 15	14,999 15	"	0 85	0 85	"	14,999 15		
		BEAUX-ARTS ET THÉÂTRES. — MONUMENTS HISTORIQUES. — BÂTIMENTS CIVILS.										
IIe.	6	Établissement des beaux-arts	436,600 00	436,599 86	436,360 11	239f 75c	0 14	0 14	239f 75c	436,360 11	7,484,504 94	
	7	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	930,000 00	929,993 40	925,882 25	4,111 15	6 60	6 60	4,111 15	925,882 25		
	8	Fête du 15 août 1867	200,000 00	199,997 33	193,743 09	6,254 24	2 67	2 67	6,254 24	193,743 09		
	9	Exposition des œuvres des artistes vivants	315,000 00	314,998 72	314,853 72	145 00	1 28	1 28	145 00	314,853 72		
	10	Théâtres impériaux. (Subventions.)	1,837,000 00	1,837,000 00	1,837,000 00	"	"	"	"	1,837,000 00		
	11	Souscriptions	136,000 00	135,999 30	135,939 30	60 00	0 70	0 70	60 00	135,939 30		
	12	Encouragements et secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc.	254,000 00	253,997 19	253,997 19	"	2 81	2 81	"	253,997 19		
	13	Monuments historiques	1,100,000 00	1,099,997 95	1,097,192 02	2,805 93	2 05	2 05	2,805 93	1,097,192 02		
	14	Personnel des bâtiments civils	103,300 00	103,298 31	103,298 31	"	1 69	1 69	"	103,298 31		
	15	Entretien des bâtiments civils	850,000 00	849,937 13	846,467 21	3,469 92	62 87	62 87	3,469 92	846,467 21		
	16	Constructions et grosses réparations	1,340,000 00	1,339,771 74	1,339,771 74	"	228 26	228 26	"	1,339,771 74		
		SERVICE DES HARAS.										
IIIe.	17	Haras et dépôts d'étalons	1,828,722 80	1,828,721 82	1,828,721 82	"	0 98	0 98	"	1,828,721 82	3,865,056 51	
	18	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	2,040,000 00	2,039,358 69	2,036,334 69	3,024 00	641 31	641 31	3,024 00	2,036,334 69		
"	19	Dépenses des exercices périmés	1,344 20	1,344 20	1,344 20	"	"	"	"	1,344 20	1,344 20	
			12,086,167 00	12,085,203 36	12,065,093 37	20,109 99	963 64	963 64	20,109 99	12,065,093 37	12,065,093 37	
"	20	Dépenses des exercices clos	43,146 17	43,146 17	43,146 17	"	"	"	"	43,146 17	43,146 17	
		TOTAL	12,129,313 17	12,128,349 53	12,108,239 54	20,109 99	963 64	963 64	20,109 99	12,108,239 54	12,108,239 54	
								21,073f 63c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au fonds commun du cadastre transportés à l'exerc^ce 1868.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867. par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867. par sections.	OBSERVATIONS.
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
		CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Service administratif et de perception dans les départements.)											
	41	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,916,300f 00c	2,915,705f 49c	2,915,418f 83c	286f 66c	594f 51c	594f 51c	286f 66c	"	2,915,418f 83c		
	42	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	2,174,335 86	2,168,745 81	2,168,596 16	149 65	5,590 05	5,590 05	149 65	"	2,168,596 16		
		CADASTRE.											
	43	Frais d'arpentage et d'expertise	244,543 56	197,847 70	197,847 70	"	46,695 86	"	"	46,695f 86c	197,847 70		
V^e.	44	Frais de mutations cadastrales	556,000 00	550,401 57	550,282 03	119 54	5,598 43	5,598 43	119 54	"	550,282 03	17,950,376f 24c	
		FRAIS DE PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET AUTRES TAXES.											
	45	Remises aux percepteurs; indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	12,164,000 00	11,930,586 69	11,929,331 52	1,255 17	233,413 31	233,413 31	1,255 17	"	11,929,331 52		
	46	Secours aux percepteurs réformés, aux veuves et orphelins de percepteurs	190,000 00	188,900 00	188,900 00	"	1,100 00	1,100 00	"	"	188,900 00		
		ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
	47	Personnel	12,964,500 00	12,938,724 00	12,938,587 82	136 18	25,776 00	25,776 00	136 18	"	12,938,587 82		
VIe.	48	Matériel	974,800 00	932,269 33	932,269 33	"	42,530 67	42,530 67	"	"	932,269 33	15,135,705 34	
	49	Dépenses diverses	1,312,600 00	1,266,593 49	1,264,848 19	1,745 30	46,006 51	46,006 51	1,745 30	"	1,264,848 19		
		FORÊTS. (Service administratif et de surveillance dans les départements.)											
	50	Personnel	5,035,517 00	5,034,564 96	5,033,785 64	779 32	952 04	952 04	779 32	"	5,033,785 64		
VIIe.	51	Matériel	3,822,000 00	3,777,133 87	3,775,773 69	1,360 18	44,866 13	44,866 13	1,360 18	"	3,775,773 69	9,448,202 66	
	52	Dépenses diverses	660,500 00	639,307 85	638,643 33	664 52	21,192 15	21,192 15	664 52	"	638,643 33		
		A reporter	43,015,096 42	42,540,780 76	42,534,284 24	6,496 52	474,315 66	427,619 80	6,496 52	46,695 86	42,534,284 24	42,534,284 24	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au fonds commun du cadastre transportés à l'exercice 1868.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
		Report	43,015,096f 42c	42,540,780f 76c	42,534,284f 24c	6,496f 52c	474,315f 66c	427,619f 80c	6,496f 52c	46,695f 86c	42,534,284f 24c	42,534,284f 24c	
		DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.											
VIIIe.	53	Personnel	45,030,950 00	44,893,874 88	44,893,618 21	256 67	137,075 12	137,075 12	256 67	"	44,893,618 21	56,546,670 30	
	54	Matériel	880,600 00	823,180 98	823,161 63	19 35	57,419 02	57,419 02	19 35	"	823,161 63		
	55	Dépenses diverses	9,022,230 00	8,986,550 57	8,985,424 32	1,126 25	35,679 43	35,679 43	1,126 25	"	8,985,424 32		
	56	Avances recouvrables	825,000 00	799,134 13	799,134 13	"	25,865 87	25,865 87	"	"	799,134 13		
	57	Dépenses du service des douanes en Algérie	1,112,615 00	1,047,822 48	1,045,332 01	2,490 47	64,792 52	64,792 52	2,490 47	"	1,045,332 01		
		MANUFACTURES DE L'ÉTAT. (TABACS ET POUDRES À FEU.) Service administratif et d'exploitation dans les départements.											
IXe.	58	Personnel	2,230,222 00	2,228,503 18	2,228,503 18	"	1,718 82	1,718 82	"	"	2,228,503 18	58,703,540 11	
	59	Matériel	16,798,915 89	14,668,046 18	14,667,852 83	193 35	2,130,869 71	2,130,869 71	193 35	"	14,667,852 83		
	60	Dépenses diverses	402,700 00	392,503 08	392,503 08	"	10,196 92	10,196 92	"	"	392,503 08		
	61	Avances recouvrables	299,000 00	254,652 69	254,652 69	"	44,347 31	44,347 31	"	"	254,652 69		
	62	Achats et transports de tabacs	47,420,000 00	41,038,306 11	41,037,783 11	523 00	6,381,693 89	6,381,693 89	523 00	"	41,037,783 11		
	63	Dépenses du service des tabacs en Algérie	341,800 00	122,264 22	122,245 22	19 00	219,535 78	219,535 78	19 00	"	122,245 22		
		POSTES. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.											
Xe.	64	Personnel	24,975,175 00	24,974,565 96	24,972,894 08	1,671 88	609 04	609 04	1,671 88	"	24,972,894 08	62,154,220 30	
	65	Matériel	12,139,011 00	12,109,760 72	12,100,684 33	9,076 39	29,250 28	29,250 28	9,076 39	"	12,100,684 33		
	66	Dépenses diverses	1,229,063 00	1,226,019 94	1,225,919 24	100 70	3,043 06	3,043 06	100 70	"	1,225,919 24		
	67	Subventions	24,282,565 00	23,854,722 65	23,854,722 65	"	427,842 35	427,842 35	"	"	23,854,722 65		
			230,004,943 31	219,960,688 53	219,938,714 95	21,973 58	10,044,254 78	9,997,558 92	21,973 58	46,695 86	219,938,714 95	219,938,714 95	
								10,019,532f 50c					

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au fonds commun du cadastre transportés à l'exercice 1868.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.											
		TAXES SPÉCIALES.											
	68	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		19,657f 92c	19,657f 92c	"					19,657f 92c		
	68	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte	55,000f 00c	12,330 86	12,330 86	"	8,997f	8,997f 71c	"	"	12,330 86		
	68	Dégrèvements et non-valeurs sur les taxes de vérification des poids et mesures		14,013 51	14,013 51	"					14,013 51		
	69	Remboursements sur produits indirects et divers. — Enregistrement et domaines		2,497,793 56	2,497,793 56	"					2,497,793 56		
	69	Remboursements sur produits indirects et divers. — Forêts		285,270 79	285,270 79	"					285,270 79		
	69	Remboursements sur produits indirects et divers. — Douanes		107,212 77	107,212 77	"					107,212 77		
	69	Remboursements sur produits indirects et divers. — Contributions indirectes	5,094,700 00	173,958 64	173,958 64	"	95,919	95,919 34	"	"	173,958 64		
	69	Remboursements sur produits indirects et divers. — Tabacs		3,164 25	3,164 25	"					3,164 25	10,277,703f 23c	
XIe.	69	Remboursements sur produits indirects et divers. — Postes		12,378 98	12,378 98	"					12,378 98		
	69	Remboursements sur produits indirects et divers. — Produits divers		1,919,001 67	1,919,001 67	"					1,919,001 67		
	70	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Enregistrement et domaines		2,569,180 25	2,569,180 25	"					2,569,180 25		
	70	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Douanes		312,686 81	312,686 81	"					312,686 81		
	70	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Contributions indirectes	4,334,760 00	910,915 27	910,915 27	"	521,001	521,001 15	"	"	910,915 27		
	70	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Tabacs		17,227 49	17,227 49	"					17,227 49		
	70	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Postes		3,749 03	3,749 03	"					3,749 03		
	71	Primes à l'exportation des marchandises. — Douanes	490,000 00	318,762 36	318,762 36	"	171,237	171,237 64	"	"	318,762 36		
	72	Escomptes sur divers droits	1,342,750 00	1,100,399 07	1,100,399 07	"	242,350	242,350 93	"	"	1,100,399 07		
			11,317,210 00	10,277,703 23	10,277,703 23	"	1,039,506	1,039,506 77	"	"	10,277,703 23	10,277,703 23	
								1,039,506f 77c					
		RÉCAPITULATION DU MINISTÈRE DES FINANCES.											
		Dette publique et dotations. (Voir pages 276 et 277.)	512,038,348 11	507,657,145 46	504,793,702 14	2,863,443 32	4,381,202	4,381,202 65	2,863,443 32	"	504,793,702 14	504,793,702 14	
		Service général. (Voir pages 290 et 291.)	20,378,247 17	19,974,799 02	19,965,354 22	9,444 80	403,448	403,448 15	9,444 80	"	19,965,354 22	19,965,354 22	
		Frais de régie et de perception. (Voir pages 304 à 307.)	230,004,943 31	219,960,688 53	219,938,714 95	21,973 58	10,044,354	9,997,558 92	21,973 58	46,695 86	219,938,714 95	219,938,714 95	
		Remboursements et restitutions. (Voir pages 308 et 309.)	11,317,210 00	10,277,703 23	10,277,703 23	"	1,039,506	1,039,506 77	"	"	10,277,703 23	10,277,703 23	
			773,738,748 59	757,870,336 24	754,975,474 54	2,894,861 70	15,868,412	15,821,716 49	2,894,861 70	46,695 86	754,975,474 54	754,975,474 54	
								18,716,578f 19c					

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1867.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS transportés au budget ordinaire de l'exercice 1868 pour le service du cadastre.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE.												
Dette publique et dotations	512,038,348f 11c	507,657,145f 46c	504,793,702f 14c	"	504,793,702f 14c	2,863,443f 32c	4,381,202f 65c	4,381,202f 65c	2,863,443f 32c	"	504,793,702f 14c	
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	3,106,430 02	3,069,025 85	3,059,560 82	974f 46c	3,060,535 28	8,490 57	37,404 17	37,404 17	8,490 57	"	3,060,535 28	
Ministère de la justice et des cultes. — Service de la justice	33,106,859 87	32,925,308 12	32,909,984 19	2,649 87	32,912,634 06	12,674 06	181,551 75	181,551 75	12,674 06	"	32,912,634 06	
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	48,586,657 27	48,573,558 85	48,301,190 59	228,331 96	48,529,522 55	44,036 30	13,098 42	13,098 42	44,036 30	"	48,529,522 55	
Ministère des affaires étrangères	13,087,536 81	13,085,560 19	12,923,024 13	150,532 65	13,073,556 78	12,003 41	1,976 62	1,976 62	12,003 41	"	13,073,556 78	
——— de l'intérieur	55,042,405 08	54,769,914 72	54,538,103 57	100,840 01	54,638,943 58	130,971 14	272,490 36	272,490 36	130,971 14	"	54,638,943 58	
——— des finances	20,378,247 17	19,974,799 02	18,413,710 01	1,551,644 21	19,965,354 22	9,444 80	403,448 15	403,448 15	9,444 80	"	19,965,354 22	
Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	367,863,501 56	366,188,969 61	364,946,400 33	652,874 28	365,599,274 61	589,695 00	1,674,531 95	1,674,531 95	589,695 00	"	365,599,274 61	
Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie	14,601,508 47	14,395,862 44	14,187,673 78	26,690 97	14,214,364 75	181,497 69	205,646 03	205,646 03	181,497 69	"	14,214,364 75	
Ministère de la marine et des colonies	147,722,680 45	147,319,410 91	146,780,851 12	439,227 96	147,220,079 08	99,331 83	403,269 54	403,269 54	99,331 83	"	147,220,079 08	
——— de l'instruction publique	20,584,597 71	20,582,110 71	20,309,937 59	163,976 71	20,473,914 30	108,196 41	2,487 00	2,487 00	108,196 41	"	20,473,914 30	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	72,774,510 82	72,452,654 19	70,806,862 46	1,509,723 47	72,316,585 93	136,068 26	321,856 63	321,856 63	136,068 26	"	72,316,585 93	
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,129,313 17	12,128,349 53	12,065,093 37	43,146 17	12,108,239 54	20,109 99	963 64	963 64	20,109 99	"	12,108,239 54	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	230,004,943 31	219,960,688 53	219,938,714 95	"	219,938,714 95	21,973 58	10,044,254 78	9,997,558 92	21,973 58	46,695f 86c	219,938,714 95	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	11,317,210 00	10,277,703 23	10,277,703 23	"	10,277,703 23	"	1,039,506 77	1,039,506 77	"	"	10,277,703 23	
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,562,344,749 82	1,543,361,061 36	1,534,252,512 28	4,870,612 72	1,539,123,125 00	4,237,936 36	18,983,688 46	18,936,992 60	4,237,936 36	46,695 86	1,539,123,125 00	
								23,174,928f 96c				
								23,221,624f 82c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Résultat général du Compte définitif du budget ordinaire de l'exercice 1867.

RECETTE.

Fonds généraux reportés de l'exercice 1865. (Cadastre.)		44,543f 56c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget ordinaire de l'exercice 1867 :			
Contributions directes. (Fonds généraux.)	324,928,867f 33c		
Produits des domaines	12,631,447 22		
Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut.)	9,953,073 45		
Impôts et revenus indirects	1,263,861,308 92		
Revenus et produits divers	80,803,484 31		
	1,692,178,181 23	1,692,178,181 23	
Ensemble		1,692,222,724 79	
A déduire : Fonds généraux transportés au budget ordinaire de l'exercice 1868. (Cadastre.)		46,695 86	
Total de la recette		1,692,176,028 93	1,692,176,028f 93c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget ordinaire de l'exercice 1867 :		
Dette publique et dotations	504,703,7021f 4c	
Services généraux des ministères	804,113,004 68	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	219,938,714 95	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	10,277,703 23	
	1,539,123,125 00	1,539,123,125 00
Excédant de recette du budget ordinaire affecté au budget extraordinaire		153,052,903 93

2° BUDGET

DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES

ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE 1867.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 18 juillet 1866.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS résultant de CHANGEMENTS APPORTÉS LÉGISLATIVEMENT au budget de l'exercice 1867. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	212,598,718f 00c	7,457,657f 52c	"	"	"	220,056,375f 52c	
Produits éventuels départementaux	29,900,000 00	4,704,760 35	"	"	"	34,604,760 35	
Produits divers spéciaux	3,380,270 00	507,178 73	"	"	"	3,887,448 73	
	245,878,988 00	12,669,596 60	"	"	"	258,548,584 60	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1865 et 1866. { Exercice 1865 7,707,778f 61c; Exercice 1866 15,240,796 43 }	"	"	"	(a) 22,948,575f 04c	"	22,948,575 04	(a) Lois de règlement des exercices 1865 et 1866.
	245,878,988 00	12,669,596 60	"	22,948,575 04	"	281,497,159 64	
		12,669,596f 60c		22,948,575f 04c			
		Résultat en augmentation		35,618,171f 64c			

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 6 novembre 1866.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1865 et 1866. (Voir page 318.)	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
Ministère de l'intérieur	138,484,500f 00c	7,495,686f 62c	"	17,679,756f 21c	163,659,942f 83c	
——— des finances	95,748,288 00	4,787,367 82	"	1,947,114 43	102,482,770 25	
——— de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie	231,300 00	"	80,096f 31c	47,656 15	198,859 84	
Ministère de l'instruction publique	7,176,000 00	420,456 77	"	664,729 10	8,261,185 87	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	4,238,900 00	46,181 70	"	2,609,319 15	6,894,400 85	
	245,878,988 00	12,749,692 91	80,096 31	22,948,575 04	281,497,159 64	
		12,669,596f 60c				
		Résultat en augmentation		25,618,171f 64c		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Développement des modifications que les évaluations et les crédits du budget primitif des dépenses sur ressources spéciales de l'exercice 1867 ont éprouvées, d'après la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834.)

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
Contributions directes. (Augmentation : 7,457,657f 52c.)		
Fonds pour dépenses départementales — Centimes additionnels pour dépenses ordinaires et pour fonds commun, réparti entre les départements	"	42,374f 43c
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	105,349f 26c	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	2,147,605 30	"
——— spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	580,346 14	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	"	36,436 67
——— du cadastre	"	11,772 21
Fonds pour dépenses communales — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	"	4,873 99
——— extraordinaires	3,143,247 71	"
——— aux dépenses des chemins vicinaux	111,934 13	"
——— de l'instruction primaire	310,788 79	"
——— pour frais de perception de diverses impositions communales	104,748 70	"
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	291,542 20	"
Fonds pour rachat des offices de courtiers de marchandises	517,527 23	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations ou autres cas fortuits	"	4 252 14
Fonds de non-valeurs — des contributions foncière, personnelle et mobilière. (Non-valeurs, remises et modérations.)	24,681 88	"
des portes et fenêtres. (Non-valeurs.)	"	2,896 20
des patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules de patentes	142,333 39	"
Fonds de réimpositions	61,763 94	"
Frais de confection des rôles spéciaux d'impositions extraordinaires	7,219 93	"
Taxe de premier avertissement	11,174 56	"
Produits éventuels départementaux. (Augmentation : 4,704,760f 35c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	2,038,408 24	"
——— facultatives sur diverses natures de recettes	"	858,119 05
——— extraordinaires	3,450,506 67	"
——— spéciales	73,964 49	"
Produits divers spéciaux. (Augmentation : 507,178f 73c.)		
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	369,031 86	"
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	45,759 42	"
Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	42,102 16	"
Frais de distribution de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	41 52	"
——— des redevances des mines	1 72	"
Remboursement de frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer français et algériens	52,913 00	"
——— de surveillance des sociétés et établissements divers	"	2,479 16
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	79,904 52	"
Subvention de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	"	"
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	"	80,096 31
	13,712,896 76	1,043,300 16
RÉSULTAT en augmentation.. Ressources applicables au service départemental 7,984,275f 70c ; ——— à des services spéciaux 4,685,320 90	12,669,596f 60c	

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	Ministère de l'intérieur. (Augmentation : 7,495,686f 62c.)		
1	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur fonds commun	"	42,374f 43c
	——— sur produits éventuels ordinaires	2,038,408f 24c	"
2	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	105,349 26	"
	——— sur produits de propriétés départementales non affectées à un service public	58,880 80	"
	——— sur produits éventuels destinés à des services d'utilité départementale	"	916,999 85
3	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	2,147,605 30	"
	——— sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	3,450,506 67	"
4	Dépenses spéciales sur centimes votés par les conseils généraux pour les chemins vicinaux	580,346 14	"
	——— sur ressources afférentes à la grande vicinalité	73,964 49	"
	Gouvernement général de l'Algérie. (Diminution : 80,096f 31c.)		
2	Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	"	80,096 31
	Ministère de l'instruction publique. (Augmentation : 420,456f 77c.)		
1	Dépenses imputables sur les fonds départementaux — sur centimes votés par les conseils généraux	"	36,436 67
	sur produits éventuels départementaux	45,759 42	"
	——— de la subvention attribuée à l'instruction primaire	42,102 16	"
2	——— sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	369,031 86	"
	Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. (Augmentation : 46,181f 70c.)		
1	Contrôle et surveillance des chemins de fer	52,913 00	"
2	Secours spéciaux pour pertes matérielles, événements malheureux, etc.	"	4,252 14
3	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	"	2,479 16
	Ministère des finances.		
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts. (Augmentation : 86,570f 04c.)		
1	Rôles spéciaux. (Frais d'impression et de confection.)	7,219 93	"
2	Avertissements. (Frais d'impression et d'expédition des avertissements relatifs aux rôles spéciaux.)	"	890 82
3	Frais de distribution du premier avertissement	12,108 62	"
4	Cadastre	68,132 31	"
	Remboursements et restitutions sur les contributions directes. (Augmentation : 4,700,797f 78c.)		
5	Restitutions du produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	"	4,873 99
	——— pour dépenses extraordinaires et frais de bonification	3,143,247 71	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	111,934 13	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	310,788 79	"
	——— pour frais de perception des impositions communales	104,748 70	"
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	291,542 20	"
	——— du produit des patentes attribué au rachat des offices de courtiers de marchandises	517,527 23	"
	Décharges et réductions non susceptibles de réimposition, remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	24,681 88	"
	Décharges et réductions non susceptibles de réimpositions sur la contribution des portes et fenêtres	"	2,896 20
	Dégrèvements et frais de confection de formules sur la contribution des patentes	142,333 39	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	61,763 94	"
		13,760,896 17	1,091,299 57
RÉSULTAT en augmentation..	Crédits applicables au service départemental 7,984,275f 70c ; ——— à divers services spéciaux 4,685,320 90	12,669,596f 60c	

Suite du Tableau modificatif des prévisions de dépenses à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867.

Crédits reportés des exercices 1865 et 1866, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

Chapitres spéciaux du budget de 1867.	Ministères et services.	Montant des crédits reportés à l'exercice 1867. Crédits provenant de l'exercice 1865.	Crédits provenant de l'exercice 1866.	Total.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
1	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	614,631 02	212,001 92	826,632 94
	——— sur produits éventuels ordinaires	114,098 90	48,413 92	162,512 82
2	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	403,346 87	573,651 59	976,998 46
	——— sur produits de propriétés départem^les non affectées à un service public	35,094 74	100,988 33	136,083 07
	——— sur produits éventuels (subventions communales ou particulières, etc.)	814,978 69	888,925 34	1,703,904 03
3	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes additionnels extraordinaires	2,690,987 77	6,992,347 80	9,683,335 57
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	195,049 78	1,698,722 48	1,893,772 26
4	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	304,420 35	843,056 40	1,147,476 75
	——— sur ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité	"	1,149,040 31	1,149,040 31
		5,172,608 12	12,507,148 09	17,679,756 21
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
1	Rôles spéciaux. (Frais d'impression et de confection)	234 99	"	234 99
3	Frais de distribution du premier avertissement	64 98	"	64 98
4	Frais d'arpentage et d'expertise (cadastre)	141,816 02	"	141,816 02
5	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes	1,804,998 44	"	1,804,998 44
		1,947,114 43	"	1,947,114 43
	GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
1	Exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris	32 70	"	32 70
2	Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	"	264 79	264 79
3	Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens	47,358 66	"	47,358 66
		47,391 36	264 79	47,656 15
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
1	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	473,131 41	95,089 77	568,221 18
2	——— sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	67,533 29	28,974 63	96,507 92
		540,664 70	124,064 40	664,729 10
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
1	Contrôle et surveillance des chemins de fer	"	83,527 66	83,527 66
2	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	"	2,476,152 01	2,476,152 01
3	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	"	49,639 48	49,639 48
		"	2,609,319 15	2,609,319 15
	Total général. (Voir les lois de règlement des exercices 1865 et 1866.)	7,707,778 61	15,240,796 43	22,948,575 04

Nota. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental	Exercice 1865	5,855,088f 84c	18,486,301f 33c	22,948,575f 04c
	Exercice 1866	12,631,212 49		
Services spéciaux	Exercice 1865	1,852,689 77	4,462,273 71	
	Exercice 1866	2,609,583 94		

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Compte définitif des recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (FONDS SPÉCIAUX.) (Voir le développement ci-contre par nature de contributions.)								
Fonds pour dépenses départementales	117,553,217f 39c	117,553,217f 39c	117,553,217f 39c	"	"	"	117,553,217f 39c	Contribution foncière 137,188,039 93
——— communales	90,180,487 54	90,180,487 54	90,180,487 54	"	"	"	90,180,487 54	——— personnelle et mobilière 32,756,582 23
Fonds pour rachat des offices de courtiers de marchandises	517,527 23	517,527 23	517,527 23	"	"	"	517,527 23	——— des portes et fenêtres 14,452,813 01
Fonds pour secours spéciaux à l'agriculture	2,137,747 86	2,137,747 86	2,137,747 86	"	"	"	2,137,747 86	——— des patentes 35,255,765 79
Fonds de non-valeurs, réimpositions, etc	9,229,501 01	9,229,501 01	9,229,501 01	"	"	"	9,229,501 01	Taxe de 1er avertissement 403,174 56
Fonds pour frais de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires	34,719 93	34,719 93	34,719 93	"	"	"	34,719 93	220,056,375 52
Portion de la taxe de premier avertissement	403,174 56	403,174 56	403,174 56	"	"	"	403,174 56	(Voir le compte définitif des recettes de 1867, pages 56 à 59.)
	220,056,375 52	220,056,375 52	220,056,375 52	"	"	"	220,056,375 52	
PRODUITS ÉVENTUELS DÉPARTEMENTAUX.								
Produits éventuels ordinaires	4,038,408 24	4,038,408 24	4,038,408 24	"	"	"	4,038,408 24	
——— de propriétés départementales non affectées à un service public	858,880 80	858,880 80	858,880 80	"	"	"	858,880 80	
Subventions communales ou particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale	3,083,000 15	3,083,000 15	3,083,000 15	"	"	"	3,083,000 15	
Produit des emprunts autorisés par des lois particulières	12,950,506 67	12,950,506 67	12,950,506 67	"	"	"	12,950,506 67	
Ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité	13,673,964 49	13,673,964 49	13,673,964 49	"	"	"	13,673,964 49	
	34,604,760 35	34,604,760 35	34,604,760 35	"	"	"	34,604,760 35	
PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.								
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	969,031 86	969,031 86	969,031 86	"	"	"	969,031 86	
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	95,759 42	95,759 42	95,759 42	"	"	"	95,759 42	
Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	442,102 16	442,102 16	442,102 16	"	"	"	442,102 16	
	1,506,893 44	1,506,893 44	1,506,893 44	"	"	"	1,506,893 44	
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	2,089 52	2,089 52	2,089 52	"	"	"	2,089 52	
——— des redevances des mines	23 72	23 72	23 72	"	"	"	23 72	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	79,904 52	79,904 52	79,904 52	"	"	"	79,904 52	
Remboursement de frais de surveillance { des compagnies de chemins de fer	2,107,213 00	2,107,213 00	2,107,213 00	"	"	"	2,107,213 00	
Remboursement de frais de surveillance { des sociétés et établissements divers	94,420 84	94,420 84	94,420 84	"	"	"	94,420 84	
Subvention locale de l'Algérie pour frais de son exposition permanente à Paris	27,000 00	27,000 00	27,000 00	"	"	"	27,000 00	
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	69,903 69	69,903 69	69,903 69	"	"	"	69,903 69	
	3,887,448 73	3,887,448 73	3,887,448 73	"	"	"	3,887,448 73	
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	258,548,584 60	258,548,584 60	258,548,584 60	"	"	"	258,548,584 60	
Fonds reportés des exercices 1865 et 1866 pour le service départemental et divers services spéciaux	22,948,575 04	.....	.....				22,948,575 04	
	281,497,159 64						281,497,159 64	

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS APPLICABLES au service départemental à transporter — à l'exercice 1868.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental à transporter — à l'exercice 1869.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, — par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, — par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
		SERVICE DÉPARTEMENTAL.										
		DÉPENSES ORDINAIRES.										
	1	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels et sur le produit du fonds commun	38,269,258f 51c	37,782,402f 48c	37,782,402f 48c	"	486,856f 03c	486,856f 03c	"	37,782,402f 48c		
	1	Dépenses imputables sur produits éventuels ordinaires	4,200,921 06	3,993,652 16	3,993,652 16	"	207,268 90	207,268 90	"	3,993,652 16		
		DÉPENSES FACULTATIVES.										
	2	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	17,264,847 72	16,296,015 72	16,296,015 72	"	968,832 00	968,832 00	"	16,296,015 72		
	2	Dépenses imputables sur produits de propriétés départementales non affectées à un service public	994,963 87	867,423 32	867,423 32	"	127,540 55	127,540 55	"	867,423 32		
VIIe.		Dépenses sur subventions communales ou particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale	4,786,904 18	3,598,499 99	3,598,499 99	"	1,188,404 19	1,188,404 19	"	3,598,499 99	148,208,218f 89c	
		DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.										
	3	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	51,700,940 87	43,103,202 00	43,103,202 00	"	8,597,738 87	8,597,738 87	"	43,103,202 00		
	3	Dépenses sur fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	14,844,278 93	13,267,183 18	13,267,183 18	"	1,577,095 75	1,577,095 75	"	13,267,183 18		
		DÉPENSES SPÉCIALES.										
	4	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	16,774,822 89	15,659,707 41	15,659,707 41	"	1,115,115 48	1,115,115 48	"	15,659,707 41		
	4	Dépenses sur ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité	14,823,004 80	13,640,132 63	13,640,132 63	"	1,182,872 17	1,182,872 17	"	13,640,132 63		
			163,659,942 83	148,208,218 89	148,208,218 89	"	15,451,723 94	15,451,723 94	"	148,208,218 89	148,208,218 89	
								15,451,723f 94c				

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1868. — Crédits applicables au service départemental.	CRÉDITS À TRANSPORTER — Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS — par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DES FINANCES.										
V^e^.	1	Rôles spéciaux. (Frais d'impression et de confection.)	34,954f 92c	34,729f 26c	34,729f 26c	"	225f 66c	"	225f 66c	34,729f 26c	588,060f 67c	
	2	Avertissements. (Frais d'impression et d'expédition des avertissements relatifs aux rôles spéciaux.)	11,109 18	11,109 18	11,109 18	"	"	"	"	11,109 18		
	3	Frais de distribution du premier avertissement	394,243 60	394,144 56	394,144 56	"	99 04	"	99 04	394,144 56		
	4	Frais d'arpentage et d'expertise	309,948 33	148,077 67	148,077 67	"	161,870 66	161,870f 66c	"	148,077 67		
		RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.										
		Restitutions sur centimes ordinaires des communes	10,705,126 01	10,705,126 01	10,705,126 01	"	"	"	"	10,705,126 01		
		——— sur centimes extraordinaires des communes	49,732,250 22	49,729,230 33	49,729,230 33	"	3,019 89	"	3,019 89	49,729,230 33		
		——— sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux	13,279,934 13	13,279,934 13	13,279,934 13	"	"	"	"	13,279,934 13		
		——— sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	8,810,788 79	8,810,788 77	8,810,788 77	"	0 02	"	0 02	8,810,788 77		
		——— pour frais de perception des impositions communales	2,508,869 86	2,508,709 13	2,508,709 13	"	160 73	"	160 73	2,508,709 13		
XIe.	5	——— sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	5,147,545 80	5,147,541 89	5,147,541 89	"	3 91	"	3 91	5,147,541 89	101,419,717 17	
		——— de l'augmentation du produit des patentes attribuée au rachat des offices des courtiers de marchandises	517,527 23	517,527 23	517,527 23	"	"	"	"	517,527 23		
		Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière et personnelle-mobilière	5,898,824 85	5,028,072 13	5,028,072 13	"	309,612 50	"	309,612 50	5,028,072 13		
		Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		561,140 22	561,140 22	"				561,140 22		
		——— et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	4,319,883 39	4,319,883 39	4,319,883 39	"	"	"	"	4,319,883 39		
		Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	811,763 94	811,763 94	811,763 94	"	"	"	"	811,763 94		
			102,482,770 25	102,007,777 84	102,007,777 84	"	474,992 41	161,870 66	313,121 75	102,007,777 84	102,007,777 84	
								474,992f 41c				

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS À TRANSPORTER — au budget de l'exercice 1868. — Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	au budget de l'exercice 1869. — Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.												
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.												
Ier.	1	Exposition permanente des produits de l'Algérie	27,032f 70c	18,138f 06c	18,138f 06c	"	8,894f 64c	"	"	"	8,894f 64c	18,138f 06c	18,138f 06c	
IVe.	2	Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	70,168 48	70,168 48	70,168 48	"	"	"	"	"	"	70,168 48	87,815 23	
	3	Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens	101,658 66	17,646 75	17,646 75	"	84,011 91	"	"	"	84,011 91	17,646 75		
			198,859 84	105,953 29	105,953 29	"	92,906 55	"	"	"	92,906 55	105,953 29	105,953 29	
								92,906f 55c						
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.												
		INSTRUCTION PRIMAIRE.												
Ve.	1	Dépenses imputables sur les fonds départementaux	7,195,646 09	6,688,836 89	6,688,836 89	"	506,809 20	506,809f 20c	"	"	"	6,688,836 89	7,647,647 90	
	2	Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	1,065,539 78	958,811 01	958,811 01	"	106,728 77	20,391 48	"	86,337f 29c	"	958,811 01		
			8,261,185 87	7,647,647 90	7,647,647 90	"	613,537 97	527,200 68	"	86,337 29	"	7,647,647 90	7,647,647 90	
								613,537f 97c						
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.												
IIe.	1	Contrôle et surveillance de chemins de fer	2,136,440 66	2,072,006 65	2,072,006 65	"	64,434 01	"	64,434 01	"	"	2,072,006 65	2,072,006 65	
IIIe.	2	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	4,613,899 87	4,227,451 29	4,227,451 29	"	386,448 58	"	386,448 58	"	"	4,227,451 29	4,227,451 29	
IVe.	3	Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	144,060 32	89,546 68	89,546 68	"	54,513 64	"	54,513 64	"	"	89,546 68	89,546 68	
			6,894,400 85	6,389,004 62	6,389,004 62	"	505,396 23	"	505,396 23	"	"	6,389,004 62	6,389,004 62	

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS À TRANSPORTER — au budget de l'exercice 1868. — Crédits applicables au service départemental.	CRÉDITS À TRANSPORTER — au budget de l'exercice 1868. — Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS À TRANSPORTER — au budget de l'exercice 1869. — Crédits applicables au service départemental.	CRÉDITS À TRANSPORTER — au budget de l'exercice 1869. — Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.											
Ministère de l'intérieur	163,659,942f 83c	148,208,218f 89c	148,208,218f 89c	"	15,451,723f 94c	15,451,723f 94c	"	"	"	148,208,218f 89c	
——— des finances	102,482,770 25	102,007,777 84	102,007,777 84	"	474,992 41	161,870 66	313,121f 75c	"	"	102,007,777 84	
——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	198,859 84	105,953 29	105,953 29	"	92,906 55	"	"	"	92,906f 55c	105,953 29	
——— de l'instruction publique	8,261,185 87	7,647,647 90	7,647,647 90	"	613,537 97	527,200 68	"	86,337f 29c	"	7,647,647 90	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	6,894,400 85	6,389,004 62	6,389,004 62	"	505,396 23	"	505,396 23	"	"	6,389,004 62	
	281,497,159 64	264,358,602 54	264,358,602 54	"	17,138,557 10	16,140,795 28	818,517 98	86,337 29	92,906 55	264,358,602 54	
						16,959,313f 26c		179,243f 84c			
						17,138,557f 10c					

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Résultat général du compte définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867.

RECETTE.

Fonds reportés des exercices 1865 et 1866 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		22,948,575f 04c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867 :			
Contributions directes. — Fonds spéciaux	220,056,375f 52c	258,548,584 60	
Produits éventuels départementaux	34,604,760 35		
Produits divers spéciaux	3,887,448 73		
ENSEMBLE		281,497,159 64	
A déduire : Fonds transportés aux budgets sur ressources spéciales des exercices 1868 et 1869 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		17,138,557 10	
TOTAL de la recette		264,358,602 54	264,358,602f 54c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867 :		
Ministère de l'intérieur	148,208,218 89	264,358,602 54
Ministère des finances	102,007,777 84	
Gouvernement général de l'Algérie	105,953 29	
Ministère de l'instruction publique	7,647,647 90	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	6,389,004 62	
BALANCE		

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1867.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 18 juillet 1866.)	MODIFICATION résultant DE CHANGEMENT apporté législativement au budget primitif de l'exercice 1867.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
Indemnité du Japon	4,000,000f 00c	"	4,000,000f 00c	
Intérêts à payer par le Mexique sur le montant de sa dette envers la France	7,500,000 00	"	7,500,000 00	
Indemnité de Cochinchine (annuité)	1,080,000 00	"	1,080,000 00	
Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000 00	"	7,000,000 00	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnement	2,500,000 00	"	2,500,000 00	
Produit de la refonte des anciennes monnaies d'argent de 50 et de 20 centimes	500,000 00	"	500,000 00	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	"	250,000 00	
Versement à faire par la Société algérienne (2e annuité)	16,666,666 00	"	16,666,666 00	
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée en exécution de la loi du 1er août 1868	"	(A) 175,075,923f 08c	175,057,923 08	(A) Somme égale à l'insuffisance des ressources extraordinaires de l'exercice 1867.
	39,496,666 00	175,057,923 08	214,554,589 08	
Excédant disponible de recette du budget ordinaire de 1867	93,607,535 00	"	93,607,535 00	
TOTAUX	133,104,201 00	175,057,923 08	308,162,124 08	

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 6 novembre 1866.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX qui ont autorisé des virements de crédits. Virements de chapitres à chapitres. (Voir pages 334 à 337.) Augmentation.	Diminution.	Virements de budget à budget. (Voir pages 334 à 337.) Augmentation.	Diminution.	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des lois. (Voir pages 339 à 341.) Augmentation.	Diminution.	MODIFICATIONS DE CRÉDITS résultant DE DÉCRETS IMPÉRIAUX pour fonds de concours. (Voir pages 342 et 343.) Augmentation.	Diminution.	CRÉDITS REPORTÉS PAR DES DÉCRETS IMPÉRIAUX en vertu des lois qui ont autorisé les services. (Voir page 344.) Augmentation.	Diminution.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget extraordinaire de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	5,300,000f	"	"	"	"	"	"	371,468f 19c	"	"	"	5,671,468f 19c	
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	300,000f 00c	"	"	"	"	"	300,000 00	
Ministère de l'intérieur	4,358,000	"	"	1,500,000f	1,500,000f	1,559,100 00	"	99,684 27	"	"	"	6,016,784 27	
Ministère des finances	4,225,000	"	"	"	"	1,700,000 00	"	310 68	"	"	"	5,925,310 68	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	4,871,000	2,997,000f	2,997,000f	39,000,000	39,000,000	153,348,939 00	14,000,000f 00c	288,900 00	"	1,773,368f 00c	336,610f 00c	150,945,597 00	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	21,826,201	1,200,000	1,200,000	"	"	500,000 00	"	"	"	3,463,535 38	6,659,097 74	19,130,638 64	
Ministère de la marine et des colonies	10,500,000	680,000	680,000	3,610,610	"	65,594,748 00	"	"	"	"	"	79,705,358 00	
Ministère de l'instruction publique	1,350,000	"	"	"	"	848,711 00	"	"	"	"	"	2,198,711 00	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	72,373,000	6,124,360	6,124,360	"	"	21,528,000 00	"	7,562,294 55	489,397f 29c	567,488 07	500,000 00	101,041,385 33	
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	8,251,000	478,000	478,000	"	"	1,000,000 00	"	"	"	"	"	9,251,000 00	
		11,479,360	11,479,360	44,110,610	40,500,000	251,379,498 00	14,000,000 00	8,322,657 69	489,397 29	5,804,391 45	7,495,707 74		
				3,610,610f		237,379,498f 00c		7,833,260f 40c		A déduire : 1,691,316f 29c			
TOTAUX	133,054,201	"				247,132,052f 11c						380,186,253 11	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BAS

Modifications résultant de décrets impériaux q

MINISTÈRE DE

	DÉCRET DU 20 FÉVRIER 1867. (Virement provisoire.)	
	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 7. Subvention pour la réparation des dommages causés aux chemins vicinaux par les inondations	1,500,000f	"
AUGMENTATION	1,500,000f	
DIMINUTION	"	

MINISTÈRE DE LA GUERRE ET

DÉPENSES DU MINISTÈRE

	DÉCRET DU 25 MAI 1867.		DÉCRET DU 29 SEPTEMBRE 1867.		DÉCRET DU 7 DÉCEMBRE 1867.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1er *bis*. Transformation de l'armement	8,000,000f	"	"	8,000,000f	"	"
——— 2. Établissements et matériel du génie	6,000,000	"	"	6,000,000	"	"
——— 4 *bis*. Service spécial de télégraphie militaire	"	"	"	"	"	"
——— 5. États-majors	"	"	"	"	200,000f	"
——— 6. Gendarmerie impériale	"	"	"	"	10,000	"
——— 7. Solde et prestations en nature	"	"	"	"	1,670,000	"
——— 8. Habillement et campement	"	"	"	"	"	1,480,000
——— 9. Transports généraux	"	"	"	"	"	"
——— 11. Remonte générale	23,500,000	"	"	23,500,000	"	400,000
——— 12. Harnachement	1,500,000	"	"	1,500,000	"	"
——— 12 *bis*. Lits militaires	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	39,000,000	"	"	39,000,000	1,880,000	1,880,000
AUGMENTATION	39,000,000f		"		"	
DIMINUTION	"		39,000,000f		"	

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

CHAPITRE 1er. Desséchements, irrigations et forages
——— 2. Routes et ponts, aqueducs, canaux, fontaines et grande voirie
——— 3. Ports maritimes, phares et fanaux
——— 3 *bis*. Reboisement et travaux forestiers
——— 4 *ter*. Frais d'études et accroissement temporaire du personnel

TOTAUX

AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1867.

ont autorisé des virements de crédits.

L'INTÉRIEUR.

DÉCRET DU 4 DÉCEMBRE 1867.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
"	1,500,000f	1,500,000f	1,500,000f
1,500,000f		"	
"		"	

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

DE LA GUERRE.

DÉCRET DU 29 FÉVRIER 1868.		DÉCRET DU 25 AVRIL 1868.		DÉCRET DU 23 JANVIER 1869.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
"	130,000f	"	"	"	"	8,000,000f	8,130,000f
130,000f	"	"	"	"	"	6,130,000	6,000,000
"	"	50,000f	"	"	"	50,000	"
"	"	"	"	"	"	200,000	"
"	"	"	"	"	"	10,000	"
"	"	"	"	"	"	1,670,000	"
"	"	"	"	"	"	"	1,480,000
"	"	"	"	937,000f	"	937,000	"
"	"	"	50,000f	"	762,000f	23,500,000	24,712,000
"	"	"	"	"	"	1,500,000	1,500,000
"	"	"	"	"	175,000	"	175,000
130,000	130,000	50,000	50,000	937,000	937,000	41,997,000	41,997,000
"		"		"		"	
"		"		"		"	

GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

DÉCRET DU 23 NOVEMBRE 1867.	
Augmentation.	Diminution.
"	900,000f
800,000f	"
300,000	"
"	300,000
100,000	"
1,200,000	1,200,000
"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BA AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1867.

Suite des *Modifications résultant de décrets impériau qui ont autorisé des virements de crédits.*

MINISTÈRE DE LA MARIN ET DES COLONIES.

		DÉCRET du 28 octobre 1867. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 4 décembre 1867. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 10 décembre 1868.		TOTAUX par chapitres.	
		Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 3.	Travaux et approvisionnement de l'artillerie	"	"	"	"	"	250,000f	"	250,000f
4.	Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle, Nevers, etc	"	"	"	"	"	100,000	"	100,000
5.	Salaires d'ouvriers	"	"	700,000f	"	350,000[1]	"	1,050,000f	
6.	Approvisionnements généraux de la flotte	"	100,000f	700,000	"	"	"	700,000	100,000
8.	Équipages à terre et à la mer	"	"	761,810	"	"	230,000	761,810	230,000
9.	Troupes	"	"	"	"	230 000	"	230,000	"
11.	Hôpitaux	"	"	38,800	"	"	"	38,800	"
12.	Vivres	"	"	1,200,000	"	"	"	1,200,000	"
13.	Frais de passage	"	"	210,000	"	"	"	210,000	"
15.	Subvention au service local des colonies	100,000f	"	"	"	"	"	100,000	"
	TOTAUX	100,000	100,000	3,610,610	"	580,000	580,000	4,290,610	680,000
	AUGMENTATION	"		3,610,610f		"		(1) 3,610,610f	

(1) Crédits retirés du budget ordinaire.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

		DÉCRET du 28 décembre 1867.		DÉCRET du 26 juillet 1868.		TOTAUX par chapitres.	
		Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1er.	Établissement thermal d'Aix	149,000f	"	"	"	149,000f	"
1 *quater*.	Frais d'impression de l'enquête sur les banques, etc	"	"	36,100f	"	36,100	"
4 *quinq*.	Service sanitaire. — Dépenses extraordinaires	25,000	"	"	"	25,000	"
4 *sext*.	Dépenses extraordinaires du lazaret flottant de Saint-Nazaire	"	"	38,500	"	38,500	"
5.	Lacunes des routes impériales	1,575,000	"	"	"	1,575,000	"
6.	Rectification des routes impériales	400,000	"	730,000	"	1,130,000	"
12.	Établissement de canaux de navigation	2,000,000	"	"	"	2,000,000	"
13.	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	300,000	"	"	"	300,000	"
14.	Travaux d'amélioration agricole	800,000	"	"	"	800,000	"
16 *ter*.	Réparation des dommages causés aux voies publiques par les inondations	"	1,500,000f	"	200,000f	"	1,700,000f
16 *quinq*.	Service des mines. — Dépenses extraordinaires	15,175	"	"	"	15,175	"
17.	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	"	700,000	"	300,000	"	1,000,000
18.	Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	"	2,140,000	"	"	"	2,140,000
19.	Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	"	979,760	"	304,600	"	1,284,360
20.	Exposition universelle de 1867	49,685	"	"	"	49,685	"
20 *bis*.	Dépenses diverses occasionnées par l'Exposition de 1867	5,900	"	"	"	5,900	"
	TOTAUX	5,319,760	5,319,760	804,600	804,600	6,124,360	6,124,360
		"		"		"	

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

		DÉCRET du 26 juin 1867.		DÉCRET du 26 octobre 1867.		DÉCRET du 28 mars 1868.		TOTAUX par chapitres.	
		Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 2.	Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres	"	"	"	"	"	300,000f	"	300,000f
3.	Édifices publics	"	8,000f	"	90,000f	380,000f	"	"	98,000
4.	Construction du nouvel Opéra	"	"	"	"	"	80,000	380,000f	"
6.	Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	"	"	"	"	"	"	"	80,000
7.	Indemnités extraordinaires aux employés pendant l'Exposition	8,000f	"	"	"	"	"	8,000	"
8.	Médailles du Mexique	"	"	90,000f	"	"	"	90,000	"
	TOTAUX	8,000	8,000	90,000	90,000	380,000	380,000	478,000	478,000
		"		"		"		"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1867.

Résumé des modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	VIREMENTS — DÉFINITIFS. Augmentation.	VIREMENTS — DÉFINITIFS. Diminution.	VIREMENTS — PROVISOIRES remplacés par des crédits supplémentaires. Augmentation.	VIREMENTS — PROVISOIRES remplacés par des crédits supplémentaires. Diminution.	TOTAL. AUGMENTATION.	TOTAL. DIMINUTION.
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre.	"	"	1,500,000f	1,500,000f	1,500,000f	1,500,000f
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	2,997,000f	2,997,000f	39,000,000f	39,000,000	41,997,000	41,997,000
Ministère de l'intérieur	1,200,000	1,200,000	"	"	1,200,000	1,200,000
Ministère de la marine et des colonies	580,000	580,000	3,710,610	100,000	4,290,610	680,000
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	6,124,360	6,124,360	"	"	6,124,360	6,124,360
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	478,000	478,000	"	"	478,000	478,000
TOTAUX	11,379,360	11,379,360	44,210,610	40,600,000	55,589,970	51,979,360
Crédits retirés du budget ordinaire	"		3,610,610f		3,610,610f	

Crédits ouverts ou annulés par des lois.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	1	Reconstruction de la coupole du Saint-Sépulcre	300,000f 00c	300,000f 00c
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Idem	7	Subvention pour la réparation des dommages causés aux chemins vicinaux par les inondations	1,500,000 00	
	8	Indemnités aux habitants de la vallée des Dappes	30,000 00	1,559,100 00
	9	Subvention à la ville de Troyes pour bains et lavoirs	29,100 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Idem	2	Retrait et refonte des monnaies divisionnaires d'argent	1,300,000 00	
	4	Constructions nouvelles et grosses réparations des manufactures et magasins (service des tabacs et des poudres)	400,000 00	1,700,000 00
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du ministère de la guerre.		
Idem	1	Établissements et matériel de l'artillerie	10,000 00	
	1 *bis.*	Transformation de l'armement	22,800,000 00	
	2	Établissements et matériel du génie	300,000 00	
	3	Administration centrale. — Personnel	1,500 00	
	4	——— Matériel	600 00	
	5	États-majors	200,000 00	
	6	Gendarmerie impériale	16,000 00	
	7	Solde et prestations en nature	8,187,968 00	
	8	Habillement et campement	5,130,800 00	
	9	Transports généraux	1,317,200 00	
	10	Justice militaire	9,000 00	
	11	Remonte générale	20,000 00	
	12	Harnachement	10,000 00	158,348,939 00
	13	Dépenses secrètes	40,000 00	
Idem	1	Établissements et matériel de l'artillerie	24,000 00	
	1 *bis.*	Transformation de l'armement	26,200,000 00	
	2	Établissements et matériel du génie	6,000,000 00	
	5	États-majors	100,000 00	
	7	Solde et prestations en nature	27,161,571 00	
	8	Habillement et campement	30,630,000 00	
	9	Transports généraux	3,500,000 00	
	10	Justice militaire	27,000 00	
	11	Remonte générale	24,500,000 00	
	12	Harnachement	1,988,300 00	
	12 *bis.*	Lits militaires	175,000 00	
		Dépenses du gouvernement général de l'Algérie.		
Idem	7	Réparation des dommages causés par les tremblements de terre de 1867	500,000 00	500,000 00
		A reporter	.....	162,408,039 00

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1867.

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		Report	.....	162,408,039f 00c
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 25 août 1867.	3	Travaux et approvisionnements de l'artillerie	3,400,000f 00c	
	4	Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle, à Nevers et dans les ports	600,000 00	
	5	Salaires d'ouvriers	900,000 00	
	6	Approvisionnements généraux de la flotte	2,380,000 00	
	7	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	100,000 00	
	8	Équipages à terre et à la mer	6,704,416 00	
	9	Troupes	1,177,594 00	
	10	Services spéciaux en Cochinchine	1,647,326 00	
	11	Hôpitaux	771,077 00	
	12	Vivres	8,082,803 00	
	13	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage	1,489,684 00	
	14	Matériel civil et militaire aux colonies	55,000 00	65,594,748 00
Idem	5	Salaires d'ouvriers	3,110,000 00	
	6	Approvisionnements généraux de la flotte	26,586,000 00	
	8	Équipages à terre et à la mer	4,590,964 00	
	9	Troupes	112,257 00	
	10 *bis.*	Corps entretenus et agents divers	43,680 00	
	10 *ter.*	Maistrance, gardiennage et surveillance	90,859 00	
	11	Hôpitaux	218,602 00	
	12	Vivres	2,164,486 00	
	12 *bis.*	Service hydrographique et scientifique	100,000 00	
	13	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage	1,120,000 00	
	13 *bis.*	Personnel civil et militaire aux colonies	150,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Idem	5	Bibliothèque impériale. — Acquisitions	63,711 00	
	6	Travaux extraordinaires et organisation de l'enseignement spécial dans les lycées des départements	200,000 00	
	7	Travaux au lycée de Grenoble	110,000 00	
	8	Organisation de l'enseignement spécial dans les colléges communaux	100,000 00	848,711 00
	9	École normale de Cluny	75,000 00	
	10	Indemnités aux instituteurs en raison de l'accroissement du nombre des élèves gratuits	300,000 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Idem	1	Établissement thermal d'Aix	175,000 00	
	1 *bis.*	Grosses réparations des bâtiments de l'école d'agriculture de Grignon	185,000 00	
	1 *ter.*	Enquête agricole	300,000 00	
	4 *bis.*	Construction d'une consigne à Brest	15,000 00	
	4 *ter.*	Établissement d'un petit lazaret au Havre	48,000 00	
		A reporter	723,000 00	228,851,498 00

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		Report	.....	228,851,498f 00c
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)		
		Report	723,000f 00c	
Loi du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 23 août 1867.	4 *quater.*	Lazaret de Villefranche	40,000 00	
	5	Lacunes des routes impériales	700,000 00	
	6	Rectification des routes impériales	600,000 00	
	11	Amélioration des rivières	2,400,000 00	
	12	Établissement de canaux de navigation	1,000,000 00	
	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	1,500,000 00	21,528,000 00
	14	Travaux d'amélioration agricole	597,000 00	
	16 *ter.*	Réparation de dommages causés aux voies publiques par les inondations de 1866	12,000,000 00	
	16 *quat.*	Achat d'une collection de fossiles pour l'école des mines	100,000 00	
	20	Exposition universelle de 1867	1,500,000 00	
	20 *bis.*	Dépenses diverses occasionnées par l'Exposition universelle	368,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.		
Idem	2	Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres	1,000,000 00	1,000,000 00
		TOTAL des crédits ouverts par des lois		251,379,498 00
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du ministère de la guerre.		
Loi du 24 mars 1868	11	Remonte générale	500,000f 00c	
Loi du 30 juillet 1868 et décret de répartition du 31 juillet 1868.	1 *bis.*	Transformation de l'armement	11,000,000 00	14,000,000f 00c
	8	Habillement et campement	1,500,000 00	
	11	Remonte générale	1,000,000 00	

RÉSUMÉ

DES CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS PAR DES LOIS.

Crédits ouverts	251,379,498f 00c
Crédits annulés	14,000,000 00
RESTE pour crédits ouverts	237,379,498 00

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1867.

Modifications de crédits résultant de décrets impériaux pour fonds de concours.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES. (SERVICE DES CULTES.)		
Décret du 30 oct. 1867.	1	Construction et grosses réparations des édifices diocésains	41,468f 19c	
	5	Construction de la cathédrale de Marseille	200,000 00	371,468f 19c
	8	Achèvement de la cathédrale de Clermont	130,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 18 déc. 1867.	2	Service télégraphique. — Travaux neufs	99,684 27	99,684 27
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Décret du 15 oct. 1867.	3	Reboisement des montagnes, construction de routes forestières	310 68	310 68
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du ministère de la guerre.		
Décret du 15 mai 1867.	1	Établissements et matériel de l'artillerie	63,500 00	
Décret du 7 août 1867.	2	Établissements et matériel du génie	40,000 00	
Décret du 31 août 1867.	1	Établissements et matériel de l'artillerie. (Fonds reportés de 1866.)	30,200 00	288,900 00
Décret du 16 nov. 1867.	2	Établissements et matériel du génie. (Fonds reportés de 1866.)	67,700 00	
Décret du 18 mars 1868.	1	Établissements et matériel de l'artillerie	78,500 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 24 avril 1867.	11	Amélioration de rivières	255,275 29	
	16 *bis.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	516,343 09	
Décret du 18 mai 1867.	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	600,000 00	
Idem	13	*Idem*	425,000 01	
Décret du 25 mai 1867.	1	Établissement thermal d'Aix	50,000 00	
	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	89,244 31	
	16 *bis.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	123,000 00	
Décret du 15 juin 1867.	6	Rectification des routes impériales	15,100 00	
	11	Amélioration de rivières	100,000 00	
	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	79,476 12	
	17	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	517,604 11	
Décret du 27 juillet 1867.	6	Rectification des routes impériales	10,000 00	
	16 *bis.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	100,000 00	
	17	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	784,052 04	
Décret du 16 sept. 1867.	5	Lacunes des routes impériales	2,833 00	
	6	Rectification des routes impériales	608,500 00	
	11	Amélioration de rivières	2,000 00	
	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	6,000 00	
	14	Travaux d'amélioration agricole	2,818 24	
	16 *bis.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	271,986 09	
Décret du 13 oct. 1867.	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	566,666 68	
	11	Amélioration de rivières	107,000 00	
Décret du 30 nov. 1867.	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	8,715 10	
	14	Travaux d'amélioration agricole	1,200 00	
	16 *bis.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	48,500 00	
	17	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	273,044 74	
		A reporter	5,564,358 82	760,363 14

Suite des *Modifications de crédits résultant de décrets impériaux pour fonds de concours.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		Report		760,363f 14c
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)		
		Report	5,564,358f 82c	
Décret du 7 déc. 1867.	17	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État. (Fonds reportés de 1866.)	120,000 00	
Idem	11	Amélioration de rivières	300,000 00	
Idem	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	425,000 01	
Idem	1	Établissement thermal d'Aix	260,000 00	
Décret du 7 mars 1868.	17	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	20,000 00	
	13	Travaux d'amélioration et achèvement des ports maritimes	141,666 67	
	5	Lacunes des routes impériales	345 00	
	6	Rectification des routes impériales	42,843 04	7,562,294 55
	9	Construction de ponts	18,000 00	
Décret du 25 mars 1868.	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	6,590 05	
	14	Travaux d'amélioration agricole	11,400 00	
	16	Drainage	264 50	
	16 *bis.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	2,936 99	
Décret du 9 juin 1868.	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	611,074 74	
	16 *bis.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	37,040 05	
	16 *ter.*	Réparations des dommages causés aux voies publiques par les inondations de 1866	774 68	
		TOTAL des crédits ouverts		8,322,657 69
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 20 sept. 1868.	1	Établissement thermal d'Aix. (Fonds reportés à 1868.)	170,122f 00c	
Décret du 27 nov. 1868.	11	Amélioration des rivières. (*Idem.*)	147,275 29	489,397f 29c
Décret du 30 janv. 1869.	16 *bis.*	Travaux de défense des villes contre les inondations. (Fonds reportés à 1869.)	172,000 00	

RÉSUMÉ

DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX POUR FONDS DE CONCOURS.

Crédits ouverts	8,322,657f 69c
Crédits annulés	489,397 29
RESTE pour crédits ouverts	7,833,260 40

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1867.

Crédits reportés par décrets impériaux en vertu des lois qui ont autorisé les services.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du ministère de la guerre.		
Décret du 15 mai 1867.	1	Établissement et matériel de l'artillerie. (Report de 1866.)	1,773,368f 00c	1,773,368f 00c
		Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie.		
Décret du 16 nov. 1867.	8	Indemnités aux victimes de l'insurrection en Algérie et secours aux indigènes. (Report de 1866.)	55,460 92	
Décret du 23 nov. 1867.	1	Desséchements, irrigations et forages. (*Idem.*)	409,210 85	
	2	Routes et ponts, aqueducs, canaux, fontaines, etc. (*Idem.*)	2,035,433 91	3,463,535 38
	3	Ports, phares et fanaux. (*Idem.*)	884,426 54	
	3 *bis.*	Reboisements et travaux forestiers. (*Idem.*)	79,003 16	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 30 janv. 1867.	16 *bis.*	Travaux de défense des villes contre les inondations. (Report de 1865.)	567,488 07	567,488 07
		TOTAL des crédits reportés des exercices précédents		5,804,391 45
		2° CRÉDITS TRANSPORTÉS AUX EXERCICES SUIVANTS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du ministère de la guerre.		
Décret du 17 juin 1868.	1	Établissements et matériel de l'artillerie. (Report à 1868.)	336,610f 00c	336,610f 00c
		Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie.		
Décrets des 31 octobre et 19 décembre 1868.	1	Desséchements, irrigations et forages. (Report à 1868.)	964,065 18	
	2	Routes, ponts, aqueducs, canaux, fontaines, etc. (*Idem.*)	2,585,551 88	
	3	Ports, phares, fanaux. (*Idem.*)	3,003,929 47	6,659,097 74
	3 *bis.*	Reboisements et travaux forestiers. (*Idem.*)	8,708 85	
	3 *ter.*	Frais d'études et accroissement temporaire de personnel. (*Idem.*)	96,842 36	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 15 fév. 1868.	16 *bis.*	Travaux de défense des villes contre les inondations. (Report à 1868.)	500,000 00	500,000 00
		TOTAL des crédits transportés aux exercices suivants		7,495,707 74

RÉSUMÉ

DES CRÉDITS REPORTÉS PAR DÉCRETS IMPÉRIAUX EN VERTU DES LOIS QUI ONT AUTORISÉ LES SERVICES.

Crédits reportés des exercices précédents	5,804,391f 45c
Crédits transportés aux exercices suivants	7,495,707 74
RESTE pour crédits transportés aux exercices suivants	1,691,316 29

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867,

A L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Indemnité du Japon	4,000,000f 00c	2,187,541f 76c	2,187,541f 76c	"	"	1,812,458f 24c	2,187,541f 76c	
Intérêts à payer par le Mexique sur le montant de sa dette envers la France	7,500,000 00	"	"	"	"	7,500,000 00	"	
Indemnité de Cochinchine	1,080,000 00	490,786 67	490,786 67	"	"	589,213 33	490,786 67	
Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000 00	7,000,000 00	7,000,000 00	"	"	"	7,000,000 00	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	2,500,000 00	2,494,998 54	2,494,998 54	"	"	5,001 46	2,494,998 54	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	500,000 00	1,265,204 24	1,265,204 24	"	765,204f 24c	"	1,265,204 24	
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	375,000 00	375,000 00	"	125,000 00	"	375,000 00	
Versement de la société générale algérienne	16,666,666 00	13,415,642 72	13,415,642 72	"	"	3,251,023 28	13,415,642 72	
Produit des terrains des fortifications du Havre	"	53,209 47	53,209 47	"	53,209 47	"	53,209 47	
Produit des douanes maritimes du Mexique	"	710,128 99	710,128 99	"	710,128 99	"	710,128 99	
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	"	172,373 66	172,373 66	"	172,373 66	"	172,373 66	
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	6,905,143 50	6,905,143 50	"	6,905,143 50	"	6,905,143 50	
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	987,609 14	987,609 14	"	987,609 14	"	987,609 14	
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	"	124,273 06	124,273 06	"	124,273 06	"	124,273 06	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	"	8,845 56	8,845 56	"	8,845 56	"	8,845 56	
Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	"	2,600 00	2,600 00	"	2,600 00	"	2,600 00	
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée à l'exercice 1867. (Loi du 1er août 1868.)	175,057,923 08	175,057,923 08	175,057,923 08	"	"	"	175,057,923 08	
	214,554,589 08	211,251,280 39	211,251,280 39	"	9,854,387 62	13,157,696 31	211,251,280 39	
					3,303,308f 69c			
Excédant de recette du budget ordinaire de 1867	93,607,535 00	.....		.....			153,052,903 93	
	308,162,124 08						364,304,184 32	
Excédant de recette du budget de l'exercice 1866, attribué au budget extraordinaire de 1867 par l'article 15 du projet de loi de règlement de l'exercice 1866				.....			1,978,659 82	
							366,282,844 14	

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1867, par chapitres.	Crédits définitifs de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES. (SERVICE DES CULTES.)										
		MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.										
VIIe.	1	Constructions et grosses réparations des édifices diocésains	2,441,468f 19c	2,360,743f 19c	2,298,558f 87c	62,184f 32c	80,725f 00c	80,725f 00c	62,184f 32c	2,298,558f 87c		
	2	Secours aux communes des départements annexés pour la réparation de leurs églises et presbytères	200,000 00	199,980 00	195,980 00	4,000 00	20 00	0 20	4,000 00	195,980 00		
	3	Secours extraordinaires pour travaux concernant les églises et presbytères.	1,600,000 00	1,600,000 00	1,586,000 00	14,000 00	"	"	14,000 00	1,586,000 00		
	4	Restauration de la cathédrale de Paris	300,000 00	299,914 48	295,890 73	4,023 75	85 52	85 52	4,023 75	295,890 73	5,506,114f 59c	
	5	Construction de la cathédrale de Marseille	600,000 00	599,889 30	599,889 10	0 20	110 70	110 70	0 20	599,889 10		
	6	Agrandissement de la cathédrale de Moulins	100,000 00	99,967 40	99,967 40	"	32 60	32 60	"	99,967 40		
	7	Reconstruction de la cathédrale de Cambrai	200,000 00	199,829 36	199,829 36	"	170 64	170 64	"	199,829 36		
	8	Achèvement de la cathédrale de Clermont	230,000 00	229,999 13	229,999 13	"	0 87	0 87	"	229,999 13		
			5,671,468 19	5,590,322 86	5,506,114 59	84,208 27	81,145 33	81,145 33	84,208 27	5,506,114 59	5,506,114 59	
								165,353f 60c				
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
IIIe.	1	Restauration de la coupole de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem	300,000 00	292,350 69	276,814 94	15,535 75	7,649 31	7,649 31	15,535 75	276,814 94	276,814 94	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.										
IIe.	1	Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus français	12,000 00	12,000 00	11,900 00	100 00	"	"	100 00	11,900 00	11,900 00	
		SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES.										
IIIe.	2	Travaux neufs	949,684 27	940,675 03	911,672 48	29,002 55	9,009 24	9,009 24	29,002 55	911,672 48	911,672 48	
		SUBVENTIONS ET SECOURS.										
VIe.	3	Reconstruction du palais de justice de Paris	66,000 00	66,000 00	66,000 00	"	"	"	"	66,000 00		
	4	Achèvement et appropriation du palais de justice de Bourges	30,000 00	30,000 00	30,000 00	"	"	"	"	30,000 00		
	5	Reconstruction du palais de justice d'Agen	100,000 00	99,999 99	99,999 99	"	0 01	0 01	"	99,999 99		
	6	Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun	3,300,000 00	3,300,000 00	3,300,000 00	"	"	"	"	3,300,000 00	5,022,749 99	
	7	Subvention pour réparation des dommages causés aux chemins vicinaux par les inondations	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	"	1,500,000 00		
	8	Indemnités aux habitants de la vallée des Dappes	30,000 00	30,000 00	26,750 00	3,250 00	"	"	3,250 00	26,750 00		
	9	Subvention à la ville de Troyes pour bains et lavoirs	29,100 00	29,100 00	"	29,100 00	"	"	29,100 00	"		
			6,016,784 27	6,007,775 02	5,946,322 47	61,452 55	9,009 25	9 009 25	61,452 55	5,946,322 47	5,946,322 47	
								70,461f 80c				
		MINISTÈRE DES FINANCES.										
		DOTATIONS.										
Ier.	1	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	500,000 00	500,000 00	500,000 00	"	"	"	"	500,000 00	500,000 00	
		MONNAIES ET MÉDAILLES.										
IIe.	2	Retrait et refonte des monnaies divisionnaires d'argent	1,800,000 00	793,169 24	791,831 57	1,337 67	1,006,830 76	1,006,830 76	1,337 67	791,831 57	791,831 57	
		ADMINISTRATION DES FORÊTS.										
VIIe.	3	Reboisement, routes forestières et gazonnement	2,500,310 68	2,495,230 76	2,494,998 54	232 22	5,079 92	5,079 92	232 22	2,494,998 54	2,494,998 54	
		MANUFACTURES DE L'ÉTAT. (Tabacs et poudres à feu.)										
IXe.	4	Matériel	1,125,000 00	692,039 85	692,039 85	"	432,960 15	432,960 15	"	692,039 85	692,039 85	
			5,925,310 68	4,480,439 85	4,478,869 96	1,569 89	1,444,870 83	1,444,870 83	1,569 89	4,478,869 96	4,478,869 96	
								1,446,440f 72c				

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1867, par chapitres.	Crédits définitifs de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.										
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
		MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.										
IVe.	1	Établissements et matériel de l'artillerie	3,121,958f 00c	2,958,622f 60c	2,958,622f 60c	"	163,335f 40c	163,335f 40c	"	2,958,622f 60c	50,482,901f 47c	
	1 *bis.*	Transformation de l'armement	37,870,000 00	37,703,294 49	37,703,294 49	"	166,705 51	166,705 51	"	37,703,294 49		
	2	Établissements et matériel du génie	9,938,700 00	9,820,984 38	9,820,984 38	"	117,715 62	117,715 62	"	9,820,984 38		
		ADMINISTRATION CENTRALE. — DÉPÔT DE LA GUERRE.										
Ire.	3	Administration centrale. (Personnel.)	1,500 00	1,498 00	1,498 00	"	2 00	2 00	"	1,498 00	52,027 94	
	4	——— (Matériel.)	600 00	596 96	596 96	"	3 04	3 04	"	596 96		
	4 *bis.*	Télégraphie milltaire	50,000 00	49,999 98	49,932 98	67f 00c	0 02	0 02	67f 00c	49,932 98		
		ÉTATS-MAJORS. — GENDARMERIE.										
IIe.	5	États-majors	500,000 00	314,361 91	314,361 91	"	185,638 09	185,638 09	"	314,361 91	340,361 91	
	6	Gendarmerie impériale	26,000 00	26,000 00	26,000 00	"	"	"	"	26,000 00		
		SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.										
IIIe.	7	Solde et prestation en nature	37,019,539 00	36,551,117 65	35,657,196 73	893,920 92	468,421 35	468,421 35	893,920 92	35,657,196 73	96,577,418 84	
	8	Habillement et campement	32,780,800 00	32,780,797 91	32,777,936 03	2,861 88	2 09	2 09	2,861 88	32,777,936 03		
	9	Transports généraux	5,754,200 00	5,750,270 59	5,743,329 89	6,940 70	3,929 41	3,929 41	6,940 70	5,743,329 89		
	10	Justice militaire	36,000 00	3,727 27	3,727 27	"	32,272 73	32,272 73	"	3,727 27		
	11	Remonte générale	21,808,000 00	20,404,553 99	20,404,238 99	315 00	1,403,446 01	1,403,446 01	315 00	20,404,238 99		
	12	Harnachement	1,998,300 00	1,990,989 93	1,990,989 93	"	7,310 07	7,310 07	"	1,990,989 93		
		ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, TRAITEMENTS TEMPORAIRES, ETC.										
Ve.	13	Dépenses secrètes	40,000 00	38,300 00	38,300 00	"	1,700 00	1,700 00	"	38,300 00	38,300 00	
			150,945,597 00	148,395,115 66	147,491,010 16	904,105 50	2,550,481 34	2,550,481 34	904,105 50	147,491,010 16	147,491,010 16	
								3,454,586f 84c				
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.										
IVe.	1	Desséchements et irrigations	745,145 67	745,145 67	745,045 67	100 00	"	"	100 00	745,045 67	19,038,703 76	
	2	Routes et ponts, aqueducs, canaux, fontaines et grande voirie.	7,099,882 03	7,099,882 03	7,081,033 65	18,848 38	"	"	18,848 38	7,081,033 65		
	3	Ports, phares et fanaux	5,280,497 07	5,280,497 07	5,280,497 07	"	"	"	"	5,280,497 07		
	3 *bis.*	Reboisements et travaux forestiers	286,960 31	286,960 31	286,960 31	"	"	"	"	286,960 31		
	3 *ter.*	Frais d'études et accroissement temporaire du personnel	3,157 64	3,157 64	3,157 64	"	"	"	"	3,157 64		
	4	Bâtiments civils	550,000 00	541,005 33	537,690 08	3,315 25	8,994 67	8,994 67	3,315 25	537,690 08		
	5	Chemins de fer de l'Algérie	3,661,100 00	3,661,031 40	3,661,031 40	"	68 60	68 60	"	3,661,031 40		
	6	Société générale algérienne (première annuité à payer à la société)	948,435 00	909,880 02	909,880 02	"	38,554 98	38,554 98	"	909,880 02		
	7	Réparation de dommages causés par le tremblement de terre de 1867	500,000 00	500,000 00	498,500 00	1,500 00	"	"	1,500 00	498,500 00		
	8	Indemnités aux victimes de l'insurrection de 1864	55,460 92	55,460 92	34,907 92	20,553 00	"	"	20,553 00	34,907 92		
			19,130,638 64	19,083,020 39	19,038,703 76	44,316 63	47,618 25	47,618 25	44,316 63	19,038,703 76	19,038,703 76	
								91,934 88				

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1867, par chapitres.	Crédits définitifs de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.										
		ÉTATS-MAJORS, ETC.										
IIe.	8	Équipages à terre et à la mer	11,827,190f 00c	9,273,606f 22c	9,273,606f 22c	"	2,553,583f 78c	2,553,583f 78c	"	9,273,606f 22c	24,629,447f 37c	
	9	Troupes	1,519,851 00	1,513,211 93	1,513,211 93	"	6,639 07	6,639 07	"	1,513,211 93		
	10	Services spéciaux en Cochinchine	1,647,326 00	1,401,197 46	1,400,467 60	729f 86c	246,128 54	246,128 54	729f 86c	1,400,467 60		
	10 *b.*	Corps entretenus et agents divers	43,680 00	733 33	733 33	"	42,946 67	42,946 67	"	733 33		
	10 *t.*	Maistrance, gardiennage et surveillance	90,859 00	17,871 15	17,871 15	"	72,987 85	72,987 85	"	17,871 15		
	11	Hôpitaux	1,028,479 00	1,027,201 52	1,027,201 52	"	1,277 48	1,277 48	"	1,027,201 52		
	12	Vivres	11,447,289 00	11,396,621 17	11,396,355 62	265 55	50,667 83	50,667 83	265 55	11,396,355 62		
		SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX.										
IIIe.	1	Approvisionnements généraux de la flotte	8,000,000 00	7,974,555 71	7,974,555 71	"	25,444 29	25,444 29	"	7,974,555 71	48,139,424 53	
	2	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	2,500,000 00	2,446,179 26	2,446,179 26	"	53,820 74	53,820 74	"	2,446,179 26		
	3	Salaires d'ouvriers	3,150,000 00	3,103,172 88	3,103,172 88	"	46,827 12	46,827 12	"	3,103,172 88		
	4	Construction de bâtiments à Ruelle, à Nevers et dans les ports	500,000 00	"	"	"	500,000 00	500,000 00	"	"		
	5	Salaires d'ouvriers	5,060,000 00	5,015,631 13	5,015,631 13	"	44,368 87	44,368 87	"	5,015,631 13		
	6	Approvisionnements généraux de la flotte	29,566,000 00	29,512,770 59	29,501,823 91	10,946 68	53,229 41	53,229 41	10,946 68	29,501,823 91		
	7	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	100,000 00	98,061 64	98,061 64	"	1,938 36	1,938 36	"	98,061 64		
		ÉCOLES NAVALES, ETC.										
IVe.	12 *b.*	Service hydrographique et scientifique	100,000 00	94,276 75	94,276 75	"	5,723 25	5,723 25	"	94,276 75	1,736,257 97	
	13	Frais de voyages et dépenses diverses	2,819,684 00	1,642,123 97	1,641,981 22	142 75	1,177,560 03	1,177,560 03	142 75	1,641,981 22		
		SERVICE COLONIAL.										
V^e.	13 *b.*	Personnel civil et militaire aux colonies	150,000 00	94,417 94	94,417 94	"	55,582 06	55,582 06	"	94,417 94	247,640 74	
	14	Matériel civil et militaire aux colonies	55,000 00	53,222 80	53,222 80	"	1,777 20	1,777 20	"	53,222 80		
	15	Subvention au service local des colonies	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00		
			79,705,358 00	74,764,855 45	74,752,770 61	12,084 84	4,940,502 55	4,940,502 55	12,084 84	74,752,770 61	74,752,770 61	
								4,952,587f 39c				
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
IIIe.	1	Observatoire impérial. (Acquisition d'instruments.)	100,000 00	"	"	"	100,000 00	100,000 00	"	"	113,308 44	
	2	Préparation et publication de la carte des Gaules	25,000 00	24,999 32	24,999 32	"	0 68	0 68	"	24,999 32		
	3	Expédition scientifique du Mexique	25,000 00	24,983 95	24,598 75	385 20	16 05	16 05	385 20	24,598 75		
	5	Bibliothèque impériale. (Acquisitions. — Yéméniz.)	63,711 00	63,710 37	63,710 37	"	0 63	0 63	"	63,710 37		
	6	Travaux extraordinaires et organisation de l'enseignement spécial dans les lycées des départements	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00	479,123 75	
IVe.	7	Travaux au lycée de Grenoble	110,000 00	110,000 00	110,000 00	"	"	"	"	110,000 00		
	8	Organisation de l'enseignement spécial dans les colléges communaux	100,000 00	99,988 75	94,123 75	5,865 00	11 25	11 25	5,865 00	94,123 75		
	9	École normale de Cluny	75,000 00	75,000 00	75,000 00	"	"	"	"	75,000 00		
V^e.	4	Subvention pour construction de maisons d'école. — Cours d'adultes	1,200,000 00	1,199,990 00	1,183,783 60	16,206 40	10 00	10 00	16,206 40	1,183,783 60	1,479,605 97	
	10	Indemnité aux instituteurs en raison de l'accroissement du nombre des élèves gratuits	300,000 00	296,872 47	295,822 37	1,050 10	3,127 53	3,127 53	1,050 10	295,822 37		
			2,198,711 00	2,095,544 86	2,072,038 16	23,506 70	103,166 14	103,166 14	23,506 70	2,072,038 16	2,072,038 16	
								126,672f 84c				

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS										
		TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES ROUTES, PONTS ET CANAUX, ETC.										
	1	Établissement thermal d'Aix	521,678f 00c	408,123f 36c	408,123f 36c	"	113,554f 64c	113,554f 64c	"	408,123f 36c		
	1 *bis.*	Grosses réparations aux bâtiments d'agriculture de Grignon, etc.	185,000 00	147,525 99	144,288 49	3,237f 50c	37,474 01	37,474 01	3,237f 50c	144,288 49		
	1 *ter.*	Enquête agricole	300,000 00	102,943 86	102,943 86	"	197,056 14	197,056 14	"	102,943 36		
	1 *quat.*	Enquête sur les banques	36,100 00	36,096 96	36,096 96	"	3 04	3 04	"	36,096 96		
	2	Établissement thermal de Néris	20,000 00	4,483 90	"	4,483 90	15,516 10	15,516 10	4,483 90	"		
	3	——— de Bourbonne	100,000 00	"	"	"	100,000 00	100,000 00	"	"		
	4	Établissement d'un lazaret à Saint-Nazaire	200,000 00	53,000 00	53,000 00	"	147,000 00	147,000 00	"	53,000 00		
	4 *bis.*	Construction d'une consigne à Brest	15,000 00	15,000 00	15,000 00	"	"	"	"	15,000 00		
	4 *ter.*	Établissement d'un petit lazaret au Havre	48,000 00	1,500 00	1,500 00	"	46,500 00	46,500 00	"	1,500 00		
	4 *quat.*	Lazaret de Villefranche	40,000 00	40,000 00	40,000 00	"	"	"	"	40,000 00		
	4 *quin.*	Service sanitaire. (Dépenses extraordinaires.)	25,000 00	17,773 82	17,773 82	"	7,226 18	7,226 18	"	17,773 82		
	4 *sex.*	Lazaret flottant de Saint-Nazaire	38,500 00	38,408 43	38,408 43	"	91 57	91 57	"	38,408 43		
	5	Lacunes des routes impériales	4,678,178 00	4,657,698 74	4,655,601 69	2,097 05	20,479 26	20,479 26	2,097 05	4,655,601 69		
	6	Rectifications des routes impériales	4,606,443 04	4,595,822 28	4,595,111 87	710 41	10,620 76	10,620 76	710 41	4,595,111 87		
VIe.	7	Nouvelles routes impériales de la Corse	800,000 00	799,819 90	788,809 42	11,010 48	180 10	180 10	11,010 48	788,809 42	65,747,263f 39c	
	8	Routes forestières de la Corse	300,000 00	300,000 00	293,930 01	6,069 99	"	"	6,069 99	293,930 01		
	9	Construction de ponts	1,218,000 00	1,216,147 53	1,215,869 35	278 18	1,852 47	1,852 47	278 18	1,215,869 35		
	10	Part contributive de l'État pour l'ouverture ou l'achèvement de diverses voies de communication dans Paris	8,800,000 00	8,800,000 00	8,800,000 00	"	"	"	"	8,800,000 00		
	11	Amélioration de rivières	10,517,000 00	10,467,947 84	10,433,245 79	34,702 05	49,052 16	49,052 16	34,702 05	10,433,245 79		
	12	Établissement de canaux de navigation	5,800,000 00	5,792,285 74	5,786,915 28	5,370 46	7,714 26	7,714 26	5,370 46	5,786,915 28		
	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement de ports maritimes	14,759,433 69	14,751,205 83	14,747,268 86	3,936 97	8,227 86	8,227 86	3,936 97	14,747,268 86		
	14	——— agricole	4,356,218 24	4,329,900 11	4,328,871 63	1,028 48	26,318 13	26,318 13	1,028 48	4,328,871 63		
	15	Assainissement de marais communaux	100,000 00	68,202 47	68,184 47	18 00	31,797 53	31,797 53	18 00	68,184 47		
	16	Drainage	100,264 50	59,445 47	59,439 97	5 50	40,819 03	40,819 03	5 50	59,439 97		
	16 *bis.*	Travaux de défense contre les inondations	995,294 29	993,568 31	987,609 14	5,959 17	1,725 98	1,725 98	5,959 17	987,609 14		
	16 *ter.*	Réparation de dommages causés aux voies publiques par les inondations de 1866	10,300,774 68	8,030,282 19	8,014,095 99	16,186 20	2,270,492 49	2,270,492 49	16,186 20	8,014,095 99		
	16 *quat.*	Achat d'une collection de fossiles pour l'école des mines	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00		
	16 *quin.*	Service des mines. (Dépenses extraordinaires.)	15,175 00	15,175 00	15,175 00	"	"	"	"	15,175 00		
		A reporter	68,976,059 44	65,842,357 73	65,747,263 39	95,094 34	3,133,701 71	3,133,701 71	95,094 34	65,747,263 39	65,747,263 39	

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1867, par chapitres.	Crédits définitifs de l'exercice 1867, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)										
		Report	68,976,059f 44c	65,842,357f 73c	65,747,263f 39c	95,094f 34c	3,133,701f 71c	3,133,701f 71c	95,094f 34c	65,747,263f 39c	65,747,263f 39c	
		CHEMINS DE FER.										
VIIe.	17	Travaux exécutés par l'État	6,146,700 89	6,136,133 44	6,021,344 27	114,789 17	10,567 45	10,567 45	114,789 17	6,021,344 27	28,391,700 66	
	18	Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	16,139,400 00	16,090,624 59	16,090,624 59	"	48,775 41	48,775 41	"	16,090,624 59		
	19	Subventions aux compagnies de chemins de fer	6,355,640 00	6,279,731 80	6,279,731 80	"	75,908 20	75,908 20	"	6,279,731 80		
		EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.										
VIIIe.	20	Exposition universelle de 1867	3,049,685 00	3,049,684 93	3,049,684 93	"	0 07	0 07	"	3,049,684 93	3,423,279 32	
	20 *b.*	Dépenses diverses occasionnées par l'Exposition universelle	373,900 00	373,594 39	373,594 39	"	305 61	305 61	"	373,594 39		
			101,041,385 33	97,772,126 88	97,562,243 37	209,883 51	3,269,258 45	3,269,258 45	209,883 51	97,562,243 37	97,562,243 37	
								3,479,141f 96c				
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.										
		TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
IVe.	1	Réunion du Louvre aux Tuileries	600,000 00	599,868 38	599,868 38	"	131 62	131 62	"	599,868 38	9,157,956 12	
	2	Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres	3,300,000 00	3,299,882 64	3,299,882 64	"	117 36	117 36	"	3,299,882 64		
	3	Édifices publics	1,702,000 00	1,701,961 06	1,701,961 06	"	38 94	38 94	"	1,701,961 06		
	4	Construction du nouvel Opéra	3,380,000 00	3,379,932 98	3,378,632 98	1,300 00	67 02	67 02	1,300 00	3,378,632 98		
	5	Publication de l'ouvrage de M. Place sur Ninive	70,000 00	69,996 00	28,428 20	41,567 80	4 00	4 00	41,567 80	28,428 20		
	6	Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	101,000 00	100,999 41	51,753 03	49,246 38	0 59	0 59	49,246 38	51,753 03		
	7	Indemnité extraordinaire aux employés pendant l'Exposition	8,000 00	7,994 76	7,944 76	50 00	5 24	5 24	50 00	7,944 76		
	8	Médaille du Mexique	90,000 00	89,485 07	89,485 07	"	514 93	514 93	"	89,485 07		
			9,251,000 00	9,250,120 30	9,157,956 12	92,164 18	879 70	879 70	92,164 18	9,157,956 12	9,157,956 12	
								93,043f 88c				

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
Ministère de la justice et des cultes. (Service des cultes.)	5,671,468f 19c	5,590,322f 86c	5,506,114f 59c	84,208f 27c	81,145f 33c	81,145f 33c	84,208f 27c	5,506,114f 59c	
——— des affaires étrangères	300,000 00	292,350 69	276,814 94	15,535 75	7,649 31	7,649 31	15,535 75	276,814 94	
——— de l'intérieur	6,016,784 27	6,007,775 02	5,946,322 47	61,452 55	9,009 25	9,099 25	61,452 55	5,946,322 47	
——— des finances	5,925,310 68	4,480,439 85	4,478,869 96	1,569 89	1,444,870 83	1,444,870 83	1,569 89	4,478,869 96	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	150,945,597 00	148,395,115 66	147,491,010 16	904,105 50	2,550,481 34	2,550,481 34	904,105 50	147,491,010 16	
——— du gouvernement général de l'Algérie	19,130,638 64	19,083,020 39	19,038,703 76	44,316 63	47,618 25	47,618 25	44,316 63	19,038,703 76	
Ministère de la marine et des colonies	79,705,358 00	74,764,855 45	74,752,770 61	12,084 84	4,940,502 55	4,940,502 55	12,084 84	74,752,770 61	
——— de l'instruction publique	2,198,711 00	2,095,544 86	2,072,038 16	23,506 70	103,166 14	103,166 14	23,506 70	2,072,038 16	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	101,041,385 33	97,772,126 88	97,562,243 37	209,883 51	3,269,258 45	3,269,258 45	209,883 51	97,562,243 37	
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	9,251,000 00	9,250,120 30	9,157,956 12	92,164 18	879 70	879 70	92,164 18	9,157,956 12	
TOTAUX GÉNÉRAUX	380,186,253 11	367,731,671 96	366,282,844 14	1,448,827 82	12,454,581 15	12,454,581 15	1,448,827 82	366,282,844 14	
						13,903,408f 97c			

Résultat du Budget extraordinaire de l'Exercice 1867.

RECETTE.

Recouvrements effectués sur les droits constatés au profit du budget extraordinaire de l'exercice 1867 :

Indemnité du Japon	2,187,541f 76c	
Indemnité de Cochinchine	490,786 67	
Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000 00	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	2,494,998 54	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	1,265,204 24	
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	375,000 00	
Versements à faire par la Société générale algérienne	13,415,642 72	
Produit des terrains des fortifications du Havre	53,209 47	
Produit des douanes maritimes du Mexique	710,128 99	
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	172,373 66	
Fonds de concours versés par divers pour l'exécution de travaux publics	6,905,143 50	
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	987,609 14	
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	124,273 06	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	8,845 56	
Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	2,600 00	
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée à l'exercice 1867. (Loi du 1er août 1868.)	175,057,923 08	
Ensemble	211,251,280 39	
Excédant de recette du budget ordinaire de 1867	153,052,903 93	
	364,304,184 32	
Excédant de recette du budget de l'exercice 1866 attribué au budget extraordinaire de 1867. (Article 15 du projet de loi de règlement de l'exercice 1866.)	1,978,659 82	
Total de la recette	366,282,844 14	366,282,844f 14c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget extraordinaire de l'exercice 1867 :

Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	5,506,114f 59c	
Ministère des affaires étrangères	276,814 94	
Ministère de l'intérieur	5,946,322 47	
Ministère des finances	4,478,869 96	
Ministère de la guerre	147,491,010 16	
Gouvernement général de l'Algérie	19,038,703 76	
Ministère de la marine et des colonies	74,752,770 61	
Ministère de l'instruction publique	2,072,038 16	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	97,562,243 37	
Ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts	9,157,956 12	
Total de la dépense	366,282,844 14	366,282,844 14
Balance		»

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 186 ET 1866.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1866 ET 1867.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES (Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1867, les développements par nature de recettes.)				DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1867.		OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1866.	À RETRANCHER de 1866 pour ramener le budget de cet exercice aux conditions de celui de l'exercice 1867.	EXERCICE 1866 modifié.	EXERCICE 1867.	en plus.	en moins.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1° BUDGET ORDINAIRE.							
Contributions directes. — Fonds généraux	321,395,460 90	"	321,395,460 90	324,928,867 33	3,533,406 43	"	(A) Produit net des forêts après défalcation des dépenses d'administration et d'exploitation ci-après :
Enregistrement, timbre et domaines	448,048,690 52	"	448,048,690 52	454,965,249 44	6,916,558 92	"	Administration centrale 224,999f 95c
Produits des forêts	40,884,688 53	(A) 31,239,682 62	9,645,005 91	9,953,073 45	308,067 54	"	Frais de régie et d'exploitation : Personnel ..... 4,952,851f 95c ; Matériel ..... 3,656,855 26 ; Dépenses diverses ..... 637,807 41 } 9,247,514 62
Douanes et sels	152,007,350 49	"	152,007,350 49	145,778,501 42	"	6,228,849 07	Remboursements sur produits des forêts 72,491 39
Contributions indirectes	630,748,264 37	(B) 30,680,966 05	600,067,298 32	597,916,916 69	"	2,150,381 63	Remises sur produits de coupes de bois 100,000 00
Produits des postes	82,275,074 82	"	82,275,074 82	86,413,845 02	4,138,770 20	"	9,645,005 91
Produits universitaires	3,597,647 00	"	3,597,647 00	3,675,483 50	77,836 50	"	Le produit net des forêts est attribué, à partir de 1867, à la nouvelle caisse d'amortissement.
Produits et revenus de l'Algérie	19,464,186 36	"	19,464,186 36	18,050,519 99	"	1,413,666 37	(B) Produit du dixième des chemins de fer. Les recettes de cette origine figurent, à partir de 1867, au budget de l'amortissement.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,645,772 36	"	14,645,772 36	14,788,280 18	142,507 82	"	
Produit de la réserve de l'amortissement	32,372,711 74	(C) 32,372,711 74	"	"	"	"	
Produits divers	51,018,386 02	(D) 2,628,013 00	48,390,373 02	46,865,725 94	"	1,524,647 08	(C) A partir de 1867, les recettes et les dépenses fictives de l'ancien amortissement ont cessé de figurer aux budgets.
	1,796,458,233 11	96,921,373 41	1,699,536,859 70	1,703,336,462 96	15,117,147 41	11,317,544 15	(D) Bénéfice de la caisse des dépôts et consignations. Ce bénéfice forme, à partir de 1867, une des ressources de la caisse d'amortissement.
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1867				.....	3,799,603f 26c		
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.							
Contributions directes. — Fonds spéciaux	214,942,928 12	"	214,942,928 12	220,056,375 52	5,113,447 40	"	
Produits éventuels départementaux	33,786,178 35	"	33,786,178 35	34,604,760 35	818,582 00	"	
Produits divers spéciaux	3,767,050 91	"	3,767,050 91	3,887,448 73	120,397 82	"	
	252,496,157 38	"	252,496,157 38	258,548,584 60	6,052,427 22	"	(E) Savoir : Portion du produit de la réserve de l'amortissement ..... 90,762,311f 00c ; Rentes de l'amortissement ..... 4,840,178 75 ; 95,602,489 75
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1867				.....	6,052,427f 22c		
							(Voir la note (C) ci-dessus.)
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE	151,768,040 57	(E) 95,602,489 75	56,165,550 82	(F) 211,251,280 39	155,085,729 57	"	(F) Y compris la portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée à l'exercice 1867, en exécution de la loi du 1er août 1868.
TOTAUX	2,200,722,431 06	192,523,863 16	2,008,198,567 90	2,173,136,327 95	176,255,304 20	11,317,544 15	(G) Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée à l'exercice 1867 ..... 175,057,923f 08c ; Augmentation des recettes de 1867 comparativement à 1866 ..... 164,937,760 05 ; RESTE en diminution sur les recettes normales de 1867 ..... 10,120,163 03
DIFFÉRENCE TOTALE en plus à l'exercice 1867				.....	(G) 164,937,760f 05c		
Excédants de recette transportés en règlement définitif aux exercices 1866 et 1867	12,224,000 00	"	12,224,000 00	1,978,659 82	"	10,245,340 18	

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES RESTANT À RECOUVRER À LA CLÔTURE DES EXERCICES 1866 ET 1867.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RESTES A RECOUVRER — DE L'EXERCICE 1866.	À RETRANCHER de 1866 pour ramener le budget de cet exercice aux conditions de celui de l'exercice 1867.	DE L'EXERCICE 1866 modifié.	DE L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES, À L'EXERCICE 1867, en plus.	DIFFÉRENCES, À L'EXERCICE 1867, en moins.	OBSERVATIONS.
BUDGET ORDINAIRE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
PRODUITS DES DOMAINES.							
Revenus et prix de vente des domaines	7,270,093 46	"	7,270,093 46	6,834,783 57	"	435,309 89	
Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	15,044 66	"	15,044 66	23,647 52	8,602 86	"	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	"	"	"	"	"	"	
PRODUITS DES FORÊTS.							
Charges additionnelles. — 1/2 p. o/o pour frais d'adjudication	5 59	5 59	"	"	"	"	(A) Les restes à recouvrer sur les produits des forêts, à la clôture de l'exercice 1867, sont constatés au profit du budget de l'amortissement.
Prix de coupes de bois vendues en détail	195,160 21	(A) 195,160 21	"	"	"	"	
Produits divers	331,183 98	331,183 98	"	"	"	"	
Contributions des communes et établissements publics	20,241 81	20,241 81	"	"	"	"	
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.							
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	1,269,233 10	"	1,269,233 10	1,381,615 61	112,382 51	"	
Droit de timbre	14 22	"	14 22	2 50	"	11 72	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.							
Droits sur les boissons	154,738 30	"	154,738 30	184,043 95	29,305 65	"	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	"	"	"	"	"	"	
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	8,198 19	"	8,198 19	24,595 54	16,397 35	"	
Droits divers et recettes à différents titres	94,709 22	(B) 3,268 23	91,440 99	132,587 74	41,146 75	"	(B) Les restes à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1867, sur le produit du dixième des chemins de fer, figurent au budget de l'amortissement.
Produit de la vente des tabacs	"	"	"	"	"	"	
Produit de la vente des poudres à feu	"	"	"	"	"	"	
PRODUITS DES POSTES.							
Recettes diverses	983 80	"	983 80	480 00	"	503 80	
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.							
Enregistrement, timbre et domaines	1,334,273 22	"	1,334,273 22	1,213,632 98	"	120,640 24	
Douanes	2,400 00	"	2,400 00	400 00	"	2,000 00	
Contributions diverses	963,791 45	"	963,791 45	1,362,492 32	398,700 87	"	
TOTAUX	11,660,071 21	549,859 82	11,110,211 39	11,158,281 73	606,535 99	558,465 65	
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1867					48,070f 34c		

RÉSUMÉ.

Produits des domaines	7,285,138 12	"	7,285,138 12	6,858,431 00	"	426,707 03
Produits des forêts	546,591 59	546,591 59	"	"	"	"
Enregistrement et timbre	1,269,247 32	"	1,269,247 32	1,381,618 11	112,370 79	"
Contributions indirectes	257,645 71	3,268 23	254,377 48	341,227 23	86,849 75	"
Produits des postes	983 80	"	983 80	480 00	"	503 80
Produits et revenus de l'Algérie	2,300,464 67	"	2,300,464 67	2,576,525 30	276,060 63	"
TOTAUX	11,660,071 21	549,859 82	11,110,211 39	11,158,281 73	475,281 17	427,210 83
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1867					48,070f 34c	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1866 ET 1867.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES (Voir aux comptes des ministères les développements par chapitres.) — EXERCICE 1866.	À RETRANCHER de 1866 pour ramener le budget de cet exercice aux conditions de celui de l'exercice 1867.	EXERCICE 1866 modifié.	EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES, À L'EXERCICE 1867, en plus.	en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Dette publique	599,781,359 86	(A) 143,803,846 49	455,977,513 37	459,987,882 20	4,010,368 83	"
Dotations	47,704,050 59	"	47,704,050 59	47,669,263 26	"	34,787 33
Ministère d'État	3,034,485 49	"	3,034,485 49	3,069,025 85	34,540 36	"
——— de la justice et des cultes — Justice	32,854,085 50	"	32,854,085 50	32,925,308 12	71,222 62	"
——— de la justice et des cultes — Cultes	48,131,902 53	"	48,131,902 53	48,573,558 85	441,656 32	"
——— des affaires étrangères	13,119,118 11	"	13,119,118 11	13,085,560 19	"	33,557 92
——— de l'intérieur	54,372,794 91	"	54,372,794 91	54,769,914 72	397,119 81	"
——— des finances	18,687,459 89	"	18,687,459 89	19,974,799 02	1,287,339 13	"
——— de la guerre	362,708,872 40	"	362,708,872 40	366,188,969 61	3,480,097 21	"
Gouvernement général de l'Algérie	14,204,008 90	"	14,204,008 90	14,395,862 44	191,853 54	"
Ministère de la marine et des colonies	156,956,808 53	"	156,956,808 53	147,319,410 91	"	9,637,397 62
——— de l'instruction publique	20,675,827 20	"	20,675,827 20	20,582,110 71	"	93,716 49
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	73,841,893 87	"	73,841,893 87	72,452,654 19	"	1,389,239 68
——— de la maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,495,287 10	"	12,495,287 10	12,128,349 53	"	366,937 57
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	221,956,316 26	"	221,956,316 26	219,960,688 53	"	1,995,627 73
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc	10,819,372 80	"	10,819,372 80	10,277,703 23	"	541,669 57
	1,691,343,643 94	143,803,846 49	1,547,539,797 45	1,543,361,061 36	9,914,197 82	14,092,933 91
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1867					4,178,736f 09c	
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ministère de l'intérieur	143,592,834 85	"	143,592,834 85	148,208,218 89	4,615,384 04	"
——— des finances	100,917,318 06	"	100,917,318 06	102,007,777 84	1,090,459 78	"
Gouvernement général de l'Algérie	139,983 56	"	139,983 56	105,953 29	"	34,030 27
Ministère de l'instruction publique	7,545,366 40	"	7,545,366 40	7,647,647 90	102,281 50	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	3,998,139 25	"	3,998,139 25	6,389,004 62	2,390,865 37	"
	256,193,642 12	"	256,193,642 12	264,358,602 54	8,198,990 69	34,030 27
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1867					8,164,960f 42c	
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Ministère de la justice et des cultes. — Cultes	5,459,796 69	"	5,459,796 69	5,590,322 86	130,526 17	"
——— des affaires étrangères	"	"	"	292,350 69	292,350 69	"
——— de l'intérieur	5,168,066 51	"	5,168,066 51	6,007,775 02	839,708 51	"
——— des finances	12,944,232 48	"	12,944,232 48	4,480,439 85	"	8,463,792 63
——— de la guerre	56,050,568 23	"	56,050,568 23	148,395,115 66	92,344,547 43	"
Gouvernement général de l'Algérie	14,869,766 47	"	14,869,766 47	19,083,020 39	4,213,253 92	"
Ministère de la marine et des colonies	35,944,159 85	"	35,944,159 85	74,764,855 45	38,820,695 60	"
——— de l'instruction publique	1,578,739 15	"	1,578,739 15	2,095,544 86	516,805 71	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	121,885,325 70	(B) 31,442,008 44	90,443,317 26	97,772,126 88	7,328,809 62	"
——— de la maison de l'Empereur et des beaux-arts	8,269,167 17	"	8,269,167 17	9,250,120 30	980,953 13	"
	262,169,822 25	31,442,008 44	230,727,813 81	367,731,671 96	145,467,650 78	8,463,792 63
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1867					137,003,858f 15c	
TOTAUX	2,209,707,108 31	175,245,854 93	2,034,461,253 38	2,175,451,335 86	163,580,839 29	22,590,756 81
DIFFÉRENCE totale en plus à l'exercice 1867					140,990,082f 48c	

OBSERVATIONS.

(A) Cette somme se décompose ainsi qu'il suit :

1° Dépenses fictives de l'amortissement qui ne figurent plus au budget à partir de 1867 :

Dotation de l'amortissement		122,773,876f 00c
Rentes de l'amortissement		4,840.178 75
Intérêts des bons remis à la caisse d'amortissement		361,146 74
		127,975,201 49

2° Dépenses mises, à partir de 1867, à la charge de la nouvelle caisse d'amortissement :

Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	7,517,703f 00c	15,828,645 00
Rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés	1,346,327 00	
Rachat de concessions de canaux et de ponts	4.814,755 00	
Intérêts et amortissement des obligations trentenaires	2,149.860 00	
		143,803,846 40

(B) Garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer. Dépense mise, à partir de 1867, à la charge du budget de l'amortissement.

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1866 ET 1867.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1866.	À RETRANCHER de 1866 pour ramener le budget de cet exercice aux conditions de celui de l'exercice 1867.	EXERCICE 1866 MODIFIÉ.	EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES, À L'EXERCICE 1867. en plus.	DIFFÉRENCES, À L'EXERCICE 1867. en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Dette publique	2,634,930 85	(A) 47,723 74	2,587,207 11	2,863,443 32	276,236 21	"
Dotations	"	"	"	"	"	"
Ministère d'État	4,346 66	"	4,346 66	8,490 57	4,143 91	"
——— de la justice et des cultes — Justice	13,202 96	"	13,202 96	12,674 06	"	528 90
——— de la justice et des cultes — Cultes	88,257 70	"	88,257 70	44,036 30	"	44,221 40
——— des affaires étrangères	44,178 67	"	44,178 67	12,003 41	"	32,175 26
——— de l'intérieur	137,754 35	"	137,754 35	130,971 14	"	6,783 21
——— des finances	3,741 58	"	3,741 58	9,444 80	5,703 22	"
——— de la guerre	2,266,166 99	"	2,266,166 99	589,695 00	"	1,676,471 99
Gouvernement général de l'Algérie	22,054 41	"	22,054 41	181,497 69	159,443 28	"
Ministère de la marine et des colonies	552,135 88	"	552,135 88	99,331 83	"	452,804 05
——— de l'instruction publique	104,625 24	"	104,625 24	108,196 41	3,571 17	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	62,681 78	"	62,681 78	136,068 26	73,386 48	"
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	17,810 70	"	17,810 70	20,109 99	2,299 29	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	37,161 93	"	37,161 93	21,973 58	"	15,188 35
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc	21 84	"	21 84	"	"	21 84
	5,989,071 54	47,723 74	5,941,347 80	4,237,936 36	524,783 56	2,228,195 00
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1867				.....	1,703,411f 44c	
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Ministère de la justice et des cultes. — Cultes	69,410 34	"	69,410 34	84,208 27	14,797 93	"
——— des affaires étrangères	"	"	"	15,535 75	15,535 75	"
——— de l'intérieur	25,147 57	"	25,149 57	61,452 55	36,304 98	"
——— des finances	2,891 78	"	2,891 78	1,569 89	"	1,321 89
——— de la guerre	361,342 83	"	361,342 83	904,105 50	542,762 67	"
Gouvernement général de l'Algérie	4,250 00	"	4,250 00	44,316 63	40,066 63	"
Ministère de la marine et des colonies	5,275 80	"	5,275 80	12,084 84	6,809 04	"
——— de l'instruction publique	34,890 00	"	84,890 00	23,506 70	"	11,383 30
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	139,378 00	"	139,378 00	209,883 51	70,505 51	"
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	825 41	"	825 41	92,164 18	91,338 77	"
	643,411 73	"	643,411 73	1,448,827 82	818,121 28	12,705 19
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1867				.....	805,416f 09c	
TOTAUX	6,632,483f 27c	47,723 74	6,584,759 53	5,686,764 18	1,342,904 84	2,240,900 19
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1867				.....	897,995f 35c	

(A) Restes à payer sur les dépenses ci-après qui, à partir de 1867, sont mises à la charge du budget de l'amortissement :

Rachat de concessions de canaux et de ponts	23,733f 74c
Intérêt et amortissement des obligations trentenaires	23.990 00
	47,723 74

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1868.

NOTE

SUR

LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1868.

Le budget de l'exercice 1868, établi suivant la classification adoptée depuis 1863, a fait l'objet de deux lois distinctes, portant la date du 31 juillet 1867.

La première a fixé les besoins et les ressources des services ordinaires et habituels du budget, en consacrant un titre particulier aux dépenses départementales et spéciales et aux recettes corrélatives.

La seconde a déterminé, en recette et en dépense, la nature et le chiffre des services du budget extraordinaire.

Enfin certaines dépenses extraordinaires d'armement et de travaux publics à faire pendant cet exercice ont été imputées sur le produit de l'emprunt de 429 millions et classées par la loi du 1er août 1868, qui l'a autorisé, dans le budget spécial dudit emprunt.

On va donc présenter la situation provisoire de l'exercice 1868, en suivant l'ordre et la forme prescrits par les lois de finances précitées.

1° BUDGET ORDINAIRE.

La loi du 31 juillet 1867 et le décret de répartition du 27 novembre suivant ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins du budget ordinaire de l'exercice 1868 :

	Résultat du vote primitif du budget ordinaire.
Recettes	1,673,451,585f
Dépenses	1,548,900,621
Excédant présumé de recette	124,550,964
Affecté comme ressource au budget extraordinaire	124,550,964
Équilibre du budget ordinaire	"

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

Modifications que les prévisions de ce budget ont éprouvées.

Les prévisions de ce budget ont éprouvé, depuis, diverses modifications qui sont indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 386 à 389, et qui les récapitulent par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

1° Évaluations des recettes du budget ordinaire.

Celles qui portent sur les évaluations des recettes sont les suivantes :

Les recettes ordinaires de l'exercice 1868 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à		1,673,451,585f 00c
Elles s'augmentent :		
1° De la somme restée disponible, à la clôture des exercices 1866 et 1867, sur les fonds généraux du budget attribués au fonds commun du cadastre	133,729f 90c	
2° D'une plus-value réalisée sur la portion de la taxe des biens de mainmorte et de la redevance des mines affectée aux frais d'avertissement de ces taxes	61 67	
	133,791 57	133,791 57
Montant des prévisions de recettes du budget ordinaire de l'exercice 1868 (voir page 387)		1,673,585,376 57

On a expliqué, à l'occasion de la situation provisoire de l'exercice 1863 (voir le compte général des finances de 1863, page 328), les motifs qui s'opposent à ce que les évaluations supplémentaires de recettes votées en bloc dans les lois de suppléments de crédits soient prises comme point de départ des comptes des budgets.

2° Crédits ouverts aux ministres pour le budget ordinaire.

Les crédits ouverts par la loi précitée du 31 juillet 1867 et par le décret de répartition du 27 novembre suivant pour le budget ordinaire s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a indiqué d'autre part, à	1,548,900,621f 00c
Les crédits applicables aux dépenses du cadastre dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1866 et de 1867 ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1868	133,729 90
La plus-value afférente au crédit relatif aux frais d'avertissement de la taxe des biens de mainmorte et des redevances des mines a été comme ci-dessus, de	61 67
A reporter	1,549,034,412 57

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

Report.....	1,549,034,412f 57c
Des virements de crédits de ministère à ministère, s'élevant à la somme de 130,000 francs, ont dû être effectués par suite de changements d'attributions; mais leur résultat n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour *mémoire*, ci.....	Mémoire.
Les virements de crédits de chapitre à chapitre effectués par des décrets spéciaux, en exécution de l'article 2 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, se sont élevés à la somme totale de 21,450,496 francs, dont 12,500,000 francs à titre provisoire; leurs résultats n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont également cités ici que pour *mémoire*, ci.....	Mémoire.
Les lois des 2 août 1868 et 8 mai 1869, sur les suppléments de crédits de l'exercice 1868, ont ouvert aux ministres des crédits montant ensemble à 69,266,022 fr. 84 cent., qui se trouvent réduits, par suite d'annulations prononcées législativement, à.....	66,866,022 84
Aux termes de l'article 4 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, qui autorise l'allocation, par décrets, de crédits affectés à l'emploi des fonds de concours pour travaux d'intérêt public, des suppléments s'élevant à 1,828,744 fr. 09 cent. ont été ouverts à ce titre à divers ministères, ci.....	1,828,744 09
Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1868 s'accroissent, pour ce motif, d'une somme de.....	4,648,671 00
TOTAL des crédits rectifiés du budget ordinaire de l'exercice 1868.	1,622,377,850 50

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire du budget ordinaire de l'exercice 1868, telle qu'elle résulte des écritures de la direction générale de la comptabilité publique.

Comparaison des prévisions législatives du budget ordinaire avec les faits réalisés ou à réaliser.

1° Situation des recettes.

L'évaluation des ressources de 1868 s'élève, comme on l'a établi plus haut, à	1,673,585,376f 57c
d'où il y a lieu de déduire les fonds du cadastre reportés des exercices 1866 et 1867, montant à.....	133,729 90
RESTE, à reporter.....	1,673,451,646 67

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

Report		1,673,451,646f 67c
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à	1,747,680,693f 89c	
Les recouvrements effectués sont de	1,689,511,421 30	
Au 1er janvier 1869 il restait à recouvrer	58,169,272 59	
Et il résulte de la comparaison des prévisions avec les droits constatés, ci		1,747,680,693 89
un excédant des recouvrements probables, comparativement aux évaluations (voir page 399), de		74,229,047 22

Cet excédant, qui s'atténuera, en règlement d'exercice, du montant des restes à recouvrer et des non-valeurs supputés ci-après pour 20,074,000 fr., s'explique par les plus-values que comportent chaque année les évaluations budgétaires; ces éventualités avaient été calculées pour 26,470,448 fr. dans la loi sur les suppléments de crédits de l'exercice 1868; les recouvrements probables paraissent donc devoir rester supérieurs à cette prévision d'environ 28 millions. Il convient, du reste, de remarquer que les produits ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison, ainsi que les causes des différences qui en ressortiront, sera publiée, pour le budget de 1868, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2° Situation des dépenses du budget ordinaire.

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à		1,622,377,850f 50c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1869, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1868, montent à	1,612,867,977f 81c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1868, ont été de	1,414,930,886 04	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1869	197,937,091 77	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1868, ci		1,612,867,977 81
Il en résulte, dès à présent, un excédant des crédits sur les dépenses (voir page 435) de		9,509,872 69

On doit faire observer à l'égard des dépenses, comme on l'a fait pour les recettes, qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1868 sera rendu; cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances qu'au compte de chaque département ministériel.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

Résultat général du budget ordinaire de l'exercice 1868, en situation provisoire.

Il résulte de ce qui précède que la situation du budget ordinaire de 1868, d'après les faits connus ou appréciés, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources présumées de cet exercice s'élèvent à		1,747,680,693f 89c
Elles s'accroissent des fonds du cadastre qui ont été reportés des exercices 1866 et 1867, ci		133,729 90
ENSEMBLE		1,747,814,423 79
Les dépenses probables étant de		1,612,867,977 81
Il en ressortirait un excédant de ressources à attribuer au budget extraordinaire de		134,946,445 98
Mais on doit dès à présent prévoir les augmentations et les réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé avec certitude qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice.		
D'une part, les ressources de 1868 sont à atténuer :		
1° De la somme qui ne sera pas recouvrée, à la clôture de l'exercice, sur les droits constatés à son profit et qui, d'après l'expérience des précédentes années, s'élèvera environ à	9,493,000f 00c	
2° Du montant probable des non-valeurs à admettre en règlement d'exercice, évalué d'après la même base, et des reprises qui peuvent être faites pendant la seconde gestion de l'exercice sur les reversements de fonds provenant des ministères, soit	10,581,000 00	
ENSEMBLE	20,074,000 00	
D'autre part, les dépenses doivent être réduites :		
1° De celles qui resteront à payer en clôture d'exercice, et qu'on suppose, d'après le montant des dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1867, devoir être approximativement de	5,685,000f 00c	
2° Du complément des annulations qui devront se produire en règlement définitif, complément qu'on estime, pour le budget ordinaire, à	3,500,000 00	
ENSEMBLE	9,185,000 00	9,185,000 00
DIFFÉRENCE à déduire	10,889,000 00	10,889,000 00
En sorte que l'excédant de recette du budget ordinaire de l'exercice 1868 à affecter au budget extraordinaire de cet exercice reste évalué, sauf règlement définitif, à		124,057,445 98

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Évaluations des recettes et des crédits du budget sur ressources spéciales.

Les prévisions législatives de ce budget, qui contient, d'une part, les ressources départementales et spéciales dont la perception est confiée à l'État et, de l'autre, les dépenses corrélatives imputables sur ces ressources, s'élevaient à..... 259,076,993f 00c

Elles ont été augmentées des fonds et des crédits restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1866.....	5,397,716f 57c	22,357,029 83
Exercice 1867.....	16,959,313 26	

En outre, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'accroissent de la plus-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour les mêmes services; cette plus-value, qui s'ajoute également aux crédits, a été de..... 25,038,123 35

MONTANT des prévisions de recette et de dépense du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1868 (page 439)..... 306,472,146 18

Situation au 1er janvier 1869 des recettes et des dépenses du budget des ressources spéciales.

Les opérations qui sont constatées à ce budget en situation provisoire sont les suivantes (voir les tableaux pages 440 à 447) :

RECETTES..	Fonds reportés des exercices 1866 et 1867.	22,357,029f 83c	306,472,146f 18c
	Recouvrements effectués en 1868.....	273,408,690 23	
	Reste à recouvrer.....	10,706,426 12	
DÉPENSES..	Payements effectués.....	230,149,860 62	306,472,146 18
	Reste à payer pour solder les dépenses.....	76,322,285 56	
	BALANCE.....		"

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Résultat du vote primitif du budget extraordinaire.

La loi de finances du 31 juillet 1867 sur le budget extraordinaire de 1868 et le décret de répartition du 27 novembre suivant ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de ce budget, qui ne contenait alors que des dépenses afférentes aux travaux extraordinaires et les ressources destinées à y subvenir :

Ressources extraordinaires.....	21,996,666f 00c
Excédant disponible de recette du budget ordinaire.....	124,550,964 00
ENSEMBLE.....	146,547,630 00
Dépenses.....	146,489,501 00
EXCÉDANT présumé de recettes.....	58,129 00

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Depuis lors, ces prévisions ont éprouvé, par suite de diverses causes, les modifications qui sont indiquées dans le tableau ci-après, pages 450 et 451. Modifications que les prévisions de ce budget ont éprouvées.

Les prévisions de dépenses s'élevaient, comme ci-contre, à.....	146,489,501f 00c
Elles ont subi les modifications suivantes:	
Virements de crédits de chapitre à chapitre, 14,160,000 francs, dont 12,500,000 francs à titre provisoire. Leurs résultats n'altérant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour mémoire.....	Mémoire.
Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1868 et par diverses lois spéciales.....	31,387,370 00
Crédits pour fonds de concours ouverts par des décrets.....	10,816,896 79
Crédits reportés, par décrets, des exercices précédents, en vertu des lois qui ont autorisé les services.....	7,784,389 05
ENSEMBLE.....	196,478,156 84
Crédits annulés par les lois des 2 août 1868 et 8 mai 1869.....	44,292,496 00
RESTE pour crédits rectifiés du budget extraordinaire de 1868...	152,185,660 84

Il convient maintenant d'établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser et pour présenter, comme on l'a fait à l'occasion du budget ordinaire, la situation provisoire du budget extraordinaire, telle qu'elle résulte des écritures. Comparaison des prévisions législatives du budget extraordinaire avec les faits réalisés ou à réaliser.

L'évaluation des ressources, abstraction faite de l'excédant de recette du budget ordinaire s'élève, comme on l'a dit, à.....		21,996,666f 00c
Les droits constatés au profit de l'État montent à.....	38,222,862f 72c	
Les recouvrements effectués sont de.....	36,857,150 61	
Au 1er janvier 1869, il restait à recouvrer.....	1,365,712 11	
Et il résulte de la comparaison des prévisions avec les droits constatés pour..		38,222,862 72
que les recouvrements probables sont supérieurs aux évaluations de.....		16,226,196 72

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Mais il importe de faire observer que les deux sommes précitées qui déterminent cette différence de 16,226,196 fr. 72 cent. sont composées d'éléments assez différents, et que, tandis que certaines ressources prévues au budget de 1868 se sont trouvées en partie irréalisables, d'autres ressources extraordinaires ont dû profiter audit exercice. Le tableau (page 453) présente l'énumération complète des ressources dont il s'agit.

Si l'on ajoute aux recettes constatées plus haut pour.....		38,222,862f 72c
1° L'excédant de recette du budget ordinaire tel qu'il ressort de la situation provisoire de ce budget, ci.....		134,946,445 98
Les recettes probables du budget extraordinaire de 1868 se trouvent ainsi portées au chiffre total de.....		173,169,308 70
On a vu que les crédits accordés tant par le vote primitif du budget extraordinaire que par les lois subséquentes s'élevaient ensemble à.....		152,185,660f 84c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier et celles qu'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1868 montent à	151,167,831f 45c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres pendant l'année 1868 étant de.....	98,450,949 34	
Il restait à payer au 1er janvier 1868.....	52,716,882 11	
En comparant les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses probables.....		151,167,831 45
On trouve que l'excédant actuel des crédits sur les dépenses (voir page 465) est de		1,017,829 39

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Résultat général du budget extraordinaire de l'exercice 1868.

D'après ce qui précède, la situation provisoire du budget extraordinaire, en tenant compte des faits connus ou appréciés, s'établit ainsi qu'il suit :

Les dépenses constatées sur le budget extraordinaire de l'exercice 1868 s'élèvent à (page 464)		151,167,831f 45c
Les ressources présumées étant de (page 453)		173,169,308 70
Il en résulterait un excédant de recette de		22,001,477 25
Mais, d'une part, les dépenses sont susceptibles d'être réduites, en règlement définitif, d'un complément d'annulations que l'on estime ne pas devoir être inférieur à	1,000,000f 00c	
Et, d'autre part, au contraire, l'excédant de recette du budget ordinaire, qui ressort de la situation provisoire pour 134,946,445 fr. 98 cent. paraît devoir être réduit à la somme de 124,057,445 fr. 98 cent. par suite des modifications prévues sur ce budget en règlement d'exercice et qui ont été indiquées plus haut; différence	10,889,000 00	
Reste en réduction de recettes	9,889,000 00	9,889,000 00
En sorte que l'excédant de recette du budget extraordinaire de l'exercice 1868 peut être évalué, sauf règlement définitif, à environ		12,112,477 25

4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

La loi du 1er août 1868 et le décret de répartition du 22 du même mois ont fixé à 133,561,850 fr. les crédits de l'exercice 1868 imputables sur les ressources de l'emprunt de 429 millions.

Ces crédits, destinés à des dépenses extraordinaires d'armements et de travaux publics, comprenaient aussi, pour frais de service et de trésorerie dudit emprunt et pour le premier trimestre d'arrérages payable en 1868, une somme de 6,860,000 francs; mais la situation favorable des revenus permettant de solder cette dernière dépense avec les ressources du budget ordinaire, le crédit de 6,860,000 fr. qui avait été ouvert au budget spécial de l'emprunt a été annulé par l'article 2 de la loi du 8 mai 1869, relative au budget extraordinaire de l'exercice 1870, qui a ouvert, en même temps, au Ministre des finances, un crédit équivalent sur le budget ordinaire de l'exercice 1868.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

Suite du BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

Par suite de l'annulation ci-dessus et du report à 1869, conformément à la faculté accordée par l'article 4 de la loi précitée du 1er août, des portions de crédits qui n'ont pu être employées en 1868 et qui sont de 337,000 francs, les dépenses imputables, pour cet exercice, sur le budget spécial de l'emprunt de 429 millions, paraissent, sauf règlement définitif, ne devoir s'élever qu'à 126,364,850 francs. (Voir les tableaux de développement ci-après, page 471).

Cette somme, réunie à celle de 175,057,923 fr. 08 cent. déjà prélevée sur le produit de l'emprunt pour équilibrer le budget extraordinaire de l'exercice 1867, forme au 31 décembre 1868 un total de..... 301,422,773f 08c

Le produit de l'emprunt étant fixé à..... 450,456,720 32

La ressource qui reste disponible pour les exercices 1869 et suivants est, en conséquence, de..... 149,033,947 24

RÉSUMÉ DE LA SITUATION PROVISOIRE DE L'EXERCICE 1868.

Résumé de la Situation provisoire de l'exercice 1868.

Les résultats présentés ci-dessus pour les quatre grandes divisions du budget de l'exercice 1868 se résument ainsi qu'il suit, par branches principales de services :

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes...	Contributions directes (Fonds généraux).....	328,591,636f 04c	
	Produits des domaines.....	11,763,704 70	
	——— des forêts (Prélèvement sur le produit brut).....	10,318,166 66	
	Impôts et revenus indirects.....	1,297,104,010 41	
	Autres ressources et produits divers.....	79,829,176 08	
		1,727,606,693 89	1,727,740,423f 79c
	Fonds reportés des exercices 1866 et 1867 pour le cadastre..	133,729 90	
	A reporter.....		1,727,740,423 79

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

Suite du BUDGET ORDINAIRE.

		Report		1,727,740,423f 79c
Dépenses..	Dette publique et dotations		517,474,126f 37c	1,603,682,977 81
	Services généraux des ministères.	Ministère d'État	3,393,578 87	
		——— de la justice et des cultes	81,538,581 76	
		——— des affaires étrangères	13,317,268 81	
		——— de l'intérieur	59,646,840 86	
		——— des finances	22,230,282 61	
		——— de la guerre	394,394,994 88	
		Gouvernement général de l'Algérie	14,500,177 95	
		Ministère de la marine et des colonies	155,276,827 68	
		——— de l'instruction publique	24,331,522 29	
		——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	73,547,312 89	
		——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,059,887 95	
	Frais de régie, de perception, etc		222,573,596 62	
	Remboursements et restitutions		9,397,978 27	
Excédant provisoire de recette du budget ordinaire à attribuer au budget extraordinaire.				124,657,445 98

2e BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Recettes...	Contributions directes (Fonds spéciaux)	233,270,509f 92c	306,472,146f 18c
	Autres ressources spéciales	50,844,606 43	
		284,115,116 35	
	Fonds spéciaux reportés des exercices précédents	22,357,029 83	
Dépenses..	Ministère de l'intérieur	180,664,177 50	306,472,146 18
	——— des finances	107,612,301 40	
	Gouvernement général de l'Algérie	307,978 29	
	Ministère de l'instruction publique	12,980,313 24	
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	4,907,375 75	
Balance			»

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1868.

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Recettes...	Indemnité de Cochinchine	8,244f 73c	38,222,862f 72c
	Produits extraordinaires des forêts affectés au reboisement	2,481,220 00	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	960,202 07	
	Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	
	Versement fait par la Société générale algérienne	23,325,765 02	
	Produit des terrains des fortifications du Havre	17,008 85	
	Ressources spéciales affectées à des travaux publics	11,154,690 99	
	Reliquats d'emprunts	25,731 06	
	A AJOUTER :		
	EXCÉDANT probable de recette du budget ordinaire		124,057,445 98
	ENSEMBLE		162,280,308 70
Dépenses..	Ministère de la justice et des cultes	5,494,000 00	150,167,831 45
	——— des affaires étrangères	270,000 00	
	——— de l'intérieur	10,514,830 85	
	——— des finances	4,966,030 90	
	——— de la guerre	3,442,110 00	
	Gouvernement général de l'Algérie	32,158,806 95	
	Ministère de la marine et des colonies	25,642,497 00	
	——— de l'instruction publique	1,735,000 00	
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	58,544.555 75	
	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	7,400,000 00	
	EXCÉDANT provisoire de recette du budget extraordinaire		12,112,477 25

4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

Recettes...	Portion du produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1868		126,364,850 00
Dépenses..	Ministère de la guerre	68,720,000 00	126,364,850 00
	——— de la marine et des colonies	16,152,354 00	
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	41,492,496 00	
	BALANCE		"

COMPTE PROVISOIRE

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1868.

1° BUDGET ORDINAIRE.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 31 juillet 1867.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées à divers services.		MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget de l'exercice 1868.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget ordinaire de 1868.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes. (Fonds généraux.)	325,691,200f 00c	"	"	"	"	325,691,200f 00c	
Enregistrement, timbre et domaines. { Enregistrement et timbre 423,066,000f ; Domaines 10,609,416 }	433,675,416 00	"	"	"	"	433,675,416 00	
Produit des forêts. (Prélèvement sur le produit brut des forêts en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation)	10,337,169 00	"	"	"	"	10,337,169 00	
Douanes et sels	147,367,000 00	"	"	"	"	147,367,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres, déduction faite de l'impôt du 10e payé par les compagnies de chemins de fer.)	591,959,000 00	"	"	"	"	591,959,000 00	
Produit des postes	81,752,000 00	"	"	"	"	81,752,000 00	
Produits universitaires	3,664,621 00	"	"	"	"	3,664,621 00	
Produits et revenus de l'Algérie	18,655,200 00	"	"	"	"	18,655,200 00	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,593,300 00	"	"	"	"	14,593,300 00	
Produits divers	45,756,679 00	61f 67c	"	"	"	45,756,740 67	
	1,673,451,585 00	61 67	"	"	"	1,673,451,646 67	
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1866 et 1867 pour le service du cadastre. { Exercice 1866 87,034f 04c ; Exercice 1867 46,695 86 }	"	"	"	133,729f 90c	"	133,729 90	Lois de règlement des exercices 1866 et 1867.
	1,673,451,585 00	61 67	"	133,729 90	"	1,673,585,376 57	
		61f 67c		133,729f 90c			
		RÉSULTAT en augmentation		133,791f 57c			

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET ORDINAIRE DE 1868.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 27 novembre 1867.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées à divers services.		CRÉDIT REPORTÉ des exercices 1866 et 1867 pour le service du cadastre.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX qui ont autorisé des virements de crédits. (Voir ci-après le développement de ces virements aux comptes des différents ministères.)				CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS PAR DES LOIS. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.)		CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS PAR DES DÉCRETS IMPÉRIAUX pour fonds de concours. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.)		CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1868.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget ordinaire de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
					Virements de ministère à ministère par suite de changement d'attributions.		Virements de chapitre à chapitre.								
		Augmentations.	Diminutions.		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.			
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Dette publique et dotations	512,980,563	"	"	"	"	"	4,740,599	352,0[illegible]	5,190,000 00	500,000 00	"	"	"	522,059,139 00	
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	3,042,400	"	"	"	130,000	"	"	"	154,320 00	"	75,000 00	"	4,303 33	3,406,023 33	
Ministère de la justice et des cultes. — Service de la justice	33,185,835	"	"	"	"	"	"	"	67,015 91	"	"	"	7,249 51	33,260,100 42	
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	48,374,386	"	"	"	"	"	323,331	323,331	103,863 80	"	"	"	165,048 54	48,643,298 34	
Ministère des affaires étrangères	12,933,200	"	"	"	"	"	23,000	23,000	152,716 22	"	"	"	258,352 59	13,344,268 81	
Ministère de l'intérieur	57,997,815	"	"	"	"	130,000	147,736	147,736	1,757,636 16	"	4,000 00	"	310,389 70	59,939,840 86	
Ministère des finances	18,436,354	"	"	"	"	"	393,500	306,000	1,980,914 49	"	"	"	1,736,900 04	22,241,668 53	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	348,131,238	"	"	"	"	"	13,731,580	13,731,580	49,780,400 46	1,900,000 00	383,878 40	"	994,478 02	397,389,994 88	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	14,702,000	"	"	"	"	"	503,000	503,000	1,266 88	"	"	"	21,911 07	14,725,177 95	
Ministère de la marine et des colonies	148,051,482	"	"	"	"	"	"	"	6,749,356 42	"	11,000 00	"	575,989 26	155,387,827 68	
Ministère de l'instruction publique	21,950,821	"	"	"	"	"	71,210	71,210	2,277,894 77	"	127,625 15	"	106,181 37	24,462,522 29	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	71,855,803	"	"	"	"	"	"	"	562,689 73	"	1,227,240 54	"	447,579 62	74,093,312 89	
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,079,100	"	"	"	"	"	33,000	33,000	72,500 00	"	"	"	20,287 95	12,171,887 95	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	232,838,124	61 67	"	133,729 90	"	"	1,481,040	5,679,0[illegible]	415,448 00	"	"	"	"	229,188,787 57	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	12,341,500	"	"	"	"	"	2,500	280,000	"	"	"	"	"	12,064,000 00	
		61 67	"		130,000	130,000	21,450,496	21,450,496	69,266,022 84	2,400,000 00	1,828,744 09	"			
									66,866,022f 84c		1,828,744f 09c				
		61f 67c		133,729 90	"		"		68,694,766f 93c				4,648,671 00		
	1,548,900,621	Résultat en augmentation							73,477,229f 50c					1,622,377,850 50	

BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES (FONDS GÉNÉRAUX.)								
Contribution foncière	171,200,000f 00c	171,079,773f 67c	315,626,341f 63c	12,965,294f 41c	"	120,226f 33c	171,079,773f 67c	
——— personnelle et mobilière	51,480,000 00	51,713,327 31			233,327f 31c	"	51,713,327 31	
——— des portes et fenêtres	38,677,200 00	38,106,390 56			"	570,809 44	38,106,390 56	
——— des patentes	63,764,000 00	67,109,957 21			3,345,957 21	"	67,109,957 21	
Taxe de premier avertissement	570,000 00	582,187 29			12,187 29	"	582,187 29	
	325,691,200 00	328,591,636 04	315,626,341 63	12,965,294 41	3,591,471 81	691,035 77	328,591,636 04	
					2,900,436f 04c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	340,748,000 00	371,181,644 21	363,609,158 13	7,572,486 08	30,433,644 21	"	371,181,644 21	
Droit de timbre	82,318,000 00	84,986,260 75	84,986,256 71	4 04	2,668,260 75	"	84,986,260 75	
	423,066,000 00	456,167,904 96	448,595,414 84	7,572,490 12	33,101,904 96	"	456,167,904 96	
Domaines : Revenus et prix de vente de domaines	4,885,600 00	13,023,334 74	4,043,159 56	8,980,175 18	8,137,734 74	"	13,023,334 74	
Domaines : Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	4,430,000 00	4,526,480 61	4,478,405 96	48,074 65	96,480 61	"	4,526,480 61	
Domaines : Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,293,816 00	1,094,889 35	1,093,431 40	1,457 95	"	198,926 65	1,094,889 35	
	433,675,416 00	474,812,609 66	458,210,411 76	16,602,197 90	41,336,120 31	198,926 65	474,812,609 66	
					41,137,193f 66c			
PRODUITS DES FORÊTS.								
Produit des coupes de bois	36,235,500 00	33,448,834 48	32,151,712 44	1,297,122 04	"	2,786,665 52	33,448,834 48	
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine et au service du génie militaire	190,000 00	300,000 00	"	300,000 00	110,000 00	"	300,000 00	
Produits divers	4,890,000 00	4,580,231 47	3,374,830 54	1,205,400 93	"	309,768 53	4,580,231 47	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,270,000 00	1,275,971 82	1,195,003 29	80,968 53	5,971 82	"	1,275,971 82	
	42,585,500 00	39,605,037 77	36,721,546 27	2,883,491 50	115,971 82	3,096,434 05	39,605,037 77	
A déduire : Produit des forêts dévolu au budget de l'amortissement	32,248,331 00	30,481,871 11	27,598,379 61	2,883,491 50	"	1,766,459 89	30,481,871 11	
Reste au budget général de l'État en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation des forêts	10,337,169 00	9,123,166 66	9,123,166 66	"	115,971 82	1,329,974 16	9,123,166 66	
					1,214,002f 34c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation : Marchandises diverses	64,944,000 00	75,008,753 48	75,008,753 48	"	10,064,753 48	"	75,008,753 48	
Droits à l'importation : Sucres des colonies françaises	37,736,000 00	32,027,350 30	32,027,167 52	182 78	"	5,708,649 70	32,027,350 30	
Droits à l'importation : Sucres étrangers	19,681,000 00	16,682,431 16	16,558,413 43	124,017 73	"	2,998,568 84	16,682,431 16	
Droits à l'exportation	307,000 00	160,814 60	160,814 60	"	"	146,185 40	160,814 60	
Droits de navigation	316,000 00	294,938 45	294,938 45	"	"	21,061 55	294,938 45	
Droits et produits divers	1,506,000 00	1,562,977 86	1,547,977 86	15,000 00	56,977 86	"	1,562,977 86	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	22,877,000 00	21,619,125 70	21,619,125 70	"	"	1,257,874 30	21,619,125 70	
	147,367,000 00	147,356,391 55	147,217,191 04	139,200 51	10,121,731 34	10,132,339 79	147,356,391 55	
					10,608f 45c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	236,216,000f 00c	243,556,382f 52c	239,366,334f [illegible]	4,190,047f 62c	7,340,382f 52c	"	243,556,382f 52c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	10,236,000 00	10,335,739 83	10,335,739 83	"	99,739 83	"	10,335,739 83	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	56,583,000 00	62,276,530 05	60,812,846 [illegible]	1,463,683 76	5,693,530 05	"	62,276,530 05	
Droits divers et recettes à différents titres (déduction faite de l'impôt du 10e payé par les compagnies de chemins de fer)	34,688,000 00	33,480,319 12	32,658,832 [illegible]	821,486 99	"	1,207,680f 88c	33,480,319 12	
Produit de la vente des tabacs	241,623,000 00	247,657,987 20	247,657,084 [illegible]	902 87	6,034,987 20	"	247,657,987 20	
Produit de la vente des poudres à feu	12,613,000 00	13,359,518 63	13,359,517 [illegible]	1 00	746,518 63	"	13,359,518 63	
	591,959,000 00	610,666,477 35	604,190,335 [illegible]	6,476,122 24	19,915,158 23	1,207,680 88	610,666,477 35	
					18,707,477f 35c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	74,641,000 00	81,319,585 23	81,319,585 [illegible]	"	6,678,585 23	"	81,319,585 23	
Droit perçu sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	1,344,000 00	1,595,121 71	1,595,121 [illegible]	"	251,121 71	"	1,595,121 71	
Droit de transport des valeurs déclarées et des valeurs cotées	941,000 00	1,058,495 37	1,058,495 [illegible]	"	117,495 37	"	1,058,495 37	
Droit de transit des correspondances étrangères	4,760,000 00	5,472,511 30	2,440,323 [illegible]	3,032,187 65	712,511 30	"	5,472,511 30	
Recettes diverses	66,000 00	87,522 94	87,522 [illegible]	"	21,522 94	"	87,522 94	
	81,752,000 00	89,533,236 55	86,501,048 [illegible]	3,032,187 65	7,781,236 55	"	89,533,236 55	
					7,781,236f 55c			
DIVERS REVENUS.								
Produits universitaires	3,664,621 00	3,682,359 50	3,273,049 [illegible]	589,310 00	197,738 50	"	3,862,359 50	
Produits et revenus de l'Algérie	18,655,200 00	16,157,635 23	13,124,695 [illegible]	3,032,940 08	"	2,497,564 77	16,157,635 23	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,593,300 00	14,939,207 04	13,039,207 [illegible]	1,900,000 00	345,907 04	"	14,939,207 04	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
			PRODUITS DIVERS.					
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,465,129f 92c	3,604,296f 65c	3,519,776f 23	84,520f 42c	139,166f 73c	"	3,604,296f 65c	
Redevances des mines	1,080,036 75	1,385,702 05	896,752 70	488,949 35	305,665 30	"	1,385,702 05	
Droit de vérification des poids et mesures	1,628,000 00	1,750,662 00	1,434,443 67	316,218 33	122,662 00	"	1,750,662 00	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	150,000 00	340,305 94	340,305 94	"	190,305 94	"	340,305 94	
Produit de la rente de l'Inde	1,040,000 00	1,040,000 00	393,341 18	646,658 82	"	"	1,040,000 00	
Contingent à verser au Trésor par les Établissements français de l'Inde	222,000 00	222,000 00	222,000 00	"	"	"	222,000 00	
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,400,000 00	1,441,160 00	1,441,160 00	"	41,160 00	"	1,441,160 00	
Produit des taxes perçues à titre de droits de visite des pharmacies	210,000 00	222,800 00	81,086 12	141,713 88	12,800 00	"	222,800 00	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires et navales	1,012,800 00	936,825 00	801,170 10	135,654 90	"	75,975f 00c	936,825 00	
Retenues de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,360,566 00	1,252,676 04	1,252,676 04	"	"	107,889 96	1,252,676 04	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	59,000 00	59,000 00	37,651 11	21,348 89	"	"	59,000 00	
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,957,250 00	1,957,250 00	1,382,316 28	574,933 72	"	"	1,957,250 00	
Versements faits par la caisse de la dotation de l'armée, de suppléments à sa charge dans les pensions militaires	8,447,000 00	8,447,000 00	64,425 96	8,382,574 04	"	"	8,447,000 00	
Versements au Trésor par la dotation de l'armée de ses frais d'administration	65,000 00	65,000 00	"	65,000 00	"	"	65,000 00	
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	151,700 11	151,700 11	"	"	"	151,700 11	
Rembours^t par les communes du dép^t de la Seine des dépenses faites pour leur police municipale	164,375 00	118,386 95	118,230 48	156 47	"	45,988 05	118,386 95	
Revenus de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires)	1,226,000 00	1,161,118 04	1,075,420 11	85,697 93	"	64,881 96	1,161,118 04	
Produits provenant des ministères et autres produits attribués au Trésor public par le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique	4,419,516 00	9,683,649 35	9,683,649 35	"	5,264,133 35	"	9,683,649 35	
Produit de la vente des publications du Gouvernement, cartes et plans de la guerre, de la marine, de l'agriculture et du commerce et documents divers, etc.	70,000 00	77,392 50	45,651 92	31,740 58	7,392 50	"	77,392 50	
Produit du travail dans les ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	229,500 00	284,391 98	275,028 69	9,363 29	54,891 98	"	284,391 98	
Produit de la télégraphie privée française et internationale	9,850,000 00	9,795,380 65	9,136,136 64	659,244 01	"	54,619 35	9,795,380 65	
Remboursement par les compagnies de chemins de fer de frais de surveillance de leur télégraphie	450,000 00	420,000 00	176,609 76	243,390 24	"	30,000 00	420,000 00	
A REPORTER	38,657,873 67	44,416,697 26	32,529,532 39	11,887,164 87	6,138,177 91	379,354 32	44,416,697 26	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS DIVERS.								
REPORT	38,657,873f 67c	44,416,697f 26c	32,529,532f 30c	11,887,164f 87c	6,138,177f 91c	379,354f 32c	44,416,697 26	
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	10,000 00	3,914 62	3,914 62	"	"	6,085 38	3,914 62	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	200,000 00	242,348 45	242,348 45	"	42,348 45	"	242,348 45	
Dépôts d'argent non réclamés aux caisses des agents des postes	38,000 00	53,558 18	53,558 18	"	15,558 18	"	53,558 18	
Fonds de concours à verser par divers pour l'exécution de travaux publics	200,000 00	1,828,744 09	1,828,744 09	"	1,628,744 09	"	1,828,744 09	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	5,299 00	8,503 75	8,503 75	"	3,204 75	"	8,503 75	
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	4,160,000 00	4,300,000 00	2,755,145 07	1,544,854 93	140,000 00	"	4,300,000 00	
Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane	400,000 00	54,199 43	54,199 43	"	"	345,800 57	54,199 43	
Remboursement de prêts aux associations ouvrières (capital et intérêts)	10,000 00	23,019 04	23,019 04	"	13,019 04	"	23,019 04	
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'Exposition annuelle des œuvres des artistes vivants	200,000 00	115,282 50	115,282 50	"	"	84,717 50	115,282 50	
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	1,000,000 00	946,417 38	946,417 38	"	"	53,582 62	946,417 38	
Versements faits par des intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	"	2,390 00	2,390 00	"	2,390 00	"	2,390 00	
Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois	"	17,756 02	17,756 02	"	17,756 02	"	17,756 02	
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services maritimes des Messageries impériales	"	50,833 33	50,833 33	"	50,833 33	"	50,833 33	
Recettes sur exercices clos	"	320,516 37	320,516 37	"	320,516 37	"	320,516 37	
Recettes de différentes origines	875,568 00	253,793 89	253,793 89	"	"	621,774 11	253,793 89	
	45,756,740 67	52,637,974 31	39,205,954 51	13,432,019 80	8,372,548 14	1,491,314 50	52,637,974 31	
					6,881,233 64			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (A)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1868.
Contributions directes. (Fonds généraux.)	325,691,200f 00c	328,591,636f 04c	315,626,341f 07c	12,965,294f 41c	3,591,471f 81c	691,035f 77c	328,591,636f 04c
Produits des domaines	10,609,416 00	18,644,704 70	9,614,996 93	9,029,707 78	8,234,215 35	198,926 65	18,644,704 70
Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut des forêts en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation.)	10,337,169 00	9,123,166 66	9,123,166 66	"	115,971 82	1,329,974 16	9,123,166 66
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	423,066,000 00	456,167,904 96	448,595,414 84	7,572,490 12	33,101,904 96	"	456,167,904 96
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	147,367,000 00	147,356,391 55	147,217,191 04	139,200 51	10,121,731 34	10,132,339 79	147,356,391 55
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes (Déduction faite de l'impôt du dixième payé par les compagnies de chemins de fer.)	591,959,000 00	610,666,477 35	604,190,355 11	6,476,122 24	19,915,158 23	1,207,680 88	610,666,477 35
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	81,752,000 00	89,533,236 55	86,501,048 90	3,032,187 65	7,781,236 55	"	89,533,236 55
Produits universitaires	3,664,621 00	3,862,359 50	3,273,049 50	589,310 00	197,738 50	"	3,862,359 50
Produits et revenus de l'Algérie	18,655,200 00	16,157,635 23	13,124,695 15	3,032,940 08	"	2,497,564 77	16,157,635 23
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,593,300 00	14,939,207 04	13,039,207 04	1,900,000 00	345,907 04	"	14,939,207 04
Produits divers	45,756,740 67	52,637,974 31	39,205,954 51	13,432,019 80	8,372,548 14	1,491,314 50	52,637,974 31
	1,673,451,646 67	1,747,680,693 89	1,689,511,421 30	58,169,272 59	91,777,883 74	17,548,836 52	1,747,680,693 89
					74,229,047f 22c		
Fonds reportés de l'exercice 1866 (cadastre) 87,034f 04c Fonds reportés de l'exercice 1867 (cadastre) 46,695 86	133,729 90						133,729 90
	1,673,585,376 57						1,747,814,423 79

(A) Les droits constatés au profit du budget de 1868 contiennent ceux qui sont restés à recouvrer à la clôture de l'exercice 1867, et qui se divisent ainsi :

Produit des domaines		6,858,431f 09c
Impôts et revenus indirects.	Enregistrement et timbre	1,381,618 11
	Contributions indirectes	341,227 23
	Postes	480 00
Produits de l'Algérie		2,576,525 30
Ensemble		11,158,281 73

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.											
		DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.											
1re	1	Rentes 4 1/2 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	37,452,525f 00c	37,103,895f 00c	348,630f 00c	37,452,525f 00c	35,497,440f 71c	1,955,084f 29c	"	"	37,452,525f 00c		
	2	—— 4 p. o/o	446,096 00	443,654 00	2,442 00	446,096 00	431,437 11	14,658 89	"	"	446,096 00		
	3	—— 3 p. o/o	307,686,363 00	307,178,997 84	502,738 66	307,681,736 50	299,504,192 01	8,177,544 49	"	4,626f 50c	307,681,736 50		
			345,584,984 00	344,726,546 84	853,810 66	345,580,357 50	335,433,069 83	10,147,287 67	"	4,626 50	345,580,357 50		
		CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.											
	4	Intérêts de capitaux de cautionnements	8,650,000 00	7,897,047 33	739,363 88	8,636,411 21	203,683 00	8,432,728 21	"	13,588 79	8,636,411 21		
	5	Intérêts de la dette flottante du Trésor	29,700,000 00	11,255,000 00	18,442,000 00	29,697,000 00	10,384,510 19	19,312,489 81	"	3,000 00	29,697,000 00		
	6	Rachat des péages du Sund et des Belts	248,832 00	248,831 78	"	248,831 78	248,831 78	"	"	0 22	248,831 78		
	7	—— de l'Escaut	340,504 00	340,428 20	"	340,428 20	340,428 20	"	"	75 80	340,428 20		
	8	Redevance envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	20,000 00	15,278 68	"	15,278 68	"	15,278 68	"	4,721 32	15,278 68		
			38,959,336 00	19,756,585 99	19,181,363 88	38,937,949 87	11,177,453 17	27,760,496 70	"	21,386 13	38,937,949 87		
		DETTE VIAGÈRE.											
	9	Rentes viagères d'ancienne origine	298,639 00	248,182 05	5,456 95	253,639 00	152 200 78	101,438 22	"	45,000 00	253,639 00		
	10	Rentes viagères pour la vieillesse. (Loi du 23 mai 1853.)	5,400,000 00	5,080,213 13	199,786 87	5,280,000 00	3,491,494 76	1,788,505 24	"	120,000 00	5,280,000 00		
	11	Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	274,000 00	197,800 00	76,200 00	274,000 00	139,811 10	134,188 90	"	"	274,000 00		
	12	—— de la pairie et de l'ancien Sénat	130,000 00	122,000 00	8,000 00	130,000 00	88,500 00	41,500 00	"	"	130,000 00		
	13	—— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,705,000 00	1,563,260 00	141,740 00	1,705,000 00	1,055,899 26	649 100 74	"	"	1,705,000 00		
	14	—— à titre de récompenses nationales	524,000 00	512,010 00	11,990 00	524,000 00	350,327 48	173,672 52	"	"	524,000 00	521,838,126f 37c	
	15	—— militaires	44,250,000 00	43,289,800 00	960,200 00	44,250,000 00	30,954,965 47	13,295,034 53	"	"	44,250,000 00		
	16	—— ecclésiastiques	42,000 00	37,580 00	4,420 00	42,000 00	23,509 01	18,490 99	"	"	42,000 00		
	17	—— de donataires dépossédés	919,000 00	894,690 00	24,310 00	919,000 00	565,802 45	353,197 55	"	"	919,000 00		
	18	—— civiles sur fonds de retenue. (Loi du 9 juin 1853.)	31,393,000 00	30,792,500 00	600,500 00	31,393,000 00	22,266,360 95	9,126,639 05	"	"	31,393,000 00		
	19	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	150,200 00	149,854 00	346 00	150,200 00	148,237 00	1,963 00	"	"	150,200 00		
	20	—— viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	2,634,960 00	65,040 00	2,700,000 00	1,911,139 50	788,860 50	"	"	2,700,000 00		
	21	Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	560,800 00	490,770 00	70,030 00	560,800 00	326,451 18	234,348 82	"	"	560,800 00		
	22	Anciens dotataires du Mont-de-Milan. (Décret du 18 décembre 1861.)	311,900 00	307,000 00	4,900 00	311,900 00	212,533 14	99,366 86	"	"	311,900 00		
			88,658,539 00	86,320,619 18	2,172,919 82	88,493,539 00	61,687,232 08	26,806,306 92	"	165,000 00	88,493,539 00		
		DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.											
	23	Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	"	25,000,000 00	25,000,000 00	"	"	"	25,000,000 00		
	24	Dotation des princes et princesses de la Famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	"	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	1,500,000 00		
	25	Dotation du Sénat	5,060,000 00	4,982,000 00	48,000 00	5,030,000 00	3,642,583 29	1,387,416 71	"	30,000 00	5,030,000 00		
	26	Dépenses administratives du Sénat	1,611,000 00	1,611,000 00	"	1,611,000 00	1,571,000 00	40,000 00	"	"	1,611,000 00		
	27	Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	4,812,500 00	4,812,500 00	"	4 812,500 00	4,812,500 00	"	"	"	4,812,500 00		
	28	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	10,872,780 00	10,872,780 00	"	10,872,780 00	10,872,780 00	"	"	"	10,872,780 00		
			48,856,280 00	48,778,280 00	48,000 00	48,826,280 00	47,398,863 29	1,427,416 71	"	30,000 00	48,826,280 00		
			522,059,139 00	499,582,032 01	22,256,094 36	521,838,126 37	455,696,618 37	66,141,508 00	"	221,012 63	521,838,126 37	521,838,126 37	
									221,012f 63c				

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget..... 512,980,563f

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
	fr.	fr.
Décret du 10 décembre 1868. (Intérêts de la dette flottante et pensions.)	4,405,200	5,200
Décret du 9 janvier 1869. (Dotation et dépenses administratives du Sénat.)	40,000	40,000
Décret du 28 avril 1869. (Dette consolidée et intérêts de la dette flottante.)	295,399	306,823
	4,740,599	352,023
Crédits retirés des autres services du ministère des finances (à ajouter).	4,388,576f	4,388,576

Crédits ouverts ou annulés par des lois :

Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Supplément à la dotation de la Légion d'honneur.)	310,000f	
Crédits ouverts par la loi du 8 mai 1869. Crédit reporté du budget spécial de l'emprunt de 429 millions (rentes 3 p. o/o)	4,880,000	
	5,190,000	
A déduire :		
Crédit annulé par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de 1868. (Intérêts de la dette flottante.)	500,000	
Reste	4,690,000	4,690,000
		522,059,139

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE D'ÉTAT.											
		ADMINISTRATION CENTRALE.											
Ier.	1	Administration centrale. (Personnel.)	284,000f 00c	253,966f 75c	30,033f 25c	284,000f 00c	253,966f 75c	30,033f 25c	"	"	284,000f 00c	707,820f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	2	——— (Matériel.)	139,500 00	131,776 21	7,723 79	139,500 00	126,796 70	12,703 30	"	"	139,500 00		Crédits accordés par le budget 3,042,400f 00c
													Modification résultant de virement de crédit de ministère à ministère, par suite de changement d'attributions. (Décret du 1er février 1868.) Crédit reporté du ministère de l'intérieur... 130,000 00
	2 *bis.*	Suppléments au Moniteur et débats législatifs	284,320 00	128,925 00	155,395 00	284,320 00	128,925 00	155,395 00	"	"	284,320 00		Crédit ouvert par la loi du 8 mai 1869 : Nouveaux suppléments de crédits de l'exercice 1868 (suppléments au Moniteur et débats législatifs) 154,320 00
													Crédits ouverts par décrets pour fonds de concours : Décret de principe du 14 novembre 1867 ..... 75,000 00
													3,401,720 00
		CONSEIL PRIVÉ. — CONSEIL D'ÉTAT.											Crédit pour dépenses des exercices clos 4,303 33
	3	Membres du Conseil privé	375,000 00	370,555 54	"	370,555 54	349,166 66	21,388 88	"	4,444f 46c	370,555 54		3,406,023 33
IIe.	4	Personnel du Conseil d'État	2,161,900 00	2,159,767 45	2,132 55	2,161,900 00	2,037,672 07	124,227 93	"	"	2,161,900 00	2,689,455 54	
	5	Matériel du Conseil d'État	157,000 00	115,492 87	41,507 13	157,000 00	113 577 01	43,422 99	"	"	157,000 00		
			3,401,720 00	3,160,483 82	236,791 72	3,397,275 54	3,010,104 19	387,171 35	"	4,444 46	3,397,275 54	3,397,275 54	
	6	Dépenses des exercices clos	4,303 33	4,303 33	"	4,303 33	4,303 33	"	"	"	4,303 33	4,303 33	
			3,406,023 33	3.164,787 15	236,791 72	3,401,578 87	3,014,407 52	387,171 35	"	4,444 46	3,401,578 87	3,401,578 87	
									4,444f 46c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.	
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.												
		SERVICE DE LA JUSTICE.												
		ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEIL DU SCEAU DES TITRES.												
	1	Administration centrale. (Personnel.)	548,300f 00c	548,270f 82c	29f 18c	548,300f 00c	546,124f 98c	2,175f 02c	"	"	548,300f 00c		(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :	
Ier.	2	——— (Matériel.)	130,000 00	98,284 65	31,715 35	130,000 00	85,687 94	44,312 06	"	"	130,000 00	699,450f 00c	Crédits accordés par le budget	33,185,855 00c
	2 *bis.*	Conseil du sceau des titres	21,150 00	18,258 65	2,891 35	21,150 00	15,425 34	5,724 66	"	"	21,150 00		Crédits ouverts par des lois : Loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Divers services.) 17,015f 91c	
		COURS ET TRIBUNAUX.												
	3	Cour de cassation	1,198,900 00	1,190,750 01	8,149 99	1,198,900 00	1,190,750 01	8,149 99	"	"	1,198,900 00		Loi du 8 mai 1869 sur les nouveaux suppléments de crédits de 1868 et de 1869. (Frais de justice.) 50,000 00	
	4	Cours impériales	6,976,300 00	6,969,959 45	6,340 55	6,976,300 00	6,471,694 27	504,605 73	"	"	6,976,300 00			
	5	——— d'assises	159,800 00	159,800 00	"	159,800 00	128,920 98	30,879 02	"	"	159,800 00		67,015 91	67,015 91
	6	Tribunaux de première instance	10,132,785 00	10,126,777 02	6,007 98	10,132,785 00	9,346,499 04	786,285 96	"	"	10,132,785 00			33,252,850 91
IIe.	7	——— de commerce	178,200 00	177,250 00	950 00	178,200 00	156,667 56	21,532 44	"	"	178,200 00	27,533,385 00	Crédits pour dépenses des exercices clos	7,249 51
	8	——— de police	80,200 00	79,000 00	1,200 00	80,200 00	71,742 50	8,457 50	"	"	80,200 00			33,260,100 42
	9	Justices de paix	7,872,300 00	7,871,558 55	741 45	7,872,300 00	7,013,163 41	859,136 59	"	"	7,872,300 00			
	10	Service de la justice française en Algérie	934,900 00	918,270 81	16,629 19	934,900 00	804,933 10	129,966 90	"	"	934,900 00			
		FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE. — FRAIS DES STATISTIQUES.												
IIIe.	11	Frais de justice criminelle en France et en Algérie, et frais des statistiques civile et criminelle	4,950,000 00	4,945,256 61	4,743 39	4,950,000 00	4,945,256 61	4,743 39	"	"	4,950,000 00	4,950,000 00		
		DÉPENSES DIVERSES ET SECOURS TEMPORAIRES.												
IVe.	12	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration centrale, à leurs veuves et orphelins; dépenses extraordinaires et imprévues	70,000 00	69,950 00	50 00	70,000 00	69,200 00	800 00	"	"	70,000 00	70,000 00		
	14	Dépenses des exercices périmés	15 91	15 91	"	15 91	15 91	"	"	"	15 91	15 91		
			33,252,850 91	33,173,402 48	79,448 43	33,252,850 91	30,846,081 65	2,406,769 26	"	"	33,252,850 91	33,252,850 91		
	13	Dépenses des exercices clos	7,249 51	7,249 51	"	7,249 51	7,249 51	"	"	"	7,249 51	7,249 51		
			33,260,100 42	33,180,651 99	79,448 43	33,260,100 42	30,853,331 16	2,406,769 26	"	"	33,260,100 42	33,260,100 42		
									"					

Suite du **BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.**

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.											
		SERVICES DES CULTES.											
		ADMINISTRATION CENTRALE.											
I re.	1	Personnel	222,400f 00c	218,705f 00c	3,695f 00c	222,400f 00c	218,205f 00c	4,195f 00c	"	"	222,400f 00c	264,400f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 48,374,386f 00c
	2	Matériel	42,000 00	27,546 36	14,453 64	42,000 00	27,418 66	14,581 34	"	"	42,000 00		
		PERSONNEL DU CULTE CATHOLIQUE.											Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.....
II e.	3	Cardinaux, archevêques et évêques	1,599,500 00	1,591,650 00	7,850 00	1,599,500 00	1,216,400 00	383,100 00	"	"	1,599,500 00	43,271,969 00	
	4	Vicaires généraux, chapitre et clergé paroissial	39,291,281 00	32,964,730 15	6,303,169 85	39,267,900 00	29,078,257 29	10,189,642 71	"	23,381f 00c	39,267,900 00		
	5	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	256,500 00	254,222 63	2,277 37	256,500 00	221,372 63	35,127 37	"	"	256,500 00		
	6	Bourses des séminaires catholiques	1,152,069 00	952,428 84	199,640 16	1,152,069 00	858,670 02	293,398 98	"	"	1,152,069 00		
	7	Pensions ecclésiastiques et secours personnels	891,000 00	820,335 50	70,664 50	891,000 00	792,623 00	98,377 00	"	"	891,000 00		
	8	Secours à divers établissements religieux	105,000 00	98,100 00	6,900 00	105,000 00	78,625 00	26,375 00	"	"	105,000 00		
		MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.											
III e.	9	Service intérieur des édifices diocésains	623,000 00	463,061 80	159,938 20	623,000 00	411,533 15	211,466 85	"	"	623,000 00	2,941,000 00	Décret du 1er décembre 1868 (Divers services).... 35,000f / 35,000f
	10	Entretien des édifices diocésains et travaux aux édifices d'Alger	1,078,000 00	157,616 69	920,383 31	1,078,000 00	124,957 06	953,042 94	"	"	1,078,000 00		Décret du 19 décembre 1868 (Divers services).... 288,331 / 288,331
	11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,207,000 00	903,985 64	303,014 36	1,207,000 00	771,986 20	435,013 80	"	"	1,207,000 00		323,331 / 323,331
	12	Dépenses accidentelles et frais de passage	33,000 00	17,330 70	15,669 30	33,000 00	14,980 70	18,019 30	"	"	33,000 00		
		PERSONNEL ET MATÉRIEL DES CULTES NON CATHOLIQUES.											
IV e.	13	Personnel des cultes protestants	1,580,436 00	1,240,373 45	339,626 55	1,580,000 00	1,172,001 54	407,998 46	"	436 00	1,580,000 00	1,973,200 00	
	14	Subvention au directoire de la confession d'Augsbourg	34,000 00	23,207 60	10,792 40	34,000 00	23,207 60	10,792 40	"	"	34,000 00		
	15	Personnel du culte israélite	219,200 00	172,279 61	46,920 39	219,200 00	151,479 62	67,720 38	"	"	219,200 00		
	16	Édifices des cultes protestants et israélite	140,000 00	133,098 49	6,901 51	140,000 00	129,098 49	10,901 51	"	"	140,000 00		
	18	Dépenses des exercices périmés	3,863 80	3,863 80	"	3,863 80	3,863 80	"	"	"	3,863 80	3,863 80	Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868. — Suppléments de crédits de l'exercice 1868. (Divers services.)..... 103,863 80
			48,478,249 80	40,042,536 26	8,411,896 54	48,454,432 80	35,294,679 76	13,159,753 04	"	23,817 00	48,454,432 80	48,454,432 80	48,478,249 80
	17	——— exercices clos	165,048 54	165,048 54	"	165,048 54	165,048 54	"	"	"	165,048 54	165,048 54	Crédit pour dépenses des exercices clos..... 165,048 54
			48,643,298 34	40,207,584 80	8,411,896 54	48,619,481 34	35,459,728 30	13,159,753 04	"	23,817 00	48,619,481 34	48,619,481 34	48,643,298 34
									23,817f 00c				

RÉCAPITULATION.

1re partie. — Dépenses de la justice	33,260,100 42	33,180,651 99	79,448 43	33,260,100 42	30,853,331 16	2,406,769 26	"	"	33,260,100 42	33,260,100 42	
2e partie. ——— des cultes	48,643,298 34	40,207,584 80	8,411,896 54	48,619,481 34	35,459,728 30	13,159,753 04	"	23,817 00	48,619,481 34	48,619,481 34	
	81,903,398 76	73,388,236 79	8,491,344 97	81,879,581 76	66,313,059 46	15,566,522 30	"	23,817 00	81,879,581 76	81,879,581 76	
							23,817f 00c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868, par chapitres.	par sections.
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ire.	1	Personnel	681,400f 00c	681,394f 30c	5f 70c	681,400f 00c	679,322f 02c	2,077f 98c	"	"	681,400f 00c	941,400f 00c
	2	Matériel	250,000 00	201,658 07	58,341 93	260,000 00	195,947 59	64,052 41	10,000f 00c	"	260,000 00	
		TRAITEMENTS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.										
IIe.	3	Traitements des agents politiques et consulaires	6,757,300 00	6,325,998 35	401,301 65	6,727,300 00	5,269,783 34	1,457,516 66	"	30,000f 00c	6,727,300 00	6,845,300 00
	4	——— des agents en inactivité	118,000 00	115,257 74	2,742 26	118,000 00	81,816 08	36,183 92	"	"	118,000 00	
		DÉPENSES VARIABLES ET SERVICES TEMPORAIRES.										
IIIe.	5	Frais d'établissement	350,000 00	340,240 70	1,759 30	342,000 00	340,240 70	1,759 30	"	8,000 00	342,000 00	5,296,500 00
	6	Frais de voyage et de courriers	700,000 00	479,010 39	220,989 61	700,000 00	470,842 39	229,157 61	"	"	700,000 00	
	7	Frais de service	2,025,000 00	1,450,936 94	674,063 06	2,125,000 00	1,314,031 77	810,968 23	100,000 00	"	2,125,000 00	
	8	Présents diplomatiques	60,000 00	45,897 32	6,102 68	52,000 00	42,697 32	9,302 68	"	8,000 00	52,000 00	
	9	Indemnités et secours	112,500 00	94,335 53	8,164 47	102,500 00	62,573 03	39,926 97	"	10,000 00	102,500 00	
	10	Dépenses secrètes	550,000 00	550,000 00	"	550,000 00	550,000 00	"	"	"	550,000 00	
	11	Missions et dépenses extraordinaires. Dépenses imprévues	907,000 00	656,741 42	196,258 58	853,000 00	569,095 69	283,904 31	"	54,000 00	853,000 00	
	12	Frais de location et charges accessoires de l'hôtel affecté à la résidence de l'ambassade ottomane	52,000 00	47,654 48	4,345 52	52,000 00	47,060 01	4,939 99	"	"	52,000 00	
	14	Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	120,000 00	"	120,000 00	120,000 00	"	"	"	120,000 00	
	15	Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	400,000 00	400,000 00	"	400,000 00	400,000 00	"	"	"	400,000 00	
	16	Dépenses des exercices périmés	2,716 22	2,624 42	91 80	2,716 22	1,301 90	1,414 32	"	"	2,716 22	2,716 22
			13,085,916 22	11,511,749 66	1,574,166 56	13,085,916 22	10,144,711 84	2,941,204 38	110,000 00	110,000 00	13,085,916 22	13,085,916 22
	13	Dépenses des exercices clos	258,352 59	258,352 59	"	258,352 59	258,352 59	"	"	"	258,352 59	258,352 59
			13,344,268 81	11,770,102 25	1,574,166 56	13,344,268 81	10,403,064 43	2,941,204 38	110,000 00	110,000 00	13,344,268 81	13,344,268 81

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget..... 12,033,200f 00c

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 5 décembre 1868. (Divers services.).....	23,000f	23,000f
	"	"

Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 :

Suppléments de crédits de l'exercice 1868. (Divers services.)..... 152,716 22

13,085,916 22

Crédit pour dépenses des exercices clos..... 258,352 59

13,344,268 81

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ier.	1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	1,457,400f 00c	1,431,777f 29c	25,622f 71c	1,457,400f 00c	1,429,261f 19c	28,138f 81c	"	"	1,457,400f 00c	1,847,983f 00c
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	390,583 00	285,278 80	105,304 20	390,583 00	274,845 61	115,737 39	"	"	390,583 00	
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.										
IIe.	3	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements.....	5,705,497 00	5,452,393 33	253,103 67	5,705,497 00	5,180,012 08	525,484 92	"	"	5,705,497 00	11,934,450 00
	4	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.....	5,900,453 00	5,676,967 50	223,485 50	5,900,453 00	5,377,572 40	522,880 60	"	"	5,900,453 00	
	5	Inspections générales administratives.....	248,500 00	239,439 60	9,060 40	248,500 00	225,914 56	22,585 44	"	"	248,500 00	
	6	Dépenses générales de la garde nationale	80,000 00	74,266 29	5,733 71	80,000 00	74,261 29	5,738 71	"	"	80,000 00	
		SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.										
IIIe.	7	Personnel des lignes télégraphiques.....	6,965,700 00	6,729,412 05	236,287 95	6,965,700 00	6,442,648 13	523,051 87	"	"	6,965,700 00	9,742,960 00
	8	Matériel des lignes télégraphiques.....	2,777,260 00	1,946,338 57	830,921 43	2,777,260 00	1,788,334 09	988,925 91	"	"	2,777,260 00	
		SÛRETÉ PUBLIQUE.										
IVe.	9	Dépenses des commissariats de l'émigration.....	70,000 00	63,025 68	6,974 32	70,000 00	59,150 64	10,849 36	"	"	70,000 00	8,983,895 00
	10	Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie.....	1,100,875 00	1,006,343 22	94,531 78	1,100,875 00	947,546 99	153,328 01	"	"	1,100,875 00	
	11	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale.....	5,207,000 00	5,207,000 00	"	5,207,000 00	5,207,000 00	"	"	"	5,207,000 00	
	12	Frais de police de l'agglomération lyonnaise.....	606,020 00	589,628 14	16,391 86	606,020 00	541,675 92	64,344 08	"	"	606,020 00	
	13	Dépenses secrètes de sûreté publique.....	2,000,000 00	2,000,000 00	"	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	2,000,000 00	
		A reporter.....	32,509,288 00	30,701,870 47	1,807,417 53	32,509,288 00	29,548,222 90	2,961,065 10	"	"	32,509,288 00	32,509,288 00

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget.....		57,997,815f 00c
Modification résultant de virement de crédit de ministère à ministère, par suite de changement d'attributions (décret du 1er février 1868), crédit transporté au ministère d'État. (A déduire.).....		130,000 00
		57,867,815 00

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 12 novembre 1868. (Divers services.).....	24,353f 00c	24,353f 00c
Décret du 30 décembre 1868. (*Idem.*)....	13,500 00	13,500 00
Décret du 24 février 1869. (*Idem.*).....	24,883 00	24,883 00
Décret du 17 mars 1869. (*Idem.*)....	85,000 00	85,000 00
	147,736 00	147,736 00

Crédits ouverts par des lois :

Loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1868. (Divers services.)..	1,557,636f 16c	
Loi du 8 mai 1869 sur les nouveaux suppléments de crédits de 1868. (Prisons.).....	200,000 00	
	1,757,636 16	1,757,636 16
Crédit ouvert pour fonds de concours par décret du 27 janvier 1869. (Dépenses du matériel des cours impériales, etc.).....		4,000 00
		59,629,451 16
Crédits pour dépenses des exercices clos.....		310,389 70
		59,939,840 86

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.											
		Report.....	32,509,288f 00c	30,701,870f 47c	1,807,417f 53c	32,509,288f 00c	29,548,222f 90c	2,961,065f 10c	"	"	32,509,288f 00c	32,509,288f 00c	
		SERVICE DES PRISONS.											
V°.	14	Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus, constructions et acquisitions.....	14,725,000 00	13,150,424 97	1,574,575 03	14,725,000 00	12,402,985 20	2,322,014 80	"	"	14,725,000 00	18,325,000 00	
	15	Remboursement sur le produit du travail des condamnés.....	3,600,000 00	2,952,085 14	647,914 86	3,600,000 00	2,716,684 78	883,315 22	"	"	3,600,000 00		
		SUBVENTIONS ET SECOURS.											
VI°.	16	Subventions aux départements.....	4,000,000 00	3,704,956 21	295,043 79	4,000,000 00	3,673,862 13	326,137 87	"	"	4,000,000 00	8,772,527 00	
	17	Subvention aux établissements généraux de bienfaisance.....	862,410 00	851,743 32	10,666 68	862,410 00	832,875 78	29,534 22	"	"	862,410 00		
	18	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance.....	721,117 00	520,075 00	201,042 00	721,117 00	513,489 00	207,628 00	"	"	721,117 00		
	19	Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc....	1,035,000 00	882,974 41	152,025 59	1,035,000 00	788,771 03	246,228 97	"	"	1,035 000 00		
	20	Secours aux réfugiés étrangers.....	1,400,000 00	1,263,367 11	136,632 89	1,400,000 00	1,180,392 57	219,607 43	"	"	1,400,000 00		
	21	Dépenses du matériel des cours impériales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation.....	554,000 00	280,315 16	273,684 84	554,000 00	257,233 28	296,766 72	"	"	554,000 00		
	22	Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux.....	200,000 00	199,566 98	433 02	200,000 00	199,566 98	433 02	"	"	200,000 00		
	23	Suppléments au *Moniteur* et débats législatifs.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
	25	Dépenses des exercices périmés.....	22,636 16	20,451 96	2,184 20	22,636 16	14,741 16	7,895 00	"	"	22,636 16	22,636 16	
			59,629,451 16	54,527,830 73	5,101,620 43	59,629,451 16	52,128,824 81	7,500,626 35	"	"	59,629,451 16	59,629,451 16	
	24	Dépenses des exercices clos.....	310,389 70	310,389 70	"	310,389 70	310,389 70	"	"	"	310,389 70	310,389 70	
		TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.....	59,939,840 86	54,838,220 43	5,101,620 43	59,939,840 86	52,439,214 51	7,500,626 35	"	"	59,939,840 86	59,939,840 86	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DES FINANCES.												
		SERVICE GÉNÉRAL.												
II°.	29	Administration centrale des finances.	Personnel	5,547,750f 00c	5,547,750f 00c	"	5,547,750f 00c	5,348,399f 68c	199,350f 32c	"	"	5,547,750f 00c		
	30		Matériel	2,080,000 00	2,080,000 00	"	2,080,000 00	1,318,070 12	761,929 88	"	"	2,080,000 00		
	31		Dépenses diverses	233,204 00	233,204 00	"	233,204 00	193,332 79	39,871 21	"	"	233,204 00		
	32	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires.)	Personnel	69,900 00	69,814 08	"	69,814 08	66,945 78	2,868 30	"	85f 92c	69,814 08	8,187,682f 57c	
	33		Matériel	81,400 00	79,879 63	1,521 17	81,400 80	50,453 63	30,947 17	0f 80c	"	81,400 80		
	34		Dépenses diverses	34,900 00	33,599 20	"	33,599 20	2,000 00	31,599 20	"	1,300 80	33,599 20		
	35	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance		141,914 49	141,914 49	"	141,914 49	52,061 49	89,853 00	"	"	141,914 49		
III°.	37	Cour des comptes.	Personnel	1,463,700 00	1,463,700 00	"	1,463,700 00	1,366,986 73	96,713 27	"	"	1,463,700 00	1,546,700 00	
	38		Matériel et dépenses diverses	83,000 00	83,000 00	"	83,000 00	59,729 03	23,270 97	"	"	83,000 00		
IV°.	39	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	2,644,000 00	2,221,000 00	423,000 00	2,644,000 00	2,267,411 81	376,588 19	"	"	2,644,000 00	10,769,000 00	
	40		Traitements et émoluments des trésoriers payeurs généraux et des receveurs des finances	8,125,000 00	6,242,000 00	1,883,000 00	8,125,000 00	6,242,815 59	1,882,184 41	"	"	8,125,000 00		
				20,504,768 49	18,195,861 40	2,307,521 17	20,503,382 57	16,968,206 65	3,535,175 92	0 80	1,386 72	20,503,382 57	20,503,382 57	
II°.	36	Dépenses des exercices clos		1,736,900 04	1,736,900 04	"	1,736,900 04	1,736,900 04	"	"	"	1,736,900 04	1,736,900 04	
				22,241,668 53	19,932,761 44	2,307,521 17	22,240,282 61	18,705,106 69	3,535,175 92	0 80	1,386 72	22,240,282 61	22,240,282 61	
										1,385f 92c				

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget 18,436,354f 00c

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Décret du 10 décembre 1868. (Personnel de l'administration centrale.)	3,500f 00c	"	
Décret du 20 février 1869. (Matériel de l'administration centrale.)	80,000 00	"	
Décret du 28 avril 1869). (Frais de trésorerie et traitements des trésoriers payeurs généraux, etc.)	310,000 00	306,000f 00c	
	393,500 00	306,000 00	
Crédits retirés des autres services du ministère des finances (à ajouter).	87,500f 00c		87,500 00

Crédits ouverts par des lois :

Loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1868. (Exercices périmés.)	914f 49c	
Loi du 8 mai 1869. Crédit reporté du budget spécial de l'emprunt de 429 millions. (Frais de service et de négociation)	1,980,000 00	
	1,980,914 49	1,980,914 49
		20,504,768 49
Crédits pour dépenses des exercices clos		1,736,900 04
		22,241,668 53

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Sections.	Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1868. — par chapitres.	par sections.
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ier.	1	Administration centrale. (Personnel.)	2,028,338f 00c	1,963,618f 95c	64,719f 05c	2,028,338f 00c	1,962,788f 95c	65,549f 05c	"	"	2,028,338f 00c	2,743,918f 00c
	2	——— (Matériel.)	551,000 00	283,770 88	267,229 12	551,000 00	278,031 85	272,968 15	"	"	551,000 00	
	3	Dépôt général de la guerre	164,580 00	125,791 37	38,788 63	164,580 00	123,613 42	40,966 58	"	"	164,580 00	
		ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE.										
IIe.	4	États-majors	22,127,537 00	21,494,691 14	632,845 86	22,127,537 00	19,991,123 03	2,136,413 97	"	"	22,127,537 00	50,032,897 00
	5	Gendarmerie impériale	27,905,360 00	27,202,219 58	703,140 42	27,905,360 00	25,362,715 61	2,542,644 39	"	"	27,905,360 00	
		SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.										
IIIe.	6	Solde et prestations en nature	278,217,119 00	276,557,390 11	1,542,563 20	278,099,953 31	267,726,384 15	10,373,569 16	"	117,165f 69c	278,099,953 31	320,432,166 00
	7	Habillement et campement	18,979,432 00	16,582,680 89	2,396,751 11	18,979,432 00	16,168,345 95	2,811,086 05	"	"	18,979,432 00	
	8	Lits militaires	4,871,056 00	3,610,347 03	1,260,708 97	4,871,056 00	3,558,439 78	1,312,616 22	"	"	4,871,056 00	
	9	Transports généraux	3,289,450 00	2,543,078 82	746,371 18	3,289,450 00	2,516,133 38	773,316 62	"	"	3,289,450 00	
	10	Recrutement et réserve	608,920 00	531,897 13	77,022 87	608,920 00	512,004 82	96,915 18	"	"	608,920 00	
	10 bis	Garde nationale mobile	4,960,000 00	3,722,050 67	1,237,949 33	4,960,000 00	3,701,699 45	1,258,300 55	"	"	4,960,000 00	
	11	Justice militaire	1,265,727 00	1,199,646 10	66,080 90	1,265,727 00	1,150,769 71	114,957 29	"	"	1,265,727 00	
	12	Remonte générale	7,031,350 00	7,148,515 69	"	7,148,515 69	7,041,925 05	106,590 64	117,165f 69c	"	7,148,515 69	
	13	Harnachement	1,209,112 00	853,634 67	355,477 33	1,209,112 00	840,276 06	368,835 94	"	"	1,209,112 00	
		MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.										
IVe.	14	Établissements et matériel de l'artillerie	4,756,220 00	3,574,329 59	1,181,890 41	4,756,220 00	3,541,680 69	1,214,539 31	"	"	4,756,220 00	16,013,488 40
	15	——— du génie	11,257,268 40	8,181,850 47	3,075,417 93	11,257,268 40	7,928,962 39	3,328,306 01	"	"	11,257,268 40	
		ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE.										
Ve.	16	Écoles impériales militaires	3,212,970 00	2,617,392 39	595,577 61	3,212,970 00	2,536,230 29	676,739 71	"	"	3,212,970 00	7,131,175 00
	17	Invalides de la guerre	1,572,205 00	1,402,844 01	169,360 99	1,572,205 00	1,377,720 36	194,484 64	"	"	1,572,205 00	
	18	Solde de non-activité et solde de réforme	563,000 00	555,798 33	7,201 67	563,000 00	484,373 35	78,626 65	"	"	563,000 00	
	19	Secours	1,733,000 00	1,678,392 42	54,607 58	1,733,000 00	1,572,535 01	160,464 99	"	"	1,733,000 00	
	20	Dépenses secrètes	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	50,000 00	"	"	"	50,000 00	
	22	Dépenses des exercices périmés	41,872 46	41,872 46	"	41,872 46	35,632 46	6,240 00	"	"	41,872 46	41,872 46
			396,395,516 86	381,921,812 70	14,473,704 16	396,395,516 86	368,461,385 76	27,934,131 10	117,165 69	117,165 69	396,395,516 86	396,395,516 86
	21	Dépenses des exercices clos	994,478 02	994,478 02	"	994,478 02	994,478 02	"	"	"	994,478 02	994,478 02
			397,389,994 88	382,916,290 72	14,473,704 16	397,389,994 88	369,455,863 78	27,934,131 10	117,165 69	117,115 69	397,389,994 88	397,389,994 88

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget..... 348,131,238f00c

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

Observations.	Augmentations.	Diminutions.
Décret du 6 mai 1868. (Virement provisoire.) Solde.	"	6,000,000f
Décret du 17 juin 1868. (*Idem*)...	"	6,500,000
Décret du 12 novembre 1868. (Rétablissements de crédits.) Solde.	12,500,000f	"
Décret du 10 décembre 1868. (Divers services.).....	10,080	10,080
Décret du 10 décembre 1868. (Divers services.).....	300,000	300,000
Décret du 27 février 1869. (Divers services.)	721,500	721,500
Décret du 8 mai 1869. (Divers services.)	200,000	200,000
	13,731,580	13,731,580
	"	

Crédits ouverts ou annulés par des lois :

Loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1868. (Divers services..).	49,780,400f46c	
A déduire : Crédit annulé par la loi du 2 août 1868. (Matériel de l'artillerie.).....	1,900,000 00	
Reste.....	47,880,400 46	47,880,400 46

Crédits ouverts par des décrets pour fonds de concours :

Décret du 10 août 1868. (Matériel du génie.).....	98,800f00c	
Décret du 30 septembre 1868. (Fonds de concours reporté de 1867. Matériel du génie.)..	40,000 00	
Décret du 17 février 1869. (Matériel du génie.).....	245,078 40	
	383,878 40	383,878 40
		396,395,516 86
Crédit pour dépenses des exercices clos.....		994,478 02
		397,389,994 88

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. (Suite.)											
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.											
		ADMINISTRATION CENTRALE. (DÉPENSES SECRÈTES.)											
I re.	1	Administration centrale. (Personnel.)	465,560f 00c	446,689f 87c	18,870f 13c	465,560f 00c	416,699f 11c	48,860f 89c	"	"	465,560f 00c	703,360f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	2	——— (Matériel.)	92,000 00	81,776 32	10,223 68	92,000 00	76,271 17	15,728 83	"	"	92,000 00		Crédits accordés par le budget 14,702,000f 00c
	3	Publications, expositions, établissements scientifiques, etc.	65,800 00	55,766 74	10,033 26	65,800 00	53,951 91	11,848 09	"	"	65,800 00		Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
	4	Dépenses secrètes	80,000 00	80,000 00	"	80,000 00	80,000 00	"	"	"	80,000 00		
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.											
II e.	5	Administration générale et provinciale	3,318,957 00	3,018,501 82	300,455 18	3,318,957 00	2,764,692 60	554,264 40	"	"	3,318,957 00	4,480,867 00	Décret du 10 décembre 1868. (Divers services). AUGMENTATIONS 503,000f — DIMINUTIONS 503,000f — "
	6	Commandement et administration des populations arabes	1,161,910 00	968,072 76	193,837 24	1,161,910 00	897,926 46	263,983 54	"	"	1,161,910 00		
		SERVICES DE LA JUSTICE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.											
	7	Justice musulmane	182,000 00	64,169 55	117,830 45	182,000 00	62,596 80	119,403 20	"	"	182,000 00		Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Exercices périmés) 1,266 88
	8	Instruction publique musulmane	194,447 00	177,072 19	17,374 81	194,447 00	173,579 19	20,867 81	"	"	194,447 00		14,703,266 88
III e.	9	Culte musulman	68,500 00	61,263 74	7,236 26	68,500 00	57,485 48	11,014 52	"	"	68,500 00	3,785,866 00	Crédit pour dépenses des exercices clos 21,911 07
	10	Services financiers	2,822,572 00	2,672,282 83	150,289 17	2,822,572 00	2,409,440 06	413,131 94	"	"	2,822,572 00		14,725,177 95
	11	Service maritime et surveillance de la pêche	518,347 00	274,600 43	243,746 57	518,347 00	262,899 90	255,447 10	"	"	518,347 00		
		COLONISATION, TRAVAUX PUBLICS.											
IV e.	12	Colonisation et topographie	2,236,750 00	1,556,531 57	680,218 43	2,236,750 00	1,486,488 72	750,261 28	"	"	2,236,750 00	5,731,907 00	
	13	Travaux publics	3,495,157 00	2,940,527 99	554,629 01	3,495,157 00	2,840,822 82	654,334 18	"	"	3,495,157 00		
	15	Dépenses des exercices périmés	1,266 88	1,266 88	"	1,266 88	1,266 88	"	"	"	1,266 88	1,266 88	
			14,703,266 88	12,398,522 69	2,304,744 19	14,703,266 88	11,584,121 10	3,119,145 78	"	"	14,703,266 88	14,703,266 88	
	14	Dépenses des exercices clos	21,911 07	21,911 07	"	21,911 07	21,911 07	"	"	"	21,911 07	21,911 07	
			14,725,177 95	12,420,433 76	2,304,744 19	14,725,177 95	11,606,032 17	3,119,145 78	"	"	14,725,177 95	14,725,177 95	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du Compte *provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.										
		ADMINISTRATION CENTRALE, CONSEILS, ETC.										
Ier.	1	Administration centrale. (Personnel.)	1,086,300f 00c	1,067,520f 02c	18,779f 98c	1,086,300f 00c	1,066,779f 48c	19,520f 52c	"	"	1,086,300f 00c	1,903,085f 00c
	2	Administration centrale. (Matériel.)	267,300 00	234,875 76	32,424 24	267,300 00	225,969 12	41,330 88	"	"	267,300 00	
	3	Conseils, inspections générales et contrôle central	549,485 00	533,725 90	15,759 10	549,485 00	530,944 10	18,540 90	"	"	549,485 00	
		ÉTATS-MAJORS, ÉQUIPAGES, ETC.										
IIe.	4	Équipages à terre et à la mer (solde et entretien)	31,079,271 00	24,351,601 03	7,817,669 97	32,169,271 00	24,096,561 94	8,072,709 06	1,090,000f 00	"	32,169,271 00	72,243,457 00
	5	Troupes	9,864,834 00	8,309,294 10	1,555,539 90	9,864,834 00	8,254,755 26	1,610,078 74	"	"	9,864,834 00	
	6	Corps entretenus et agents divers	6,842,408 00	6,145,755 23	596,652 77	6,742,408 00	6,047,429 59	694,978 41	"	100,000 00	6,742,408 00	
	7	Maistrance, gardiennage et surveillance	3,182,565 00	2,894,294 43	288,270 57	3,182,565 00	2,855,801 92	326,763 08	"	"	3,182,565 00	
	8	Hôpitaux	2,721,146 00	2,721,644 73	149,501 27	2,871,146 00	2,703,493 62	167,652 38	150,000 00	"	2,871,146 00	
	9	Vivres	16,483,233 00	15,717,713 15	1,695,519 85	17,413,233 00	15,575,345 18	1,837,887 82	930,000 00	"	17,413,233 00	
		SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS, ETC.										
IIIe.	10	Salaires d'ouvriers	17,223,575 00	17,824,400 45	"	17,824,400 45	17,796,811 49	27,588 96	600,825 45	"	17,824,400 45	53,782,334 24
	11	Approvisionnements généraux de la flotte	31,730,325 00	26,395,251 53	2,197,868 26	28,593,119 79	25,943,719 32	2,649,400 47	"	3,137,205 21	28,593,119 79	
	12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	7,026,967 00	5,242,002 40	1,784,964 60	7,026,967 00	5,062,762 99	1,964,204 01	"	"	7,026,967 00	
	13	Poudres	294,847 00	337,214 58	632 42	337,847 00	337,214 58	632 42	43,000 00	"	337,847 00	
		ÉCOLES NAVALES, ETC.										
IVe.	14	Justice maritime	149,830 00	96,491 93	35 338 07	131,830 00	94,908 77	36,921 23	"	18,000 00	131,830 00	4,315,679 76
	15	École navale et boursiers de la marine	355,350 00	312,278 98	71 02	312,350 00	183,708 98	128,641 02	"	43,000 00	312,350 00	
	16	Service hydrographique et scientifique	470,000 00	304,536 97	165,463 03	470,000 00	294,675 94	175,324 06	"	"	470,000 00	
	17	Frais généraux d'impressions et achats de livres	509,400 00	292,562 22	216,837 78	509,400 00	284,546 14	224,853 86	"	"	509,400 00	
	18	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, de voyage; dépenses diverses et ostréiculture	2,179,660 00	2,108,377 61	661,487 60	2,769,865 21	1,986,738 13	783,127 08	590,205 21	"	2,769,865 21	
	19	Traitements temporaires	100,000 00	63,004 60	11,995 40	75,000 00	51,617 57	23,382 43	"	25,000 00	75,000 00	
	20	Chiourmes	128,060 00	30,416 69	16,817 86	47,234 55	30,316 69	16,917 86	"	80,825 45	47,234 55	
		SERVICE COLONIAL.										
Ve.	21	Personnel civil et militaire aux colonies	12,828,224 00	6,180,093 81	6,648,130 19	12,828,224 00	6,180,093 81	6,648,130 19	"	"	12,828,224 00	22,462,624 00
	22	Matériel civil et mlitaire aux colonies	2,047,000 00	813,093 06	1,233,906 94	2,047,000 00	813,093 06	1,233,906 94	"	"	2,047,000 00	
	23	Service pénitentiaire	5,018,000 00	2,717,041 87	2,300,958 13	5,018,000 00	2,717,041 87	2,300,958 13	"	"	5,018,000 00	
	24	Subvention au service local aux colonies	2,569,400 00	2,323,059 68	246,340 32	2,569,400 00	2,323,059 68	246,340 32	"	"	2,569,400 00	
	26	Dépenses des exercices périmés	104,658 42	103,895 62	762 80	104,658 42	102,824 87	1,833 55	"	"	104,658 42	104,658 42
			154,811,838 42	127,120,146 35	27,691,692 07	154,811,838 42	125,560,214 10	29,251,624 32	3,404,030 66	3,404,030 66	154,811,838 42	154,811,838 42
	25	Dépenses des exercices clos	575,989 26	575,989 26	"	575,989 26	575,989 26	"	"	"	575,989 26	575,989 26
			155,387,827 68	127,696,135 61	27,691,692 07	155,387,827 68	126,136,203 36	29,251,624 32	3,404,030 66	3,404,030 66	155,387,827 68	155,387,827 68
		Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser	"	"	"	"	4,143,023 66	A déduire : 4,143,023 66	"	"	"	"
		TOTAUX	155,387,827 68	127,696,135 61	27,691,692 07	155,387,827 68	130,279,227 02	25,108,600 66	3,404,030 66	3,404,030 66	155,387,827 68	155,387,827 68

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	148,051,482f 00c
Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1868. (Divers services)	6,749,356 42
Crédits ouverts pour fonds de concours par décret du 24 juin 1868. (Travaux hydrauliques et bâtiments civils)	11,000 00
	154,811,838 42
Crédit pour dépenses des exercices clos	575,989 26
	155,387,827 68

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
		ADMINISTRATION CENTRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
Ier.	1	Personnel de l'administration centrale de l'instruction publique	599,200f 00c	595,844f 95c	3,355f 05c	599,200f 00c	590,799f 13c	8,400f 87c	"	"	599,200f 00c	739,200f 00c
	2	Matériel	140,000 00	124,420 96	15,579 04	140,000 00	94,306 58	45,693 42	"	"	140,000 00	
		SERVICES GÉNÉRAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
IIe.	3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	260,000 00	255,385 35	4,614 65	260,000 00	239,871 90	20,128 10	"	"	260,000 00	1,720,500 00
	4	Services généraux de l'instruction publique	250,000 00	202,633 95	47,366 05	250,000 00	175,837 08	74,162 92	"	"	250,000 00	
	5	Administration académique	1,210,500 00	1,097,062 84	113,437 16	1,210,500 00	1,069,113 45	141,386 55	"	"	1,210,500 00	
		ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.										
IIIe.	6	École normale supérieure	307,610 00	270,377 94	37,232 06	307,610 00	267,077 93	40,532 07	"	"	307,610 00	7,880,831 00
	7	Facultés	3,940,521 00	3,268,383 61	672,137 39	3,940,521 00	3,224,436 27	716,084 73	"	"	3,940,521 00	
	8	Bibliothèque de l'Université	26,000 00	24,946 71	1,053 29	26,000 00	24,946 71	1,053 29	"	"	26,000 00	
	9	Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions aux ouvrages scientifiques	60,000 00	56,248 25	3,751 75	60,000 00	50,523 25	9,476 75	"	"	60,000 00	
	10	Institut impérial de France	661,200 00	567,564 95	93,635 05	661,200 00	559,902 77	101,297 23	"	"	661,200 00	
	11	Académie de médecine	45,500 00	38,699 20	6,800 80	45,500 00	33,775 20	11,724 80	"	"	45,500 00	
	12	Collége de France	280,500 00	255,865 12	24,634 88	280,500 00	251,575 37	28,924 63	"	"	280,500 00	
	13	Muséum d'histoire naturelle	678,180 00	621,015 21	57,164 79	678,180 00	614,077 72	64,102 28	"	"	678,180 00	
	14	Établissements astronomiques	327,260 00	249,490 81	77,769 19	327,260 00	238,563 90	88,696 10	"	"	327,260 00	
	15	Écoles des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	82,800 00	74,707 59	8,092 41	82,800 00	72,292 60	10,507 40	"	"	82,800 00	
	16	École des Chartes	45,800 00	40,678 81	5,121 19	45,800 00	39,328 72	6,471 28	"	"	45,800 00	
	17	École d'Athènes	63,000 00	51,418 20	11,581 80	63,000 00	46,443 22	16,556 78	"	"	63,000 00	
	18	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires.)	510,960 00	452,666 74	58,293 26	510,960 00	449,620 64	61,339 36	"	"	510,960 00	
	19	——— (Confection de catalogues.)	50,000 00	44,873 85	5,126 15	50,000 00	44,713 85	5,286 15	"	"	50,000 00	
	20	Bibliothèques publiques	197,500 00	177,341 97	20,158 03	197,500 00	174,146 97	23,353 03	"	"	197,500 00	
	21	Sociétés savantes	66,000 00	57,400 00	8,600 00	66,000 00	55,100 00	10,900 00	"	"	66,000 00	
	22	Subvention au Journal des Savants	15,000 00	15,000 00		15,000 00	15,000 00	"	"	"	15,000 00	
	23	Souscriptions scientifiques et littéraires	138,000 00	121,517 00	16,483 00	138,000 00	118,372 00	19,628 00	"	"	138,000 00	
	24	Encouragements aux savants et gens de lettres	200,000 00	195,760 00	4,240 00	200,000 00	156,707 50	43,292 50	"	"	200,000 00	
	25	Voyages et missions scientifiques	72,000 00	68,461 50	3,538 50	72,000 00	62,261 50	9,738 50	"	"	72,000 00	
	26	Recueil et publication de documents inédits sur l'histoire de France	113,000 00	111,728 63	1,271 37	113,000 00	71,199 44	41,800 56	"	"	113,000 00	
		INSTRUCTION SECONDAIRE.										
IVe.	27	Frais généraux de l'instruction secondaire	109,790 00	78,655 42	31,134 58	109,790 00	69,036 03	40,753 97	"	"	109,790 00	3,545,415 15
	28	Lycées impériaux et colléges communaux	2,467,625 15	2,386,622 60	81,002 55	2,467,625 15	2,330,079 57	137,545 58	"	"	2,467,625 15	
	29	Bourses impériales et dégrèvements	968,000 00	751,556 25	216,443 75	968,000 00	732,050 00	235,950 00	"	"	968,000 00	
		INSTRUCTION PRIMAIRE.										
Ve.	30	Inspection des écoles primaires	1,236,600 00	1,101,643 71	134,956 29	1,236,600 00	1,059,804 85	176,795 15	"	"	1,236,600 00	10,450,300 00
	31	Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	9,213,700 00	4,813,356 55	4,400,343 45	9,213,700 00	4,353,109 15	4,860,590 85	"	"	9,213,700 00	
	33	Dépenses des exercices périmés	20,094 77	14,769 95	5,324 82	20,094 77	6,100 00	13,994 77	"	"	20,094 77	20,094 77
			24,356,340 92	18,186,098 62	6,170,242 30	24,356,340 92	17,290,173 30	7,066,167 62	"	"	24,356,340 92	24,356,340 92
	32	Dépenses des exercices clos	106,181 37	106,181 37	"	106,181 37	106,181 37	"	"	"	106,181 37	106,181 37
			24,462,522 29	18,292,279 99	6,170,242 30	24,462,522 29	17,396,354 67	7,066,167 62	"	"	24,462,522 29	24,462,522 29

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		21,950,821f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :		
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 1er janvier 1868 (divers services).	71,210f	71,210f
Crédits ouverts par des lois :		
Loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1868. (Divers services)	1,330,894f 77c	
Loi du 5 mai 1869. (Instruction primaire.)	912,000 00	
Loi du 8 mai 1869 sur les nouveaux suppléments de 1868. (Facultés.)	35,000 00	
		2,277,894 77
Crédits ouverts par des décrets pour fonds de concours :		
Décret du 4 juillet 1868. (Lycées impériaux et colléges communaux)	67,625f 15c	
Décret du 10 septembre 1868. Fonds de concours reportés de 1867. (Établissements astronomiques.)	60,000 00	
		127,625 15
		24,356,340 92
Crédit pour dépenses des exercices clos		106,181 37
		24,462,522 29

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.												
		ADMINISTRATION CENTRALE.												
Ier.	1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,126,950f00c	1,124,716f70c	2,233f30c	1,126,950f00c	1,122,122f54c	4,827f46c	"	"	1,126,950f00c	1,346,950f00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :	
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	220,000 00	169,415 73	50,584 27	220,000 00	145,406 73	74,593 27	"	"	220,000 00		Crédits accordés par le budget	71,855,803f00c
		PERSONNEL ET SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.											Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Divers services.)	562,689 73
	3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,934,600 00	3,910,167 51	24,432 49	3,934,600 00	3,613,504 60	321,095 40	"	"	3,934,600 00		Crédits ouverts par des décrets pour fonds de concours :	
	4	——— des conducteurs	4,300,000 00	4,232,708 00	67,292 00	4,300,000 00	3,863,598 51	436,401 49	"	"	4,300,000 00			
	5	——— du corps des mines, enseignement et écoles	866,100 00	790,018 97	76,081 03	866,100 00	753,321 48	112,778 52	"	"	866,100 00			
IIe.	6	——— des gardes-mines	189,700 00	174,976 90	14,723 10	189,700 00	164,091 38	25,608 62	"	"	189,700 00	9,950,953 00	Décret du 20 septembre 1868. (Fonds de concours reportés de 1867.) (Établissements thermaux.) 12,625f00c	
	7	——— des officiers et maîtres de port du service maritime	272,000 00	269,091 93	2,908 07	272,000 00	245,171 77	26,828 23	"	"	272,000 00			
	8	——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	318,053 00	317,748 23	304 77	318,053 00	282,264 24	35,788 76	"	"	318,053 00		Décret du 11 octobre 1868. (Divers services.) 823,415 98	
	9	Frais généraux, secours, etc.	70,500 00	70,255 35	244 65	70,500 00	66,389 25	4,110 75	"	"	70,500 00		Décret du 1er décembre 1868. (Établissements thermaux) 27,500 00	
		AGRICULTURE.											Décret du 3 mars 1869. (Divers services.) 363,699 56	
IIIe.	10	Écoles impériales vétérinaires	656,500 00	585,827 94	70,672 06	656,500 00	561,865 63	94,634 37	"	"	656,500 00	3,928,500 00	1,227,240 54	1,227,240 54
	11	Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	3,272,000 00	3,158,112 35	113,887 65	3,272,000 00	3,046,258 45	225,741 55	"	"	3,272,000 00			
		COMMERCE ET INDUSTRIE.												73,645,733 27
	12	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,390,700 00	1,200,769 44	189,930 56	1,390,700 00	1,170,153 18	220,546 82	"	"	1,390,700 00		Crédit pour dépenses des exercices clos	447,579 62
	13	Encouragements aux manufactures et au commerce	475,450 00	385,581 77	89,868 23	475,450 00	324,075 28	151,374 72	"	"	475,450 00			
	14	Encouragements aux pêches maritimes	2,700,000 00	1,677,344 47	1,022,655 53	2,700,000 00	1,617,304 43	1,082,695 57	"	"	2,700,000 00			74,093,312 89
	15	Poids et mesures	1,030,000 00	866,202 42	163,797 58	1,030,000 00	810,342 46	219 657 54	"	"	1,030,000 00			
IVe.	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	291,125 00	194,463 04	96,661 96	291,125 00	184,143 37	106,981 63	"	"	291,125 00	7,006,775 00		
	17	Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	40,000 00	37,600 00	2,400 00	40,000 00	34,400 00	5,600 00	"	"	40,000 00			
	18	Établissements et services sanitaires	314,500 00	270,789 16	43,710 84	314,500 00	243,191 13	71,308 87	"	"	314,500 00			
	19	Visite annuelle des pharmacies et drogueries	250,000 00	41,077 53	208,922 47	250,000 00	31,057 59	218,942 41	"	"	250,000 00			
	20	Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon, etc.	515,000 00	469,098 04	45,901 96	515,000 00	441,973 71	73,026 29	"	"	515,000 00			
		TRAVAUX ORDINAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES.												
	21	Routes et ponts	33,450,246 99	32,155,634 33	1,294,612 66	33,450,246 99	27,457,524 29	5,992,722 70	"	"	33,450,246 99			
	22	Navigation intérieure. (Rivières.)	6,247,155 27	6,116,508 53	130,646 74	6,247,155 27	4,957,027 52	1,290,127 75	"	"	6,247,155 27			
	23	——— (Canaux.)	5,279,177 54	5,278,614 47	563 07	5,279,177 54	4,484,255 09	794,922 45	"	"	5,279,177 54			
	24	Ports maritimes, phares et fanaux	5,617,448 74	5,449,500 41	167,948 33	5,617,448 74	4,581,578 95	1,035,869 79	"	"	5,617,448 74	51,399,865 54		
Ve.	25	Études et subventions pour travaux d'irrigations, de desséchements, etc.	605,837 00	490,094 10	115,742 90	605,837 00	394,139 01	211,697 99	"	"	605,837 00			
	26	Subventions applicables aux travaux à exécuter par voie de concession, de péage et aux rachats de concession	100,000 00	48,553 33	51,446 67	100,000 00	47,115 93	52,884 07	"	"	100,000 00			
	27	Matériel des mines	100,000 00	47,719 51	52,280 49	100,000 00	41,249 34	58,750 66	"	"	100,000 00			
	29	Dépenses des exercices périmés	12,689 73	11,126 36	1,563 37	12,689 73	10,820 62	1,869 11	"	"	12,689 73	12,689 73		
			73,645,733 27	69,543,716 52	4,102,016 75	73,645,733 27	60,694,346 48	12,951,386 79	"	"	73,645,733 27	73,645,733 27		
	28	Dépenses des exercices clos	447,579 62	447,579 62	"	447,579 62	447,579 62	"	"	"	447,579 62	447,579 62		
			74,093,312 89	69,991,296 14	4,102,016 75	74,093,312 89	61,141,926 10	12,951,386 79	"	"	74,093,312 89	74,093,312 89		

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.											
		ADMINISTRATION CENTRALE, ARCHIVES DE L'EMPIRE, ETC.											
Ier.	1	Administration centrale. (Personnel.)	477,200f 00c	477,022f 26c	177f 74c	477,200f 00c	477,022f 26c	177f 74c	"	"	477,200f 00c	717,200f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	2	——— (Matériel.)	40,500 00	30,553 20	9,946 80	40,500 00	30,045 70	10,454 30	"	"	40,500 00		Crédits accordés par le budget 12,079,100f 00c
	3	Archives de l'Empire. (Personnel.)	148,500 00	148,498 81	1 19	148,500 00	148,498 81	1 19	"	"	148,500 00		Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
	4	——— (Matériel.)	36,000 00	27,185 42	8,814 58	36,000 00	27,185 42	8,814 58	"	"	36,000 00		
	5	Asile impérial de Saverne	15,000 00	11,894 03	3,105 97	15,000 00	10,335 95	4,664 05	"	"	15,000 00		
		BEAUX-ARTS ET THÉÂTRES. — MONUMENTS HISTORIQUES. — BÂTIMENTS CIVILS.											
	6	Établissements des beaux-arts	436,600 00	368,285 66	68,314 34	436,600 00	329,718 51	106,881 49	"	"	436,600 00		
	7	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	930,000 00	573,568 03	356,431 97	930,000 00	539,218 03	390,781 97	"	"	930,000 00		
	8	Fête du 15 août 1868	200,000 00	143,797 30	56,202 70	200,000 00	142,597 30	57,402 70	"	"	200,000 00		Crédits ouverts par la loi du 9 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Divers services.) 72,500 00
	9	Exposition des œuvres des artistes vivants	315,000 00	256,420 55	58,579 45	315,000 00	256,398 83	58,601 17	"	"	315,000 00		
	10	Théâtres impériaux. — Subventions	1,837,000 00	1,797,824 24	39,175 76	1,837,000 00	1,656,641 25	180,358 75	"	"	1,837,000 00		
IIe.	11	Souscriptions	136,000 00	120,550 05	15,449 95	136,000 00	113,978 05	22,021 95	"	"	136,000 00	7,561,900 00	12,151,600 00
	12	Encouragements et secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc	254,000 00	249,262 48	4,737 52	254,000 00	216,136 38	37,863 62	"	"	254,000 00		
	13	Monuments historiques	1,100,000 00	576,371 09	523,628 91	1,100,000 00	532,851 55	567,148 45	"	"	1,100,000 00		Crédits pour dépenses des exercices clos 20,287 95
	14	Personnel des bâtiments civils	103,300 00	103,173 32	126 68	103,300 00	99,343 65	3,956 35	"	"	103,300 00		
	15	Entretien des bâtiments civils	850,000 00	74,849 26	775,150 74	850,000 00	58,930 24	791,069 76	"	"	850,000 00		12,171,887 95
	16	Constructions et grosses réparations	1,400,000 00	835,080 02	564,919 98	1,400,000 00	715,440 96	684,559 04	"	"	1,400,000 00		
		SERVICE DES HARAS.											
IIIe.	17	Haras et dépôts d'étalons	1 865,500 00	1,823,005 25	42,494 75	1,865,500 00	1,803,682 44	61,817 56	"	"	1,865,500 00	3,872,500 00	
	18	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	2,007,000 00	1,751,304 60	255,995 40	2,007,000 00	1,708,264 60	298,735 40	"	"	2,007,000 00		
	19	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
			12,151,600 00	9,368,645 57	2,782,954 43	12,151,600 00	8,866,289 93	3,285,310 07	"	"	12,151,600 00	12,151,600 00	
	20	Dépenses des exercices clos	20,287 95	20,287 95	"	20,287 95	20,287 95	"	"	"	20,287 95	20,287 95	
		TOTAL	12,171,887 95	9,388,933 52	2,782,954 43	12,171,887 95	8,886,577 88	3,285,310 07	"	"	12,171,887 95	12,171,887 95	
									"				

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 26 décembre 1868. (Chapitres XVII et XVIII.)	33,000f	33,000f
	"	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
		CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Service administratif et de perception dans les départements.)											
V^e^.	41	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,922,000f 00c	2,920,756f 59c	"	2,920,756f 59c	2,675,372f 76c	245,383f 83c	"	1,243f 41c	2,920,756f 59c		
	42	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	2,187,272 67	2,181,100 35	2,000f 00c	2,183,100 35	1,433,715 29	749,385 06	"	4,172 32	2,183,100 35		
		CADASTRE.											
	43	Frais d'arpentage et d'expertise	333,729 90	231,758 30	"	231,758 30	215,621 21	16,137 09	"	101,971 60	231,758 30		
	44	Frais de mutations cadastrales	560,000 00	556,431 15	200 00	556,631 15	554,508 60	2,122 55	"	3,368 85	556,631 15	18,314,596f 39c	
		FRAIS DE PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET AUTRES TAXES.											
	45	Remises aux percepteurs; indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	12,234,000 00	12,234,000 00	"	12,234,000 00	10,548,856 14	1,685,143 86	"	"	12,234,000 00		
	46	Secours aux percepteurs réformés, aux veuves et orphelins de percepteurs	190,000 00	188,350 00	"	188,350 00	148,025 00	40,325 00	"	1,650 00	188,350 00		
		ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
	47	Personnel	13,159,500 00	13,134,500 00	"	13,134,500 00	13,115,363 10	19,136 90	"	25,000 00	13,134,500 00		
VIe.	48	Matériel	979,800 00	960,000 00	19,800 00	979,800 00	803,870 37	175,929 63	"	"	979,800 00	15,632,100 00	
	49	Dépenses diverses	1,532,600 00	1,512,800 00	5,000 00	1,517,800 00	1,248,235 32	269,564 68	"	14,800 00	1,517,800 00		
		FORÊTS. (Service administratif et de surveillance dans les départements.)											
	50	Personnel	4,982,017 00	4,982,017 00	"	4,982,017 00	4,442,060 52	539,956 48	"	"	4,982,017 00		
VIIe.	51	Matériel	3,932,000 00	3,913,332 00	18,668 00	3,932,000 00	3,238,043 13	693,956 87	"	"	3,932,000 00	10,113,524 00	
	52	Dépenses diverses	1,219,000 00	1,179,107 00	20,400 00	1,199,507 00	1,060,700 47	138,806 53	"	19,493 00	1,199,507 00		
		A reporter	44,231,919 57	43,994,152 39	66,068 00	44,060,220 39	39,484,371 91	4,575,848 48	"	171,699 18	44,060,220 39	44,060,220 39	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	232,838,124f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services (à ajouter)	61 67
Crédits reportés des exercices 1866 et 1867 pour le service du cadastre	133,729 90
	232,971,915 57
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.	

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 10 décembre 1868. (Divers services.)	1,161,040f	5,567,040f 00c
Décret du 20 février 1869. (Personnel et dépenses diverses de l'enregistrement.)	200,000	"
Décret du 28 avril 1869. (Divers services.)	120,000	112,576 00
	1,481,040	5,679,616 00
Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances (à déduire)	4,198,576f 00c	4,198,576 00
		228,773,339 57
Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Matériel de l'enregistrement et dépenses diverses des forêts.)		415,448 00
		229,188,787 57

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS											
		Report	44,231,919f 57c	43,994,152f 39c	66,068f 00c	44,060,220f 39c	39,484,371f 91c	4,575,848f 48c	"	171,699f 18c	44,060,220f 39c	44,060,220f 39c	
		DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
VIIIe.	53	Personnel	45,290,950 00	43,974,548 53	1,312,916 47	45,287,465 00	43,966,145 09	1,321,319 91	"	3,485 00	45,287,465 00	57,412,195 00	
	54	Matériel	910,600 00	827,064 10	80,435 90	907,500 00	768,239 77	139,260 23	"	3,100 00	907,500 00		
	55	Dépenses diverses	9,392,230 00	9,021,620 97	330,609 03	9,352,230 00	8,889,531 40	462,698 60	"	40,000 00	9,352,230 00		
	56	Avances recouvrables	800,000 00	632,769 81	162,230 19	795,000 00	632,769 81	162,230 19	"	5,000 00	795,000 00		
	57	Dépenses du service des douanes en Algérie	1,112,615 00	960,418 00	109,582 00	1,070,000 00	943,936 64	126,063 36	"	42,615 00	1,070,000 00		
		MANUFACTURES DE L'ÉTAT. (TABACS ET POUDRES À FEU.) (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
IXe.	58	Personnel	2,431,234 00	2,261,500 00	"	2,261,500 00	2,252,594 68	8,905 32	"	169,734 00	2,261,500 00	57,623,700 00	
	59	Matériel	16,972,334 00	14,490,500 00	287,000 00	14,777,500 00	13,839,186 19	938,313 81	"	2,194,834 00	14,777,500 00		
	60	Dépenses diverses	396,700 00	390,000 00	6,700 00	396,700 00	323,737 69	72,962 31	"	"	396,700 00		
	61	Avances recouvrables	239,000 00	225,000 00	14,000 00	239,000 00	217,750 18	21,249 82	"	"	239,000 00		
	62	Achats et transports de tabacs	44,395,000 00	38,500,000 00	1,300,000 00	39,800,000 00	34,786,141 92	5,013,858 08	"	4,595,000 00	39,800,000 00		
	63	Dépenses du service des tabacs en Algérie	310,760 00	119,000 00	30,000 00	149,000 00	104,523 35	44,476 65	"	161,760 00	149,000 00		
		POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
Xe.	64	Personnel	25,404,575 00	25,386,134 00	18,441 00	25,404,575 00	24,750,130 44	654,444 56	"	"	25,404,575 00	63,499,481 23	
	65	Matériel	12,373,961 00	12,243,046 00	87,899 00	12,330,945 00	9,411,440 34	2,919,504 66	"	43,016 00	12,330,945 00		
	66	Dépenses diverses	1,224,445 00	1,221,126 00	23,319 00	1,244,445 00	1,070,119 55	174,325 45	"	"	1,244,445 00		
	67	Subventions	23,682,464 00	23,556,097 03	963,419 20	24,519,516 23	19,994,189 08	4,525,327 15	837,052 23	"	24,519,516 23		
			229,188,787 57	217,802,976 83	4,792,619 79	222,595,596 62	201,434,808 04	21,160,788 58	837,052 23	7,430,243 18	222,595,596 62	222,595,596 62	
									6,593,190f 95c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.											
	68	Dégrèvements et non-valeurs sur les taxes perçues en vertu de rôles. — Taxes spéciales	57,500f 00c	30,495f 41c	27,004f 59c	57,500f 00c	15,092f 70c	42,407f 30c	"	"	57,500f 00c		
	69	Remboursements sur produits indirects et divers. — Enregistrement et domaines	2,647,000 00	2,644,700 00	300 00	2,645,000 00	2,132,478 81	512,521 19	"	2,000f 00c	2,645,000 00		
		Forêts	100,000 00	50,271 00	"	50,271 00	44,654 30	5,616 70	"	49,729 00	50,271 00		
		Douanes	150,000 00	59,149 00	1,851 00	61,000 00	59,148 49	1,851 51	"	89,000 00	61,000 00		
		Contributions indirectes	114,500 00	168,189 98	10 02	168,200 00	159,744 00	8,456 00	53,700f 00c	"	168,200 00		
		Manufactures de l'État	6,000 00	270 00	530 00	800 00	270 00	530 00	"	5,200 00	800 00		
		Postes	20,000 00	7,351 00	"	7,351 00	6,522 93	828 07	"	12,649 00	7,351 00		
XIe.		Produits divers	2,728,000 00	1,206,976 27	"	1,206,976 27	1,005,743 55	201,232 72	"	1,521,023 73	1,206,976 27	9,397,978f 27c	
	70	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Enregistrement et domaines	2,620,000 00	2,388,200 00	800 00	2,389,000 00	2,006,088 71	382,911 29	"	231,000 00	2,389,000 00		
		Douanes	800,000 00	428,122 00	21,878 00	450,000 00	428,121 48	21,878 52	"	350,000 00	450,000 00		
		Contributions indirectes	1,000,000 00	951,024 00	76 00	951,100 00	951,024 00	76 00	"	48,900 00	951,100 00		
		Manufactures de l'État	25,000 00	16,100 00	"	16,100 00	16,081 21	18 79	"	8,900 00	16,100 00		
		Postes	16,000 00	2,680 00	"	2,680 00	2,618 96	61 04	"	13,320 00	2,680 00		
	71	Primes à l'exportation des marchandises. — Douanes	380,000 00	194,531 00	10,469 00	205,000 00	152,434 43	52,565 57	"	175,000 00	205,000 00		
	72	Escomptes sur divers droits	1,400,000 00	1,178,601 42	8,398 58	1,187,000 00	1,178,601 83	8,398 17	"	213,000 00	1,187,000 00		
			12,064,000 00	9,326,661 08	71,317 19	9,397,978 27	8,158,625 40	1,239,352 87	53,700 00	2,719,721 73	9,397,978 27	9,397,978 27	
									2,666,021f 73c				

NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget 12,341,500f

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 10 décembre 1868. (Dégrèvements et non-valeurs sur les taxes perçues en vertu de rôles.)	2,500f	"
Décret du 20 février 1869. (Répartition de produits d'amendes.)	"	280,000f
	2,500	280,000
Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances (à déduire)	277,500f	277,500
		12,064,000

RÉCAPITULATION DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Dette publique et dotations. (Voir pages 400 et 401.)	522,059,139 00	499,582,032 01	22,256,094 36	521,838,126 37	455,696,618 37	66,141,508 00	"	221,012 63	521,838,126 37	521,838,126 37
Service général. (Voir pages 414 et 415.)	22,241,668 53	19,932,761 44	2,307,521 17	22,240,282 61	18,705,106 69	3,535,175 92	0 80	1,386 72	22,240,282 61	22,240,282 61
Frais de régie et de perception. (Voir pages 428 à 431.)	229,188,787 57	217,802,976 83	4,792,619 79	222,595,596 62	201,434,808 04	21,160,788 58	837,052 23	7,430,243 18	222,595,596 62	222,595,596 62
Remboursements et restitutions. (Voir pages 43 et 433.)	12,064,000 00	9,326,661 08	71,317 19	9,397,978 27	8,158,625 40	1,239,352 87	53,700 00	2,719,721 73	9,397,978 27	9,397,978 27
	785,553,595 10	746,644,431 36	29,427,552 51	776,071,983 87	683,995,158 50	92,076,825 37	890,753 03	10,372,364 26	776,071,983 87	776,071,983 87
							9,481,611f 23c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAIEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1868.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE.												
Dette publique et dotations	522,059,139f00c	499,582,032f01c	22,256,094f 36c	521,838,126f37c	455,696,618f37c	"	455,696,618f37c	66,141,508f 00c	"	221,012f 63c	521,838,126f37c	
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	3,406,023 33	3,164,787 15	236,791 72	3,401,578 87	3,010,104 19	4,303f 33c	3,014,407 52	387,171 35	"	4,444 46	3,401,578 87	
Ministère de la justice et des cultes. — Service de la justice	33,260,100 42	33,180,651 99	79,448 43	33,260,100 42	30,846,081 65	7,249 51	30,853,331 16	2,406,769 26	"	"	33,260,100 42	
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	48,643,298 34	40,207,584 80	8,411,896 54	48,619,481 34	35,294,679 76	165,048 54	35,459,728 30	13,159,753 04	"	23,817 00	48,619,481 34	
Ministère des affaires étrangères	13,344,268 81	11,770,102 25	1,574,166 56	13,344,268 81	10,144,711 84	258,352 59	10,403,064 43	2,941,204 38	110,000f 00c	110,000 00	13,344,268 81	
——— de l'intérieur	59,939,840 86	54,838,220 43	5,101,620 43	59,939,840 86	52,128,824 81	310,389 70	52,439,214 51	7,500,626 35	"	"	59,939,840 86	
——— des finances	22,241,668 53	19,932,761 44	2,307,521 17	22,240,282 61	16,968,206 65	1,736,900 04	18,705,106 69	3,535,175 92	0 80	1,386 72	22,240,282 61	
Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	397,389,994 88	382,916,290 72	14,473,704 16	397,389,994 88	368,461,385 76	994,478 02	369,455,863 78	27,934,131 10	117,165 69	117,165 69	397,389,994 88	
Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie	14,725,177 95	12,420,433 76	2,304,744 19	14,725,177 95	11,584,121 10	21,911 07	11,606,032 17	3,119,145 78	"	"	14,725,177 95	
Ministère de la marine et des colonies	155,387,827 68	127,696,135 61	27,691,692 07	155,387,827 68	129,703,237 76	575,989 26	130,279,227 02	25,108,600 66	3,404,030 66	3,404,030 66	155,387,827 68	
——— de l'instruction publique	24,462,522 29	18,292,279 99	6,170,242 30	24,462,522 29	17,290,173 30	106,181 37	17,396,354 67	7,066,167 62	"	"	24,462,522 29	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	74,093,312 89	69,991,296 14	4,102,016 75	74,093,312 89	60,694,346 48	447,579 62	61,141,926 10	12,951,386 79	"	"	74,093,312 89	
Ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts	12,171,887 95	9,388,933 52	2,782,954 43	12,171,887 95	8,866,289 93	20,287 95	8,886,577 88	3,285,310 07	"	"	12,171,887 95	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	229,188,787 57	217,802,976 83	4,792,619 79	222,595,596 62	201,434,808 04	"	201,434,808 04	21,160,788 58	837,052 23	7,430,243 18	222,595,596 62	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	12,064,000 00	9,326,661 08	71,317 19	9,397,978 27	8,158,625 40	"	8,158,625 40	1,239,352 87	53,700 00	2,719,721 73	9,397,978 27	
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,622,377,850 50	1,510,511,147 72	102,356,830 09	1,612,867,977 81	1,410,282,215 04	4,648,671 00	1,414,930,886 04	197,937,091 77	4,521,949 38	14,031,822 07	1,612,867,977 81	
									9,509,872f 69c			

Suite du COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1868.

2° BUDGET DES DÉPENSES

SUR

RESSOURCES SPÉCIALES ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

TABLEAU MODIFICATIFS

À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1868.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 31 juillet 1867.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Diminutions.	MODIFICATIONS résultant de CHANGEMENTS APPORTÉS LÉGISLATIVEMENT au budget de l'exercice 1868. Augmentations.	MODIFICATIONS résultant de CHANGEMENTS APPORTÉS LÉGISLATIVEMENT au budget de l'exercice 1868. Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	217,263,923f 00c	16,006,586f 92c	"	"	"	233,270,509f 92c	
Produits éventuels départementaux	38,202,000 00	7,730,621 37	"	"	"	45,932,621 37	
Produits divers spéciaux	3,611,070 00	1,300,915 06	"	"	"	4,911,985 06	
	259,076,993 00	25,038,123 35	"	"	"	284,115,116 35	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1866 et 1867. — Exercice 1866	5,397,716f 57c						
Fonds reportés des exercices 1866 et 1867. — Exercice 1867	16,959,313 26	"	"	"	(A) 22,357,029f 83c	"	22,357,029 83	(A) Lois de règlement des exercices 1866 et 1867.
	259,076,993 00	25,038,123 35	"	22,357,029 83	"	306,472,146 18	
		25,038,123f 35c		22,357,029f 83c			
		RÉSULTAT en augmentation		47,395,153f 18c			

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 27 novembre 1867.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1866 et 1867 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
Ministère de l'intérieur	148,508,000f 00c	13,606,248f 61c	"	18,549,928f 89c	180,664,177f 50c	
Ministère des finances	98,662,993 00	6,735,228 29	"	2,214,080 11	107,612,301 40	
Gouvernement général de l'Algérie	242,100 00	"	8,380f 00c	74,258 29	307,978 29	
Ministère de l'instruction publique	7,245,000 00	4,721,946 93	"	1,013,366 31	12,980,313 24	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	4,418,900 00	"	16,920 48	505,396 23	4,907,375 75	
	259,076,993 00	25,063,423 83	25,300 48	22,357,029 83	306,472,146 18	
		25,038,123f 35c				
		RÉSULTAT en augmentation	47,393,153f 18c			

BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

EXERCICE 1868.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (FONDS SPÉCIAUX.) (Voir le développement par nature de contributions, page 77.)						
Fonds pour dépenses départementales	125,866,685f 76c	125,866,685f 76c	120,753,323f 80c	5,113,361f 96c	125,866,685f 76c	
——— communales	94,517,182 08	94,517,182 08	90,601,737 80	3,915,444 28	94,517,182 08	
Fonds pour rachat des offices de courtiers de marchandises	536,169 12	536,169 12	536,169 12	"	536,169 12	
Fonds pour secours spéciaux à l'agriculture	2,152,792 02	2,152,792 02	2,063,046 96	89,745 06	2,152,792 02	
Fonds de non-valeurs, réimpositions, etc.	9,753,576 76	9,753,576 76	9,307,925 30	445,651 46	9,753,576 76	
Fonds pour frais de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires	35,205 87	35,205 87	27,393 15	7,812 72	35,205 87	
Portion de la taxe de premier avertissement	408,898 31	408,898 31	379,560 14	29,338 17	408,898 31	
	233,270,509 92	233,270,509 92	223,669,156 27	9,601,353 65	233,270,509 92	
PRODUITS ÉVENTUELS DÉPARTEMENTAUX.						
Produits éventuels ordinaires et subvention de l'État	11,357,697 82	11,357,697 82	11,357,697 82	"	11,357,697 82	
Contingents communaux et souscriptions particulières	15,248,439 69	15,248,439 69	15,248,439 69	"	15,248,439 69	
Produits des emprunts départementaux et produits éventuels extraordinaires	19,326,483 86	19,326,483 86	19,326,483 86	"	19,326,483 86	
	45,932,621 37	45,932,621 37	45,932,621 37	"	45,932,621 37	
PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.						
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	786,482 91	786,482 91	786,482 91	"	786,482 91	
Produits divers spéciaux applicables à l'instruction publique	1,596,378 05	1,596,378 05	1,596,378 05	"	1,596,378 05	
Centimes pour frais de distribution des avertissements de taxes spéciales. Biens de mainmorte	2,105 28	2,105 28	1,754 49	350 79	2,105 28	
Centimes pour frais de distribution des avertissements de taxes spéciales. Redevances des mines	24 50	24 50	12 67	11 83	24 50	
Remboursement de frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer en France et en Algérie	2,224,300 00	2,224,300 00	1,272,859 33	951,440 67	2,224,300 00	
Remboursement de frais de surveillance de sociétés et établissements divers	79,187 50	79,187 50	79,187 50	"	79,187 50	
Subvention locale de l'Algérie pour frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	18,000 00	18,000 00	18,000 00	"	18,000 00	
Remboursement par les budgets provinciaux de l'Algérie du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	11,420 00	11,420 00	7,200 00	4,220 00	11,420 00	
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	150,000 00	150,000 00	950 82	149,049 18	150,000 00	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	44,086 82	44,086 82	44,086 82	"	44,086 82	
	4,911,985 06	4,911,985 06	3,806,912 59	1,105,072 47	4,911,985 06	
TOTAL GÉNÉRAL des ressources spéciales	284,115,116 35	284,115,116 35	273,408,690 23	10,706,426 12	284,115,116 35	
Fonds reportés des exercices 1866 et 1867 pour le service départemental et divers services spéciaux	22,357,029 83	.....	.....		22,357,029 83	
	306,472,146 18				306,472,146 18	

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
		SERVICE DÉPARTEMENTAL.									
		DÉPENSES ORDINAIRES.									
VIIe.	1	Dépenses diverses ordinaires	72,692,394f 01c	58,321,884f 67c	14,370,509f 34c	72,692,394f 01c	54,190,521f 56c	18,501,872f 45c	72,692,394f 01c	180,664,177f 50c	
	2	Dépenses des chemins vicinaux	39,401,105 42	30,161.282 95	9,239,822 47	39,401,105 42	28,023,261 34	11,377,844 08	39,401,105 42		
		DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.									
	3	Dépenses extraordinaires	68,570,678 07	48,287,227 57	20,283,450 50	68,570,678 07	44,652,215 28	23,918,462 79	68,570,678 07		(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 148,508,000f 00c ; Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental 13,606,248 61 ; Crédits reportés des exercices 1866 et 1867 pour le service départemental 18,549,928 89 — 180,664,177 50
			(A) 180,664,177 50	136,770,395 19	43,893,782 31	180,664,177 50	126,865,998 18	53,798,179 32	180,664,177 50	180,664,177 50	
		MINISTÈRE DES FINANCES.									
V^e.	1	Frais d'impression et de confection des rôles spéciaux	35,475 33	35,205 87	269 46	35,475 33	34,241 13	1,234 20	35,475 33	876,665 25	
	2	Avertissements	12,464 52	12,464 07	0 45	12,464 52	12,379 05	85 47	12,464 52		
	3	Frais de distribution de premier avertissement	398,715 24	398,564 02	151 22	398,715 24	381,237 75	17,477 49	398,715 24		
	4	Frais d'arpentage et d'expertise	430,010 16	351,472 46	78,537 70	430,010 16	119,164 40	310,845 76	430,010 16		
XIe.	5	Restitutions et non-valeurs (contributions directes)	106,735,636 15	105,158,326 87	1,577,309 28	106,735,636 15	93,524,778 47	13,210,857 68	106,735,636 15	106,735,636 15	(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 98,662,993f 00c ; Modifications résultant de la réalisation des ressources spéciales 6,735,228 29 ; Crédits reportés des exercices 1866 et 1867 pour divers services 2,214,080 11 — 107,612,301 40
			(B) 107,612,301 40	105,956,033 29	1,656,268 11	107,612,301 40	94,071,800 80	13,540,500 60	107,612,301 40	107,612,301 40	

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.									
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.									
Ire.	1	Exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris	18,000f 00c	15,006f 87c	2,993f 13c	18,000f 00c	15,006f 87c	2,993f 13c	18,000 00c	18,000f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
III.	2	Prix de bourses à l'école normale mixte à la charge des provinces	11,420 00	11,296 00	124 00	11,420 00	11,296 00	124 00	11,420 00	11,420 00	Crédits accordés par le budget ..... 242,100f 00c Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux. (A déduire.) 8,380 00 233,720 00
IVe.	3	Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	150,000 00	73,652 74	76,347 26	150,000 00	69,982 39	80,017 61	150,000 00	278,558 29	Crédits reportés de l'exercice 1866 pour divers services spéciaux 74,258 29 307,978 29
	4	Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens	128,558 29	17,715 32	110,842 97	128,558 29	15,782 00	112,776 29	128,558 29		
			307,978 29 (A)	117,670 93	190,307 36	307,978 29	112,067 26	195,911 03	307,978 29	307,978 29	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.									
		INSTRUCTION PRIMAIRE.									
V^e^	1	Dépenses imputables sur les fonds départementaux	12,116,344 96	6,464,387 28	5,651,957 68	12,116,344 96	6,110,145 74	6,006,199 22	12,116,344 96	12,980,313 24	(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget ..... 7,245,000f 00c Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux ..... 4,721,946 93 Crédits reportés des exercices 1866 et 1867 pour le service départemental 1,013,366 31 12,980,313 24
	2	Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	863,968 28	618,672 77	245,295 51	863,968 28	577,728 58	286,239 70	863,968 28		
			12,980,313 24 (B)	7,083,060 05	5,897,253 19	12,980,313 24	6,687,874 32	6,292,438 92	12,980,313 24	12,980,313 24	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.									
IIe.	1	Contrôle et surveillance des chemins de fer	2,234,434 01	2,028,078 03	206,355 98	2,234,434 01	1,892,404 38	342,029 63	2,234,434 01	2,234,434 01	(C) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget ..... 4,418,900f 00c Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux. (A déduire.) ..... 16,920 48 4,401,979 52 Crédits reportés de l'exercice 1867 pour divers services spéciaux 505,396 23 4,907,375 75
IIIe.	2	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,539,240 60	900,694 34	1,638,546 26	2,539,240 60	445,592 12	2,093,648 48	2,539,240 60	2,539,240 60	
IVe.	3	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	133,701 14	81,088 83	52,612 31	133,701 14	74,123 56	59,577 58	133,701 14	133,701 14	
			4,907,375 75 (C)	3,009,861 20	1,897,514 55	4,907,375 75	2,412,120 06	2,495,255 69	4,907,375 75	4,907,375 75	

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.								
Ministère de l'intérieur	180,664,177f 50c	136,770,395f 19c	43,893,782f 31c	180,664,177f 50c	126,865,998f 18c	53,798,179f 32c	180,664,177f 50c	
——— des finances	107,612,301 40	105,956,033 29	1,656,268 11	107,612,301 40	94,071,800 80	13,540,500 60	107,612,301 40	
Gouvernement général de l'Algérie	307,978 29	117,670 93	190,307 36	307,978 29	112,067 26	195,911 03	307,978 29	
Ministère de l'instruction publique	12,980,313 24	7,083,060 05	5,897,253 19	12,980,313 24	6,687,874 32	6,292,438 92	12,980,313 24	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	4,907,375 75	3,009,861 20	1,897,514 55	4,907,375 75	2,412,120 06	2,495,255 69	4,907,375 75	
	306,472,146 18	252,937,020 66	53,535,125 52	306,472,146 18	230,149,860 62	76,322,285 56	306,472,146 18	

Suite du COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1868.

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

TABLEAUX MODIFICATIFS

À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1868.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 31 juillet 1867.)	OBSERVATIONS.
Indemnité de Cochinchine (annuité)	1,080,000f 00c	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnement	2,500,000 00	
Produit de la refonte des anciennes monnaies d'argent de 50 et de 20 centimes	1,500,000 00	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	
Versement à faire par la Société générale algérienne (2e annuité)	16,666,666 00	
	21,996,666 00	
Excédant disponible de recette du budget ordinaire de 1868	124,550,964 00	
TOTAL	146,547,630 00	

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 31 juillet 1867 et décret de répartition du 27 novembre 1867.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX qui ont autorisé des virements de crédits. (Voir ci-après le développement de ces virements aux comptes des différents ministères.) — Virements de chapitre à chapitre. Augmentations.	Diminutions.
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	5,300,000f 00c	"	"
——— des affaires étrangères	"	"	"
——— de l'intérieur	4,808,000 00	20,000f 00c	20,000f 00c
——— des finances	5,525,000 00	"	"
——— de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Dépenses du ministère de la guerre	14,871,000 00	12,500,000 00	12,500,000 00
——— de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	21,826,201 00	1,640,000 00	1,640,000 00
——— de la marine et des colonies	15,200,000 00	"	"
——— de l'instruction publique	1,535,000 00	"	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	70,324,300 00	"	"
——— de la maison de l'Empereur et des beaux-arts	7,100,000 00	5	"
TOTAUX		14,160,000 00	14,160,000 00
		"	
	146,489,501 00		

CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des lois. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des décrets impériaux, pour fonds de concours. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS par des décrets impériaux en vertu des lois qui ont autorisé les services. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget extraordinaire de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
35,000f 00c	"	159,377f 50c	"	"	"	5,494,377f 50c	
350,000 00	80,000f 00c	"	"	"	"	270,000 00	
5,950,882 00	400,000 00	255,948 85	"	"	"	10,614,830 85	
457,426 00	"	"	"	"	"	5,982,426 00	
150,000 00	12,153,000 00	237,500 00	"	336,610f 00c	"	3,442,110 00	
3,674,565 00	"	"	"	6,659,097 74	"	32,159,863 74	
15,142,497 00	4,700,000 00	"	"	"	"	25,642,497 00	
300,000 00	"	"	"	"	"	1,835,000 00	
5,027,000 00	26,959,496 00	10,164,070 44	"	788,681 31	"	59,344,555 75	
300,000 00	"	"	"	"	"	7,400,000 00	
31,387,370 60	44,292,496 00	10,816,896 79	"	7,784,389 05	"		
Diminution : 12,905,126f 00c		10,816,896f 79c		7,784,389f 05c			
RÉSULTAT EN AUGMENTATION : 5,696,159f 84c						152,185,660 84	

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Compte provisoire des recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS au profit de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés ou à recouvrer. Excédant des droits recouvrés ou à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
Indemnité de Cochinchine (annuité)	1,080,000f 00c	8,244f 73c	8,244f 73c	"	"	1,071,755f 27c	8,244f 73c	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	2,500,000 00	2,481,220 00	2,074,009 61	407,210f 39c	"	18,780 00	2,481,220 00	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	1,500,000 00	960,202 07	136,224 69	823,977 38	"	539,797 93	960,202 07	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	250,000 00	125,000 00	125,000 00	"	"	250,000 00	
Versement de la Société générale algérienne	16,666,666 00	23,325,765 02	23,325,765 02	"	6,659,099f 02c	"	23,325,765 02	
Produit des terrains des fortifications du Havre	"	17,008 85	8,384 85	8,624 00	17,008 85	"	17,008 85	
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	10,550,409 91	10,550,409 91	"	10,550,409 91	"	10,550,409 91	
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	599,134 54	599,134 54	"	599,134 54	"	599,134 54	
——— aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	"	5,146 54	4,246 20	900 34	5,146 54	"	5,146 54	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	"	25,731 06	25,731 06	"	25,731 06	"	25,731 06	
	21,996,666 00	38,222,862 72	36,857,150 61	1,365,712 11	17,856,529 92	1,630,333 20	38,222,862 72	
					16,226,196f 72c			
Excédant de recette du budget ordinaire de 1868	124,550,964 00						134,946,445 98	
	146,547,630 00						173,169,308 70	

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES. (SERVICE DES CULTES.)											
		MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.											
VIIe.	1	Constructions et grosses réparations des édifices diocésains	2,454,377f 50c	1,361,730f 68c	1,092,269f 32c	2,454,000f 00c	1,229,419f 82c	1,224,580f 18c	"	377f 50c	2,454,000f 00c	5,494,000f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 5,300,000f 00c ; Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de 1868. (Constructions et grosses réparations des édifices diocésains.) 35,000 00 ; Crédit ouvert pour fonds de concours. Décret du 20 septembre 1868. (Divers services.) 159,377 50 — 5,494,377 50
	2	Secours aux communes des départements annexés pour la réparation de leurs églises et presbytères	200,000 00	75,800 00	124,200 00	200,000 00	68,300 00	131,700 00	"	"	200,000 00		
	3	Secours extraordinaires pour travaux concernant les églises et presbytères.	1,600,000 00	1,533,700 00	66,300 00	1,600,000 00	1,509,600 00	90,400 00	"	"	1,600,000 00		
	4	Restauration de la cathédrale de Paris	300,000 00	182,403 97	117,596 03	300,000 00	182,403 97	117,596 03	"	"	300,000 00		
	5	Construction de la cathédrale de Marseille	500,000 00	442,832 42	57,167 58	500,000 00	442,832 42	57,167 58	"	"	500,000 00		
	6	Agrandissement de la cathédrale de Moulins	100,000 00	61,195 00	38,805 00	100,000 00	61,195 00	38,805 00	"	"	100,000 00		
	7	Reconstruction de la cathédrale de Cambrai	200,000 00	52,006 50	147,993 50	200,000 00	52,006 50	147,993 50	"	"	200,000 00		
	8	Achèvement de la cathédrale de Clermont	140,000 00	127,829 27	12,170 73	140,000 00	126,179 27	13,820 73	"	"	140,000 00		
			(A) 5,494,377 50	3,837,497 84	1,656,502 16	5,494,000 00	5,071,936 98	1,822,063 02	"	377 50	5,494,000 00	5,494,000 00	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
IIIe.	1	Reconstruction de la coupole de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.	200,000 00	78,603 11	121,396 89	200,000 00	78,603 11	121,396 89	"	"	200,000 00	270,000 00	(B) Crédits accordés par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1868 350,000f 00c ; A déduire : Crédits annulés par la loi du 8 mai 1869 sur les nouveaux suppléments de crédits de l'exercice 1868 80,000 00 — 270,000 00
	2	——— de l'église de Sainte-Anne, à Jérusalem	70,000 00	37,710 28	32,289 72	70,000 00	37,114 64	32,885 36	"	"	70,000 00		
			(B) 270,000 00	116,313 39	153,686 61	270,000 00	115,717 75	154,282 25	"	"	270,000 00	270,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.											
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.											
IIe.	1	Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus français	12,000 00	9,757 00	2,243 00	12,000 00	9,757 00	2,243 00	"	"	12,000 00	52,000 00	(C) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 4,808,000f 00c ; Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre : Décret du 27 janvier 1869. (Divers services.) — AUGMENTATION. 20,000f — DIMINUTION. 20,000f — " ; Crédits ouverts ou annulés par des lois : Crédit ouvert par la loi du 18 janvier 1868. (Subvention aux travaux d'utilité communale.) 3,000,000f ; Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Divers services.) 2,950,882 — 5,950,882 ; A déduire : Crédit annulé par la loi du 8 mai 1869 sur les nouveaux suppléments de 1868. (Prisons.) 400,000 — RESTE 5,550,882 — 5,550,882 00 ; Crédits ouverts pour fonds de concours par décret du 22 mai 1869. (Travaux neufs de la télégraphie.) 255,948 85 — 10,614,830 85
	1 *bis*	Travaux d'appropriation des bâtiments de la rue de Varennes	20,000 00	16,642 71	3,357 29	20,000 00	13,047 86	6,952 14	"	"	20,000 00		
	1 *ter*	Impressions et travaux statistiques extraordinaires	20,000 00	"	20,000 00	20,000 00	"	20,000 00	"	"	20,000 00		
		SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.											
IIIe.	2	Travaux neufs	3,255,948 85	1,822,773 06	1,433,175 79	3,255,948 85	1,775,888 88	1,480,059 97	"	"	3,255,948 85	3,255,948 85	
		SERVICE DES PRISONS.											
V^e.	2 *bis*	Acquisitions et constructions	400,000 00	100,987 43	299,012 57	400,000 00	100,746 18	299,253 82	"	"	400,000 00	400,000 00	
		SUBVENTIONS ET SECOURS.											
VIe.	3	Reconstruction du palais de justice de Paris	144,523 00	78,523 00	66,000 00	144,523 00	78,523 00	66,000 00	"	"	144,523 00	6,906,882 00	
	4	Achèvement et appropriation du palais de justice de Bourges	60,000 00	10,500 00	49,500 00	60,000 00	10,500 00	49,500 00	"	"	60,000 00		
	5	Reconstruction du palais de justice d'Agen	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	"	"	100,000 00		
	6	——— d'Amiens	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	50,000 00	"	"	"	50,000 00		
	7	——— d'Angers	20,000 00	"	20,000 00	20,000 00	"	20,000 00	"	"	20,000 00		
	8	Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun	3,300,000 00	3,020,231 72	279,768 28	3,300,000 00	2,961,420 18	338,579 82	"	"	3,300,000 00		
	9	Routes consortiales de l'ancien comté de Nice	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	"	"	200,000 00		
	10	Subvention pour travaux communaux, etc.	3,000,000 00	2,756,041 66	243,958 34	3,000,000 00	2,654,058 50	345,941 50	"	"	3,000,000 00		
	11	Indemnités aux habitants de la vallée des Dappes	32,359 00	"	32,359 00	32,359 00	"	32,359 00	"	"	32,359 00		
			(C) 10,614,830 85	8,165,456 58	2,449,374 27	10,614,830 85	7,953,941 60	2,660,889 25	"	"	10,614,830 85	10,614,830 85	
		MINISTÈRE DES FINANCES.											
		DOTATIONS.											
Ire.	1	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	"	"	500,000 00	500,000 00	
		MONNAIES ET MÉDAILLES.											
IIe.	2	Fabrication des nouvelles monnaies d'appoint en argent	1,500,000 00	502,384 90	"	502,384 90	315,370 44	187,014 46	"	997,615 10	502,384 90	502,384 90	
		COUR DES COMPTES.											
IIIe.	5	Matériel et dépenses diverses	77,426 00	77,426 00	"	77,426 00	"	77,426 00	"	"	77,426 00	77,426 00	(D) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 5,525,000f 00c ; Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Divers services.) 457,426 00 — 5,982,426 00
		FORÊTS.											
VIIe.	3	Reboisement, routes forestières et gazonnement	2,500,000 00	2,476,220 00	5,000 00	2,481,220 00	2,093,144 04	388,075 96	"	18,780 00	2,481,220 00	2,481,220 00	
		MANUFACTURES DE L'ÉTAT. (TABACS ET POUDRES À FEU.)											
IXe.	4	Constructions nouvelles et grosses réparations des manufact^res et mag^ns	1,405,000 00	1,275,500 00	129,500 00	1,405,000 00	781,041 19	623,958 81	"	"	1,405,000 00	1,405,000 00	
			(D) 5,982,426 00	4,831,530 90	134,500 00	4,966,030 90	3,689,555 67	1,276,475 23	"	1,016,395 10	4,966,030 90	4,966,030 90	
									1,016,395f 10c				

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.										
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
IVe.	1	Établissements et matériel de l'artillerie	1,744,110f 00c	1,714,777f 81c	29,332f 19c	1,744,110f 00c	1,582,977f 57c	161,132f 43c	"	"	1,744,110f 00c	3,442,110f 00c
	2	——— du génie	1,698,000 00	1,319,123 43	378,876 57	1,698,000 00	1,284,378 92	413,621 08	"	"	1,698,000 00	
			3,442,110 00 (A)	3,033,901 24	408,208 76	3,442,110 00	2,867,356 49	574,753 51	"	"	3,442,110 00	3,442,110 00
									"			
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.										
IVe.	1	Dessèchements et irrigations	2,590,082f 44c	554,965f 75c	2,035,116f 69c	2,590,082f 44c	500,028f 30c	2,090,054f 14c	"	"	2,590,082f 44c	32,158,806f 95c
	2	Routes et ponts, aqueducs, canaux, etc.	11,667,202 11	8,653,929 33	3,013,272 78	11,667,202 11	8,407,304 00	3,259,898 11	"	"	11,667,202 11	
	3	Ports, phares et fanaux	8,585,863 55	5,033,697 89	3,552,165 66	8,585,863 55	4,968,614 34	3,617,249 21	"	"	8,585,863 55	
	4	Reboisement et travaux forestiers	275,374 85	233,001 65	42,373 20	275,374 85	231,801 65	43,573 20	"	"	275,374 85	
	5	Frais d'études et accroissement temporaire du personnel	207,240 79	141,517 80	65,722 99	207,240 79	101,945 10	105,295 69	"	"	207,240 79	
	6	Bâtiments civils	650,000 00	250,455 04	399,544 96	650,000 00	219,642 04	430,357 96	"	"	650,000 00	
	7	Chemins de fer de l'Algérie	3,661,100 00	3,661,031 40	"	3,661,031 40	3,661,031 40	"	"	68f 60c	3,661,031 40	
	8	Société générale algérienne. (2e annuité à payer à la société.)	2,123,000 00	2,122,011 81	"	2,122,011 81	2,122,011 81	"	"	988 19	2,122,011 81	
	9	Secours aux populations	2,400,000 00	2,171,664 43	228,335 57	2,400,000 00	1,344,947 89	1,055,052 11	"	"	2,400,000 00	
			32,159,863 74 (B)	22,822,275 10	9,336,531 85	32,158,806 95	21,57,326 53	10,601,480 42	"	1,056 79	32,158,806 95	32,158,806 95
									1,056f 79c			

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
Crédits accordés par le budget 14,871,000f
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 6 mai 1868. (Virement provisoire.) — Transformation de l'armement.)	6,000,000f	"
Décret du 17 juin 1868. (Virement provisoire. — Divers services.)	6,500,000	"
Décret du 12 novembre 1868. (Divers services.)	"	12,500,000
	12,500,000	12,500,000f
	"	

Crédits ouverts ou annulés par des lois :
Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléms^ts de 1868. (Matériel de l'artillerie.) 150,000f
A déduire :
Crédits annulés par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de 1868. (Divers services.) 12,046,000f
Crédit annulé par la loi du 8 mai 1869 sur les nouveaux suppléments de 1868. (Matériel du génie.) 107,000
12,153,000
Reste à déduire ..... 12,003,000 A déd. 12,003,000
2,868,000
Crédits ouverts pour fonds de concours. (Décret du 10 août 1868. (Divers services) 237,500
Crédits reportés par des décrets en vertu des lois qui ont autorisé les services :
Crédit reporté de 1867. — Décret du 17 juin 1868. (Matériel de l'artillerie.) 336,610
3,442,110

(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
Crédits accordés par le budget 21,826,201f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 31 octobre 1868. (Divers services.)	1,640,000f	1,640,000f
	"	

Crédits ouverts par des lois :
Loi du 18 janvier 1868. (Secours aux populations de l'Algérie.) 400,000f
Loi du 24 mars 1868. (*Idem.*) 2,000,000
Loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Divers services.) ... 1,274,565
3,674,565 — 3,674,565 00
Crédits reportés par des décrets en vertu des lois qui ont autorisé les services :
Crédit reporté de l'exercice 1867. Décret du 31 octobre 1868. (Divers services.) 6,659,097 74
32,159,863 74

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868 par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.											
		ÉTATS-MAJORS, ETC.											
II°.	8	Équipages à terre et à la mer	2,899,470f 00c	3,210,204f 21c	"	3,210,204f 21c	3,152,440f 08c	57,764f 13c	310,734f 21c	"	3,210,204f 21c	8,603,011f 21c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget..... 15,200,000f. Crédits ouverts ou annulés par des lois : Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Divers services.)..... 15,142,497f. A déduire : Crédits annulés par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de 1868. (Travaux et approvisionnements de l'artillerie et construction de bâtiments et ateliers.)..... 4,700,000. Reste..... 10,442,497. 10,442,497. 25,642,497.
	9	Troupes	1,118,674 00	135,517 94	983,156f 06c	1,118,674 00	128,989 27	989,684 73	"	"	1,118,674 00		
	10	Hôpitaux	625,098 00	153,104 56	471,993 44	625,098 00	152,922 58	472,175 42	"	"	625,098 00		
	11	Vivres	3,649,035 00	1,864,171 89	1,784,863 11	3,649,035 00	1,914 085 22	1,734,949 78	"	"	3,649,035 00		
		SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX.											
III°.	1	Approvisionnements généraux de la flotte	9,000,000 00	9,603,880 73	"	9,603,880 73	8,970,203 01	633,677 72	603,880 73	"	9,603,880 73	13,530,281 00	
	2	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	1,500,000 00	954,148 26	545,851 74	1,500,000 00	954,148 26	545,851 74	"	"	1,500,000 00		
	3	Travaux et approvisionnements de l'artillerie	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
	4	Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle, à Nevers et dans les ports.	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
	5	Salaires d'ouvriers	781,500 00	225,689 76	555,810 24	781,500 00	225,689 76	555,810 24	"	"	781,500 00		
	6	Approvisionnements généraux de la flotte	1,969,310 00	1,400,890 24	4,010 03	1,404,900 27	1,142,205 56	262,694 71	"	564,409f 73c	1,404,900 27		
	7	Poudres	300,000 00	"	240,000 00	240,000 00	"	240,000 00	"	60,000 00	240,000 00		
		ÉCOLES NAVALES, ETC.											
IV°.	12	Frais généraux d'impression	30,000 00	21 72	29,978 28	30,000 00	21 72	29,978 28	"	"	30,000 00	899,794 79	
	13	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, etc	1,160,000 00	503,039 57	366,755 22	869,794 79	572,363 95	297,430 84	"	290,205 21	869,794 79		
		SERVICE COLONIAL.											
V°.	14	Personnel civil et militaire aux colonies	1,425,610 00	141,504 69	1,284,105 31	1,425,610 00	140,455 85	1,285,154 15	"	"	1,425,610 00	2,609,410 00	
	15	Matériel civil et militaire aux colonies	1,083,800 00	64,479 14	1,019,320 86	1,083,800 00	63,425 84	1,020,374 16	"	"	1,083,800 00		
	16	Subvention au service local des colonies	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00		
			25,642,497 00 (A)	18,256,052 71	7,385,844 29	25,642,497 00	17,416,951 10	8,225,545 90	914,614 94	914,614 94	25,642,497 00	25,642,497 00	
									"				
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
III°.	1	Observatoire impérial	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	260,000 00	(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget..... 1,535,000f. Crédits ouverts par des lois : Loi du 17 juin 1868. (Mission scientifique à Saïgon.)..... 50,000f. Loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Divers services.). 250,000. 300,000. 300,000. 1,835,000.
	2	Bibliothèque impériale	10,000 00	3,835 70	6,164 30	10,000 00	1,576 30	8,423 70	"	"	10,000 00		
	3	Préparation et publication de la carte des Gaules	25,000 00	13,525 74	11,474 26	25,000 00	11,714 59	13,285 41	"	"	25,000 00		
	4	Expédition scientifique du Mexique	25,000 00	10,900 00	14,100 00	25,000 00	10,500 00	14,500 00	"	"	25,000 00		
	8	Mission scientifique à Saïgon	50,000 00	49,913 00	87 00	50,000 00	49,913 00	87 00	"	"	50,000 00		
	8 *bis*	Laboratoires de recherches et explorations scientifiques	50,000 00	6,475 00	43,525 00	50,000 00	"	50,000 00	"	"	50,000 00		
IV°.	5	Organisation de l'enseignement spécial dans les lycées des départements.	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	181,000 00	19,000 00	"	"	200,000 00	475,000 00	
	6	——— dans les colléges communaux	75,000 00	40,000 00	35,000 00	75,000 00	40,000 00	35,000 00	"	"	75,000 00		
	9	Appropriations et acquisitions pour l'école normale de Cluny	200,000 00	192,460 71	7,539 29	200,000 00	192,460 71	7,539 29	"	"	200,000 00		
V°.	7	Subventions pour construction de maisons d'écoles	1,100,000 00	1,069,336 00	30,664 00	1,100,000 00	1,056,736 00	43,264 00	"	"	1,100,000 00	1,100,000 00	
			1,835,090 00 (B)	1,586,446 15	248,553 85	1,835,000 00	1,543,900 60	291,099 40	"	"	1,835,000 00	1,835,000 00	
									"				

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.											
VIe.		TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES ROUTES, PONTS ET CANAUX, ETC.										23,192,564f 30c	
	1	Établissement thermal d'Aix	240,122f 00c	153,229f 11c	86,892f 89c	240,122f 00c	152,904f 11c	87,217f 89c	"	"	240,122f 00c		
	1 *bis.*	Grosses réparations aux bâtiments de l'école d'agriculture de Grignon, etc	30,000 00	7,474 00	22,526 00	30,000 00	7,474 00	22,526 00	"	"	30,000 00		
	1 *ter.*	Enquêtes diverses	350,000 00	56,560 92	293,439 08	350,000 00	56,169 24	293,830 76	"	"	350,000 00		
	2	Établissement d'un lazaret à Saint-Nazaire	128,000 00	128,000 00	"	128,000 00	57,631 91	70,368 09	"	"	128,000 00		
	2 *bis.*	Établissement thermal de Néris	17,000 00	"	17,000 00	17,000 00	"	17,000 00	"	"	17,000 00		
	2 *ter.*	——— de Bourbonne	10,000 00	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	"	"	10,000 00		
	2 *quat.*	Construction d'une église, d'un presbytère et d'une mairie à Vichy	71,000 00	"	71,000 00	71,000 00	"	71,000 00	"	"	71,000 00		
	3	Construction d'une consigne à Brest	27,000 00	"	27,000 00	27,000 00	"	27,000 00	"	"	27,000 00		
	4	Lazaret de Villefranche	15,000 00	"	15,000 00	15,000 00	"	15,000 00	"	"	15,000 00		
	5	Établissement d'un petit lazaret au Havre	20,000 00	20,000 00	"	20,000 00	14,874 97	5,125 03	"	"	20,000 00		
	5 *bis.*	Complément de travaux d'installation du service de l'école des mines	73,000 00	"	73,000 00	73,000 00	"	73,000 00	"	"	73,000 00		
	6	Lacunes des routes impériales	4,905,350 00	3,900,328 34	1,005,021 66	4,905,350 00	2,640,347 60	2,265,002 40	"	"	4,905,350 00		
	7	Rectifications des routes impériales	3,297,036 30	2,557,307 84	739,728 46	3,297,036 30	1,778,164 83	1,518,871 47	"	"	3,297,036 30		
	8	Nouvelles routes impériales de la Corse	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	634,882 03	165,117 97	"	"	800,000 00		
	9	Routes forestières de la Corse	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	252,556 70	47,443 30	"	"	300,000 00		
	10	Construction de ponts	2,052,419 91	1,791,179 14	261,240 77	2,052,419 91	1,096,193 85	956,226 06	"	"	2,052,419 91		
	11	Part contributive de l'État pour l'ouverture ou l'achèvement de diverses voies de communication dans Paris	4,500,000 00	4,500,000 00	"	4,500,000 00	4,500,000 00	"	"	"	4,500,000 00		
	12	Amélioration des rivières	2,303,150 71	2,207,379 86	95,770 85	2,303,150 71	1,307,249 24	995,901 47	"	"	2,303,150 71		
	13	Établissement de canaux de navigation	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
	14	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritime	1,516,234 82	1,500,909 82	14,325 00	1,516,234 82	1,407,614 44	108,620 38	"	"	1,516,234 82		
	15	——— agricole	1,281,982 37	1,232,914 25	49,068 12	1,281,982 37	1,181,380 84	100,601 53	"	"	1,281,982 37		
	16	Assainissement de marais communaux	100,000 00	43,479 44	56,520 56	100,000 00	29,553 13	70,446 87	"	"	100,000 00		
	17	Drainage	100,100 00	32,431 70	67,668 30	100,100 00	23,618 34	76,481 66	"	"	100,100 00		
	17 *bis.*	Travaux de défense contre les inondations	1,055,168 19	784,391 65	270,776 54	1,055,168 19	599,134 54	456,033 65	"	"	1,055,168 19		
		A reporter	23,192,564 30	20,016,586 07	3,175,978 23	23,192,564 30	15,739,749 77	7,452,814 53	"	"	23,192,564 30	23,192,564 30	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		70,324,300f 00c
Crédits ouverts ou annulés par des lois :		
Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1868. (Divers services.)	5,027,000f	
A DÉDUIRE :		
Crédits annulés par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de 1868. (Divers services.)	26,717,496f	
Crédits annulés par la loi du 8 mai 1869 sur les nouveaux suppléments de 1868	242,000	
	26,959,496	
RESTE à déduire	21,932,496	21,932,496 00
		48,391,804 00
Crédits ouverts par des décrets pour fonds de concours :		
Décret du 2 mai 1868. (Amélioration des rivières.)	600,000f 00c	
Décret du 26 juillet 1868. (Ports maritimes.)	787,500 02	
Décret du 20 septembre 1868. (Fonds de concours reportés de 1867. — Établissement thermal d'Aix.)	170,122 00	
Décret du 11 octobre 1868. (Ports maritimes.)	387,500 01	
Décret du 27 septembre 1868. (Amélioration des rivières.)	600,000 00	
Décret du 11 octobre 1868. (Divers services.)	1,109,750 83	
Décret du 27 novembre 1868. (Fonds de concours reportés de 1867. — Rivières.)	147,275 29	
Décret du 1er décembre 1868. (Amélioration des rivières.)	600,000 00	
Décret du 1er décembre 1868. (Divers services.)	5,124,557 32	
Décret du 10 décembre 1868. (Ports maritimes.)	258,333 34	
Décret du 3 mars 1869. (Amélioration des rivières.)	200,000 00	
Décret du 3 mars 1869. (Divers services.)	179,031 03	
	10,164,070 44	10,164,070 44
Crédits reportés par décrets en vertu des lois qui ont autorisé les services :		
Décret du 15 février 1868. — Reports de 1866 et de 1867. (Travaux de défense contre les inondations.)		788,681 31
		59,344,555 75

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1868. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.											
		Report.....	23,192,564f 30c	20,016,580f 07c	3,175,978f 23c	23,192,564f 30c	15,739,749f 77c	7,452,814f 53c	"	"	23,192,564f 30c	23,192,564f 30c	
		CHEMINS DE FER.											
VIIe.	18	Travaux exécutés par l'État.....	9,129,491 45	4,307,555 17	4,821,936 28	9,129,491 45	2,139,554 65	6,989,936 80	"	"	9,129,491 45	36,151,991 45	
	19	Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer....	18,272,500 00	16,207,821 56	2,064,678 44	18,272,500 00	15,619,768 40	2,652,731 60	"	"	18,272,500 00		
	20	Subventions aux compagnies *idem*.....	8,750,000 00	3,139,924 18	5,610,075 82	8,750,000 00	2,556,757 50	6,193,242 50	"	"	8,750,000 00		
			59,344,555 75	43,671,886 98	15,672,668 77	59,344,555 75	36,055,830 32	23,288,725 43	"	"	59,344,555 75	59,344,555 75	
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.											
		TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.											
IVe.	1	Réunion du Louvre aux Tuileries.....	600,00f 00c	307,221f 27c	292,778f 73c	600,900f 00c	306,450f 43c	293,549f 57c	"	"	600,000f 00c	7,400,000 00	
	2	Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres.....	2,600,000 00	906,072 81	1,693,927 19	2,600,000 00	900,781 91	1,699,218 09	"	"	2,600,000 00		
	3	Édifices publics.....	2,100,000 00	519,329 33	1,580,670 67	2,100,000 00	495,657 45	1,604,342 55	"	"	2,100,000 00		
	4	Construction du nouvel Opéra.....	2,000,000 00	1,859,789 75	140,210 25	2,000,000 00	1,827,947 28	172,052 72	"	"	2,000,000 00		
	5	Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier.....	100,000 000	47,595 23	52,404 77	100,000 00	47,595 23	52,404 77	"	"	100,000 00		
			7,400,000 90 (A)	3,640,008 39	3,759,991 61	7,400,000 00	3,578,432 30	3,821,567 70	"	"	7,400,000 00	7,400,000 90	
									"				

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget.....	7,100,000f 00c
Crédits ouverts par la loi du 2 août 1868 sur les suppléments de crédits de 1868. (Édifices publics.).....	3,000 00
	7,400,00 00

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET EXTRAORDINAIRE.										
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	5,494,377f 50c	3,837,497f 84c	1,656,502f 16c	5,494,000f 00c	3,671,936f 98c	1,822,063f 02c	"	377f 50c	5,494,000f 00c	
——— des affaires étrangères	270,000 00	116,313 39	153,686 61	270,000 00	115,717 75	154,282 25	"	"	270,000 00	
——— de l'intérieur	10,614,830 85	8,165,456 58	2,449,374 27	10,614,830 85	7,953,941 60	2,660,889 25	"	"	10,614,830 85	
——— des finances	5,982,426 00	4,831,530 90	134,500 00	4,966,030 90	3,689,555 67	1,276,475 23	"	1,016,395 10	4,966,030 90	
——— de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	3,442,110 00	3,033,901 24	408,208 76	3,442,110 00	2,867,356 49	574,753 51	"	"	3,442,110 00	
——— de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie	32,159,863 74	22,822,275 10	9,336,531 85	32,158,806 95	21,557,326 53	10,601,480 42	"	1,056 79	32,158,806 95	
Ministère de la marine et des colonies	25,642,497 00	18,256,652 71	7,385,844 29	25,642,497 00	17,416,951 10	8,225,545 90	914,614f 94c	914,614 94	25,642,497 00	
——— de l'instruction publique	1,835,000 00	1,586,446 15	248,553 85	1,835,000 00	1,543,900 60	291,099 40	"	"	1,835,000 00	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	59,344,555 75	43,671,886 98	15,672,668 77	59,344,555 75	36,055,830 32	23,288,725 43	"	"	59,344,555 75	
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	7,400,000 00	3,640,008 39	3,759,991 61	7,400,000 00	3,578,432 30	3,821,567 70	"	"	7,400,000 00	
TOTAUX GÉNÉRAUX	152,185,669 84	109,961,969 28	41,205,862 17	151,167,831 45	98,450,949 34	52,716,882 11	914,614 94	1,932,444 33	151,167,831 45	
							1,017,829f 39c			

Suite du COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1868.

4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

TABLEAU MODIFICATIFS

À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS DE L'EXERCICE 1868.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après la loi du 1er août 1868.	OBSERVATIONS.
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1868	133,561,850f 00c	

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du 1er août 1868. (Décret de répartition du 22 août 1868.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX qui ont autorisé des virements de crédits. (Voir ci-après le développement de ces virements aux comptes des différents ministères.) Virements de chapitre à chapitre.		CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des lois.		CRÉDITS REPORTÉS par des décrets impériaux en vertu des lois qui ont autorisé les services.		CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget spécial de l'emprunt de 429 millions de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. } Guerre	69,057,000f 00c	"	"	"	"	"	337,000f 00c	68,720,000f 00c	
Ministère de la marine et des colonies	16,152,354 00	"	"	"	"	"	"	16,152,354 00	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	41,492,496 00	"	"	"	"	"	"	41,492,496 00	
——— des finances	6,860,000 00	"	"	"	6,860,000f 00c	"	"	"	
		"	"	"	6,860,000 00	"	337,000 00		
		"		Diminution : 6,860,000 00		Diminution : 337,000 00			
	133,561,850 00	"		Résultat en diminution : 7,197,000 00				126,364,850 00	

Compte provisoire des recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS au profit de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés ou à recouvrer. Excédant des droits recouvrés ou à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1868	133,561,850f 00c	126,364,850f 00c	23,348,061f 53c	103,016,788f 47c	"	7,197,000f 00c	126,364,850f 00c	

BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS DE L'EXERCICE 1868.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.										
	DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
1	Transformation de l'armement	48,735,000f 00c	41,994,771f 23c	6,740,228f 77c	48,735,000f	40,856,718f 32c	7,878,281f 68c	"	"	48,735,000f 00c	(A) Le crédit de 6,860,000f ouvert au ministère des finances sur le budget de l'emprunt a été annulé par l'article 2 de la loi du 8 mai 1869.
2	Matériel de l'artillerie	2,163,000 00	2,002,760 73	160,239 27	2,163,000	1,817,718 53	345,281 47	"	"	2,163,000 00	
3	Amélioration des places de guerre	12,000,000 00	6,439,154 94	5,560,845 06	12,000,000	6,052,757 82	5,947,242 18	"	"	12,000,000 00	
4	Télégraphie	200,000 00	136,443 53	63,556 47	200,000	136,443 53	63,556 47	"	"	200,000 00	
5	Habillement	5,622,000 00	4,087,000 00	1,535,000 00	5,622,000	4,009,000 00	1,613,000 00	"	"	5,622,000 00	
		68,720,000 00 (B)	54,660,130 43	14,059,869 57	68,720,000	52,872,638 20	15,847,361 80	"	"	68,720,000 00	(B) Crédits ouverts par la loi du 1er août 1868; ci... 69,057,000f A déduire : Crédit reporté à l'exercice 1869. Décret du 20 janvier 1869. (Matériel de l'artillerie.) ... 337,000 RESTE ... 68,720,000
								"			
	MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.										
1	Équipages à terre et à la mer	589,670f 00c	341,412f 49c	248,257f 51c	589,670f	336,029f 89c	253,640f 11c	"	"	589,670f 00c	(C) Crédits ouverts par la loi du 1er août 1868.
2	Hôpitaux	26,235 00	205 21	36,029 79	36,235	205 21	36,029 79	10,000f 00c	"	36,235 00	
3	Vivres	352,349 00	81,857 74	390,491 26	472,349	79,204 48	393,144 52	120,000 00	"	472 349 00	
4	Approvisionnements généraux de la flotte	3,953,600 00	1,377,361 28	2,576,238 72	3,953,600	1,193,125 27	2,760,474 73	"	"	3,953,600 00	
5	Travaux, approvisionnements de l'artillerie et fusils Chassepot	7,196,000 00	5,350,589 39	1,845,410 61	7,196,000	4,963,483 32	2,232,516 68	"	"	7,196,000 00	
6	Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle, à Nevers, etc.	404,000 00	145,579 94	128,420 06	274,000	140,184 93	133,815 07	"	130,000f 00c	274,000 00	
7	Salaires d'ouvriers	3,380,500 00	2,607,705 66	772,794 34	3,380,500	2,574,245 02	806,254 98	"	"	3,380,500 00	
8	Frais de passage et de rapatriement	250,000 00	8,670 43	241,329 57	250,000	7,620 49	242,379 51	"	"	250 000 00	
		16,152,354 00 (C)	9,913,382 14	6,238,971 86	16,152,354	9,294,098 61	6,858,255 39	130,000 00	130,000 00	16,152,354 00	
								"			
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.										
1	Rivières	10,500,000f 00c	10,328,754f 37c	171,245f 63c	10,500,000f	8,300,197f 11c	2,199,802 89	"	"	10,500,000f 00c	(D) *Idem.*
2	Canaux	6,500,000 00	5,574,089 35	925,910 65	6,500,000	4,203,266 78	2,296,733 22	"	"	6,500,000 00	
3	Ports	15,500,000 00	14,335,919 27	1,164,080 73	15,500,000	12,301,685 74	3,198,314 26	"	"	15,500,000 00	
4	Inondations	5,375,000 00	3,164,309 05	2,210,690 95	5,375,000	2,214,492 77	3,160,507 23	"	"	5,375,000 00	
5	Travaux d'amélioration agricole	3,617,496 00	2,240,210 61	1,377,285 39	3,617,496	1,838,507 15	1,778,988 85	"	"	3,617,496 00	
		41,492,496 00 (D)	35,643,282 65	5,849,213 35	41,492,496	28,858,149 55	12,634,346 45	"	"	41,492,496 00	
								"			
	RÉCAPITULATION DU BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.										
	Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. } Guerre	68,720,000f 00c	54,660,130f 43c	14,059,869f 57c	68,720,000f	52,872,638f 20c	15,847,361f 80c	"	"	68,720,000f 00c	
	——— de la marine et des colonies	16,152,354 00	9,913,382 14	6,238,971 86	16,152,354	9,294,098 61	6,858,255 39	130,000f 00c	130,000f 00c	16,152,354 00	
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	41,492,496 00	35,643,282 65	5,849,213 35	41,492,496	28,858,149 55	12,634,346 45	"	"	41,492,496 00	
	TOTAUX GÉNÉRAUX	126,364,850 00	100,216,795 22	26,148,054 78	126,364,850	91,024,886 36	35,339,963 64	130,000 00	130,000 60	126,364,850 00	
								"			

BUDGET DE L'EXERCICE 1869.

ÉTAT

DES RECETTES ET DES PAYEMENTS FAITS AU 31 DÉCEMBRE 1868.

BUDGET DE L'EXERCICE 1869.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1868.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
1° BUDGET ORDINAIRE.			
Produits divers	13,044f 80c	13,044f 80c	"
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPECIALES.			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1867.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1867, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1869 par le projet de loi de règlement de l'exercice 1867, savoir :			
Service départemental	86,337 29	179,243 84	"
Divers services spéciaux	92,906 55		
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
(Néant.)			
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
(Néant.)			
TOTAUX de l'exercice 1869	192,288 64	192,288 64	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	1° BUDGET ORDINAIRE.			
	DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.			
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	Capitaux remboursables à divers titres.			
5	Intérêts de la dette flottante du Trésor	871,472f 95c	871,472f 95c	"
	Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs.			
22	Liste civile de l'Empereur	2,083,333 33	2,083,333 33	"
23	Dotations des princes et princesses de la famille impériale	125,000 00	125,000 00	"
		3,079,806 28	3,079,806 28	"
	SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.			
	MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
	Dépenses du ministère de la guerre.			
1	Administration centrale. (Personnel.)	30,000 00	30,000 00	"
6	Solde et prestations en nature — Ire PARTIE. — Solde et abonnement	440,557 14	440,557 14	"
	Solde et prestations en nature — IIe PARTIE. — Fourrages, vivres et chauffage	8,498,516 14	8,498,516 14	"
		8,969,073 28	8,969,073 28	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
4	Équipages à terre et à la mer. (Solde et entretien.)	91,626 62	91,626 62	"
5	Troupes	33,066 76	33,066 76	"
9	Vivres	200 00	200 00	"
18	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage et de voyages; dépenses diverses et ostréiculture	4,429 50	4,429 50	"
21	Personnel civil et militaire aux colonies	11,724 64	11,724 64	"
22	Matériel civil et militaire aux colonies	633 34	633 34	"
23	Service pénitentiaire	329 31	329 31	"
		142,010 17	142,010 17	"
	Payements faits par le Trésor sur traites de la marine restant à régulariser au 31 décembre 1868 en atténuation des restes à payer d'exercices clos	120,792 90	120,792 90	"
		262,803 07	262,803 07	"
	Frais de régie et de perception.			
61	Achats et transports de tabacs	20,000 00	20,000 00	"
	TOTAL du budget ordinaire	12,331,682 63	12,331,682 63	"
	2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
5	Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	833,001 45	833,001 45	"
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
	MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
4	Équipages à terre et à la mer	10,286 66	10,286 66	"
	4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
1	Rentes 3 p. o/o	251,396 25	251,396 25	"
	TOTAL GÉNÉRAL de l'exercice 1869	13,426,366 99	13,426,366 99	"

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1869.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1869, au 31 décembre 1868.

RECETTE.

Budget ordinaire. — Recouvrements sur les produits du budget.		13,044f 80c
Budget sur ressources spéciales. — Fonds départementaux et spéciaux reportés de l'exercice 1867.		179,243 84
		192,288 64

DÉPENSE.

Budget ordinaire. — Payements sur les services des ministères.	12,331,682f 63c	
Budget sur ressources spéciales. — Restitutions et non-valeurs.	833,001 45	
Budget extraordinaire. — Payements sur les services des ministères.	10,286 66	
Budget spécial de l'emprunt de 429 millions. — Payements sur les services des ministères.	251,396 25	
		13,426,366 99
EXCÉDANT de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1869 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 529.)		13,234,078 35

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR

LES BUDGETS DE 1814 A 1867.

NOTE

SUR

LES RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1814 À 1867.

La présente partie du Compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1814, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Le tableau général inséré ci-après, divisé en trois parties ou périodes dont la première contient les exercices de 1814 à 1829, la deuxième ceux de 1830 à 1847, et la troisième ceux de 1848 à 1867, fait connaître la situation de chacun de ces exercices, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués (1). La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné, pour chaque période, de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont, jusques et y compris 1862, celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial*, qui, dans les lois, s'ajoutaient seulement au résultat général de l'exercice.

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

(1) La période de 1814 à 1829 avait cessé de figurer dans les comptes généraux publiés depuis 1845 et celle de 1830 à 1839 avait été insérée pour la dernière fois dans le compte de l'année 1863. On a pensé qu'il serait utile de les rétablir dans le présent compte, afin de donner les éléments les plus larges aux recherches et aux comparaisons dont la situation financière peut être l'objet.

Le service colonial, dont le règlement législatif n'a eu lieu, jusques et y compris 1855, qu'un an après celui du budget général, ne pouvait figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il mettait à la charge dudit budget, et qui était déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chacun des exercices antérieurs à 1855, ces prévisions ont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celles du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice a fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils ont été classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1840 et des exercices suivants, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices de la *réserve de l'amortissement* les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que, la portion de ces réserves demeurée disponible ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. De plus, la réserve de l'amortissement ayant été, à partir de l'année 1848, ainsi que les autres ressources extraordinaires de ces exercices, affectée indistinctement aux dépenses des services ordinaires et des travaux extraordinaires, ne comporte pas de rapprochement, comme celles des années précédentes, avec les résultats du service ordinaire des budgets auquel elle a été appliquée.

Quant aux exercices 1863 à 1867, qui ont été législativement divisés en trois budgets, on a dû, pour assimiler leurs résultats à ceux des exercices précédents qui ne comportaient qu'un seul budget, les présenter dans la forme suivie jusqu'en 1862.

Enfin, il a paru utile de compléter cette partie du Compte général des finances par un *Résumé analytique de la situation des budgets* qui compare, depuis 1840, les budgets votés avec les budgets réglés définitivement, en faisant ainsi ressortir les résultats de l'exécution des services tant en recette qu'en dépense. Les développements dont il est accompagné présentent des renseignements statistiques souvent recherchés avec intérêt, c'est-à-dire les plus-values annuellement réalisées sur chacune des branches principales de revenus, et les suppléments ou annulations de crédits auxquels a successivement donné lieu chaque département ministériel.

1re PÉRIODE. — BUDGETS DE 1814 A 1829.

Résumé de la situation financière des budgets de 1814 à 1829.

Les recettes ordinaires des budgets de 1814 à 1829 se sont élevées ensemble à.	14,362,935,656f
Les dépenses de toute nature, à	15,931,408,697
Les recettes ordinaires ont, par conséquent, présenté une insuffisance de	1,568,473,041
Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour une somme totale de	1,548,199,969
L'insuffisance de ressources qui ressort, en définitive, de la situation réunie des exercices 1814 à 1829, n'est plus que de	20,273,072
Ce résultat est représenté par l'excédant de dépense de l'exercice 1827, mis provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, ci	32,016,283
et par l'excédant de recette de l'exercice 1829, qui a profité au budget de 1830, ci	11,743,211
DIFFÉRENCE ÉGALE	20,273,072

Les ressources extraordinaires des exercices 1814 à 1829 sont celles dont le détail suit :

Recettes des exercices 1813 et antérieurs	16,093,638f
Fonds restés disponibles :	
Sur les produits spécialement affectés aux dépenses de l'arriéré	12,084,689
Sur les centimes extraordinaires de 1813 et de 1814	54,627,164
Versement de l'ancien domaine extraordinaire	9,499,496
Emprunt extraordinaire fait en 1815	111,300,413
Suppléments de cautionnements en 1816	65,104,000
Produit de rentes appartenant à l'ancienne caisse d'amortissement	43,787,235
Produit de la négociation des rentes successivement accordées au Gouvernement	1,062,298,723
Bénéfice sur la négociation de rentes achetées sur la place en 1818 ou attribuées au service de l'arriéré	32,958,363
Retenues sur les traitements (de 1816 à 1821)	52,926,547
Abandon fait sur la liste civile (de 1816 à 1818)	18,200,000
Créance à recouvrer pour la partie de la dette de l'Espagne portée en recette aux budgets de 1823 et 1824	58,000,000
Fonds disponibles sur le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816	5,319,701
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	6,000,000
	1,548,199,969

La situation financière des budgets de 1814 à 1829 est développée, par exercice, dans le tableau d'autre part.

BUDGETS DE 1814 A 1829. (1re PÉRIODE.)

Développement, par exercice, sur la Situation financière et le Règlement législatif des Budgets de 1814 à 1829.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRA-ORDINAIRES.	TOTAL.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	467,750,317	92,304,938	560,055,255	572,293,587	"	12,238,332
1815	729,154,571	147,163,661	876,318,232	931,441,404	"	55,123,172
1816	878,903,354	157,901,000	1,036,804,354	1,055,854,028	"	19,049,674
1817	899,813,624	370,498,926	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	937,751,487	476,329,198	1,414,080,685	1,433,746,666	"	19,665,981
1819	895,386,818	41,271,966	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	933,439,553	5,798,510	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	927,634,023	7,137,491	934,771,514	908,344,345	26,427,169	"
1822	933,439,299	16,493,592	949,932,891	949,174,982	757,909	"
1823	918,766,153	123,980,981	1,042,747,134	1,118,025,162	"	75,278,028
1824	960,243,341	29,319,701	989,563,042	986,073,842	3,489,200	"
1825	978,812,347	"	978,812,347	981,972,609	"	3,160,262
1826	982,728,455	"	982,728,455	976,948,919	5,779,536	"
1827	948,354,039	"	948,354,039	986,534,765	"	38,180,726
1828	978,355,505	50,512,682	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	"
1829	992,402,770	29,487,323	1,021,890,093	1,014,914,432	6,975,661	"
	14,362,935,656	1,548,199,969	15,911,135,625	15,931,408,697	202,423,103	222,696,175
Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1814 à 1829. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)						20,273,072

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires, et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de dépenses formant découvert pour le Trésor.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	12,238,332	560,055,255	572,293,587	572,293,587	"	"
1815	55,123,172	876,318,232	931,441,404	931,441,404	"	"
1816	19,049,674	1,036,804,354	1,055,854,028	1,055,854,028	"	"
1817	"	1,270,312,550	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	19,665,981	1,414,080,685	1,433,746,666	1,433,746,666	"	"
1819	"	936,658,784	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	"	939,238,363	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	"	934,771,514	934,771,514	908,344,345	26,427,169	"
1822	37,971,620	949,932,891	987,904,511	949,174,982	38,729,529	"
1823	75,333,997	1,042,747,134	1,118,081,131	1,118,025,162	55,969	"
1824	55,969	989,563,042	989,619,011	986,073,842	3,545,169	"
1825	3,545,169	978,812,347	982,357,516	981,972,609	384,907	"
1826	384,907	982,728,455	983,113,362	976,948,919	6,164,443	"
1827	6,164,443	948,354,039	954,518,482	986,534,765	"	32,016,283
1828	"	1,028,868,187	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	"
1829	4,767,550	1,021,890,093	1,026,657,643	1,014,914,432	11,743,211	"
	234,300,814	15,911,135,625	16,145,436,439	15,931,408,697	246,044,025	32,016,283
Si, des excédants de recettes que les budgets de 1814 à 1829 ont légués aux exercices suivants, on déduit les fonds disponibles qu'ils ont reçus des exercices précédents, ci					234,300,814	
Il reste l'excédant de recette de l'exercice 1829, reporté aux budgets de la période suivante					11,743,211	11,743,211
Lequel, rapproché de l'excédant de dépense de l'exercice 1827, dégage un découvert de (voir ci-contre)						20,273,072

2e PÉRIODE. — BUDGETS DE 1830 A 1847.

Résumé de la situation financière des budgets de 1830 à 1847.

Les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847 se sont élevées ensemble à..... 21,984,777,140f

Les dépenses de toute nature à..... 22,982,640,498

Les recettes ont par conséquent présenté une insuffisance de..... 997,863,358

Ce dernier résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1830 à 1847, représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1830	63,346,061f
——— 1832	25,009,993
——— 1840	138,004,529
——— 1841	18,694,405
——— 1842	109,980,263
——— 1843	67,041,539
——— 1844	43,372,426
——— 1845	100,480,586
——— 1846	162,899,706
——— 1847	257,290,639
	986,120,147
Mais les découverts de cette période sont en réalité plus élevés du montant de l'excédant de recette de 1829, qui a été appliqué à l'exercice 1830, pour	11,743,211
SOMME PAREILLE	997,863,358

Si l'on considère la situation financière des budgets de 1830 à 1847 sous le rapport des ressources et des besoins qui leur sont propres, c'est-à-dire en défalquant de chaque exercice les fonds disponibles

qui y ont été reportés des exercices précédents, et ceux qu'il a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants, on obtient encore un résultat semblable à celui que l'on vient d'établir, et qui se développe par exercice comme il suit :

	EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.
Exercice 1830	"	75,089,272f
—— 1831	86,239.995f	"
—— 1832	"	111,249,988
—— 1833	28,280,010	"
—— 1834	"	24,840,911
—— 1835	20,895,121	"
—— 1836	6,282,579	"
—— 1387	8,344,274	"
—— 1838	"	24,532,961
—— 1839	2,071,437	"
—— 1840	"	129,228,003
—— 1841	"	43,970.480
—— 1842	"	109,980,263
—— 1843	"	67,041.539
—— 1844	"	43,372,426
—— 1845	"	96,145,256
—— 1846	"	167.235,036
—— 1847	"	257,290 639
	152,113,416	1,149,976,774
	997,863,358f	

Les résultats qui précèdent sont extraits du tableau général que l'on publie ci-après, et dans lequel on a rapproché les ressources et les besoins de chaque exercice, sous le double aspect qui vient d'être indiqué.

Ce tableau général est lui-même accompagné de deux états de développement des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

BUDGETS DE 1830 A 1847. (2e PÉRIODE.)

Développement, par exercice, sur la Situation financière et le règlement législatif des budgets de 1830 à 1847.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. (A)	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	49,017,340f	1,020,052,843f	1,095,142,115f	"	75,089,272
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,498,099	73,985,000	1,234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,956	183,518,187	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
TOTAUX	20,494,079,580	1,490,697,560	21,984,777,140	22,982,640,498	152,113,416	1,149,976,774
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1847. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					997,863,358f	

(A) On a compris dans les recettes ordinaires des budgets les fonds de report du service départemental ; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice et ceux qu'il a laissés à reporter aux budgets suivants.

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de dépenses formant découvert pour le Trésor.
1830	11,743,211f	1,020,052,843f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	162,899,706
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
TOTAUX	241,605,260	21,984,777,140	22,226,382,400	22,982,640,498	229,862,049	
EXCÉDANTS de dépense formant découverts pour le Trésor						986,120,147
Ces découverts sont, en réalité, plus élevés du montant de l'excédant de recette de 1829, qui a été appliqué à l'exercice 1830, pour						11,743,211
TOTAL des découverts du Trésor pour la période de 1830 à 1847, comme ci-contre						997,863,358

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1847.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. Contributions directes. Fonds généraux du budget. (A)	Contributions directes. Fonds spéciaux des départements et des communes.	Produits des forêts et de la pêche. (B)	Revenus et vente de domaines. (C)	Impôts et revenus indirects. (D)	Revenus et produits divers. (E)	Total.
1830	249,723,722f	81,004,330f	27,110,665f	5,861,543f	574,572,442f	32,762,801f	971,035,5[illegible]
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,04[illegible]
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,707
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,3[illegible]
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,3[illegible]
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,4[illegible]
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,5[illegible]
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,8[illegible]
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,1[illegible]
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,2[illegible]
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,750,97[illegible]
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,7[illegible]
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,97[illegible]
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,4[illegible]
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,7[illegible]
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,8[illegible]
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,3[illegible]

EXERCICES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Ressources de diverses natures. (F)	Produit d'aliénations de bois de l'État.	Produit d'emprunts en rentes.	Consolidations des fonds des caisses d'épargne.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux besoins généraux des budgets.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux travaux extraordinaires.	Total.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
1830	49,017,340f	"	"	"	"	"	49,017,340f	1,020,052,843f	
1831	52,927,928	22,703,215f	280,313,285f	983,500f	"	"	356,927,928	1,305,550,970	
1832	3,363,412	53,716,531	10,125,629	"	11,157,840f	"	78,363,412	1,063,100,209	
1833	"	16,738,400	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924	
1834	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532	
1835	"	21,139,130	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801	
1836	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737	
1837	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768	
1838	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890	
1839	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345f	57,326,633	1,181,117,772	
1840	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099	
1841	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143	
1842	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885	
1843	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201	
1844	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516	
1845	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,286,845	
1846	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555	
1847	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450	

NOTA. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications des produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets suivants et de ne mettre en comparaison que les résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics*, qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1847, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'Est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(F) Trésor d'Alger porté en recette au budget de 1830 ..... 49,017,340f
Contribution extraordinaire de 1831 46,442,590
Retenues proportionnelles opérées sur les traitements :
En 1831 ..... 6,485,338f
En 1832 ..... 3,363,412 } 9,848,750
105,308,680

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1847.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.											OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE de la justice.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE DES FINANCES.						MINISTÈRE de la guerre. (A)	MINISTÈRE de la marine.	TOTAL à reporter.	
			Dette publique.	Dotations.	Service général.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL.				
1830	19,266,743f	8,942,372f	317,212,657f	32,721,877f	21,789,088f	128,701,285	46,787,253f	547,212,160f	233,613,402f	90,367,075f	899,401,752f	(A) Y compris les dépenses de l'Algérie.
1831	19,556,915	8,626,333	341,478,798	25,675,920	22,636,133	120,144,792	52,112,869	562,048,512	386,624,854	71,362,272	1,048,218,886	
1832	18,915,760	7,165,430	344,930,016	17,585,712	25,202,103	113,993,016	59,587,819	561,298,666	338,328,364	64,157,233	989,865,453	
1833	18,515,997	7,558,674	346,601,988	19,836,767	23,476,727	114,279,661	54,320,228	558,515,371	300,981,062	63,756,613	949,327,717	
1834	18,864,881	7,151,045	326,038,684	19,172,370	25,321,152	115,202,159	48,647,623	534,381,988	255,442,618	61,779,258	877,619,790	
1835	19,254,643	6,876,260	326,791,814	17,223,238	23,375,904	117,752,716	47,422,394	532,566,066	237,487,849	62,671,429	858,856,247	
1836	19,143,186	7,548,493	331,485,824	16,743,897	23,188,024	117,562,886	50,874,671	539,855,302	218,433,937	68,518,878	853,499,796	
1837	19,324,003	7,222,131	330,428,872	17,156,891	24,961,754	121,254,807	51,874,674	545,676,998	230,582,531	66,417,962	869,223,625	
1838	20,100,555	8,024,856	333,296,428	17,291,264	23,255,852	125,966,734	57,928,342	557,738,620	240,733,357	71,801,391	898,398,779	
1839	20,400,571	8,587,911	335,744,070	16,972,572	22,168,183	124,748,253	61,793,243	561,426,321	241,135,931	79,469,305	911,020,039	
1840	20,848,404	10,669,045	336,220,162	16,746,134	21,081,868	130,140,799	59,665,978	563,854,941	367,233,184	99,103,051	1,061,708,625	
1841	20,802,753	8,079,490	347,641,703	16,437,227	20,703,688	139,358,007	67,407,859	591,548,484	385,537,070	124,914,222	1,130,882,019	
1842	20,582,894	8,834,815	355,246,244	15,987,428	20,703,429	145,273,353	65,938,217	603,148,671	325,889,218	130,059,978	1,088,515,576	
1843	20,625,630	9,529,545	359,930,362	15,251,853	18,175,302	149,187,799	69,639,806	612,185,112	310,532,894	116,108,431	1,068,981,612	
1844	20,872,898	9,250,047	362,871,930	15,031,050	18,733,899	141,235,468	73,399,616	611,271,963	297,868,804	117,192,308	1,056,456,020	
1845	20,870,317	9,509,480	369,250,458	14,748,271	19,151,644	150,688,641	81,275,903	635,114,917	302,400,913	114,760,255	1,082,655,882	
1846	23,172,524	10,927,684	372,023,177	14,808,951	20,829,037	155,985,715	77,903,445	641,550,325	331,281,556	130,526,329	1,137,458,418	
1847	27,393,807	10,120,039	384,602,357	14,819,271	20,449,520	154,306,363	83,583,556	657,761,067	349,310,957	133,732,030	1,178,317,900	

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1847.

Suite du *Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.*

EXERCICES.	Suite des DÉPENSES ORDINAIRES.								TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	REPORT de l'autre part.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service des cultes.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	DÉPENSES à différents titres. (A)	TOTAL.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.	TOTAL		
1830	899,401,752f	2,258,957f	36,188,295f	57,385,545f	10,868,303f	54,379,029f	34,660,234f	1,095,142,115	"	"	"	"	1,095,142,115f	(A) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) ..... 29,811,329f Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) ..... 4,848,905 Déficit Kesner (exercice 1831) ..... 4,700,000 Créance des États-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432 68,947,666
1831	1,048,218,886	2,594,703	34,371,224	67,562,262	10,380,751	51,483,149	4,700,000	1,219,310,975	"	"	"	"	1,219,310,975	
1832	989,865,453	2,978,334	33,815,192	78,857,001	12,154,509	56,679,708	"	1,174,350,197	"	"	"	"	1,174,350,197	
1833	949,327,717	5,095,489	33,838,057	67,558,281	10,800,397	62,374,363	"	1,128,994,304	"	"	5,078,610f	5,078,610f	1,134,072,914	
1834	877,619,790	5,003,620	34,120,485	70,139,303	10,048,270	35,413,792	"	1,032,345,260	"	"	31,214,183	31,214,183	1,063,559,443	
1835	858,856,247	12,352,331	34,334,883	68,485,301	11,203,464	35,850,177	"	1,021,082,403	"	"	26,125,277	26,125,277	1,047,207,680	
1836	853,499,796	12,942,782	34,714,507	71,832,780	10,842,525	43,407,852	19,666,667	1,046,906,909	"	"	18,992,249	18,992,249	1,065,899,158	
1837	869,223,625	13,720,936	35,383,407	79,489,567	11,770,325	45,810,499	5,587,432	1,060,985,791	"	"	17,916,703	17,916,703	1,078,902,494	
1838	898,398,779	14,025,866	35,533,623	90,614,455	12,726,529	43,374,573	4,333,333	1,099,007,158	"	"	37,181,693	37,181,693	1,136,188,851	
1839	911,020,039	14,802,308	35,706,593	93,421,861	17,837,336	51,043,220	"	1,123,831,357	"	"	55,214,978	55,214,978	1,179,046,335	
1840	1,061,708,625	15,340,224	35,824,653	107,175,836	18,525,600	59,927,690	"	1,298,502,628	"	"	65,208,474	65,208,474	1,363,711,102	
1841	1,130,882,019	15,835,666	36,043,905	107,371,158	13,186,539	59,558,654	"	1,362,877,941	"	"	62,361,682	62,361,682	1,425,239,623	
1842	1,088,515,576	16,120,859	36,324,266	109,083,016	12,577,706	59,508,066	"	1,322,129,489	56,112,994f	3,054,726f	59,676,939	118,844,659	1,440,974,148	
1843	1,068,981,612	16,411,280	37,435,605	114,711,286	13,587,801	57,095,643	"	1,308,223,227	37,814,943	3,579,539	95,648,031	137,042,513	1,445 265,740	
1844	1,056,456,020	17,280,269	37,509,150	112,713,245	15,151,170	58,971,085	"	1,298,080,939	34,732,571	4,942,404	90,378,028	130,053,003	1,428,133,942	
1845	1,082,655,882	17,056,545	37,778,604	111,837,609	15,109,498	61,445,265	"	1,325,883,403	35,429,260	5,249,461	122,869,977	163,548,698	1,489,432,101	
1846	1,137,458,418	18,418,551	38,170,855	120,537,838	16,363,757	66,425,008	"	1,397,374,427	28,658,276	5,462,248	135,030,640	169,151,164	1,566,525,591	
1847	1,178,317,900	18,275,280	38,813,167	133,330,422	14,015,130	69,474,765	"	1,452,226,664	24,055,024	19,280,884	134,115,517	177,451,425	1,629,678,089	

3e PÉRIODE. — BUDGETS DE 1848 A 1867.

Résumé de la situation financière des Budgets de 1848 à 1867.

1° DE 1848 A 1851.

Les recettes ordinaires et extraordinaires de toute nature des budgets de 1848 à 1851 se sont élevées à 5,991,857,901f

Les dépenses de toute nature, à 6,351,232,064

Les recettes ont, par conséquent, présenté une insuffisance de 359,374,163

Ce résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1848 à 1851, représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1848	3,005,050f
——— 1849	214,625,477
——— 1850	41,014,767
——— 1851	100,728,869
SOMME PAREILLE	359,374,163

2° DE 1852 A 1867.

Les recettes ordinaires et extraordinaires de toute nature des budgets de 1852 à 1867 se sont élevées ensemble à ..... (A) 32,516,218,510f

Les dépenses de toute nature, à ..... (A) 33,134,184,244

Les recettes ont, par conséquent, présenté une insuffisance de 617,965,734

Ce dernier résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1852 à 1867, représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1852	25,759,013f
——— 1853	23,148,545
——— 1854	186,033,322
——— 1860	119,008,884
——— 1861	164,903,164
——— 1862	34,953,626
——— 1863	22,131,099
——— 1864	51,765,611
	627,703,264
A déduire :	
Exercice 1865. Portion de l'excédant de recette de l'exercice 1865 appliquée aux découverts du Trésor	9,737,530
SOMME PAREILLE	617,965,734

(A) Ces chiffres comprennent non-seulement les ressources et les dépenses de l'État proprement dites, mais aussi les recettes et dépenses d'ordre, et les ressources et dépenses départementales et spéciales. La même observation s'applique aux périodes précédentes.

Si l'on considère la situation financière des budgets de 1852 à 1867 sous le rapport des ressources et des besoins qui leur sont propres, c'est-à-dire en défalquant de chaque exercice les fonds disponibles qui y ont été reportés des exercices précédents, et ceux qu'il a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants, on obtient encore un résultat semblable à celui que l'on vient d'établir et qui se développe par exercice comme il suit :

	EXCÉDANT	
	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.
Exercice 1852	"	25,759,013f
—— 1853	"	23,148,545
—— 1854	"	186,033,322
—— 1855	394,056,125f	"
—— 1856	"	281,838,638
—— 1857	"	93,300,379
—— 1858	12,888,013	"
—— 1859	"	28,921,268
—— 1860	"	121,892,737
—— 1861	"	164,903,164
—— 1862	"	34,953,626
—— 1863	"	22,131,099
—— 1864	"	51,765,611
—— 1865	21,961,530	"
—— 1866	"	10,245,340
—— 1867	"	1,978,660
	428,905,668	1,046,871,402
Excédant de dépense	617,965,734f	

Ces résultats sont extraits du tableau général que l'on publie ci-après, et dans lequel on a rapproché les ressources et les besoins de chaque exercice sous le double aspect qui vient d'être indiqué. Afin de rendre comparables les résultats des exercices qui composent cette troisième période, on a dû continuer à présenter ceux des budgets de 1863 à 1867 dans la forme des budgets précédents.

Le tableau général ci-après est lui-même accompagné d'états de développement des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 A 1867. (3E PÉRIODE.)

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1848 à 1867.

SITUATION FINANCIÈRE D'APRÈS LES RÉSULTATS PROPRES A CHAQUE EXERCICE.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES.			RÉSULTATS PAR EXERCICE.	
	RECETTES ordinaires.	RESSOURCES extraordinaires.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ordinaires.	TRAVAUX extraordinaires.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	Excédants des recettes.	Excédants des dépenses.
1848	1,207,298,489f	560,657,201f	1,767,955,690f	1,611,353,622f	159,607,118f	1,770,960,740f	"	3,005,050f
1849	1,256,843,803	174,835,162	1,431,678,965	1,523,489,146	122,815,296	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	1,296,545,965	135,076,506	1,431,622,471	1,380,301,191	92,336,047	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	1,273,274,104	87,326,671	1,360,600,775	1,387,539,859	73,789,785	1,461,329,644	"	100,728,869
	5,033,962,361	957,895,540	5,991,857,901	5,902,683,818	448,548,246	6,351,232,064	"	359,374,163
1852	1,336,212,588	151,132,396	1,487,344,984	1,456,213,624	56,890,373	1,513,103,997	"	25,759,013
1853	1,391,124,777	133,323,687	1,524,448,464	1,458,942,519	88,654,490	1,547,597,009	"	23,148,545
1854	1,417,679,479	384,365,359	1,802,044,838	1,865,869,228	122,208,932	1,988,078,160	"	186,033,322
1855	1,535,928,287	1,257,345,678	2,793,273,965	2,313,085,029	86,132,811	2,399,217,840	394,056,125f	"
1856	1,637,711,230	276,231,919	1,913,943,149	2,138,413,154	57,368,633	2,195,781,787	"	281,838,638
1857	1,683,318,202	115,907,636	1,799,225,838	1,825,384,863	67,141,354	1,892,526,217	"	93,300,379
1858	1,747,815,062	123,566,842	1,871,381,904	1,828,523,526	29,970,365	1,858,493,891	12,888,013	"
1859	1,728,101,537	450,637,598	2,178,739,135	2,165,363,866	42,296,537	2,207,660,403	"	28,921,268
1860	1,722,305,638	239,892,979	1,962,198,617	2,021,764,547	62,326,807	2,084,091,354	"	121,892,737
1861	1,779,594,025	226,491,418	2,006,085,443	2,071,856,823	99,131,784	2,170,988,607	"	164,903,164
1862	1,882,195,805	295,689,896	2,177,885,701	2,093,480,033	119,359,294	2,212,839,327	"	34,953,626
1863	1,958,939,238	305,998,720	2,264,937,958	2,184,291,179	102,777,878	2,287,069,057	"	22,131,099
1864	1,923,271,192	281,669,583	2,204,940,775	2,168,236,477	88,469,909	2,256,706,386	"	51,765,611
1865	1,965,402,800	203,749,742	2,169,152,542	2,044,173,984	103,017,028	2,147,191,012	21,961,530	"
1866	2,018,170,187	174,659,098	2,192,829,285	2,073,060,336	130,014,289	2,203,074,625	"	10,245,340
1867	1,963,439,775	204,346,137	2,167,785,912	2,063,044,372	106,720,200	2,169,764,572	"	1,978,660
	27,691,209,822	4,825,008,688	32,516,218,510	31,771,703,560	1,362,480,684	33,134,184,244	428,905,668	1,046,871,402
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1852 à 1867. (Voir ci-contre le résultat législatif de ces budgets.)..							617,965,734f	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE CHAQUE EXERCICE.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE.	
	FONDS disponibles reportés des exercices précédents.	RECETTES ordinaires et extraordinaires.	TOTAL.		Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1848	"	1,767,955,690f	1,767,955,690f	1,770,960,740f	"	3,005,050f
1849	"	1,431,678,965	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	"	1,431,622,471	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	"	1,360,600,775	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
	"	5,991,857,901	5,991,857,901	6,351,232,064	"	359,374,163
1852	"	1,487,344,984	1,487,344,984	1,513,103,997	"	25,759,013
1853	"	1,524,448,464	1,524,448,464	1,547,597,009	"	23,148,545
1854	"	1,802,044,838	1,802,044,838	1,988,078,160	"	186,033,322
1855	"	2,793,273,965	2,793,273,965	2,399,217,840	394,056,125f	"
1856	394,056,125f	1,913,943,149	2,307,999,274	2,195,781,787	112,217,487	"
1857	112,217,487	1,799,225,838	1,911,443,325	1,892,526,217	18,917,108	"
1858	18,917,108	1,871,381,904	1,890,299,012	1,858,493,891	31,805,121	"
1859	31,805,121	2,178,739,135	2,210,544,256	2,207,660,403	2,883,853	"
1860	2,883,853	1,962,198,617	1,965,082,470	2,084,091,354	"	119,008,884
1861	"	2,006,085,443	2,006,085,443	2,170,988,607	"	164,903,164
1862	"	2,177,885,701	2,177,885,701	2,212,839,327	"	34,953,626
1863	"	2,264,937,958	2,264,937,958	2,287,069,057	"	22,131,099
1864	"	2,204,940,775	2,204,940,775	2,256,706,386	"	51,765,611
1865	"	2,169,152,542	2,169,152,542	2,147,191,012	12,224,000	A déduire : 9,737,530
1866	12,224,000	2,192,829,285	2,205,053,285	2,203,074,625	1,978,660	"
1867	1,978,660	2,167,785,912	2,169,764,572	2,169,764,572	"	"
	574,082,354	32,516,218,510	33,090,300,864	33,134,184,244		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1852 À 1867 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF	Excédants de recette formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été transportés				574,082,354	
	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor					617,965,734

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 A 1867.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1848 à 1867.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. Contributions directes. Fonds généraux du budget.	Contributions directes. Fonds spéciaux des départements et des communes.	Produits des forêts et de la pêche. (A)	Revenus et vente de domaines. (B)	Impôts et revenus indirects. (C)	Revenus et produits divers. (D)	TOTAL.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Ressources de diverses natures. (E)	Produit d'aliénations de bois de l'État.	Produit d'emprunts en rentes.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux besoins généraux des budgets.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux travaux extraordinaires.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
1848	294,098,198f	138,305,304f	27,579,006f	5,249,280f	683,705,290f	58,361,411f	1,207,298,[illegible]	203,699,886f	"	251,026,516f	(*) "	105,930,799f	"	560,657,201f	1,767,955,690f	(*) Le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, en 1848, n'a pas été affecté aux budgets, mais appliqué directement à l'extinction des découverts du Trésor. Il en a été de même de la consolidation des bons du Trésor.
1849	290,170,054	147,449,218	29,373,595	7,044,592	708,194,179	74,612,165	1,256,843,[illegible]	12,000,000	"	20,859,282	"	141,975,880	"	174,835,162	1,431,678,965	
1850	293,153,403	139,777,868	32,858,040	9,051,740	747,807,739	73,897,175	1,296,545,[illegible]	23,585,781	"	38,527,793	"	72,962,932	"	135,076,506	1,431,622,471	
1851	268,577,025	143,648,322	26,536,481	8,686,666	743,728,230	82,097,380	1,273,274,[illegible]	11,273,083	"	"	"	76,053,588	"	87,326,671	1,360,600,775	
1852	269,561,846	144,339,280	33,531,434	9,221,556	810,301,137	69,257,335	1,336,212,[illegible]	58,707,070	15,000,000f	"	"	77,425,326	"	151,132,396	1,487,344,984	
1853	272,161,419	148,887,257	34,823,777	13,070,490	852,458,875	69,722,959	1,391,124,[illegible]	54,894,946	"	"	"	78,428,741	"	133,323,687	1,524,448,464	
1854	274,810,718	156,506,780	29,182,901	13,608,948	852,403,928	91,166,204	1,417,679,[illegible]	53,684,041	"	249,168,930	"	81,512,388	"	384,365,359	1,802,044,838	
1855	277,461,114	159,192,528	35,431,502	11,984,102	958,518,186	93,340,855	1,535,928,[illegible]	34,935,256	"	1,133,836,362	"	88,574,060	"	1,257,345,678	2,793,273,965	
1856	283,780,831	164,620,599	36,847,209	17,135,137	1,033,368,332	101,959,122	1,637,711,[illegible]	6,295,250	6,250,508	152,098,838	"	111,587,323	"	276,231,919	1,913,943,149	
1857	286,212,982	169,799,526	36,698,409	17,384,969	1,059,159,882	114,062,434	1,683,318,[illegible]	1,129,287	"	"	"	114,778,349	"	115,907,636	1,799,225,838	
1858	289,081,468	175,024,132	35,217,979	13,094,974	1,098,433,787	136,962,722	1,747,815,[illegible]	4,159,287	"	"	"	119,407,555	"	123,566,842	1,871,381,904	
1859	293,761,664	179,469,512	37,174,672	11,571,530	1,101,343,852	104,780,307	1,728,101,[illegible]	6,299,072	"	360,133,717	"	84,204,809	"	450,637,598	2,178,739,135	
1860	296,157,240	184,674,570	42,016,964	13,494,413	1,074,384,625	111,577,826	1,722,305,[illegible]	32,577,676	"	86,278,921	"	121,036,382	"	239,892,979	1,962,198,617	
1861	302,040,110	191,478,708	45,996,667	13,010,323	1,105,657,733	121,410,484	1,779,594,[illegible]	86,679,045	"	276,474	"	139,535,899	"	226,491,418	2,006,085,443	
1862	305,365,090	197,026,866	42,800,259	11,970,519	1,197,058,800	127,974,271	1,882,195,[illegible]	151,639,700	"	84,857	"	143,965,339	"	295,689,896	2,177,885,701	
1863	311,180,445	202,717,526	41,620,391	11,616,543	1,251,989,949	139,814,384	1,958,939,[illegible]	136,031,935	"	85,941	"	118,672,638	51,208,206f	305,998,720	2,264,937,958	
1864	314,950,215	206,244,059	(F)42,651,564	10,124,919	1,195,890,017	153,410,418	1,923,271,[illegible]	78,807,481	10,413,014	15,007,848	"	96,694,797	80,746,443	281,669,583	2,204,940,775	
1865	319,774,356	211,475,569	42,354,736	9,735,395	1,231,969,455	150,093,289	1,965,402,[illegible]	63,501,237	834,680	2,126	"	100,623,587	38,788,112	203,749,742	2,169,152,542	
1866	321,395,461	214,942,928	40,338,097	9,939,430	1,294,326,935	137,227,336	2,018,170,[illegible]	46,682,482	"	1,414	"	32,372,712	95,602,490	174,659,098	2,192,829,285	
1867	324,928,867	220,056,376	(G) 9,953,073	12,631,447	(H) 1,263 861,309	132,008,703	1,963,439,[illegible]	29,279,368	"	175,066,769	"	(I) "	(I) "	204,346,137	2,167,785,912	

Nota. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des bud[illegible] suivants et de ne mettre en comparaison que les résultats formés des mêmes éléments:

(A) Y compris les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(B) Les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères* ont cessé de figurer dans les produits divers du budget à partir de 1841.

(C) Y compris les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget. (Voir le développement des impôts et revenus indirects à la page suivante.)

(D) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. Cette catégorie comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, de 1842 à 1855, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(E) Voir pages 516 à 519 le développement des ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1840 à 1867.

(F) A partir de 1864, les recouvrements des fermages de la pêche et de la chasse sur les cours d'eau étant effectués par les receveurs des contributions indirectes, sont rattachés aux produits de cette administration. (Exécution du décret du 25 mars 1863.)

(G) A partir de 1867, le produit net des forêts (30,750,944 francs) a été dévolu au budget spécial de la caisse d'amortissement.

(H) Même observation que ci-dessus en ce qui concerne le produit du dixième des recettes des chemins de fer (31,188,204 francs).

(I) La réserve fictive de l'amortissement portée en recette dans les budgets, jusqu'en 1866 inclusivement, a été supprimée par la loi du 11 juillet 1866, qui a fondé le nouveau régime de l'amortissement.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 A 1867.

Développement sur les Impôts et Revenus indirects des Budgets de 1848 à 1867.

EXERCICES.	ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			DOUANES.						CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						POSTES.			TOTAL DES IMPÔTS et revenus indirects.
				DROITS À L'IMPORTATION.															
					Sucres														
	ENREGISTREMENT.	TIMBRE.	TOTAL.	Recettes diverses.	coloniaux.	étrangers.	DROITS d'exportation, de navigation et autres.	TAXE de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes.	TOTAL.	DROITS sur les boissons.	TAXE des sels (hors du rayon des douanes).	DROIT sur le sucre indigène.	TABACS.	POUDRES et droits divers.	TOTAL.	TAXE des lettres.	DROITS divers.	TOTAL.	
1848	169,682,981f	30,920,478f	200,603,459f	60,065,488f	22,656,716f	7,219,236f	6,529,976f	51,236,503f	147,707,91[illegible]	90,656,117f	12,233,623f	23,685,776f	116,255,514f	39,629,924f	282,460,954f	47,816,861f	5,116,097f	52,932,958f	683,705,290f
1849	185,472,366	32,739,425	218,211,791	82,980,060	30,753,845	14,122,375	7,716,897	27,257,103	162,830,38[illegible]	94,514,237	6,107,846	24,683,185	117,136,536	42,764,175	285,205,979	36,582,008	5,364,121	41,946,129	708,194,179
1850	203,540,840	39,836,926	243,377,766	82,982,053	23,860,826	17,853,583	8,515,939	20,817,808	154,030,20[illegible]	100,795,189	4,805,239	31,348,903	122,068,401	47,840,574	306,858,306	38,461,401	5,080,057	43,541,458	747,807,739
1851	194,314,083	41,282,201	235,596,284	80,914,482	20,175,664	16,062,665	8,865,395	21,812,409	147,830,61[illegible]	103,883,199	4,821,131	33,524,972	126,642,696	47,210,829	316,082,827	39,607,539	4,610,965	44,218,504	743,728,230
1852	218,776,082	44,315,841	263,091,923	96,460,289	25,483,657	17,919,707	8,371,589	27,001,904	175,237,14[illegible]	111,951,773	5,220,157	32,473,256	130,899,370	44,903,426	325,447,982	43,479,109	3,044,977	46,524,086	810,301,137
1853	237,388,420	46,473,019	283,861,439	95,838,493	26,495,231	19,273,827	8,218,901	28,111,574	177,938,03[illegible]	115,112,675	6,306,210	36,232,766	138,835,907	44,775,674	341,263,232	45,886,991	3,509,187	49,396,178	852,458,875
1854	230,445,273	48,573,466	279,018,739	93,620,262	33,254,347	23,712,693	7,468,030	26,602,746	184,658,07[illegible]	107,317,831	6,677,881	31,949,081	145,164,906	43,988,968	335,098,667	50,019,801	3,608,643	53,628,444	852,403,928
1855	267,516,297	51,462,762	318,979,059	118,003,669	37,193,265	35,201,810	7,739,561	28,231,147	226,369,53[illegible]	115,851,480	6,932,034	30,095,419	152,541,900	53,594,469	359,015,302	49,544,697	4,609,676	54,154,373	958,518,186
1856	286,691,168	54,419,794	341,110,962	116,611,843	40,954,799	19,405,152	7,880,503	28,267,621	213,119,91[illegible]	142,247,238	7,053,556	48,063,155	163,434,548	62,544,403	423,342,900	51,565,340	4,229,212	55,794,552	1,033,368,332
1857	284,584,982	54,601,531	339,186,513	116,450,617	36,886,237	29,885,156	8,399,574	29,588,200	221,209,78[illegible]	153,767,459	7,537,918	44,130,840	173,283,789	64,042,485	442,762,491	52,010,082	3,991,012	56,001,094	1,059,159,882
1858	287,138,184	53,000,167	340,138,351	109,198,665	51,982,580	22,871,364	9,672,298	27,829,558	221,554,46[illegible]	166,512,642	7,752,173	67,321,493	177,273,842	60,324,866	479,185,016	53,034,882	4,521,073	57,555,955	1,098,433,787
1859	272,146,974	53,524,328	325,671,302	111,030,347	43,568,077	34,890,859	10,652,942	28,359,823	228,502,04[illegible]	174,904,603	8,722,794	60,762,493	178,754,024	62,451,710	485,595,624	56,688,359	4,886,519	61,574,878	1,101,343,852
1860	300,340,394	56,049,610	356,390,004	77,287,234	33,147,363	20,730,851	9,698,489	30,272,977	171,136,91[illegible]	176,414,128	9,722,272	37,696,761	193,021,299	66,586,397	483,440,857	58,251,571	5,165,279	63,416,850	1,074,384,625
1861	297,834,509	58,434,711	356,269,220	73,361,417	27,522,294	25,865,868	8,034,090	26,849,751	161,633,42[illegible]	196,028,215	11,183,796	32,997,758	215,239,372	65,540,180	520,989,321	61,330,183	5,435,589	66,765,772	1,105,657,733
1862	319,110,118	65,380,454	384,490,572	81,595,951	31,129,142	39,600,225	6,774,616	27,620,327	186,720,20[illegible]	204,888,182	11,891,729	50,656,069	220,443,094	68,060,957	555,940,031	64,073,808	5,834,128	69,907,936	1,197,058,800
1863	332,766,114	73,134,822	405,900,936	72,347,859	45,762,786	48,175,489	6,475,023	22,568,198	195,329,35[illegible]	211,995,772	8,416,207	61,067,268	226,477,349	69,862,850	577,819,446	67,216,365	5,723,847	72,940,212	1,251,989,949
1864	329,421,288	76,245,779	405,667,067	64,359,179	28,913,342	40,141,012	5,999,347	23,189,821	162,602,70[illegible]	216,620,355	8,798,105	22,443,442	233,331,647	72,033,993	553,227,542	68,235,653	6,157,054	74,392,707	1,195,890,017
1865	325,492,352	80,384,122	405,876,474	64,110,413	31,548,778	29,531,230	5,347,918	23,131,115	153,669,45[illegible]	225,646,151	8,954,062	50,255,108	236,583,918	72,300,694	593,739,933	72,041,107	6,642,487	78,683,594	1,231,969,455
1866	347,252,306	82,302,569	429,554,875	66,636,831	37,644,386	18,691,949	6,228,945	22,805,239	152,007,35[illegible]	244,015,391	10,468,499	55,454,774	241,957,523	78,594,432	630,490,619	74,507,302	7,766,789	82,274,091	1,294,326,935
1867	350,685,157	83,408,596	434,093,753	69,851,768	36,906,972	14,119,877	2,215,554	22,684,330	145,778,50[illegible]	234,023,733	10,461,306	59,507,196	247,625,640	45,957,815	597,575,690	78,581,664	7,831,701	86,413,365	1,263,861,309

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 A 1867.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1867.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.												OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE d'État.	MINISTÈRE de la justice.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE DES FINANCES						MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	TOTAL à reporter.	
				Dette publique.	Dotations.	Service général.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL.				
1848	"	26,362,102f	11,061,538f	411,181,418f	9,256,657f	28,787,804f	156,292,027	106,014,746f	711,532,652f	408,125,781f	127,712,762f	1,284,794,835f	(A) Afin de rendre comparables les résultats des budgets qui composent cette période, on a dû rattacher aux dépenses ordinaires des budgets de 1863 à 1867 les dépenses de guerre et de travaux classées, depuis 1863, au budget extraordinaire. (B) A partir de 1867, la dépense fictive de l'amortissement a été supprimée, et le payement des annuités pour ponts, canaux et travaux divers, a été mis à la charge du budget spécial de la caisse d'amortissement.
1849	"	26,356,302	10,135,288	454,757,164	9,246,747	17,299,756	144,843,844	92,221,596	718,369,107	364,007,807	117,377,220	1,236,245,724	
1850	"	26,925,113	9,928,564	387,102,793	10,986,097	17,418,893	146,458,149	89,942,678	651,908,610	323,229,491	100,749,794	1,112,741,572	
1851	"	27,151,902	8,335,912	385,742,281	8,419,733	32,296,779	148,948,690	93,500,936	668,908,419	312,852,621	97,083,728	1,114,332,582	
1852	7,958,823f	27,001,610	9,664,494	398,874,074	16,458,702	25,109,131	148,888,337	91,750,134	681,080,378	327,418,353	105,547,909	1,158,671,567	
1853	8,438,136	27,626,783	9,260,625	374,484,507	35,803,946	34,224,736	151,190,565	98,568,907	694,272,661	322,740,810	117,724,111	1,180,063,126	
1854	15,227,404	27,825,805	9,844,717	417,750,134	36,491,533	24,757,198	163,918,485	110,335,365	753,252,715	567,245,687	196,450,327	1,569,846,655	
1855	13,821,271	27,349,779	10,269,239	477,788,585	38,533,069	27,472,346	179,099,721	121,974,512	844,868,233	865,607,478	236,552,755	1,998,468,755	
1856	13,508,007	26,956,400	12,437,203	511,882,060	38,887,462	24,586,324	166,061,806	128,910,665	870,328,317	693,153,177	220,163,567	1,836,546,671	
1857	9,518,492	27,012,057	11,285,572	516,678,213	40,118,666	23,977,993	175,537,462	120,213,767	876,526,101	410,919,409	138,962,467	1,474,224,098	
1858	9,863,464	26,450,057	10,953,022	520,714,378	40,162,124	21,828,373	188,576,860	136,184,821	907,466,556	365,748,051	133,426,507	1,453,907,657	
1859	10,530,399	27,215,559	11,724,868	555,901,784	42,281,191	24,642,765	201,619,639	139,271,954	963,717,333	606,586,823	208.348,329	1,828,123,311	
1860	19,631,507	27,703,079	13,404,199	560,184,408	44,288,661	23,775,141	195,083,574	134,606,056	957,937,240	443,558,023	202,656,199	1,664,890,247	
1861	23,113,070	30,301,871	17,623,149	580,626,233	44,159,026	25,713,538	199,283,918	116,911,134	966,693,849	440,975,814	230,001,184	1,708,708,937	
1862	17,119,824	31,794,403	12,690,735	564,591,389	45,278,835	25,169,659	217,562,983	137,754,315	990,357,181	434,941,342	241,796,635	1,728,700,120	
1863	15,327,583	32,735,830	12,862,440	622,608,212	46,032,117	24,900,983	218,631,883	158,962,723	1,071,135,918	(A) 460,670,695	(A) 221,467,945	1,814,200,411	
1864	15,747,448	32,741,661	13,098,808	651,885,124	47,164,109	24,243,895	225,763,535	126,025,624	1,075,082,287	(A) 440,396,233	(A) 217,153,080	1,794,219,517	
1865	15,350,121	32,813,858	12,923,186	608,774,814	47,091,282	20,767,910	220,591,199	108,459,634	1,005,684,769	(A) 408,489,245	(A) 192,964,248	1,668,225,427	
1866	15,507,615	32,840,883	13,074,939	597,146,429	47,704,051	27,511,401	226,606,030	111,163,451	1,010,131,362	(A) 416,131,931	(A) 192,343,557	1,680,030,287	
1867	15,168,775	32,912,634	13,350,372	(B) 457,124,439	47,669,263	19,965,354	225,005,646	111,697,420	861,462,122	(A) 513,090,285	(A) 221,972,850	1,657,957,038	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 A 1867.

Suite du *Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1867.*

EXERCICES.	Suite des DÉPENSES ORDINAIRES.									TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	REPORT de l'autre part.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service des cultes.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de l'Algérie et des colonies.	DÉPENSES à différents titres.	TOTAL.	MINISTÈRE d'État.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.	TOTAL.		
1848	1,284,794,835f	19,298,562f	39,731,537f	154,911,744f	21,887,617f	90,729,327f	"	"	1,611,353,[illegible]	"	13,056,993f	21,234,289f	125,315,836f	159,607,118f	1,770,960,740f	(A) En 1852, les ministères de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce ont été réunis en un seul. Le chiffre ci-dessus comprend, en outre, les dépenses du ministère de la police générale, créé en 1852 et supprimé en 1853.
1849	1,236,245,724	21,699,759	40,891,147	143,500,337	18,565,607	62,586,572	"	"	1,523,489,[illegible]	"	10,754,548	7,406,862	104,653,886	122,815,296	1,646,304,442	
1850	1,112,741,572	21,318,622	41,030,377	122,809,042	16,633,713	65,767,865	"	"	1,380,301,[illegible]	"	4,829,444	4,129,330	83,377,273	92,336,047	1,472,637,238	(B) A partir de 1853, les services de l'agriculture et du commerce ont été détachés du ministère de l'intérieur et réunis à celui des travaux publics.
1851	1,114,332,582	21,901,816	41,833,737	125,619,341	19,308,983	64,543,400	"	"	1,387,539,[illegible]	"	4,034,156	3,946,539	65,809,090	73,789,785	1,461,329,644	(C) Transport à un compte spécial d'une somme de 20 millions prélevée sur l'emprunt autorisé par la loi du 11 juillet 1855, pour travaux de défense contre les inondations. (Exécution de la loi du 28 mai 1858.)
1852	1,158,671,567	22,958,893	41,929,535	162,138,242f (A)		70,515,387	"	"	1,456,213,[illegible]	4,618,751f	"	2,467,932	49,803,690	56,890,373	1,513,103,997	
1853	1,180,063,126	22,869,803	44,268,012	135,426,656f	76,314,922f (B)		"	"	1,458,942,[illegible]	10,767,163	"	3,394,179	74,493,148	88,654,490	1,547,597,009	(D) On a dû, dans ce tableau, rattacher au budget ordinaire le montant des travaux extraordinaires de la guerre, de la marine et de quelques autres ministères, afin de maintenir une analogie complète entre les différents termes de dépense des budgets de 1863 à 1867 et ceux des budgets précédents où cette distinction n'existait pas.
1854	1,569,846,655	22,170,648	44,365,015	152,152,554	77,334,356		"	"	1,865,869,[illegible]	23,998,447	"	2,797,300	95,413,185	122,208,932	1,988,078,160	
1855	1,998,468,755	19,719,095	44,183,094	157,492,585	93,221,500		"	"	2,313,085,[illegible]	12,419,522	"	4,891,485	68,821,804	86,132,811	2,399,217,840	(E) A partir de 1867, le payement des garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer a été mis à la charge du budget spécial de la caisse d'amortissement.
1856	1,836,546,671	19,866,551	45,386,730	150,983,979	85,629,223		"	"	2,138,413,[illegible]	8,128,659	"	5,555,147	43,684,827	57,368,633	2,195,781,787	
1857	1,474,224,098	20,281,968	46,960,094	173,993,943	89,924,760		"	20,000,000f (C)	1,825,384,[illegible]	4,153,437	"	4,892,431	58,095,486	67,141,354	1,892,526,217	
1858	1,453,907,657	20,523,907	46,852,315	186,596,289	82,576,291		38,067,067f	"	1,828,523,[illegible]	4,671,990	"	"	25,298,375	29,970,365	1,858,493,891	
1859	1,828,123,311	20,996,163	47,916,605	157,914,974	72,177,816		38,234,997	"	2,165,363,[illegible]	4,863,024	"	"	37,433,513	42,296,537	2,207,660,403	
1860	1,664,890,247	20,857,979	50,008,543	170,946,060	73,536,033		41,525,685	"	2,021,764,[illegible]	3,038,450	"	"	59,288,357	62,326,807	2,084,091,354	
1861	1,708,708,937	21,322,239	52,102,124	191,514,819	76,479,157		21,729,547	"	2,071,856,[illegible]	3,134,580	"	"	95,997,204	99,131,784	2,170,988,607	
1862	1,728,700,120	24,674,596	50,298,570	193,413,652	77,013,738		19,379,357	"	2,093,480,[illegible]	12,754,408	"	"	106,604,886	119,359,294	2,212,839,327	
1863	1,814,200,411	26,219,752	50,264,495	196,584,303	78,454,162		18,568,056	"	2,184,291,[illegible]	8,349,028	(D) "	(D) "	94,428,850	102,777,878	2,287,069,057	
1864	1,794,219,517	27,487,195	51,296,433	199,414,410	76,102,195		19,716,727	"	2,168,236,[illegible]	8,499,778	(D) "	(D) "	79,970,131	88,469,909	2,256,706,386	
1865	1,668,225,427	28,735,638	52,846,289	194,759,054	77,874,918		21,732,658	"	2,044,173,[illegible]	8,566,105	(D) "	(D) "	94,450,923	103,017,028	2,147,191,012	
1866	1,680,030,287	29,660,417	53,434,031	202,970,795	77,777,351		29,187,455	"	2,073,060,[illegible]	8,268,342	(D) "	(D) "	121,745,947	130,014,289	2,203,074,625	
1867	1,657,957,038	30,193,600	54,035,637	208,793,485	78,705,590		33,359,022	"	2,063,044,[illegible]	9,157,956	(D) "	(D) "	(E) 97,562,244	106,720,200	2,169,764,572	

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1867.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Tableau comparatif, par exercice, des recettes et des dépenses du Budget voté et du budget réglé définitivement (A).

1° Modifications apportées législativement aux recettes et aux dépenses du Budget voté.

EXERCICES.	EXCÉDANTS RÉSULTANT de la loi du budget		RECETTES.								DÉPENSES.								
			ÉVALUATIONS adoptées dans la loi du budget.	MODIFICATIONS LÉGISLATIVES AU BUDGET VOTÉ. Fonds départementaux et spéciaux. Augmentations.		Réductions.		Ressources spéciales rattachées aux budgets.		MONTANT RÉEL du budget voté. (Voir le tableau suivant.)	CRÉDITS ouverts par la loi du budget.	MODIFICATIONS LÉGISLATIVES AU BUDGET VOTÉ. Fonds départementaux et spéciaux. Augmentations.		Réductions		Dépenses spéciales rattachées aux budgets.		MONTANT RÉEL du budget voté. (Voir le tableau suivant.)
	en recette.	en dépense.		Plus-value des recettes.	Fonds reportés des exercices précédents.	Moins-value des recettes.	Fonds transportés aux exercices suivants.	Augmentations.	Réductions.			Crédits égaux aux plus-values des recettes.	Crédits égaux aux fonds reportés des exercices précédents.	provenant des moins-values de recettes.	Fonds transportés aux exercices suivants.	Augmentations.	Réductions.	
1840	15,851,735f	"	1,160,765,222f	11,632,871f	8,847,948f	"	8,497,501f	28,985,00[illegible]	"	1,201,733,540f	1,144,913,487f	11,632,871f	8,847,948f	"	8,497,501f	"	"	1,156,896,805f
1841	24,043,432	"	1,211,885,666	12,096,726	7,949,739	"	9,234,488	111,518,15[illegible]	"	1,334,215,830	1,187,842,234	12,096,726	7,949,739	"	9,234,488	"	"	1,198,654,211
1842	"	115,654,934f	1,160,683,142	13,901,834	8,456,246	"	9,762,436	80,730,13[illegible]	"	1,254,008,920	1,276,338,076	13,901,834	8,456,246	"	9,762,437	81,144,000f	"	1,370,077,719
1843	"	37,363,817	1,281,173,360	12,109,569	9,234,489	"	10,700,315	33,154,2[illegible]	"	1,324,971,333	1,318,537,177	12,109,568	9,234,489	"	10,700,315	34,724,200	"	1,363,905,119
1844	"	64,447,836	1,324,760,336	10,584,599	15,462,274	"	14,673,786	8,982,10[illegible]	"	1,345,115,531	1,389,208,172	10,584,598	15,462,274	"	14,673,785	4,480,000	"	1,405,061,259
1845	"	35,791,831	1,327,784,417	11,365,678	15,112,741	"	14,422,001	2,026,51[illegible]	"	1,341,867,351	1,363,576,248	11,365,678	15,112,741	"	14,422,002	56,400,000	"	1,432,032,665
1846	"	79,393,755	1,355,045,651	8,066,044	15,164,480	"	13,245,004	"	3,836,795f	1,361,194,376	1,434,439,406	8,066,044	15,164,480	"	13,245,004	50,553,300	"	1,494,978,226
1847	"	101,379,928	1,357,343,325	5,851,573	13,884,580	"	13,407,022	7,676,3[illegible]	"	1,371,329,052	1,458,723,253	5,831,573	13,884,580	"	13,407,022	71,672,556	"	1,536,704,940
1848	"	330,317,890	(B) 1,487,324,818	7,060,332	13,193,971	"	13,210,270	254,026,51[illegible]	"	1,748,395,367	1,817,642,708	7,060,332	13,193,970	"	13,210,270	"	"	1,824,686,740
1849	"	160,839,062	1,411,732,007	21,125,769	12,538,133	"	14,836,054	3,000,00[illegible]	"	1,433,559,855	1,572,571,069	21,125,769	12,538,133	"	14,836,054	"	"	1,591,398,917
1850	"	102,322,671	1,359,169,117	"	14,231,907	1,224,114f	13,978,353	"	"	1,358,198,557	1,461,491,788	"	14,231,907	1,049,314f	13,978,353	"	"	1,460,696,028
1851	"	63,254,289	1,371,379,758	"	13,561,606	527,987	12,045,811	"	"	1,372,367,566	1,434,634,047	"	13,561,606	577,987	12,045,811	"	"	1,435,571,855
1852	"	53,985,242	1,449,413,604	"	12,651,701	354,641	11,325,144	"	"	1,450,385,520	1,503,398,846	"	12,651,701	9,193	11,325,144	"	"	1,504,716,210
1853	"	34,192,794	1,450,820,531	2,460,821	12,204,690	"	11,575,260	"	"	1,453,910,782	1,485,013,325	2,360,821	12,204,690	"	11,575,261	"	"	1,488,003,575
1854	3,567,630	"	1,520,288,089	12,650,732	10,167,127	"	10,662,229	250,000,00[illegible]	"	1,782,443,719	1,516,720,459	12,650,731	10,167,128	"	10,662,229	"	"	1,528,876,089
1855	5,813,061	"	1,566,012,213	15,894,321	10,300,485	"	13,185,581	1,132,828,94[illegible]	"	2,711,850,379	1,560,199,152	15,894,321	10,300,485	"	13,185,581	"	"	1,573,208,377
1856	3,300,204	"	1,601,586,732	21,416,808	12,253,122	"	11,889,918	154,342,65[illegible]	"	1,777,709,425	1,598,286,528	21,416,807	12,253,122	"	11,889,918	"	"	1,620,066,539
1857	10,969,848	"	1,709,874,512	37,796,912	13,801,962	"	18,018,176	"	"	1,743,455,210	1,698,904,664	37,796,912	13,801,962	"	18,018,176	(c)20,000,000	"	1,752,485,362
1858	20,125,675	"	1,737,115,171	48,098,500	14,305,760	"	17,904,794	"	"	1,781,614,637	1,716,989,496	48,104,500	14,305,760	"	17,904,794	"	"	1,761,494,962
1859	8,138,237	"	1,773,919,114	12,951,352	17,879,270	"	20,974,363	360,133,71[illegible]	"	2,143,909,090	1,765,780,877	12,951,352	17,879,270	"	20,974,363	"	"	1,775,637,136
1860	896,601	"	1,825,854,379	9,921,257	19,215,772	"	23,469,309	86,118,35[illegible]	"	1,917,640,426	1,824,957,778	9,921,257	19,215,772	"	23,469,309	"	"	1,830,625,498
1861	653,812	"	1,840,775,670	22,868,955	23,718,075	"	23,209,621	"	"	1,864,153,079	1,840,121,858	22,868,955	23,718,075	"	23,209,621	"	"	1,863,499,267
1862	4,300,997	"	1,974,070,028	22,622,310	22,182,168	"	23,268,320	"	"	1,995,606,186	1,969,769,031	22,622,310	22,182,168	"	23,268,320	"	"	1,991,305,189
1863	8,894,156	"	2,069,507,518	21,490,621	24,456,252	"	23,678,069	"	"	2,091,776,322	2,060,613,362	21,490,621	24,456,252	"	23,678,069	"	"	2,082,882,166
1864	6,844,221	"	2,110,437,345	24,043,103	23,024,453	"	22,706,616	"	"	2,134,798,285	2,103,593,124	24,043,103	23,024,453	"	22,706,616	"	"	2,127,954,064
1865	1,611,490	"	2,100,879,108	17,398,362	22,861,979	"	22,163,623	"	"	2,118,975,826	2,099,267,618	17,398,362	22,861,979	"	22,163,623	"	"	2,117,364,336
1866	3,336,727	"	2,077,462,459	19,414,816	24,492,472	"	20,725,547	"	"	2,100,644,200	2,074,125,732	19,414,816	24,492,472	"	20,725,547	"	"	2,097,307,473
1867	"	"	1,902,451,531	12,678,384	22,993,119	"	17,185,253	175,057,9[illegible]	"	2,095,995,704	1,902,111,370	12,678,384	22,993,119	"	17,185,253	"	"	1,920,597,620

(A) Ce développement résume les modifications législatives ou administratives apportées aux prévisions du budget primitif lors du règlement de chaque exercice.

(B) Budget rectifié de 1848, comprenant l'impôt extraordinaire de 45 centimes.

(c) Dépense d'ordre pour transport au fonds spécial des travaux de défense contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1867.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Suite du *Tableau comparatif, par exercice, des recettes et des dépenses du Budget voté et du Budget réglé définitivement.*

2° Modifications apportées par l'exécution des services aux recettes et aux dépenses du budget voté.

EXERCICES.	RECETTES. Budget primitif (y compris les modifications développées dans le tableau qui précède.)	Résultat définitif de l'exécution des services. Augmentation.	Résultat définitif de l'exécution des services. Diminution.	Total des recettes définitives.	DÉPENSES. Budget primitif (y compris les modifications développées dans le tableau qui précède).	Résultat définitif de l'exécution des services. Augmentation.	Résultat définitif de l'exécution des services. Diminution.	Total des dépenses définitives.	EXCÉDANT pour chaque exercice. des recettes sur les dépenses.	EXCÉDANT pour chaque exercice. des dépenses sur les recettes.	FONDS disponibles provenant des exercices précédents.	SITUATION DÉFINITIVE en règlement d'exercice. Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	SITUATION DÉFINITIVE en règlement d'exercice. Excédants de dépense formant découverts pour le trésor.
1840	1,201,733,540f	32,749,559f	"	1,234,483,099f	1,156,896,805	206,814,297f	"	1,363,711,102f	"	129,228,003f	"	8,776,526f	138,004,529f
1841	1,334,215,830	63,552,862	"	1,397,768,692	1,198,654,211	226,585,412	"	1,425,239,623	"	27,470,931	8,776,526f	"	18,694,405
1842	1,254,008,920	76,984,965	"	1,330,993,885	1,370,077,719	70,896,429	"	1,440,974,148	"	109,980,263	"	"	109,980,263
1843	1,324,971,333	53,252,868	"	1,378,224,201	1,363,905,119	81,360,621	"	1,445,265,740	"	67,041,539	"	"	67,041,539
1844	1,345,115,531	39,645,985	"	1,384,761,516	1,405,061,259	23,072,683	"	1,428,133,942	"	43,372,426	"	"	43,372,426
1845	1,341,867,351	51,419,494	"	1,393,286,845	1,432,032,665	57,399,436	"	1,489,432,101	"	96,145,256	"	4,335,330	100,480,586
1846	1,361,194,376	38,096,179	"	1,399,290,555	1,494,978,229	71,547,365	"	1,566,525,591	"	167,235,036	4,335,330	"	162,899,706
1847	1,371,329,052	1,058,398	"	1,372,387,450	1,536,704,940	92,973,149	"	1,629,678,089	"	257,290,639	"	"	257,290,639
1848	1,748,395,367	19,560,323	"	1,767,955,690	1,824,686,740	"	53,726,000f	1,770,960,740	"	3,005,050	"	"	3,005,050
1849	1,433,559,855	"	1,880,890f	1,431,678,965	1,591,308,917	54,905,525	"	1,646,304,442	"	214,625,477	"	"	214,625,477
1850	1,358,198,557	73,423,914	"	1,431,622,471	1,460,696,028	11,941,210	"	1,472,637,238	"	41,014,767	"	"	41,014,767
1851	1,372,367,566	"	11,766,791	1,360,600,775	1,435,571,835	25,757,789	"	1,461,329,644	"	100,728,869	"	"	100,728,869
1852	1,450,385,520	36,959,464	"	1,487,344,984	1,504,716,210	8,387,787	"	1,513,103,997	"	25,759,013	"	"	25,759,013
1853	1,453,910,782	70,537,682	"	1,524,448,464	1,488,003,573	59,593,434	"	1,547,597,009	"	23,148,545	"	"	23,148,545
1854	(A) 1,782,443,719	19,601,119	"	1,802,044,838	1,528,876,689	459,202,071	"	1,988,078,160	"	186,033,322	"	"	186,033,322
1855	(B) 2,711,850,379	81,423,586	"	2,793,273,965	1,573,208,577	826,009,463	"	2,399,217,840	394,056,125f	"	"	394,056,125	"
1856	(C) 1,777,709,425	136,233,724	"	1,913,943,149	1,620,066,530	575,715,248	"	2,195,781,787	"	281,838,638	394,056,125	112,217,487	"
1857	1,743,455,210	55,770,628	"	1,799,225,838	1,752,485,362	140,040,855	"	1,892,526,217	"	93,300,379	112,217,487	18,917,108	"
1858	1,781,614,637	89,767,267	"	1,871,381,904	1,761,494,962	96,998,929	"	1,858,493,891	12,888,013	"	18,917,108	31,805,121	"
1859	(D) 2,143,909,090	34,830,045	"	2,178,739,135	1,775,637,138	432,023,267	"	2,207,660,403	"	28,921,268	31,805,121	2,883,853	"
1860	(E) 1,917,640,426	44,558,191	"	1,962,198,617	1,830,625,599	253,465,856	"	2,084,091,354	"	121,892,737	2,883,853	"	119,008,884
1861	1,864,153,079	141,932,364	"	2,006,085,443	1,863,490,207	307,489,340	"	2,170,988,607	"	164,903,164	"	"	164,903,164
1862	1,995,606,186	182,279,515	"	2,177,885,701	1,991,305,188	221,534,138	"	2,212,839,327	"	34,953,626	"	"	34,953,626
1863	2,091,776,322	173,161,636	"	2,264,937,958	2,082,882,189	204,186,891	"	2,287,069,057	"	22,131,099	"	"	22,131,099
1864	2,134,798,285	70,142,490	"	2,204,940,775	2,127,954,064	128,752,322	"	2,256,706,386	"	51,765,611	"	"	51,765,611
1865	2,118,975,826	50,176,716	"	2,169,152,542	2,117,364,538	29,826,676	"	2,147,191,012	21,961,530	"	"	12,224,000	A déd. 9,737,530
1866	2,100,644,200	92,185,085	"	2,192,829,285	2,097,307,475	105,767,152	"	2,203,074,625	"	10,245,340	12,224,000	1,978,660	"
1867	(F) 2,095,995,704	71,790,208	"	2,167,785,912	1,920,597,856	249,166,952	"	2,169,764,572	"	1,978,660	1,978,660	"	"

(A) Y compris le montant de l'emprunt de 250 millions.
(B) Y compris le produit des emprunts de 500 et de 750 millions pour 1,134,639,397 francs.
(C) Y compris le reliquat des emprunts pour 154,342,681 francs.

(D) Y compris le produit de l'emprunt de 500 millions (loi du 2 mai 1859) pour 360,133,717 francs.
(E) Idem pour 86,278,921 francs.
(F) Y compris 175,057,923 francs prélevés sur le produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1867.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Développement, par catégories principales, des Augmentations et des Diminutions de Recettes.

EXERCICES.	CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Fonds généraux.)		PRODUITS DES DOMAINES et des forêts.		IMPÔTS ET REVENUS indirects.		REVENUS ET PRODUITS divers.		RESSOURCES extraordinaires.		PRODUIT DE LA RÉSERVE de l'amortissement.		FONDS GÉNÉRAUX des budgets que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles.	RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des services.		OBSERVATIONS.
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.		Augmentation. (Recouvrements excédant les évaluations.)	Diminution. (Évaluations excédant les recouvrements.)	
1840	2,681,309f	"	"	987,509f	30,776,299f	"	279,460f	"	"	"	"	"	"	32,749,559f	"	(A) Accroissement provenant principalement de la perception, pendant les 5 derniers mois de l'année, des divers droits temporaires établis par la loi du 14 juillet 1855.
1841	3,156,037	"	589,093f	"	40,377,144	"	2,931,039	"	16,499,549f	"	"	"	"	63,552,862	"	
1842	3,937,401	"	4,832,039	"	60,312,118	"	7,903,407	"	"	"	"	"	"	76,984,965	"	(B) Accroissement provenant principalement de la perception, pendant l'année entière, des mêmes droits.
1843	2,866,225	"	2,459,408	"	45,166,467	"	2,760,768	"	"	"	"	"	"	53,252,868	"	
1844	1,814,109	"	"	3,360,342	35,569,952	"	4,681,124	"	"	"	"	"	941,142f	39,645,985	"	
1845	4,159,325	"	5,654,466	"	34,026,687	"	1,617,646	"	"	"	"	"	5,961,370	51,419,494	"	(C) Résultat de reversements plus considérables des ministères de la guerre et de la marine.
1846	4,097,063	"	855,638	"	30,723,873	"	717,511	"	"	"	"	"	1,702,094	38,096,179	"	
1847	819,231	"	"	9,643,260	9,021,341	"	"	638,36[illegible]	"	"	"	"	1,499,448	1,058,398	"	(D) Produit de la consolidation de la réserve afférente à l'emprunt de 750 millions.
1848	"	516,028f	"	2,992,255	18,553,290	"	2,352,693	"	"	560,114f	2,140,751f	"	581,986	19,560,323	"	
1849	"	3,105,003	8,077,334	"	"	14,059,821f	7,156,994	"	"	4,140,718	3,141,517	"	1,048,807	"	1,880,890f	(E) Élévation du prix de vente des coupes de bois et aliénations de domaines.
1850	"	104,852	"	8,117,002	26,221,038	"	830,751	"	52,113,574	"	1,067,782	"	1,412,623	73,423,914	"	
1851	1,584,249	"	"	9,423,424	"	19,397,887	7,743,805	"	6,273,083	"	393,437	"	1,059,946	"	11,766,791	(F) Augmentation provenant, jusqu'à concurrence de 57,868,000 francs, des nouveaux droits perçus à partir du 1er juillet 1862 sur l'enregistrement, le timbre et les sucres.
1852	1,023,781	"	"	10,382,078	28,940,138	"	5,265,068	"	11,178,736	"	284,415	"	649,404	36,959,464	"	
1853	2,411,919	"	"	3,224,712	49,007,874	"	7,380,958	"	14,022,311	"	"	188,170f	1,127,502	70,537,682	"	
1854	3,660,718	"	"	3,022,989	1,147,878	"	9,385,227	"	7,548,501	"	461,484	"	420,300	19,601,119	"	(G) Conséquence de l'augmentation du capital nominal de la dette consolidée, par suite de la conversion du 4 1/2 en rentes 3 p. o/o.
1855	3,320,914	"	3,439,797	"	(A) 66,762,135	"	8,975,564	"	"	2,769,403	1,315,828	"	378,751	81,423,586	"	
1856	3,044,930	"	(E) 13,147,789	"	(B) 103,669,332	"	(C) 15,650,975	"	"	13,352,877	(D) 13,495,780	"	577,795	136,233,724	"	(H) Diminution résultant du dégrèvement d'un demi second décime de l'enregistrement à partir du 1er juillet 1864 et de la mise en train de la nouvelle législation sur les sucres.
1857	4,586,682	"	12,805,153	"	28,149,882	"	10,651,106	"	"	"	"	422,195	"	55,770,628	"	
1858	5,150,468	"	"	6,825,781	68,093,787	"	21,365,975	"	3,030,001	"	"	1,047,183	"	89,767,267	"	
1859	4,975,963	"	"	9,282,873	21,465,852	"	12,186,848	"	4,965,708	"	518,547	"	"	34,830,045	"	
1860	3,951,840	"	"	3,294,217	"	34,486,375	17,876,909	"	31,404,908	"	29,105,126	"	"	44,558,191	"	
1861	5,626,110	"	"	401,023	41,863,733	"	7,197,504	"	85,622,156	"	2,023,884	"	"	141,932,364	"	
1862	2,587,880	"	"	5,584,055	(F) 60,682,800	"	7,665,266	"	115,891,194	"	1,036,430	"	"	182,279,515	"	
1863	2,002,945	"	"	5,649,319	71,525,949	"	11,406,164	"	74,413,544	"	(G) 19,462,353	"	"	173,161,636	"	
1864	4,142,215	"	"	938,086	"	(H) 32,162,982	18 811,462	"	79,617,829	"	672,052	"	"	70,142,490	"	
1865	4,412,956	"	"	360,429	38,632,455	"	3,662,857	"	"	1,271,965	5,100,842	"	"	50,176,716	"	
1866	4,215,461	"	"	3,006,519	87,850,935	"	2,801,031	"	"	36,970	361,147	"	"	92,185,085	"	
1867	1,913,667	"	1,734,385	"	71,622,309	"	"	176,84[illegible]	"	3,303,309	"	"	"	71,790,208	"	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1867.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Développement, par Ministère, des suppléments de Crédits accordés et des Crédits annulés (*).

EXERCICES.	MINISTÈRE D'ÉTAT.		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		MINISTÈRE des affaires étrangères.		MINISTÈRE DES FINANCES.		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		MINISTÈRE DE LA MARINE.		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. Service de l'instruction publique		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. Service des cultes.	
	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.
1840	"	"	822,842f	226,863f	3,228,173f	163,129f	24,196,773f	8,510,[illegible]	(A) 144,149,786f	24,618,070f	(A) 28,317,328f	1,230,078f	150,722f	163,887f	307,476f	242,682f
1841	"	"	666,533	155,405	600,117	367,918	56,803,247	17,803,[illegible]	(A) 146,973,865	12,978,076	(A) 58,075,394	7,189,471	40,519	147,842	379,798	381,607
1842	"	"	321,418	107,098	1,101,754	319,229	30,135,250	12,064,[illegible]	37,264,917	16,805,680	4,376,212	7,303,121	79,850	233,878	362,966	456,244
1843	"	"	301,161	69,405	2,093,305	1,017,050	18,758,287	9,034,[illegible]	32,266,771	14,499,726	15,853,379	3,071,285	50,371	167,208	271,675	321,614
1844	"	"	172,461	66,389	1,784,080	1,084,323	5,044,074	6,912,[illegible]	17,813,860	18,203,706	16,577,666	6,327,968	90,904	142,229	273,161	269,604
1845	"	"	125,813	57,822	1,741,458	851,369	27,405,776	7,273,[illegible]	22,173,543	11,439,243	12,222,087	4,427,195	58,714	211,747	727,717	599,906
1846	"	"	166,025	83,455	2,630,172	457,878	23,840,188	10,692,[illegible]	42,198,282	14,835,380	17,505,938	7,825,006	1,114,718	186,984	713,033	1,045,836
1847	"	"	731,830	63,917	1,811,916	546,299	25,678,332	7,274,[illegible]	61,297,713	12,768,002	20,601,011	6,554,916	430,289	382,031	651,696	607,080
1848	"	"	607,774	709,267	2,136,115	731,870	A déduire : 24,428,351	11,776,[illegible]	4,751,154	15,823,102	3,515,227	6,430,390	501,962	450,319	1,025,613	598,659
1849	"	"	355,508	459,436	3,216,179	322,259	17,084,613	12,171,[illegible]	51,202,153	22,759,356	10,677,233	5,100,008	356,972	641,637	478,189	653,435
1850	"	"	526,016	156,947	3,085,725	121,860	6,791,216	10,458,[illegible]	26,287,235	16,748,991	2,203,686	6,241,980	817,349	425,782	557,101	459,718
1851	"	"	773,645	193,088	1,686,490	426,797	20,078,580	12,697,[illegible]	18,148,388	8,786,237	A déduire : 1,935,037	3,484,109	382,690	449,318	1,541,829	510,814
1852	725,863f	332,389f	797,354	211,378	1,631,781	241,263	44,912,074	18,304,[illegible]	5,232,540	7,228,641	781,474	9,991,411	172,380	285,503	324,336	536,093
1853	799,934	53,253	1,019,664	20,926	231,093	80,067	46,079,174	6,838,[illegible]	2,838,315	4,330,168	6,479,897	2,542,608	192,012	206,431	158,760	181,540
1854	25,449,693	57,391	1,263,998	78,972	748,635	134,519	62,604,541	6,423,[illegible]	(B) 291,064,953	31,505,312	(B) 82,027,860	1,661,234	421,110	162,654	527,828	187,913
1855	12,248,772	183,178	152,573	246,174	687,761	40,121	(C) 120,011,078	9,089,[illegible]	(B) 570,368,668	20,658,981	(B) 123,172,817	9,330,979	237,125	153,839	379,920	530,162
1856	8,690,609	120,143	6,336	469,706	2,464,483	33,879	(C) 92,035,015	7,160,[illegible]	(B) 382,480,598	29,189,263	(B) 121,107,230	19,044,115	526,024	90,875	1,069,830	265,636
1857	716,229	72,599	4,114	453,326	1,402,106	123,135	26,283,351	7,090,[illegible]	87,686,587	16,990,322	20,754,391	1,587,314	755,550	185,011	2,025,138	198,880
1858	2,483,559	75,704	1,886	187,699	888,150	191,728	32,975,693	11,551,[illegible]	48,869,492	11,122,057	23,071,855	4,551,372	713,882	153,259	1,635,507	279,428
1859	2,757,292	73,270	1,821	411,132	1,357,142	102,874	(D) 73,821,940	16,178,[illegible]	(E) 283,369,166	14,229,843	(E) 100,288,800	14,697,953	333,596	233,887	1,782,234	457,565
1860	5,439,680	58,129	466,656	397,172	2,946,922	283,323	19,081,163	8,431,[illegible]	131,713,340	27,614,060	83,840,200	4,687,144	2,106,191	268,541	3,296,912	325,304
1861	10,098,941	103,308	878,601	91,249	6,964,799	103,500	34,298,167	17,822,[illegible]	104,356,188	9,035,018	87,390,439	2,296,448	2,267,932	649,429	4,424,947	412,160
1862	12,108,049	279,833	412,643	202,256	1,578,897	22,112	52,130,037	(F) 52,597,[illegible]	70,998,633	11,310,508	95,908,411	3,449,595	649,160	217,539	827,847	399,213
1863	372,284	165,610	44,440	180,220	537,995	194,755	57,757,519	24,981,[illegible]	98,917,918	12,756,590	69,168,573	13,584,048	689,888	555,351	322,598	291,626
1864	642,159	55,186	1,370	427,319	586,606	21,998	25,815,485	34,802,[illegible]	66,744,856	3,521,663	55,189,195	5,278,447	689,737	398,166	339,742	318,945
1865	532,222	117,241	2,978	406,330	457,978	131,992	6,080,937	(G) 68,546,[illegible]	44,387,402	9,019,777	32,949,547	3,577,631	1,203,777	284,627	774,361	258,058
1866	358,510	96,082	3,100	340,928	337,204	45,465	11,698,838	15,650,[illegible]	54,284,166	4,431,458	30,050,634	2,408,559	1,020,917	248,987	490,772	340,427
1867	1,058,520	160,012	33,150	194,226	454,337	37,165	10,677,704	20,163,[illegible]	(H) 167,175,302	5,718,814	(I) 71,876,556	5,455,189	1,515,188	237,356	793,540	222,488

(*) La colonne des *crédits accordés* comprend ceux qui ont été ouverts pour dépenses d'exercices clos. Conséquemment celle des *crédits annulés* présente non-seulement le montant des annulations définitives, mais aussi les crédits annulés pour dépenses restant à payer à la clôture de chaque exercice.

(A) Armements motivés par la question d'Orient.

(B) Dépenses de la guerre d'Orient.

(C) Accroissement du service de la dette inscrite et de la dette flottante. Achats de tabacs et primes d'exportation.

(D) Accroissement du service de la dette inscrite.

(E) Dépenses de la guerre d'Italie.

(F) Y compris 35 millions d'annulations pour le 4e trimestre des arrérages des rentes 3 p. c/o payable le 1er janvier 1863, et imputé sur les crédits de cet exercice.

(G) Y compris 44 millions par suite de l'annulation des rentes inscrites au nom de la Caisse d'amortissement. (Loi du 28 juin 1865.)

(H) Y compris 120,305,871f de dépenses d'armements extraordinaires.

(I) Y compris 38,286,848f de dépenses d'armements extraordinaires.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1867.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Suite du *Développement, par Ministère, des suppléments de Crédits accordés et des Crédits annulés* (*).

EXERCICES.	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE et du commerce.		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE et des colonies.		TOTAL		RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des dépenses.	
	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	des suppléments de crédits.	des crédits annulés.	Augmentation.	Diminution.
1840	8,633,362f	1,083,730f	6,681,206f	917,424f	39,004,714f	11,521,8[illegible]	"	"	255,492,382f	48,678,085f	206,814,297f	"
1841	6,261,543	1,347,042	906,600	546,879	1,625,446	4,829,4[illegible]	"	"	272,333,061	45,747,649	226,585,412	"
1842	4,916,369	1,068,915	101,029	381,750	48,220,134	17,242,6[illegible]	"	"	126,879,899	55,983,470	70,896,429	"
1843	12,139,421	2,751,413	565,483	20,252	40,438,085	10,425,3[illegible]	"	"	122,737,938	41,377,317	81,360,621	"
1844	2,885,858	683,252	827,138	106,853	35,372,962	23,072,4[illegible]	"	"	80,842,164	57,769,481	23,072,683	"
1845	3,367,480	440,071	1,168,813	116,354	26,622,732	12,797,2[illegible]	"	"	95,614,133	38,214,697	57,399,436	"
1846	5,607,653	470,610	2,379,273	171,254	26,848,813	15,688,0[illegible]	"	"	123,004,095	51,456,730	71,547,365	"
1847	18,566,595	1,877,644	743,219	565,953	54,691,728	61,590,9[illegible]	"	"	185,204,329	92,231,180	92,973,149	"
1848	2,631,278	2,262,225	A déduire : 61,527	3,288,012	3,593,704	5,928,7[illegible]	"	"	A déduire : 5,727,051	47,998,949	"	53,726,000f
1849	6,512,305	4,106,308	2,546,251	804,156	13,536,583	4,042,7[illegible]	"	"	105,965,986	51,060,461	54,905,525	"
1850	3,534,144	1,358,893	582,256	540,723	7,035,944	2,966,38[illegible]	"	"	51,420,672	39,479,462	11,941,210	"
1851	4,915,989	1,558,970	1,891,395	337,192	9,360,081	2,642,37[illegible]	"	"	56,844,050	31,086,261	25,757,789	"
1852	(A) 7,641,995f		(B) 1,431,195f		A déduire : 13,806,464	1,463,08[illegible]	"	"	48,413,333	40,025,546	8,387,787	"
1853	5,516,404f	506,135f	11,524,589f		487,072f		"	"	74,839,842	15,246,408	59,593,434	"
1854	19,811,609	557,906	16,840,078		789,149		"	"	500,760,304	41,558,233	459,202,071	"
1855	23,908,458	371,987	16,078,283		630,720		"	"	867,245,455	41,235,992	826,009,463	"
1856	7,141,655	993,615	18,723,965		1,162,668		"	"	634,245,745	58,530,497	575,715,248	"
1857	7,237,065	1,014,126	21,354,627		463,253		"	"	168,219,158	28,178,303	140,040,855	"
1858	2,861,427	1,021,557	12,150,213		1,393,602		2,928,265f	1,052,636f	128,579,929	31,581,000	96,998,929	"
1859	3,370,289	2,141,719	13,807,598		2,414,042		3,573,321	1,499,099	484,463,199	52,439,932	432,023,267	"
1860	10,434,892	2,051,756	38,524,740		3,066,307		4,160,042	1,361,868	302,010,738	48,544,882	253,465,856	"
1861	11,366,378	571,416	79,791,898		7,797,300		4,748,485	215,238	346,586,775	39,097,435	307,489,340	"
1862	8,951,947	446,936	47,247,015		2,409,000		2,148,643	93,300	292,961,282	71,427,144	221,534,138	"
1863	5,678,783	904,109	25,644,137		2,014,804		851,740	170,295	259,985,875	55,798,984	204,186,891	"
1864	1,489,300	1,139,830	22,530,914		1,084,868		1,888,363	116,242	175,917,727	47,165,405	128,752,322	"
1865	2,566,514	770,286	24,478,396		2,200,504		1,809,817	101,092	115,243,929	85,417,253	29,826,676	"
1866	2,460,127	274,582	23,395,255		2,753,848		8,796,865	538,408	132,896,388	27,129,236	105,767,152	"
1867	3,334,104	473,923	31,882,943		3,937,067		A déduire : (C) 2,556,054	479,079	286,245,290	37,078,338	249,166,952	"

(*) La colonne des crédits *accordés* comprend ceux qui ont été ouverts pour dépenses d'exercices clos. Conséquemment celle des *crédits annulés* présente, non-seulement le montant des annulations définitives, mais aussi les crédits annulés pour dépenses restant à payer à la clôture de chaque exercice.

(A) Crédits accordés aux services réunis de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce.

(B) Crédits annulés sur les mêmes services.

(C) Différence entre les suppléments de crédits et les crédits reportés à l'exercice suivant.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1867.

Développement sur les Ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux Budgets de 1840 à 1867.

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1841	Excédant de recette du budget de 1839	16,499,548f	16,499,548f
1848	Contribution extraordinaire de 45 centimes	192,064,734	203,699,886
	Retenues proportionnelles sur les traitements	8,635,152	
	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000	
1849	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	.....	12,000,000
1850	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000	23,585,781
	Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations	11,585,781	
1851	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	6,000,000	11,273,083
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,088,545	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,184,538	
1852	Versements des compagnies de chemin de fer, en capital et intérêts, sur les prêts à elles faits par le Trésor	4,642,695	58,707,070
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,564,375	
	Remboursements faits par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans (chemin du Centre). (Décret du 17 mars 1852.)	2,666,667	
1853	Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	2,534,218	54,894,946
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1853.)	1,087,937	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167	
	Remboursements faits par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	1,666,667	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre. (Décret du 17 mars 1852.)	5,333,333	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée	3,233,333	
	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis à l'État pour cause de déchéance	11,620,291	
1854	Versements des compagnies de chemin de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	300,000	53,684,041
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1854.)	2,000,000	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	1,000,000	
	——— du Centre	5,333,333	
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334	
	Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	14,782,117	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg	1,060,392	
	——— de Cherbourg	555,698	
1855	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre	2,666,667f	34,935,256f
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,333	
	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	2,000,000	
	——— de Paris à Lyon	25,419,167	
	——— de Paris à Strasbourg	1,060,392	
	——— de Paris à Cherbourg	555,697	
1856	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	2,000,000	6,295,250
	——— de Paris à Lyon	4,295,250	
1857	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	1,129,287
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
1858	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	4,159,287
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Lyon à la Méditerranée	2,000,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial affecté aux travaux de défense contre les inondations	30,000	
1859	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	6,299,072
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Lyon à la Méditerranée	2,000,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial affecté aux travaux de défense contre les inondations	1,965,708	
1860	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	32,577,676
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	——— de Paris à Rouen	1,217,883	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Lyon à la Méditerranée	2,000,000	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	5,317,107	
	——— aux grands travaux d'utilité générale	19,221,519	
	Recette sur l'indemnité de guerre due par le Gouvernement chinois	2,487,803	
1861	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	86,679,045
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	6,178,440	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale	44,083,313	
	Prélèvement sur le produit des obligations trentenaires applicable aux travaux de divers chemins de fer	28,183,547	
	Recette sur l'indemnité de guerre due par le Gouvernement chinois	6,900,381	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1867.

Suite du *Développement sur les Ressources extraordinaires diverses natures attribuées aux Budgets de 1840 à 1867.*

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1862	Produit des obligations du chemin de fer de Paris à Strasbourg	629,287f	151,639,700f
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	Ressource applicable aux travaux de défense contre les inondations	5,468,062	
	Prélèvement sur le produit des obligations trentenaires applicable aux travaux de divers chemins de fer	38,696,940	
	Recette sur l'indemnité de guerre due par le Gouvernement chinois	10,200,184	
	Produit de rentes remises par l'Espagne en règlement de sa dette envers la France	24,711,113	
	Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation des fonds de la caisse de la dotation de l'armée — Portion applicable aux grands travaux d'utilité générale	29,185,729	
	Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation des fonds de la caisse de la dotation de l'armée — Portion attribuée aux besoins généraux de l'exercice 1862	42,544,308	
1863	Solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	64,984,352	136,031,935
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Paris à Lyon et à la Méditerranée	2,000,000	
	Indemnité de Chine. (3e annuité.)	10,000,000	
	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,234,566	
	Produit de la négociation d'obligations de chemins de fer	16,740,443	
	Produit de la négociation de 1,429,620 francs de rentes 3 p. o/o appartenant au Trésor public	32,021,168	
	Prélèvements sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	4,698,689	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale. (Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation de fonds de la caisse de la dotation de l'armée.)	3,352,717	
1864	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	78,807,481
	——— de Paris à Lyon et à la Méditerranée	2,000,000	
	Indemnité de Chine. (4e annuité.)	10,000,000	
	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,196,994	
	Produit des rentes remises à la France par le Gouvernement mexicain	40,100,007	
	Versements faits en exécution du traité de Miramar	12,500,000	
	Remboursement fait sur les dépenses du chemin de fer de la Véra-Cruz	1,500,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	3,156,094	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale. (Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation de fonds de la caisse de la dotation de l'armée.)	1,455,627	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	391,650	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies d'argent de 50 et de 20 centimes	522,125	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie sur les tribus insurgées	2,495,646	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	8,000	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnement	2,481,338	

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1865	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	63,501,237f
	——— de Paris à Lyon et à la Méditerranée	2,000,000	
	Indemnité de Chine. (5e annuité.)	14,000,000	
	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,831,428	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisements, routes et gazonnements	2,371,653	
	Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	242,885	
	Produit des rentes remises à la France par le Gouvernement mexicain	10,857,204	
	Versements faits en exécution du traité de Miramar	25,000,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	2,062,163	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale. (Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation de fonds de la caisse de la dotation de l'armée.)	184,915	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	1,815,200	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies d'argent de 50 et de 20 centimes	180,733	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie sur les tribus insurgées	1,922,256	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	32,800	
1866	Indemnité de Chine. (Complément.)	3,207,220	46,682,482
	Indemnité de Cochinchine. (Annuité.)	1,089,141	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisements, routes et gazonnements	2,338,957	
	Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	118,928	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	3,929,588	
	Sommes remboursées par la Caisse de la dotation de l'armée et afférentes aux années antérieures à 1864	21,776,577	
	Produit des terrains des fortifications du Havre invendus en 1865	476,620	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	1,121,154	
	Versement faits par la Société générale algérienne	9,091,926	
	Prélèvement sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	1,544,429	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale	162,000	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	1,819,782	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	6,160	
1867	Indemnité du Japon	2,187,542	29,279,368
	Indemnité de Cochinchine	490,787	
	Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisements, routes et gazonnements	2,494,998	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	1,265,204	
	Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	375,000	
	Versement faits par la société générale algérienne	13,415,643	
	Produit des terrains des fortifications du Havre	53,209	
	Produit des douanes maritimes du Mexique	710,129	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	172,374	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	987,609	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	124,273	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	2,600	

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1869.

NOTE

SUR

LE BILAN ET LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

La situation générale de l'Administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'Administration des finances au 1er janvier 1869. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la Direction générale de la comptabilité publique, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1868 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1868, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal général*, à la suite du procès-verbal de la Commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1869; les avances, créances et débets que l'Administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque, les opérations de quelques services spéciaux du Trésor, et enfin le montant des avances et découverts du Trésor sur le service des budgets.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du Trésor public au 1er janvier 1869, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont, ou non, passibles d'intérêts à la charge du Trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

ANALYSE DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'Administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances. (Suite.)

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	129,885,163f 17c	491,189,561f 28c
		Numéraire en dépôt à la Banque	169,224,612 85	
	Trésoriers payeurs généraux		43,398,422 42	
	Receveurs des impôts et revenus indirects		34,418,146 03	
	Payeurs des armées		1,687,344 32	
	Comptables en Algérie		37,816,947 57	
	Trésoriers payeurs des colonies		41,717,503 84	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	Numéraire	128,789 66	
		Matières à fabriquer	4,684,487 14	
	Fonds en route		28,228,144 28	
Créances actives.	Avances pour divers services		5,526,334 69	6,745,952 48
	Créances administratives		"	
	Débets de comptables et créances litigieuses		1,219,617 79	
		TOTAL de l'actif		497,935,513 76

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

Bons du Trésor remis à la Banque de France		60,000,000f 00c	299,423,047 71
Obligations trentenaires du Trésor		30,825,000 00	
Effets à payer		208,598,047 71	
Créances passives.	Fonds des correspondants du Trésor	641,391,834 99	770,455,120 65
	——— des comptables des finances (*à déd.*)	9,711,337 27	
	Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux	138,099,748 99	
	——— de divers comptables	674,873 94	
	TOTAL des effets à payer et des créances passives		1,069,878,168 36

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle de 126,494,140 fr. 32 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1869, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budgets des exercices 1868 et 1869. — Excédant de recette	197,825,422f 69c	126,494,140 32
Services spéciaux. — Excédant de dépense	71,331,282 37	
TOTAL du passif de l'Administration des finances		1,196,372,308 68
Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		497,935,513 76
fait ressortir un excédant de passif de la somme de (voir page 534)		698,436,794 92

Note sur la Situation générale de l'Administration des finances. (Suite.)

La somme de 698,436,794 francs 92 centimes représente le montant des découverts et avances du Trésor au 1er janvier 1869, savoir :

Découverts des budgets antérieurs à 1852	Budgets antérieurs à 1848	296,041,850f 70c	655,416,014f 59c
	Budgets de 1848 à 1851	359,374,163 89	
Découvert du budget de l'exercice 1852	25,759,013f 54c	104,465,863 30	
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	78,706,849 76		
Découvert du budget de l'exercice 1853		23,148,545 53	
——— du budget de l'exercice 1854		186,033,322 74	
——— du budget de l'exercice 1860		119,008,884 37	
——— du budget de l'exercice 1861		164,903,163 93	
——— du budget de l'exercice 1862		34,953,625 98	
——— du budget de l'exercice 1863		22,131,099 90	
——— du budget de l'exercice 1864		51,765,610 71	
Résultat des stipulations financières avec l'Autriche et le Piémont		39,880,055 64	
		746,290,172 10	
A déduire :			
Produit de la consolidation en rentes 3 p. o/o de fonds disponibles de la Dotation de l'armée. (Loi du 19 juin 1857.)	115,947,704f 32c	703,269,391 77	
Idem de l'augmentation du capital de la Banque de France	100,000,000 00		
Montant de quatre annuités remboursées à la Banque sur son prêt de 75 millions	20,000,000 00		
Produit net de la soulte provenant de la conversion des rentes	157,715,963 40		
Recouvrements effectués sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	299,868,194 03		
Portion de l'excédant de recette de 1865 qui n'a point été attribuée au budget extraordinaire de 1866	9,737,530 02		
			43,020,780 33
TOTAL, au 1er janvier 1869, des découverts et avances du Trésor sur le service des budgets réglés définitivement			698,436,794 92

Ainsi qu'on l'a expliqué dans les comptes précédents, les découverts résumés ci-dessus pour les exercices 1852 et antérieurs ont cessé d'être présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. A partir de l'année 1849, les découverts du Trésor n'ont pas dû se classer d'après leurs origines diverses, mais seulement par période. En effet, d'une part, la réserve de l'amortissement n'a plus été affectée à ceux du service ordinaire des budgets, aux termes de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848 étaient communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et enfin le régime spécial des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 a cessé momentanément d'être conservé dans le budget de 1849. D'ailleurs, les ressources provenant de la consolidation, décrétée en 1848, d'une

Note sur la Situation générale de l'Administration des finances. (Suite.)

portion de la dette flottante n'ayant pas une affectation précise et excédant chaque nature de découvert prise isolément, il n'a pu en être fait application qu'à l'ensemble des avances du Trésor. Ces découverts ont donc été constatés sur le grand-livre de la Direction générale de la comptabilité publique, depuis l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1852.* Un développement auxiliaire de ce compte général permet toutefois, dans le compte des finances de chaque année (voir le présent compte, pages 550 et 551), de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine.

Les causes pour lesquelles l'Administration des finances a contracté la dette de 1,069,878,168f 36c formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	698,436,794f 92c
2° Créances actives à recouvrer sur divers, et dont le Trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses (page 532)	6,745,952 48
3° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 169,224,612 francs 85 centimes pour fonds en dépôt à la Banque (page 532), ci	491,189,561 28
ENSEMBLE	1,196,372,308 68
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'Administration demeure reliquataire sur les budgets et les services spéciaux (page 535), ci	126,494,140 32
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives	1,069,878,168 36

ANALYSE DE L'ACTIF ET DU PASSIF RÉELS DU TRÉSOR PUBLIC.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du Trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la *situation personnelle* des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels *la responsabilité du Trésor n'est pas engagée.* D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais *qui se neutralisent dans leurs effets*, y sont également introduits pour ordre. L'Administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais pour obtenir la situation *réelle* du Trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire des résultats bruts de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables ou dont ils demeurent en avance et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher de la dette flottante les traites émises pour le service du Trésor, mais dont une partie est demeurée sans emploi dans les caisses des divers comptables des finances, et celles qui sont en route à l'époque du 1er janvier 1869; enfin les obligations trentenaires du Trésor non converties ou remboursées, et les annuités négociables remises aux courtiers de marchandises et non échues, et dont le montant figure en même temps parmi les *services spéciaux.*

Note sur la Situation générale de l'Administration des finances. (Suite.)

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'Administration des finances, s'élevant à la somme de..... 1,069,878,168f 36c

doit être atténué, en même temps que les créances actives, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du Trésor, ou par les divers motifs ci-dessus, de la somme de..... 148,081,189 87

En sorte qu'au 1er janvier 1869 la dette flottante du Trésor public ne s'élève réellement (voir page 553) qu'à..... 921,796,978 49

Un autre tableau (p. 556 et 557) a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1868, de..... 912,206,186f 57c

Pendant l'année 1868, elle a éprouvé une augmentation de 9,590,791f 92c provenant du mouvement des articles ci-après :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du Trésor remis à divers.....	26,983,835f 95c	//	
Traites et mandats du Trésor.....	//	13,088,153f 24c	
Comptes courants et fonds en dépôt.....	//	3,260,009 60	
Avances des comptables.....	//	1,044,881 19	
	26,983,835 95	17,393,044 03	
EXCÉDANT des augmentations.....	9,590,791f 92c		9,590,791 92

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1869, à..... 921,796,978 49

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	pour prêts à l'industrie..... 26,526,125f 89c	179,601,404f 13c
		Autres bons. (Capital.)..... 70,624,594 56	
		Intérêts des bons..... 1,664,878 30	
		Bons échus. (Capital et intérêts) 2,827,019 30	
	——— à la Banque de France.....	60,000,000 00	
	Traites et mandats du Trésor.....	16,628,189 68	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt.....	625,388,041 13	742,195,574 36
	Avances des trésoriers payeurs généraux.....	116,261,448 95	
	Avances de divers comptables.....	546,084 28	
	SOMME PAREILLE.....		921,796,978 49

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PRÉSENTANT LA SITUATION AU 1er JANVIER 1868, LES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868 ET LA SITUATION AU 1er JANVIER 1869.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1868. (Voir le compte de 1867, pages 522 à 5[illegible])		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.				SITUATION AU 1er JANVIER 1869. (Voir pages 532 à 535.)		OBSERVATIONS.
	ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANTS des recettes.	EXCÉDANTS des payements.	ACTIF.	PASSIF.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1867	"	138,495,393 [illegible]	(A) 200,335,807 02	338,831,200 09	"	138,495,393 07	"	"	(A) Recouvrements effectués pendant l'année..... 217,521,059f 08c
Budget de l'exercice 1868	5,627,888 95	"	(B) 2,040,116,911 00	1,823,429,521 01	216,687,389 99	"	"	211,059,501 04	A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1868 et 1869.. 17,185,252 96
Budget de l'exercice 1869	"	"	(C) 192,288 64	13,426,366 99	"	13,234,078 35	13,234,078 35	"	Reste..... 200,335,807 02
SERVICES SPÉCIAUX.									
Service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	"	69,023,111 [illegible]	19,047,206 49	15,291,074 62	3,756,128 87	"	"	72,779,240 51	(B) Recouvrements effectués pendant l'année..... 2,023,110,901f 88c
Service départemental s/c de produits éventuels	"	6,288,861 [illegible]	"	6,288,861 05	"	6,288,861 05	"	"	A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1867 17,006,009 12
Services locaux et provinciaux de l'Algérie	"	1,411,465 [illegible]	17,094,967 74	16,639,095 63	455,872 11	"	"	1,867,337 24	Total..... 2,040,116,911 00
Service local des colonies	"	3,964,589 [illegible]	25,883,161 88	26,047,683 32	"	164,521 44	"	3,800,067 59	(C) Recouvrements effectués pendant l'année..... 13,044f 80c
Caisse d'amortissement	"	1,949,473 [illegible]	62,183,414 42	44,542,297 80	17,641,116 62	"	"	19,590,590 16	A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1867 179,243 84
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	27,584,271 31	"	200,000 00	1,021,491 20	"	821,491 20	28,405,762 51	"	Total..... 192,288 64
Avances à la compagnie des services maritimes des Messageries impériales	10,995,750 10	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	9,995,750 10	"	
——— générale des paquebots transatlantiques	16,352,500 00	"	930,000 00	"	930,000 00	"	15,422,500 00	"	
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans	16,322,691 81	"	"	"	"	"	16,322,691 81	"	
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	28,869,768 94	"	2,343,643 05	"	2,343,643 05	"	26,526,125 89	"	
Rachat des offices des courtiers en marchandises	52,416,062 85	"	560,027 23	"	560,027 23	"	51,856,035 62	"	
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	"	1,027,785 [illegible]	18,304,347 45	12,596,600 68	5,707,746 77	"	"	6,735,532 17	
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	2,950,739 17	"	856,284 17	12,399 41	843,884 76	"	2,106,854 41	"	
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services	"	1,463,274 [illegible]	2,348,828 52	2,348,828 52	"	"	"	1,463,274 74	
Fonds spécial pour travaux contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)	"	1,228,063 [illegible]	131,526 93	826,276 17	"	694,749 24	"	533,314 04	
Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	"	111,923 [illegible]	"	7,917 91	"	7,917 91	"	104,006 04	
Fonds provenant de la souscription aux 300,000 obligations trentenaires	"	"	2,600 00	2,600 00	"	"	"	"	
Trésor public s/c d'obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	31,225,000 00	"	"	"	"	"	31,225,000 00	"	
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o	"	"	960 00	960 00	"	"	"	"	
Souscripteurs de l'emprunt de 500 millions. (Emprunt de 1859.)	"	234 [illegible]	"	"	"	"	"	234 73	
Produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	"	"	76,471 49	76,471 49	"	"	"	"	
Produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	"	"	198,405,984 61	198,405,984 61	"	"	"	"	
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	"	33,579 [illegible]	97,972 19	123,306 71	"	25,334 52	"	8,244 73	
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	97,627 [illegible]	"	"	"	"	"	97,627 05	
Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	"	"	3,549,968 97	"	3,549,968 97	"	"	3,549,968 97	
A reporter	192,344,673 13	225,095,381 [illegible]	2,593,662,368 80	2,499,918,937 21	253,475,778 37	159,732,346 78	195,094,798 69	321,588,939 01	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PRÉSENTANT LA SITUATION AU 1er JANVIER 1868, LES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868 ET LA SITUATION AU 1er JANVIER 1869.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1868 (Voir le compte de 1867, p. 522 à 531.)		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868.				SITUATION AU 1er JANVIER 1869. (Voir pages 532 à 535.)		OBSERVATIONS.
	ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANTS des recettes.	EXCÉDANTS des payements.	ACTIF.	PASSIF.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	192,344,673 13	225,095,381 [illegible]	2,593,662,368 80	2,499,918,937 21	253,475,778 37	159,732,346 78	195,094,798 69	321,588,939 01	
SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	8,102,674 99	"	23,985,631 72	22,628,909 21	1,356,722 51	"	6,745,952 48	"	
Créances passives. — Bons du Trésor remis à la Banque de France	"	60,000,000 [illegible]	300,000,000 00	300,000,000 00	"	"	"	60,000,000 00	
——— à l'escompte de la Banque de France	"	"	44,220,000 00	44,220,000 00	"	"	"	"	
——— à divers	"	74,658,782 [illegible]	179,493,520 50	152,509,684 55	26,983,835 95	"	"	101,642,618 05	
Bons du Trésor en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre (coupons)	"	1,038,329 [illegible]	1,257,290 00	965,023 35	292,266 65	"	"	1,330,596 40	
Annuités négociables remises aux courtiers en marchandises. (Loi du 18 juillet 1866.)	"	41,747,611 [illegible]	"	4,156,718 12	"	4,156,718 12	"	37,590,893 58	
Traites et mandats à payer	"	68,521,209 [illegible]	424,134,679 10	424,621,948 99	"	487,269 89	"	68,033,939 68	
Obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	"	31,570,500 [illegible]	"	745,500 00	"	745,500 00	"	30,825,000 00	
Correspondants du Trésor	"	651,529,300 [illegible]	3,699,759,259 30	3,709,896,725 15	"	10,137,465 85	"	641,391,834 99	
Correspondants des comptables des finances	8,220,332 11	"	2,667,029,662 57	2,668,520,667 73	"	1,491,005 16	9,711,337 27	"	
Fonds particuliers des comptables des finances	"	153,214,756 [illegible]	761,868,409 54	776,308,542 85	"	14,440,133 31	"	138,774,622 93	
Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets de 1864 et antérieurs	698,514,226 41	"	77,431 49	"	77,431 49	"	698,436,794 92	"	
			10,695,488,253 02	10,604,492,657 16	282,186,034 97	191,190,439 11	909,988,883 36	1,401,178,444 64	
			90,995,595f 86c		90,995,595f 86c				
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)	400,193,965 42	"					491,189,561 28	"	
	1,307,375,872 06	1,307,375,872 [illegible]					1,401,178,444 64	1,401,178,444 64	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1869.

Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tel qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

PAGES des états de développement.			NUMÉRAIRE.	PORTEFEUILLE.	TOTAL.	
	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	32,238,741f 96c	97,646,421f 21c	129,885,163f 17c	299,109,77[illegible]
		Numéraire en dépôt à la Banque	169,224,612 85	"	169,224,612 85	
	Trésoriers payeurs généraux des finances	Valeurs appartenant aux trésoriers payeurs généraux	18,033,172 02	3,276,357 41	21,309,529 43	43,398,422 [illegible]
		Valeurs appartenant au Trésor	371,933 47	21,716,959 52	22,088,892 99	
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	409,880 97	"	409,880 97	34,418,146 [illegible]
		——— principaux des douanes	680,803 38	5,324,449 73	6,005,253 11	
		——— principaux des contributions indirectes	13,631,291 26	1,485,493 00	15,116,784 26	
215		——— des postes	2,737,939 73	10,148,287 96	12,886,227 69	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		128,789 66	"	128,789 66	128,789 [illegible]
	Payeurs des armées		610,944 32	1,076,400 00	1,687,344 32	1,687,344 [illegible]
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	3,512 39	"	3,512 39	37,816,947 [illegible]
		——— des douanes	33,537 28	43,509 98	77,047 26	
		——— des contributions diverses	4,232,481 11	"	4,232,481 11	
		——— des postes	34,016 97	107,585 37	141,602 34	
		Trésoriers payeurs	14,357,412 82	19,004,891 65	33,362,304 47	
	Trésoriers payeurs des colonies		24,934,725 00	16,782,778 84	41,717,503 84	41,717,503 [illegible]
			281,663,795 19	176,613,134 67	458,276,929 86	462,961,417 [illegible]
215	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)				4,684,487 14	
537	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					28,228,144 [illegible]
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					491,189,561 [illegible]

CRÉANCES ACTIVES.

538	Avances pour divers services	5,526,334f 69c	6,745,952 [illegible]
539	Créances administratives	"	
	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	1,219,617 79	
	TOTAL de l'actif		497,935,513 [illegible]

PASSIF.

EFFETS À PAYER.

PAGES des états de développement.					
"	Effets émis par le caissier payeur central du Trésor.	Bons du Trésor remis à divers	101,642,618f 05c	287,371,207f 92c	299,423,047f 71c
		——— remis à la Banque de France	60,000,000 00		
		Bons du Trésor en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre (coupons)	1,330,596 40		
		Obligations trentenaires du Trésor créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	30,825,000 00		
		Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises	37,590,893 58		
		Traites du caissier central du Trésor sur lui-même	55,876,150 00		
		Mandats du caissier payeur central du Trésor sur les trésoriers payeurs généraux	105,949 89		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Mandats tirés sur le Trésor par les trésoriers payeurs généraux et autres correspondants	11,711,080 49	12,051,839 79	
		Mandats des trésoriers payeurs en Algérie	267,243 40		
		——— des trésoriers payeurs des colonies et de leurs préposés	73,515 90		

CRÉANCES PASSIVES.

540 et 541.	Correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics *c/c* de fonds placés au Trésor	228,529,689 24	641,391,834 99	770,455,120 65
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *c/c* de fonds déposés	5,313,000 00		
		Caisse des invalides de la marine	3,824,194 54		
		Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	65,216,826 07		
		——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	228,126,895 36		
		——— *s/c* de fonds de la dotation de l'armée	7,065,128 86		
		Crédit foncier de France	50,050,000 00		
		Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *s/c* courant	247,838 39		
		——— d'Orléans *idem*	26,694 85		
		Divers services publics	7,016,648 56		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	254,250 23		
		Fonds à rembourser à divers	3,109,089 52		
		Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	8,123,216 30		
		Divers correspondants	34,488,363 07		
543	Correspondants des comptables des finances. (*Solde débiteur à déduire*)			9,711,337 27	
544	Fonds particuliers des comptables des finances	Trésoriers payeurs généraux	138,099,748 99	138,774,622 93	
		Divers comptables	674,873 94		
	TOTAL des effets à payer et des créances passives (à reporter)				1,069,878,168 36

Suite de la **SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMI**

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor publ*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

Découverts des budgets antérieurs à 1852. (Voir le Tableau de développement, pages 550 et 551.)	Budgets antérieurs à 1848	296,104,850f 70c	655,416,014
	Budgets de 1848 à 1851	359,374,163 89	
Découvert du budget de l'exercice 1852		25,759,013f 54c	104,465,863 30
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)		78,706,849 76	
Découvert du budget de l'exercice 1853			23,148,545 53
——— de l'exercice 1854			186,033,322 74

(*Les budgets des exercices 1855 à 1859, qui ont profité du produit des emprunts nationaux, ont été réglés en excédant de recette successivement transporté, d'exercice en exercice, par les lois de règlement.*)

Découvert du budget de l'exercice 1860		119,008,886 27
——— de l'exercice 1861		164,903,163 93
——— de l'exercice 1862		34,953,625 98
——— de l'exercice 1863		22,131,099 90
——— de l'exercice 1864		51,765,610 71
Résultat des stipulations financières du traité de Zurich avec l'Autriche et le Piémont		39,880,055 64
		746,290,172 10
A DÉDUIRE :		
Produit de la consolidation en rentes 3 p. o/o de fonds disponibles de la Dotation de l'armée. (Article 1er de la loi du 19 juin 1857.)	115,947,704f 32c	703,269,391 77
Produit de la consolidation en rentes de l'augmentation du capital de la Banque de France	100,000,000 00	
Montant de quatre annuités remboursées à la Banque de France sur son prêt de 75 millions	20,000,000 00	
Produit net de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 p. o/o	157,715,963 40	
Recouvrements effectués sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	299,868,194 03	
Portion de l'excédant de recette de 1865 qui n'a point été attribuée au budget extraordinaire de 1866.	9,737,530 02	
		43,020,73[illegible]
TOTAL des découverts sur les budgets réglés définitivement		698,436,79[illegible]

RÉSUME.

VALEURS de caisse et de portefeuille et créances actives	497,935,51[illegible]
AVANCES et découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement	698,436,79[illegible]
TOTAL ÉGAL à celui du passif	1,196,372,308

TRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1869.

tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

Suite du PASSIF.

	Report		1,069,878,168f 36c

BUDGETS DES EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION ET SERVICES SPÉCIAUX.

PAGES des états de développement.	BUDGETS.	EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.
"	Exercice 1868 — Budget ordinaire	274,714,265f 16c	"
	Exercice 1868 — sur ressources spéciales	65,615,859 44	"
	Exercice 1868 — extraordinaire	"	61,593,798f 73c
	Exercice 1868 — spécial de l'emprunt de 429 millons	"	76,676,824 83
"	Exercice 1869 — Budget ordinaire	"	12,318,637 83
	Exercice 1869 — sur ressources spéciales	"	653,757 61
	Exercice 1869 — extraordinaire	"	10,286 66
	Exercice 1869 — spécial de l'emprunt de 429 millions	"	251,396 25
		340,330,124 60	142,504,701 91
	EXCÉDANT de recette sur le service des budgets	197,825,422f 69c	

SERVICES SPÉCIAUX.

PAGES		EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.
654	Service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	72,779,240f 51c	"
763	Services locaux et provinciaux de l'Algérie	1,867,337 24	"
"	Service local des colonies	3,800,067 59	"
627	Caisse d'amortissement	19,590,590 16	"
544	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	28,405,762f 51c
"	Avances à la compagnie des services maritimes des Messageries impériales	"	9,995,750 10
"	——— générale des paquebots transatlantiques	"	15,422,500 00
"	Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans	"	16,322,691 81
813	Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	"	26,526,125 89
548	Rachat des offices de courtiers de marchandises	"	51,856,035 62
"	Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	6,735,532 17	"
545	Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	"	2,106,854 41
"	Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services	1,463,274 74	"
546	Fonds spécial pour travaux contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)	533,314 04	"
547	Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	104,006 04	"
546	Trésor public s/c d'obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	"	31,225,000 00
"	Souscripteurs de l'emprunt de 500 millions. (Emprunt de 1859.)	234 73	"
"	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	8,244 73	"
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	97,627 05	"
"	Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	3,549,968 97	"
		110,529,437 97	181,860,720 34
	EXCÉDANT de dépense sur les services spéciaux	71,331,282f 37c	

RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION ET LES SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	197,825,422f 69c	"	
Services spéciaux	"	71,331,282f 37c	
EXCÉDANT de recette compris dans le passif de la situation des finances	126,494,140f 32c		126,494,140 32
TOTAL du passif			1,196,372,308 68

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1869.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.		TOTAUX PAR NATURE de valeurs.	TOTAUX PAR CLASSE de comptables.
Caissier payeur central du Trésor public....	Effets de commerce sur Paris		685,872f 08c	97,646,421f 21c
	Traites de douanes payables à Paris		3,267,799 00	
	——— sur les départements		10,537,715 00	
	Traites et obligations d'adjudicataires de coupes de bois de l'État		29,051,365 38	
	Obligations des redevables des contributions indirectes		14,161,138 00	
	Effets à protester		17,186 85	
	Valeurs représentatives des payements faits pour le compte du Trésor		588,035 59	
	Quittances d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris		673 75	
	Quittances de rentes visées par la dette inscrite		2,528,400 25	
	Obligations d'acquéreurs de biens domaniaux		121,758 48	
	Obligations mexicaines		28,510,500 00	
	Valeurs diverses		8,175,976 83	
Trésoriers payeurs généraux des finances....	Valeurs appartenant aux trésoriers payeurs généraux. — Effets déposés à la Banque	505,586f 89c	3,276,357 41	24,993,316 93
	——— sur Paris	1,134,243 00		
	——— sur les départements	1,136,294 24		
	——— divers en souffrance	35,661 03		
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État en souffrance	455,673 10		
	Obligations des acquéreurs de bois de l'État en souffrance	8,899 15		
	Valeurs appartenant au Trésor. — Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	79,011 00	21,716,959 52	
	Traites de coupes de bois remises par le caissier payeur central du Trésor	564,928 00		
	Obligations des acquéreurs de bois de l'État, *idem*	4,559 25		
	Traites de douanes et sels, *idem*	599,009 00		
	Obligations des redevables des contribut. indirectes, *idem*	270,314 00		
	Bordereaux d'achats de rentes, *idem*	3,135,931 05		
	Bons remis par le directeur de la fabrication des monnaies	2,840,001 00		
	Bons du Trésor remis par le caissier du Trésor	57,000 00		
	Effets souscrits en remboursement de prêts à l'industrie	11,040 00		
	Traites de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics	4,760,255 89		
	Traites de coupes extraordinaires *idem*	9,337,302 10		
	Valeurs représentatives	39,608 23		
Receveurs des douanes..	Traites de douanes payables à Paris		153,925 00	5,324,449 73
	——— sur les départements		1,593,946 00	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes		3,540,125 67	
	Effets divers		36,453 06	
Receveurs des contributions indirectes.....	Obligations des redevables des contributions indirectes		1,485,493 00	1,485,493 00
Receveurs des postes...	Effets divers		10,148,287 96	10,148,287 96
Payeurs des armées....	Traites du caissier payeur central du Trésor		976,400 00	1,076,400 00
	Effets divers		100,000 00	
Trésoriers payeurs en Algérie.....	Traites du caissier payeur central du Trésor		18,631,300 00	19,004,891 65
	——— pour dépôts de fonds des corps de troupe		344,000 00	
	Traites de douanes et sels		12,728 00	
	Effets divers		16,863 65	
Receveurs des douanes en Algérie.....	Traites payables dans les départements		37,365 00	43,509 98
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes		6,144 98	
Receveurs des postes en Algérie	Effets divers		107,585 37	107,585 37
Trésoriers payeurs des colonies.....	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même		14,292,550 00	16,782,778 84
	——— des trésoriers payeurs sur le caissier payeur central du Trésor		851,386 95	
	Effets divers		1,638,841 89	
	TOTAL des valeurs de portefeuille			176,613,134 67

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1867. (Voir page 531 du compte de l'année 1867.)				34,256,827f 89c
Envois faits pendant l'année 1868. (Voir pages 211 et 213.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des douanes	14,721,233f 89c	1,238,694,610f 07c	
	aux receveurs des contributions indirectes	1,016,426 24		
	aux receveurs des postes	10,086,582 75		
	aux trésoriers payeurs généraux	832,889,939 23		
	au caissier payeur central du Trésor public	379,947,310 75		
	aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	1,261 37		
	aux receveurs des douanes en Algérie	26,659 01		
	aux receveurs des contributions diverses en Algérie	5,196 83		
Envois des trésoriers payeurs généraux des finances	aux payeurs des armées	1,900,046 87	1,175,873,372 91	
	au caissier payeur central du Trésor public	1,147,026,050 56		
	aux receveurs des revenus indirects	13,516,850 00		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	7,400,379 72		
	aux trésoriers payeurs des colonies	6,030,045 76		
Envois du caissier payeur central du Trésor public	aux payeurs des armées et à l'agent comptable des traites de la marine	30,852,068 10	645,398,332 74	
	aux trésoriers payeurs généraux	507,093,643 10		
	aux receveurs des revenus indirects	1,414 65		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	86,994,372 91		
	aux trésoriers payeurs des colonies	20,456,833 98		
Envois des payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine.	aux trésoriers payeurs généraux	1,843 96	670,453 90	3,222,743,947 81
	au caissier payeur central du Trésor public	665,597 61		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	133 75		
	aux trésoriers payeurs des colonies	2,878 58		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des revenus indirects	28,890 00	67,318,700 13	
	aux trésoriers payeurs généraux	5,043,192 60		
	au caissier payeur central du Trésor public	8,199,349 10		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	36,681,443 71		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	17,380,297 77		
	aux trésoriers payeurs des colonies	à déduire : 14,473 05		
Envois des trésoriers payeurs des colonies	aux trésoriers payeurs généraux	108,992 33	12,077,210 95	
	au caissier payeur central du Trésor public	11,984,387 04		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	à déduire : 16,168 42		
Envois de divers comptables à leurs collègues			82,711,267 11	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1868				3,257,000,775 70
Envois parvenus pendant l'année 1868. (Voir pages 210 et 212.)				3,228,772,631 42
Fonds en route au 1er janvier 1869 :				
1° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1868, à des comptables directs du Trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1869.				
Envois du caissier payeur central du Trésor public aux trésoriers payeurs en Algérie	Numéraire	53 11	8,005,553 11	28,228,144 28
	Traites	8,005,500 00		
Envois des payeurs des armées aux trésoriers payeurs en Algérie			133 75	
Envois des receveurs des postes au caissier payeur central du Trésor public			31,245 00	
Envois de l'agent comptable des traites de la marine aux trésoriers payeurs généraux			4,147 79	8,933,331f 91c
Envois des trésoriers payeurs en Algérie au caissier payeur central du Trésor			517,885 86	
——— aux trésoriers payeurs généraux			50,000 00	
Envois de divers comptables à leurs collègues			324,366 40	
2° Envois faits en 1868 aux trésoriers payeurs des colonies et dont la réception ne sera accusée que dans leur gestion 1868-1869.				
Envois des trésoriers payeurs généraux aux trésoriers payeurs des colonies			7,303,885 54	19,294,812 37
Envois du caissier payeur central du Trésor public aux trésoriers payeurs des colonies	Numéraire	1,715,849f 84c	11,215,849 84	
	Traites	9,500,000 00		
Envois de l'agent comptable des traites de la marine aux trésoriers payeurs des colonies			52,179 09	
Envois des trésoriers payeurs des colonies à leurs collègues			722,897 90	
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1868				3,257,000,775 70

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1869.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Receveurs de l'enregistrement.	Avances pour frais de justice militaire	2,435f 63c	2,011,302f 66c
	——— frais de poursuites et d'instances concernant l'Administration des domaines	527,927 42	
	——— l'Administration des forêts	154,790 02	
	——— frais de construction d'égouts et d'ouverture de rues	214,696 88	
	——— frais de vente de mobiliers	22,528 69	
	——— frais de publicité des ventes de biens de l'État	1,078,983 25	
	——— divers services	9,940 77	
Receveurs des douanes.	Avances pour fonds de masse d'habillement des brigades	3,581 35	93,292 14
	——— frais de saisies et de préemptions	41,409 69	
	——— parts de saisies	2,306 16	
	——— remboursement de consignations	1,380 00	
	——— divers services	44,614 94	
Receveurs des contributions indirectes, avances pour frais judiciaires et arrérages de pension payées par anticipation		813,095 75	813,095 75
Receveurs des postes.	Avances pour frais de poursuites et d'instances	49,704 48	291,535 98
	——— frais d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	96,880 33	
	——— divers services	144,951 17	
Trésoriers payeurs généraux.	Avances pour frais de poursuites relatifs au recouvrement des contributions	121,502 03	249,767 70
	——— restes à recouvrer sur les contributions	71,887 90	
	——— dégrèvements sur pensions des élèves du gouvernement	31,263 95	
	——— divers services	25,113 82	
Payeurs des armées..	Avances pour dépenses à régulariser	215 60	215 60
Comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs	656 90	569,171 01
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	186,076 32	
	——— des receveurs des douanes	2,113 54	
	——— des receveurs des contributions diverses	380,742 55	
	——— des receveurs des postes	A déd. : 418 30	
Trésoriers payeurs des colonies. Avances pour dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères.		1 497,953 85	1,497,953 85
TOTAL des avances pour divers services			5,526,334 69

Développement des Créances administratives.

La seule créance administrative qui figurât chaque année dans le compte général de l'Administration des finances concernait le bénéfice de la Caisse des dépôts et consignations, dont le montant était porté par anticipation en recette au budget de l'exercice courant.

Cette ressource étant actuellement dévolue au budget spécial de l'amortissement, il n'y a plus lieu d'en constater le montant au compte des créances administratives du Trésor.

On continuera, toutefois, à mentionner pour mémoire, dans cette partie du compte général des finances, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du Gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832 pour la défense de la Belgique et la garantie de son territoire : le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs; le remboursement de cette somme n'a pas cessé d'être poursuivi diplomatiquement;

Auprès du Gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wielicska : somme non réglée;

Auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey : somme non réglée;

Auprès du Gouvernement italien substitué à l'Autriche, pour le remboursement d'une somme de 5 millions mise à la charge de cette dernière puissance par le traité de Zurich, dans l'indemnité aux dotataires du Mont-de-Venise; les intérêts de cette somme, payés à partir de 1865, sont portés au budget extraordinaire de chaque exercice.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	37,910f 60c	345,381f 12c
	Receveurs des contributions indirectes	284,216 00	
	Receveurs des postes	14,584 35	
	Ex-caissier central du Trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrecouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	8,670 17	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le Trésor à divers négociants, antérieurement à 1818	16,178 36	874,236 67
	Prêts faits à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	9,857 53	
	Avances faites à diverses villes	848,200 78	
TOTAL des débets de comptables et créances litigieuses			1,219,617 79

NOTA. Cette somme n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'Administration des finances; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du Trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets; les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le Trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses, page 809.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1869.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor.	Ville de Paris	34,430,022f 51c	228,529,689f 24c
	Départements	194,099,666 73	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés		5,313,000 00	359,870,578 07
Caisse des invalides de la marine		3,824,194 54	
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant au Trésor. (*Voir le développement ci-après.*)		65,216,826 07	
——— *S/C* des fonds des caisses d'épargne. (*Idem.*)		228,126,895 36	
——— *S/C* de fonds de la caisse de la dotation de l'armée		7,065,128 86	
Crédit foncier de France		50,050,000 00	
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *S/C* courant		247,838 39	
——— d'Orléans. (*Idem.*)		26,694 85	
Divers services publics.	Imprimerie impériale	264,278 59	7,016,648 56
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les receveurs des postes	5,914,969 51	
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	72,356 84	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les trésoriers payeurs généraux	219,005 21	
	——— *S/C* chez les trésoriers payeurs en Algérie	49,729 21	
	——— *S/C* chez les trésoriers payeurs des colonies	78,806 57	
	Légion d'honneur *S/C* chez les trésoriers payeurs généraux	326,469 55	
	——— *S/C* chez les trésoriers payeurs en Algérie	26,999 68	
	——— des colonies	30,758 34	
	Divers correspondants	33,275 06	
Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	Caisse des employés et artisans	7,429 35	254,250 23
	Tontine du pacte social	2,395 02	
	——— d'épargnes	109,521 15	
	Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises	24,673 00	
	——— écossaises	24,538 24	
	——— irlandaises	5,366 25	
	Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêt	80,327 22	
Fonds à rembourser à divers.	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	315,998 08	3,109,089 52
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	39,388 00	
	——— déposées	69,293 65	
	——— *L/C* de dépôts de valeurs à recouvrer dans les départements ou les colonies	23,142 90	
	——— *L/C* de quittances de rentes visées par la dette inscrite	2,540,536 75	
	——— *L/C* de fonds à leur rembourser	120,730 14	
A reporter			598,780,255 62

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	Report		598,780,255f 62c
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	96,130f 84c	8,123,216 30
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	3,494 71	
	Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	15,699 69	
	Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	8,456 86	
	Administration des postes *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	55,748 22	
	Divers *L/C* de frais d'assistance judiciaire	18,221 09	
	Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	16,732 70	
	——— *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	440,184 01	
	——— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	84,192 41	
	Receveurs des douanes *L/C* de fonds recouvrés pour divers	12,001 83	
	——— *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,216,714 12	
	Divers *L/C* avec les receveurs des douanes	28,905 85	
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	362,272 62	
	Divers *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	6,318 98	
	Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des postes	23,740 83	
	Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *L/C* d'indemnités	295 26	
	Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	3,811,369 67	
	Divers *L/C* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	981 90	
	——— de coins et coussinets sur les matières versées au change des monnaies	6,612 51	
	Refonte des monnaies de cuivre. (*Solde débiteur à déduire.*)	12,598 56	
	Refonte des monnaies d'argent	84,918 70	
	Divers *L/C* avec les comptables en Algérie	1,842,822 06	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	"	7,966,844f 24c	
	Cotisations municipales et particulières	"	14,407,834 52	
	Droits de permis de chasse	"	53,685 00	
	Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et de travaux	"	483,737 30	
	Versements des agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	"	520,313 00	
	Recouvrement pour solde de la créance Vanderberghe	"	3,000,000 00	
	Exposition universelle de 1867, *S/C* courant	"	4,000,000 00	
	Divers correspondants	"	4,055,949 01	
		"	34,488,363 07	
		34,488,363f 07c		34,488,363 07
Total				641,391,834 99

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1869.

Développement sur les fonds déposés au Trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1869.

Les fonds déposés au Trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de différentes origines :

1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1869, à la somme de..... (1) 67,850,932f 00c

2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au Trésor à l'intérêt de 4 p. o/o par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1869, à..... (1) 238,926,160 76

3° Fonds appartenant à la caisse de la dotation de l'armée, dont la gestion est attribuée par la loi du 26 avril 1855 à la caisse des dépôts et consignations, qui les place en compte courant au Trésor, à raison de 3 p. o/o..... (2) 2,766,215 37

Les fonds désignés ci-dessus et montant à..... 309,543,308 13

se réunissent, comme il suit, à l'ensemble de la situation de la caisse des dépôts et consignations au 1er janvier 1869, qui se résume ainsi :

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1869. Actif.	Passif.	OBSERVATIONS.
Consignations judiciaires et administratives	"	168,258,285f 40c	
Caisses d'épargne	"	(A) 617,989,829 80	(A) Composition des fonds des caisses d'épargne, savoir : Fonds en c/courant au Trésor. (Voir ci-contre.) 238,926,160 76 ; Rentes et valeurs de portefeuille. (Voir ci-dessous.) 379,063,669 04 — TOTAL des fonds des caisses d'épargne. 617,989,829 80
Caisses de retraites pour la vieillesse	"	1,973,206 00	
Caisse de la dotation de l'armée	"	2,766,215 37	
Dépôts volontaires	"	33,716,171 96	
Légion d'honneur	152,899f 40c	"	
Receveurs généraux *L/C* de divers services	3,101,067 48	"	
Prêts à divers	(B) 119,501,701 04	"	(B) Prêts en compte courant 1,270,407 37 ; Prêts garantis par des obligations 118,231,293 67 — TOTAL ÉGAL 119,501,701 04
Intérêts sur obligations remises en garantie de prêts	26,349,692 17	"	
Trésor public *s/c* courant	67,850,932 00	"	
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	238,926,160 76	"	
——— de la caisse de la dotation de l'armée	2,766,215 37	"	
Profits et pertes	"	80,124,233 08	
Créances diverses (toutes compensations faites)	"	43,673,202 51	
	458,648,668 22	948,501,144 12	
Valeurs en caisse et en portefeuille	489,852,475 90	"	
	948,501,144 12	948,501,144 12	

Développement des valeurs en caisse et en portefeuille, au 1er janvier 1869.

NATURE DES VALEURS.	VALEURS APPARTENANT aux caisses d'épargne.	à la caisse des dépôts et consignations.	TOTAL.
Numéraire	"	1,301,908f 30c	1,301,908f 30c
Effets à recevoir. Bons du Trésor	"	135,975 00	135,975 00
Effets à recevoir. Effets divers	"	433,225 82	433,225 82
Rentes 4 1/2 p. o/o	"	10,269,016 61	10,269,016 61
Rentes 3 p. o/o	373,960,013f 68c	83,110,444 79	457,070,458 47
Actions des trois canaux	"	627,271 23	627,271 23
Obligations de compagnies de chemins de fer	5,103,655 36	8,730,833 96	13,834,489 32
Annuités provenant du rachat des canaux d'Orléans et du Loing	"	334,420 46	334,420 46
Bons du Trésor. (Canal de la Sarre.)	"	1,646,836 80	1,646,836 80
Annuités négociables délivrées par le Trésor aux courtiers de marchandises	"	4,198,873 89	4,198,873 89
	379,063,669 04	110,788,806 86	489,852,475 90

(1) La différence que le solde ci-dessus présente, comparativement à celui qui est porté dans le passif de la situation générale des finances (voir page 540), provient d'opérations dont la caisse des dépôts et consignations a rattaché le montant à ses écritures de l'année 1868, tandis que le Trésor ne les a constatées que dans les premiers jours de janvier 1869.

(2) Même observation à faire, mais en sens inverse.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
§ 1er. Fonds que les trésoriers payeurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor.		
Receveurs particuliers *L/C* avec les trésoriers payeurs généraux	28,375,108f 02c	"
——— *L/C* avec les percepteurs	"	1,315,999f 56c
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	2,365,660 38	"
Divers comptables des départements *L/C* de mandats des trésoriers payeurs généraux	"	416,386 81
Divers *L/C* de bons du Trésor (placements, remboursements et renouvellements)	"	97,430 00
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie impériale	17,321 57	"
——— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	"	10,152,586 58
——— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	"	2,112,282 88
——— *L/C* de quittances de rentes à encaisser	"	56,384 10
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	"	4,723,737 89
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	9,374,908 10
Divers *L/C* de versements pour le service des enfants assistés	"	1,599,987 91
Receveurs d'établissements de bienfaisance *L/C* de recouvrements de rentes et créances	"	57,615 24
Divers *L/C* de retenues pour la caisse des retraites de la vieillesse	"	9,218 57
Caisse centrale *s/c* de bons du Trésor	26,000 00	"
Divers correspondants	"	338,781 72
	30,784,089 97	30,255,319 36
	528,770f 61c	
§ 2. Fonds que les trésoriers payeurs généraux ont mis à la disposition du Trésor.		
Trésorier général des invalides de la marine	2,608,102f 68c	"
Caisse centrale du Trésor *s/c* d'envois à vérifier	8,124,111 24	"
Receveur de Bastia *s/c* de caisse de réserve	147,326 94	"
Divers *L/C* de payements à régulariser	2,206,235 18	"
Monnaies divisionnaires à échanger avec divers gouvernements	2,000,200 00	"
	15,085,976 04	"
	15,085,976f 04c	
	45,870,066f 01c	30,255,319f 36c
	15,614,746f 65c	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS DES ARMÉES.		
Produit de prises faites sur l'ennemi, à répartir	"	847f 30c
Divers *L/C* d'achats de rentes sur l'État	"	1,700 00
CORRESPONDANTS DES COMPTABLES EN ALGÉRIE.		
Ministères *L/C* de dépôts de soumissionnaires de fournitures	"	122,316 34
Communes *L/C* de fonds déposés	365,356f 62c	"
Service communal en Algérie	"	341,879 85
Divers *L/C* d'achats de rentes sur l'État	"	36,200 00
Divers *L/C* de ventes de rentes sur l'État	"	18,226 90
Divers correspondants	15,693 41	"
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS DES COLONIES.		
Trésoriers particuliers des colonies et préposés des trésoriers *L/C* courant	2,315,763 08	"
Percepteurs *L/C* courant	544,131 89	"
Caisse de réserve	"	2,891,554 39
Trésorier général des invalides de la marine	"	346,840 88
Avances au service marine	1,727,366 08	"
Immigration *s/c* courant	"	898,983 83
Émissions de bons de caisse	"	684,019 00
Divers correspondants	"	5,529,151 97
	4,968,311 08	10,871,720 46
	5,903,409f 38c	
	50,838,377f 09c	41,127,039f 82c
EXCÉDANT des soldes débiteurs	9,711,337f 27c	

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1869.

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux		138,099,748f 09c
des receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	1,988f 38c	
des receveurs des douanes	5,500 00	
des receveurs des contributions indirectes	11,120 90	
des directeurs de la fabrication des monnaies	641,058 11	674,873 94
des receveurs de l'enregistrement en Algérie	1,706 83	
des receveurs des douanes en Algérie	184 82	
des receveurs des contributions diverses en Algérie	5,378 02	
des trésoriers payeurs des colonies	7,936 88	
TOTAL des fonds particuliers		138,774,622 93

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois, ordonnances et décrets, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le Gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France (voir, pour les conditions de négociation et de service de l'emprunt grec, le volume des documents divers de l'année 1850, page 779), montaient, au 1er janvier 1868, d'après le compte général des finances de l'année 1867, à la somme de 28,582,309f 07c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1868, du crédit ouvert par l'article 27 de la loi de finances du 31 juillet 1867 pour le payement des deux semestres de ladite année 1,044,039 66

Ils s'élèvent ainsi à 29,626,349 33

Mais il convient de retrancher de ces crédits les portions restées sans affectation pour divers motifs énoncés dans le volume déjà cité (pages 783 et 785), et qui s'élèvent à 20,897 95

De sorte que la somme engagée par la France pour faire face aux intérêts et à l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par elle n'est, en réalité, au 1er janvier 1869, que de 29,605,451 38

Les payements effectués en vertu des crédits ci-dessus s'élevaient, au 1er janvier 1868, à 28,482,813 54

Depuis lors il a été payé au même titre, pendant l'année 1868, une somme de 1,021,491 20

TOTAL des payements au 1er janvier 1869 ..... 29,504,304 74

Une Commission, instituée en 1857, composée des envoyés de France, de Russie et d'Angleterre, et assistée d'agents spéciaux des finances, a réglé, d'accord avec le Gouvernement hellénique, qu'une somme annuelle de 900,000 francs, susceptible d'être augmentée ultérieurement, à des époques déterminées, serait affectée par le Gouvernement grec au service de son emprunt, et que cette somme serait partagée par tiers entre les trois puissances garantes.

Un premier crédit de 1,005,120 drachmes a été voté par les chambres helléniques. Cette somme a produit en francs 895,626 fr. 69 cent., dont le tiers, soit 298,542 fr. 23 cent., a été soldé à la France en 1861, au moyen de traites sur la maison Rothschild.

Mais un nouveau traité promulgué par décret du 5 janvier 1864 alloue au roi Guillaume, en augmentation de sa liste civile, une somme annuelle de 12,000 livres sterling, soit 300,000 francs imputable sur celle de 900,000 francs que la Grèce, ainsi qu'on vient de le dire, avait contracté l'obligation de verser annuellement aux trois puissances garantes. Il en résulte que la somme à recevoir chaque année par la France se réduit actuellement à 200,000 francs. Cette annuité a été en effet soldée, pour 1867, dans le courant de l'année 1868.

Par ces motifs, il a été jusqu'ici fait application en recette au compte inscrit parmi les *Services spéciaux* sous le titre : *Avance pour le service de l'emprunt grec*, de la somme de 1,098,542f 23c

Les payements effectués s'élevant, comme on l'a dit, à 29,504,304 74

L'avance du Trésor, au 1er janvier 1869, est, en définitive, de 28,405,762 51

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le Gouvernement de la Grèce, et jusque-là le montant en figure dans la situation de l'Administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1869.

La portion de l'emprunt grec garantie par la France sera entièrement remboursée dans le courant de 1871. Le Trésor n'a plus à payer que 5 semestres s'élevant ensemble à 2,610,099 fr. 15 cent. pour être complétement libéré de cette garantie.

Développement sur le Fonds spécial des Dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852.

Les articles 5, 6, 7 et 8 du décret du 22 janvier 1852 ont affecté aux sociétés de secours mutuels, à l'amélioration des logements d'ouvriers, à l'établissement d'institutions de crédit foncier et d'une caisse de retraites des desservants pauvres, différentes dotations montant ensemble à 35 millions; l'article 2 du décret du 27 mars suivant a ensuite autorisé l'aliénation de bois de l'État pour une égale somme, dont le produit est destiné au payement de ces dotations.

Pour l'exécution de ces dispositions, et afin de ne pas altérer l'équilibre des budgets par la différence des époques auxquelles auraient lieu le payement des dépenses et la réalisation des ressources qui doivent y subvenir, le montant des aliénations de bois successivement réalisées est transporté à un compte spécial auquel on impute le payement des dotations, qui n'a toutefois lieu que d'après des décrets particuliers d'autorisation, et avec les justifications exigées pour les dépenses publiques.

Ce fonds spécial a été l'objet des opérations ci-après jusqu'au 1er janvier 1869 :

RECETTE... Produit de l'aliénation des bois de l'État, transporté au présent compte pendant les années	1853 à 1867 (A)	31,928,388f 83c	32,784,673f 00c
	1868 (B)	856,284 17	

MINISTÈRES.	SERVICES.	DOTATIONS instituées par les décrets des 22 janv. et 27 mars 1852.	DÉPENSES autorisées par des décrets spéciaux.	PAYEMENTS effectués pendant les années 1853 à 1867.	1868.	TOTAL.	RESTES DISPONIBLES sur les crédits ouverts par des décrets spéciaux.
		fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
DÉPENSE. Intérieur	Encouragements aux sociétés de secours mutuels	10,000,000	(C) 10,000,000	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"
	Amélioration des logements d'ouvriers et fondation des asiles de Vincennes et du Vésinet	10,000,000	(D) 10,000,000	9,879,128 00	12,399 41	9,891,527 41	108,472 59
Finances	Établissement d'institutions de crédit foncier	10,000,000	(E) 10,000,000	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"
Instruction publique et cultes	Caisse des retraites des desservants pauvres	5,000,000	(F) 5,000,000	5,000,000 00	"	5,000,000 00	"
	TOTAUX	35,000,000	35,000,000	34,879,128 00	12,399 41	34,891,527 41	108,472 59

RÉCAPITULATION. Les recettes ayant été de		32,784,673f 00c
Les payements s'étant élevés à		34,891,527 41
Le solde débiteur du fonds spécial des dotations est ainsi, au 1er janvier 1869, de		2,106,854 41

(A) Le produit des aliénations opérées en 1856 a été appliqué au budget de cet exercice, conformément à l'article 20 de la loi de finances du 5 mai 1855.

(B) Produit des ventes de la forêt de Bondy (décret du 13 novembre 1859) : 856,284 fr. 17 cent.

(C) Le décret du 28 novembre 1853 a mis cette somme à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, et celui du 24 mars 1860 a prescrit qu'il en serait fait emploi en achats de rentes perpétuelles sur l'État, au nom desdites sociétés de secours mutuels.

(D) Des décrets des 31 juillet 1853 et 11 mars 1854 ont ouvert deux crédits : l'un de 500,000 francs, l'autre de 2 millions. De plus, des décrets, en date des 13 juin 1855, 10 janvier et 9 juillet 1857 et 18 janvier 1860, ont ouvert des crédits spéciaux montant ensemble à 5,500,000 francs pour la fondation, à Vincennes et au Vésinet, d'asiles d'ouvriers convalescents, avec imputation sur le fonds de dotation affecté aux logements d'ouvriers. Enfin un crédit de 2 millions a été accordé sur le même fonds, par décret du 23 septembre 1858, pour construction de maisons d'ouvriers. Ce dernier crédit complète la dotation de 10 millions affectée aux logements d'ouvriers.

(E) En vertu des décrets des 10 décembre 1852 et 21 décembre 1853, cette subvention a été versée proportionnellement aux prêts effectués.

(F) Le décret du 28 juin 1853 a mis cette somme à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, qui est chargée du service des pensions de retraites ecclésiastiques. Un autre décret, du 27 mars 1860, a réglé que ladite somme de 5 millions serait employée à l'achat d'une rente 3 p. 0/0 sur l'État, immatriculée au nom de la caisse générale de retraites ecclésiastiques, reconnue comme établissement d'utilité publique.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1869.

Développement sur les obligations trentenaires du Trésor.

Des renseignements complets ayant été donnés à ce sujet dans le compte général des finances de l'année 1862 (pages 434 et 435) et dans celui de l'année 1864 (pages 510 et 511), on a pensé qu'il serait facile de s'y reporter et qu'il suffirait d'expliquer annuellement, à partir de 1865, la décroissance des obligations non converties restant à rembourser par le Trésor public.

Leur nombre était, au 31 décembre 1867, de 62,450, au capital nominal de..... 31,225,000f 00c

Le 20 janvier 1868, 1,503 obligations au capital de 751,500 francs sont sorties au tirage; mais l'ordonnance de remboursement étant parvenue trop tardivement à la caisse centrale du Trésor pour qu'il pût en être fait écriture au compte spécial avant le 31 décembre, le solde du présent compte reste fixé à 31,225,000 francs, égal à celui qui est inscrit dans la situation générale des finances au 1er janvier 1869, sous le titre de *Trésor s/c d'obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer* (voir page 535).

Développement sur le fonds spécial pour travaux contre les inondations des villes.

L'article 8 de la loi du 28 mai 1858 est ainsi conçu :

« Les sommes restant disponibles sur le produit de l'emprunt autorisé par la loi du 11 juillet 1855 seront affectées à l'exécution des travaux destinés à « mettre les villes à l'abri des inondations, jusqu'à concurrence d'une somme qui ne pourra dépasser 20 millions. »

Pour l'exécution de ces dispositions, une décision du Ministre des finances a prescrit de transporter à un compte classé parmi les *services spéciaux* la somme précitée de 20 millions : au fur et à mesure des payements qui ont lieu pour ce service, et qui continuent d'être constatés à un chapitre spécial du budget du ministère des travaux publics, une somme égale à ces payements est rattachée par prélèvement sur le fonds spécial dont il s'agit, et comme *ressource extraordinaire*, au budget des recettes de l'exercice qui a supporté la dépense. De cette manière, un équilibre continuel existe dans les budgets pour le service auquel la loi du 28 mai 1858 a voulu pourvoir.

Les payements de cette nature ordonnancés par le Ministre des travaux publics s'élèvent, savoir :

Sur l'exercice 1858, à	30,000f 00c
Sur l'exercice 1859, à	1,965,707 75
Sur l'exercice 1860, à	5,317,107 56
Sur l'exercice 1861, à	6,178,439 70
Sur l'exercice 1862, à	5,468,061 49
Sur l'exercice 1863, à	4,698,088 80
Sur l'exercice 1864, à	3,156,094 19
Sur l'exercice 1865, à	2,062,162 72
Sur l'exercice 1866, à	1,544,428 64
Sur l'exercice 1867, à	987,609 14
Sur l'exercice 1868, à	599,134 54
TOTAL	32,007,434 53

L'allocation générale affectée à ces travaux était de	20,000,000f 00c	
Elle s'est accrue du montant de fonds de concours versés par des départements, des communes et des particuliers, et dépensés cumulativement avec les ressources de l'État. Ces fonds de concours s'élèvent, au 1er janvier 1869, à	12,540,748 57	
Ce qui porte le montant des ressources sur lesquelles doivent être imputées les dépenses ci-dessus, à	32,540,748 57	ci.. 32,540,748 57
Le solde disponible du fonds spécial des *Inondations*, au 1er janvier 1869, est, en conséquence, de		533,314 04

Développement sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre.

L'article 1er de la loi du 20 mai 1860 a autorisé le Gouvernement à accepter :

1° L'offre faite, par la ville de Colmar et par plusieurs industriels et propriétaires des départements de l'Est, d'avancer à l'État la somme de 11,800,000 francs, à l'effet d'assurer l'exécution immédiate du canal des houillères de la Sarre et d'un embranchement du canal du Rhône au Rhin sur la ville de Colmar. Cette somme devait être versée dans les proportions suivantes :

Par la ville de Colmar	1,800,000f 00c
Par le syndicat des propriétaires intéressés	10,000,000 00
SOMME ÉGALE	11,800,000 00
2° L'offre faite, par la compagnie propriétaire des *anciennes salines de l'Est*, d'une avance de 2 millions, afin d'assurer l'achèvement de l'embranchement destiné à relier l'établissement des salines et la ville de Dieuze au canal des houillères de la Sarre, ci	2,000,000 00
ENSEMBLE	13,800,000 00

Au fur et à mesure des versements de cette avance, il est remis aux ayants droit des obligations spéciales du Trésor remboursables en douze annuités, à partir de 1864, et munies de coupons comprenant à la fois l'intérêt à 4 p. o/o et l'amortissement desdites obligations. Un crédit de 1,257,290 francs par an était porté, pour cet objet, au budget du ministère des finances. (Dette publique. — Emprunts spéciaux.) Depuis 1867 ce crédit figure au budget spécial de la nouvelle caisse d'amortissement.

Le Gouvernement prussien, intéressé à l'exécution de la partie du canal mitoyenne entre la France et la Prusse, s'est engagé à verser, pour sa part contributive, une somme de 800,000 francs, sur laquelle il a été payé 600,000 francs en 1863. Le complément a été versé en 1866.

Les opérations constatées jusqu'au 1er janvier 1869, au compte du *Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre*, sont les suivantes :

Sommes versées au Trésor	en 1862		4,720,000f 00c
	en 1863		5,794,000 00
	en 1864		1,622,000 00
	en 1865		36,000 00
	en 1866		207,000 00
	en 1867		"
	en 1868		"
	TOTAL		12,379,000 00
Payements faits sur ordonnances du Ministre des travaux publics	en 1862	1,050,192f 34c	12,274,993 96
	en 1863	5,427,376 71	
	en 1864	5,104,832 28	
	en 1865	529,148 37	
	en 1866	47,991 42	
	en 1867	107,534 93	
	en 1868	7,917 91	
SOMME ÉGALE au crédit du compte spécial au 1er janvier 1869			104,006 04

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1869.

Développement sur l'avance du Trésor pour le rachat des offices de courtiers de marchandises.

La loi du 18 juillet 1866, qui a rendu libre, à partir de 1867, la profession de courtier de marchandises, a disposé :

Que les courtiers alors en exercice seraient indemnisés de la perte du droit de présenter un successeur, droit qui leur avait été conféré par l'article 91 de la loi du 18 avril 1816 (art. 10);

Que le montant de l'indemnité basée sur le prix moyen de cession des offices, pendant les sept années antérieures au 1er juillet 1864 (art. 11), serait déterminé, après avis de la chambre syndicale, du préfet, de la chambre de commerce et du tribunal de commerce, par une commission nommée par décret de l'Empereur, et composée de neuf membres choisis suivant les conditions édictées par l'article 15;

Que les indemnités dues aux courtiers, en vertu des décisions de la commission, seraient payables :

Un quart comptant, le 1er janvier 1867;

Et les trois autres quarts, valeur au 1er janvier 1867, en dix annuités négociables, composées chacune de l'intérêt à 4 1/2 p. o/o et du fonds d'amortissement nécessaire pour opérer en dix ans, au même taux, la libération de l'État (art. 17);

Enfin (art. 18), que le remboursement du quart payé comptant et des intérêts y afférents ainsi que le service des annuités seraient assurés au moyen :

1° Des droits d'inscription payés par les courtiers nouvellement inscrits conformément aux dispositions de l'article 2 de ladite loi;

2° De l'excédant du produit, en principal et centimes additionnels établis au profit de l'État, des taxes des patentables mentionnés en l'article 20 et qui sont les commissionnaires, courtiers, représentants de commerce et tous individus prêtant leur entremise pour l'achat et la vente des marchandises, cet excédant devant être déterminé par le produit des taxes des mêmes patentables réalisé en 1866.

Les commissions de liquidation des indemnités ont été instituées au nombre de 42 par divers décrets dont le premier est du 13 décembre 1866. Leurs opérations, commencées dès le 22 décembre, n'ont été terminées que le 18 mai 1867.

Les indemnités qui ont été allouées par lesdites commissions s'élèvent à la somme totale de 44,044,984 fr. 16 cent. répartie entre 621 courtiers, dont :

60 appartenant au département de la Seine, pour	8,327,400f 00c
561 appartenant aux autres départements de l'Empire, pour	35,717,584 16
Ensemble 621 courtiers ayant droit à une indemnité totale de	44,044,984 16

Sur cette somme, un quart était payable comptant, soit		11,011,245f 60c
Il a été ajouté à cette somme, pour les intérêts à 4 1/2 dus aux courtiers par suite du règlement tardif de leur indemnité, celle de		70,705 55
		11,081,951 15
Les trois autres quarts ont été réglés en dix annuités égales de 4,174,761 fr. 17 cent. négociables, représentées par des titres établis dans la forme des bons du Trésor et libellés à l'ordre des ayants droit. Ces annuités, payables le 2 janvier de chaque année, de 1868 à 1877, montent ensemble à		41,747,611 70
Savoir : en capital, trois derniers quarts de l'indemnité	33,033,738f 12c	
En intérêts calculés à 4 1/2 p. o/o jusqu'au jour de l'échéance	8,713,873 58	
SOMME PAREILLE	41,747,611 70	
TOTAL GÉNÉRAL de la dépense constatée au débit du *Compte spécial* créé pour le *Rachat des offices de courtiers de marchandises*		52,829,562 85
Les ressources qui sont portées au crédit de ce compte sont les suivantes :		
Droits d'inscription payés par les nouveaux courtiers, savoir :		
En 1867 — 413,500f; En 1868 — 42,500	456,000f 00c	
Excédant du produit des patentes de 1867 sur 1866	517,523 23	
Quant à celui de 1868, il ne pourra être appliqué en recette audit compte que lors de la clôture de l'exercice 1868, c'est-à-dire en 1869	(Mémoire.)	
		973,527 23
RESTE ÉGAL au solde débiteur du compte spécial ci-dessus (voir page 535)		51,856,035 62
On a vu que l'émission complète des annuités remises aux courtiers a dû être constatée dans le compte dont il s'agit. Mais, en même temps, le montant des dix annuités restant à payer aux ayants-droit à partir de 1868 a été porté à un compte classé parmi les Effets à payer sous le titre de : *Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises.*		
Elles s'élèvent, ainsi qu'on l'a dit plus haut, en capital et intérêts, à	41,747,611f 70c	
Une première annuité ayant été soldée dans le courant de l'année 1868, ci	4,156,718 12	
Le solde créditeur de ce compte se trouve, par conséquent, réduit à (voir page 553)	37,590,893 58	37,590,893 58
Et l'avance *réelle* du Trésor, au 1er janvier 1869, s'élève à (voir page 555)		14,265,142 04

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1869.

Développement sur les Découverts et Avances du Trésor, pour le service des budgets antérieurs à 1852, et sur les ressources réalisées en atténuation de ces découverts.

DÉCOUVERTS CONSTATÉS.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été primitivement affectée.

Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,440,148f 51c	259,541,14[illegible]
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,404,248 73		
	Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Portion des dépenses de la guerre d'Espagne. (Voir compte des finances de 1862, page 427.)	47,567,047 00	143,300,442 00	
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00		
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00		
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	28,800,550 52	
	Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00		
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00		
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00		
	Solde du compte entre le trésor public et l'ancien trésor de la Couronne. (Loi du 2 mars 1832 et décret loi du 22 janvier 1852.)	3,498,847 52		

2° Découverts du service ordinaire de budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

Budget de l'exercice 1840. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	138,004,529f 64	456,009,95[illegible]
——— 1841. (*Idem.*)	18,694,405 42	
——— 1842. (*Idem.*)	108,612,172 30	
——— 1843. (*Idem.*)	39,826,738 40	
——— 1844. (*Idem.*)	181,530 77	
——— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
——— 1846. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	41,273,264 48	
——— 1847. (*Idem.*)	109,417,310 92	

3° Avances du Trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Exercice 1842. (Avance constatée par la loi de règlement du budget.)	1,368,091 28	441,754,14[illegible]
——— 1843. (*Idem.*)	27,214,800 94	
——— 1844. (*Idem.*)	43,190,895 22	
——— 1845. (*Idem.*)	100,480,587 57	
——— 1846. (*Idem.*)	121 626,442 50	
——— 1847. (*Idem.*)	147'873,328 08	

4° Découverts des exercices 1848 à 1851.

Exercice 1848. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	3,005,050 51	359,374,16[illegible]
——— 1849. (*Idem.*)	214,625,477 32	
——— 1850. (*Idem.*)	41,014,767 28	
——— 1851. (*Idem.*)	100,728,868 78	
TOTAL des découverts constatés sur le service des budgets antérieurs à 1852		1,516,679,40[illegible]

ATTÉNUATIONS DES DÉCOUVERTS.

1° Fonds disponibles de l'amortissement appliqués à l'extinction des découverts du service ordinaire des budgets, au fur et à mesure des consolidations, conformément à l'article 36 de la loi du 25 juin 1841.

Réserve de l'année 1842	67,111,792f 57c	442,247,114f 58c
——— 1843	69,876,633 52	
——— 1844	72,505,042 27	
——— 1845	75,117,373 04	
——— 1846	77,878,714 32	
——— 1847	79,757,558 86	

2° Ressources affectées par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847 aux travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.

Sommes versées par des compagnies adjudicataires de chemins de fer en remboursement de dépenses effectuées par le Trésor public. (Article 16 de la loi du 3 juillet 1846.)

Compagnie du chemin de fer du Nord.	Année 1845	20,000,000f 00c	37,358,750f 00c	130,171,110 50
	——— 1846	9,000,000 00		
	——— 1847	8,358,750 00		
Compagnie du chemin de fer de Lyon.	Année 1845		8,000,000 00	45,958,750f 00c
Recette par virement de comptes, en 1845, de la créance mise en même temps à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive dans la construction de la station du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)			600,000 00	
Portion réalisée de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847. (4e § de la loi spéciale du 8 août 1847.)				
Versement des adjudicataires en 1847			42,234,298f 50c	84,212,360 50
——— en 1848			41,978,062 00	

3° Ressources provenant des consolidations en rentes décrétées en 1848 et qui ont été appliquées à l'ensemble des découverts du Trésor.

Bons du Trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)	26,182,213f 29c	288,845,162 77
Bons du Trésor créés antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	242,747,800 60	
Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)	2,734,020 13	
Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)	3,606,456 84	
Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.) (Voir le compte général des finances de 1857, page 424.)	13,549,039 91	
Consolidation des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	25,632 00	
TOTAL des ressources affectées à l'atténuation des découverts des budgets antérieurs à 1852		861,263,387 85

RÉSUMÉ.

Découverts constatés		1,516,679,402f 44c
Atténuations des découverts		861,263,387 85
Budgets antérieurs à 1848	296,041,850f 70c	655,416,014 59
Budgets de 1848 à 1851	359,374,163 89	
RESTE, pour découverts et avances du Trésor, sur le service des budgets antérieurs à 1852		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1869.

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	ACTIF RÉEL du Trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier payeur central du Trésor public	299,109,776f 02c	"	299,109,776
Trésoriers payeurs généraux des finances	43,398,422 42	(B) 21,309,529f 43c	22,088,892
Receveurs des impôts et revenus indirects	34,418,146 03	"	34,418,146
Directeurs de la fabrication des monnaies	128,789 66	(C) 128,789 66	"
Payeurs des armées	1,687,344 32	(A) 976,400 00	710,944
Comptables des finances en Algérie	37,816,947 57	(A) 18,631,300 00	19,185,647
Trésoriers payeurs des colonies	41,717,503 84	(A) 14,292,550 00	27,424,953
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	4,684,487 14	(D) 3,811,369 67	873,117
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	28,228,144 28	(A) 17,505,500 00	10,722,644
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	5,526,334 69	"	5,526,334
Créances administratives	"	"	"
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	1,219,617 79	(E) 9,857 53	1,209,760
TOTAUX pour l'actif	497,935,513 76	76,665,296 29	421,270,217
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Découverts du Trésor sur le service des budgets de 1864 et antérieurs	698,436,794 92	"	698,436,794
TOTAUX ÉGAUX au passif	1,196,372,308 68	76,665,296 29	1,119,707,012

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
Effets à payer. — Bons du Trésor remis à divers	102,973,214f 45c	"	102,973,214f 45c
Effets à payer. — ——— à la Banque de France	60,000,000 00	"	60,000,000 00
Effets à payer. — Obligations trentenaires du Trésor	30,825,000 00	(A) 30,825,000f 00c	"
Effets à payer. — Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises	37,590,893 58	(B) 37,590,893 58	"
Effets à payer. — Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	55,876,150 00	(C) 51,405,750 00	4,470,400 00
Effets à payer. — Effets émis par les trésoriers payeurs généraux et autres comptables	12,157,789 68	"	12,157,789 68
Créances passives. — Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	228,529,689 24	"	228,529,689 24
Créances passives. — Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	5,313,000 00	"	5,313,000 00
Créances passives. — Caisse des invalides de la marine	3,824,194 54	"	3,824,194 54
Créances passives. — Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	65,216,826 07	"	65,216,826 07
Créances passives. — ——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	228,126,895 36	"	228,126,895 36
Créances passives. — Caisse des dépôts et consignations *s/c* de fonds de la dotation de l'armée	7,065,128 86	"	7,065,128 86
Créances passives. — Crédit foncier de France	50,050,000 00	"	50,050,000 00
Créances passives. — Compagnies de chemins de fer *l/c* courant	274,533 24	"	274,533 24
Créances passives. — Divers services publics	7,016,648 56	"	7,016,648 56
Créances passives. — Établissements particuliers *l/c* de fonds déposés au Trésor	254,250 23	"	254,250 23
Créances passives. — Fonds à rembourser à divers	3,109,089 52	"	3,109,089 52
Créances passives. — Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	8,123,216 30	(D) 3,811,369 67	4,311,846 63
Créances passives. — Divers correspondants	34,488,363 07	(E) 3,009,857 53	31,478,505 54
Créances passives. — Correspondants des comptables des finances. (*Solde débiteur à déduire.*)	A déduire : 9,711,337 27	(F) A ajout. : 528,770 61	A déduire : 9,182,566 66
Avances des comptables. — Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux	138,099,748 99	(G) 21,838,300 04	116,261,448 95
Avances des comptables. — ——— de divers comptables	674,873 94	(H) 128,789 66	546,084 28
	1,069,878,168 36	148,081,189 87	(I) 921,796,978 49
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur les budgets et les services spéciaux	126,494,140 32	(J) A aj. 71,415,893 58	197,910,033 90
TOTAUX pour le passif	1,196,372,308 68	76,665,296 29	1,119,707,012 39

(A) Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des payeurs d'armées 976,400
——— dans les caisses des trésoriers payeurs en Algérie 18,631,300
——— des colonies 14,292,550

Traites en route. (Voir page 537.). Envois du caissier central... { aux trésoriers payeurs en Algérie ..... 8,005,500f 00c ; ——— des colonies ..... 9,500,000 00 } 17,505,500

51,405,750

(B) Le solde en caisse et en portefeuille des trésoriers payeurs généraux est en partie compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou ceux que leur doivent leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre, note G.)

(C) Solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réuni aux matières restant à convertir en espèces, jusqu'à concurrence des fonds qui leur ont été versés par divers, représente la partie des fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons pour les valeurs versées aux changes.

(D) Voir la note C qui précède.

(E) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'Administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets spéciaux, afin de profiter ultérieurement de la rentrée de ces créances.

(A) Obligations trentenaires du Trésor, compensées jusqu'à concurrence de la dépense inscrite pour le même objet parmi les *services spéciaux*.

(B) Annuités remises aux courtiers de marchandises et non échues, qu'il y a lieu de compenser avec la somme inscrite pour le même objet parmi les *services spéciaux*.

(C) Traites émises par le caissier payeur central, etc. (Voir à l'Actif la note A.)

(D) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif la note C.)

(E) Créances des budgets pour recouvrements faits ou à faire sur divers, et qui devront être ultérieurement appliqués, comme ressources, aux budgets des exercices courants. (Voir à l'Actif la note E.)

(F) Solde débiteur des correspondants administratifs des trésoriers payeurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note B et la note G ci-dessous).

(G) Portion des fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 21,838,300f 04
Laquelle somme, diminuée de celle que doivent à ces comptables leurs correspondants administratifs (voir la note F ci-dessus) 528,770 61

représente la partie du solde en caisse et en portefeuille des trésoriers payeurs généraux qui appartient personnellement à ces comptables. (Voir la note B de l'Actif.) 21,309,529 43

(H) Portion des fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensée jusqu'à concurrence du montant de leurs valeurs en caisse 128,789 66
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds que ces comptables ont à rembourser à divers (voir la note D ci-dessus) 3,811,369 67

représentent la totalité de leurs valeurs de caisse (note C de l'Actif) 128,789f 66c
et, jusqu'à concurrence des fonds qui leur ont été déposés, les matières qui leur restent à fabriquer. (Notes C et D de l'Actif.) ..... 3,811,369 67 } 3,940,159 33

(I) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, page 557.)

(J) Rétablissement au crédit des services spéciaux de sommes égales à celles qui sont annulées ci-dessus au compte des effets à payer :
Obligations trentenaires du Trésor (note A) 30,825,000f 00c
Annuités remises aux courtiers de marchandises (note B) 37,590,893 58
Transport des services spéciaux au budget de 1868, des souscriptions sur l'emprunt de 500 millions restant à appliquer à ce budget (234 fr. 73 cent.) ..... (Mémoire.)
Application, par anticipation, au budget de l'exercice 1869, du montant du recouvrement effectué sur la créance Vandelberghe ..... 3,000,000 00 } 71,415,893 58

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1869.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier payeur central du Trésor.	Numéraire	32,238,741f 96c	299,109,776f 02c	414,534,122f 52c
	Portefeuille	97,646,421 21		
	Numéraire en dépôt à la Banque	169,224,612 85		
Trésoriers payeurs généraux. — Valeurs appartenant au Trésor		22,088,892 99		
Receveurs des impôts et revenus indirects		35,291,263 50	115,424,346 50	
Payeurs des armées		710,944 32		
Comptables en Algérie		19,185,647 57		
Trésoriers payeurs des colonies		27,424,953 84		
Valeurs en route		10,722,644 28		

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	5,526,334 69	6,736,094 95
Créances administratives	"	
Débets et créances litigieuses	1,209,760 26	
TOTAL de l'Actif		421,270,217 [illegible]

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

Découverts des budgets antérieurs à 1852. (Voir le tableau de développement, p. 550 et 551.) — Budgets antérieurs à 1848		296,041,850f 70c	655,416,014f 59c
Budgets de 1848 à 1851		359,374,163 89	
Découvert du budget de l'exercice 1852	25,759,013f 54c	104,465,863 30	
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	78,706,849 76		
Découvert du budget de l'exercice 1853		23,148,545 53	
——— de l'exercice 1854		186,033,322 74	
(*Les budgets de 1855 à 1859, qui ont profité du produit des emprunts nationaux, ont été réglés en excédant de recette transporté successivement d'exercice en exercice, par les lois de règlement. Voir page 497.*)			
Découvert du budget de l'exercice 1860		119,008,884 37	
——— de l'exercice 1861		164,903,163 93	
——— de l'exercice 1862		34,953,625 98	
——— de l'exercice 1863		22,131,099 90	
——— de l'exercice 1864		51,765,610 71	
Résultat des stipulations financières du traité de Zurich avec l'Autriche et le Piémont (A)		39,880,055 64	
		746,290,172 10	
A DÉDUIRE :			
Produit de la consolidation en rentes 3 p. o/o de fonds disponibles de la dotation de l'armée (Loi du 19 juin 1857.)	115,947,704f 32c		
——— de l'augmen du capital de la Banque de France	100,000,000 00		
Montant de quatre annuités remboursées à la Banque de France sur son prêt de 75 millions	20,000,000 00		
Produit net de la soulte provenant de la conversion des rentes (B)	157,715,963 40		
Recouvrements sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	299,868,194 03		
Portion de l'excédant de recette de 1865 qui n'a point été attribuée au budget extraordinaire de 1866	9,737,530 02		
		703,269,391 77	43,020,780 33
TOTAL des découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement			698,436,794 92 698,436,794 92
TOTAL égal au Passif			1,119,707,012 39

(A) Ce découvert s'atténuera ultérieurement des 5 millions à la charge de l'Italie substituée à l'Autriche dans l'indemnité aux dotataires du Mont-de-Venise.
(B) Cette ressource devra s'accroître de 108,542 fr. 41 cent. restant à recouvrer au 1er janvier 1869. (Voir page 605.)

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	102,073,214f 45c	179,601,404f 13c	921,796,978f 49c
	——— à la Banque de France	60,000,000 00		
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	4,470,400 00		
	Effets divers	12,157,789 68		
Créances passives	Communes et établissements publics	228,529,689 24	625,388,041 13	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	5,313,000 00		
	Caisse des invalides de la marine	3,824,194 54		
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	65,216,826 07		
	——— s/c de fonds des caisses d'épargne	228,126,895 36		
	——— s/c de fonds de la dotation de l'armée	7,065,128 86		
	Crédit foncier de France	50,050,000 00		
	Compagnies de chemins de fer c/c courant	274,533 24		
	Correspondants divers	36,987,773 82		
Avances des comptables.	Trésoriers payeurs généraux	116,261,448 95	116,807,533 23	
	Divers comptables	546,084 28		

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

			EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.		
Budgets	1868.	Budget ordinaire	274,714,265f 16c	"		
		——— sur ressources spéciales	65,615,859 44	"		
		——— extraordinaire	"	61,593,564f 00c		
	1869.	Budget ordinaire	"	9,318,637 83		
		——— sur ressources spéciales	"	653,757 61		
		——— extraordinaire	"	10,286 66		
Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.		Exercice 1868	"	67,676,824 83		
		Exercice 1869	"	251,396 25		
			340,330,124 60	139,504,467 18		
		RESTE en excédant de recette sur le service des budgets	200,825,657f 42c		200,825,657 42	
Services spéciaux		Cautionnements en numéraire	72,779,240f 51c	"		197,910,033 90
		Services locaux et provinciaux de l'Algérie	1,867,337 24	"		
		Service local des colonies	3,800,067 59	"		
		Caisse d'amortissement	19,590,590 16	"		
		Avance pour le service de l'emprunt grec	"	28,405,762f 51c		
		Avances à diverses compagnies de paquebots	"	25,418,250 10		
		Avance pour l'emprunt de la famille d'Orléans	"	16,322,691 81		
		Prêts à l'industrie	"	26,526,125 89		
		Rachat des offices des courtiers de marchandises	"	14,265,142 04		
		Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	6,735,532 17	"		
		Dotations sur le produit d'aliénations de bois	"	2,106,854 41		
		Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services	1,463,274 74	"		
		Fonds spécial pour travaux contre les inondations	533,314 04	"		
		Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	104,006 04	"		
		Obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer	"	400,000 00		
		Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	8,244 75	"		
		Produit de prises sur l'ennemi en Algérie	97,627 05	"		
		Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	3,549,968 97	"		
			110,529,203 26	113,444,826 76		
		RESTE en excédant de dépense sur les services spéciaux	2,915,623f 50c		2,915,623 50	
					TOTAL du Passif	1,119,707,012 39

NOTA. Il résulte du tableau ci-dessus (2e partie — Passif) que le Trésor a reçu, pour les diverses causes y énoncées, la somme totale de 1,119,707,012f 39c
et du même tableau (1re partie — Actif) qu'il a fait de cette somme l'emploi ci-après :

Découverts du Trésor	698,436,794f 92c	
Avances pour divers services, qui ont produit des créances actives	6,736,094 95	
		705,172,889 87
DIFFÉRENCE		414,534,122 52

Cette différence est représentée par les encaisses des comptables, le c/ courant à la Banque et les valeurs de portefeuille. (Voir à l'Actif.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1869.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du Trésor pendant l'année 1868, et de la situation de cette Dette au 1er janvier 1869.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.		DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1868.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1868. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1869. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.
Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	74,658,782f [illegible]	26,983,835f 95c	"	(A) 98,815,598f 75c	(A) 2,827,019f 30c
	——— remis à la Banque de France	60,000,000 [illegible]	"	"	"	60,000,000 00
	Bons en garantie de l'avance faite à l'État pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Coupons.)	1,038,329 [illegible]	292,266 65	"	1,330,596 40	"
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	18,271,050 [illegible]	"	13,800,650f 00c	"	4,470,400 00
	Obligations trentenaires du Trésor	345,500 [illegible]	"	345,500 00	"	"
	Mandats du caissier payeur central du Trésor sur les trésoriers payeurs généraux	89,890 [illegible]	16,058 95	"	"	105,949 89
	Traites tirées sur le Trésor par les trésoriers payeurs généraux et autres correspondants	10,783,901 [illegible]	927,179 24	"	"	11,711,080 49
	Mandats des payeurs des armées et des trésoriers payeurs en Algérie	454,809 [illegible]	"	187,565 60	"	267,243 40
	——— des trésoriers payeurs des colonies et de leurs préposés	63,458 [illegible]	10,057 52	"	"	73,515 90
		165,705,721 [illegible]	28,229,398 31	14,333,715 60	100,146,195 15	79,455,208 98
			Augmentation : 13,895,682f 71c		179,601,404f 13c	
Comptes courants et fonds en dépôt.	Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	210,508,822 [illegible]	18,020,867 11	"	228,529,689 24	"
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	5,345,000 [illegible]	"	32,000 00	"	5,313,000 00
	Caisse des invalides de la marine	3,638,094 [illegible]	186,099 57	"	2,324,194 54	1,500,000 00
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	97,125,569 [illegible]	"	31,908,743 78	65,216,826 07	"
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	178,426,356 [illegible]	49,700,539 21	"	228,126,895 36	"
	——— de la dotation de l'armée	14,438,298 [illegible]	"	7,373,169 28	7,065,128 86	"
	Crédit foncier de France	82,200,000 [illegible]	"	32,150,000 00	50,050,000 00	"
	Compagnies de chemins de fer *l/c* courant	4,179,188 [illegible]	"	3,904,655 64	274,533 24	"
	Imprimerie impériale	332,035 [illegible]	"	67,756 96	"	264,278 59
	Chancelleries consulaires *l/c* de fonds commun	75,395 [illegible]	"	3,038 90	"	72,356 84
	Divers *l/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	5,496,677 [illegible]	418,292 27	"	"	5,914,969 51
	Divers établissements *l/c* chez les trésoriers payeurs généraux	538,072 [illegible]	40,677 38	"	"	578,749 82
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie et aux colonies	A déd. : 776,845 [illegible]	905,381 41	"	"	128,535 78
	Légion-d'honneur *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	38,178 [illegible]	"	11,178 92	"	26,999 68
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs des colonies	30,878 [illegible]	"	120 57	"	30,758 34
	Caisse des employés et artisans	13,332 [illegible]	"	5,903 18	7,429 35	"
	Tontine du Pacte social	3,099 [illegible]	"	704 60	2,395 02	"
	——— d'épargnes	91,456 [illegible]	18,064 45	"	109,521 15	"
	Divers établissements *l/c* de placement de fonds sans intérêt	97,136 [illegible]	"	16,809 37	"	80,327 22
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	54,422 [illegible]	154 75	"	54,577 49	"
	Fonds à rembourser à divers	2,603,928 [illegible]	505,160 81	"	3,109,089 52	"
	Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,540,489 [illegible]	"	1,228,642 89	"	4,311,846 63
	Divers correspondants	18,648,461 [illegible]	3,647,477 53	"	"	22,295,938 88
		628,648,050 [illegible]	73,442,714 49	76,702,724 09	584,870,279 84	40,517,761 29
			Diminution : 3,260,009f 60c		625,388,041f 13c	
Fonds particuliers des comptables.	Trésoriers payeurs généraux. (Voir le développement à la page 558.)	117,441,643 [illegible]	"	1,180,194 44	116,261,448 95	"
	Receveurs des revenus indirects	390,641 [illegible]	140,235 74	"	"	530,877 73
	Comptables en Algérie	1,790 [illegible]	5,478 72	"	"	7,269 67
	Trésoriers payeurs des colonies	18,338 [illegible]	"	10,401 21	"	7,936 88
		117,852,414 [illegible]	145,714 46	1,190,595 65	116,261,448 95	546,084 28
			Diminution : 1,044,881f 19c		116,807,533f 23c	
RÉCAPITULATION.						
Effets à payer		165,705,721 [illegible]	28,229,398 31	14,333,715 60	100,146,195 15	79,455,208 98
Comptes courants et fonds en dépôt		628,648,050 [illegible]	73,442,714 49	76,702,724 09	584,870,279 84	40,517,761 29
Fonds particuliers des comptables		117,852,414 [illegible]	145,714 46	1,190,595 65	116,261,448 95	546,084 28
		912,206,186 [illegible]	101,817,827 26	92,227,035 34	801,277,923 94	120,519,054 55
			Augmentation : 9,590,791f 92c		921,796,978f 49c	

OBSERVATIONS.

(A) Bons du Trésor remis à divers.

Pour prêts à l'industrie	26,526,125f 89c
Autres bons (capital)	70,624,594 56
Intérêts des bons	1,664,878 30
Bons échus (capital et intérêts)	2,827,019 30
	101,642,618 05

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1869.

Développement sur les Avances des Trésoriers payeurs généraux.

Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux				138,099,748f 99c
A déduire :				
1° Fonds dus aux trésoriers payeurs généraux par leurs correspondants administratifs, et qu'ils n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor. (Voir page 543, § 1er.)			528,770f 61c	
2° Fonds que les trésoriers payeurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor, et qui forment le montant des valeurs de caisse et de portefeuille appartenant à ces comptables, savoir :				
Numéraire		18,033,172f 02c		
Valeurs de portefeuille.	Effets déposés à la Banque	505,586f 89c		21,838,300 04
	—— sur Paris	1,134,243 00		
	—— sur diverses places	1,136,294 24		
	—— en souffrance	35,661 03	3,276,357 41	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État en souffrance	455,673 10		
	Obligations des acquéreurs de bois de l'État en souffrance	8,899 15		
	Total		21,309,529 43	21,309,529 43
Reste pour les fonds que les trésoriers payeurs généraux ont mis à la disposition du Trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1869				116,261,448 95

Nota. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des trésoriers payeurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1868, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 216 et 217, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1ER JANVIER 1841 AU 1ER JANVIER 1869.

NOTE

SUR

LE RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1869.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'Administration des finances à l'époque du 1er janvier 1869 d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1841. Les mêmes résultats touchant les dix années de 1831 à 1841 ont été publiés pour la dernière fois dans le compte de 1863.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve pages 479 à 519 sur les Budgets, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public :

Développements...
- *Actif du Trésor ;*
- *Découverts et Avances du Trésor ;*
- *Dette flottante du Trésor ;*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux ;*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'Administration des finances depuis 1840, en modifiant, comme on le dit page 526 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public. Ces modifications s'appliquent aux avances des trésoriers payeurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaissé avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du Trésor sur cette partie de son service; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du Trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et enfin à quelques articles de l'actif et du passif qui se compensent au point de vue de la situation du Trésor.

En établissant une moyenne pour les 29 années écoulées depuis 1840 jusqu'au 1er janvier 1869, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du Trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets	637,913,483f 24c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du Trésor. (Voir, page 570, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)	72,797,751 74
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 29 années)	710,711,234 98

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du Trésor	194,078,982 41
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants	459,843,148 96
Avances des trésoriers payeurs généraux	56,789,103 61
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 29 années)	710,711,234 98

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1869.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la Banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du Trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du Trésor.	BUDGETS et services spéciaux	TOTAL du passif.
1er janvier 1841.....	215,797,902f 17c	256,028,249f 62c	471,826,151f 79c	261,027,340f 20c	210,798,811f 59c	471,826,151f 79c
—— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
—— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
—— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
—— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
—— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
—— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
—— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
—— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10
—— 1850.....	294,217,358 20	321,627,619 11	615,844,977 31	539,613,717 60	76,231,259 71	615,844,977 31
—— 1851.....	269,195,303 09	508,776,935 01	777,972,238 10	592,406,316 30	185,565,921 80	777,972,238 10
—— 1852.....	191,828,083 41	551,123,763 52	742,951,846 93	614,980,561 33	127,971,285 60	742,951,846 93
—— 1853.....	376,685,304 68	651,893,142 72	1,028,578,447 40	802,164,379 11	226,414,068 29	1,028,578,447 40
—— 1854.....	297,513,896 96	756,198,709 65	1,053,712,606 61	754,714,328 27	298,998,278 34	1,053,712,606 65
—— 1855.....	235,975,692 20	779,443,310 50	1,015,419,002 70	881,849,378 03	133,569,624 67	1,015,419,002 70
—— 1856.....	261,875,066 39	965,511,449 06	1,227,386,515 45	785,568,093 37	441,818,422 08	1,227,386,515 45
—— 1857.....	272,220,327 89	965,532,753 73	1,237,753,081 62	895,821,624 79	341,931,456 83	1,237,753,081 62
—— 1858.....	271,952,445 69	908,566,874 11	1,180,519,319 80	860,784,906 14	319,734,413 66	1,180,519,319 80
—— 1859.....	307,393,336 50	866,574,841 32	1,173,968,177 82	847,119,141 52	326,849,036 30	1,173,968,177 82
—— 1860.....	724,169,265 84	739,608,691 85	1,463,777,957 69	921,694,274 47	542,083,683 22	1,463,777,957 69
—— 1861.....	584,188,292 14	734,611,987 05	1,318,800,279 19	810,589,542 28	508,210,736 91	1,318,800,279 19
—— 1862.....	444,762,241 27	848,623,010 17	1,293,385,251 44	937,523,379 33	355,861,872 11	1,293,385,251 44
—— 1863.....	321,153,202 60	923,213,923 77	1,244,367,126 37	883,448,772 97	360,918,353 40	1,244,367,126 37
—— 1864.....	322,703,347 17	931,673,730 64	1,254,377,077 81	1,037,715,666 49	216,661,411 32	1,254,377,077 81
—— 1865.....	313,755,650 88	671,433,050 56	985,188,701 44	839,500,054 98	145,688,646 46	985,188,701 44
—— 1866.....	342,725,201 13	708,960,007 41	1,051,685,208 54	787,521,443 42	264,163,765 12	1,051,685,208 54
—— 1867.....	449,036,251 62	699,149,348 79	1,148,185,600 41	888,993,166 54	259,192,433 87	1,148,185,600 41
—— 1868.....	319,415,280 59	698,514,226 41	1,017,929,507 00	912,206,186 57	105,723,320 43	1,017,929,507 00
—— 1869.....	421,270,217 47	698,436,794 92	1,119,707,012 39	921,796,978 49	197,910,033 90	1,119,707,012 39

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1ER JANVIER 1841 AU 1ER JANVIER 1869.

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. — CAISSIER PAYEUR CENTRAL DU TRÉSOR PUBLIC. — Numéraire au Trésor.	Numéraire à la Banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du Trésor.
Au 1er janvier 1841	3,284,243f 09c	106,453,775f 46c	48,929,935f 17c	48,623,534f 95c	8,506,413f 50c	215,797,902 17
1842	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
1843	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
1844	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
1845	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
1846	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
1847	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
1848	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
1849	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,732 03
1850	7,739,483 34	71,739,747 67	131,069,973 64	67,799,231 13	15,868,922 42	294,217,358 20
1851	7,101,751 41	79,721,220 75	122,308,685 37	46,731,723 86	13,331,921 70	269,195,303 09
1852	5,474,423 46	53,791,394 51	74,089,512 96	43,260,554 02	15,212,198 46	191,828,083 41
1853	4,078,346 66	145,695,309 90	163,741,077 10	48,117,023 68	15,053,547 34	376,685,304 68
1854	3,523,081 59	52,451,266 31	178,601,637 44	48,227,345 12	14,710,566 50	297,513,896 96
1855	3,590,750 32	29,435,891 77	121,160,748 40	66,096,465 82	15,691,835 89	235,975,692 20
1856	3,364,703 41	28,714,602 10	107,553,456 67	108,889,702 69	13,352,601 52	261,875,066 39
1857	4,793,695 72	82,760,497 70	106,007,452 65	65,586,355 67	13,072,326 15	272,220,327 89
1858	6,062,143 08	50,408,328 65	105,957,914 93	96,557,849 22	12,966,209 81	271,952,445 69
1859	10,779,189 97	91,702,769 91	94,343,701 69	97,793,697 78	12,773,977 15	307,393,336 50
1860	6,008,995 80	296,977,051 64	260,419,159 90	127,967,385 11	32,796,673 39	724,169,265 84
1861	11,327,594 73	107,037,044 89	254,535,492 96	137,420,334 20	73,867,825 36	584,188,292 14
1862	7,538,643 90	76,960,597 49	134,555,376 45	111,639,843 13	114,067,780 30	444,762,241 27
1863	15,925,987 40	66,077,751 15	102,263,637 97	125,304,190 18	11,581,635 90	321,153,202 60
1864	4,034,943 74	35,008,452 75	86,683,382 38	184,239,985 44	12,736,582 86	322,703,347 17
1865	11,575,978 60	96,242,612 80	62,728,520 81	130,448,098 06	12,760,440 61	313,755,650 88
1866	9,327,154 96	78,643,375 34	108,385,825 38	135,297,530 15	11,071,315 30	342,725,201 13
1867	32,273,965 61	184,851,714 11	100,271,379 32	121,632,496 24	10,006,696 34	449,036,251 62
1868	5,745,654 05	95,687,383 76	95,574,215 73	114,315,209 59	8,092,817 46	319,415,280 59
1869	32,238,741 96	169,224,612 85	97,646,421 21	115,424,346 50	6,736,094 95	421,270,217 47

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. — Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du Trésor.
Au 1er janvier 1841	256,028,249f 62c	"	"	"	"	"	"	256,028,249f 62c
1842	256,029,049 62	"	138,009,529f 64c	"	"	"	"	394,038,579 26
1843	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
1844	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279f 86c	1,368,091f 28c	400,893,578 77
1845	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
1846	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
1847	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
1848	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
1849	.....	.....	.....	227,656,361f 47c	.....	.....	.....	227,656,361 47
1850	.....	.....	.....	321,627,619 11	.....	.....	.....	321,627,619 11
1851	.....	.....	.....	508,776,935 01	.....	.....	.....	508,776,935 01
1852	.....	.....	.....	551,123,763 52	.....	.....	.....	551,123,763 52
1853	.....	.....	.....	651,893,142 72	.....	.....	.....	651,893,142 72
1854	.....	.....	.....	756,198,709 65	.....	.....	.....	756,198,709 65
1855	.....	.....	.....	779,443,310 50	.....	.....	.....	779,443,310 50
1856	.....	.....	.....	965,511,449 06	.....	.....	.....	965,511,449 60
1857	.....	.....	.....	965,532,753 73	.....	.....	.....	955,532,753 73
1858	.....	.....	.....	908,566,874 11	.....	.....	.....	908,566,874 11
1859	.....	.....	.....	866,574,841 32	.....	.....	.....	866,574,741 32
1860	.....	.....	.....	739,608,691 85	.....	.....	.....	739,608,691 85
1861	.....	.....	.....	734,611,987 05	.....	.....	.....	734,611,987 05
1862	.....	.....	.....	848,623,010 17	.....	.....	.....	848,623,010 17
1863	.....	.....	.....	923,213,923 77	.....	.....	.....	423,213,923 77
1864	.....	.....	.....	931,673,730 64	.....	.....	.....	931,673,730 64
1865	.....	.....	.....	671,433,050 56	.....	.....	.....	671,433,050 56
1866	.....	.....	.....	708,960,007 41	.....	.....	.....	708,960,007 41
1867	.....	.....	.....	699,149,348 79	.....	.....	.....	699,149,348 79
1868	.....	.....	.....	698,514,226 41	.....	.....	.....	698,514,226 41
1869	.....	.....	.....	698,436,794 92	.....	.....	.....	698,436,794 92

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1869.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles les situations sont arrêtées.	EFFETS A PAYER. — BONS DU TRÉSOR — remis à la Banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du Trésor.	TRAITES du caissier payeur central du Trésor.	EFFETS divers.	BANQUE de France.	COMMUNES et établissements publics.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1841.	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,972
1842.	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,210
1843.	"	10,962,090 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,490,917
1844.	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,070
1845.	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,210
1846.	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,910
1847.	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,857
1848.	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26	"	133,024,221
1849.	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50,000,000 00	85,116,332
1850.	50,500,000 00	"	110,087,480 20	160,587,480 20	35,089,711 96	7,148,987 66	50,000,000 00	106,826,870
1851.	50,500,000 00	"	114,665,883 21	165,165,883 21	20,688,682 30	8,254,447 50	50,000,000 00	111,107,994
1852.	50,500,000 00	"	76,695,993 52	127,195,993 52	17,692,878 06	5,434,674 63	75,000,000 00	105,757,440
1853.	75,000,000 00	"	130,125,721 00	205,125,721 00	47,358,537 29	12,426,140 69	"	164,031,637
1854.	70,000,000 00	"	142,505,753 05	212,505,753 05	16,609,591 91	6,129,625 81	"	134,584,472
1855.	95,000,000 00	"	259,660,206 95	348,660,206 95	23,909,090 65	9,333,294 57	"	136,920,554
1856.	100,000,000 00	"	168,503,540 20	268,503,540 20	53,414,574 26	9,181,683 24	"	143,969,165
1857.	95,000,000 00	"	248,033,294 90	343,033,294 90	22,922,363 81	20,486,702 96	"	157,659,332
1858.	50,000,000 00	"	311,412,664 70	361,412,664 70	21,779,300 00	5,454,206 61	"	150,378,984
1859.	45,000,000 00	"	195,890,199 92	240,390,199 92	13,091,350 00	6,454,194 72	"	166,137,415
1860.	65,000,000 00	"	141,131,303 27	206,131,303 27	29,934,750 00	29,308,442 02	"	180,442,464
1861.	35,000,000 00	"	74,454,758 95	109,454,758 95	24,968,591 80	8,688,736 05	"	241,042,990
1862.	30,000,000 00	"	264,565,174 50	294,565,174 50	24,429,400 00	11,697,527 40	"	206,431,180
1863.	60,000,000 00	"	192,965,512 35	252,965,512 35	52,753,991 25	17,400,424 15	"	223,937,383
1864.	60,000,000 00	"	320,671,331 56	380,671,331 56	108,159,050 00	12,030,369 62	"	209,374,941
1865.	60,000,000 00	"	218,866,353 20	278,866,353 20	20,855,800 00	14,965,562 29	"	194,992,029
1866.	60,000,000 00	"	96,626,310 65	156,626,310 65	31,833,450 00	8,529,191 55	"	237,790,380
1867.	60,000,000 00	"	122,907,079 95	182,907,079 95	16,566,690 00	11,408,328 84	"	255,954,881
1868.	60,000,000 00	"	75,697,111 85	135,697,111 85	18,271,050 00	11,737,559 57	"	210,508,882
1869.	60,000,000 00	"	102,973,214 45	162,973,214 45	4,470,400 00	12,157,789 68	"	228,529,680

ÉPOQUES	FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS. — CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	CRÉDIT FONCIER de France.	CAISSE de la dotation de l'armée.	DIVERS correspondants.	AVANCES DES COMPTABLES. — TRÉSORIERS PAYEURS généraux.	DIVERS comptables.	TOTAL DE LA DETTE flottante du Trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1841.	6,173,452 20	"	"	7,139,189 37	"	"	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
1842.	5,977,252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	"	"	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
1843.	9,471,252 20	"	85,891,544 76	22,179,207 10	"	"	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
1844.	4,277,252 20	"	139,431,639 43	12,269,876 76	"	"	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
1845.	8,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	"	"	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
1846.	9,367,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	"	"	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,641,618 78
1847.	7,801,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	"	"	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
1848.	6,052,252 20	"	72,203,742 00	30,690,783 35	"	"	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
1849.	4,379,152 20	"	10,976,338 97	28,769,599 35	"	"	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46
1850.	3,905,152 20	"	68,284,400 35	39,321,686 24	"	"	22,950,822 27	44,549,306 67	949,299 74	539,613,717 60
1851.	4,058,752 20	"	126,756,090 89	27,415,538 87	"	"	22,960,822 14	55,099,757 27	898,396 94	592,406,316 30
1852.	3,896,752 20	"	163,125,158 87	34,922,256 53	"	"	22,065,975 90	44,731,379 20	1,158,051 96	614,980,561 33
1853.	3,105,752 29	"	182,165,499 53	41,751,656 66	2,128,000 00	"	117,623,096 37	55,303,291 49	1,145,056 20	802,164,379 11
1854.	3,400,752 20	"	221,266,673 21	24,826,887 31	1,190,813 41	"	77,036,023 00	56,516,534 10	647,200 97	754,714,328 27
1855.	2,251,152 20	"	181,335,574 57	43,888,725 99	4,900,415 31	"	57,102,949 01	72,925,499 89	621,933 96	881,849,378 03
1856.	4,247,152 20	"	180,829,303 50	11,975,604 10	754,532 03	"	59,716,977 12	52,265,809 47	709,752 12	785,568,093 37
1857.	5,447,652 20	"	181,638,586 56	10,948,626 22	4,534,069 57	"	59,918,830 16	48,782,636 54	1,297,255 01	895,821,624 79
1858.	5,184,000 00	"	184,315,734 20	5,354,083 52	8,811,567 32	39,222,270 01	59,599,609 53	51,800,744 48	845,906 71	860,784,906 14
1859.	7,526,000 00	"	182,030,024 62	34,401,382 45	31,609,791 68	5,848,104 75	63,385,621 64	93,376,004 45	909,060 97	847,119,141 52
1860.	4,735,000 00	"	197,954,950 96	26,188,279 08	39,400,000 00	7,248,095 64	89,404,863 55	89,485,406 35	973,325 57	921,694,274 47
1861.	5,377,000 00	"	153,851,624 26	62,483,402 86	53,600,000 00	27,735,488 86	74,047,604 75	63,663,762 22	576,701 68	810,589,542 28
1862.	5,543,500 00	"	210,905,668 35	31,589,869 06	25,300,000 00	12,934,369 47	67,843,519 98	50,299,698 42	791,239 48	937,523,379 33
1863.	6,159,000 00	"	104,656,256 02	26,738,580 32	23,700,000 00	8,126,595 50	90,412,695 35	66,595,736 12	972,409 85	883,448,772 97
1864.	6,561,000 00	"	141,409,123 91	12,926,478 70	25,905,074 40	17,156,784 46	77,475,120 50	29,706,073 77	735,664 85	1,037,715,666 49
1865.	7,200,000 00	"	143,674,777 65	29,284,467 71	32,200,000 00	19,322,962 75	52,765,974 79	44,651,483 37	720,644 78	839,500,054 98
1866.	7,205,000 00	"	115,597,155 29	78,544,912 54	44,125,000 00	4,486,880 92	45,657,746 98	56,841,585 98	223,810 46	787,521,443 42
1867.	6,789,000 00	"	141 906,297 27	99,600,453 27	49,000,000 00	9,427,129 88	53,075,599 14	62,347,871 99	10,431 98	888,993,166 54
1868.	5,345,000 00	"	178,426,356 15	97,125,569 85	82,200,000 00	14,438,298 14	40,604,004 46	117,441,643 39	410,771 03	912,206,186 57
1869.	5,313,000 00	"	228,126,895 36	65,216,826 07	50,050,000 00	7,065,128 86	41,086,501 60	116,261,448 95	546,084 28	921,796,978 49

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1869.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

Époques auxquelles les situations sont arrêtées.	BUDGETS. Service ordinaire.	BUDGETS. Service des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. Service des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédants de recette.	SERVICES en liquidation. Excédants de dépense.	Avance pour l'emprunt grec. (Excédants de dépense.)	Excédant de recette sur les budgets et les services spéciaux
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,8[illegible]
1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,0[illegible]
1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,047 54	"	2,755,060 11	137,338,7[illegible]
1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,5[illegible]
1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,[illegible]
1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,8[illegible]
1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,0[illegible]
1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,7[illegible]
1849.	57,238,117f 61c		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	177,449,[illegible]
1850.	"		16,230,488 35	68,809,930 25	"	924,924 26	"	9,734,003 15	76,231,[illegible]
1851.	101,836,886 33		20,474,817 45	75,157,697 95	"	"	1,127,540 72	10,775,939 21	185,565,8[illegible]
1852.	45,239,029 28		22,643,716 42	73,916,618 57	"	"	2,052,111 24	11,775,967 43	127,971,[illegible]
1853.	138,654,641 93		28,644,506 01	73,995,177 18	"	"	2,059,541 44	12,820,715 39	226,414,0[illegible]
1854.	157,571,077 57		30,147,880 99	127,165,372 41	"	"	2,059,541 44	13,826,511 19	298,998,[illegible]
1855.	42,625,174 12		32,745,541 84	75,147,209 24	"	"	2,059,541 44	14,888,759 09	133,569,6[illegible]
1856.	388,079,771 80		34,721,571 14	36,972,523 20	"	"	2,059,541 44	15,895,902 62	441,818,4[illegible]
1857.	324,393,377 80		36,532,714 36	48,889 70	"	"	2,059,541 44	16,983,983 59	341,931,6[illegible]
1858.	266,449,366 55		36,259,509 33	35,046,860 12	"	"	"	18,021,322 34	319,734,4[illegible]
1859.	286,187,392 09		38,864,404 76	20,909,326 59	"	"	"	19,112,087 14	326,849,0[illegible]
1860.	319,097,609 27		39,827,018 82	203,317,491 07	"	"	"	20,158,435 94	542,083,6[illegible]
1861.	264,770,713 76		42,481,181 12	222,140,612 37	"	"	"	21,181,770 34	508,210,7[illegible]
1862.	161,072,838 07		46,136,357 00	170,497,441 15	"	"	"	21,844,764 11	355,861,[illegible]
1863.	297,141,347 75		50,982,783 21	35,714,263 35	"	"	"	22,920,040 91	360,918,3[illegible]
1864.	238,836,439 81		64,363,636 59	"	62,581,388 97	"	"	23,957,276 11	216,661,4[illegible]
1865.	177,770,078 29		68,477,201 67	"	75,540,083 79	"	"	25,018,549 71	145,688,6[illegible]
1866.	286,748,461 33		71,250,933 54	"	67,949,838 44	"	"	25,835,791 31	264,163,7[illegible]
1867.	270,277,437 34		77,568,503 10	"	61,965,171 26	"	"	26,688,335 31	259,192,4[illegible]
1868.	132,867,738 85		69,023,111 64	"	68,583,258 75	"	"	27,584,271 31	105,723,3[illegible]
1869.	200,825,657 42		72,779,240 51	"	47,289,101 50	"	"	28,405,762 51	197,910,0[illegible]

(Au 1er janvier)

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du Trésor.*

Époques auxquelles les situations sont arrêtées.	Causes de la dette flottante. Découverts et avances du Trésor.	Différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux. (*Voir le développement spécial, à la page suivante.*) Excédant de l'actif du Trésor. — À ajouter.	Différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux. Excédant des budgets et des services spéciaux. — À déduire.	Total des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	Composition de la dette flottante. Bons du Trésor.	Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	Avances des trésoriers payeurs généraux et de divers comptables.	Montant de la dette flottante.
1841.	256,028,249f 62c	4,999,090f 58c	"	261,027,340f 20c	42,021,242f 50c	181,666,242f 43c	37,339,855f 27c	261,027,340f 20c
1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
1847.	487,291,712 57	"	28,914,048f 66c	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
1850.	321,627,619 11	217,986,098 49	"	539,613,717 60	160,587,480 20	333,527,630 94	45,498,606 46	539,613,717 60
1851.	508,776,935 01	83,629,381 29	"	592,406,316 30	165,165,883 21	371,242,278 88	55,998,154 21	592,406,316 30
1852.	551,123,763 52	63,856,797 81	"	614,980,561 33	127,195,993 52	441,895,136 65	45,889,431 16	614,980,561 33
1853.	651,893,142 72	150,271,236 39	"	802,164,379 11	205,125,721 00	540,590,310 42	56,448,347 69	802,164,379 11
1854.	756,198,709 65	"	1,484,381 38	754,714,328 27	212,505,753 05	485,044,840 15	57,163,735 07	754,714,328 27
1855.	779,443,510 50	102,406,067 53	"	881,849,378 03	348,660,206 95	459,641,737 23	73,547,433 85	881,849,378 03
1856.	965,511,449 06	"	179,943,355 69	785,568,093 37	268,503,540 20	464,088,991 58	52,975,561 59	785,568,093 37
1857.	965,532,753 73	"	69,711,128 94	895,821,624 79	343,033,294 90	502,778,438 34	50,009,891 55	895,821,624 79
1858.	908,566,874 11	"	47,781,967 97	860,784,906 14	361,412,664 70	446,725,590 25	52,646,651 19	860,784,906 14
1859.	866,574,841 32	"	19,455,699 80	847,119,141 52	240,890,199 92	511,883,876 18	94,345,065 42	847,119,141 52
1860.	739,608,691 85	182,085,582 62	"	921,694,274 47	206,131,303 27	625,104,239 28	90,458,731 92	921,694,274 47
1861.	734,611,987 05	75,977,555 23	"	810,589,542 28	109,454,758 95	636,894,319 43	64,240,463 90	810,589,542 28
1862.	848,623,010 17	88,900,369 16	"	937,523,379 33	294,565,174 50	591,867,266 93	51,090,937 90	937,523,379 33
1863.	923,213,923 77	"	39,765,150 80	883,448,772 97	252,965,512 35	562,915,114 65	67,568,145 97	883,448,772 97
1864.	931,673,730 64	106,041,935 85	"	1,037,715,666 49	380,671,331 56	626,602,596 31	30,441,738 62	1,037,715,666 49
1865.	671,433,050 56	168,067,004 42	"	839,500,054 98	278,866,353 20	515,261,573 63	45,372,128 15	839,500,054 98
1866.	708,960,007 41	78,561,436 01	"	787,521,443 42	156,626,310 65	573,829,736 33	57,065,396 44	787,521,443 42
1867.	699,149,348 79	189,843,817 75	"	888,993,166 54	182,907,079 95	643,727,782 62	62,358,303 97	888,993,166 54
1868.	698,514,226 41	213,691,960 16	"	912,206,186 57	135,697,111 85	658,656,660 30	117,852,414 42	912,206,186 57
1869.	698,436,794 92	223,360,183 57	"	921,796,978 49	162,973,214 45	642,016,230 81	116,807,533 23	921,796,978 49
Moyenne	637,913,483 24	72,797,751f 74c		710,711,234 98	194,078,982 41	459,843,148 96	56,789,103 61	710,711,234 98

(Au 1er janvier)

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la dette flottante du Trésor (page précédente), *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES AUXQUELLES LES SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	ACTIF DU TRÉSOR. (Page 563.)	EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS et des services spéciaux. (Page 568.)	DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX TERMES CI-CONTRE. (Page 569.)	
			Excédant de l'actif du Trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1841	215,797,902f 17c	210,798,811f 59c	4,999,090f 58c	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048f 66c
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
——— 1850	294,217,358 20	76,231,259 71	217,986,098 49	"
——— 1851	269,195,303 09	185,565,921 80	83,629,381 29	"
——— 1852	191,828,083 41	127,971,285 60	63,856,797 81	"
——— 1853	376,685,304 68	226,414,068 29	150,271,236 39	"
——— 1854	297,513,896 96	298,998,278 34	"	1,484,381 38
——— 1855	235,975,692 20	133,569,624 67	102,406,067 53	"
——— 1856	261,875,066 39	441,818,422 08	"	179,943,355 69
——— 1857	272,220,327 89	341,931,456 83	"	69,711,128 94
——— 1858	271,952,445 69	319,734,413 66	"	47,781,967 97
——— 1859	307,393,336 50	326,849,036 30	"	19,455,699 80
——— 1860	724,169,265 84	542,083,683 22	182,085,582 62	"
——— 1861	584,188,292 14	508,210,736 91	75,977,555 23	"
——— 1862	444,762,241 27	355,861,872 11	88,900,369 16	"
——— 1863	321,153,202 60	360,918,353 40	"	39,765,150 80
——— 1864	322,703,347 17	216,661,411 32	106,041,935 85	"
——— 1865	313,755,650 88	145,688,646 46	168,067,004 42	"
——— 1866	342,725,201 13	264,163,765 12	78,561,436 01	"
——— 1867	449,036,251 62	259,192,433 87	189,843,817 75	"
——— 1868	319,415,280 59	105,723,320 43	213,691,960 16	"
——— 1869	421,270,217 47	197,910,033 90	223,360,183 57	"
MOYENNE	316,200,821 62	243,403,069 88	72,797,751f 74c	

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1868.

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Au 1er janvier 1869, la dette consolidée du Trésor public se compose:

1° Des rentes 4 1/2 p. o/o émises conformément à la loi du 1er mai 1825 et de celles créées, aux termes du décret du 14 mars 1852, pour la conversion des anciennes rentes 5 p. o/o;

2° Des rentes 4 p. o/o négociées en vertu de la loi du 19 juin 1828;

3° Des rentes 3 p. o/o inscrites en vertu de la loi du 27 avril 1825 et des lois subséquentes.

Le compte de la dette consolidée comprend plusieurs états ou tableaux qui font connaître le mouvement de cette dette depuis son origine, par nature de rentes et dans son ensemble, savoir :

1° *Un état de situation des crédits en rentes,* avec indication des lois et décrets qui les ont ouverts.

Il résulte de ce premier document que les rentes restant à inscrire sur ces crédits ne s'élèvent plus qu'à 11,723,051 fr. 20 cent., dont 11,717,551 francs pour les emprunts réalisés par souscription en 1854, 1855, 1859, 1862, 1864 et 1868.

2° *Quatre états présentant le mouvement des rentes* de toute nature depuis leur création, avec la distinction des opérations effectuées pendant la dernière année, tant en accroissements qu'en décroissements.

La balance de ces opérations donne, pour résultat final, la situation ci-après des rentes inscrites au grand-livre, à l'époque du 1er janvier 1869 :

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	SOMMES DE RENTE.
Rentes 4 1/2	172,353	37,447,706f
—— 4 o/o	755	446,096
—— 3 o/o	936,556	310,040,967
TOTAUX	1,109,664	347,934,769
Rentes restant à inscrire		11,723,051
TOTAL		359,657,820

3° *Un tableau indiquant le classement, par catégorie de propriétaires,* des rentes de toute nature, avec la distinction de celles qui peuvent être considérées comme immobilisées entre les mains de leurs possesseurs.

D'après la nomenclature adoptée, les rentes immobilisées s'élèvent à....	47,801,970f
et les rentes mobilisées à.....	300,132,799
TOTAL.....	347,934,769

4° *Un tableau présentant, par nature de rentes et par période, le mouvement général des accroissements de la dette consolidée et des annulations qui ont eu lieu.*

5° *Le résumé de ce tableau,* pour l'ensemble des rentes et par période, depuis l'origine du grand-livre, avec la distinction des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.

D'après ce résumé, le montant des rentes inscrites pour la liquidation des anciennes dettes de l'État et des pays réunis s'élevait, au 1er avril 1814, à.....			63,307,637f
Depuis cette époque, les rentes créées pour les besoins du service se sont élevées à.....			584,015,548
Total des rentes créées jusqu'au 1er janvier 1869.....			647,323,185
Les annulations s'élèvent à 287,665,365 francs, savoir :			
Rentes annulées comme ayant fait retour à l'État, ou par suite d'échange, de remboursements et réductions à divers titres.....		71,207,819f	
Rentes annulées par l'intermédiaire de la caisse d'amortissement, savoir :			
Rentes rachetées directement.....	83,418,063f		
Rentes achetées par la caisse des retraites pour la vieillesse.....	2,910,313	216,457,546	
Rentes annulées comme provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement.....	130,129,170		
Total des annulations.....		287,665,365	287,665,365
Reste pour montant des rentes au 1er janvier 1869.....			359,657,820
Cette somme se décompose ainsi :			
Rentes actives.....	346,071,266f		
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement.....	1,863,503	347,934,769	
Rentes restant à inscrire sur les crédits ouverts.....		11,723,051	
SOMME ÉGALE.....		359,657,820	

6° *Un tableau des emprunts contractés en rentes depuis 1816.*

Ces divers documents sont suivis d'annexes contenant des développements particuliers sur les opérations, en cours d'exécution, de la liquidation de l'indemnité coloniale et du rachat du palais de l'Industrie, etc.

COMPTE DE DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, au 1er janvier 1869, des crédits d'inscription accordés pour les diverses natures de rentes.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1868.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1868.	CRÉDITS ACCORDÉS total.	CRÉDITS ANNULÉS pour cause de non-emploi.	MONTANT NET des crédits ouverts.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1868.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1868.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS total.	CRÉDITS restant à employer au 1er janvier 1869.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	RENTES 4 1/2 (anciennes).										
Loi et ordonnance du 1er mai 1825	Conversion de rentes 5 p. o/o	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	1,034,764 00	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	
	RENTES 4 1/2 (nouvelles).										
Décret du 14 mars 1852 et arrêté du 26 du même mois	Conversion des rentes 5 p. o/o	157,891,176 90	"	157,891,176 90	"	157,891,176 90	157,891,176 90	"	157,891,176 90	"	(A) Le crédit primitif en rentes 5 p. o/o était de 5,000,000f 00c Somme employée jusqu'au 2 avril 1852 3,871,172 00 Reste 2,128,828 00 Réduction opérée pour la conversion en rentes 4 1/2, conformément au décret du 14 mars 1852 212,882 80 Reste pour le crédit en 4 1/2 1,915,945 20
	Rentes rétablies par suite de remboursements indûment effectués	1,051 00	"	1,051 00	"	1,051 00	1,051 00	"	1,051 00	"	
Loi du 30 avril 1849	Indemnité coloniale restant à liquider au 2 avril 1852	(A) 1,915,945 20	"	1,915,945 20	"	1,915,945 20	1,913,106 00	20 00	1,913,126 00	2,819 20	
Décret du 27 mars 1852	Accroissement de la dotation de la Légion d'honneur	500,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	
Loi, décret et arrêté du 11 mars 1854	Emprunt de 250 millions	4,550,640 00	"	4,550,640 00	"	4,550,640 00	4,550,010 00	10 00	4,550,020 00	620 00	
Loi, décret et arrêté du 31 décembre 1854	Emprunt de 500 millions	8,052,120 00	"	8,052,120 00	"	8,052,120 00	8,051,390 00	"	8,051,390 00	730 00	
Loi du 11 juillet 1854, décret et arrêté du 14 du même mois	Emprunt de 750 millions	4,389,760 00	"	4,389,760 00	"	4,389,760 00	4,389,220 00	60 00	4,389,280 00	480 00	
Loi du 2 mai 1859, décret et arrêté du 3 du même mois	Emprunt de 500 millions	573,710 00	"	573,710 00	"	573,710 00	573,510 00	30 00	573,540 00	170 00	
	Totaux	177,874,403 10	"	177,874,403 10	"	177,874,403 10	177,869,463 90	120 00	177,869,583 90	4,819 20	
	RENTES 4 P. 0/0.										
Loi du 19 juin 1828	Dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829	3,134,950 00	"	3,134,950 00	"	3,134,950 00	3,134,950 00	"	3,134,950 00	"	
Loi du 10 juin 1833 (article 4)	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement	15,294,420 00	"	15,294,420 00	"	15,294,420 00	15,294,420 00	"	15,294,420 00	"	
Lois des 31 mars 1837 et du 26 juin 1845	Consolidation des fonds des caisses d'épargne	8,092,647 00	"	8,092,647 00	"	8,092,647 00	8,092,647 00	"	8,092,647 00	"	
	Totaux	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	26,522,017 00	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	

Suite du COMPTE DE DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1869, des Crédits d'inscription accordés pour les diverses natures de Rentes.*

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1868.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1868.	CRÉDITS ACCORDÉS total.	CRÉDITS annulés pour cause de non-emploi.	MONTANT NET des crédits ouverts.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1868.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1868.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS total.	CRÉDITS restant à employer au 1er janvier 1869.	OBSERVATIONS.
	RENTES 3 P. 0/0.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Loi et ordonnance du 1er mai 1825	Conversion de rentes 5 p. 0/0	24,459,035 00	"	24,459,035 00	"	24,459,035 00	24,459,035 00	"	24,459,035 00	"	
Lois des 27 avril 1825, 5 janvier 1831 et 24 avril 1833.	Liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés	30,000,000 00	"	30,000,000 00	4,004,0[illegible]	25,995,310 00	25,995,310 00	"	25,995,310 00	"	
Loi du 25 juin 1841 (article 35)	Emprunt de 150 millions. (Ordonnance du 16 septembre 1841.)	5,730,659 00	"	5,730,659 00	"	5,730,659 00	5,730,659 00	"	5,730,659 00	"	
	Emprunt de 200 millions. (Ordonnance du 9 novembre 1844.)	7,079,646 00	"	7,079,646 00	"	7,079,646 00	7,079,646 00	"	7,079,646 00	"	
Loi du 8 août 1847 et ordonnance du 9 octobre suivant.	Emprunt de 250 millions	9,966,777 00	"	9,966,777 00	7,397,3[illegible]	2,569,413 00	2,569,413 00	"	2,569,413 00	"	
Décret du 7 juillet 1848	Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,800,000 00	"	13,800,000 00	258,4[illegible]	13,541,574 00	13,541,574 00	"	13,541,574 00	"	
Loi du 21 novembre 1848 et décision ministérielle du 7 décembre 1848	Compensation aux porteurs des bons du Trésor ci-dessus	2,500,000 00	"	2,500,000 00	347,21[illegible]	2,152,786 00	2,152,786 00	"	2,152,786 00	"	
Décret du 29 juillet 1848	Consolidation des fonds des communes et établissements publics	11,869 00	"	11,869 00	"	11,869 00	11,869 00	"	11,869 00	"	
Décret du 27 avril 1852 et arrêté du 30 du même mois.	Échange de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2 p. 0/0	4,403,436 00	"	4,403,436 00	"	4,403,436 00	4,403,436 00	"	4,403,436 00	"	
Loi, décret et arrêté du 11 mars 1854	Emprunt de 250 millions	7,159,590 00	"	7,159,590 00	"	7,159,590 00	7,159,250 00	"	7,159,250 00	340 00	
Loi, décret et arrêté du 31 décembre 1854	Emprunt de 500 millions	15,857,530 00	"	15,857,530 00	"	15,857,530 00	15,857,010 00	200 00	15,857,210 00	320 00	
Loi du 11 juillet 1855, décret et arrêté du 14 du même mois	Emprunt de 750 millions	31,699,740 00	"	31,699,740 00	"	31,699,740 00	31,693,540 00	"	31,693,540 00	6,200 00	
Loi du 10 juin 1833 (article 4).	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement	114,834,750 00	"	114,834,750 00	"	114,834,750 00	114,834,750 00	"	114,834,750 00	"	
Loi du 10 juillet 1856 et arrêté du 13 septembre 1856	Rente au nom des héritiers de la feue reine des Belges	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	
Loi du 6 juin 1857 et arrêté du 20 du même mois	Rachat du palais de l'Industrie	441,176 00	"	441,176 00	"	441,176 00	438,432 00	63 00	438,495 00	2,681 00	
Lois des 26 avril 1855 et 19 juin 1857, arrêtés des 14 juillet et 12 nov. 1857.	Dotation de l'armée	7,942,315 00	"	7,942,315 00	"	7,942,315 00	7,942,315 00	"	7,942,315 00	"	
Loi du 2 mai 1859, décret et arrêté du 3 du même mois.	Emprunt de 500 millions	25,199,660 00	"	25,199,660 00	"	25,199,660 00	25,194,800 00	1,270 00	25,196,070 00	3,590 00	
Loi du 9 juin 1857, décret du 28 novembre 1859	Rentes transférées au nom de la Banque de France	4,000,000 00	"	4,000,000 00	"	4,000,000 00	4,000,000 00	"	4,000,000 00	"	
Loi du 12 février 1862, décret et arrêté de la même date	Conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. 0/0 en 3 p. 0/0	135,254,887 00	519 00	135,255,406 00	"	135,255,406 00	135,254,887 00	519 00	135,255,406 00	"	
	Conversion des obligations trentenaires	12,092,520 00	"	12,092,520 00	"	12,092,520 00	12,092,520 00	"	12,092,520 00	"	
Loi du 30 décembre 1863, décret du 12 janvier 1864 et arrêté du 29 du même mois.	Emprunt de 300 millions	14,249,339 00	"	14,249,339 00	"	14,249,339 00	14,239,108 00	6,807 00	14,245,915 00	3,424 00	
Loi du 1er août 1868, décret et arrêté du 2 août	Emprunt de 429 millions	"	19,514,315 00	19,514,315 00	"	19,514,315 00	"	7,812,638 00	7,812,638 00	11,701,677 00	
	TOTAUX	466,882,929 00	19,514,834 00	486,397,763 00	12,007,6[illegible]	474,390,069 00	454,850,340 00	7,821,497 00	462,671,837 00	11,718,232 00	
	RÉCAPITULATION.										
	RENTES 4 1/2 p. 0/0 (anciennes)	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	1,034,764 00	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	
	——— 4 1/2 p. 0/0 (nouvelles)	177,874,403 10	"	177,874,403 10	"	177,874,403 10	177,869,463 90	120 00	177,869,583 90	4,819 20	
	——— 4 p. 0/0	26,522,017 00	"	26,522,017 00		26,522,017 00	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	
	——— 3 p. 0/0	466,882,929 00	19,514,834 00	486,397,763 00	12,007,6[illegible]	474,390,069 00	454,850,340 00	7,821,497 00	462,671,837 00	11,718,232 00	
	TOTAUX	672,314,113 10	19,514,834 00	691,828,947 10	12,007,6[illegible]	679,821,253 10	660,276,584 90	7,821,617 00	668,098,201 90	11,723,051 20	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Mouvement et situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

Les rentes 5 p. 0/0 ayant été remboursées ou converties en rentes 4 1/2 p. 0/0 au pair, en exécution du décret du 14 mars 1852, ont cessé de figurer dans les comptes. Les détails relatifs au mouvement de ces rentes depuis l'origine du grand-livre ont été reproduits dans le compte général des finances de 1852, page 441 et suivantes.

D'après les développements publiés page 447 dudit compte, le montant des rentes 5 p. 0/0 dont le Trésor avait à opérer le remboursement ou la conversion était de	179,349,602f 60c
Sur cette somme il a été remboursé un capital de 73,711,850 fr. 20 cent., montant en rentes à	3,685,592 51
Reste en rentes 5 p. 0/0	175,664,010 09
La conversion en 4 1/2 p. 0/0 a eu pour effet de réduire ces rentes de la somme de	17,566,401 00
Montant des rentes portées au nouveau livre des 4 1/2 p. 0/0	158,097,609 09

Ce chiffre a été modifié par des opérations ultérieures, dont voici le détail :

ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1868.

Liquidation de l'indemnité coloniale. (Lois des 30 avril 1849 et 30 juillet 1850.)	1,913,106f 00c	
Rente concédée à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)	500,000 00	
Rentes rétablies par suite de remboursements indûment effectués	1,051 00	
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	4,550,010 00	
Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	8,051,390 00	
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	4,389,220 00	
Rétablissement d'une partie du majorat du duc d'Istrie. (Décret du 17 mars 1858.)	8,397 00	
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mars 1859.)	573,510 00	
Rentes provenant de la fusion de l'ancien fonds 4 1/2 p. 0/0. (Arrêté du 9 juillet 1862.) (1)	298,283 00	
Total	20,284,967 00	

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1868.

Liquidation de l'indemnité coloniale	20f 00c		
Emprunt de 250 millions	10		
Emprunt de 500 millions	"		
Emprunt de 750 millions	60 00		
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mars 1859.)	30 00		
Total	120 00	120 00	
Total général des accroissements		20,285,087 00	20,285,087 00
Total des rentes inscrites			178,382,696 09

DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1868.

Remboursements des portions non inscriptibles provenant de la conversion du 5 p. 0/0	206,432f 18c	
Rentes converties en exécution du décret du 27 avril 1852	4,475,655 90	
Annulation de rentes provenant des caisses d'épargne	624 00	
Annulation d'une rente provenant de la retenue du dixième sur le majorat du duc de Feltre	1,200 00	
Extinction de majorats et dotations réversibles	192,823 00	
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861, sur la caisse des retraites pour la vieillesse	1,608,705 00	
Rentes annulées en exécution de la loi du 9 juin 1853, sur les pensions civiles	167,358 00	
Annulation d'une rente faisant retour à l'État par suite d'extinction d'usufruit	911 00	
Annulation des rentes converties en exécution de la loi du 12 février 1862	133,032,787 00	
Rentes achetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 28 juin 1865	1,247,921 00	
Total	140,934,417 08	

DÉCROISSEMENT PENDANT L'ANNÉE 1868.

Annulation des rentes converties en exécution de la loi du 12 février 1862	519f 00c	573 00	
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861	"		
Annulation d'une rente faisant retour à l'État, par suite d'extinction d'usufruit	54 00		
Total général des décroissements		140,934,990 08	140,934,990 08
Reste pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1869			37,447,706 01
Nombre d'inscriptions	172,353		

(1) Les rentes 4 1/2 p. 0/0 (loi du 1er mai 1825) ayant été fusionnées dans le fonds des rentes 4 1/2 p. 0/0 (décret du 14 mars 1852), ont cessé de figurer dans les comptes, en exécution de l'arrêté du 9 juillet 1862. — Voir pour les détails y relatifs les comptes des finances des années 1865 et antérieures.

Mouvement et situation des rentes 4 p. 0/0.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci	4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 07 c. 1/2, pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de	3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci	865,050
Report du montant de l'émission effective	3,134,950

ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1868.

1° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, savoir :

En 1835, article 1er de la loi du 17 août 1835	4,765,811f	15,294,420f
En 1840, ordonnance du 29 septembre 1840	6,242,357	
En 1841, ordonnance du 29 juin 1841	4,286,252	

2° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835, savoir :

En 1837, article 2 de la loi du 31 mars 1837	4,092,647f	8,092,647
En 1845, article 7 de la loi du 26 juin 1845 et ordonnance du 16 juillet suivant	4,000,000	
Total		23,387,067
Accroissements pendant l'année 1868		Néant.
Total des accroissements	23,387,067	23,387 067
Total des rentes inscrites		26,522 017

DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1868.

Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
Rentes appartenant aux caisses d'épargne, annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848	8,035,211	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849	16,100,253	
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861, sur la caisse des retraites pour la vieillesse	266,827	
Annulation des rentes converties en exécution de la loi du 12 février 1862	1,635,823	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 28 juin 1865	23,165	
	26,075,921	
Décroissements pendant l'année 1868	Néant.	
Total général des décroissements	26,075,921	26,075,921
Reste pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1869		446,096
Nombre d'inscriptions	755	

Rentes provenant de la conversion facultative des rentes 5 p. o/o. (Loi du 1er mai 1825.)	24,459,035f
Rentes appliquées à l'indemnité des émigrés. (Loi du 27 avril 1825. Voir page 449 du compte de 1843.)	25,995,310
Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation de ses réserves, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, jusqu'au mois de juillet 1848. (Voir page 455 du compte de 1848.)	22,971,810
Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation de ses réserves, postérieurement au mois de juillet 1848.	91,862,936
Emprunt de 150 millions. (Loi du 25 juin 1841.) (Voir, pour le développement, page 427 du compte de 1845.)	5,730,659
Emprunt de 200 millions. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)	7,079,646
Emprunt de 250 millions. (Loi du 8 août 1847 et ordonnance du 9 octobre 1847.) Inscription réduite à	2,569,413
Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor. (Décret du 7 juillet 1848.)	13,541,574
Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du Trésor. (Loi du 21 novembre 1848.)	2,152,786
Consolidation de fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)	11,869
Rentes émises en échange de 4,475,655 fr. 90 c. de rentes 4 1/2 p. o/o, conformément au décret du 27 avril 1852	4,403,435
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	7,159,250
Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	15,857,010
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	31,693,540
Rentes inscrites au nom des héritiers de la reine des Belges. (Loi du 10 juillet 1856.)	200,000
Rentes créées pour le rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857.)	438,432
Rentes inscrites au nom de la dotation de l'armée. (Lois des 26 avril 1855 et 19 juin 1857.)	7,942,315
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mai 1859.)	25,194,800
Rentes transférées à la Banque de France. (Loi du 9 juin 1857, décret du 28 novembre 1859.)	4,000,000
Rentes provenant de la conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.)	135,254,887
Rentes émises en échange de 604,626 obligations converties. (Loi du 12 février 1862.)	12,092,520
Emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863)	14,239,108
TOTAL à reporter	454,850,340

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Mouvement et situation des rentes 3 p. 0/0.

Report		454,850,340f
ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1868.		
Emprunt de 250 millions	"	
Emprunt de 500 millions	200f	
Emprunt de 750 millions	"	
Rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857.)	63	
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mai 1859.)	1,270	
Rentes provenant de la conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.)	519	
Emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	6,807	
Emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	7,812,638	
TOTAL	7,821,497	7,821,497
TOTAL des rentes inscrites		462,671,837
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1868.		
Rentes annulées au profit de l'État, pour erreurs de liquidation et pour divers motifs	2,909f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire. (Loi du 26 juillet 1821.)	62,343	
Rentes provenant de la commission sanitaire d'Hyères. (Article 9 de la loi du 24 juillet 1843.)	186	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (Loi des 4 décembre 1849, 28 juin 1865 et 11 juillet 1866.)	123,541,209	
Rentes annulées en exécution de la loi du 12 juin 1861, sur la caisse des retraites pour la vieillesse	795,698	
Rentes annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 9 juin 1853, sur les pensions civiles	22,000	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (Loi du 9 juin 1857.)	4,000,000	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (Lois des 19 juin 1857 et 14 juill. 1860.)	7,942,315	
Extinction de dotation réversible	21,401	
TOTAL	152,391,347	
DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1868.		
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861 sur la caisse des retraites pour la vieillesse — 228,341f	239,523	
Extinction de dotation réversible — 11,182		
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements	152,630,870	152,630,870
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1869		310,040,967
Nombre d'inscriptions	936,556	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Récapitulation du mouvement des rentes et situation au 1er janvier 1869.

	SITUATION DES RENTES inscrites au 1er janvier 1868. (Voir le compte précédent.)	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Accroissement.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1868. Décroissement.	SITUATION DES RENTES inscrites au 1er janvier 1869.	RENTES de LA CAISSE d'amortissement à déduire.	RESTE EN RENTES actives.	CAPITAL NOMINAL des rentes actives.	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	OBSERVATIO[illegible]
Rentes 4 1/2 p. o/o.	37,448 159f	120f	573f	37,447,706f	"	37,447,706f	832,171,244f	172 353	(A) Ces rentes [illegible] dans le compte de l'[illegible] tissement pour 86[illegible] soit en plus, 11,1[illegible] représentant le [illegible] de rentes rachetées [illegible] 1867, et dont le [illegible] à la caisse d'amortissement n'avait pas [illegible] fectué au 31 décembre [illegible] ladite année.
Rentes 4 p. o/o...	446,096	"	"	446,096	"	446,096	11,152,400	755	
Rentes 3 p. o/o...	302,458,993	7,821,497	239,523	310,040,967	(A) 1,863,503f	308,177,464	10,272,582,133	936,556	
TOTAUX...	340,353,248	7,821,617	240,096	347,934,769	(A) 1,863,503	346,071,266	11,115,905,777	1,109,664	
		7,581,521f							
Rentes restant à inscrire sur les crédits.....				11,723,051					
TOTAL des rentes inscrites et à inscrire.....				359,657,820					

TABLEAU

INDIQUANT

1° LE CLASSEMENT DES RENTES ET LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS,

PAR CATÉGORIES DE PROPRIÉTAIRES;

2° LES MOUVEMENTS DE LA DETTE CONSOLIDÉE,

PAR PÉRIODE, DEPUIS SON ORIGINE;

3° UN TABLEAU DES EMPRUNTS CONTRACTÉS DEPUIS 1816.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1869.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Situation au 1er janvier 1868. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1868. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1868. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1869. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1869. Sommes.	RENTES 4 P. 0/0. Situation au 1er janvier 1868. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1868. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1868. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1869. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1869. Sommes.	RENTES 3 P. 0/0. Situation au 1er janvier 1868. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1868. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1868. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1869. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1869. Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0 au 1er janvier 1869. Nombre d'inscriptions.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0 au 1er janvier 1869. Sommes.
		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																										
Caisse d'amortissement. (*S/C de rentes non transférables.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	68	858,146	54	1,005,357	"	"	122	1,863,503	122	1,863,503
Majorats sur demandes	22	150,998	1	"	"	"	23	150,998	"	"	"	"	"	"	"	"	25	161,901	"	"	4	14,096	21	147,805	44	298,863
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	62	646,208	1	16,852	"	"	63	663,060	63	663,060
Compte d'accroissement de majorats et dotations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	85,856	7	5,267	"	"	11	91,123	11	91,123
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6,577,536	"	"	"	16,986	2	6,560,550	2	6,560,550
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C particulier.*)	1	320,210	"	"	"	"	1	320,210	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2,900,215	"	"	"	"	1	2,900,215	2	3,220,425
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de caisse de retraite pour la vieillesse.*)	23	852,773	"	286,777	22	"	1	1,139,550	3	61[illegible]	"	11,963	2	"	1	72,991	2	1,846,420	5	"	"	38,714	7	1,807,706	9	3,020,247
Université impériale. (*Fondations diverses.*)	1	99	"	"	"	"	1	99	"	"	"	"	"	"	"	"	11	17,150	1	76	"	"	12	17,226	13	17,325
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5,155,875	3	"	"	93,930	8	5,061,945	8	5,061,945
Fonds de retraite	3	4,152	"	"	2	"	1	4,152	"	"	"	"	"	"	"	"	243	1,811,903	7	118,905	"	"	250	1,930,808	251	1,934,960
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	228	122,915	"	"	1	8,576	227	114,339	1	2[illegible]	"	"	"	"	1	244	1,903	872,942	"	23,046	603	"	1,300	895,988	1,528	1,010,571
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	26	26,434	13	8,001	"	"	39	34,435	"	"	"	"	"	"	"	"	832	2,735,388	"	"	428	135,576	404	2,599,812	443	2,634,247
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	450,000	"	"	"	"	1	450,000	1	450,000
Dotation de l'armée	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	15,239,907	"	"	"	"	3	15,239,907	3	15,239,907
Banque de France. (*S/C de rentes transférées.*) (Loi du 9 juin 1857.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,000,000	"	"	"	"	1	4,000,000	1	4,000,000
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de rentes à capitaliser.*) (Emprunt mexicain.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17	1,662,497	13	72,807	"	"	30	1,735,304	30	1,735,304
	304	1,477,581	14	294,778	25	8,576	293	1,763,783	4	61[illegible]	"	11,963	2	"	2	73,235	3,180	45,021,944	91	1,242,310	1,035	299,302	2,236	45,964,952	2,531	47,801,970
RENTES MOBILISÉES.																										
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	209	7,693	5	267	"	"	214	7,960	"	"	"	"	"	"	"	"	39	8,915	1	145	"	"	40	9,060	254	17,020
Subvention à payer à diverses compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	75	151,081	25	31,073	"	"	100	182,154	"	"	"	"	"	"	"	"	889	18,483,862	"	63,053	111	"	778	18,519,915	878	18,702,069
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	62	672,016	3	6,606	"	"	65	678,622	1	"	"	"	"	"	1	490	286	2,110,404	"	1,870,537	14	"	272	3,980,941	338	4,660,053
Établissements tontiniers	7	1,218,530	"	"	"	"	7	1,218,530	"	"	"	"	"	"	"	"	680	4,047,945	24	"	"	341,530	704	3,706,415	711	4,924,945
Compagnies diverses d'assurances	51	355,256	3	8,945	"	"	54	364,201	6	4[illegible]	"	"	"	"	6	4,005	256	3,222,504	"	"	76	1,863,592	180	1,358,912	240	1,727,118
Sociétés françaises	69	20,486	"	12,112	6	"	63	32,598	"	"	"	"	"	"	"	"	76	132,438	"	"	13	4,035	63	128,403	126	161,001
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	21,002	2,597.101	"	"	877	133,566	20,125	2,463,535	23	[illegible]	"	"	1	369	22	2,832	172,063	37,881,140	"	3,308,247	9,946	"	162,117	41,189,387	182,264	43,655,754
Rentes au porteur	19,744	2,607,170	1,240	249,260	"	"	20,984	2,856,430	127	21[illegible]	6	540	"	"	133	21,940	189,591	21,995,565	27,477	532,745	"	"	217,068	22,528,310	238,185	25,406,680
Rentes mixtes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	56,998	6,833,378	7,423	431,269	"	"	64,421	7,264,647	64,421	7,264,647
Propriétaires divers	132,995	27,979,483	"	"	2,991	324,791	130,004	27,654,692	613	35[illegible]	"	"	22	11,882	591	343,594	485,341	161,730,375	2,381	2,156,762	"	"	487,722	163,887,137	618,317	191,885,423
Banquiers	74	127,578	"	"	5	6,034	69	121,544	"	"	"	"	"	"	"	"	192	673,129	"	"	41	74,891	151	598,238	220	719,782
Agents de change	390	234,184	"	"	15	130,527	375	103,657	1	"	"	"	1	252	"	"	803	317,394	1	587,256	"	"	804	904,650	1,179	1,008,307
	174,678	35,970,578	1,276	308,263	3,894	594,918	172,060	35,683,923	771	36[illegible]	6	540	24	12,503	753	372,861	907,214	257,437,049	37,307	8,923,014	10,201	2,284,048	934,320	264,076,015	1,107,133	300,132,799
RÉSUMÉ.																										
Rentes immobilisées	304	1,477,581	14	294,778	25	8,576	293	1,763,783	4	61[illegible]	"	11,963	2	"	2	73,235	3,180	45,021,944	91	1,242,310	1,035	299,302	2,236	45,964,952	2,531	47,801,970
Rentes mobilisées	174,678	35,970,578	1,276	308,263	3,894	594,918	172,060	35,683,923	771	36[illegible]	6	540	24	12,503	753	372,861	907,214	257,437,049	37,307	8,923,014	10,201	2,284,048	934,320	264,076,015	1,107,133	300,132,799
	174,982	37,448,159	1,290	603,041	3,919	603,494	172,353	37,447,706	775	44[illegible]	6	12,503	26	12,503	755	446,096	910,394	302,458,993	37,398	10,165,324	11,236	2,583,350	936,556	310,040,967	1,109,664	347,934,769
			Diminution . . 453f Diminution . . 2,629 parties.									Diminution. . . " f Diminution. . . 20 parties.							Augmentation. 7,581,974f Augmentation. 26,162 parties.						

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation ; mais, indépendamment de ces rentes, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées au moins temporairement entre les mains de leurs possesseurs.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, depuis leur origine jusqu'au 1er mars 1848 et pendant les deux périodes du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851 et du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1869.

NOTA. Les développements relatifs aux opérations qui ont précédé le 1er mars 1848 ont été publiés dans les comptes précédents : voir le compte de 1847, pages 456 à 459.

	Antérieurement au 1er mars 1848.				Période du 1er mars 1848 au 1er janvier 1852.				Période du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1868.				
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0. (1825.)	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0. (1825).	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0 (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. 0/0. (1825.)	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
RENTES CRÉÉES.													
§ 1er. — RENTES REMISES À DIVERS.													
Rentes inscrites en vertu des lois constitutives du grand-livre et pour le payement de l'arriéré jusqu'au 1er avril 1814	63,307, 37f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement de l'ancienne dette constituée postérieurement au 1er avril 1814	174,193	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus. (Ordonnance du 6 juin 1814.)	2,632,448	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursement des créances algériennes	443,600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement des créances étrangères. (Conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.)	24,253,168	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursements de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Conversion de 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764f	"	24,450,[illegible]	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	25,[illegible]	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Consolidation des réserves de l'amortissement	"	"	15,294,420f	20,[illegible]	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rétablissement d'une rente dont le Trésor avait la jouissance temporaire	109	"	"	"	"	"	"	18,608,355f	"	"	"	"	75,990,468
Consolidation des fonds appartenant aux caisses d'épargne	"	"	8,092,647	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	"	"	"	"	10,619,118f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	6,817,348 60	"	"	13,541,574	"	"	"	"	"
Diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs de bons du Trésor	"	"	"	"	520,973 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Consolidation des fonds des communes, établissements publics et tontiniers	"	"	"	"	447,476 00	"	"	2,152,786	"	"	"	"	"
Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale	"	"	"	"	2,530,049 00	"	"	11,869	"	"	"	"	"
Conversion des rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 p. 0/0, sur lesquelles 206,432 fr. 18 cent. ont été annulés comme non inscriptibles, somme intégrale	"	"	"	"	"	"	"	"	1,341,123f	1,913,126f 00c	"	"	"
Rentes concédées à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	158,697,609 08	"	"	"
Rentes émises en remplacement de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2. (Décret du 27 avril 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	"	"	"
Rétablissement de rentes ayant été comprises à tort dans les remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,403,436
Rentes inscrites au nom des héritiers de la feue reine des Belges. (Loi du 10 juillet 1856.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,051 00	"	"	"
Rentes créées pour le rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	200,000
Rentes inscrites au nom de la dotation de l'armée. (Lois des 26 avril 1855 et 19 juin 1857.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	438,495
Rétablissement d'une partie du majorat du duc d'Isly. (Décret du 17 mars 1858.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,942,315
Rentes transférées à la Banque de France. (Loi du 7 juin 1857.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,397 00	"	"	"
Conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. 0/0 en rentes 3 p. 0/0. (Loi du 12 février 1862.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,000,000
Conversion des obligations trentenaires en rentes 3 p. 0/0. (Loi du 12 février 1862.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	135,255,406
Rentes provenant de la fusion de l'ancien fonds 4 1/2 p. 0/0. (Arrêté du 9 juillet 1862.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,092,520
										298,283 00			"
TOTAL des rentes remises à divers	103,017,359	1,034,764	23,387,067	70,690,[illegible]	29,934,904 60	"	"	34,314,584	1,341,123	160,818,466 08	"	"	240,322,640
	198,129,462f				64,249,548f 60c				402,482,229f 08c				
					664,861,239f 68c								
§ 2. — RENTES NÉGOCIÉES.													
Payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Échange des obligations de l'emprunt national au pair	1,021,945	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	12,818,[illegible]	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Avances du Trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	2,500,[illegible]	"	"	"	60	"	"	"	"	"
Besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 francs.)	"	"	"	"	13,107,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Emprunt national au pair	"	"	"	"	1,309,104 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Emprunt de 250 millions. (Loi du 14 mars 1854.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,550,020 00	"	"	7,159,250
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,051,590 00	"	"	15,857,210
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mars 1859.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,389,280 00	"	"	31,693,540
Emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	573,540 00	"	"	25,196,070
Emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,245,915
										"			7,812,638
TOTAL des rentes négociées	111,717,685	"	3,134,950	15,370,[illegible]	14,416,104 00	"	"	60	"	17,564,230 00	"	"	101,964,623
	130,232,293f				14,416,164f				119,528,853f				
					264,177,310f								
RÉCAPITULATION — Rentes remises à divers	103,017,359	1,034,764	23,387,067	70,690,[illegible]	29,934,904f 60c	"	"	34,314,584	1,341,123	160,818,466 08	"	"	240,322,640
RÉCAPITULATION — Rentes négociées	111,717,685	"	3,134,950	15,370,[illegible]	14,416,104 00	"	"	60	"	17,564,230 00	"	"	101,964,623
TOTAL des rentes créées	214,735,044	1,034,764	26,522,017	86,060,[illegible]	44,351,068 60	"	"	34,314,644	1,341,123	178,382,696 08	"	"	342,287,263
	328,361,755f				78,665,712f 60				522,011,082f 08c				
					929,038,549f 68c								

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, depuis leur origine jusqu'au 1er mars 1848, et pendant les deux périodes du 1er avril 1848 au 31 décembre 1851 et du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1869.*

RENTES ANNULÉES.	ANTÉRIEUREMENT AU 1er MARS 1848.				PÉRIODE DU 1er MARS 1848 AU 1er JANVIER 1852.				PÉRIODE DU 1er JANVIER 1852 AU 1er JANVIER 1869.				
	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o (1825).	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (1825).	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. o/o (1825.)	4 p. o/o.	3 p. o/o.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites aux noms du prince de Salm et du prince de Carignan	273,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,783,282	1,096f	4,902f	62	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation par suite d'extinction d'usufruit de rentes appartenant à l'État	16,547	"	"		181f	"	"	"	"	965f 00c	"	"	"
Rentes 5 p. o/o converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. o/o	31,723,956	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	120,690	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes pour déchéance encourue	29,914	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	45,116	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de successions non réclamées des invalides de la guerre	14,876	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	135,196	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à divers régiments	2,318	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissemt jusqu'au 23 juin 1830 et annul. en exécut. de la loi du 1er mai 1825.	"	7,068	9,740	16,003	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement en vertu de diverses lois	32,000,000	"	"		8,232,978	131,298f	16,100,253f	50,599,164f	4,308,000f00c	1,247,921 00	"	23,165f	84,884,360f
Extinction de majorats réversibles à l'État	110,801	"	"		3,765	"	"	"	1,436 00	194,023 00	"	"	32,583
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	4,312	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes indûment liquidées au nom des communes	1,145	"	"		167	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	750	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	60,718	"	"		523,433	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	1,550	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annul. de rentes inscrites au nom des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères. (Loi du 24 juillet 1853.)	75	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	927	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annul. de rentes inscrites au nom des maisons centr. de force et de correct. (Art. 10 de la loi du 19 juill. 1845.)	285,992	"	"		"	"	8,035,211	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	"	"	"		6,260	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente appartenant à une caisse particulière du ministère de la marine	"	"	"		"	"	"	"	3,685,592 51	"	"	"	"
Remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852	"	"	"		"	"	"	"	175,664,010 09	"	"	"	"
Rentes 5 p. o/o converties pendant l'année 1852 en rentes 4 1/2 p. o/o	"	"	"		"	"	"	"	"	4,475,655 90	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. o/o échangées contre 4,403,436 fr. de rentes 3 p. o/o émises en exécut. du décr. du 27 avril 1852.	"	"	"		15,681	"	"	"	279 00	624 00	"	"	2,434
Annulation de rentes par suite d'erreurs de liquidation	"	"	"		"	"	"	"	"	1,608,705 00	10,742f	266,827	1,024,039
Rentes annulées en exécution de l'art. 12 de la loi du 28 mai 1853, sur les rentes viagères pour la vieillesse	"	"	"		"	"	"	"	"	206,432 18	"	"	"
Remboursement des portions non inscriptibles sur les rentes converties en exécut. du décret du 14 mars 1852.	"	"	"		"	"	"	"	"	167,358 00	"	"	22,000
Rentes annulées au profit de l'État en exécution de l'article 2 de la loi du 9 juin 1853	"	"	"		"	"	"	"	"	133,033,306 00	586,277	1,635,823	"
Rentes 4 1/2 et 4 p. o/o converties en rentes 3 p. o/o pendant l'année 1862	"	"	"		"	"	"	"	"	"	298,283	"	"
Rentes 4 1/2, création de 1825, annulées en exécution de l'arrêté du 9 juillet 1862	"	"	"										
	67,985,453	8,164	14,642	16,066	8,782,465	131,298	24,135,464	50,599,164	183,659,317 60	140,934,990 08	895,302	1,925,815	85,965,416
	84,074,549f				83,648,391f				413,380,840f 68c				
	581,103,780f 68c												

RÉCAPITULATION

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1869. — MOUVEMENT DU 1er AVRIL 1814 AU 1er MARS 1848.				PÉRIODE DU 1er MARS 1848 AU 1er JANVIER 1852.				PÉRIODE DU 1er JANVIER 1852 AU 1er JANVIER 1869.				TOTAUX.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1869.
		Rentes inscrites.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes inscrites.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes inscrites.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes inscrites, y compris le solde au 1er avril 1814.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	
Rentes 5 p. o/o	63,307,637f	151,427,407f	67,985,453f	83,441,954f	"	44,351,068f60c	8,782,465f	35,368,603f05c	"	1,341,123f00c	183,659,317f60c	"	182,318,194f60c	260,427,235f 60c	260,427,235f60c	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	178,382,696 08	140,934,990 08	37,447,706f	"	178,382,696 08	140,934,990 08	37,447,706f 00c	"	37,447,706f
Rentes 4 1/2 p. o/o (1825)	"	1,034,764	8,164	1,026,600	"	"	131,298	"	131	"	895,302 00	"	895,302 00	1,034,764 00	1,034,764 00	"	"	"
Rentes 4 p. o/o	"	26,522,017	14,642	26,507,375	"	"	24,135,464	"	24,135	"	1,925,815 00	"	1,925,815 00	26,522,017 00	26,075,921 00	446,096 00	"	446,096
Rentes 3 p. o/o	"	86,069,930	16,066,290	70,003,640	"	34,314,644 00	50,599,164	"	16,284	342,287,263 00	85,965,416 00	256,321,847	"	462,671,837 00	152,630,870 00	310,040,967 00	"	310,040,967
	63,307,637	265,054,118	84,074,549	180,979,569	"	78,665,712 60	83,648,391	35,568,603 60	40,531	522,011,082 08	413,380,840 68	293,769,553	185,139,311 60	929,038,549 68	581,103,780 68	347,934,769 00	"	347,934,769

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau sommaire indiquant, par période, les accroissements de la Dette consolidée depuis l'origine du Grand-Livre, et les annulations qui ont eu lieu jusqu'au 1er janvier 1869, avec la distinction des rentes actives et de celles appartenant à la Caisse d'amortissement (A).

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES
PREMIÈRE PÉRIODE. (Du 24 août 1793 à l'année 1800.)				
Les rentes intégrales, susceptibles d'être inscrites au grand-livre créé par la loi du 24 août 1793, devaient s'élever à 174,716,000 francs. (Note annexée au compte de 1832, page 472.)				
La consolidation au tiers, opérée en vertu de la loi du 9 vendémiaire an VI, et les diverses annulations qui ont eu lieu de rentes reçues en payement de domaines nationaux, ou confisquées sur les émigrés et les mainmortables, etc. ont réduit les rentes inscrites à.....		40,216,000f	"	
DEUXIÈME PÉRIODE. (Du 1er janvier 1800 au 1er avril 1814.)				
Dette des pays réunis à la France.....	6,086,000f			
Créations de rentes pour le payement de l'arriéré. (Lois des 29 ventôse an IX, 21 floréal an X, 4 germinal an XI, 15 septembre 1807, 15 janvier 1810 et 20 mars 1813.)				
Arriéré antérieur à l'an V.....	5,663,000			
Arriéré de l'an V à l'an IX.....	4,591,000			
Arriéré de l'an X à l'année 1809.....	1,000,000			
Créations pour le service courant. (Loi du 24 avril 1806, loi du 17 janvier et décret du 3 février 1810.)				
Au profit de la caisse d'amortissement, en échange de bons.....	5,000,000			
Au profit du domaine extraordinaire, en échange de valeurs.....	750,000			
Pour divers motifs et appoints négligés.....	1,637			
	23,091,637	23,091,637	"	
TOTAL au 1er avril 1814 (5 p. o/o).....		63,307,637	"	63,307,637
TROISIEME PERIODE. Du 1er avril 1814 au 1er août 1830.				
ACCROISSEMENTS.				
Rentes créées pour le payement des dettes arriérées. (Lois des 23 septembre, 21 décembre 1814, 28 avril 1816, etc. — 5 p. o/o.).....	35,622,768f			
A reporter.....	35,622,768	63,307 637	"	

(A) On a, dans ce travail, rapporté toutes les émissions à la date de la création des rentes ou à celle des actes qui en ont autorisé l'inscription, sans avoir égard aux époques de leur délivrance, qui, dans plusieurs cas, a pu s'étendre d'une période à l'autre.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report.....	35,622,768f	63,307,637f		
Rentes créées pour l'acquit des contributions et charges de guerre. (Lois des 23 décembre 1815, 6 mai 1818, etc. — 5 p. o/o.).....	43,185,199			
Rentes créées pour couvrir l'insuffisance des budgets. (Lois des 28 avril 1816, 6 mai et 15 mai 1818, etc. — 5 et 4 p. o/o.).....	59,974,950			
Conversion facultative autorisée par la loi du 1er mai 1825. (4 1/2 et 3 p. o/o.).....	25,493,799			
Rentes créées pour l'indemnité accordée aux émigrés et anciens propriétaires dépossédés. (Loi du 27 avril 1825. — 3 p. o/o.).....	25,995,310			
(1) Savoir : pour emprunts..... 99,073,619f Rentes remises à divers..... 91,198,407				
TOTAL.....	190,272,026 (1)			
ANNULATIONS.				
Rentes converties. (Loi du 1er mai 1825. — 5 p. o/o.)..... 31,723,956f Annulations de diverses rentes ayant fait retour à l'État (5 et 3 p. o/o).. 3,454,433	35,178,389			
RESTE.....	155,093,637			
RACHATS faits par la caisse d'amortissement à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de cette caisse (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	53,833,174		53,833,174f	
RESTE en rentes actives.....	101,260,463	101,260,463		
Annulations de rentes appartenant à la caisse d'amortissemt. (Loi du 1er mai 1825. — 4 1/2, 4 et 3 p. o/o)..		//	16,020,094	
SITUATION des rentes inscrites ou à inscrire au 1er août 1830....		164,568,100	37,813,080	202,381,180f
QUATRIÈME PÉRIODE. (Du 1er août 1830 au 1er mars 1848.)				
ACCROISSEMENTS.				
Rentes créées pour le service de divers emprunts. (De 1830 à 1847. — 5 et 3 p. o/o.)..	31,158,734f			
Rentes remises à la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation des fonds des caisses d'épargne. (1837 et 1845. — 4 p. o/o.).....	8,092,647			
Rentes délivrées aux communes pour biens vendus (5 p. o/o).....	315			
Rétablissements (5 p. o/o).....	109			
TOTAL.....	39,251,805			
ANNULATIONS diverses (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	876,066			
RESTE.....	38,375,739			
A reporter.....	38,375,739	164,568,100	37,813,080	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTA DES REN
Report.....	38,375,739f	164,568,100f	37,813,080f	
RACHATS faits par la caisse d'amortissement jusqu'au 1er mars 1848, à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de l'amortissement (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	26,098,472	"	26,098,472	
RESTE en rentes actives.....	12,277,267	12,277,267	"	
Consolidation des réserves de l'amortissement. (Loi du 10 juin 1833. — 4 et 3 p. o/o.).....		"	35,530,347	
			99,441,899	
Annulations de rentes appartenant à la caisse d'amortissem^t. (Lois des 27 et 28 juin 1833. — 5 p. o/o.).		"	32,000,000	
SITUATION des rentes inscrites ou à inscrire au 1er mars 1848.....		176,845,367	67,441,899	244,28
CINQUIÈME PÉRIODE. (Du 1er mars 1848 au 1er janvier 1852.)				
ACCROISSEMENTS.				
Emprunts. (Décrets des 9 mars 1848, 7 et 24 juillet 1848. — 5 p. o/o.).....	14,935,387f			
Consolidation des livrets des caisses d'épargne et de la dette flottante du Trésor. (Décret du 7 juillet 1848. — 5 et 3 p. o/o.).....	35,774,613			
Rachat du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848. — 5 p. o/o.).....	6,817,348			
Indemnité coloniale. (Lois des 30 avril 1849 et 30 juillet 1850. — 5 p. o/o.).....	6,000,000			
TOTAL.....	63,527,248			
ANNULATIONS.				
Rentes des caisses d'épargne annulées par suite de la consolidation des livrets. (Décret du 7 juillet 1848. — 4 p. o/o.)..... 8,035,211f Annulations diverses (5 et 3 p. o/o)..... 549,487	8,584,698			
RESTE.....	54,942,550			
RACHATS faits par la caisse d'amortissement jusqu'au 14 juillet 1848, à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de l'amortissement (4 et 3 p. o/o).....	1,019,054	"	1,019,054	
RESTE en rentes actives.....	53,923,496	53,923,496	"	
Consolidation des réserves de l'amortissement (3 p. o/o).....		"	18,608,355	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement (loi du 4 décembre 1849), savoir:			87,069,308	
Rentes provenant de rachats (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	28,622,606f	"	75,063,693	
Rentes provenant de la consolidation des réserves (4 et 3 p. o/o).....	46,441,087			
SITUATION des rentes inscrites ou à inscrire au 1er janvier 1852..... A reporter....		230,768,863	12,005,615	242,77

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.			RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report			230,768,863f	12,005,615f	
SIXIÈME PÉRIODE. (Du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1869.)					
ACCROISSEMENTS.					
Rentes échangées pour faciliter la conversion. (Décret du 27 avril 1852. — 3 p. o/o.)		4,403,436f			
Rentes créées au profit de la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.—4 1/2 p. o/o.)		500,000			
Emprunts occasionnés par la guerre d'Orient. (1854 et 1855. — 4 1/2 et 3 p. o/o.)		71,709,380			
Rentes créées au nom des héritiers de la reine des Belges. (Loi du 10 juillet 1856. — 3 p. o/o.)		200,000			
Rentes créées pour le rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857. — 3 p. o/o.)		441,176			
Rétablissement de rentes indûment annulées lors de la conversion. — 4 1/2 p. o/o.)		1,051			
Rentes inscrites au nom de la dotation de l'armée. (Loi du 19 juin 1857. — 3 p. o/o.)		7,942,315			
Rétablissement d'une partie du majorat du duc d'Istrie. (Décret du 19 mars 1858. — 4 1/2 p. o/o.)		8,397			
Emprunt occasionné par la guerre d'Italie. (Loi du 2 mai 1859. — 4 1/2 et 3 p. o/o.)		25,773,370			
Rentes transférées à la Banque de France. (Loi du 9 juin 1857. — 3 p. o/o.)		4,000,000			
Conversion des obligations trentenaires. (Loi du 12 février 1862. — 3 p. o/o.)		12,092,520			
Conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o en rentes 3 p. o/o. (Loi du 12 février 1862), savoir :					
4 1/2 p. o/o.	133,619,583f				
4 p. o/o.	1,635,823	135,255,406f	Mémoire.		
Emprunt occasionné par la guerre du Mexique. (Loi du 30 décembre 1863, 3 p. o/o.)		14,249,339			
Emprunt de 1868. (Loi du 1er août 1868, 3 p. o/o)		19,514,315			
TOTAL		160,835,299			
ANNULATIONS ET RÉDUCTIONS.					
Résultat de la conversion ordonnée par le décret du 14 mars 1852 :					
Rentes 5 p. o/o à convertir	175,664,010f				
Rentes 4 1/2 p. o/o remises en remplacement	158,097,609				
RÉDUCTION	17,566,401	17,566,401f			
Réduction sur les rentes 5 p. o/o de l'indemnité coloniale restant à inscrire à l'époque de la conversion		212,883			
Remboursements effectués en vertu du décret du 14 mars 1852 (5 p. o/o)		3,685,592	26,568,666		
Remboursements de portions de rentes non inscriptibles, en exécution du même décret (5 p. o/o)		206,432			
Rentes annulées par suite d'échange. (Décret du 27 avril 1852.) — (4 1/2 p. o/o.)		4,475,656			
Annulations diverses (4 1/2 et 3 p. o/o.)		421,702			
RESTE		134,266,633			
A reporter		134,266,633	230,768,863	12,005,615	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report.....	134,266,633f	230,768,863f	12,005,615f	
Rentes transférées à la caisse d'amortissement par la caisse des retraites pour la vieillesse (lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1860), à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de l'amortissement (4 1/2, 4 et 3 p. o/o)..... 2,910,313f Rachats faits par la caisse d'amortissement (4 1/2, 4 et 3 p. o/o.)..... 4,330,866	7,241,179f	"	7,241,179	
RESTE en rentes actives.....	127,025,454	127,025,454	"	
Consolidation des réserves de l'amortissement (3 p. o/o).....		"	75,990,468	
			95,237,262	
Annulations de rentes appartenant à la caisse d'amortissement, savoir :				
Rentes rachetées antérieurement à 1848. (Décret du 17 mars 1852. — 5 p. o/o.).	4,308,000f			
Rentes rachetées en 1859 et 1860. (Loi du 28 juin 1865.—4 1/2, 4 et 3 p. o/o.)	2,467,363			
Rentes provenant des achats de la caisse des retraites pour la vieillesse. (Loi des 28 mai 1853 et 12 juin 1860. — 4 1/2, 4 et 3 p. o/o.).....	2,910,313			
Rentes provenant de la consolidation des réserves, en somme égale à celles émises pour la dotation de l'armée. (Loi du 19 juin 1857 et 14 juillet 1860.—3 p. o/o.).	7,942,315	"	93,373,759	
Rentes provenant de la consolidation des réserves, en somme égale à celles transférées à la Banque de France. (Loi du 8 juin 1857. — 3 p. o/o.).....	4,000,000			
Rentes provenant de la consolidation des réserves. (Lois des 28 juin 1865 et 11 juillet 1866. — 3 p. o/o.).....	71,745,768			
SITUATION des rentes inscrites ou à inscrire au 1er janvier 1869.....		357,794,317	1,863,503 (A)	359,657,820 (B)

(A) Voir la note, page 582.

(B) Ce chiffre excède celui des rentes inscrites d'une somme de 11,723,051 francs, qui représente les rentes restant à inscrire sur les crédits ouverts. (Voir page 582 du présent compte.)

TABLEAU

DES EMPRUNTS CONTRACTÉS EN RENTES SUR L'ÉTAT

DEPUIS 1816 JUSQU'AU 1er JANVIER 1869.

COMPTE DE DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau des emprunts en rentes négo depuis 1816 jusqu'au 1er janvier 1869.

NOTA. Des rentes 5 p. o/o appartenant au Trésor à divers titres, notamment celles de l'ancienne caisse d'amortissement, ont été vendues sur la place en 1817 et 1821 pour une somme de 4,571,697 francs. Elles ne sont pas comprises dans l'état des emprunts ci-après, ainsi qu'une somme de 2,929,000 francs négociée en 1821 et provenant d'achats faits sur la place en 1818 (compte de 1837, page 423).

LOIS QUI ONT AUTORISÉ LES EMPRUNTS.	DATES des NÉGOCIATIONS.	NATURE des rentes.	MONTANT des RENTES.	TAUX de la NÉGOCIATION.	PRODUIT des EMPRUNTS.	MODE DE NÉGOCIATION.
Loi du 28 avril 1816, art. 117	1er mai 1816..... 1er avril 1817.....	5 p. 0/0	6,000,000f	57f 26c (Prix moyen.)	69,763,000f	Sur la place et à l'étranger.
Loi du 25 avril 1817.....	Années 1817 et 1818	5 p. 0/0	30,000,000	57 51 (Prix moyen.)	345,065,000	Compagnies françaises et étrangères (Négociations sur la place.)
Lois des 6 et 15 mai 1818.....	9 mai 1818.....	5 p. 0/0	14,925,500	66 50	197,909,040	A divers souscripteurs.
Loi du 6 mai 1818.....	9 octobre 1818....	5 p. 0/0	12,313,433	67 00	165,000,000	Maisons Hope et compagnie, et Baring frères et compagnie.
Lois des 6 et 15 mai 1818 et du 8 mars 1821.....	9 août 1821.....	5 p. 0/0	9,585,220	85 55	164,003,114	Maisons Hottinguer et compagnie, Baring et compagnie, Bagneault et compagnie, Delessert et compagnie. (Adjudication.)
Lois de 1821, 1822 et 1823.....	10 juillet 1823....	5 p. 0/0	23,114,516	89 55	413,980,981	Maison Rothschild frères. (Adjudication.)
Loi du 19 juin 1828.....	12 janvier 1830...	4 p. 0/0	3,134,950	102 07 1/2	80,000,005	*Idem.*
			99,073,619			
Loi du 25 mars 1831.....	19 avril 1831.....	5 p. 0/0	7,142,858	84 00	120,000,014	Divers banquiers et receveurs généraux. (Adjudication.)
Loi du 21 avril 1831.....	Emp. national 1831.	5 p. 0/0	1,021,945	Pair.	20,438,900	Divers souscripteurs.
Lois de 1831 et du 21 avril 1832.	8 août 1832.....	5 p. 0/0	7,614,213	98 50	150,000,000	Maisons Rothschild, Davilliers et Hottinguer. (Adjudication.)
Loi du 25 juin 1841.....	18 octobre 1841...	3 p. 0/0	5,730,659	78 52 1/2	150,000,000	Rothschild frères, Hottinguer, Baring, Saint-Didier et receveurs généraux. (Adjudication.)
Loi du 25 juin 1841.....	9 décembre 1844..	3 p. 0/0	7,079,646	84 75	200,000,000	Maison Rothschild frères. (Adjudication.)
Loi du 8 août 1847.....	10 novembre 1847.	3 p. 0/0	2,569,413 (A)	75 25	64,449,443	*Idem.*
			31,158,734			
Lois des 31 mars 1837 et 26 juin 1845.....	Fonds des caisses d'épargne.....	4 p. 0/0	8,092,647	Pair.	202,316,175	Compte courant des caisses d'épargne.

(A) Partie réalisée de l'emprunt de 250 millions adjugé en 1847.

LOIS QUI ONT AUTORISÉ LES EMPRUNTS.	DATES des NÉGOCIATIONS.	NATURE des rentes.	MONTANT des RENTES.	TAUX de la NÉGOCIATION.	PRODUIT des EMPRUNTS.	MODE DE LA NÉGOCIATION.
Décret du 9 mars 1848.....	Emp. national 1848.	5 p. 0/0	1,309,104f	Pair.	26,182,213f 00c	Divers souscripteurs. (Compte de 1850, p. 454.)
Décrets des 7 juillet, 9 août et 21 novembre 1848.....	Compensation aux souscripteurs de l'emprunt national	"	519,283	Ramené par la compensation à 71f 60c.		
Décret du 24 juillet 1848.....	25 juillet 1848....	5 p. 0/0	13,107,000	75 25	197,260,350 00	Rentes attribuées aux porteurs des certificats de l'emprunt de 1847.
			14,935,387			
Loi du 11 mars 1854.....	Mars 1854.....	4 1/2 p. 0/0	4,550,640	92 50	93,540,933 00	Souscriptions publiques.
		3 p. 0/0	7,159,590	65 25	155,721,082 50	
Loi du 31 décembre 1854.....	Janvier 1855.....	4 1/2 p. 0/0	8,052,120	92 00	164,621,120 00	
		3 p. 0/0	15,857,530	65 25	344,901,277 50	
Loi du 11 juillet 1855.....	Juillet 1855.....	4 1/2 p. 0/0	4,389,760	92 25	89,990,080 00	
		3 p. 0/0	31,699,740	65 25	689,469,345 00	
Loi du 2 mai 1859.....	Mai 1859.....	4 1/2 p. 0/0	573,710	90 00	11,474,200 00	
		3 p. 0/0	25,199,660	60 50	508,193,143 33	
Lois de 1855 et 1857.....	Années 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861.....	3 p. 0/0	7,942,315	Divers taux, moyenne 69f 10c	182,947,676 00	Consolidation des fonds de la dotation de l'armée.
Loi du 9 juin 1857.....	31 décembre 1859.	3 p. 0/0	4,000,000	75 00	100,000,000 00	Traité avec la Banque de France.
Loi du 12 février 1862.....	1862 Conversion des obligations trentenaires.....	3 p. 0/0	12,092,520	66 49 moyenne.	268,000,000 00	Produit approximatif d'après les divers taux d'émission des obligations (p. 434 du compte de 1862). (443f 25c en moyenne pour 604,626 obligations.)
Loi du 30 décembre 1863.....	Janvier 1864.....	3 p. 0/0	14,249,339	66 30	314,910,391 90	Souscription publique.
Loi du 1er août 1868.....	Août 1868.....	3 p. 0/0	19,514,315	69 25	450,456,720 32	*Idem.*
			155,281,239			

SITUATION, AU 1er JANVIER 1867, DES RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES POUR L'INDEMNITÉ COLONIALE, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

Art. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossi-Bé et Sainte-Ma-il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du Gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril 1848.

Art. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit : 1° une rente de six millions 5 p. 0/0 inscrite au grand-livre de la dette publique; 2° somme de six millions, payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi.

Art. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril dernier donneront droit à l'indemnité. — Seront exceptés les noirs qui auro été introduits dans les colonies postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831. — Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret 27 avril, donneront droit à une indemnité.

Art. 4. Sur la rente de six millions, il est attribué, savoir :

A la Martinique	1,507,885f 80c	Total..... 6,000,000f
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Sur la somme de six millions à payer en numéraire, il est alloué, savoir :

A la Martinique	1,507,885 80	Total..... 6,000,000
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Art. 7..... Sur la rente de six millions payable aux termes de l'article 2, le huitième de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion sera prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies. — Les titres de rente ainsi prélevés sur la rente de six millions seront déposés dans les caisses des banques, comme gage et garantie des billets qu'elles sont autorisées à émettre. Seront exempts du prélèvement ci-dessus stipulé les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder 1,000 francs.....

Art. 9. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, il est ouvert au ministre des finances un crédit de six millions de rente 5 p. 0/0 qui seront inscrits au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars dernier. Les inscriptions seront délivrées aux ayants droit à compter du 1er octobre 1852, après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1849.

TITRE VII.

..... Art. 51. Dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, un huitième de l'indemnité de rente revenant à chaque colon sera prélevé en faveur des banques qui doivent être créées en exécution de la loi du 30 avril 1849.

Seront exempts de ces prélèvements les colons dont l'indemnité totale n'excédera pas 1,000 francs.....

..... Art. 55. Les porteurs des certificats de liquidation, pour en obtenir la conversion en inscription de rentes, remettront ces certificats avec les pièces justificatives de leurs droits au ministre de la marine, qui demeure chargé d'en faire l'appréciation. Le mode de justification prescrit par l'article 9 de la loi du 28 floréal an VII sera appliqué aux certificats de liquidation, en ce qui concerne les mutations désignées en cet article. Les transferts ou cessions desdits certificats ne pourront avoir lieu que par acte authentique, dans les formes du droit commun ou par l'intermédiaire d'un agent de change.

Art. 56. Le ministre de la marine, au vu des états qui lui seront transmis par les gouverneurs des colonies, ainsi que des certificats de liquidation et des pièces remises par les parties à l'appui de leurs droits, fera dresser les états nominatifs des titulaires à inscrire et les transmettra, sous sa certification, au ministre des finances, qui délivrera les inscriptions de rente.

Art. 57. Lesdites inscriptions seront remises aux intéressés par l'intermédiaire du ministre de la marine. Elles pourront leur être adressées dans la colonie lorsqu'ils l'auront demandé par écrit à la direction de l'intérieur.

Les certificats qui ne s'élèvent pas à 100 francs seront échangés contre des promesses d'inscriptions au porteur. Ces promesses seront converties en inscriptions définitives lorsque le porteur en aura élevé le montant à 5 francs de rente au moins, par réunion à des titres semblables ou à des inscriptions de rente à son nom.

LOI DU 30 JUILLET 1850.

Art. unique. Le deuxième paragraphe de l'article 9 de la loi du 30 avril 1849, relative à l'indemnité coloniale, est modifié ainsi qu'il suit :

Les inscriptions de rentes seront délivrées aux indemnitaires au fur et à mesure que leurs droits auront été définitivement établis.

EXTRAIT DE LA LOI DES 25 AVRIL, 26 JUIN ET 11 JUILLET 1851.

Art. 1er..... Il sera fondé une banque dans la colonie de la Guyane.

Art. 2. Le capital de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion est fixé à trois millions de francs (3,000,000f).

Le capital de la banque de la Guyane est fixé à sept cent mille francs (700,000f).

Ce capital sera formé de la manière suivante :

Le ministre des finances est autorisé à émettre trois cent vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de six millions cinq cent mille francs, à prélever sur le huitième de l'indemnité accordée aux colonies par la loi du 30 avril 1849.

Sur cette émission, cent mille francs de rentes, au capital de deux millions de francs, seront affectés à la première formation de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion; vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de cinq cent mille francs, à la première formation de la banque de la Guyane.....

Art. 3. **Pendant le délai d'un an, qui courra de la promulgation de la présente loi, l'Administration recevra des souscriptions volontaires jusqu'à concurrence** du capital ci-dessus déterminé. Ces souscriptions pourront avoir lieu, au gré des souscripteurs, en numéraire ou en rentes 5 p. 0/0 au pair.

Si, après l'expiration dudit délai, le capital des banques ou de l'une d'elles n'est pas complété au moyen des souscriptions volontaires, ce capital sera parfait au moyen d'un second prélèvement sur le huitième de l'indemnité, sans néanmoins que le prélèvement total puisse excéder cent cinquante mille francs de rentes pour chacune des colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, et trente-cinq mille francs de rentes pour celle de la Guyane.

Par dérogation à l'article 7 de la loi du 30 avril 1849, les banques coloniales pourront aliéner ou engager les rentes qui leur seront délivrées.

Art. 4. Il sera statué par une loi ultérieure sur l'emploi de la portion du huitième de l'indemnité qui pourra rester disponible après les prélèvements autorisés par les deux articles précédents.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1851.

..... Art. 4. Le ministre de la marine et des colonies est autorisé à retirer des mains du ministre des finances, pour le compte des banques coloniales, les inscriptions de rentes à émettre en exécution de l'article 2 de la loi du 11 juillet 1851.....

EXTRAIT DU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Art. 1er. La portion disponible, ou résidu, prévue par l'article 4 de la loi du 11 juillet 1851..... fait retour aux porteurs des titres de prélèvement mentionnés à l'article 51 du décret du 24 novembre 1849.

Art. 2. Le ministre de la marine et des colonies, sur le vu de la liquidation spéciale prévue par le titre II du décret du 22 décembre 1851, que lui transmettront les administrations coloniales, adressera au ministre des finances la demande d'inscriptions collectives de rentes représentant le capital auquel sera ressorti, dans cette liquidation, le résidu de chacune des colonies intéressées.

Ces inscriptions, immatriculées au nom des diverses colonies qui y auront droit, seront vendues aux époques et pour les sommes déterminées de concert par le ministre de la marine et des colonies et le ministre des finances, pour le montant en être déposé à la caisse centrale du Trésor public, au compte de ces colonies.

Art. 3. Il sera procédé par les administrations locales, sur les bases de la liquidation par elles précédemment établies, à la répartition en numéraire entre les ayants droit du capital réalisé.

DÉSIGNATION DES COLONIES.	CRÉDITS D'INSCRIPTIONS.	RENTES 5 p. 0/0 INSCRITES du 1er janvier 1850 au 2 avril 1852.	COMPLÉMENTS DES CRÉDITS d'inscription.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 2 avril 1852.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES du 3 avril au 31 décembre 1867.	pendant L'ANNÉE 1868.	TOTAL.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 1er janvier 1869.
SOMMES DE RENTES.								
1° Martinique	1,507,885f 80c	1,160,519f	347,366f 80c	312,630f 12c	312,052f	"	312,052f	578f 12c
2° Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	1,075,064	872,100 85	784,890 765	784,208	20f	784,228	662 765
3° Guyane	372,571 88	253,949	118,622 88	106,760 59	106,375	"	106,375	385 59
4° Réunion	2,055,200 25	1,307,111	748,089 25	673,280 325	672,296	"	672,296	984 325
5° Sénégal et dépendances	105,503 41	74,529	30,974 41	27,876 97	27,669	"	27,669	207 97
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	"	11,673 81	10,506 43	10,506	"	10,506	0 43
Total	6,000,000 00	3,871,172	2,128,828 00	1,915,945 20	1,913,106	20	1,913,126	2,819 20
NOMBRE D'INSCRIPTIONS.								
1° Martinique	"	3,560	"	"	1,531	"	1,531	"
2° Guadeloupe et dépendances	"	2,985	"	"	3,418	1	3,419	"
3° Guyane	"	620	"	"	616	"	616	"
4° Réunion	"	2,127	"	"	1,922	"	1,922	"
5° Sénégal et dépendances	"	474	"	"	223	"	223	"
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	"	"	"	"	2	"	2	"
Total	"	9,766	"	"	7,712	1	7,713	"

Le nombre total des inscriptions de rentes 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1869 s'élève à 17,478.

SITUATION, AU 1er JANVIER 1869, DES RENTES INSCRITES POUR LE RACHAT DU PALAIS DE L'INDUST

LOI DU 6 JUIN 1855.

ART. 1er. Est approuvé le traité passé le 30 septembre 1856 entre le ministre d'État et les liquidateurs de la compagnie du palais de l'Industrie, et ayant pour objet l'abandon à l'État de la possession et de la jouissance pleine et entière des bâtiments du palais de l'Industrie.

ART. 2. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, avec jouissance à partir du 22 décembre 1856, une somme de rentes 3 p. o/o pouvant s'élever jusqu'à quatre cent quarante et un mille cent soixante-seize francs (441,176f).

Ces rentes seront réparties entre les actionnaires, à raison de 3 fr. 39 cent. par action de 100 francs, sur des états fournis par le ministre d'État.

ART. 3. Un crédit de 100,000 francs est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1857, pour remboursement en capital des fractions de rentes trop faibles pour être inscrites au grand-livre.

ART. 4. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées ci-dessus sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement.

	NOMBRE D'ACTIONS.	CRÉDIT EN RENTES.
Nombre d'actions à liquider et crédit ouvert	130,000	441,176f 00c
Nombre d'actions liquidées au 1er janvier 1869	129,937	"
Montant des rentes délivrées	"	438,495 00
Nombre d'actions restant à liquider	63	"
Crédit disponible en rentes au 1er janvier 1869		2,681 00

Sur le crédit en numéraire de	100,000f 00c
destiné au remboursement des fractions non inscriptibles, il a été employé en payements, jusqu'à la clôture de l'exercice 1857, une somme de	47,098 50
L'excédant de	52,901 50

a été annulé. Les payements subséquents, qui ne peuvent être que de sommes peu importantes, sont prélevés sur les fonds de trésorerie.

UATION, AU 1er JANVIER 1869, DES ANNUITÉS ET DOTATIONS CRÉÉES POUR LE RACHAT DES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 20 MAI 1863 ET DU DÉCRET DU 12 MARS 1864.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 20 MAI 1863.

Art. 1er. Une somme de 16,000,000 francs est affectée au rachat des droits attribués à la compagnie des canaux d'Orléans et du Loing par le décret du 16 mars 1810, droits représentés par les actions, dont le prix a été fixé par la commission spéciale instituée par décret impérial du 23 avril 1861.

Art. 2. Chaque action a droit à un quatorze-centième de la somme de 16,000,000 francs ci-dessus fixée. Une annuité de 660 fr. 91 cent., valeur au 1er septembre 1860, est acquise, pendant trente ans, à chacune des actions possédées à titre privé à cette époque.

Art. 3. Les actions possédées à titre privé par le domaine de l'État, au 1er septembre 1860, et celles qui lui ont été ou lui seront ultérieurement attribuées, sont ou seront annulées de plein droit, et ne donneront lieu à aucun remboursement.

Art. 4. Une somme de 571 fr. 42 cent., représentant les intérêts au taux de 5 p. o/o de celle de 11,428 fr. 57 cent., revenant à chacune des 1,400 actions, est acquise, à partir du 1er septembre 1860, et jusqu'au jour où elle fera retour à chacune des actions dont la jouissance est affectée à une dotation.

Art. 6. Les payements à titre d'indemnité provisoire, autorisés par la loi du 1er août 1860, continueront à être effectués en 1863, d'après les mêmes bases; il sera fait compensation de ces payements, jusqu'à due concurrence, avec les annuités acquises aux actions.

Le payement intégral des annuités fixées par les articles 2 et 4 de la présente loi ne commencera qu'à partir du 1er septembre 1864.

Art. 8. Sont abrogées toutes les dispositions contraires, et notamment le titre Ier du décret du 16 mars 1810.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 12 MARS 1864.

Art. 1er. La société des canaux d'Orléans et du Loing est dissoute.....

Art. 2. Les actionnaires à titre privé ayant la propriété entière de leurs actions recevront du Trésor un titre nominatif représentant l'annuité à laquelle ils ont droit en vertu de l'article 2 de la loi du 20 mai 1863.

Les actions affectées à des dotations, et qui feront retour aux propriétaires privés, donneront lieu à la délivrance de pareils titres d'annuités.

Art. 3. Ces annuités seront inscrites au grand-livre de la dette publique. Elles seront transférables de la même manière et suivant les mêmes règles que les rentes sur l'État.

Art. 4. En remplacement de l'intérêt annuel de 571 fr. 42 cent. attribué pour chaque action au titulaire des dotations, en vertu des articles 4 et 6 de la loi du 20 mai 1863, il sera inscrit au Trésor public des dotations dont le montant sera de 571 fr. 42 cent. par action, et qui seront payables par trimestre, avec jouissance à partir du 1er janvier 1864.

Lesdites inscriptions, ainsi que les extraits qui en seront délivrés, porteront la mention des numéros des actions auxquelles elles sont substituées.

Ces dotations sont incessibles et insaisissables. Elles seront transmissibles dans les conditions déterminées par les actes constitutifs.....

Suite de la SITUATION AU 1er JANVIER 1869, DES ANNUITÉS ET DOTATIONS CRÉÉES POUR LE RA DES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 20 MAI 1863 ET DU DÉCRE 12 MARS 1864.

ART. 6. Les actions en échange desquelles des titres d'annuité seront délivrés sont annulées. Celles qui étai affectées à des dotations sont provisoirement conservées au Trésor, jusqu'à ce qu'il en soit disposé conformém l'article 7 ci-après.

ART. 7. Il pourra être procédé, avec le consentement des parties intéressées, à un partage définitif, entre l'É et les propriétaires à titre privé, des actions qui doivent faire retour après l'extinction des dotations.

Ce partage aura lieu par voie du sort, suivant le mode qui sera déterminé par notre ministre des finances.

Celles qui seront dévolues à l'État seront annulées.

Celles qui écherront aux propriétaires à titre privé leur seront remises, avec une annotation signée par l'ag comptable du grand-livre et visée au contrôle portant que le propriétaire a droit pour chaque action à une ann de 660 fr. 91 cent. payable pendant trente ans à partir de l'extinction de la dotation à laquelle ladite action é affectée.

Elles seront représentées au Trésor et annulées lorsqu'il y aura lieu de les échanger contre des annuités déf tives sur la demande des propriétaires intéressés.

Détail des 1,400 actions à liquider à l'époque de la prise en possession par l'État :

443 actions libres appartenant à divers propriétaires;

20 actions libres dont le droit de retour est en instance au profit de l'État et aux anciens propriétaires p suite du décès des usufruitiers;

401 actions libres appartenant au domaine de l'État, et qui ont été annulées en exécution de l'article 3 la loi du 20 mai 1860 et de l'arrêté du 4 juillet 1864;

436 actions affectées à des dotations et dont la nue propriété doit faire retour aux anciens propriétaire

100 actions affectées à la dotation de la Légion d'honneur.

1,400

Par un arrêté en date du 4 janvier 1868, il a été procédé le 23 du même mois au partage par moitié des 456 tions affectées à des dotations, et dont la nue propriété doit faire retour aux anciens propriétaires. En raison de partage, il a été remis au mandataire des héritiers d'Orléans 228 actions, dont 207 encore affectées, 9 dites *jouissance* (pour la remise de ces 216 titres, on s'est conformé aux prescriptions du § 4 de l'article 7 du déc du 12 mars 1864), 5 actions ayant fait retour, mais dont la remise n'est pas encore ordonnée, et 7 ayant d nitivement fait retour. Les 228 actions échues à l'État ont été annulées.

SITUATION AU 1er JANVIER 1869.

ANNUITÉS CRÉÉES EN REMPLACEMENT DES ANCIENNES ACTIONS LIBRES.

(Voir le service des annuités, page 630.)

455 actions libres à 660 fr. 91 cent. chacune inscrites avec jouissance à compter du 1er septembre 1860. 300,714f

TITRES DE DOTATIONS CRÉÉS EN ÉCHANGE DES ACTIONS GREVÉES D'USUFRUIT.

(Voir au compte spécial des pensions, page 658.)

413 actions à 571 fr. 42 cent.; ensemble. 235,996f

100 actions affectées à la dotation de la Légion d'honneur échangées contre un titre. 57,142

CONVERSION FACULTATIVE EN RENTES 3 P. O/O DES RENTES 4 1/2 P. O/O, 4 P. O/O ET DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES. (Loi et décret du 12 février 1862.)

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 12 FÉVRIER 1862.

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à inscrire au grand-livre de la dette publique de nouvelles rentes 3 p. o/o, portant jouissance du 1er avril 1862 et payables de trois mois en trois mois, à partir de ladite époque, pour les échanger contre les rentes 4 1/2 p. o/o, 4 p. o/o et les obligations trentenaires du Trésor, dont les propriétaires demanderont la conversion, aux conditions déterminées par la présente loi.

Art. 2. Les propriétaires de rentes 4 1/2 p. o/o et 4 p. o/o qui en formeront la demande, dans le délai de vingt jours à partir de la promulgation de la présente loi, recevront de nouveaux titres, d'une somme égale, en rentes 3 p. o/o créées en vertu de l'article précédent, en échange de leurs rentes 4 1/2 p. o/o et 4 p. o/o, qui seront immédiatement annulées.

Art. 3. Cet échange aura lieu moyennant l'engagement souscrit par le rentier de verser au Trésor public une somme proportionnelle au montant des rentes à convertir.

Un décret impérial déterminera le versement à faire pour chaque quotité de 4 fr. 50 cent. ou de 4 fr. de rentes, les termes et conditions de payement, ainsi que de l'échange des titres.

Art. 5. Les obligations trentenaires du Trésor autorisées par des lois antérieures pourront être échangées contre les nouvelles rentes 3 p. o/o, à raison de 20 francs de rente pour chaque obligation. Les déclarations relatives à ces échanges devront être faites dans le délai de vingt jours, fixé par l'article 2.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 1862.

Art. 2. La soulte à verser au Trésor, pour l'échange des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o contre des rentes 3 p. o/o de création nouvelle, est fixée, savoir :

A la somme de 5 fr. 40 cent. pour 4 fr. 50 cent. de rente 4 1/2 p. o/o ;

A la somme de 1 fr. 20 cent. pour 4 francs de rente 4 p. o/o.

La libération en aura lieu en six termes. Il sera payé, savoir :

	Pour les rentes 4 1/2 p. o/o.	Pour les rentes 4 p. o/o.
Au 1er juillet 1862	0f 90c	0f 20c
Au 1er octobre 1862	0 90	0 20
Au 1er janvier 1863	0 90	0 20
Au 1er avril 1863	0 90	0 20
Au 1er juillet 1863	0 90	0 20
Au 1er octobre 1863	0 90	0 20
	5f 40c	1f 20c

Les requérants auront la faculté de se libérer d'un ou de plusieurs termes, par anticipation. Il leur sera, dans ce cas, bonifié un intérêt calculé au taux de 4 p. o/o par an.

Art. 5. Les rentes 3 p. o/o résultant de la conversion seront inscrites avec jouissance du 1er avril 1862. Les ayants droit seront mis en possession de leur inscription nouvelle après le payement intégral de la soulte.

CONVERSION DES RENTES 4 1/2 ET 4 P. ET DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES.

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION, AU 1er JANVIER 1869, DES RENTES 4 4 P. 0/0 ET DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES CONVERTIES EN RENTES 3 P. 0/0.

	RENTES 4 1/2 P. 0/0 (1825 ET 1852).				TOTAL des RENTES 4 1/2 P. 0/0		RENTES 4 P. 0/0 (1828).				TOTAL des RENTES 4 P. 0/0.		TOTAL GÉNÉRAL des RENTES 4 1/2 ET 4 P. 0/0 annulées.		MONTANT DES OBLIGATIONS trentenaires annulées.		TOTAL des NOUVELLES RENTES 3 P. 0/0 inscrites au grand-livre.	
	Directes.		Départementales.				Directes.		Départementales.									
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
Départements	226,615	40,075,350f	104,873	23,503,048f	331,488	63,57[illegible]	833	297,658f	206	80,025f	1,039	377,683f	332,527	63,956,081f	58,447	1,168,940f	434,167	65,125,021f
Seine	83,923	69,947,461	"	"	83,923	69,94[illegible]	937	1,258,040	"	"	937	1,258,040	84,860	71,205,501	546,179	10,923,580		82,129,081
Algérie	302	44,990	3	275	305	45[illegible]	1	100	"	"	1	100	306	45,365	"	"	306	45,365
Colonies	123	48,459	"	"	123	48[illegible]	"	"	"	"	"	"	123	48,459	"	"	123	48,459
TOTAUX	310,963	110,116,260	104,876	23,503,323	415,839	133,61[illegible]	1,771	1,555,798	206	80,025	1,977	1,635,823	417,816	135,255,406	604,626	12,092,520	434,596	147,347,926
														147,347,926f				
TOTAUX des rentes existant au moment où la conversion a été entreprise	561,849	144,325,016	148,890	28,985,421	710,739	173,31[illegible]	2,583	2,024,273	316	87,742	2,899	2,112,015	713,638	175,422,452				
NOMBRE et MONTANT des rentes qui n'ont pas été présentées à la conversion	250,886	34,208,756	44,014	5,482,098	294,900	39,69[illegible]	812	468,475	110	7,717	922	476,192	295,822	40,167,046				

ÉTAT PRÉSENTANT LA SITUATION DU PRODUIT DE LA SOULTE PROVENANT DE LA CONVERSION DES RENTES 4 1/2 ET 4 P. 0/0.

	MONTANT DE LA SOULTE.			RECOUVREMENTS EFFECTUES			RESTES À RECOUVRER au 31 décembre 1868.
	RENTES 4 1/2 P. 0/0.	RENTES 4 P. 0/0.	TOTAL.	ANTÉRIEUREMENT à l'année 1868.	PENDANT l'année 1868.	TOTAL.	
Départements	76,294,806f 00c	113,304f 90c	76,408,11[illegible]	76,408,091f 70c	19f 20c	76,408,110f 90c	"
Seine	83,936,953 20	377,412 00	84,314,36[illegible]	84,204,881 99	940 80	84,205,822 79	108,542f 41c
Algérie	54,318 00	30 00	54,34[illegible]	54,348 00	"	54,348 00	"
Colonies	58,150 80	"	58,15[illegible]	58,150 80	"	58,150 80	"
TOTAL	160,344,228 00	490,746 90	160,834,97[illegible]	160,725,472 49	960 00	160,726,432 49	108,542 41
A DÉDUIRE : Montant des frais payés au compte de la conversion pendant les années 1862 à 1867. (Arrêté du ministre des finances du 25 juin 1862.)				3,010,469 09	"	3,010,469 09	
RESTE NET au 1er janvier 1869				157,715,003 40	960 00	157,715,963 40	

RÉSUMÉ

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES EMPRUNTS

DE 1854, 1855, 1859 ET 1864.

Il a paru utile de publier, dans le tableau ci-après, un résumé des diverses opérations auxquelles ont donné lieu les emprunts de *250, 500, 750, 520* et *315 millions*, dont les résultats définitifs ont été insérés dans les comptes généraux des finances des années 1857, 1861 et 1866.

Le résumé qui suit rappelle le nombre de souscripteurs desdits emprunts, le capital souscrit, les réductions qu'il a éprouvées, l'imputation aux divers budgets des recouvrements effectués et le montant des rentes délivrées aux souscripteurs.

Résumé des résultats généraux des Emprunts de 1854, 1855, 1859 et 1864.

	EMPRUNT DE 250 MILLIONS. (Voir page 483 du compte général des finances de 1857.)	EMPRUNT DE 500 MILLIONS. (Voir page 491 du compte général des finances de 1857.)	EMPRUNT DE 750 MILLIONS. (Voir page 499 du compte général des finances de 1857.)	EMPRUNT DE 520 MILLIONS. (Voir page 509 du compte général des finances de 1861.)	EMPRUNT DE 315 MILLIONS. (Voir page 580 du compte général des finances de 1866.)	TOTAUX GÉNÉRAUX.	OBSERVATIONS.
1° PRODUIT DES EMPRUNTS.							
Le nombre des souscripteurs a été de	99,224	180,480	316,976	690,230	541,993	1,828,903	NOTA. Quelques interversions ayant été reconnues en 1867 dans l'application faite aux emprunts de 500 et de 750 millions des recouvrements effectués pendant les exercices 1858 à 1861, on a jugé utile de rectifier, *pour ordre*, dans le présent tableau, les résultats cités dans les comptes précédents, afin de faire ressortir les sommes restant réellement à recouvrer sur chaque emprunt au 1er janvier 1868.
Le montant des souscriptions reçues a été en totalité de	468,315,400f 00c	2,198,356,169f 90c	3,652,724,135f 30c	2,509,639,193f 31c	4,846,120,354f 40c	13,675,155,253f 00c	
Elles ont dû être réduites de la somme de	219,053,229 30	1,688,833,823 52	2,873,264,703 00	1,989,971,313 71	4,531,209,962 50	11,302,333,032 03	
Et fixées définitivement à	249,262,170 70	509,522,346 47	779,459,432 30	519,667,879 60	314,910,391 90	2,372,822,220 97	
Les recouvrements afférents à chacun de ces emprunts ont été appliqués ainsi qu'il suit :							
Ressources extraordinaires des budgets — Exercice 1854, pour	249,168,930 25	"	"	"	"		
— 1855	"	509,260,276 70	"	"	"		
— 1856	"	"	776,674,923 52	"	"		
— 1855	"	"	"	519,442,201 25	"	2,369,325,183 88	
— 1856	"	"	"	"	314,778,852 16		
— 1859							
— 1860							
— 1864							
Extinction des découverts du Trésor — En 1864							
En 1865							
En 1866							
Il restait à recouvrer à l'expiration des termes fixés pour le solde de ces emprunts	93,240 45	262,069 77	2,784,508 78	225,678 35	131,539 74	3,497,037 09	
Depuis lors, ces reliquats ont été atténués par des versements complémentaires dont le montant a été imputé, savoir :							
EMPRUNT DE 250 MILLIONS.							
Aux produits divers de l'exercice 1856	71,150 17	"	"	"			
— 1857							
— 1858							
— 1859							
EMPRUNT DE 500 MILLIONS.							
Aux produits divers de l'exercice 1858	"	83,626 42	"	"	"	2,524,991 06	
— 1859							
EMPRUNT DE 750 MILLIONS.							
Aux produits divers de l'exercice 1858	"	"	2,370,214 47	"	"		
— 1859							
Aux ressources extraordinaires — de l'exercice 1860. (Emprunts de 250, 500 et de 750 millions.)	2,099 35	52,499 97	105,995 06	"	"	160,594 38	
— 1861. (*Idem.*)	1,655 70	80,834 54	193,983 48	"	"	276,473 72	
— 1862. (Emprunts de 250, 500, 750 et de 520 millions.)	117 45	4,625 33	2,578 81	77,535 78	"	84,857 37	
Aux budgets extraordinaires — de l'exercice 1863. (Emprunts de 500, 750 et de 520 millions.)	"	2,183 76	3,297 84	80,460 17	"	85,941 77	
— 1864. (Emprunts de 250, 750 et de 520 millions.)	1,476 35	"	1,348 59	5,022 87	"	7,847 81	
— 1865. (*Idem.*)	518 00	"	861 00	746 66	"	2,125 66	
— 1866. (Emprunts de 250, 500, 750 et de 520 millions.)	345 35	587 34	280 53	200 90	"	1,414 12	
— 1867. (Emprunts de 500 et de 520 millions.)	"	8,482 50	"	363 06	"	8,845 56	
— 1868. (Emprunts de 250, de 750 et de 520 millions.)	74 30	"	4,462 05	21,194 71	"	25,731 06	
EMPRUNT DE 315 MILLIONS.							
A l'extinction des découverts du Trésor — En 1867	"	"	"	"	12,870 38	12,870 38	
En 1868	"	"	"	"	76,471 49	76,471 49	
Il ne reste donc plus à recouvrer, au 1er janvier 1868, que	77,436 67	232,839 86	2,683,021 83	185,524 15	89,341 87	3,268,164 38	
2° RENTES A INSCRIRE.							
Le montant des souscriptions en rentes a été de	15,803 78	29,229 91	101,486 95	40,154 20	42,197 87	228,872 71	
Elles ont dû être réduites de	21,958,520 00	102,184,230 00	168,850,020 00	124,466,030 00	219,281,464 00	636,740,264 00	
Et fixées définitivement à la somme de	10,248,290 00	78,274,580 00	132,760,520 00	98,692,660 00	205,032,125 00	525,008,175 00	
SAVOIR :	11,710,230 00	23,909,650 00	36,089,500 00	25,773,370 00	14,249,339 00	111,732,089 00	
Rentes 4 1/2 p. 0/0	4,550,640 00	8,052,120 00	4,389,760 00	573,710 00	"	17,566,230 00	
— 3 p. 0/0	7,159,590 00	15,857,530 00	31,699,740 00	25,199,660 00	14,249,339 00	94,165,859 00	
SOMMES ÉGALES à celles fixées ci-dessus	11,710,230 00	23,909,650 00	36,089,500 00	25,773,370 00	14,249,339 00	111,732,089 00	
Les rentes délivrées au 1er janvier 1869 s'élèvent à	11,709,270 00	23,908,600 00	36,082,820 00	25,769,610 00	14,245,915 00	111,716,215 00	
RESTE à inscrire	960 00	1,050 00	6,680 00	3,760 00	3,424 00	15,874 00	

COMPTE

DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

(LOI DU 1er AOÛT 1868.)

NOTE

SUR L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS

ÉMIS EN 1868.

(Loi du 1er août 1868.)

La loi du 1er août 1868 a autorisé le ministre des finances à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique la somme de rentes 3 p. o/o nécessaire pour produire, au taux de la négociation, un capital de 429 millions de francs, ci 429,000,000f

dont le montant devrait être exclusivement affecté aux découverts de l'exercice 1867, à des dépenses extraordinaires concernant les ministères de la guerre et de la marine, et à des dépenses concernant les travaux publics extraordinaires.

En vertu de la même loi, le supplément destiné à couvrir les frais de l'opération, et à payer, pendant les quatre premiers trimestres, les arrérages de rentes à créer, ne pouvait excéder la somme de 21,500,000 francs, ci. . . 21,500,000

Le montant de la somme à réaliser était, en conséquence, de. 450,500,000

Un décret du 2 août 1868 a fixé le mode de souscription publique pour l'aliénation des rentes 3 p. o/o nécessaires à la réalisation des 450,500,000 francs ci-dessus.

L'émission a été fixée au taux de 69 fr. 25 cent. avec jouissance du 1er juillet 1868.

Un arrêté du ministre des finances, également du 2 août 1868, a prescrit les mesures nécessaires pour l'exécution de ce décret; en voici les principales dispositions :

Les registres de souscription devaient être ouverts du 6 au 13 août inclusivement;

Les souscriptions étaient admises pour 5 francs de rente minimum, et, au-dessus de cette somme, pour 10 francs de rente et les multiples de 10 francs;

Le versement à effectuer, à titre de garantie provisoire de la souscription, a été fixé à raison d'une somme égale aux arrérages annuels de la rente souscrite;

Il a été spécifié que si les souscriptions dépassaient la somme de rentes nécessaire pour produire le capital de 429 millions et le supplément de 21,500,000 francs, il serait opéré une réduction proportionnelle; toutefois, les souscriptions de 5 francs de rente étaient déclarées irréductibles et les souscriptions supérieures ne pouvaient être réduites au-dessous de 5 francs de rente.

Le payement de l'emprunt a été stipulé : un dixième (dans lequel s'est trouvé confondu le versement de la garantie provisoire); lors de l'échange des récépissés contre les certificats d'emprunt; le surplus en dix-huit termes égaux exigibles le 21 de chaque mois, du 21 septembre 1868 au 21 février 1870.

La faculté d'escompte, au taux de 2 p. o/o l'an, n'était accordée, au moment de la souscription que pour les souscriptions irréductibles de 5 francs de rente et pour l'intégralité du capital. Après la répartition, cette faculté d'escompte n'était attribuée que pour les certificats inférieurs à 100 francs de rente; mais il était stipulé qu'elle pourrait être ultérieurement accordée pour les certificats de 100 francs de rente et au-dessus par un arrêté du ministre inséré au Moniteur.

Voici les résultats principaux de la souscription :

	NOMBRE de SOUSCRIPTEURS.	RENTES 3 p. o/o demandées.	CAPITAL AU COURS de 69 fr. 25 cent.
Souscriptions irréductibles de 5 francs	672,093	3,360,465	77,570,733 41
Souscriptions au-dessus de 5 francs	160,705	662,249,330	15,286,922,034 50
TOTAL	832,798	665,609,795	15,364,492,767 91
Ces souscriptions ont dû être atténuées de la réduction proportionnelle opérée sur les souscriptions au-dessus de 5 francs de rente, soit	"	646,095,480	14,914,036,047 59
Résultat de la répartition	832,798	19,514,315	450,456,720 32
Les versements effectués au 31 décembre 1868 s'élevaient à	"	"	198,405,984 61
Il restait à recouvrer au 1er janvier 1869	"	"	252,050,735 71
Les inscriptions de rentes 3 p. o/o délivrées aux souscripteurs de l'emprunt, au 31 décembre 1868, montaient à	"	7,812,638	"
Les rentes restant à délivrer au 1er janvier 1869 ne s'élevaient plus qu'à	"	11,701,677	"

COMPTE DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

TABLEAU GÉNÉRAL DES SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES ET DES SOUSCRIPTIONS RÉDUITES.

	NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS			SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES			SOUSCRIPTIONS RÉDUITES			PRODUIT
	de 5 francs de rente.	au-dessus de 5 francs de rente.	TOTAL.	de 5 francs de rente.	au-dessus de 5 francs de rente.	TOTAL.	de 5 francs de rente.	au-dessus de 5 francs de rente.	TOTAL.	de L'EMPRUNT.
Paris.....	151,616	51,968	203,584	758,080	550,294,590	551,052,670	758,080	13,163,150	13,921,230	321,348,468f 87c
Départements ..	520,086	108,688	628,774	2,600,430	111,939,000	114,539,430	2,600,430	2,990,180	5,590,610	129,051,119 06
Algérie.....	391	49	440	1,955	15,740	17,695	1,955	520	2,475	57,132 39
TOTAUX....	672,093	160,705	832,798	3,360,465	662,249,330	665,609,795	3,360,465	16,153,850	19,514,315	450,456,720 32

COMPTE DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

(Loi du 1er août 1868.)

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES AU 1er JANVIER 1869.

TERMES DE PAYEMENT.	MONTANT DES SOMMES à recevoir.	VERSEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1869.	RENTES 3 P. % À INSCRIRE au grand-livre.	RENTES 3 P. % INSCRITES pendant l'année 1868.	RENTES 3 P. % RESTANT À INSCRIRE au 1er janvier 1869.
1er terme, 21 septembre 1868	22,512,795f 00c	21,989,993f 70c	522,801f 30c			
2e — 21 octobre	22,512,795 00	21,939,230 05	573,564 95			
3e — 21 novembre	22,512,795 00	21,880,472 85	632,322 15			
4e — 21 décembre	22,512,795 00	17,890,759 45	4,622,035 55			
5e — 21 janvier 1869	22,512,795 00	5,013,693 05	17,499,101 95			
6e — 21 février	22,512,795 00	4,994,992 40	17,517,802 60			
7e — 21 mars	22,512,795 00	4,979,985 05	17,532,809 95			
8e — 21 avril	22,512,795 00	4,971,667 70	17,541,127 30			
9e — 21 mai	22,512,795 00	4,967,221 10	17,545,573 90			
10e — 21 juin	22,512,795 00	4,962,098 20	17,550,696 80			
11e — 21 juillet	22,512,795 00	4,959,199 90	17,553,595 10			
12e — 21 août	22,512,795 00	4,957,673 95	17,555,121 05	19,514,315f	7,812,638f	11,701,677f
13e — 21 septembre	22,512,795 00	4,955,232 35	17,557,562 65			
14e — 21 octobre	22,512,795 00	4,954,391 30	17,558,403 70			
15e — 21 novembre	22,512,795 00	4,953,434 55	17,559,360 45			
16e — 21 décembre	22,512,795 00	4,952,662 80	17,560,132 20			
17e — 21 janvier 1870	22,512,795 00	4,952,323 20	17,560,471 80			
18e — 21 février	22,694,623 67	5,103,129 75	17,591,493 92			
Montant des 18 termes	405,412,138 67	153,378,161 35	252,033,977 32			
10e de garantie	45,044,581 65	45,027,823 26	16,758 39			
TOTAUX GÉNÉRAUX	450,456,720 32	198,405,984 61	252,050,735 71			

COMPTE DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

(Loi du 1er août 1868.)

ÉTAT GÉNÉRAL PAR DÉPARTEMENT, DES RECETTES EFFECTUÉES SUR LE PRODUIT DE L'EMPRUNT, AU 1er JANVIER 1869.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.
Ain	304,152f 51c	Report	27,637,701f 84c	Report	53,922,427f 07c
Aisne	1,005,770 86	Gers	504,303 40	Pas-de-Calais	1,328,643 17
Allier	114,936 48	Gironde	4,077,973 84	Puy-de-Dôme	490,604 80
Alpes (Basses-)	172,166 02	Hérault	455,178 27	Pyrénées (Basses-)	292,917 77
Alpes (Hautes-)	83,054 91	Ille-et-Vilaine	209,514 37	Pyrénées (Hautes-)	152,693 81
Alpes-Maritimes	504,307 40	Indre	1,134,969 97	Pyrénées-Orientales	51,389 56
Ardèche	339,441 44	Indre-et-Loire	686,716 63	Rhin (Bas-)	3,328,274 13
Ardennes	907,885 12	Isère	968,861 86	Rhin (Haut-)	3,249,017 28
Ariége	669,946 20	Jura	687,019 42	Rhône	9,574,146 28
Aube	975,838 31	Landes	270,686 68	Saône (Haute-)	1,010,890 00
Aude	769,388 27	Loir-et-Cher	529,726 05	Saône-et-Loire	990,351 87
Aveyron	387,786 51	Loire	791,136 51	Sarthe	311,009 87
Bouches-du-Rhône	9,113,176 15	Loire (Haute-)	233,628 65	Savoie	99,916 31
Calvados	973,472 01	Loire-Inférieure	815,045 55	Savoie (Haute-)	170,458 91
Cantal	355,579 61	Loiret	1,129,516 16	Seine-Inférieure	1,474,282 10
Charente	387,423 43	Lot	460,401 79	Seine-et-Marne	3,380,677 16
Charente-Inférieure	280,515 92	Lot-et-Garonne	421,409 41	Seine-et-Oise	1,386,439 16
Cher	377,192 49	Lozère	76,576 10	Sèvres (Deux-)	203,210 67
Corrèze	1,216,367 11	Maine-et-Loire	321,388 50	Somme	660,413 48
Corse	226,650 98	Manche	776,418 98	Tarn	568,225 72
Côte-d'Or	1,744,578 10	Marne	806,610 48	Tarn-et-Garonne	307,642 55
Côtes-du-Nord	153,705 05	Marne (Haute-)	1,139,846 43	Var	324,052 32
Creuse	391,166 74	Mayenne	73,230 08	Vaucluse	584,302 20
Dordogne	804,862 47	Meurthe	2,355,232 78	Vendée	59,612 05
Doubs	1,127,530 83	Meuse	517,294 37	Vienne	435,658 02
Drôme	1,355,772 48	Morbihan	197,534 61	Vienne (Haute-)	289,171 53
Eure	816,446 80	Moselle	2,105,698 96	Vosges	1,736,982 80
Eure-et-Loir	347,769 28	Nièvre	154,450 20	Yonne	928,136 99
Finistère	104,002 17	Nord	2,619,106 17		
Gard	1,263,979 17	Oise	1,540,066 14		87,311,547 58
Garonne (Haute-)	362,837 02	Orne	225,182 87		
				Algérie	33,912 79
				Caissier payeur central	111,060,524 24
A reporter	27,637,701 84	A reporter	53,922,427 07	TOTAL	198,405,984 61

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1868.

NOTE

SUR

LE COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

La loi du 11 juillet 1866 a inauguré un nouveau régime pour l'amortissement de la dette publique; revenant aux principes des lois des 28 avril 1816 et 25 mars 1817 qui ont présidé à la création de la Caisse d'amortissement et dont l'action a eu une heureuse influence sur le crédit public, cette loi a affecté à la Caisse d'amortissement une dotation immobilière et une dotation annuelle.

La dotation immobilière comprend les bois de l'État et la nue propriété des chemins de fer dont la jouissance a été concédée et doit faire retour à l'État.

La dotation annuelle se compose :

1° Du produit net des coupes ordinaires et des produits accessoires des forêts;

2° Du produit de l'impôt du dixième sur le prix des places et sur le transport à grande vitesse des marchandises dans les chemins de fer;

3° Des sommes à provenir du partage des bénéfices entre l'État et les compagnies de chemins de fer stipulé par les conventions passées avec ces compagnies;

4° Des bénéfices réalisés annuellement par la Caisse des dépôts et consignations;

5° Des arrérages des rentes rachetées par la Caisse d'amortissement et immatriculées en son nom;

6° Des excédants de recette du budget de l'État qui seront affectés par la loi à cette destination.

La dotation annuelle comprend, en outre, à titre de ressources extraordinaires, les produits nets des coupes extraordinaires et des aliénations de forêts qui pourront être autorisées par les lois et dont le montant ne serait pas affecté à des améliorations forestières.

Ces ressources sont, pour la plupart, d'une réalisation assurée et tendent à s'accroître d'année en année; au contraire, les charges que la nouvelle loi impose à la Caisse d'amortissement et qui con-

sistent en annuités diverses, garantie d'intérêts aux compagnies de chemins de fer, arrérages et remboursements d'obligations trentenaires du Trésor, sont éminemment temporaires et leur décroissance doit permettre, dans un temps peu éloigné, d'augmenter la puissance de l'amortissement.

Cette loi a fixé un minimum de 20 millions à employer annuellement, dans les limites déterminées chaque mois par la commission de surveillance, en rachats portant exclusivement sur les rentes 3 p. o/o; elle prévoit qu'en cas d'insuffisance de ressources il y sera pourvu par un prélèvement sur le budget de l'État; en outre, elle fixe le terme de dix années avant que les rentes rachetées dont l'intérêt doit profiter à l'amortissement puissent être annulées par une loi spéciale. Enfin, elle veut que les ressources et les charges de la Caisse d'amortissement forment un budget spécial soumis, chaque année, au Corps législatif avec le budget général de l'État.

Le rachat exclusif des rentes 3 p. o/o édicté par la loi du 11 juillet 1866 a fait introduire, dans le budget spécial de l'amortissement, la recette et la dépense des sommes que la Caisse de retraites pour la vieillesse doit employer en rentes sur l'État. Les achats de ce dernier établissement consistant principalement en rentes 4 1/2 et 4 p. o/o qui sont destinées à être annulées ultérieurement, la loi a voulu établir par ce fait une compensation d'amortissement entre les divers fonds qui composent la dette publique.

Les dispositions de la loi du 18 juin 1850 et celles de la loi du 12 juin 1861 relatives au transfert, à l'amortissement et à l'annulation au profit de l'État des rentes perpétuelles de la Caisse de retraites pour la vieillesse n'étant pas abrogées par la loi du 11 juillet 1866, les opérations y relatives continueront à figurer dans le compte du service financier de l'amortissement comme exprimant, en dépense, la sortie des valeurs provenant de la Caisse des retraites, et, en recette, leur attribution à l'amortissement.

Aux termes du décret du 22 décembre 1866, portant règlement pour l'exécution de la loi du 11 juillet 1866, le département des finances conserve l'administration et la perception des revenus publics attribués à la Caisse d'amortissement ainsi que la liquidation, l'ordonnancement et le payement des dépenses de l'État mises à la charge de cette caisse. Celle-ci ne perçoit que les arrérages des rentes qui lui appartiennent et les bénéfices annuels de la Caisse des dépôts et consignations et reçoit du Trésor, à titre d'avance, le complément des fonds nécessaires aux rachats de rentes qu'elle est chargée d'effectuer. Enfin, c'est au directeur général de la Caisse d'amortissement qu'il appartient de préparer chaque année le budget spécial à présenter au Corps législatif et d'en établir ultérieurement le compte provisoire et le compte définitif. Ces documents sont adressés par ce fonctionnaire au Ministre des finances après avoir été soumis à la commission de surveillance.

Le nouveau régime établi par la loi du 11 juillet 1866 ayant été mis en vigueur à partir du 1er janvier 1867, le présent compte fait connaître la situation définitive du budget de cet exercice, et la situation provisoire de l'exercice 1868.

Quatre tableaux placés ci-après présentent, par chapitre de recette et de dépense, les comparaisons nécessaires pour opposer les prévisions aux faits réalisés ou à réaliser et établir la situation définitive du budget de l'exercice 1867 et la situation provisoire du budget de l'exercice 1868, telles qu'elles résultent, au 31 décembre 1868, du rapprochement des écritures de la direction générale de la comptabilité publique et de la direction générale de la Caisse d'amortissement. A ces tableaux sont annexés, pour la justification et le développement des résultats qui y sont constatés :

1° Un état des recettes et des payements faits pour le compte de la Caisse d'amortissement par les comptables des finances pendant l'année 1868;

2° Un état des fonds reçus pendant ladite année par la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse;

3° Des développements, par mois, des achats de rentes effectués en 1868, tant pour la Caisse d'amortissement que pour la Caisse de retraites pour la vieillesse.

Cette première partie du compte de l'amortissement, est suivie d'un Résumé général des opérations de l'amortissement depuis le 1er juin 1816, époque de la création de l'ancienne caisse.

BUDGET SPÉCIAL DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1867.

Compte définitif des recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des PRODUITS (A).	PRODUITS RÉSULTANT des droits constatés.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS sur les droits constatés.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS AVEC LES PRODUITS RECOUVRÉS. Excédant des produits recouvrés.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.	
1	Produit net des forêts	32,748,000f	31,162,117f 09c	30,750,943f 95c	411,173	"	1,997,056f 05c	30,750,943f 95c	(A) Budget primitif	75,646,000f
2	Produit des aliénations et des coupes extraordinaires de bois	2,500,000	2,500,805 26	2,500,805 26	"	805f 26c	"	2,500,805 26	Loi du 31 juillet 1867	300,000
3	Produit de l'impôt du 10e sur le prix des places de voyageurs et le transport des marchandises en chemins de fer	27,398,000	31,191,472 54	31,188,204 31	3,268	3,790,204 31	"	31,188,204 31		75,946,000
4	Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pendant l'année	3,000,000	3,005,056 09	3,005,056 09	"	5,056 09	"	3,005,056 09		
4 *bis.*	Arrérages des rentes rachetées	300,000	299,175 25	299,175 25	"	"	824 75	299,175 25		
5	Sommes versées à la caisse des retraites pour la vieillesse	10,000,000	10,617,147 90	10,617,147 90	"	617,147 90	"	10,617,147 90		
	TOTAUX	75,946,000	78,775,774 13	78,361,332 76	414,441	4,413,213 56	1,997,880 80	78,361,332 76		
						2,415,332f 76c				

Compte définitif des dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par les budgets primitif et rectificatif (A).	CRÉDITS D'ORDRE en somme égale à l'excédant des produits recouvrés sur les évaluations.	TOTAL DES CRÉDITS.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS NON CONSOMMÉS à reporter à l'exercice 1868 — pour achats de rentes pour la caisse d'amortissement.	pour payement de garantie d'intérêts.	CRÉDITS DÉFINITIFS égaux aux payements effectués sur l'exercice 1867 — par chapitre.	par section.	OBSERVATIONS.	
	1re SECTION. — *Annuités diverses.*												
1	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour canaux	4,602,807f 00c	"	4,602,807f 00c	4,602,807f 00c	4,602,807f 00c	"	"	"	4,602,807f 00c		(A) Crédits accordés par le budget primitif	75,646,000f
2	Rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés	1,346,327 00	"	1,346,327 00	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	"	1,346,327 00		Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1667 :	
3	Rachat de concessions de canaux et de ponts	4,814,755 00	"	4,814,755 00	4,814,755 00	4,793,860 98	20,894f 02c	20,894f 02c	"	4,793,860 98	13,056,864f 98c	Intérêts et amortissement des obligations trentenaires	162,300f
4	Intérêts et amortissement des obligations trentenaires du Trésor	2,322,300 00	"	2,322,300 00	2,322,300 00	2,313,870 00	8,430 00	8,430 00	"	2,313,870 00		Achat de rentes pour la caisse d'amortissement	137,700
	2e SECTION. — *Garantie d'intérêts.*												300,000
5	Garantie d'intérêts aux compagnies de chemins de fer	31,000,000 00	"	31,000,000 00	25,400,000 00	25,400,000 00	"	"	5,600,000f 00c	25,400,000 00	25,400,000 00		75,946,000
	3e SECTION. — *Sommes à employer en rachat de rentes.*												
6	Achats de rentes pour la caisse des retraites pour la vieillesse	10,000,000 00	617,147f 90c	10,617,147 90	10,617,147 90	10,617,147 90	"	"	"	10,617,147 90	30,617,143 00		
7	Achats de rentes pour la caisse d'amortissement	21,859,811 00	1,798,184 86	23,657,995 86	19,999,995 10	19,999,995 10	3,658,000 76	3,658,000 76	"	19,999,995 10			
	TOTAUX	75,946,000 00	2,415,332 76	78,361,332 76	69,103,332 00	69,074,007 98	29,324	3,687,324 78	5,600,000 00	69,074,007 98	69,074,007 98		
								9,287,324f 78c					

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recouvrements effectués	78,361,332f 76c
A DÉDUIRE : Fonds libres transportés au budget spécial de l'exercice 1868	9,287,324 78
RESTE	69,074,007 98
Payements effectués	69,074,007 98
BALANCE	"

BUDGET SPÉCIAL DE LA CAI D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1868.

Compte prou les recettes au 1er janvier 1869.

CHAPITRES spéciaux.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREM EFFECTUÉS	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS AVEC LES DROITS RECOUVRÉS et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1868.	OBSERVATIONS.
1	Produit net des forêts	32,248,000f 00c	30,481,871f 11c	27,598,379	2,883,491f 50c	"	1,766,128f 89c	30,481,871f 11c	
2	Produit de l'impôt du dixième sur le prix des places de voyageurs et le transport des marchandises en chemins de fer	28,785,000 00	30,789,995 76	30,161,885	628,110 29	2,004,995f 76c	"	30,789,995 76	
3	Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pendant l'année	3,000,000 00	4,059,908 75	"	4,059,908 75	1,059,908 75	"	4,059,908 75	
4	Arrérages de rentes rachetées	1,230,000 00	1,134,922 00	1,134,922	"	"	95,078 00	1,134,922 00	
5	Sommes versées à la caisse de retraites pour la vieillesse	10,000,000 00	11,024,866 20	11,024,866	"	1,024,866 20	"	11,024,866 20	
		75,263,000 00	77,491,563 82	69,920,053	7,571,510 54	4,089,770 71	1,861,206 89	77,491,563 82	
						2,228,563f 82c			
	Excédant de recette du budget de l'exercice 1867 reporté à l'exercice 1868							9,287,324 78	
								86,778,888 60	

Compte prou les dépenses au 1er janvier 1869.

CHAPITRES spéciaux.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif.	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1867.	CRÉDITS D'ORDRE en SOMME ÉGALE à l'excédant des produits recouvrés et à recouvrer.	TOTAL.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À PAYER pour solder les dépenses.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1868.
	1re SECTION. — *Annuités diverses.*											
1	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour canaux.	4,126,639f 00c	"	"	4,126,639f 00c	4,126,638f 07c	"	4,126,638f 07c	4,126,638f 07c	"	0f 93c	4,126,638f 07c
2	Rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés	1,346,327 00	"	"	1,346,327 00	1,346,327 00	"	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	1,346,327 00
3	Rachat de concessions de canaux et de ponts	4,814,755 00	"	"	4,814,755 00	4,799,352 14	15,402 86	4,814,755 00	4,687,293 86	127,461f 14c	"	4,814,755 00
4	Intérêts et amortissement des obligations trentenaires	2,250,300 00	"	"	2,250,300 00	2,000,520 00	"	2,000,520 00	1,227,380 00	773,140 00	249,780 00	2,000,520 00
	2e SECTION. — *Garantie d'intérêts.*											
5	Garantie d'intérêts aux compagnies de chemins de fer	31,000,000 00	5,600,000f 00c	"	36,600,000 00	15,500,000 00	19,426,529 14	34,926,529 14	13,500,000 00	21,426,529 14	1,673,470 86	34,926,529 14
	3e SECTION. — *Sommes à employer en rachat de rentes.*											
6	Achat de rentes pour la caisse de retraites de la vieillesse	10,000,000 00	"	1,024,866f 20c	11,024,866 20	11,024,866 20	"	11,024,866 20	11,024,866 20	"	"	11,024,866 20
7	Achats de rentes pour la caisse d'amortissement	21,724,979 00	3,687,324 78	1,199,419 75	26,611,723 53	23,699,999 25	"	23,699,999 25	22,861,586 70	838,412 55	2,911,724 28	23,699,999 25
		75,263,000 00	9,287,324 78	2,224,285 95	86,774,610 73	62,497,702 66	19,441,932 00	81,939,634 66	58,774,091 83	23,165,542 83	4,834,976 07	81,939,634 66
"	Dépenses d'exercices clos	"	"	4,277 87	4,277 87	4,277 87	"	4,277 87	4,277 87	"	"	4,277 87
		75,263,000 00	9,287,324 78	2,228,563 82	86,778,888 60	62,501,980 53	19,441,932 00	81,943,912 53	58,778,369 70	23,165,542 83	4,834,976 07	81,943,912 53
											86,778,888f 60c	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes constatées	86,778,888f 60c
Dépenses constatées et présumées	81,943,912 53
Reste pour excédant probable de recettes de l'exercice 1868	4,834,976 07

État des Recettes et des Payements faits par les Comptables des fi[illegible]pendant l'année 1868, pour le compte de la Caisse d'amortissement.

RECETTES.

Excédant des recettes sur les dépenses au 1er janvier 1868. — Solde du compte spécial			1,940,[illegible]
Produit net des forêts			30,765,7[illegible]
Savoir :	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.	
Recettes effectuées par les receveurs des domaines	1,978,315f 27c	8,816,998f 58c	
——— par les trésoriers payeurs généraux	32,055 00	27,902,901 44	
——— constatées par l'agent responsable des virements de comptes	1,157,022 16	1,646 25	
Total du produit brut des forêts	3,167,392 43	36,721,546 27	
A déduire des recettes ci-dessus : Frais d'administration et d'exploitation des forêts	"	9,123,166 66	
	3,167,392 43	27,598,379 61	
Reste pour produit net des forêts	30,765,772f 04c		
Produit des aliénations et des coupes extraordinaires de bois résumé dans le compte de l'agent responsable des virements de comptes. (Exercice 1867.)			194,[illegible]
Produit de l'impôt du dixième sur le prix des places et le transport des marchandises en chemins de fer. — Recettes effectuées par les receveurs des contributions indirectes	Exercice 1867... 1,061,281f 88c ——— 1868... 30,161,885 47		31,223,[illegible]
			64,132,[illegible]

DÉPENSES.

Dépenses du budget spécial de la Caisse d'amortissement acquittées par le caissier payeur central du Trésor public			24,982,275f 89c
Savoir :	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.	
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour canaux	870f 00c	4,126,638f 07c	
Rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés	"	1,346,327 00	
Rachat de concessions de canaux et de ponts	72,289 09	4,687,293 86	
Intérêts et amortissement des obligations trentenaires du Trésor	17,200 00	1,227,380 00	
Garantie d'intérêts aux compagnies de chemins de fer	"	13,500,000 00	
Dépenses d'exercices clos	"	4,277 87	
	90,359 09	24,891,916 80	
	24,982,275f 89c		
Fonds remis à la Caisse d'amortissement par le caissier payeur central du Trésor public. (Exécution de l'article 5 du décret du 22 décembre 1866.)			19,560,021 91
Total des dépenses			44,542,297 80
Excédant des recettes sur les dépenses au 31 décembre 1868. — Solde du compte spécial. (Voir la situation générale des finances, page 535).			19,590,590 16
			64,132,887 96

État des fonds reçus par la Caisse d'amortissement et de l'[illegible] qui en a été fait par cette Caisse pendant l'année 1868.

RECETTES.

Fonds à employer au rachat des rentes 3 p. o/o		23,700,00[illegible]
Savoir :		
Reliquat non employé au 31 décembre 1867	4f 90c	
Fonds remis par le Trésor public en exécution de l'article 5 du décret du 22 décembre 1866	19,560,021f 91	
Arrérages de rentes 3 p. o/o provenant de rachats	1,134,922 00	
Bénéfices réalisés par la Caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1867	3,005,056 09	
Recettes opérées par la Caisse de retraites pour la vieillesse. (Loi du 11 juillet 1866.)		11,024,8[illegible]
Capital des rentes transférées de la Caisse de retraites pour la vieillesse. (Loi du 12 juin 1861.)		5,271,[illegible]
Savoir :		
4 1/2 p. o/o	"	
4 p. o/o	"	
3 p. o/o	5,271,203f 89c	
	5,271,203 89	
		39,996,0[illegible]

DÉPENSES.

Fonds employés au rachat des rentes 3 p. o/o.	Payements effectués pendant l'année 1868	22,861,586f 70c	23,699,999f 25c
	Restes à payer sur les rachats de 1868	838,412 55	
	Reliquat non employé au 31 décembre 1868		5 65
			23,700,004f 90c

ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	COURS MOYEN DES RACHATS.	MONTANT DES RENTES.	COÛT.
1er janvier 1868	68. 95	100,644f	3,692,402f 30c
1er avril 1868	69. 55	196,584	4,557,683 60
1er juillet 1868	70. 44	223,573	5,249,507 75
1er octobre 1868	70. 81	326,243	7,700,292 85
1er janvier 1869	70. 09	107,006	2,500,112 75
	70. 11	1,014,050	23,699,999 25

Achats de rentes opérés par la Caisse de retraites pour la vieillesse. (Loi du 11 juillet 1866.)	11,024,866 20

NATURE DES RENTES.	MONTANT DES RENTES.	COÛT.
4 1/2 p. o/o	286,777f	11,024,866f 20c
4 p. o/o	11,963	
3 p. o/o	187,357	

Rentes transférées de la Caisse de retraites pour la vieillesse et annulées en exécution de la loi du 12 juin 1861	5,271,203 89

Savoir :

NATURE DES RENTES.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	COURS MOYEN DES RACHATS.	MONTANT DES RENTES.	COÛT.
3 p. o/o.	1er janvier 1868	68. 78	54,863f	1,257,854f 83c
3 p. o/o.	1er avril 1868	68. 80	48,963	1,122,848 12
3 p. o/o.	1er juillet 1868	69. 40	57,072	1,320,293 69
3 p. o/o.	1er octobre 1868	69. 85	67,443	1,570,207 25
			228,341	5,271,203 89

39,996,074 99

Développement par mois des rachats de rentes 3 p. 0/0 opérés par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1868.

DESIGNATION DES MOIS.	RENTES.	COURS MOYEN des rachats.	COÛT.
Janvier	65,519f	68. 68	1,499,982f 90c
Février	65,220	69. 00	1,500,003 40
Mars	64,928	69. 31	1,500,003 30
Avril	64,954	69. 28	1,500,006 85
Mai	64,687	69. 57	1,500,007 95
Juin	63,822	70. 51	1,499,985 60
Juillet	76,846	70. 27	1,800,011 10
Août	76,606	70. 49	1,799,983 45
Septembre	77,348	69. 81	1,800,001 90
Octobre	77,249	69. 90	1,800,007 00
Novembre	104,942	71. 47	2,499,993 30
Décembre	211,929	70. 78	5,000,012 50
TOTAUX	1,014,050	70. 11	23,699,999 25

Développement par mois des achats de rentes opérés pour le compte de la Caisse de retraites de la vieillesse, pendant l'année 1868.

MOIS.	RENTES			COÛT.
	4 1/2 p. o/o.	4 p. o/o.	3 p. o/o.	
Janvier	49,132f	1,338f	"	1,117,426f 15c
Février	20,674	2,596	"	517,157 45
Mars	48,162	258	"	1,065,432 55
Avril	83,912	1,271	"	1,882,040 10
Mai	19,397	"	"	428,672 85
Juin	12,648	1,496	"	316,549 85
Juillet	24,476	2,962	"	618,485 15
Août	7,871	2,042	71,178	1,890,250 60
Septembre	2,864	"	15,830	438,869 45
Octobre	17,641	"	45,932	1,462,250 25
Novembre	"	"	44,068	1,042,996 80
Décembre	"	"	10,349	244,735 00
TOTAUX	286,777	11,963	187,357	11,024,866 20

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

DU 1er JUIN 1816 AU 31 DÉCEMBRE 1868.

La loi du 11 juillet 1866 a abrogé la loi du 10 juin 1833 et fondé un nouveau régime pour l'amortissement des rentes. Il paraît néanmoins utile de retracer sommairement les différentes phases qu'a subies l'amortissement et les résultats qu'il a produits depuis le 1er juin 1816 jusqu'au 31 décembre 1868. Les détails et le développement des opérations qui vont être rappelées ont été exposés dans le compte général de l'administration des finances de 1866 (pages 587 à 627) et l'on ne peut que s'y référer.

La loi du 28 avril 1816, en créant une caisse pour l'amortissement de la dette publique, avait attribué à cette caisse une dotation annuelle de 20 millions, dont 14 millions pris sur le produit des postes et 6 millions fournis par le Trésor. Cette loi avait aussi statué que les intérêts des rentes rachetées par la Caisse d'amortissement seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La loi du 25 mars 1817 éleva la dotation annuelle de l'amortissement à 40 millions pris sur les produits nets de l'enregistrement, du timbre, des domaines, des postes et de la loterie; de plus, elle affecta à l'amortissement la propriété immobilière des bois de l'État et autorisa à son profit l'aliénation de 150,000 hectares de bois. Les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont donné un produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement de 83,465,338 fr. 98 cent.

Cette même loi prescrivit aussi la présentation aux Chambres d'un budget séparé pour la dette consolidée et pour l'amortissement. Cette prescription a été observée jusqu'en 1831.

Les rachats opérés par la Caisse d'amortissement, sous le régime des lois de 1816 et 1817 jusqu'au 25 mai 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été modifiés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevés à la somme de 37,070,107 francs de rentes 5 p. o/o pour un capital employé de 594,914,079 fr. 55 cent.

La loi du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion facultative de la rente 5 p. o/o en 3 p. o/o a interdit le rachat des rentes dont le cours serait supérieur au pair et a prononcé en même temps l'annulation, au profit de l'État, des rentes qui seraient rachetées par la Caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830.

Le montant des rachats opérés, sous le régime de la loi du 1er mai 1825, s'est élevé du 26 mai 1825 au 30 juin 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin 1833, dont il va être parlé, à 29,311,717 francs de rentes,

SAVOIR :

7,436,673 francs de rentes 5 p. o/o pour un capital de	139,127,921f 50c
99,996 francs de rentes 4 1/2 p. o/o pour un capital de	2,050,956 06
363,036 francs de rentes 4 p. o/o pour un capital de	7,737,877 06
21,412,012 francs de rentes 3 p. o/o pour un capital de	513,564,829 91
Ensemble : 29,311,717 francs de rentes pour un capital de.....	662,481,584 53

La loi du 10 juin 1833 a fondé pour chaque nature de rente une dotation spéciale, d'après une répartition proportionnellement établie ; cette dotation devait s'accroître, au fur et à mesure de chaque création de rente, du centième du capital nominal. Cette loi a maintenu la disposition de la loi du 1er mai 1825, interdisant le rachat des rentes dont le cours serait supérieur au pair, et de plus, elle a statué que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seraient mis en réserve. (Voir ci-après le compte de la réserve de l'amortissement.)

L'amortissement ainsi fractionné entre les divers fonds de rentes, dont la plus grande partie est toujours restée au-dessus du pair ne put employer dès lors qu'une minime partie de ses ressources. Le rachat des rentes fut suspendu par un arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 22 juillet 1848; reprise partiellemement en 1859 et 1860, aux termes de la loi du 4 juin 1858, l'action de l'amortissement fut de nouveau suspendue par l'article 3 de la loi du 5 mai 1860 : cet état de choses a duré jusqu'au 1er janvier 1867, époque de la mise en vigueur de la loi du 11 juillet 1866.

Les rachats opérés par la Caisse d'amortissement sous le régime de la loi du 10 juin 1833, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 31 décembre 1866, se sont élevés à 17,036,239 francs de rentes,

SAVOIR :

34,198 francs de rentes 5 p. o/o pour un capital de	685,449f 03c
1,286,291 francs de rentes 4 1/2 p. o/o pour un capital de	27,296,476 91
475,702 francs de rentes 4 p. o/o pour un capital de	10,809,401 45
15,240,048 francs de rentes 3 p. o/o pour un capital de	391,266,556 69
Ensemble : 17,036,239 francs de rentes pour un capital de.....	430,057,884 08

La loi du 11 juillet 1866 a inauguré une nouvelle période pour l'amortissement de la dette publique et a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1867. Les dispositions de cette nouvelle loi ont été mentionnées au commencement du présent compte de l'amortissement.

Les rachats opérés par la Caisse d'amortissement sous le régime de la loi du 11 juillet 1866, du 1er janvier 1867 au 31 décembre 1868, s'élèvent à 1,883,378 francs de rente 3 p. o/o pour un capital de 43,699,994 fr. 35 cent.

Les opérations de l'amortissement relatives au rachat effectif de la dette publique, se résument ainsi :

Du 1er juin 1816 au 25 mai 1825	37,070,107f	de rentes pour un capital de	594,914,079f	55c
Du 26 mai 1825 au 30 juin 1833	29,311,717	de rentes pour un capital de	662,481,584	53
Du 1er juillet 1833 au 31 déc. 1866	17,036,239	de rentes pour un capital de	430,057,884	08
Du 1er janv. 1867 au 31 déc. 1868	1,883,378	de rentes pour un capital de	43,699,994	35
TOTAL GÉNÉRAL.....	85,301,441	de rentes achetées p. un cap. de	1,731,153,542	51

(Voir pour le développement par nature de rentes le tableau ci-après, page 636.)

Sauf les rentes provenant des rachats effectués en 1867, les rentes rachetées par la Caisse d'amortissement ont été successivement annulées en vertu des lois suivantes :

SAVOIR :

Loi du 1er mai 1825.....	16,020,094f
Loi du 27 juin 1833.....	5,000,000
Loi du 28 juin 1833.....	27,000,000
Loi du 4 décembre 1849.....	28,622,606
Loi du 17 mars 1852.....	4,308,000
Loi du 28 juin 1865.....	2,467,363
TOTAL des rentes rachetées qui ont été annulées.....	83,418,063

RÉSERVE DE L'AMORTISSEMENT.

(LOI DU 10 JUIN 1833.)

D'après le régime fondé par la loi du 10 juin 1833, chaque nature de rente ayant une dotation spéciale et proportionnelle et les rachats de l'amortissement ne devant porter que sur les fonds dont le cours était supérieur au pair, il fut formé une réserve des fonds non employés au rachat de la dette publique au moyen de bons du Trésor public, portant intérêt à 3 p. o/o et remboursables à la Caisse d'amortissement dans les cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair.

Le montant accumulé de cette réserve du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1866 s'est élevé à la somme de 3,082,851,381 fr. 49 cent.; sur cette somme, il a été successivement consolidé à partir du 18 août 1835 jusqu'au 13 octobre 1866,

SAVOIR :

En rentes 4 p. o/o.....	15,294,420f pour un capital de.....	369,277,500f 00c
En rentes 3 p. o/o.....	114,834,750 pour un capital de....	2,596,952,318 43
ENSEMBLE.....	130,129,170 pour un capital de.....	2,966,229,818, 43
et il a été restitué au Trésor, sans échange de rentes, en vertu des lois des 4 décembre 1849, 28 juin 1865 et 11 juillet 1866, des bons montant ensemble à.....		116,621,563 06
SOMME ÉGALE.....		3,082,851,381 49

Diverses lois de finances ont déterminé l'emploi des fonds de cette réserve pour les appliquer à des services autres que celui de l'amortissement; en voici sommairement l'application :

1° Aux dépenses générales des budgets de l'État.....	286,086,409f 87c
2° Aux travaux extraordinaires.....	182,429,501 04
3° A l'extinction des découverts du Trésor.....	442,247,114 58
4° En recette aux budgets de l'État.....	2,172,088,356 00
SOMME ÉGALE.....	3,082,851,381 49

Les rentes provenant de la consolidation de la réserve de l'amortissement ont été annulées en exécution des lois suivantes :

Loi du 4 décembre 1849.....	46,441,087f 00c
—— 9 juin 1857.....	4,000,000 00
—— 19 juin 1857.....	5,021,700 00
—— 14 juillet 1860.....	2,920,615 00
—— 28 juin 1865.....	63,354,025 00
—— 11 juillet 1866.....	8,391,743 00
TOTAL des rentes provenant de consolidations et qui ont été annulées..	130,129,170 00

RENTES DE LA CAISSE DE RETRAITES POUR LA VIEILLESSE

TRANSFÉRÉES

A L'AMORTISSEMENT ET ANNULÉES.

La loi du 18 juin 1850 sur la Caisse de retraites pour la vieillesse prescrit le transfert à l'amortissement des rentes *perpétuelles* appartenant à cette caisse, correspondant en capital à celui des rentes viagères inscrites. Les lois du 28 mai 1853 et du 12 juin 1861 ordonnent l'annulation immédiate de ces rentes perpétuelles transférées. Par suite de ces dispositions, la Caisse des Dépôts et Consignations fait inscrire, chaque trimestre, sur le grand livre de la dette publique, les rentes viagères liquidées au profit des déposants, et elle fait en même temps transférer à la Caisse d'amortissement, par un prélèvement sur les rentes perpétuelles appartenant à la Caisse des retraites, la quotité nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent, d'après les tarifs des rentes viagères à inscrire. Les rentes ainsi transférées sont annulées au profit de l'État et constituent, par le fait même de leur annulation, une opération réelle d'amortissement dont il est fait écriture.

Les opérations de cette nature, dont l'action n'a pas été abrogée par la loi du 11 juillet 1866, ont été les suivantes, de 1852 à 1868 :

2,910,313 francs de rentes de diverses origines transférées à l'amortissement et annulées, représentant un capital de 65,448,094 fr. 95 cent.

(Voir pour le développement le tableau ci-après, page 637.)

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Pour résumer les faits qui viennent d'être relatés, les opérations relatives à l'amortissement effectuées sous le régime des lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 10 juin 1833, 12 juin 1861 et 11 juillet 1866, ont produit les résultats qui suivent, du 1er juin 1816 au 31 décembre 1868,

SAVOIR :

1° Rachats effectifs de la Caisse d'amortissement	1,731,153,542f 51c
2° Fonds de la réserve appliqués aux dépenses de l'État	3,082,851,381 49
3° Capital des rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse, transférées à l'amortissement et annulées	65,448,094 95
TOTAL GÉNÉRAL	4,879,453,018 95

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement du 1er juin 1816 au 1er janvier 1869.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS			OBSERVATIONS.
		DU 1er JUIN 1816 au 1er janvier 1868.	PENDANT l'année 1868.	TOTAL au 1er janvier 1869.	
1°. Fonds employés aux achats.	Rentes 5 p. o/o	734,727,450f 08c	"	734,727,450f 08c	
	— 4 1/2 p. o/o	29,347,432 97	"	29,347,432 97	
	— 4 p. o/o	18,547,278 51	"	18,547,278 51	
	— 3 p. o/o	924,831,381 70	23,699,999f 25c	948,531,380 95	
		1,707,453,543 26	23,699,999 25	1,731,153,542 51	
2°. Rentes rachetées	Rentes 5 p. o/o	44,540,978 00	"	44,540,978 00	
	— 4 1/2 p. o/o	1,386,287 00	"	1,386,287 00	
	— 4 p. o/o	838,738 00	"	838,738 00	
	— 3 p. o/o	37,521,388 00	1,014,050 00	38,535,438 00	
		84,287,391 00	1,014,050 00	85,301,441 00	
3°. Capital nominal des rentes rachetées.	Rentes 5 p. o/o	890,819,560 00	"	890,819,560 00	
	— 4 1/2 p. o/o	30,806,376 00	"	30,806,376 00	
	— 4 p. o/o	20,968,450 00	"	20,968,450 00	
	— 3 p. o/o	1,250,712,933 00	33,801,667 00	1,384,514,600 00	
		2,193,307,319 00	33,801,667 00	2,327,108,986 00	

Tableau présentant, par année, les rentes de la Caisse des retraites pour la vieillesse transférées à la Caisse d'amortissement, et annulées en vertu de l'article 13 de la loi du 28 mai 1853 et des articles 13 et 14 de la loi du 12 juin 1861.

ÉPOQUES DES TRANSFERTS.		RENTES TRANSFÉRÉES au compte DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Intérêts.	Capital des rentes transférées.
	RENTES 4 1/2 P. 0/0.		
Années	1852	192,409f 00c	4,198,248f 05c
	1853	285,656 00	6,334,499 85
	1854	60,259 00	1,316,468 17
	1855	5,281 00	115,632 82
	1861	76,982 00	1,658,140 62
	1862	191,853 00	4,154,338 11
	1863	184,462 00	3,995,739 26
	1864	169,992 00	3,573,764 46
	1865	191,523 00	4,038,916 65
	1866	213,734 00	4,592,132 69
	1867	47,296 00	1,023,096 96
	Total pour les rentes 4 1/2 p. 0/0	1,619,447 00	35,000,977 64
	RENTES 4 P. 0/0.		
Années	1852	8,585 00	192,961 65
	1854	9,099 00	205,388 86
	1855	659 00	14,334 07
	1859	51,814 00	1,100,345 83
	1860	124,245 00	2,671,984 08
	1861	65,494 00	1,405,188 15
	1862	6,931 00	146,803 03
	Total pour les rentes 4 p. 0/0	266,827 00	5,737,005 67
	RENTES 3 P. 0/0.		
Années	1852	30,874 00	687,047 80
	1853	85,028 00	2,309,837 81
	1854	195,477 00	5,302,222 79
	1855	23,565 00	540,815 24
	1856	49,915 00	1,148,045 83
	1857	77,857 00	1,777,229 71
	1858	101,214 00	2,318,019 14
	1859	66,195 00	1,539,088 02
	1867	165,573 00	3,816,601 41
	1868	228,341 00	5,271,203 89
	Total pour les rentes 3 p. 0/0	1,024,039 00	24,710,111 64
	Total général	2,910,313 00	65,448,094 95

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1868.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1868.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
ANCIENNES RENTES 5 P. 0/0. (Voir le compte général des finances de 1852, page 490.)				
RENTES 4 1/2 P. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)				
Année 1852 (depuis le 22 mars 1852)	103f 22c	22 septembre 1867	Janvier	99f 65c
— 1853	102 72		Février	100 31
— 1854	96 09		Mars	99 37
— 1855	93 43	22 mars 1868	Mars	99 36
— 1856	92 00		Avril	99 80
— 1857	92 48		Mai	100 64
— 1858	95 22		Juin	101 49
— 1859	95 35		Juillet	102 11
— 1860	96 66		Août	101 00
— 1861	96 70		Septembre	100 72
— 1862	97 97	22 septembre 1868	Septembre	101 29
— 1863	96 64		Octobre	101 55
— 1864	93 63		Novembre	100 61
— 1865	96 26		Décembre	
— 1866	96 83		Cours moyen de l'année 1868	
— 1867	98 48			
— 1868	100 61			
RENTES 4 1/2 P. 0/0. (Antérieurement au 14 mars 1852.) (A)				
Année 1825	102f 42c			
— 1826	93 17			
— 1827	91 60			
— 1828	97 05			
— 1829	103 13			
— 1830	100 30			
— 1831	81 00			
— 1832	89 38			
— 1833	99 55			
— 1834	100 32			
— 1835	101 44			
— 1836	102 91			
— 1837	102 28			
— 1838	105 46			
— 1839	105 62			
— 1840	104 15			
— 1841	103 09			
— 1842	106 88			
— 1843	108 65			
— 1844	112 20			
— 1845	113 94			
— 1846	112 11			
— 1847	105 82			
— 1848	71 60			
— 1849	76 70			
— 1850	81 41			
— 1851	82 02			
— 1852	94 87			
— 1853	99 81			
— 1854	93 48			
— 1855	89 69			
— 1856	89 14			
— 1857	84 99			
— 1858	85 24			
— 1859	94 13			
— 1860	95 58			
— 1861	93 87			
— 1862	96 74			

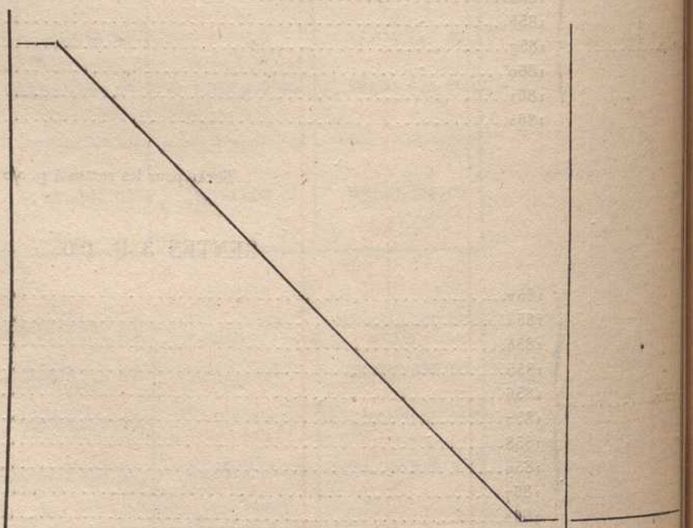

(A) A partir du mois de mai 1862 les deux 4 1/2 ont été réunis et il n'y a plus qu'un seul cours.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1868.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 4. P. 0/0.				
Année 1830	91f 96c	22 septembre 1867	Janvier	90f 00c
— 1831	74 71		Février	90 00
— 1832	81 50		Mars	89 29
— 1833	92 36	22 mars 1868	Mars	89 75
— 1834	93 16		Avril	89 65
— 1835	98 14		Mai	90 13
— 1836	100 82		Juin	90 50
— 1837	100 18		Juillet	91 50
— 1838	102 61		Août	92 50
— 1839	101 99		Septembre	90 00
— 1840	101 51	22 septembre 1868	Septembre	92 00
— 1841	99 37		Octobre	=
— 1842	102 12		Novembre	
— 1843	103 63		Décembre	
— 1844	106 05			
— 1845	108 55			
— 1846	106 67			
— 1847	101 29			
— 1848	61 80			
— 1849	67 85			
— 1850	73 11			
— 1851	73 22			
— 1852	90 75			
— 1853	97 66			
— 1854	85 82			
— 1855	82 13			
— 1856	82 41			
— 1857	78 64			
— 1858	82 43			
— 1859	84 39			
— 1860	86 18			
— 1861	84 63			
— 1862	91 84			
— 1863	89 56			
— 1864	85 79			
— 1865	85 87		Cours moyen de l'année 1868	90 48
— 1866	86 82			
— 1867	87 32			
— 1868	90 48			
RENTES 3 P. 0/0.				
Année 1825	68f 62c	1er janvier 1868	Janvier	68f 66c
— 1826	67 11		Février	68 97
— 1827	69 92		Mars	69 30
— 1828	71 43	1er avril 1868	Avril	69 26
— 1829	80 65		Mai	69 56
— 1830	70 78		Juin	70 50
— 1831	60 59	1er juillet 1868	Juillet	70 26
— 1832	68 30		Août	70 49
— 1833	76 33		Septembre	69 80
— 1834	77 94	1er octobre 1868	Octobre	69 89
— 1835	79 86		Novembre	71 46
— 1836	80 29		Décembre	70 74
— 1837	79 48			
— 1838	80 60			
— 1839	80 90			
— 1840	78 79			
— 1841	79 02			
— 1842	80 09			
— 1843	81 05			
— 1844	82 70			
— 1845	84 20			
— 1846	83 19			
— 1847	77 31			
— 1848	49 80			
— 1849	53 65			
— 1850	56 67			
— 1851	57 12			
— 1852	74 95			
— 1853	79 52			
— 1854	70 30			
— 1855	67 12			
— 1856	70 42			
— 1857	68 02			
— 1858	70 65			
— 1859	67 49			
— 1860	68 99			
— 1861	68 29			
— 1862	69 26			
— 1863	68 55			
— 1864	66 05		Cours moyen de l'année 1868	69 91
— 1865	67 74			
— 1866	68 00			
— 1867	69 03			
— 1868	69 91			

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires et à la Caisse des dépôts et consignations les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, page 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au Trésor public et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval). 3,700,000f 00c

2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre)..... 2,800,000 00

3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen)..... 2,490,000 00

4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État, pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle)..... 2,500,000 00

A reporter..... 11,490,000 00

Suite de la *Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.*

Report		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, du Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
Canal des houillères de la Sarre	11,800,000 00	
		145,698,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		157,580,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉE 1818	250,000f	Report	142,574,959f
—— 1819	525,000	ANNÉE 1833	560,041
—— 1820	1,675,000	—— 1834	440,000
—— 1821	3,453,333	—— 1835	880,000
—— 1822	11,018,037	—— 1836	590,000
—— 1823	16,619,391	—— 1837	430,000
—— 1824	15,647,492	—— 1838	100,000
—— 1825	16,880,706	—— 1839	205,000
—— 1826	16,329,773	—— 1862	4,120,000
—— 1827	15,121,266	—— 1863	5,794,000
—— 1828	11,745,111	—— 1864	1,622,000
—— 1829	10,571,644	—— 1865	36,000
—— 1830	9,832,833	—— 1866	7,000
—— 1831	6,871,219	—— 1867	"
—— 1832	6,034,154	—— 1868	"
A reporter	142,574,959		157,359,000

157,359,000	157,359,000 00
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1869	221,000 00

Suite de la *Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.*

Sur les emprunts que le Trésor doit rembourser matériellement, ci..... 145,698,000f 00c
il a été amorti, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1868.....	133,165,115f 14c	136,502,760 05
Pendant l'année 1868.....	3,337,644 91	

et, au 1er janvier 1869, il restait à amortir..... 9,195,239 95

Les charges qui sont résultées des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, et qui ont été supportées par le budget de l'État jusqu'au 1er janvier 1867, et, à partir de cette époque, par le budget spécial de l'amortissement, sont celles dont on va présenter le détail :

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1868.	pendant l'année 1868.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes.....	228,001,406f 64c	788,993f 16c	228,790,399f 80c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc.....	6,938,376 76	"	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc.....	5,798,690 78	"	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage.....	2,883,873 95	"	2,883,873 95
	243,622,348 13	788,993 16	244,411,341 29

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts, et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le Trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du Compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'Administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le Trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

Rachat des Droits attribués aux Compagnies des Canaux.

Il est enfin à remarquer que les lois du 3 mai 1853 ont opéré le rachat des droits attribués aux compagnies du canal du Rhône au Rhin, du canal de Bourgogne et des Quatre-Canaux, et représentés par les actions de jouissance de ces compagnies. D'après ces mêmes lois, les articles 7, 8 et 10 du cahier des charges annexé à la loi du 5 août 1821, et les articles 9, 10 et 11 du cahier des charges

Suite de la *Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.*

annexé à la loi du 14 août 1822, sont abrogés, et, en remplacement des droits qui en résultaient, chacune des compagnies a reçu un titre donnant droit à trente annuités de somme égale et payables le 1er juin de chaque année.

Le chiffre de ces annuités a été fixé,

SAVOIR :

Pour la compagnie du canal du Rhône au Rhin, à.....	432,612f
Pour la compagnie du canal de Bourgogne, à.....	346,980
Pour la compagnie des Quatre-Canaux, à.....	566,735
	1,346,327

Le tableau qui suit présente le montant des sommes que les lois du 3 mai 1853 ont mises à la charge des budgets, et qui, à partir de 1867, doivent être supportées par le budget de l'amortissement, les payements effectués et les annuités restant à payer au 1er janvier 1869.

	MONTANT des sommes à payer en trente années pour valeur des droits attribués aux compagnies.	ANNUITÉS payées antérieurement à l'année 1868.	PENDANT L'ANNÉE 1868.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1869.
Canal du Rhône au Rhin.....	12,978,360f	6,489,180f	432,612f	6,056,568f
Canal de Bourgogne.....	10,409,400	5,204,700	346,980	4,857,720
Quatre-Canaux.....	17,002,050	8,501,025	566,735	7,934,290
	40,389,810	20,194,905	1,346,327	18,848,578

Les lois du 20 mai 1863 ont également opéré le rachat des droits attribués aux compagnies des canaux ci-après et représentés par les actions de ces compagnies.

D'après ces mêmes lois, sont abrogées toutes dispositions contraires et notamment les conventions annexées aux lettres patentes de septembre 1638 (canal de Briare) et aux lois des 13 mai 1818, 5 août 1821, 14 août 1822 et 29 mai 1827. Une annuité est acquise à chacune des compagnies pendant trente ans à partir du 1er septembre 1861 jusqu'au 1er septembre 1890, en remplacement des droits qui leur étaient attribués (sauf la compagnie de l'écluse d'Iwuy dont le rachat a été fixé en huit annuités). Les payements à titre d'indemnité provisoire autorisés par les lois des 28 juillet et 1er août 1860, ont continué à être effectués jusqu'en 1863 et il a été fait compensation de ces payements jusqu'à due

Suite de la *Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.*

concurrence avec les annuités acquises à la compagnie. Le payement intégral de l'annuité n'a donc commencé qu'à partir du 1er septembre 1864.

Ces annuités ont été fixées comme suit,

SAVOIR :

Pour la compagnie du canal d'Arles à Bouc	19,855f 39c
Pour la compagnie des Trois-Canaux	856,458 04
Pour la compagnie du canal de la Sensée	224,012 90
Pour la compagnie du canal d'Aire à la Bassée	546,034 70
Pour la compagnie du canal de Roanne à Digoin	239,994 91
Pour la compagnie du canal de Briare	304,466 16
Pour la compagnie de l'écluse d'Iwuy	297,504 77
Pour la compagnie des canaux d'Orléans et du Loing	328,472 27
	2,816,799 14

Le tableau ci-après présente le montant des annuités allouées par les lois du 20 mai 1863, les payements effectués et les annuités restant à payer au 1er janvier 1869.

	MONTANT des sommes à payer pour le rachat des droits attribués aux compagnies des canaux.	ANNUITÉS PAYÉES antérieurement à l'année 1868.	ANNUITÉS PAYÉES pendant l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1869.	TEMPS restant à courir pour compléter le remboursement.
Compagnie du canal d'Arles à Bouc	595,661f 70c	138,987f 73c	19,855f 39c	158,843f 12c	436,818f 58c	22 ans.
Compagnie des Trois-Canaux	25,693,741 20	5,995,206 28	856,458 04	6,851,664 32	18,842,076 88	*Idem.*
Compagnie du canal de la Sensée	6,720,387 00	1,568,090 30	224,012 90	1,792,103 20	4,928,283 80	*Idem.*
Compagnie du canal d'Aire à la Bassée	16,381,041 00	3,822,242 90	546,034 70	4,368,277 60	12,012,763 40	*Idem.*
Compagnie du canal de Roanne à Digoin	7,199,847 30	1,679,964 37	239,994 91	1,919,959 28	5,279,888 02	*Idem.*
Compagnie du canal de Briare	9,133,984 80	2,131,263 12	304,466 16	2,435,729 28	6,698,255 52	*Idem.*
Compagnie de l'écluse d'Iwuy	2,380,038 16	2,082,533 39	297,504 77	2,380,038 16	"	Terminé.
Compagnie des canaux d'Orléans et de Loing	9,021,421 50	2,049,481 91	328,472 27	2,377,954 18	6,643,467 32	"
	77,126,122 66	19,467,770 00	2,816,799 14	22,284,569 14	54,841,553 52	

Suite de la *Note sur le Compte des Emprunts pour Canaux, Ponts et Travaux divers.*

Quant à la situation au 1er janvier 1869, des sommes payées à titre d'annuités pour le rachat du péage sur les ponts de Lyon, de Vichy, de Bordeaux, de Trilport et sur la Saône, à Lyon (exécution des décrets des 6 octobre 1860, 6 juillet 1862, 20 décembre 1865 et des lois des 20 mai 1863 et 12 juillet 1865), elle s'établit ainsi qu'il suit :

NOTA. Les annuités de 1860 à 1863 inclusivement pour les ponts de Lyon et celles de 1862 à 1863 pour les ponts de Vichy et de Bordeaux ont été payées par le ministère des travaux publics.

	MONTANT des annuités allouées en remplacement du droit de péage.	ANNUITÉS PAYÉES antérieurement à l'année 1868.	ANNUITÉS PAYÉES pendant l'année 1868.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1869.	TEMPS restant à courir pour compléter le remboursement.
Ponts de Lyon	5,100,000f00c	4,500,000f00c	600,000f00c	5,100,000f00c	"	Terminé.
Pont de Vichy	1,105,522 20	663,313 32	110,552 22	773,865 54	331,656f66c	3 ans.
Pont de Bordeaux	6,762,378 90	4,057,427 34	676,237 89	4,733,665 23	2,028,713 67	*Idem.*
Pont de Trilport	339,636 60	135,854 64	33,963 66	169,818 30	169,818 30	5 ans.
Pont sur la Saône, à Lyon	2,400,000 00	600,000 00	300,000 00	900,000 00	1,500,000 00	*Idem.*
	15,707,537 70	9,956,595 30	1,720,753 77	11 677,349 07	4,030,188 63	

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le Trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain Sartoris et Cie. (Compagnie dite des *Trois-Canaux.*)	421	6,600,000		
Canal des Ardennes		421	8,000,000		
Navigation de l'Oise		423	3,000,000		
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000	145,698,000f	
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André Cottier et Cie. (Compagnie dite des *Quatre-Canaux.*)	427	36,000,000		
Canal du Nivernais		427	8,000,000		
Canal du Berry		429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
Canal des houillères de la Sarre	.....	.....	11,800,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie.	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				157,580,000	

(1) Emprunts en remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé et tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1869, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1869.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.					
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie.	2,900,000f	2,900,000f00c	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	10,000,000 00	"	*Idem.*
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	5,981,705 28	618,294f 72c	1 an 1/2.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	7,250,551 81	749,448 19	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	25,000,000 00	"	Terminé.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	5,500,000 00	"	*Idem.*
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	36,000,000 00	"	*Idem.*
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	8,000,000 00	"	*Idem.*
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	12,000,000 00	"	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	12,000,000 00	"	*Idem.*
Canal des houillères de la Sarre	.....	11,800,000	4,253,546 00	7,546,454 00	7 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	2,718,956 96	281,043 04	1 an 1/2.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	800,000 00	"	Terminé.
		145,698,000	136,502,760 05	9,195,239 95	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des Charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1869, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT de l'EMPRUNT.	CHARGES DES EMPRUNTS. Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor. — Intérêts et primes.	Emprunts contractés à des conditions diverses. Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le Trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,300,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac.	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	(B) Payements d'intérêts faits à la compagnie en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	130,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	16,910,253 61	"	"	"	16,910,253 61	
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	6,000,000	14,923,794 72	"	"	"	14,923,794 72	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	19,729,448 19	"	"	"	19,729,448 19	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	40,636,716 47	"	"	"	40,636,716 47	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	8,396,677 52	"	"	"	8,396,677 52	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	61,600,317 00	"	"	"	61,600,317 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	12,611,827 00	"	"	"	12,611,827 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	19,295,605 00	"	"	"	19,295,605 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	19,038,008 00	"	"	"	19,038,008 00	
Canal des houillères de la Sarre	20 mai 1860.	.....	11,800,000	2,032,904 00	"	"	"	2,032,904 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,900,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du Trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	800,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,600,000	(B) 131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(B) Payements d'intérêts faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	6,059,793 04	"	"	"	6,059,793 04	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	833,723 74	"	"	"	833,723 74	
			157,500,000	228,790,399 80	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	244,411,341 29	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES

CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1868.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE POUR L'ANNÉE 1868.

Ce compte présente la situation des capitaux de cautionnements au commencement et à la fin de l'année, ainsi que leur mouvement, par ministère et par classe, pendant cette période.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au Trésor pendant l'année 1868 sont de	19,039,203f 49c
Les remboursements montent à	15,291,074 62
RECETTES excédant les dépenses	3,748,128 87
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1868 s'élevaient à	287,121,019 26
Par conséquent, le Trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1869, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	290,869,148 13

SAVOIR :

Ministère de la justice	26,985 parties.	65,775,853f 53c
——— de l'intérieur	1,071	8,602,298 60
——— des finances	26,628	191,183,929 03
Ministères divers	982	25,307,066 97
	55,666	290,869,148 13

La situation du Trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au Trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets (à reporter).	218,097,907 62

Suite de la *Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.*

Report.....	218,097,907f 62c
Les explications nécessaires sur l'emploi de ce fonds ont été données dans le compte de 1836 (page 408).	
Enfin les mouvements opérés depuis cette époque ont donné lieu à des excédants de recette dont le montant figure au passif de l'Administration des finances pour une somme de (voir page 535).....	72,771,240 51
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du Trésor à l'époque du 1er janvier 1869.....	290,869,148 13

A l'égard des cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés, le compte de 1839, page 533, en présente la situation définitive. On ne peut que s'y référer.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Situation, au 1er janvier 18[illegible] des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1868.		RECETTES DE L'ANNÉE 1868. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1868. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX DUS au 1er janvier 1869.		RÉSULTAT, PAR CLASSE DE TITULAIRES, du mouvement de l'année 1868.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.															
Avocats au Conseil d'État et à la cour de cassation, avoués	3,188	10,227,209f 54c	436,400f 00c	"	436,400	431,000f 00c	"	431,000f 00c	3,366	10,232,609f 54c	178	"	5,400f 00c	"	
Greffiers des cours et tribunaux	3,905	8,085,871 05	499,550 00	"	499,550	539,500 00	"	539,500 00	3,929	8,045,921 05	24	"	"	39,950f 00c	
Huissiers, commissaires-priseurs, gardes du commerce	8,995	11,296,986 07	609,200 00	"	609,200	609,000 00	"	609,000 00	9,134	11,297,186 07	139	"	200 00	"	
Notaires	10,484	35,906,236 87	1,756,468 10	"	1,756,468	1,462,568 10	"	1,462,568 10	10,556	36,200.136 87	72	"	293,900 00	"	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.															
Journaux ou écrits périodiques	398	6,339,625 00	2,923,933 33	"	2,923,933	1,007,247 73	"	1,007,247 73	537	8,256,310 60	139	"	1,916,685 60	"	
Agents de l'administration des télégraphes	543	349,438 00	48,050 00	"	48,050	51,500 00	"	51,500 00	534	345,988 00	"	9	"	3,450 00	
A reporter	27,513	72,205,366 53	6,273,601 43	"	6,273,601	4,100,815 83	"	4,100,815 83	28,056	74,378,152 13	552	9	2,216,185 60	43,400 00	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1869, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1868. Nombre de parties.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1868. Sommes.	RECETTES DE L'ANNÉE 1868. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	DÉPENSES DE L'ANNÉE 1868. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1869. Nombre de parties.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1869. Sommes.	RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1868. Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Report.....	27,513	72,205,366f 53c	6,273,601f 43c	"	6,273,601	4,100,815f 83c	"	4,100,815f 83c	28,056	74,378,152f 13c	552	9	2,216,185f 60c	43,400f 00c	
MINISTÈRE DES FINANCES.															
Contributions indirectes.....	5,469	22,358,384 73	1,387,600 00	"	1,387,600	1,343,528 70	6,000f 00c	1,349,528 70	5,651	22,396,456 03	182	"	38,071 30	"	
Manufactures de l'État.....	199	891,967 00	51,000 00	"	51,000	36,667 00	"	36,667 00	199	906,300 00	"	"	14,333 00	"	
Douanes (Préposés de l'Administration des).....	986	2,942,948 96	301,600 00	"	301,600	327,400 00	"	327,400 00	863	2,917,148 96	"	123	"	25,800 00	
Enregistrement (Préposés de l'Administration de l').....	4,343	25,834,605 08	1,712,300 00	"	1,712,300	1,408,046 14	"	1,408,046 14	4,326	26,138,858 94	"	17	304,253 86	"	
Octrois.....	2,768	2,283,557 05	164,288 00	14,000f 00c	178,288	123,311 09	14,000 00	137,311 09	2,714	2,324,533 96	"	54	40,976 91	"	
Percepteurs et receveurs communaux.....	8,781	73,982,711 23	4,178,714 06	3,786,000 00	7,964,714	3,131,475 04	3,543,300 00	6,674,775 04	8,342	75,272,650 25	"	439	1,289,939 02	"	
Postes (Préposés de l'Administration des).....	3,896	10,788,774 43	1,499,900 00	"	1,499,900	506,108 33	"	506,108 33	4,049	11,782,566 10	153	"	993,791 67	"	
Trésoriers payeurs généraux.....	235	33,919,435 67	606,800 00	1,605,500 00	2,212,300	1,492,866 00	2,132,700 00	3,625,566 00	183	32,506,169 67	"	52	"	1,413,266 00	
Receveurs particuliers des finances.....	301	16,472,345 12	686,600 00	972,800 00	1,659,400	510,200 00	682,300 00	1,192,500 00	301	16,939,245 12	"	"	466,900 00	"	
MINISTÈRES DIVERS.															
Agents comptables et préposés divers.....	454	3,661,938 24	349,300 00	346,100 00	695,400	393,156 49	346,100 00	739,256 49	413	3,618,081 75	"	41	"	43,856 49	
Agents de change et courtiers.....	530	21,778,985 22	1,827,500 00	"	1,827,500	1,917,500 00	"	1,917,500 00	569	21,688,985 22	39	"	"	90,000 00	
	55,475	287,121,019 26	19,039,203 49	6,724,400 00	25,763,603	15,291,074 62	6,724,400 00	22,015,474 62	55,666	290,869,148 13	926	735	5,364,451 36	1,616,322 49	
													3,748,128f 87c		

Situation, au 1er janvier 1869, des Fo[illegible] de l'Administ[illegible]

Solde dont le Trésor était débiteur au 1er [illegible] page 643.)..... [illegible] 69,023,111f 64c

Opérations de l'année 1868..... Recettes..... [illegible] 19,039,203f 49c — "
Opérations de l'année 1868..... Remboursements..... [illegible] 15,291,074 62 — "
[illegible] 3,748,128 87 — 3,748,128 87

Excédant de recettes pendant l'année 1868 [illegible]

Cautionnement versé en 1868 dans les colonn[illegible] qu'en 1869..... [illegible] 8,000 00

Solde débiteur du Trésor au 1er janvier 1869 [illegible] page 535.)..... [illegible] 72,779,240 51

[illegible]utionnements compris dans le passif de la situation [illegible] finances.

[illegible]68. (Voir le compte des finances de l'année 1867, [illegible]

COMPTE

DES

RENTES VIAGÈRES POUR L'ANNÉE 1868.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES RENTES VIAGÈRES POUR L'ANNÉE 1868.

RENTES VIAGÈRES D'ANCIENNE ORIGINE.

Le compte des rentes viagères anciennes présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, durant cette période, de chaque classe de ces rentes, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes de cette nature qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes d'emprunts qui ont été contractés pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements de parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

Cette partie de la dette viagère du Trésor s'élevait, au 1er janvier 1868 (voir page 646 du Compte de 1867) (y compris les rentes de la duchesse douairière d'Orléans), à.....	259,631^f
Pendant l'année 1868, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de.....	224
	299,500
Elles ont été réduites pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de.....	39,869
et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1869, à.....	259,631

RENTES INSCRITES AU PROFIT DES LÉGATAIRES DE LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE D'ORLÉANS ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON-PENTHIÈVRE.

Extrait du décret du 22 janvier 1852.

Art. 1er. Les biens meubles et immeubles qui sont l'objet de la donation faite le 7 août 1830 par le roi Louis-Philippe sont restitués au domaine de l'État.

Extrait des décisions ministérielles des 23 février et 25 mars 1853.

..... Le payement des rentes et pensions non éteintes léguées par Mme la duchesse douairière d'Orléans doit être considéré comme une charge du retour à l'État des biens compris dans la donation du 7 août 1830.....

..... Il y a lieu d'appliquer aux rentes viagères et pensions léguées par Mme la duchesse d'Orléans, reconnues comme charges de l'État, les dispositions des articles 240 et 241 du décret du 31 mai 1862, sur la comptabilité publique, et le payement en sera effectué comme celui des autres rentes viagères dues par le Trésor.

Suite de la *Note sur le Compte des Rentes viagères pour l'année 1868.*

Extrait de la décision ministérielle du 23 mai 1853, relative aux rentes léguées sur la succession de la duchesse de Bourbon-Condé, comprise pour une partie dans la donation du 7 août 1830.

Il y a lieu d'acquitter la moitié entière des rentes dont il s'agit, sauf réserve contre la famille d'Orléans pour telle répétition qui pourrait être ultérieurement reconnue fondée.

Ces rentes seront inscrites au grand-livre de la dette publique viagère suivant le mode prescrit pour les rentes léguées par la duchesse douairière d'Orléans.

RENTES VIAGÈRES POUR LA VIEILLESSE.

Lois des 18 juin 1850, 12 juin 1861 et 4 mai 1864. Décret du 27 juillet 1861.

La caisse de retraites ou de rentes viagères pour la vieillesse, créée sous la garantie de l'État, est gérée par l'Administration de la caisse des dépôts et consignations.

Le capital de la rente à servir est formé par des versements volontaires.

Les versements sont effectués : à Paris, à la caisse des consignations; dans les départements, aux caisses des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

L'intérêt du capital dont il est tenu compte pour la formation de la rente est calculé à 4 1/2 p. o/o.

Le maximum de la rente constituée sur une tête avait été fixé à 1,000 francs par la loi du 12 juin 1861; il a été élevé à 1,500 francs par celle du 4 mai 1864.

Ces rentes sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de 360 francs.

Les arrérages en sont payables par trimestre, aux 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

Toutes les sommes disponibles, provenant soit des versements, soit des intérêts perçus, sont successivement, et dans les huit jours au plus tard, employées en achat de rentes sur l'État pour le compte de la caisse des retraites.

Tous les trois mois, la caisse des dépôts et consignations fait inscrire au livre de la dette publique les rentes viagères liquidées pendant le trimestre. Elle fait transférer, aux mêmes époques, au nom de la caisse d'amortissement, par un prélèvement sur le compte de la caisse des retraites, la quotité de rentes nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent aux rentes viagères à inscrire.

Les rentes ainsi transférées à l'amortissement sont annulées.

Résumé des opérations.

Rentes inscrites antérieurement à l'année 1868			6,216,342f
——— pendant l'année 1868			568,119
TOTAL			6,784,461
Extinction résultant des décès notifiés ou présumés, déduction faite des rétablissements.	Antérieurement à l'année 1868	1,402,447f	1,599,759
	Pendant l'année 1868	197,312	
RESTE au 1er janvier 1869			5,184,702

Rentes perpétuelles annulées en compensation, savoir :

Antérieurement à l'année 1868, rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o			2,681,972f
Pendant l'année 1868	Rentes 4 1/2 p. o/o	"	228,341
	Rentes 3 p. o/o	228,341	
TOTAL			2,910,313

COMPTE RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1869, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er JANVIER 1868. Parties.	Sommes.	MOUVEMENT PE L'ANNÉE 1868. AUGMENTATIONS. Rétablissement. Parties.	Sommes. (a)	Mutations de classes par suite de décès. Parties.	Sommes. (b)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. Parties.	Sommes. (c)	TOTAL. Parties.	Sommes.
1re classe, sur une tête	542	225,350f	2	65f	"	"	"	"	2	
2e *idem*, sur deux têtes	209	31,570	"	"	"	"	"	"	"	
3e *idem*, sur trois têtes	7	2,640	"	"	"	"	"	"	"	
4e *idem*, sur quatre têtes	1	71	"	"	"	"	"	"	"	
	759	259,631	2	65	"	"	"	"	2	

CLASSES.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés. Parties.	Sommes. (d)	Mutations de classes par suite de décès. Parties.	Sommes. (e)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. Parties.	Sommes. (f)	TOTAL. Parties.	Sommes.	SITUATION au 1er janvier 1869. Parties.	Sommes.	OBSERVATIONS.
1re classe, sur une tête	79	16,665f	"	"	"	"	79	16,665f	465	208,750f	
2e *idem*, sur deux têtes	25	2,863	"	"	"	"	25	2,863	184	28,707	
3e *idem*, sur trois têtes	"	"	"	"	"	"	"	"	7	2,640	
4e *idem*, sur quatre têtes	"	"	"	"	"	"	"	"	1	71	
	104	19,528	"	"	"	"	104	19,528	657	240,168	

	SITUATION au 1er JANVIER 1868. Parties.	Sommes.	AUGMENTATIONS. NOUVELLES inscriptions. Parties.	Sommes.	RÉTABLISSEMENT. Parties.	Sommes.	MUTATIONS par suite de réunions, etc. Parties.	Sommes.	TOTAL. Parties.	Sommes.	DIMINUTIONS. DÉCÈS NOTIFIÉS. Parties.	Sommes.	DÉCÈS PRÉSUMÉS. Parties.	Sommes.	MUTATIONS par suite de réunions, etc. Parties.	Sommes.	TOTAL. Parties.	Sommes.	SITUATION au 1er JANVIER 1869. Parties.	Sommes.
Rentes viagères pour la vieillesse	20,112	4,813,895f	3,473	(t) 568,119f	12	1,263f	1,355	550,975f	4,840	1,12[illegible]	629	167,047f	218	31,528f	1,778	550,975f	2,625	749,550f	22,327	5,184,702f

(a) Rétablissement, sur les états de payement, des rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées; rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(b) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus un nombre réduit de rentiers vivants.

(c) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que dans ces dernières trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances plus grandes que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le Trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du Trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du Trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le Trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(d) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Rentes viagères d'ancienne origine	Extinctions définitives résultant de décès notifiés	8,044f	19,528f
	Extinctions présumées	11,484	

(e) Colonne correspondant à celle (b).

(f) *Idem*..... (c).

COMPTE

DES

PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions de toute nature, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette dette, s'élevaient, au 1er janvier 1868, à la somme de..... 187,285,384f 56c

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés pour l'année 1868 sont ceux qui suivent:

Crédit alloué par la loi du 31 juillet 1867 pour l'inscription des pensions des grands fonctionnaires de l'Empire.....	100,000f 00c	
Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires :		
Lois des 31 juillet 1867, 2 août 1868 et décrets des 6 mai, 24 juin, 18 août et 20 octobre 1868.....	3,401,330 00	6,241,330 00
Crédit alloué pour l'inscription des pensions civiles par la loi du 31 juillet 1867 et le décret du 25 mars 1868, § 1er..	2,740,000 00	
		193,526,714 56

A DÉDUIRE :

Réductions pour cause d'annulations ou d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de l'ancienne pairie, les pensions ecclésiastiques, de donataires, les indemnités viagères aux employés et agents des dernières listes civiles et du domaine privé et les dotations du Mont-de-Milan.....	117,974 22
RESTE pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1868, et qui sont expliqués ci-après. (A reporter).....	193,408,740 34

Suite de la *Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.*

Report.....		193,408,740f 34c
Les pensions inscrites sur ces crédits antérieurement au 1er janvier 1868 s'élevaient (voir page 657 du compte de 1867) à..	184,699,328f 88c	
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1868, déduction faite des pensions annulées, sont de.	5,851,091 11	
Ensemble.....	190,550,419 99 ci	190,550,419 99

Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1869, savoir :

Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire.....	343,000f 00c	
Pensions civiles. (Loi de 1790.).....	1,457,313 35	
Pensions militaires.....	617,582 00	
Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.) § 1er.....	344,885 00	2,858,320 35
Idem..... § 2.....	29,150 00	
Pensions à titre de récompense nationale.....	9,800 00	
Secours viagers aux anciens militaires de la République.	56,590 00	

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du Trésor au 1er janvier 1868 montaient (voir page 658 du compte de 1867) à..... 84,862,950f 97c

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1868, des inscriptions faites sur les livres du Trésor, qui s'élèvent (voir le détail à la page 674 du présent compte) à la somme de..... 6,818,759f 36c

Les décroissements qui ont eu lieu pendant l'année 1868, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après (page 674 du présent compte), sont de..... 4,774,051 34

Différence en plus.....	2,044,708 22 ci	2,044,708 02

Les charges du Trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1869, à (voir page 674)..... 86,907,658 99

Suite de la *Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.*

SAVOIR :

	PARTIES.	SOMMES.
Dotations sur les canaux d'Orléans et du Loing. (Loi du 20 mai 1863 et décret du 12 mars 1864.)	243	235,996f 46c
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	22	201,000 00
——— de la pairie et de l'ancien Sénat	14	150,000 00
——— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	2,334	1,542,686 65
——— à titre de récompense nationale	1,153	498,350 00
——— militaires	70,237	43,939,603 33
——— ecclésiastiques	79	38,083 74
——— de donataires dépossédés	2,070	880,691 00
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.) § 1er	42,526	29,053,373 81
——— *idem.* (Agents réformés du service des douanes.) § 2	3,770	1,876,593 00
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	25,274	2,643,410 00
Indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	1,459	508,521 00
Anciens dotataires du Mont-de-Milan	417	299,350 00
Dotations du Sénat	168	5,040,000 00
TOTAUX	149,766	86,907,658 99

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1869, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS ET DÉCRETS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS. Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1868.	Pendant l'année 1868. Augmentation.	Pendant l'année 1868. Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1869.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. Pensions inscrites sur les crédits antérieurement au 1er janvier 1868.	Opérations pendant 1868. Pensions inscrites.	Opérations pendant 1868. Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1869.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1869.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
PENSIONS DES GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'EMPIRE.											
Crédit antérieur à 1865	Diverses lois	226,000 00	"	(B) 56,000 00	170,000	170,000 00	"	"	170,000 00	"	(A) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
Crédit de 1865	Loi du 8 juin 1864	100,000 00	"	"	100,000	6,000 00	"	"	6,000 00	94,000 00	
Crédit de 1866	Loi du 8 juillet 1865	100,000 00	"	"	100,000	31,000 00	"	"	31,000 00	69,000 00	
Crédit de 1867	Loi du 18 juillet 1866	100,000 00	"	"	100,000	"	"	"	"	100,000 00	
Crédit de 1868	Loi du 31 juillet 1867	"	100,000 00	"	100,000	"	20,000 00	"	20,000 00	80,000 00	(B) Cette somme a été annulée lors de la loi de règlement des comptes de l'exercice 1864.
		526,000 00	100,000 00	56,000 00	570,000	207,000 00	20,000 00	"	227,000 00	343,000 00	
PENSIONS DE L'ANCIENNE PAIRIE.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	Loi du 28 mai 1829	150,000 00	"	"	150,000	150,000 00	"	"	150,000 00	"	
PENSIONS CIVILES. (Loi de 1790.)											
Crédit permanent de 3,000,000f	Loi du 25 mars 1817 (*art. 30*). Loi du 15 mai 1818 (*art. 17*).	3,000,000 00	"	"	3,000,000	1,597,714 32	40,675 00	95,702 67	1,542,686 65	1,457,313 35	
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.											
Pensions de juillet 1830. — Juin 1832. — Novembre 1834. — Juin 1834 et juin 1848	Diverses lois	1,510,900 00	"	"	1,510,900	1,501,100 00	400 00	400 00	1,501,100 00	9,800 00	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits antérieurs à 1865	Diverses lois	142,770,659 10	"	(B) 7 00	142,770,652	142,770,652 10	"	"	142,770,652 10	"	
Crédits de 1866	Loi des 8 juillet 1865, 18 juillet 1866 et divers décrets	3,402,673 00	"	"	3,402,673	3,152,280 00	"	"	3,152,280 00	250,393 00	
Crédits de 1867	Lois du 18 juillet 1866 et divers décrets	2,804,292 50	"	"	2,804,292	2,537,457 50	266,835 00	"	2,804,292 50	"	
Crédits de 1868	Loi des 31 juillet 1867 et 2 août 1868, et les décrets des 6 mai, 24 juin, 18 août et 20 octobre 1868	"	3,401,330 00	"	3,401,330	"	3,094,197 00	60,056 00	3,034,141 00	367 189 00	
		148,977,624 60	3,401,330 00	7 00	152,378,948	148,460,389 60	3,361,032 00	60,056 00	151,761,365 60	617,582 00	
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	39,328 96	"	(A) 1,245 22	38,083	39,328 96	"	1,245 22	38,083 74	"	
PENSIONS DES DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	Loi du 26 juillet 1821	900,411 00	"	(A) 19,720 00	880,691	900,411 00	19,542 00	39,262 00	880,691 00	"	
PENSIONS CIVILES. (Loi du 9 juin 1853.) § 1er.											
Crédits antérieurs à 1867	Divers lois et décrets	23,994,247 00	"	"	23,994,247	23,994,247 00	"	"	23,994,247 00	"	
Crédit de 1867	Loi du 18 juillet 1866 et le décret du 27 mars 1867	2,705,000 00	"	"	2,705,000	2,454,509 00	245,095 00	347 00	2,699,257 00	5,743 00	
Crédit de 1868	Loi du 31 juillet 1867 et le décret du 25 mars 1868	"	2,740,000 00	"	2,740,000	"	2,426,712 00	25,854 00	2,400,858 00	339,142 00	
		26,669,247 00	2,740,000 00	"	29,439,247	26,448,756 00	2,671,807 00	26,201 00	29,094,362 00	344,885 00	
PENSIONS CIVILES. (Agents réformés du service des douanes.) § 2.											
Crédit de 1867	Loi du 31 juillet 1867	1,933,000 00	"	"	1,933,000	1,903,011 00	15,374 00	14,535 00	1,903,850 00	29,150 00	
SECOURS VIAGERS AUX ANCIENS MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.											
Crédit permanent	Décrets des 14 décembre 1851 et 10 juin 1853	2,700,000 00	"	"	2,700,000	2,642,745 00	398,900 00	398,235 00	2,643,410 00	56,590 00	
ANCIENNES LISTES CIVILES ET DOMAINE PRIVÉ.											
Crédit indéterminé	Loi du 8 juillet 1862, décrets des 13 et 5 juin 1853	546,323 00	"	(A) 37,802 00	508,521	546,323 00	6,862 00	44,664 00	508,521 00	"	
ANCIENS DOTATAIRES DU MONT DE MILAN.											
Crédit permanent	Loi du 2 juillet et décret du 28 août 1862	302,550 00	"	(A) 3,200 00	299,350	302,550 00	1,600 00	4,800 00	299,350 00	"	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions.	Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	526,000 00	100,000 00	56,000 00	570,000	207,000 00	20,000 00	"	227,000 00	343,000 00	
	——— de l'ancienne pairie	150,000 00	"	"	150,000	150,000 00	"	"	150,000 00	"	
	——— civiles. (Loi de 1790.)	3,000,000 00	"	"	3,000,000	1,597,714 32	40,675 00	95,702 67	1,542,686 65	1,457,313 35	
	——— à titre de récompense nationale	1,510,900 00	"	"	1,510,900	1,501,100 00	400 00	400 00	1,501,100 00	9,800 00	
	——— militaires	148,977,624 60	3,401,330 00	7 00	152,378,948	148,460,389 60	3,361,032 00	60,056 00	151,761,365 60	617,582 00	
	——— ecclésiastiques	39,328 96	"	1,245 22	38,083	39,328 96	"	1,245 22	38,083 74	"	
	——— de donataires dépossédés	900,411 00	"	19,720 00	880,691	900,411 00	19,542 00	39,262 00	880,691 00	"	
	——— civiles. (Loi de 1853.) § 1er	26,699,247 00	2,740,000 00	"	29,439,247	26,448,756 00	2,671,807 00	26,201 00	29,094,362 00	344,885 00	
	——— *idem.* (Agents réformés du service des douanes.) § 2	1,933,000 00	"	"	1,933,000	1,903,011 00	15,374 00	14,535 00	1,903,850 00	29,150 00	
	Secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	"	"	2,700,000	2,642,745 00	398,900 00	398,235 00	2,643,410 00	56,590 00	
	Anciennes listes civiles et domaine privé du dernier règne	546,323 00	"	37,802 00	508,521	546,323 00	6,862 00	44,664 00	508,521 00	"	
	Anciens dotataires du Mont-de-Milan	302,550 00	"	3,200 00	299,350	302,550 00	1,600 00	4,800 00	299,350 00	"	
		187,285,384 56	6,241,330 00	117,974 22	193,408,740	184,699,328 88	6,536,192 00	685,100 89	190,550,419 99	2,858,320 35	
			Augmentation : 6,123,355f 78c				Augmentation : 5,851,091f 11c				

Suite du COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1869, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1868.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1868. — ACCROISSEMENTS — qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS — qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS — TOTAL.	DÉCROISSEMENTS — qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS — qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS — TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1869.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Dotations sur les canaux d'Orléans et du Loing. (Loi du 20 mai 1863 et décret du 12 mars 1864.)	234,853 62	"	4,571 36	4,571 36	"	3,428 52	3,428 52	235,[illegible]
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	198,000 00	20,000 00	"	20,000 00	"	17,000 00	17,000 00	201,[illegible]
Pensions de l'ancienne pairie	150,000 00	"	"	"	"	"	"	150,[illegible]
Pensions civiles. (Loi de 1790.)	1,597,714 32	40,675 00	"	40,675 00	95,702 67	"	95,702 67	1,542,[illegible]
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.								
Pensionnaires de 1830, 1832, 1834 et 1848	513,550 00	400 00	"	400 00	400 00	15,200 00	15,600 00	498,[illegible]
PENSIONS MILITAIRES.								
Officiers et soldats	38,131,179 98	3,048,192 00	3,026 00	3,051,218 00	61,668 00	1,819,269 00	1,880,937 00	39,301,[illegible]
Vétérans	10,605 00	"	"	"	"	2,076 00	2,076 00	8,[illegible]
Veuves et orphelins	4,509,671 95	313,090 00	300 00	313,390 00	8,434 00	185,014 00	193,448 00	4,629,[illegible]
	42,651,456 93	3,361,282 00	3,326 00	3,364,608 00	70,102 00	2,006,359 00	2,076,461 00	43,939,[illegible]
Pensions ecclésiastiques	39,328 96	"	"	"	"	1,245 22	1,245 22	38,[illegible]
Pensions de donataires	900,411 00	"	19,542 00	19,542 00	"	39,262 00	39,262 00	880,[illegible]
Pensions civiles. (Loi de 1853.) § 1er.	28,173,007 14	2,671,807 00	2,786 00	2,674,593 00	22,740 00	1,771,486 33	1,794,226 33	29,053,[illegible]
Idem. (Agents des douanes.) § 2	1,903,011 00	17,008 00	"	17,008 00	1,634 00	41,792 00	43,426 00	1,876,[illegible]
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	2,642,745 00	398,900 00	"	398,900 00	398,235 00	"	398,235 00	2,643,[illegible]
Anciennes listes civiles et domaine privé	546,323 00	"	6,862 00	6,862 00	"	44,664 00	44,664 00	508,[illegible]
Anciens dotataires du Mont-de-Milan	302,550 00	"	1,600 00	1,600 00	"	4,800 00	4,800 00	299,[illegible]
Dotations du Sénat	5,010,000 00	"	270,000 00	270,000 00	"	240,000 00	240,000 00	5,040,[illegible]

RÉCAPITULATION.

Dotations sur les canaux d'Orléans et du Loing	234,853 62	"	4,571 36	4,571 36	"	3,428 52	3,428 52	235,[illegible]
Pensions — des grands fonctionnaires de l'Empire	198,000 00	20,000 00	"	20,000 00	"	17,000 00	17,000 00	201,[illegible]
Pensions — de l'ancienne pairie	150,000 00	"	"	"	"	"	"	150,[illegible]
Pensions — civiles. (Loi de 1790.)	1,597,714 32	40,675 00	"	40,675 00	95,702 67	"	95,702 67	1,542,[illegible]
Pensions — à titre de récompense nationale	513,550 00	400 00	"	400 00	400 00	15,200 00	15,600 00	498,[illegible]
Pensions — militaires	42,651,456 93	3,361,282 00	3,326 00	3,364,608 00	70,102 00	2,006,359 00	2,076,461 00	43,939,[illegible]
Pensions — ecclésiastiques	39,328 96	"	"	"	"	1,245 22	1,245 22	38,[illegible]
Pensions — de donataires	900,411 00	"	19,542 00	19,542 00	"	39,262 00	39,262 00	880,[illegible]
Pensions — civiles. (Loi de 1853.) § 1er.	28,173,007 14	2,671,807 00	2,786 00	2,674,593 00	22,740 00	1,771,486 33	1,794,226 33	29,053,[illegible]
Pensions — *idem.* (Agents des douanes.) § 2	1,903,011 00	17,008 00	"	17,008 00	1,634 00	41,792 00	43,426 00	1,876,[illegible]
Secours viagers aux militaires, etc	2,642,745 00	398,900 00	"	398,900 00	398,235 00	"	398,235 00	2,643,[illegible]
Anciennes listes civiles, etc	546,323 00	"	6,862 00	6,862 00	"	44,664 00	44,664 00	508,[illegible]
Anciens dotataires du Mont-de-Milan	302,550 00	"	1,600 00	1,600 00	"	4,800 00	4,800 00	299,[illegible]
Dotations du Sénat	5,010,000 00	"	270,000 00	270,000 00	"	240,000 00	240,000 00	5,040,[illegible]
	84,862,950 97	6,510,072 00	308,687 36	6,818,759 36	588,813 67	4,185,237 77	4,774,051 34	86,907,[illegible]

Augmentation : 2,044,708f 02c

NOMBRE DE PARTIES.

	SITUATION au 1er janvier 1868.	MOUVEMENTS pendant l'année 1868. — Accroissements.	MOUVEMENTS — Décroissements	SITUATION au 1er janvier 1869.
Dotations sur les canaux d'Orléans et du Loing	241	8	6	243
Pensions — des grands fonctionnaires de l'Empire	23	1	2	22
Pensions — de l'ancienne pairie	14	"	"	14
Pensions — civiles. (Loi de 1790.)	2,393	75	134	2,334
Pensions — à titre de récompense nationale	1,191	1	39	1,153
Pensions — militaires	69,046	4,602	3,401	70,237
Pensions — ecclésiastiques	83	"	4	79
Pensions — de donataires	2,116	57	103	2,070
Pensions — civiles. (Loi de 1853.) § 1er.	40,866	4,065	2,405	42,526
Pensions — *idem.* (Agents des douanes.) § 2	3,764	96	90	3,770
Secours viagers aux militaires, etc	25,178	3,761	3,665	25,274
Anciennes listes civiles, etc	1,542	24	107	1,459
Anciens dotataires du Mont-de-Milan	431	8	22	417
Dotations du Sénat	167	9	8	168
	147,055	12,707	9,996	149,766

Augmentation 2,711 parties.

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

DOTATIONS SUR LES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING.

Rétablissements..... 571f 42c
Réversions..... 3,999 94
} 4,571f 36c

PENSIONS DES GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'EMPIRE.

Nouvelles concessions..... 20,000f 00c

PENSIONS DE L'ANCIENNE PAIRIE.

Nouvelles concessions..... "

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1790.)

Nouvelles concessions..... 40,675f 00c

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.

Réversions..... 400f 00c

PENSIONS MILITAIRES.

Nouvelles concessions..... 3,361,282f 00c
Rétablissements..... 3,326 00
} 3,364,608f 00c

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Nouvelles concessions..... "

PENSIONS DE DONATAIRES.

Rétablissements..... 42f 00c
Réversions..... 3,250 00
Réunions..... 13,500 00
Divisions..... 2,750 00
} 19,542f 00c

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1853.) § 1er.

Nouvelles concessions..... 2,671,807f 00c
Rétablissements..... 2,000 00
Réunions..... 786 00
} 2,674,593f 00c

PENSIONS CIVILES. (Agents réformés des douanes.) § 2.

Nouvelles concessions..... 17,008f 00c

SECOURS VIAGERS AUX ANCIENS MILITAIRES.

Nouvelles concessions..... 397,760f 00c
Rétablissements..... 1,140 00
} 398,900f 00c

INDEMNITÉS DES ANCIENNES LISTES CIVILES ET DU DOMAINE PRIVÉ.

Nouvelles concessions..... 6,338f 00c
Rétablissements..... 524 00
} 6,862f 00c

ANCIENS DOTATAIRES DU MONT-DE-MILAN.

Réversions..... 1,600f 00c

DOTATIONS DU SÉNAT.

Nouvelles concessions..... 270,000f 00c

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

DOTATIONS SUR LES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING.

Décès..... 3,428f 52c

PENSIONS DES GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'EMPIRE.

Décès notifiés..... 17,000 00

PENSIONS DE L'ANCIENNE PAIRIE.

Décès notifiés..... "

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1790.)

Décès notifiés..... 92,123f 76c
Décès présumés. (*Art. 30, loi de 1853.*) 3,543 00
Expiration de droit..... 35 91
} 95,702 67

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.

Décès notifiés..... 44,400f 00c
Décès présumés. (*Art. 30, loi de 1853.*) 1,200 00
} 45,600 00

PENSIONS MILITAIRES.

Décès notifiés..... 1,947,778f 60c
Décès présumés. (*Art. 30, loi de 1853.*) 53,283 00
Nouvelles liquidations..... 70,102 00
Rejet pour condamnation..... 465 00
Expiration de droit..... 4,833 00
} 2,076,461 60

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Décès notifiés..... 1,245 22

PENSIONS DE DONATAIRES.

Décès notifiés..... 25,743f 00c
Décès présumés..... 4,312 00
Réunions..... 5,957 00
Divisions..... 3,250 00
} 39,262 00

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1853.) § 1er.

Décès notifiés..... 1,693,379f 82c
Décès présumés..... 54,140 51
Nouvelles liquidations..... 22,740 00
Expiration de droit..... 22,023 00
Réunions..... 544 00
Nouveau mariage..... 1,399 00
} 1,794,226 33

PENSIONS CIVILES. (Agents réformés des douanes.) § 2.

Décès..... 41,792f 00c
Nouvelles liquidations..... 1,634 00
} 43,426 00

SECOURS VIAGERS AUX ANCIENS MILITAIRES.

Rejets en vertu de décisions du grand chancelier de la Légion d'honneur..... 398,235 00

INDEMNITÉS DES ANCIENNES LISTES CIVILES ET DU DOMAINE PRIVÉ.

Décès notifiés..... 40,645f 00c
Décès présumés..... 4,019 00
} 44,664 00

ANCIENS DOTATAIRES DU MONT-DE-MILAN.

Décès notifiés..... 3,950f 00c
Décès présumés..... 850 00
} 4,800 00

DOTATIONS DU SÉNAT.

Décès notifiés..... 240,000 00

COMPTE SPÉCIAL

DES

PENSIONS CIVILES SUR FONDS DE RETENUES.

NOTE

SUR

LE COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES SUR FONDS DE RETENUES,

POUR L'ANNÉE 1868.

ÉTAT N° 1. Le présent compte est rendu selon les formes réglées par l'article 21 de la loi du 9 juin 1853 et par l'article 39 du décret du 9 novembre suivant.

La situation, au 1er janvier 1868, des pensions civiles régies par la loi précitée, s'élevait, savoir :

	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.
Pensions de fonctionnaires et employés	27,818	23,482,187f 08c	844f
Pensions de veuves	12,736	4,628,979 32	363
Pensions d'orphelins	312	61,840 74	198
TOTAL	40,866	28,173,007 14	689

ÉTAT N° 2. Les pensions inscrites en 1868, et formant accroissement de charges pour l'exercice 1867, se sont élevées à . . . . . 247 parties 245,095f 00c

Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1867, par le décret du 27 mars de ladite année et la loi du 18 juillet 1866, présentait au 31 décembre 1867 un disponible de (1)	250,491f 00c		
Mais ce disponible s'est accru du montant des pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance et de celles qui ont été annulées par suite de leur fixation à un taux plus élevé, ci	347 00	"	250,838 00
RESTE disponible au 31 décembre 1868			5,743 00

(1) Voir la note annexée au compte de 1867, page 667.

Suite de la *Note sur le Compte spécial des Pensions civiles sur fonds de retenues.*

Les pensions inscrites en 1868, et formant accroissement de charges pour cet exercice, se sont élevées à..... 3,818 parties 2,429,498f 00c — État n° 3.

Mais, pour comparer ces concessions au crédit d'inscription affecté aux admissions à la retraite à prononcer en 1868, il convient de déduire de la somme ci-contre :

1° Pour pensions inscrites en vertu de l'article 2 du règlement d'administration publique du 9 novembre 1853, et faisant partie du passif des anciennes caisses de retraite supprimées, et pour opérations d'ordre, ci..... 8 2,786 00

Reste pour nouvelles concessions imputables sur le crédit de 1868.. 3,810 parties 2,426,712 00

Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1868, par la loi du 31 juillet 1867 et le décret du 27 mars 1868, s'élève à 2,740,000f 00c

Mais il s'est accru du montant des pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance et de celles qui ont été annulées par suite de leur fixation à un taux plus élevé, ci..... 25,854 00 ..... 2,765,854 00

Ce crédit a donc laissé au 31 décembre 1868 un disponible de..... 339,142 00

dont l'emploi, en inscriptions qui n'ont été effectuées qu'en 1869, sera justifié au prochain compte.

Les concessions nouvelles formant accroissement pour 1868 ayant été de..... 4,065 parties 2,674,593f 00c — État n° 4.

Et les extinctions constatées pendant ladite année s'étant élevées à.. 2,405.. 1,794,226 33 — État n° 5.

Le résultat pour 1868 est..... en augmentation..... 1,660.. 880,366 67
en diminution..... " "

La situation des pensions inscrites au 1er janvier 1868 étant de..... 40,866.. 28,173,007 14

Leur nouvelle situation au 1er janvier 1869 est de..... 42,526.. 29,053,373 81

Les pensions suspendues pour divers motifs s'élevant à..... 118.. 122,839 50

Les pensions en cours de payement au 1er janvier 1869 se réduisent, en réalité, à..... 42,408.. 28,930,534 31 — État n° 6.

Les pensions inscrites au 1er janvier 1869 se décomposent ainsi qu'il suit : — État n° 7.

	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.
Pensions de fonctionnaires et employés.....	28,858	24,176,098f 08c	838f
Pensions de veuves.....	13,343	4,807,082 99	360
Pensions d'orphelins.....	325	70,192 74	212
TOTAL ÉGAL.....	42,526	29,053,373 81	683

Suite de la *Note sur le Compte spécial des Pensions civiles sur fonds de retenues.*

ÉTAT N° 8. Ce tableau fait ressortir, conformément aux prescriptions des articles 21 de la loi du 9 juin 1853 et 39 du règlement d'administration publique, la distinction entre les charges antérieures et celles postérieures au 1er janvier 1854.

Les extinctions constatées en 1868 sur les pensions concédées pour services terminés avant le 1er janvier 1854 ont été de	1,210 parties	817,099f 33c
Les concessions autorisées pour services terminés avant ladite époque n'ont été que de	254..	74,398 00
Il y a donc eu sur la catégorie *charges antérieures* une diminution de	956..	742,701 33
Cette catégorie, qui s'élevait, au 1er janvier 1868, à	15,140..	9,466,810 59
se trouve réduite, au 1er janvier 1869, à	14,184..	8,724,109 26
Les concessions autorisées avec jouissance postérieure au 1er janvier 1854, composant la seconde catégorie *charges postérieures*, se sont élevées à	3,811 parties	2,600,195f 00c
Les extinctions n'ayant été que de	1,195..	977,127 00
Il y a eu sur la catégorie *charges postérieures* une augmentation de	2,616..	1,623,068 00
Cette catégorie étant, au 1er janvier 1868, de	25,726..	18,706,196 55
se trouve élevée, au 1er janvier 1869, à	28,342..	20,329,264 55

La situation arrêtée au 1er janvier 1869 se divise, en conséquence, comme suit :

1re CATÉGORIE : Charges antérieures au 1er janvier 1854	14,184 parties	8,724,109f 26c
2e CATÉGORIE : Charges postérieures au 1er janvier 1854	28,342..	20,329,264 55
TOTAL ÉGAL à la situation des pensions inscrites au 1er janvier 1869	42,526..	29,053,373 81

ÉTAT N° 9. Ce tableau fait connaître à quelles conditions d'âge et de durée de services ont été accordées les pensions en 1868, et quelle en a été la quotité moyenne pour chaque ministère. Ce relevé statistique constate les résultats généraux suivants :

Les pensions d'employés ont été données à 59 ans d'âge en moyenne et pour 32 ans de services. Leur quotité moyenne a été de 810 francs.

Les pensions de veuves ont été données à 58 ans et 8 mois d'âge en moyenne, et leur quotité moyenne a été de 327 francs.

Les secours aux orphelins ont été donnés à 12 ans et 6 mois en moyenne, et leur quotité moyenne a été de 272 francs.

Dans la partie sédentaire, où le droit est acquis à 60 ans d'âge et après 30 ans de services, les pensions ont été accordées à 64 ans d'âge en moyenne et après 33 ans et 6 mois d'exercice.

La quotité moyenne a été de 1,452 francs.

Dans la partie active, où le droit est acquis après 25 ans d'activité, la moyenne d'âge a été de 55 ans et 8 mois; la durée des services, prise pour base des liquidations, de 29 ans, et la quotité moyenne des pensions de 488 francs.

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Situation des Pensions civiles au 1er janvier 1868.

MINISTÈRES.	PENSIONS							
	D'EMPLOYÉS.		DE VEUVES.		D'ORPHELINS.		TOTAUX.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	387	296,320 43	96	44,998 43	1	100 00	484	341,418 86
Justice	1,055	2,085,289 00	746	493,940 00	4	845 00	1,805	2,580,074 00
Affaires étrangères	94	531,383 52	74	94,700 50	3	3,888 00	171	629,972 02
Finances	20,422	15,700,119 51	9,390	2,981,768 32	250	40,881 00	30,062	18,722,768 83
Intérieur	756	615,822 11	372	96,313 93	11	2,280 40	1,139	714,416 44
Guerre et Algérie	540	668,515 00	413	235,251 00	14	3,949 00	967	907,715 00
Instruction publique et cultes	3,150	2,099,051 37	701	335,149 77	10	5,578 00	3,861	2,439,779 14
Agriculture, commerce et travaux publics	1,141	1,260,197 14	801	312,234 37	17	3,997 34	1,959	1,576,428 85
Maison de l'Empereur	273	225,489 00	143	34,623 00	2	322 00	418	260,434 00
TOTAUX	27,818	23,482,187 08	12,736	4,628,979 32	312	61,840 74	40,866	28,173,007 14

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

État des concessions des pensions civiles imputables sur le crédit de l'année 1867, mais dont l'inscription n'a été effectuée qu'en 1868.

(Voir au sujet de ce disponible la note annexée au compte de 1867, page 667.)

MINISTÈRES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Nombre.	Sommes.	DE VEUVES. Nombre.	Sommes.	D'ORPHELINS. Nombre.	Sommes.	TOTAUX. Nombre.	Sommes.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	1	1,523f 00c	"	"	"	"	1	1,523f 00c
Justice	"	"	"	"	"	"	"	"
Affaires étrangères	"	"	3	4,010f 00c	"	"	3	4,010 00
Finances	96	128,908 00	53	18,970 00	4	1,520f 00c	153	149,398 00
Intérieur	4	4,965 00	"	"	"	"	4	4,965 00
Guerre et Algérie	7	9,969 00	1	265 00	"	"	8	10,234 00
Instruction publique et cultes	11	13,903 00	8	5,830 00	"	"	19	19,733 00
Agriculture, commerce et travaux publics	26	42,172 00	21	6,520 00	1	422 00	48	49,114 00
Maison de l'Empereur	7	5,267 00	4	851 00	"	"	11	6,118 00
TOTAUX	152	206,707 00	90	36,446 00	5	1,942 00	247	245,095 00

A DÉDUIRE :			
Pour opérations d'ordre	" parties	"	"
Reste pour concessions nouvelles imputables sur le crédit d'inscription de 1867		247	245,095 00
Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1867 avait laissé un disponible, au 31 décembre 1866, de	250,491f 00c	"	250,838 00
Il s'est accru du montant des pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance et de celles qui ont été annulées par suite de leur fixation à un taux plus élevé, ci	347 00		
Disponible au 31 décembre 1868		"	5,743 00

ÉTAT N° 3.

État des concessions des pensions civiles imputables sur le crédit de l'année 1868 et inscrites dans le cours de ladite année.

MINISTÈRES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Nombre.	Sommes.	DE VEUVES. Nombre.	Sommes.	D'ORPHELINS. Nombre.	Sommes.	TOTAUX. Nombre.	Sommes.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	1	1,339f 00c	"	"	"	"	1	1,339f 00c
Justice	158	316,074 00	65	47,046f 00c	1	680f 00c	224	363,800 00
Affaires étrangères	7	36,509 00	5	13,220 00	"	"	12	49,729 00
Finances	1,554	1,115,269 00	710	197,641 00	54	13,352 00	2,318	1,326,262 00
Intérieur	136	77,959 00	58	15,085 00	2	922 00	196	93,966 00
Guerre et Algérie	44	51,524 00	28	11,283 00	2	997 00	74	63,804 00
Instruction publique et cultes	545	245,294 00	148	40,282 00	5	1,056 00	698	286,632 00
Agriculture, commerce et travaux publics	140	176,021 00	90	31,276 00	2	580 00	232	207,877 00
Maison de l'Empereur	35	28,961 00	27	7,028 00	1	100 00	63	36,089 00
TOTAUX	2,620	2,048,950 00	1,131	362,861 00	67	17,687 00	3,818	2,429,498 00

A DÉDUIRE :			
Pour opérations d'ordre	8 parties	2,786f 00c	8 2,786 00
Reste pour concessions nouvelles imputables sur le crédit d'inscription de 1868			3,810 2,426,712 00
Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1868, par la loi du 31 juillet 1867 et le décret du 25 mars 1868, s'élève à		2,740,000f 00c	" 2,765,854 00
Mais il s'est accru du montant des pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance et de celles qui ont été annulées par suite de leur fixation à un taux plus élevé, ci		25,854 00	
Disponible au 31 décembre 1868			" 339,142 00

Suite du COMPTE SPÉC DES PENSIONS CIVILES.

État des concessions de pensions civiles formant accroissement de charges pour l'année 1868.

(Voir les tableaux n°s 2 et 3.)

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Nombre.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Sommes.	PENSIONS DE VEUVES. Nombre.	PENSIONS DE VEUVES. Sommes.	PENSIONS D'ORPHELINS. Nombre.	PENSIONS D'ORPHELINS. Sommes.	PENSIONS TOTAUX. Nombre.	PENSIONS TOTAUX. Sommes.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	2	2,862f 00c	"	"	"	"	2	2,862f 00c
Justice	158	316,074 00	65	47,046f 00c	1	680f 00c	224	363,800 00
Affaires étrangères	7	36,509 00	8	17,230 00	"	"	15	53,739 00
Finances	1,650	1,244,177 00	763	216,611 00	58	14,872 00	2,471	1,475,660 00
Intérieur	140	82,924 00	58	15,085 00	2	922 00	200	98,931 00
Guerre et Algérie	51	61,493 00	29	11,548 00	2	997 00	82	74,038 00
Instruction publique et cultes	556	259,197 00	156	46,112 00	5	1,056 00	717	306,365 00
Agriculture, commerce et travaux publics	166	218,193 00	111	37,796 00	3	1,002 00	280	256,991 00
Maison de l'Empereur	42	34,228 00	31	7,879 00	1	100 00	74	42,207 00
TOTAUX	2,772	2,255,657 00	1,221	399,307 00	72	19,629 00	4,065	2,674,593 00

État des extinctions de pensions civiles formant décroissement dans les charges de l'année 1868.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Parties.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Sommes.	PENSIONS DE VEUVES. Parties.	PENSIONS DE VEUVES. Sommes.	PENSIONS D'ORPHELINS. Parties.	PENSIONS D'ORPHELINS. Sommes.	PENSIONS TOTAUX. Parties.	PENSIONS TOTAUX. Sommes.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	31	25,408f 37c	6	1,457f 90c	"	"	37	26,866f 27c
Justice	98	177,757 00	33	17,596 00	1	344f 00c	132	195,697 00
Affaires étrangères	6	25,789 00	3	2,827 00	"	"	9	28,616 00
Finances	1,203	976,064 93	460	148,958 69	55	9,965 00	1,718	1,134,988 62
Intérieur	57	51,153 80	22	4,487 00	2	590 00	81	56,230 80
Guerre et Algérie	52	58,277 00	24	17,587 00	1	378 00	77	76,242 00
Instruction publique et cultes	174	131,010 20	24	11,143 99	"	"	198	142,154 19
Agriculture, commerce et travaux publics	93	101,384 70	34	14,523 75	"	"	127	115,908 45
Maison de l'Empereur	18	14,901 00	8	2,622 00	"	"	26	17,523 00
TOTAUX	1,732	1,561,746 00	614	221,203 33	59	11,277 00	2,405	1,794,226 33

ÉTAT N° 6.

Suite du COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Situation des Pensions civiles au 1er janvier 1869.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ACCROISSEMENT. CONCESSIONS NOUVELLES autorisées en 1868.		DÉCROISSEMENT. EXTINCTIONS constatées en 1868.		RÉSULTAT. En AUGMENTATION.		RÉSULTAT. En DIMINUTION.		REPORT DE LA SITUATION des pensions inscrites au 1er janvier 1868.		SITUATION DES PENSIONS INSCRITES au 1er janvier 1869.		PENSIONS SUSPENDUES POUR CAUSE du replacement des titulaires, de cumul, ou pour tout autre motif.		PENSIONS en COURS DE PAYEMENT.	
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur....	2	2,862f 00c	37	26,866f 27c	"	"	35	24,004f 27c	484	341,418f 86c	449	317,414f 59c	1	250f 00c	587	395,351f 59c
Justice.....	224	363,800 00	132	195,697 00	92	168,103f [illegible]	"	"	1,805	2,580,074 00	1,897	2,748,177 00	7	17,064 00	1,890	2,731,113 00
Affaires étrangères.....	15	53,739 00	9	28,616 00	6	25,123 [illegible]	"	"	171	629,972 02	177	655,095 00	4	3,646 50	173	651,448 52
Finances.....	2,471	1,475,660 00	1,718	1,134,988 62	753	340,671 [illegible]	"	"	30,062	18,722,768 83	30,815	19,063,440 21	68	54,326 00	30,740	19,006,497 21
Intérieur.....	200	98,931 00	81	56,230 80	119	42,700 [illegible]	"	"	1,139	714,416 44	1,258	757,116 66	10	17,720 00	1,248	739,396 64
Guerre et Algérie.....	82	74,038 00	77	76,242 00	5	"	"	2,204 00	967	907,715 00	972	905,511 00	5	7,319 00	969	898,568 00
Instruction publique et cultes.....	717	306,365 00	198	142,154 19	519	164,210 [illegible]	"	"	3,861	2,439,779 14	4,380	2,603,989 95	8	17,309 00	4,373	2,586,707 95
Agriculture, commerce et travaux publics.....	280	256,991 00	127	115,908 45	153	141,082 [illegible]	"	"	1,959	1,576,428 85	2,112	1,717,511 40	10	4,156 00	2,106	1,715,569 40
Maison de l'Empereur.....	74	42,207 00	26	17,523 00	48	24,684 [illegible]	"	"	418	260,434 00	466	285,118 00	5	1,049 00	322	205,882 00
					1,695	906,574 [illegible]	35	26,208 27								
TOTAUX.....	4,065	2,674,593 00	2,405	1,794,226 33	AUGMENTATION [illegible] parties.. DIMINUTION.. parties..			880,366f 67c "	40,866	28,173,007 14	42,526	29,053,373 81	118	122,839 50	42,408	28,930,534 31

ÉTAT N° 7.

Suite du COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Développement de la situation, au 1er janvier 1869, par classes de pensionnaires.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.			PENSIONS DE VEUVES.			PENSIONS D'ORPHELINS.			TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	358	273,774f 06c	76[illegible]	90	43,540f 53c	484f	1	100f 00c	100f	449	317,414f 59c	707f
Justice	1,115	2,223,606 00	1,99[illegible]	778	523,390 00	671	4	1,181 00	295	1,897	2,748,177 00	1,448
Affaires étrangères	95	542,103 52	5,70[illegible]	79	109,103 50	1,381	3	3,888 00	1,296	177	655,095 02	3,701
Finances	20,869	15,968,231 58	76[illegible]	9,693	3,049,420 63	314	253	45,788 00	180	30,815	19,063,440 21	618
Intérieur	839	647,592 31	77[illegible]	408	106,911 93	262	11	2,612 40	237	1,258	757,116 64	602
Guerre et Algérie	539	671,731 00	1,24[illegible]	418	229,212 00	548	15	4,568 00	304	972	905,511 00	931
Instruction publique et cultes	3,532	2,227,238 17	63[illegible]	833	370,117 78	444	15	6,634 00	442	4,380	2,603,989 95	594
Agriculture, commerce et travaux publics	1,214	1,377,005 44	1,13[illegible]	878	335,506 62	382	20	4,999 34	249	2,112	1,717,511 40	813
Maison de l'Empereur	297	244,816 00	82[illegible]	166	39,880 00	240	3	422 00	140	466	285,118 00	612
TOTAUX	28,858	24,176,098 08	83[illegible]	13,343	4,807,082 99	360	325	70,192 74	212	42,526	29,053,373 81	683
RÉSULTAT COMPARATIF.												
Situation au 1er janvier 1868	27,818	23,482,187 08	84[illegible]	12,736	4,628,979 32	363	312	61,840 74	198	40,866	28,173,007 14	689
Situation au 1er janvier 1869	28,858	24,176,098 08	83[illegible]	13,343	4,807,082 99	360	325	70,192 74	212	42,526	29,053,373 81	683
AUGMENTATION en 1868	1,040	693,911 00		607	178,103 67	"	13	8,352 00	14	1,660	880,366 67	"
DIMINUTION en 1868	"	"		"	"	3	"	"	"		"	6

Suite du COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Décomposition de la situation des pensions au 1er janvier 1869, par catégories.

1re CATÉGORIE. — CHARGES ANTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.
2e CATÉGORIE. — CHARGES ANTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.

	MINISTÈRE D'ÉTAT et grande chancellerie de la Légion d'honneur.		JUSTICE.		AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		FINANCES.		INTÉRIEUR.		GUERRE ET ALGÉRIE.		INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.		AGRICULTURE, COMMERCE et TRAVAUX PUBLICS.		MAISON DE L'EMPEREUR.		TOTAUX.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
1re CATÉGORIE. — CHARGES ANTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.																				
Concessions autorisées en 1868	"	"	7	5,881f 00c	1	1,250f 00c	223	53,770f 00c	"	"	2	1,062f 00c	11	7,676f 00c	10	4,750f 00c	"	"	254	74,398f 00c
Extinctions constatées en 1868	17	9,958f 27c	52	67,525 00	5	17,403 00	983	555,202 [illegible]	28	19,698f 80c	34	43,154 00	37	56,811 19	54	47,346 45	"	"	1,210	817,099 33
Résultat en diminution	17	9,958 27	45	61,644 00	4	16,153 00	760	501,423 [illegible]	28	19,698 80	32	42,092 00	26	49,135 19	44	42,596 45	"	"	956	742,701 33
Résultat en augmentation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pensions de la 1re catégorie existant au 1er janvier 1868	244	183,455 86	551	577,621 00	64	176,400 02	12,185	6,513,280 [illegible]	281	223,274 44	400	443,485 00	789	883,226 81	617	464,853 85	9	1,213f 00c	15,140	9,466,810 59
Situation de la 1re catégorie au 1er janvier 1869	227	173,497 59	506	515,977 00	60	160,247 02	11,425	6,011,856 [illegible]	253	203,575 64	368	401,393 00	763	834,091 62	573	422,257 40	9	1,213 00	14,184	8,724,109 26
2e CATÉGORIE. — CHARGES ANTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.																				
Concessions autorisées en 1868	2	2,862 00	217	357,919 00	14	52,489 00	2,248	1,421,881 [illegible]	200	98,931 00	80	72,976 00	706	298,689 00	270	252,241 00	74	42,207f 00c	3,811	2,600,195 00
Extinctions constatées en 1868	20	16,908 00	80	128,172 00	4	11,213 00	735	579,786 [illegible]	53	36,532 00	43	33,088 00	161	85,343 00	73	68,562 00	26	17,523 00	1,195	977,127 00
Résultat en diminution	18	14,046 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Résultat en augmentation	"	"	137	229,747 00	10	41,276 00	1,513	842,095 [illegible]	147	62,399 00	37	39,888 00	545	213,346 00	197	183,679 00	48	24,684 00	2,616	1,623,068 00
Pensions de la 2e catégorie existant au 1er janvier 1868	240	157,963 00	1,254	2,002,453 00	107	453,572 00	17,877	12,209,488 [illegible]	458	491,142 00	567	464,230 00	3,072	1,556,552 33	1,342	1,111,575 00	409	259,221 00	25,726	18,706,196 55
Situation de la 2e catégorie au 1er janvier 1869	222	143,917 00	1,391	2,232,200 00	117	494,848 00	19,390	13,051,583 [illegible]	405	553,541 00	604	504,118 00	3,617	1,769,898 33	1,539	1,295,254 00	457	283,905 00	28,342	20,329,264 55

Suite du COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Tableau statistique des pensions concédées en 1868, faisant ressortir l'âge moyen des titulaires au moment de leur admission à la retraite, la durée moyenne des services compris dans la liquidation et la quotité moyenne des pensions.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.					PENSIONS DE VEUVES.				PENSIONS D'ORPHELINS.				TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	DURÉE moyenne des services.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne des pensions.
		fr.	Ans. Mois.	Ans. Mois.	fr.		fr.	Ans. Mois.	fr.		fr.	Ans. Mois.	fr.		fr.	fr.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	2	2,862	63 "	27 6	1,431	"	"	" "	"	"	"	" "	"	2	2,862	1,431
Justice	158	316,074	69 "	34 "	2,000	65	47,046	61 5	723	1	680	17 "	680	224	363,800	1,624
Affaires étrangères	7	36,509	58 10	30 6	5,215	8	17,230	50 7	2,153	"	"	" "	"	15	53,739	3,582
Finances — Partie sédentaire	453	658,004	64 "	33 6	1,452	221	113,509	59 6	513	14	8,198	13 "	585	688	779,711	1,133
Finances — Partie active	1,197	586,173	55 8	29 "	489	542	103,102	58 9	190	44	6,674	13 "	151	1,783	695,949	391
Intérieur	140	82,924	61 "	32 "	592	58	15,085	59 "	260	2	922	11 "	461	200	98,931	494
Guerre et Algérie	51	61,493	61 10	37 "	1,206	29	11,548	56 "	322	2	997	10 "	498	82	74,038	902
Instruction publique et cultes	556	259,197	63 "	36 6	466	156	46,112	59 "	295	5	1,056	12 "	211	717	306,365	427
Agriculture, commerce et travaux publics	166	218,193	64 "	34 00	1,314	111	37,796	56 "	340	3	1,002	7 "	334	280	256,991	917
Maison de l'Empereur	42	34,228	59 2	30 5	815	31	7,879	59 "	254	1	100	3 "	100	74	42,207	570
TOTAUX	2,772	2,255,657	59 "	32 "	813	1,221	399,307	58 8	327	72	19,629	12 6	272	4,065	2,674,593	657

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1869.

NOTE

SUR

LE COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Objet du compte.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'Administration et les assemblées législatives pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement définitif. Le régime qui est suivi pour cet apurement a été consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838, dispositions qui ont été complétées depuis par le paragraphe 6 du chapitre IX du décret du 31 mai 1862, portant règlement sur la comptabilité publique.

On se borne, en conséquence, à résumer dans la présente note les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à établir pour l'année 1868, c'est-à-dire ceux de 1863 à 1867.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitres, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1868, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 135 du décret du 31 mai 1862.

Ces opérations sont celles qui suivent :

Résumé des opérations de l'année 1868.

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après :

Exercice 1864	281,960f 11c	1,348,408f 46c
——— 1865	462,386 78	
——— 1866	604,061 57	

2° Créances de l'exercice 1867 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci.. 5,686,764 18

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1868 pour solder les créances des exercices antérieurs, savoir :

Exercice 1863. (Payements faits aux colonies.)	75f 74c	4,648,671f 00c
——— 1864	487,516 62	
——— 1865	857,499 30	
——— 1866	2,677,207 49	
——— 1867	626,371 85	

Note sur le Compte des dépenses des Exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1864 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 2,126,766f 83c

Situation des exercices au 1er janvier 1869.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1868 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation, au 1er janvier 1869, des exercices 1864, 1865, 1866 et 1867, dont l'apurement fait l'objet du présent compte. Ces derniers tableaux présentent les résultats ci-après :

Exercice 1864.

Exercice 1864. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1868, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1869, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer à l'époque de la clôture dudit exercice s'élevaient à..... 6,419,435f 51c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de..... 1,602,125 78

et l'ont ainsi porté à..... 8,021,561 29

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1865, 1866, 1867 et 1868, se sont élevés à.. 5,894,794 46

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci..... 2,126,766 83

Exercice 1865.

Exercice 1865. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est à-dire jusqu'au 31 décembre 1869.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de..... 4,404,927f 13c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du Trésor, de... 1,505,222 85

Ensemble..... 5,910,149 98

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1866, 1867 et 1868..... 4,324,261 66

Et, au 1er janvier 1869, les créances restant à solder ne sont plus que de.... 1,585,888 32

Note sur le Compte des dépenses des Exercices clos.

Exercice 1866. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1871. Exercice 1866.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de.....	6,632,483f 27c
Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du Trésor une somme de.....	604,061 57
En sorte que les payements à faire pour solder les dépenses de l'exercice montaient réellement à.....	7,236,544 84
Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1867 et 1868 ne s'élevant qu'à.....	3,181,324 56
il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le Trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive.....	4,055,220 28

Exercice 1867. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative le 31 août 1868, et le Trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une somme de..... Exercice 1867.

	5,686,764f 18c
Les payements faits sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1867 s'élevant à.....	626,371 85
les créances restant à solder au 31 décembre 1868 ne sont plus que de.....	5,060,392 33

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1871.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1868, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à, savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1869.

Exercice 1865.....	1,585,888f 32c	10,701,500f 93c
——— 1866.....	4,055,220 28	
——— 1867.....	5,060,392 33	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1868 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer ouverts par les lois ou décrets rendus pendant l'année 1868 (A).					CRÉANCES de l'exercice 1867 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1868. (Chapitre spécial des exercices clos.)						CRÉANCES de l'exercice 1864 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1864.	Exercice 1865.	Exercice 1866.	Exercice 1867.	TOTAL.		Exercice 1863.	Exercice 1864.	Exercice 1865.	Exercice 1866.	Exercice 1867.	TOTAL.		
Ministère d'État	"	"	"	"	"	8,490 [illegible]	"	"	"	4,303f 33c	"	4,303f 33c	178f 89c	
Justice et cultes — Service de la justice	"	127f 05c	3,244f 77c	"	3,371f 82c	12,674 [illegible]	"	688f 32c	317f 05c	6,244 14	"	7,249 51	8,529 27	(A) Ces crédits sont développés par exercice et par ministère dans les pages suivantes.
Justice et cultes — Service des cultes	69,494f 60c	9,842 45	26,701 73	"	106,038 78	128,244 [illegible]	"	33,366 67	19,212 59	112,469 28	"	165,048 54	81,718 46	
Affaires étrangères	4,450 80	47,975 06	145,151 71	"	197,577 57	27,539 [illegible]	"	32,578 34	52,512 20	173,262 05	"	258,352 59	3,523 47	
Intérieur	35,318 63	86,562 80	36,948 95	"	158,830 38	192,423 [illegible]	"	36,472 84	84,391 38	189,525 48	"	310,389 70	44,039 19	
Finances	2,735 97	2,845 24	1,327 41	"	6,908 62	2,896,431 [illegible]	(B) 34f 50c	113,068 90	258,163 03	739,261 76	626,371f 85c	1,736,900 04	1,309,183 28	
Guerre	93,177 38	161,061 15	"	"	254,238 53	1,493,800 [illegible]	"	95,513 26	170,484 65	728,480 11	"	994,478 02	582,640 10	
Gouvernement général de l'Algérie	140 00	600 00	"	"	740 00	225,814 [illegible]	"	140 00	705 80	21,065 27	"	21,911 07	11,574 90	(B) Payements faits aux colonies en 1867 et notifiés en France pendant l'année 1868.
Marine et colonies	73,466 65	144,181 98	66,480 53	"	284,129 16	111,416 [illegible]	(B) 41 24	152,426 92	242,134 44	181,386 66	"	575,989 26	36,254 14	
Instruction publique	"	"	"	"	"	131,703 [illegible]	"	11,465 00	6,188 50	88,527 87	"	106,181 37	17,412 50	
Agriculture, commerce et travaux publics	2,246 50	7,860 49	324,206 47	"	334,313 46	345,951 [illegible]	"	10,849 69	21,559 10	415,170 83	"	447,579 62	31,531 85	
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	929 58	1,330 56	"	"	2,260 14	112,274 [illegible]	"	946 68	1,830 56	17,510 71	"	20,287 95	180 78	
	281,960 11	462,386 78	604,061 57	"	1.348,408 46	5,686,764 [illegible]	75 74	487,516 62	857,499 30	2,677,207 49	626,371 85	4,648 671 00	2,126,766 83	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1864. (Loi de règlement du 30 mai 1868.)

Situation définitive au 1er janvier 1869, époque à partir de laquelle cet exercice ayant atteint sa période quinquennale cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1865.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1866.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1867.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1868.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1865.	Exercice 1866.	Exercice 1867.	Exercice 1868.	TOTAL.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
Ministère d'État	10,070f 53c	"	"	"	"	10,070f 53c	"	9,891f 64c	"	"	9,891f 64c	178f 89c	(A) Décret du 19 octobre 1868 ... 69,494f 60c (B) Loi du 2 août 1868 ... 4,450 80 (C) *Idem* ... 35,318 63
Justice et cultes — Justice	11,640 09	"	"	"	"	11,640 09	"	2,422 50	"	688f 32c	3,110 82	8,529 27	
Justice et cultes — Cultes	108,730 22	"	56,725f 68c	35,275f 99c	(A) 69,494f 60c	270,226 49	"	105,748 48	49,392f 88c	33,366 67	188,508 03	81,718 46	(D) *Idem* ... 2,535f 28c; Décret du 28 juillet 1868 ... 200 69 — 2,735 97
Affaires étrangères	21,998 01	"	90,221 41	61,112 89	(B) 4,450 80	177,783 11	"	108,642 94	33,038 36	32,578 34	174,259 64	3,523 47	(E) Loi du 2 août 1868 ... 93,177 38 (F) *Idem* ... 140 00
Intérieur	74,519 86	"	191,979 69	25,297 48	(C) 35,318 63	327,115 66	"	229,579 78	17,023 85	36,472 84	283,076 47	44,039 19	(G) Décret du 12 novembre 1868 ... 73,466 65 (H) Loi du 2 août 1868 ... 2,246 50
Finances	3,557,225 50	"	34,514 66	10,601 62	(D) 2,735 97	3,605,077 75	338,847f 92c	1,419,424 00	224,553 65	113,068 90	2,295,894 47	1,309,183 28	(I) *Idem* ... 929 58
Guerre	956,645 80	"	"	68,135 33	(E) 93,177 38	1,117,958 51	"	334,335 99	105,469 16	95,513 26	535,318 41	582,640 10	281,960 11
Gouvernement général de l'Algérie	24,939 13	"	420 00	695 60	(F) 140 00	26,194 73	"	13,800 90	678 93	140 00	14,619 83	11,574 90	
Marine et colonies	1,037,677 88	"	143,101 76	98,067 22	(G) 73,466 65	1,352,313 51	324,238 25	728,959 28	200,434 92	152,426 92	1,316,059 37	36,254 14	
Instruction publique	395,257 15	"	"	"	"	395,257 15	"	359,996 94	6,382 71	11,465 00	377,844 65	17,412 50	
Agriculture, commerce et travaux publics	201,273 32	"	7,577 83	496,253 01	(H) 2,246 50	707,350 66	"	152,666 48	512,302 64	10,849 69	675,818 81	31,531 85	
Ministère de la Maison de l'Empereur	19,458 02	"	134 50	51 00	(I) 929 58	20,573 10	"	18,914 64	531 00	946 68	20,392 32	180 78	
	6,419,435 51	"	524,675 53	795,490 14	281,960 11	8,021,561 29	773,086 17	3,484,383 57	1,149,808 10	487,516 62	5,894,794 46	2,126,766 83	
		1,602,125f 78c											

Suite du COMPTE D'APUREMENT DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 186 (Loi de règlement du 24 avril 1869.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1869.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1866.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1867.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1868.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1866.	Exercice 1867.	Exercice 1868.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1869.
Ministère d'État	667f 39c	"	387f 80c	"	1,055f 19c	"	974f 46c	"	974f 46c	80f 73c
Justice et cultes — Justice	10,029 93	"	"	(A) 127f 05c	10,156 98	"	2,649 87	317f 05c	2,966 92	7,190 06
Justice et cultes — Cultes	223,590 46	"	7,486 10	(B) 9,842 45	240,919 01	"	177,255 82	19,212 59	196,468 41	44,450 60
Affaires étrangères	62,155 88	"	49,735 79	(C) 47,975 06	159,866 73	"	106,402 68	52,512 20	158,914 88	951 85
Intérieur	104,923 11	"	1,733 93	(D) 86,562 80	193,219 84	"	82,402 47	84,391 38	166,793 85	26,425 99
Finances	2,681,381 72	"	6,809 62	(E) 2,845 24	2,691,036 58	522,491f 03c	720,601 50	258,163 03	1,501,255 56	1,189,781 02
Guerre	774,135 38	"	"	(F) 161,061 15	935,196 53	"	527,434 79	170,484 65	697,919 44	237,277 09
Gouvernement général de l'Algérie	24,799 54	"	"	(G) 600 00	25,399 54	"	22,562 10	705 80	23,267 90	2,131 64
Marine et colonies	135,734 44	"	114,584 76	(H) 144,181 98	394,501 18	"	137,572 21	242,134 44	379,706 65	14,794 53
Instruction publique	175,925 17	"	"	"	175,925 17	"	147,157 34	6,188 50	153,345 84	22,579 33
Agriculture, commerce et travaux publics	168,521 62	"	849,500 65	(I) 7,860 49	1,025,882 76	"	976,659 27	21,559 10	998,218 37	27,664 39
Ministère de la Maison de l'Empereur	43,062 49	"	12,597 42	(J) 33 6	56,990 47	"	42,598 82	1,830 56	44,429 38	12,561 09
	4,404,927 13	"	1,042,836 07	462,386 78	5,910,149 98	522,491 03	2,944,271 33	857,499 30	4,324,261 66	1,585,888 32
		1,505,222f 85c								

OBSERVATIONS.

(A)	Loi du 2 août 1868		127f 05c
(B)	Décret du 19 octobre 1868		9,842 45
(C)	Loi du 2 août 1868		47,975 06
(D)	*Idem*		86,562 80
(E)	*Idem*	2,218f 93c	2,845 24
	Décret du 28 juillet 1868	626 31	
(F)	Loi du 2 août 1868		161,061 15
(G)	*Idem*		600 00
(H)	*Idem*	124,471f 29c	144,181 98
	Décret du 12 novembre 1868	19,710 69	
(I)	Loi du 2 août 1868		7,860 49
(J)	*Idem*		1,330 56
			462,386 78

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1866. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1869.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer — par des lois et décrets rendus pendant l'année 1867.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer — par des lois et décrets rendus pendant l'année 1868.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1867.	Exercice 1868.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1869.	OBSERVATIONS.
Ministère d'État	4,346f 66c	"	"	4,346f 66c	"	4,303f 33c	4,303f 33c	43f 33c	
Justice et cultes — Justice	13,202 96	"	(A) 3,244f 77c	16,447 73	"	6,244 14	6,244 14	10,203 59	(A) Décret du 12 novembre 1868 ... 3,244f 77c (B) Décret du 19 octobre 1868 ... 26,701 73
Justice et cultes — Cultes	157,668 04	"	(B) 26,701 73	184,369 77	"	112,469 28	112,469 28	71,900 49	(C) Loi du 2 août 1868 ... 145,151 71 (D) *Idem* ... 36,948 95
Affaires étrangères	44,178 67	"	(C) 145,151 71	189,330 38	"	173,262 05	173,262 05	16,068 33	(E) Décret du 28 juillet 1868 ... 1,327 41
Intérieur	162,901 92	"	(D) 36,948 95	199,850 87	"	189,525 48	189,525 48	10,325 39	(F) Décret du 12 novembre 1868 ... 66,480 53 (G) Loi du 2 août 1868 ... 324,206 47
Finances	2,678,747 98	"	(E) 1,327 41	2,680,075 39	504,117f 07c	739,261 76	1,243,378 83	1,436,696 56	Total ... 604,061 57
Guerre	2,627,509 82	"	"	2,627,509 82	"	728,480 11	728,480 11	1,899,029 71	
Gouvernement général de l'Algérie	26,304 41	"	"	26,304 41	"	21,065 27	21,065 27	5,239 14	
Marine et colonies	557,411 68	"	(F) 66,480 53	623,892 21	"	181,386 66	181,386 66	442,505 55	
Instruction publique	139,515 24	"	"	139,515 24	"	88,527 87	88,527 87	50,987 37	
Agriculture, commerce et travaux publics	202,059 78	"	(G) 324,206 47	526,266 25	"	415,170 83	415,170 83	111,095 42	
Ministère de la Maison de l'Empereur	18,636 11	"	"	18,636 11	"	17,510 71	17,510 71	1,125 40	
	6,632,483 27	"	604,061 57	7,236,544 84	504,117 07	2,677,207 49	3,181,324 56	4,055,220 28	
		604,061f 57c							

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1867. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1869.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES créances admises en vertu de crédits additionnels.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1868. — (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1869.
Ministère d'État	8,490f 57c	"	8,490f 57c	"	8,490f 57
Justice et cultes — Justice	12,674 06	"	12,674 06	"	12,674 06
Justice et cultes — Cultes	128,244 57	"	128,244 57	"	128,244 57
Affaires étrangères	27,539 16	"	27,539 16	"	27,539 16
Intérieur	192,423 69	"	192,423 69	"	192,423 69
Finances	2,896,431 59	"	2,896,431 59	626,371f 85c	2,270,059 74
Guerre	1,493,800 50	"	1,493,800 50	"	1,493,800 50
Gouvernement général de l'Algérie	225,814 32	"	225,814 32	"	225,814 32
Marine et colonies	111,416 67	"	111,416 67	"	111,416 67
Instruction publique	131,703 11	"	131,703 11	"	131,703 11
Agriculture, commerce et travaux publics	345,951 77	"	345,951 77	"	345,951 77
Ministère de la Maison de l'Empereur	112,274 17	"	112,274 17	"	112,274 17
	5,686,764 18	"	5,686,764 18	626,371 85	5,060,392 33

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1869, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTERES.	Montant des créances restant à payer — Exercice 1865.	Exercice 1866.	Exercice 1867.	Total.	OBSERVATIONS.
Ministère d'État	80f 73c	43f 33c	8,490f 57c	8,614f 63c	
Justice et cultes — Justice	7,190 06	10,203 59	12,674 06	30,067 71	
Justice et cultes — Cultes	44,450 60	71,900 49	128,244 57	244,595 66	
Affaires étrangères	951 85	16,068 33	27,539 16	44,559 34	
Intérieur	26,425 99	10,325 39	192,423 69	229,175 07	
Finances	1,189,781 02	1,436,696 56	2,270,059 74	4,896,537 32	
Guerre	237,277 09	1,899,029 71	1,493,800 50	3,630,107 30	
Gouvernement général de l'Algérie	2,131 64	5,239 14	225,814 32	233,185 10	
Marine et colonies	14,794 53	442,505 55	111,416 67	568,716 75	
Instruction publique	22,579 33	50,987 37	131,703 11	205,269 81	
Agriculture, commerce et travaux publics	27,664 39	111,095 42	345,951 77	484,711 58	
Ministère de la Maison de l'Empereur	12,561 09	1,125 40	112,274 17	125,960 66	
	1,585,888 32	4,055,220 28	5,060,392 33	10,701,500 93	

COMPTE

DU

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

SUR

LE COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Dans l'intention de procurer au Pouvoir législatif les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui avait déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi sa haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement avait, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service étaient résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'avait annoncé en en proposant l'adoption, ce tableau était ensuite remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées se trouvaient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Ces dispositions ont été appliquées aux budgets de 1840 à 1862 inclusivement. Mais la loi du 2 juillet 1862 sur le budget ordinaire de l'exercice 1863 ayant classé les recettes et les dépenses départementales au nombre des éléments qui composent le *Budget des dépenses sur ressources spéciales*, dont le règlement, à partir de cette époque, fait l'objet d'un titre particulier dans la loi annuelle des comptes, il n'y avait plus lieu de considérer et de faire sanctionner isolément les résultats du service départemental proprement dit. Toutefois, on a pensé que les développements qui constituaient précédemment le compte dudit service départemental pourraient n'être pas sans intérêt au moment où d'assez profondes modifications viennent d'être apportées aux attributions des conseils généraux par la loi du 18 juillet 1866, et, par ce motif, on a cru devoir les maintenir encore dans le compte général rendu pour l'année 1868.

Les ressources départementales de l'exercice 1867 ont été fixées par la loi de finances du 18 juillet 1866 à la somme de	145,760,500f 00c
Cette prévision s'est augmentée, savoir :	
1° Des fonds restés libres à la clôture des budgets départementaux des exercices 1865 et 1866, dont le report à l'exercice 1867 a eu lieu conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi du 10 mai 1838	18,486,301 33
2° De la plus-value résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental, s'élevant à la somme de (voir le tableau ci-après, page 714)	7,984,275 70
Les ressources départementales se trouvent ainsi portées dans leur ensemble à	172,231,077 03

Note sur le Compte du Service départemental.

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice	156,003,944f 46c	172,231,077f 03c
Fonds reportés à l'exercice 1868	16,140,795 28	
Fonds reportés à l'exercice 1869	86,337 29	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère de l'intérieur	163,659,942f 83c	172,231,077f 03c
——— des finances	309,948 33	
——— de l'instruction publique	8,261,185 87	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1867 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

Quant aux produits éventuels des départements, le mode spécial de comptabilité qui leur avait été appliqué depuis la loi du 10 mai 1838, ne pouvait plus se concilier avec la forme des budgets départementaux, telle qu'elle résulte de la loi du 18 juillet 1866 sur les conseils généraux. A partir de 1868, ces produits ont été directement inscrits par les comptables au *budget des ressources spéciales* auquel on a également imputé le solde disponible de l'ancien compte des *Produits éventuels du service départemental*, et la portion non employée de ces fonds, en clôture d'exercice, sera reportée à l'exercice suivant, en même temps que les autres ressources spéciales disponibles.

En conséquence, il n'y a plus lieu de dresser le tableau qui avait pour objet de déterminer, par département, le solde créditeur du compte des produits éventuels à la fin de chaque année.

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte définitif des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1867.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE.				RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.							
					RECETTE.				DÉPENSE.			
	Fonds reportés des exercices précédents.	Recettes et dépenses prévues par le budget.	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées.	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	Fonds reportés de l'exercice 1865.	Fonds reportés de l'exercice 1866.	RECETTES de l'exercice 1867.	TOTAL de la recette.	DÉPENSES de l'exercice 1867.	Fonds reportés à l'exercice 1868.	Fonds reportés à l'exercice 1869.	TOTAL de la dépense.
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	989,145f 76c	39,485,000f 00c	1,996,033f 81c	42,470,179f 57c	728,729f 92c	260,415f 84c	41,481,033f 81c	42,470,179f 57c	41,776,054f 64c	694,124f 93c	"	42,470,179f 57c
2e Section — Dépenses facultatives	2,816,985 56	20,982,500 00	A déd. 752,769 79	23,046,715 77	553,420 30	1,563,565 26	20,229,730 21	23,046,715 77	20,761,939 03	2,284,776 74	"	23,046,715 77
3e Section. — Dépenses extraordinaires	11,577,107 83	49,370,000 00	5,598,111 97	66,545,219 80	886,037 55	8,691,070 28	54,968,111 97	66,545,219 80	56,370,385 18	10,174,834 62	"	66,545,219 80
4e Section. — Dépenses spéciales	2,296,517 06	28,647,000 00	654,310 63	31,597,827 69	304,420 35	1,992,096 71	29,301,310 63	31,597,827 69	29 299,840 04	2,297,987 65	"	31,597,827 69
	17 679,756 21	138,484,500 00	7,495,686 62	163,659,942 83	172,608 12	12,507,148 09	145,980,186 62	163,659,942 83	148,208,218 89	15,451,723 94	"	163,659,942 83
					17,679,756f 21c					15,451,723f 94c		
Ministère des finances. — Cadastre	141,816 02	100,000 00	68,132 31	309,948 33	141,816 02	"	168,132 31	309,948 33	148,077 67	161,870 66	"	309,948 33
Ministère de l'instruction publique et des cultes. — Instruction primaire	664,729 10	7,176,000 00	420,456 77	8,261,185 87	540,664 70	124,064 40	7,596,456 77	8,261,185 87	7,647,647 90	527,200 68	86,337 29	8,261,185 87
					664,729f 10c					613,537f 97c		
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	18.486,301 33	145,760,500 00	7,984,275 70	172,231,077 03	355,088 84	12,631,212 49	153,744,775 70	172,231,077 03	156,003,944 46	16,140,795 28	86,337 29	172,231,077 03
					18,486,301f 33c					16,227,132f 57c		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

RECETTE.				DÉPENSE.	
1re SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).					
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1865 ET 1866.					
Exercice 1865 — Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	614,631f 02c	728,729f 92c	989,145f 76c		
Exercice 1865 — Produits éventuels ordinaires	114,098 90				
Exercice 1866 — Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	212,001 92	260,415 84			
Exercice 1866 — Produits éventuels ordinaires	48,413 92				
RECETTES DE L'EXERCICE 1867.					
Produit des 10 centimes 5/10es additionnels ordinaires imposés par la loi	22,478,390 72	37,442,625 57	41,481,033f 81c		
Produit des 7 centimes additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	14,964,234 85				
Produits éventuels ordinaires		4,038,408 24			
			42,470,179f 57c		
DÉPENSES DE L'EXERCICE 1867.					
Travaux ordinaires des bâtiments départementaux				2,258,499f 10c	
Contributions dues par les propriétés des départements				3,857 55	
Loyers des hôtels de préfectures et de sous-préfectures et du local affecté au service départemental de l'instruction publique				290,950 39	
Mobilier des préfectures, des sous-préfectures et du local désigné ci-dessus				834,893 67	
Casernement de la gendarmerie				2,737,486 62c	
Frais d'assises et tribunaux				1,736,206 85	
Entretien des routes départementales				16,348,769 05	41,776,054f 64c
Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres				8,418,879 86	
Aliénés				7,062,792 62	
Impressions				188,919 70	
Œuvres départementales				402,856 89	
Dépenses diverses ordinaires				432,541 69	
Dépenses départementales ordinaires				431,913 86	
Dépenses diverses, payées à Paris, sur ordonnances du ministre de l'intérieur, à titre de dépenses départementales				27,486 79	
FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1868.					
Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun				486,856 03	694,124 93
Produits éventuels ordinaires				207,268 90	
					42,470,179 57

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Tableau définitif des Recettes et des Dépenses.*

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

RECETTE.

2e Section. — Dépenses facultatives (art. 16 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1865 ET 1866.

Exercice 1865.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	403,346f 87c	1,253,420f 30c	2,816,985f 50c
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	35,094 74		
	Subventions communales ou particul. pour trav. de routes et autres recettes, etc.	814,978 69		
Exercice 1866.	Produit des centimes additionnels facultatifs	573,651 59	1,563,565 26	
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	100,988 33		
	Subventions communales ou particul. pour trav. de routes et autres recettes, etc.	888,925 34		

RECETTES DE L'EXERCICE 1867.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	16,287,849 26	20,229,730 21
Produits éventuels facultatifs	858,880 80	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	3,083,000 15	
		23,046,715 77

3e Section. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1865 ET 1866.

Exercice 1865.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	2,690,987f 77c	2,886,037f 55c	11,577,107f 83c
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	195,049 78		
Exercice 1866.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	6,992,347 80	8,691,070 28	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	1,698,722 48		

RECETTES DE L'EXERCICE 1867.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	42,017,605 30	54,968,111 67
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	12,950,506 67	
		66,545,219 80

4e Section. — Dépenses spéciales (art. 13 et 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1865 ET 1866.

Exercice 1865.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	304,420f 35c	304,420f 35c	2,296,517f 06c
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	"		
Exercice 1866.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	843,056 40	1,992,096 71	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	1,149,040 31		

RECETTES DE L'EXERCICE 1867.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	15,627,346 14	29,301,310 63
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	13,673,964 49	
		31,597,827 69

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1867.

Travaux neufs des édifices départementaux	2,443,820f 43c	20,761,939f 03c
Travaux des routes départementales	5,397,908 29	
Subventions aux communes	1,150,821 83	
Encouragements et secours	3,527,435 98	
Cultes	363,797 98	
Secours contre la mendicité	4,373,687 61	
Dépenses diverses	3,021,912 50	
Dettes départementales extraordinaires	482,554 41	
Dépenses diverses, payées à Paris, sur ordonnances du ministre de l'intérieur, à titre de dépenses départementales	"	

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1868.

Produit des centimes additionnels facultatifs	968,882 00	2,284,776 74
Produits de propriétés départementales non affectées à un service public	127,540 55	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes et autres recettes	1,188,404 19	
		23,046,715 77

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1867.

Dépenses diverses imputées sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	43,103,202f 00c	56,370,385f 18c
——— sur le produit d'emprunts autorisés par des lois spéciales	13,267,183 18	

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICES 1868.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	8,597,738 87	10,174,834 62
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	1,577,095 75	
		61,545,219 80

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1868.

Dépenses des chemins vicinaux imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	15,659,707f 41c	29,299,840f 04c
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	13,640,132 63	

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1868.

Produit de centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	1,115,115 48	2,297,987 65
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	1,182,872 17	
		31,597,827 69

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Tableau définitif des Recettes et des Dépenses.*

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DES FINANCES.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1865.

Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	141,816f 02c

RECETTES DE L'EXERCICE 1867.

Produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre	168,132 31
	309,948 33

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1865 ET 1866.

Exercice 1865..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	473,131f 41c	540,664f 70c	664,729f 10c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	67,533 29		
Exercice 1866..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	95,089 77	124,064 40	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	28,974 63		

RECETTES DE L'EXERCICE 1867.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction prim.	6,089,563 33	6,627,424 91	7,596,456 77
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	442,102 16		
Produit de la subvention allouée par le budget départemental pour le service de l'instruction primaire.	95,759 42		
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires		969,031 86	
			8,261,185 87

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1867.

Dépenses du cadastre. — Frais d'arpentage, d'expertise et dépenses diverses	148,077f 67c

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1868.

Portion des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	161,870 66
	309,948 33

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1867.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école	2,876,918f 96c	4,558,770f 91c	7,647,647 90
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires	1,625,195 28		
	Dépenses des commissions d'examen et des délégations cantonales; frais généraux d'impression	56,656 67		
	Dépenses extraordinaires.			
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.)	115,062f 66c	6,688,836f 89c	
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	469,774 17		
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles	55,940 99		
	Subventions spéciales des écoles primaires désignées spécialement par les conseils généraux	97,268 55		
	Achats de livres pour les élèves indigents	44,736 80		
	Encouragements pour l'instruction des filles	200,426 34		
	Subventions aux classes d'adultes	135,485 39	2,130,065 98	
	Idem aux salles d'asile et ouvroirs	157,604 47		
	Encourag^ts et secours aux instituteurs et institutrices en exercice.	51,197 40		
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices	141,284 77		
	Indemnité aux inspecteurs des écoles primaires	87,536 37		
	Dépenses non acquittées des années antérieures	69,269 15		
	Cours normaux destinés aux institutrices	291,632 02		
	Dépenses imprévues	151,703 05		
	Frais généraux d'impression	27,679 85		
	Entretien d'élèves maîtres à l'école de Cluny	33,473 00		
Dépenses d'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires		741,699 51	958,811 01
	Dépenses extraordinaires		180,095 51	
	Dépenses non acquittées des années antérieures		37,015 99	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1867 ET 1869.

Exercice 1868...	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	506,809 20	527,200 68	613,537 97
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	20,391 48		
Exercice 1869...	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	"	86,337 29	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	86,337 29		
				8,261,185 87

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE

POUR L'ANNÉE 1868.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE

PENDANT L'ANNÉE 1868.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour les services locaux et provinciaux, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués pendant l'année 1868 par les comptables du Trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, les receveurs des contributions diverses, les receveurs des postes, et enfin par les trésoriers payeurs.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perceptions auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du Trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par provinces et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin le décret du 27 octobre 1858 ayant supprimé le *service municipal* de l'Algérie, constitué par l'ordonnance du 21 août 1839, en y substituant, à partir du 1er janvier 1859, les services des *budgets provinciaux* et des *budgets des localités non érigées en communes*, des tableaux spéciaux sont joints à ceux indiqués ci-dessus et font connaître, avec le développement qu'elles comportent, les différentes natures de recettes et de dépenses effectuées pour les services locaux et provinciaux.

L'ensemble des services financiers en Algérie, pour l'année 1868, présente les résultats suivants :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	21,392,230f 71c	107,515,823f 36c	"	86,123,592f 65c
Services spéciaux	17,272,430 53	16,755,981 22	516,449f 31c	"
Service de trésorerie	64,612,804 77	62,598,061 16	2,014,743 67	"
Mouvements de fonds	163,185,827 61	86,039,455 70	77,146,371 91	"
Diminution des encaisses	6,446,027 76	"	6,446,027 76	"
	272,909,321 38	272,909,321 38	86,123,592 65	86,123,592 65

Note sur le Compte des services financiers en Algérie.

Voici, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

		EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :			
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie	14,285,602f 42c		
Produits universitaires. — Enseignement supérieur	1,880 00		
Recettes sur retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	442,106 24		
Recettes sur les produits divers du budget	6,564,648 05		
Produits divers spéciaux	97,994 00		
ENSEMBLE	21,392,230 71		
Payements faits sur les ordonnances des Ministres	107,515,823 36		
	86,123,592 65	"	86,123,592f 65c
Services spéciaux :			
Recettes	17,272,430 53		
Dépenses	16,755,981 22		
	516,449 31	516,449f 31c	"
Opérations de trésorerie :			
Recettes	64,612,804 77		
Dépenses	62,598,061 10		
	2,014,743 67	2,014,743 67	"
Mouvements de fonds :			
Recettes	163,185,827 61		
Dépenses	86,039,455 70		
	77,146,371 91	77,146,371 91	"
		79,677,564 89	86,123,592 65
EXCÉDANT des payements sur les recettes		6,446,027f 76c	

Cet excédant de payements justifie la diminution que les encaisses des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1868.

Ces encaisses s'élevaient, au commencement de l'année 1868, à	44,262,975f 33c
Au 1er janvier 1869, ils montaient à	37,816,947 57
DIFFÉRENCE pareille	6,446,027 76

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1868 par les Comptables du Trésor en Algérie.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1868 :			
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	5,041f 72c	4,631,248f 95c	44,262,975f 33
——— des douanes	66,103 43		
——— des contributions diverses	4,409,113 69		
——— des postes	150,990 11		
Trésoriers payeurs en Algérie		39,631,726 38	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

1° BUDGET ORDINAIRE.

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.	EXERCICE 1869.	TOTAL.
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	395,370f 11c	4,597,980f 71c	"	4,993,350f 82c
Droits de douanes, de navigation et recettes accessoires	2,000 00	2,147,212 68	"	2,149,212 68
Contributions diverses	701,526 78	5,144,484 23	"	5,846,011 01
Produits des postes	"	898,364 27	"	898,364 27
Prélèvement sur les recettes des services locaux et provinciaux	7,619 19	6,960 51	"	14,579 70
Produit des taxes de la télégraphie privée	25,344 44	355,919 50	"	381,263 94
Produit de la taxe des brevets d'invention	"	2,820 00	"	2,820 00
	1,131,860 52	13,153,741 90	"	14,285,602 42
Produits universitaires. — Enseignement supérieur	"	1,880 00	"	1,880 00
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	34,494 90	407,611 34	"	442,106 24
Produits divers. — Recettes de diverses natures	33,061 70	6,531,586 35	"	6,564,648 05
Total	1,199,417 12	20,094,819 59	"	21,294,236 71

2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.				
Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	"	2,749 33	"	2,749 33
Subvention locale de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	"	18,000 00	"	18,000 00
Remboursement par les budgets provenant du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	"	7,200 00	"	7,200 00
Part contributive des tribus dans les frais de la délimitation de la propriété arabe	69,093 85	950 82	"	70,044 67
Total	69,093 85	28,900 15	"	97,994 00
Total des budgets	1,268,510 97	20,123,719 74	"	21,392,230 71

SERVICES SPÉCIAUX.

Produits locaux et provinciaux	Recettes de l'exercice 1867	1,160,911f 68c	17,094,967f 74c	17,272,430 53
	——— 1868	15,934,056 06		
Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor			143,550 00	
Produit de l'emprunt de 429 millions			33,912 79	
		A reporter	38,664,661 24	44,262,975 33

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

1° BUDGET ORDINAIRE.

		1867.	1868.	1869.	TOTAL.
Dette publique et dotations		420,549f 78c	1,146,530f 62c	"	1,567,080f 40c
Ministère d'État		"	"	"	"
——— de la justice et des cultes	Justice	53,628 13	1,051,022 63	"	1,104,650 76
	Cultes	416,604 50	577,906 32	"	994,510 82
——— de l'intérieur		"	"	"	"
——— des finances		5,522 38	460,773 54	"	466,295 92
——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie	Guerre	4,229,495 89	56,223,005 72	1,970,604f 13c	62,423,105 74
	Gouvernement général de l'Algérie	2,287,051 03	11,320,284 70	"	13,607,335 73
Ministère de la marine et des colonies		54,160 67	1,209,725 12	"	1,263,885 79
——— de l'instruction publique		61,507 08	139,038 21	"	200,545 29
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		600 00	1,900 00	"	2,500 00
——— de la maison de l'Empereur et des beaux-arts		175 00	525 00	"	700 00
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics		86,250 15	2,797,245 18	20,000 00	2,903,495 33
Remboursements, restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		108,129 15	69,525 12	"	177,654 27
		7,723,673 76	74,997,482 16	1,990,604 13	84,711,760 05

2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie	Gouvernement général de l'Algérie	13,442 79	91,560 39	"	105,003 18

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie	Guerre	396,191 54	634,643 36	"	1,030,834f 90c
	Gouvernement général de l'Algérie	3,924,301 82	17,533,120 73	"	21,457,422 55
Ministère de la marine et des colonies		9,288 46	78,249 90	"	87,538 36
——— de l'instruction publique		1,000 00	20,000 00	"	21,000 00
		4,330,781 82	18,266,013 99	"	22,596,795 81

4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Guerre	"	74,382 77	"	74,382 77
——— de la marine et des colonies	"	27,262 80	"	27,262 80
——— des finances	"	470 00	148 75	618 75
	"	102,115 57	148 75	102,264 32
Total du service des budgets	12,067,898 37	93,457,172 11	1,990,752 88	107,515,823 36

SERVICES SPÉCIAUX.

Produits locaux et provinciaux	Dépenses de l'exercice 1867	3,774,579 39	16,639,095 63	16,755,981 22
	——— 1868	12,864,516 24		
Remboursements de capitaux de cautionnements			116,885 59	
		A reporter		124,271,804 58

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite de l'*État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1868 par les Comptables du Trésor en Algérie.*

Report			38,664,661f 24c	44,262,975f 33c
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Traites et mandats	21,137,114f 96c			
Divers correspondants	23,775 44			
Divers services publics	15,724,873 98			
Divers, *i/c* avec les receveurs des revenus indirects	23,333,455 33	64,612,804f 77c		
Fonds particuliers des comptables des finances	11,875 60			
Correspondants des payeurs d'armées et autres comptables des finances	2,317,190 30			
Avances pour divers services	2,064,519 16			
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Fonds reçus par les trésoriers payeurs en Algérie du caissier payeur central du Trésor	83,024,315f 91c			
——— de divers trésoriers payeurs généraux	7,400,000 00		227,798,632 38	
——— des payeurs des armées	"			
——— de leurs collègues	9,288,006 68			
——— des colonies	1,940 13			
——— des receveurs de l'enregistrement	9,708,818 30			
——— des receveurs des douanes	4,368,983 21			
——— des receveurs des contributions diverses	21,222,900 90			
——— des receveurs des postes	1,379,397 30			
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	118,240 00	163,185,827 61		
——— des douanes	"			
——— des contributions diverses	11,402,110 00			
——— des postes	454,586 64			
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues d'Algérie et de France	259,145 38			
Fonds que les receveurs des douanes ont reçus de leurs collègues, et virement de fonds avec d'autres comptables	4,042,717 66			
Fonds que les receveurs des contributions diverses ont reçus de leurs collègues et d'autres comptables	10,384,978 12			
Fonds que les receveurs des postes ont reçus d'autres comptables	129,687 38			
Total des recettes de l'année			266,463,293 62	266,463,293 62
Total général				310,726,268 95

Report			124,271,804f 58c	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Émission de traites et mandats	19,717,354f 65c			
Divers correspondants	23,775 44			
Divers services publics	15,194,481 42			
Divers *i/c* avec les receveurs de revenus indirects	23,279,068 26	62,598,061f 10c		
Fonds particuliers des comptables des finances	6,675 97			
Correspondants des trésoriers payeurs et autres comptables	2,267,355 90			
Avances pour divers services	2,109,207 94			
Débets de comptables	141 52			
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs de l'Algérie au caissier payeur central du Trésor	7,385,705f 10c		148,637,516 80	
——— aux trésoriers payeurs généraux	5,043,219 13			
——— aux payeurs des armées	"			
——— à leurs collègues	9,321,082 24			
——— des colonies	4,678 18			
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines	118,240 00			
——— aux receveurs des douanes	"			
——— aux receveurs des contributions diverses	11,402,110 00			
——— aux receveurs des postes	454,586 64			
Fonds envoyés aux trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	9,708,818 70	86,039,455 70		
——— et au caissier payeur central (traites) par les receveurs des douanes	5,182,627 21			
——— par les receveurs des contributions diverses	21,225,762 69			
——— par les receveurs des postes	1,379,397 30			
Fonds envoyés par les receveurs de l'enregistrement à leurs collègues de l'Algérie et de France et à d'autres comptables	860,919 15			
——— des douanes à leurs collègues et dépenses par virements avec d'autres comptables	99,919 14			
——— des contributions diverses à leurs collègues et dépenses par virements avec d'autres comptables	13,206,634 79			
Fonds envoyés par les receveurs des postes à leurs collègues et à d'autres comptables	645,755 43			
Total des dépenses de l'année			272,909,321 38	272,909,321f 38c
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1869 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		3,512f 39c		
——— des douanes		77,047 26	4,454,643 10	
——— des contributions diverses		4,232,481 11		
——— des postes		141,602 34		37,816,947 57
Trésoriers payeurs en Algérie			33,362,304 47	
Total général				310,726,268 95

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1868.

Solde en caisse au 1er janvier 1868					5,041f 72c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 740, 742 et 746.)

Exercice 1867	Enregistrement, greffe, hypothèques		23,245f 23c	395,370f 11c	
	Timbre		"		
	Produits des domaines		352,287 36		
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères		544 77		
	Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État		"		
	Produits des forêts et de la pêche		18,935 12		
	——— divers		357 63		
Exercice 1868	Enregistrement, greffe, hypothèques	1,368,904f 16c	4,597,980 71	4,602,452 23	4,997,822f 34c
	Timbre	1,164,036 62			
	Produits des domaines	1,561,714 22			
	Prix de vente d'objets mob. provs des ministères	385,050 25			
	Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	9,175 80			
	Produits des forêts et de la pêche	105,957 26			
	——— divers	3,142 40			
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		4,471 52		

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement, pages 758 à 765.)

Services locaux et provinciaux.	Recettes de l'exercice 1867	28,725 63	5,456,964 95
	Recettes de l'exercice 1868	5,428,239 32	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds reçus pour le compte de divers		494,719 83
Fonds particuliers.	— Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse		1,922 33
Recouvrements ou régularisations d'avances.	Frais de justice militaire remboursés par le ministère de la guerre	70,023f 25c	216,404 79
	—— de justice maritime remboursés par le ministère de la marine	"	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'administration des forêts	973 86	
	——— l'administration de l'enregistrement et des domaines	43,661 92	
	——— l'agence judiciaire du Trésor	76 65	
	Frais de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État et aux départements	8,855 83	
	—— de location des terrains et bâtiments militaires	324 93	
	—— de location et de vente concernant le domaine de l'État	2,055 52	
	—— de transport de papiers timbrés et d'impressions	898 51	
	3 p. o/o alloués aux distributeurs de papiers timbrés	20,549 46	
	Frais urgents pour les successions vacantes	263 70	
	Frais pour l'administration des successions en déshérence	6 35	
	Gratifications aux gendarmes et gardes pour la constatation de délits de chasse	2,976 00	
	Anciennes avances à régulariser, non comprises dans la nomenclature ci-dessus	15,550 71	
	Autres avances imprévues autorisées par l'autorité supérieure	50,187 10	
	Frais de procédure dans l'intérêt des communes	1 00	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	118,240 00	377,385 38
	—— reçus de leurs collègues	5,500 00	
	Recettes par virements entre les recev. de l'enregt et des domaines dans le département	248,766 53	
	——— hors du département	3,617 48	
	——— entre la France et l'Algérie	1,261 37	
	Total des recettes de l'année		11,545,219 62
	Total général		11,550,261 34

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense pour les services locaux et provinciaux.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 741.)

Exercice 1868. — Ministère de la justice. (Budget ordinaire.)			251,962f 01c

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds remboursés à divers		496,146 85
Fonds particuliers.	— Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse		215 50
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Frais de justice militaire. (Ministère de la guerre)	65,407f 25c	228,545 22
	—— de justice maritime. (Ministère de la marine)	"	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'administration des forêts	1,066 80	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	48,153 20	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'agence judiciaire du Trésor	211 38	
	—— de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État et aux départements	8,947 83	
	—— de location de terrains et bâtiments militaires	352 49	
	—— de locations et de ventes concernant le domaine de l'État	2,999 35	
	—— de transport de papiers timbrés et d'impressions	973 96	
	3 p. o/o alloués aux distributeurs de papiers timbrés	23,201 61	
	Frais urgents pour les successions vacantes	"	
	Frais pour l'administration des successions en déshérence	1,336 86	
	Gratifications aux gendarmes et gardes pour la constatation de délits de chasse	2,767 00	
	Autres avances imprévues autorisées par l'autorité supérieure	73,079 74	
	Frais de procédure dans l'intérêt des communes	47 75	
Objets de comptables			141 52
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	9,708,818 70	10,569,737 85
	Dépenses par virements entre les recev. de l'enregistrem^{t} et des domaines dans le département	248,766 53	
	——— hors du département	3,617 48	
	——— de France et d'Algérie	6,276 04	
	Fonds de subvention fournis à leurs collègues	5,500 00	
	——— à des receveurs des postes	3,750 00	
	——— à des receveurs des contributions diverses	"	
	Versements aux receveurs des contributions diverses	593,009 10	
	Total des dépenses de l'année		11,546,748 95
Solde en caisse au 1er janvier 1869			3,512 39
	Total général		11,550,261 34

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1868.

Solde en caisse au 1er janvier 1868						66,103f 45c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 742 et 746.)

Exercice 1867	Droits de navigation			2,000f 00c		
Exercice 1868	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	1,714,855f 34c	2,147,212f 68c		2,188,801f 00c	
	—— de navigation	37,348 50				
	Recettes accessoires	364,103 67				
	Amendes et confiscations	2,576 12				
	Taxes de plombage et d'estampillage	935 50		2,186,801 00		
	Droits sanitaires	27,308 37				
	Reversement pour rejet de dépense	85 18				
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		39,588 32			

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C de fonds à rembourser.	Caisse des dépôts et consignations. — Recettes de sommes remboursées par cette caisse		"	
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	114,645 17	6,258,047 43	
	Primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	35 45		
	Sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	"		
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,388,234 30		
	Recouvrements pour des tiers	4,334,725 62		
	Fonds particuliers de divers et recettes à classer	420,406 89		
Avances pour divers services des ministères.	Avances sur les fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés des brigades	14,683 05	172,021 13	
	—— pour frais de saisies et de préemptions	236 55		
	—— pour parts de saisies	"		
	—— de primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	"		
	—— de plombage et marques pour les bestiaux	"		
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	34,159 08		
	Frais de bureau, de chauffage et d'éclairage	"		
	Loyers d'immeubles affectés au service	2,500 00		
	Avances diverses	120,442 45		
Fonds particuliers.	Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses		4,344 80	
Mouvements de fonds.	Fonds de subvention reçus des trésoriers payeurs	"	4,042,717 66	
	—— des contributions diverses	82,500 00		
	—— de leurs collègues	"		
	Virements de fonds entre les receveurs des douanes de l'Algérie	19,297 61		
	—— de l'intérieur de la France	25,684 57		
	—— avec les receveurs des contributions diverses	3,914,261 04		
	—— avec les receveurs des contributions indirectes	974 44		
	TOTAL des recettes de l'année		12,665,932 02	12,665,932 02
	TOTAL GÉNÉRAL			12,732,035 45

DÉPENSE.

NOTA. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense pour les services locaux et provinciaux.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 741 et 747.)

Exercice 1867	Ministère des finances. (Budget ordinaire.)		63,931f 62c	1,008,803f 00c
Exercice 1868	Ministère des finances. (*Idem.*) Service général	1,798f 61c	944,871 38	
	—— Frais de régie	943,072 77		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades		119,346 39	6,192,004 32
	Primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)		5 00	
	Sous-répartition de sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations		"	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements		1,385,966 07	
	Versements sur recouvrements faits par des tiers		4,268,836 78	
	Fonds particuliers de diverses recettes à classer		417,850 08	
Avances pour divers services des ministères.	Avances sur fonds de retenues pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades		14,700 95	165,743 32
	—— pour frais de saisies et de préemptions		265 70	
	—— pour parts de saisies		"	
	—— de primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)		"	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux		"	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations		34,159 08	
	Frais de bureau, chauffage et éclairage		"	
	Loyers d'immeubles affectés au service		"	
	Avances diverses		116,617 59	
Comptes de comptables				"
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leurs caisses				5,891 20
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés		4,368,983 21	5,282,546 35
	—— aux receveurs des contributions diverses		59,420 56	
	—— au caissier payeur central. (Traites.)		813,644 00	
	—— à titre de subventions aux receveurs des postes		"	
	—— à titre de subventions aux receveurs des contributions diverses		"	
	Dépenses par virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie		19,297 61	
	—— de l'intérieur de la France		20,653 12	
	Dépenses par virements entre les receveurs des contributions diverses		47 85	
	—— des contributions indirectes de France		500 00	
	TOTAL des dépenses de l'année			12,654,988 19
Solde en caisse au 1er janvier 1869				77,047 26
	TOTAL GÉNÉRAL			12,732,035 45

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1868.

Solde en caisse au 1er janvier 1868					4,409,113f 69c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 744.)

Exercice 1867	Contributions directes	88,781f 75c	701,526f 78c	5,846,011f 01c
	Contributions indirectes	37,958 10		
	Contributions arabes	558,814 25		
	Produits divers	15,972 68		
	Amendes et confiscations	"		
Exercice 1868	Contributions directes	622,404 37	5,144,484 23	
	Contributions indirectes	1,725,273 79		
	Contributions arabes	2,733,896 58		
	Produits divers	62,689 19		
	Amendes et confiscations	220 30		

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement pages 758 à 763.)

Produits locaux et provinciaux.	Recettes de l'exercice 1867	1,132,186 05	11,638,002 79
	——— 1868	10,505,816 74	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	157,752 00		16,580,657 77
	Prix des estampilles délivrées aux débitants	814 00		
	Amendes pour contravention aux droits du Trésor	562 15		
	Amendes pour contraventions en matière de taxes locales et municipales	"		
	Produit brut des impôts arabes à répartir. — Recettes au titre de l'exercice précédent	1,251,734 76		
	——— de l'exercice courant	7,525,361 65		
	Produit brut des amendes frappées en territoire militaire	213,824 15		
	Fonds particuliers reçus de divers	7,430,609 06		
Fonds particuliers des comptables				95,5071
Recouvrements et régularisations d'avances				1,648,166 71
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	11,402,110 00		21,787,088 12
	——— des receveurs des contributions diverses	3,703,200 00		
	——— des receveurs des douanes en Algérie	"		
	Recouvrements faits pour le compte de leurs collègues	3,826,284 70		
	——— des receveurs des contributions indirectes de France	5,196 83		
	——— des receveurs des douanes en Algérie	47 85		
	——— des receveurs des douanes en France	"		
	Recettes en acquit de dépenses faites par des collègues	1,562,220 55		
	Versements des receveurs des postes en Algérie	635,598 53		
	——— de l'enregistrement en Algérie	593,009 10		
	——— des douanes en Algérie	59,420 56		
Total des recettes de l'année			57,505,434 31	57,505,434 31
Total général				61,914,548 00

DÉPENSE.

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement, page 767.)

Produits locaux et provinciaux.	Dépenses de l'exercice 1867	1,070,288f 08c	4,968,671f 23c
	——— 1868	3,898,382 25	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Boissons et tabacs — Cautionnements des assujettis à la licence	181,698 00		16,590,867 09
	Boissons et tabacs — Valeurs des estampilles délivrées	928 50		
	Amendes et confiscations — pour contraventions aux droits du Trésor	909 05		
	Amendes et confiscations — ——— en matière de taxes locales et municipales	"		
	Répartition des impôts arabes — au titre de l'exercice précédent	1,251,734 76		
	Répartition des impôts arabes — au titre de l'exercice courant	7,525,361 65		
	Répartition du produit brut des amendes frappées en territoire militaire	213,824 15		
	Payements sur fonds reçus de divers	7,416,410 98		
Fonds particuliers des comptables				189 62
Avances à recouvrer et à régulariser				1,689,941 47
Débets de comptables				"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	21,225,762 69		34,432,397 48
	Payements faits pour compte de leurs collègues	1,562,220 55		
	Dépense de fonds reçus pour le compte des receveurs des contributions diverses	3,826,284 70		
	Fonds de subvention envoyés aux receveurs des douanes en Algérie	82,500 00		
	——— aux receveurs des contributions diverses	3,703,200 00		
	——— aux receveurs des postes en Algérie	116,774 05		
	Payements faits pour le compte des receveurs des douanes en Algérie	6,381 26		
	——— en France	"		
	——— des contributions indirectes de France	1,394 45		
	Dépense de fonds reçus pour le compte des comptables pour les receveurs des douanes en Algérie	3,907,879 78		
Total des dépenses de l'année				57,682,066 89
Solde en caisse au 1er janvier 1869				4,232,481 11
Total général				61,914,548 00

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Postes pendant l'année 1868.

Solde en caisse au 1er janvier 1868				150,990f 11c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 744.)

Exercice 1867	Produits des postes		"	
Exercice 1868	Produits des postes	898,364f 27c		
	Retenues sur traitements pour le service des pensions civiles	"	898,364f 27c	
	Produits divers	"		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers services publics	Articles d'argent reçus de divers	4,698,504 85		
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects	Recouvrement d'articles d'argent indûment payés	15f 00c		
	Abonnement au Bulletin des lois et au Moniteur des communes	15 30	30 30	
	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots	"		
	Échange de formules timbrées et de timbres mobiles	"		
Fonds particuliers des receveurs des postes			"	
				5,283,507 77
Avances pour divers services	Timbre des mandats d'articles d'argent	"		
	Frais de poursuites et d'instances	698 60	698 60	
	Remboursement du prix des places sur les paquebots	"		
Mouvements de fonds	Fonds reçus du caissier payeur central du Trésor	"		
	——— des receveurs des contributions diverses	116,774 05		
	——— des trésoriers payeurs	454,586 64		
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	3,750 00	584,274 02	
	——— des receveurs des douanes	"		
	——— des receveurs des postes en Algérie	9,163 33		
Total des recettes de l'année				6,181,872 04
Total général				6,332,862 15

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des postes n'effectuent aucune dépense ni pour le service des budgets ni pour les services locaux et provinciaux.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers services publics	Articles d'argent payés à divers		4,165,543f 08c
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects	Remboursement d'articles d'argent indûment payés	50f 00c	
	Abonnement au Bulletin des lois et au Moniteur des communes	"	50 00
	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots	"	
	Échanges de formules timbrées et de timbres mobiles (anciens timbres mobiles à 50 cent.)	"	
Fonds particuliers des receveurs des postes			"
Avances pour divers services	Timbre des mandats d'articles d'argent	"	
	Frais de poursuites et d'instances	514 00	514 00
	Avances pour remboursement du prix des places sur les paquebots	"	
Débets de comptables			"
Mouvements de fonds	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	1,379,397 30	
	——— aux receveurs des contributions diverses	635,598 53	2,025,152 73
	Fonds envoyés à leurs collègues d'Algérie	10,090 51	
	Fonds envoyés à leurs collègues de France	66 39	
Total des dépenses de l'année			6,191,259 81
Solde en caisse au 1er janvier 1869			141,602 34
Total général			6,332,862 15

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1868.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1868.	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	1,135,432f 91c	18,763,484f 98c	39,631,726f 38c
		à la banque de l'Algérie	10,714,358 22		
		chez leurs préposés	6,913,693 85		
	Traites du caissier du Trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	16,979,741 40	20,868,241 40	
		chez leurs préposés	3,888,500 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 744 et 746.)

	1° BUDGET ORDINAIRE.				
Exercice 1867	Produits et revenus de l'Algérie.	Produit des taxes de la télégraphie privée	25,344f 44c	100,520 23	169,614 08
		Prélèvement sur les recettes du service provincial	7,619 19		
	Produits universitaires. (Enseignement supérieur)		"		
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		34,494 90		
	Produits divers		33,061 70		
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
	Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe			69,093 85	
Exercice 1868	1° BUDGET ORDINAIRE.				7,291,618 01
	Produits et revenus de l'Algérie.	Produit des taxes de la télégraphie privée	355,919 50	7,262,717 86	
		Prélèvement sur les recettes du service provincial	6,960 51		
		Produits de la taxe des brevets d'invention	2,820 00		
	Produits universitaires. (Enseignement supérieur)		1,880 00		
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		363,551 50		
	Produits divers		6,531,586 35		
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES. (Produits divers spéciaux.)				
	Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer		2,749 33	28,900 15	
	Subvention locale de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris		18,000 00		
	Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe		950 82		
	Remboursement par les budgets provinciaux du prix des bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger		7,200 00		
	BUDGET ORDINAIRE.				
Exercice 1869. — Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre					"

SERVICES SPÉCIAUX.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour les services locaux et provinciaux.)

Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	143,550f 00c	177,462 79
Produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	"	
Fonds de concours pour travaux publics	"	
Produit de l'emprunt de 429 millions	33,912 79	
A reporter		7,638,694 88

39,631 726 38

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir les développements, pages 741 à 751.)

1° BUDGET ORDINAIRE.

		EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.	EXERCICE 1869.	TOTAL.
Dette publique et dotations		420,549f 78c	1,146,530f 62c	"	1,567,080f 40c
Ministère d'État		"	"	"	"
—— de la justice et des cultes	Justice	53,628 13	799,060 62	"	852,688 75
	Cultes	416,604 50	577,906 32	"	994,510 82
—— de l'intérieur		"	"	"	"
—— des finances		5,522 38	458,974 93	"	464,497 31
—— de la guerre et gouvernt général de l'Algérie	Guerre	4,229,495 89	56,223,005 72	1,970,604f 13c	62,423,105 74
	Gouvt général de l'Algérie	2,287,051 03	11,320,284 70	"	13,607,335 73
—— de la marine et des colonies		54,160 67	1,209,725 12	"	1,263,885 79
—— de l'instruction publique		61,507 08	139,038 21	"	200,545 29
—— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		600 00	1,900 00	"	2,500 00
—— de la maison de l'Empereur et des beaux-arts		175 00	525 00	"	700 00
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		22,318 53	1,854,172 41	20,000 00	1,896,490 94
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		108,129 15	69,525 12	"	177,654 27
		7,659,742 14	73,800,648 77	1,990,604 13	83,450,995 04

2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Ministère de la guerre et gouvernt général de l'Algérie	Gouvt général de l'Algérie	13,442 79	91,560 39	"	105,003 18

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Ministère de la guerre et gouvernt général de l'Algérie	Guerre	396,191 54	634,643 36	"	1,030,834 90
	Gouvt général de l'Algérie	3,924,301 82	17,533,120 73	"	21,457,422 55
—— de la marine et des colonies		9,288 46	78,249 90	"	87,538 36
—— de l'instruction publique		1,000 00	20,000 00	"	21,000 00
		4,330,781 82	18,266,013 99	"	22,596,795 81

4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

Ministère des finances. Dette consolidée		"	470 00	148 75	618 75
—— de la guerre		"	74,382 77	"	74,382 77
—— de la marine et des colonies		"	27,262 80	"	27,262 80
		"	102,115 57	148 75	102,264 32
		12,003,966 75	92,260,338 72	1,990,752 88	106,255,058 35

106,255,058f 35c

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement, pages 759 à 765.)

Services locaux et provinciaux	Dépenses de l'exercice 1867	2,704,290f 41c	11,670,424f 40c	11,787,309 99
	—— 1868	8,966,133 99		
Remboursement de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor			116,885 59	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			"	
A reporter				118,042,368 34

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs pendant l'année 1868.*

RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

			Report.....	7,638,694f 88c	39,631,726f 38c
Traites et mandats..	Mandats des trésoriers sur leurs collègues	478,884f 18c	21,137,114f 96c		
	——— des trésoriers sur les préposés	7,590,145 22			
	——— des préposés sur les trésoriers	11,457,286 09			
	——— des trésoriers sur le caissier payeur central du Trésor	1,610,799 47			
Divers services publics.	Trésorier général des invalides de la marine S/C courant	102,926 81	11,026,369 13		
	Légion d'honneur S/C courant	806,934 51			
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant	10,116,507 81			
Divers correspondants. — Souscripteurs à l'emprunt de 429 millions			23,775 44		
Fonds particuliers des trésoriers payeurs			100 56		
Correspondants des trésoriers payeurs et autres comptables.	Retenues pour cause d'oppositions juridiques	95,226 16	2,317,190 30	170,926,140 75	
	Chambres de commerce	32,673 31			
	Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et travaux	1,291,372 00			
	Maison de l'Empereur S/C de payements divers	66,577 56			
	Divers L/C d'achats de rentes sur l'État	302,087 80			
	——— de ventes de rentes sur l'État	390,071 30			
	Retenues sur traitements à remettre à divers	1,125 61			
	——— à divers titres	2,940 51			
	——— sur gages et salaires des agents des tabacs, à verser à la caisse de la vieillesse	699 00			
	Société du Prince Impérial S/C de souscriptions	10 00			
	Recettes pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations à régulariser	148 77			
	Dépenses pour le compte de la caisse des dépôts et consignations à régulariser	4,686 67			
	Hospice impérial des Quinze-Vingts	237 50			
	Divers fonctionnaires L/C d'abonnement au Moniteur	800 00			
	Souscripteurs à l'emprunt de 429 millions L/C d'intérêts d'escompte	272 04			
	Divers L/C de versements sur l'emprunt de 429 millions à émarger	5,447 98			
	Souscripteurs à l'emprunt de 429 millions L/C de précomptes d'arrérages	636 25			
	Certificats libérés de l'emprunt de 429 millions à convertir en rentes	900 00			
	Divers L/C de certificats libérés en dépôt	950 00			
	——— de recettes à classer	9,478 45			
	——— de quittances de rentes à encaisser	5,032 00			
	Écoles du Gouvernement L/C de recettes à classer	8,728 87			
	Commission provinciale de secours aux indigènes nécessiteux	97,088 52			
	Prison départementale d'Oran	"			
Avances pour divers services.	Reste à recouvrer sur le produit de la soulte	"	27,227 93		
	Régularisation d'avances pour le C/ du gouvernement général	27,227 93			
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du caissier payeur central du Trésor	83,024,315 91	136,394,362 43		
	——— des trésoriers payeurs généraux	7,400,000 00			
	——— des payeurs des armées	"			
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	9,288,006 68			
	——— des colonies	1,940 13			
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	9,708,818 30			
	——— des douanes en Algérie	4,368,983 21			
	——— des contributions diverses	21,222,900 90			
	——— des receveurs des postes en Algérie	1,379,397 30			
Total des recettes de l'année				178,564,835 63	178,564,835 63
Total général					218,196,562 01

DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

			Report.....	118,042,368f 34c	
Traites et mandats.	Mandats des trésoriers sur leurs collègues	559,094f 78c	19,717,354f 65c		
	——— des trésoriers sur les préposés	7,631,888 19			
	——— des préposés sur les trésoriers	11,522,898 12			
	Remboursement de mandats émis sur le caissier payeur central	3,473 56			
Divers services publics.	Trésorier général des invalides de la marine S/C courant	119,785 98	11,028,938 34		
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant	10,091,038 93			
	Légion d'honneur S/C courant — Exercice 1867	402,824f 68c	818,113 43		
	Légion d'honneur S/C courant — ——— 1868	415,288 75			
Divers correspondants.	Souscripteurs à l'emprunt de 429 millions	23,775 44	23,775 44		
	Remboursement de taxes de brevets d'invention	"			
Fonds particuliers des trésoriers payeurs			379 65		
Correspondants des trésoriers payeurs et autres comptables.	Commission provinciale de secours aux indigènes nécessiteux	81,618 45	2,267,355 90	66,791,889 20	
	Placements des communes constituées en vertu de lois et décrets	"			
	Chambres de commerce	38,374 03			
	Maison centrale de Lambessa	2,000 00			
	Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et travaux	1,270,483 00			
	Maison de l'Empereur S/C de payements divers	66,577 56			
	Divers L/C d'achats de rentes sur l'État	273,137 80			
	——— L/C de ventes de rentes sur l'État	371,844 40			
	Retenues sur traitements à remettre à divers	1,093 12			
	——— à divers titres	2,794 06			
	——— pour cause d'oppositions judiciaires	95,226 16			
	——— sur gages et salaires des agents des tabacs, à verser à la caisse de la vieillesse	706 00			
	Société du Prince Impérial S/C de souscriptions	10 00			
	Dépenses pour le compte de la caisse des dépôts et consignations à régulariser	30,306 13			
	Hospice impérial des Quinze-Vingts	237 50			
	Divers L/C de quittances de rentes à encaisser	4,517 75			
	Souscripteurs à l'emprunt de 429 millions L/C d'intérêts d'escompte	272 04			
	Divers L/C de versements sur l'emprunt de 429 millions à émarger	5,447 98			
	Souscripteurs à l'emprunt de 429 millions L/C des précomptes d'arrérages	637 50			
	Certificats libérés de l'emprunt de 429 millions à convertir en rentes	950 00			
	Divers L/C de certificats libérés en dépôt	900 00			
	Divers fonctionnaires L/C d'abonnement au Moniteur	580 00			
	Écoles du Gouvernement L/C de recettes à classer	8,728 87			
	Divers L/C de recettes à classer	10,913 55			
Avances pour divers services.	Remises de mandats d'articles d'argent restés sans emploi	"	24,463 93		
	Avances pour le compte du gouvernement général de l'Algérie	24,463 93			
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés au caissier payeur central du Trésor	7,385,705 10	33,729,621 29		
	——— aux trésoriers payeurs généraux	5,043,219 13			
	——— aux payeurs des armées	"			
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	9,321,082 24			
	——— aux trésoriers payeurs des colonies	4,678 18			
	Versements aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	118,240 00			
	——— aux receveurs des douanes en Algérie	"			
	——— aux receveurs des contributions diverses en Algérie	11,402,110 00			
	——— aux receveurs des postes en Algérie	454,586 64			
Total des dépenses de l'année					184,834,257 54
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1869.	Numéraire — chez les trésoriers payeurs	1,322,033f 82c	14,357,412f 82c		33,362,304 47
	Numéraire — à la banque de l'Algérie	6,563,813 34			
	Numéraire — chez les préposés	6,471,565 66			
	Valeurs en portefeuille — chez les trésoriers payeurs	15,020,291 65	19,004,891 65		
	Valeurs en portefeuille — chez les préposés	3,984,600 00			
Total général					218,196,562 01

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1868.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1867.	Exercice 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	10f 00c	1,127,468f 86c
		Greffe	"	78,664 49
		Hypothèques	"	16,648 54
		Amendes	3,536 90	30,327 37
		Passe-ports	"	8,074 00
		Permis de chasse	"	42,285 00
		Recouvrements de frais de justice	19,324 13	63,206 52
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'Administration	374 20	2,229 38
		Livrets d'hôteliers et d'ouvriers	"	"
	Timbre	Débité	"	1,001,767 45
		Extraordinaire et visa	"	162,237 17
		Droit d'affichage	"	32 00
	Produits des domaines.	Revenus de domaines de l'État	206,378 20	542,713 05
		Produits de terrains des fortifications et bâtiments militaires	14,053 41	44,971 16
		Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts	5 00	1,121 91
		Rentes foncières	68,307 63	403,742 56
		Redevances pour concessions de chutes d'eau	2,475 51	11,842 59
		Prix de vente des domaines de l'État	60,780 59	489,045 30
		Créances de l'État autres que rentes	"	2,536 27
		Prix de ventes de mobiliers	70 00	7,221 56
		Épaves, déshérences et biens vacants	16 00	21,615 48
		Recettes accidentelles. — Remplacement de dépenses rejetées ou d'erreurs relevées par la Cour des comptes	"	"
		Résultats de vérification de régies	1 00	110 59
		Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	"	40 06
		Frais d'administration et de perception	"	11,159 45
		Recettes imprévues	200 02	25,594 24
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères.	Ministère des finances	"	1,808 58
		——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Guerre	544 77	372,919 63
		——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Gouvernement général de l'Algérie	"	10,012 19
		Ministère de la marine et des colonies	"	309 85
	Produits d'établissements spéciaux.	Produits des pépinières et plantations faites par le Gouvernement	"	9,175 80
		Dépôts d'étalons	"	"
	Produits des forêts et de la pêche.	Prix des bois vendus	16,902 49	81,089 08
		Menus produits forestiers. — Chablis, plans, surmesures	67 88	3,286 51
		Fruits, semences et herbes	515 20	1,083 50
		Minerai, terre, pierre et sable	58 75	409 97
		Redevances et indemnités	410 00	2,426 87
		Recettes diverses et imprévues	319 10	5,654 65
		Fermage du droit de chasse dans les forêts de l'État	60 00	55 00
		Fermage du droit de pêche	"	"
		A reporter	394,410 78	4,582,886 63

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1867.	1868.	1869.
1° BUDGET ORDINAIRE.			
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.			
Rentes 4 1/2 p. o/o	1,086f 50c	27,315f 50c	"
——— 3 p. o/o	9,035 00	115,531 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	58,897 25	1,432 40	"
Rentes viagères pour la vieillesse	791 00	2,508 50	"
Pensions civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,258 75	1,776 25	"
——— à titre de récompense nationale	625 00	1,625 00	"
——— de militaires et de veuves de militaires	291,753 80	852,041 16	"
——— de donataires dépossédés	1,401 00	3,661 00	"
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	54,712 73	138,373 56	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	"	"
——— viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	726 25	1,778 75	"
Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	"	"	"
Anciens dotataires du Mont-de-Milan	262 50	487 50	"
TOTAL	420,549 78	1,146,530 62	"
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.			
Service de la justice.			
Service de la justice française en Algérie	53,628 13	798,802 29	"
Frais de la justice criminelle en France et en Algérie et frais de statistiques	"	251,962 01	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats, etc	"	150 00	"
Dépenses des exercices clos	"	108 33	"
	53,628 13	1,051,022 63	"
Service des cultes.			
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	15,000 00	50,500 00	"
Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial	86,421 60	396,546 65	"
Bourses des séminaires catholiques	15,300 00	45,900 00	"
Pensions ecclésiastiques et secours personnels	300 00	300 00	"
Service intérieur des édifices diocésains	32,765 46	5,625 00	"
Entretien des édifices diocésains et travaux aux édifices d'Alger	260,117 45	12,108 18	"
Dépenses accidentelles et frais de passage	"	"	"
Dépenses du personnel des cultes protestants	5,900 00	53,603 22	"
Personnel du culte israélite	739 99	13,323 27	"
Dépenses des exercices clos	"	"	"
	416,604 50	577,906 32	"
TOTAL	470,232 63	1,628,928 95	"
MINISTÈRE DES FINANCES.			
Service général.			
Administration centrale. (Dépenses diverses.)	"	25 39	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	150 00	30 00	"
——— clos	"	8,324 09	"
Frais de trésorerie	5,372 38	452,394 06	"
Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	"	"	"
TOTAL	5,522 38	460,773 54	"

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1868.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1867.	Exercice 1868.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.				
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
		Report	394,410f 78c	4,582,886f 03c
Enregistrement, domaines et timbre. (Suite.)	Produits des forêts et de la pêche. (Suite.)	Amendes de condamnations pour délits forestiers et de la pêche	203 50	7,901 81
		Dommages-intérêts et restitutions pour délits dans les bois de l'État	308 70	2,321 34
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	60 80	1,142 95
		Recouvrements des frais d'adjudications et de ventes de gré à gré	28 70	515 73
		——— d'administration des bois des communes et établissements publics	"	69 85
	Produits divers	Frais d'adjudications pour ventes et locations d'immeubles	345 92	1,383 90
		Recouvrement des plans délivrés	"	1,595 00
		Prix de vente d'objets achetés aux colons	"	"
		Abonnement au Bulletin officiel	10 00	160 00
		Autres recettes	1 71	3 50
			395,370 11	4,597,980 71
Douanes	Droits de douanes	à l'importation	"	1,714,855 34
		à l'exportation	"	"
	Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	"	"
		Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	"	1,367 50
		Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	3,518 00
		——— de congé des bateaux français	"	493 00
		——— de passe-ports des bateaux étrangers	"	3,570 00
		——— de patente des bateaux corailleurs étrangers	2,000 00	28,400 00
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	"	16,053 45
		Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	"	7 48
		Droit de magasinage et de dépôt	"	1,284 27
		——— des marchandises en entrepôt réel	"	"
		8 p. o/o du produit net de l'octroi de mer	"	346,736 47
		Recettes accidentelles	"	22 00
	Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis	"	544 38
		Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	"	2,031 74
	Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	"	935 50
		Produit de la vente des vieux plombs	"	"
	Droits sanitaires		"	27,308 37
	Reversement pour rejet de dépense		"	85 18
			2,000 00	2,147,212 68

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1867.	1868.	1869.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
Service du Ministère de la guerre.			
Administration centrale. (Personnel.)	1,050f 00c	7,150f 00c	"
Dépôt général de la guerre	221,967 33	11,450 00	"
Cuits-majors	"	2,618,888 11	"
Gendarmerie impériale	77,006 52	828,639 09	"
Solde et entretien des troupes. — Ire partie. Solde et abonnements payables comme la solde	1,035,774 11	26,744,256 36	"
Solde et entretien des troupes. — IIe ——— Vivres, chauffage et fourrages	1,294,653 25	17,000,586 10	1,970,604f 13c
Solde et entretien des troupes. — IIIe ——— Hôpitaux	418,035 46	4,149,094 71	"
Solde et entretien des troupes. — IVe ——— Service de marche	95,587 29	725,303 96	"
Habillement et campement	213,927 99	531,516 57	"
Lits militaires	19,626 91	200,564 56	"
Transports généraux	50,359 45	213,036 07	"
Recrutement et réserve	506 00	1,911 45	"
Justice militaire	60,981 60	436,129 47	"
Remonte générale	26,185 34	1,022,398 46	"
Harnachement	4,292 29	5,373 35	"
Établissements et matériel d'artillerie	81,610 96	250,303 67	"
——— du génie	621,617 09	1,319,537 38	"
Écoles impériales militaires	613 18	580 00	"
Solde de non-activité et solde de réforme	2,331 12	15,784 36	"
Secours	3,370 00	26,605 00	"
Dépenses temporaires	"	"	"
——— secrètes	"	"	"
——— des exercices clos	"	111,820 81	"
——— des exercices périmés non frappées de déchéance	"	1,106 24	"
Garde nationale mobile	"	970 00	"
	4,229,495 89	56,223,005 72	1,970,604 13
Service du Gouvernement général de l'Algérie.			
Administration centrale. (Personnel.)	14,666 66	367,396 36	"
——— (Matériel.)	19,108 44	70,196 85	"
Publications, expositions, missions, etc.	11,068 42	26,609 89	"
Dépenses secrètes	"	80,000 00	"
Administration générale	358,041 17	2,740,785 72	"
Commandement et administration des populations arabes	134,723 78	878,434 28	"
Service de la justice musulmane	23,249 48	65,499 03	"
——— de l'instruction publique musulmane	40,592 56	173,489 09	"
——— du culte musulman	5,973 23	57,485 48	"
——— financier	392,347 57	2,374,737 01	"
——— maritime et surveillance de la pêche	32,647 80	223,069 38	"
Colonisation et topographie	420,911 68	1,409,446 55	"
Travaux publics en Algérie	817,873 53	2,835,383 66	"
Dépenses des exercices clos	"	16,484 52	"
——— périmés	15,846 71	1,266 88	"
	2,287,051 03	11,320,284 70	"
TOTAL	6,516,546 92	67,543,290 42	1,970,604 13

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1868.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1867.	Exercice 1868.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.				
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Contributions diverses.	Contributions directes.	Produits des mines	1,654f 66c	3,420f 47c
		Contribution des patentes	87,127 09	618,983 96
	Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	35,348 10	736,008 14
		——— sur la fabrication et la vente des tabacs	2,610 00	46,761 00
		Produit de la vente des poudres à feu	"	676,041 50
		——— des tabacs des manufactures de France et manquants	"	241,530 86
		Recettes accessoires au produit des tabacs	"	4,056 24
		——— des poudres	"	2,740 60
		Droit de garantie des matières d'or et d'argent	"	17,389 42
		Prix des estampilles délivrées aux entrepreneurs des voitures publiques	"	146 00
	Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	163,987 40	312,636 11
		Zekkat : impôt sur les bestiaux	20,631 83	1,100,355 77
		Achour : impôt sur les grains	233,875 18	917,245 49
		Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"
		Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	140,319 84	403,659 21
	Produits divers.	Droit de vérification des poids et mesures	256 53	51,954 97
		Timbre des expéditions et quittances	"	3,321 00
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	870 90	5,028 40
		Prix des estampilles perdues	"	75 50
		Confiscations opérées au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"
		Produit des prises sur l'ennemi	"	"
		Produit des matières manquant chez le comptable principal	"	3 50
		Prix d'impressions fournies à d'autres services	"	"
		Contributions extraordinaires de guerre	13,983 80	"
		Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	461 45	1,001 42
		Recettes accidentelles	400 00	1,304 40
	Amendes et confiscations. — Produits à répartir		"	220 30
			701,526 78	5,144,484 23
Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés		"	832,567 04
	Droit de 1 p. o/o sur les articles d'argent. — Mandats français		"	44,122 47
	Droit perçu sur les envois d'argent. — Mandats internationaux		"	5,811 74
	Droit de 10 centimes p. o/o sur les valeurs déclarées et de 1 p. o/o sur les valeurs cotées		"	15,167 92
	Produit des places dans les paquebots		"	"
	Recettes diverses et accidentelles		"	695 10
			"	898,364 27
Divers produits.	Produit des taxes de la télégraphie privée		25,344 44	355,919 50
	Prélèvement de 3 p. o/o sur les recettes des services locaux et provinciaux		7,619 19	6,960 54
	Produit de la taxe des brevets d'invention		"	2,820 00
			32,963 63	365,700 04
TOTAL des produits et revenus de l'Algérie			1,131,860 52	13,153,741 90

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1867.	1868.	1869.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
Service marine.			
États-majors et équipages	14,068f 92c	784,830f 99c	"
Troupes	"	"	"
Corps entretenus et agents divers	2,307 77	64,282 38	"
Administration, gardiennage et surveillance	300 00	8,133 71	"
Hôpitaux	8 00	648 84	"
Vivres	21,498 27	236,094 65	"
Salaires d'ouvriers	1,676 34	40,717 93	"
Approvisionnements généraux de la flotte	11,993 83	55,505 65	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	292 00	3,198 85	"
Justice maritime	"	"	"
Service hydrographique et scientifique	"	500 00	"
Frais généraux d'impressions et achats de livres	231 00	96 95	"
Frais de voyages et dépenses diverses	693 94	4,917 67	"
Traitements temporaires	300 00	2,180 00	"
Service colonial.			
Personnel civil et militaire	790 60	8,608 50	"
Exercices clos	"	"	"
TOTAL	54,160 67	1,209,725 12	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Services généraux	300 00	1,172 50	"
Administration académique	3,609 00	28,854 04	"
Facultés	426 75	160 00	"
Enseignement des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	1,282 90	21,681 15	"
Sociétés savantes	650 00	700 00	"
Encouragements aux savants et gens de lettres	"	"	"
Accueil et publication des documents inédits sur l'histoire de France	150 00	"	"
Instruction secondaire. (Lycées impériaux et colléges communaux.)	"	20,000 00	"
——— (Bourses impériales et dégrèvements.)	5,270 00	29,500 00	"
Instruction primaire. (Inspection des écoles primaires.)	1,843 53	12,515 52	"
——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	47,974 90	14,255 00	"
Dépenses des exercices clos	"	10,100 00	"
——— périmés	"	100 00	"
TOTAL	61,507 08	139,038 21	"
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	"	"	"
Secours aux colons de Saint-Domingue, etc	600 00	1,750 00	"
Personnel du corps des ponts et chaussées	"	"	"
Dépenses des exercices clos	"	150 00	"
TOTAL	600 00	1,900 00	"
MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.			
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	"	"	"
Encouragements et secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc	175 00	525 00	"
TOTAL	175 00	525 00	"

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1868.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1867.	Exercice 1868.	Exercice 1869.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.			
Enseignement supérieur	"	1,880f 00c	"
RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES.			
Receveurs de l'enregistrement	"	4,471 52	"
——— des douanes	"	39,588 32	"
Trésoriers payeurs	34,494f 90c	363,551 50	"
	34,494 90	407,611 34	"
PRODUITS DIVERS DU BUDGET.			
Recettes de différentes natures	"	6,246,773 19	"
Retenues de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre	14,611 21	157,342 08	"
Produit de la vente des cartes et plans de la guerre et de la marine	28 00	79 10	"
——— du travail dans les pénitenciers militaires	18,422 49	127,391 98	"
	33,061 70	6,531,586 35	"
RÉCAPITULATION.			
Produits et revenus de l'Algérie	1,131,860 52	13,153,741 90	"
——— universitaires	"	1,880 00	"
Retenues et autres produits affectés au service de pensions civiles	34,494 90	407,611 34	"
Produits divers du budget	33,061 70	6,531,586 35	"
TOTAL des recettes du budget ordinaire	1,199,417 12	20,094,819 59	"

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1867.	1868.	1869.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.			
Frais de mutations cadastrales	"	"	"
Dépenses du service des douanes en Algérie	63,931f 62c	943,072f 77c	"
Tabacs. — Personnel	6,024 98	45,641 54	"
——— Dépenses diverses	475 00	1,425 00	"
Achats et transports de tabacs	1,186 67	1,701,912 30	20,000f 00c
Dépenses du service des tabacs en Algérie	14,631 88	105,193 57	"
Postes. — Dépenses diverses	"	"	"
	86,250 15	2,797,245 18	20,000 00
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.			
Remboursements sur produits indirects et divers. — Produits divers	108,129f 15c	69,525f 12c	"
RÉCAPITULATION.			
Dette publique et dotations	420,549f 78c	1,146,530f 62c	"
Ministère de la justice et des cultes — Justice	53,628 13	1,051,022 63	"
Ministère de la justice et des cultes — Cultes	416,604 50	577,906 32	"
——— des finances. (Service général.)	5,522 38	460,773 54	"
——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie — Guerre	4,229,495 89	56,223,005 72	1,970,604f 13c
——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie — Gouvernement général de l'Algérie	2,287,051 03	11,320,284 70	"
——— de la marine et des colonies	54,160 67	1,209,725 12	"
——— de l'instruction publique	61,507 08	139,038 21	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	600 00	1,900 00	"
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	175 00	525 00	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	86,250 15	2,797,245 18	20,000 00
Remboursements, restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	108,129 15	69,525 12	"
TOTAL des payements du budget ordinaire	7,723,673 76	74,997,482 16	1,990,604 13

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1868.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1867.	Exercice 1868.	Exercice 1869.
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.			
Remboursement des frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	"	2,749f 33c	"
Subvention locale de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	"	18,000 00	"
Part contributive des tribus pour la délimitation de la propriété arabe	69,093f 85c	950 82	"
Remboursement par les budgets provinciaux du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	"	7,200 00	"
TOTAL des recettes du budget sur ressources spéciales	69,093 85	28,900 15	"
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
NÉANT.	"	"	"

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1867.	1868.	1869.
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
SERVICE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
Prix des bourses à l'école normale primaire, à la charge des provinces	"	11,296f 00c	"
Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	9,803f 13c	69,982 39	"
Contrôle et surveillance des chemins de fer de l'Algérie	3,639 66	10,282 00	"
TOTAL du budget sur ressources spéciales	13,442 79	91,560 39	"
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
SERVICE DE LA GUERRE.			
Établissement et matériel de l'artillerie	8,057 00	21,514 25	"
——— du génie	329,134 54	613,129 11	"
Service et entretien des troupes. II e partie. — Vivres, chauffage et fourrages	"	"	"
Service et entretien des troupes. IV e partie. — Service de marche	"	"	"
Habillement et campement	59,000 00	"	"
Harnachement	"	"	"
TOTAL	396,191 54	634,643 36	"
SERVICE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
Desséchements, irrigations et forages	376,820 54	500,028 30	"
Routes et ponts, aqueducs, canaux, fontaines et grande voirie	1,427,510 71	8,407,304 00	"
Ports, phares et fanaux	1,822,521 78	4,907,670 45	"
Reboisement et travaux forestiers	41,006 62	231,801 65	"
Bâtiments civils	188,680 79	209,642 04	"
Frais d'études et accroissement temporaire du personnel	1,000 00	101,210 70	"
Indemnités aux victimes de l'insurrection	35,207 92	"	"
Chemins de fer de l'Algérie	"	1,830,515 70	"
Réparation de dommages causés par les tremblements de terre en 1867	31,553 46	"	"
Secours aux populations	"	1,344,947 89	"
TOTAL	3,924,301 82	17,533,120 73	"
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
Salaires d'ouvriers	214f 00c	621f 40c	"
Approvisionnements généraux de la flotte	"	3,521 75	"
Équipages à terre et à la mer	25 00	61,542 08	"
Services spéciaux de Cochinchine	126 55	"	"
Hôpitaux	197 00	39 30	"
Vivres	8,538 18	12,511 64	"
Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, etc	187 73	13 73	"
TOTAL	9,288 46	78,249 90	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Organisation de l'enseignement spécial dans les lycées	1,000 00	20,000 00	"
TOTAL du budget extraordinaire	4,330,781 82	18,266,013 99	"

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1868.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1867.	Exercice 1868.	Exercice 1869.
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
NÉANT.			
	"	"	"

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Budget ordinaire	1,199,417f 12c	20,094,819f 50c	"
Budget sur ressources spéciales	69,093 85	28,900 15	"
Budget extraordinaire	"	"	"
Budget spécial de l'emprunt de 429 millions	"	"	"
TOTAL GÉNÉRAL des budgets	1,268,510 97	20,123,719 74	"

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1867.	1868.	1869.
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Transformation de l'armement	"	71,000f 00c	"
Matériel de l'artillerie	"	3,382 77	"
TOTAL	"	74,382 77	"
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
Équipages à terre et à la mer	"	19,131 38	"
Hôpitaux	"	2 40	"
Vivres	"	7,978 72	"
Salaires d'ouvriers	"	150 30	"
TOTAL	"	27,262 80	"
MINISTÈRE DES FINANCES.			
Rentes 3 p. o/o	"	470 00	148f 75c
TOTAL du budget de l'emprunt	"	102,115 57	148 75

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Budget ordinaire	7,723,673f 76c	74,997,482f 16c	1,990,604f 13c
Budget sur ressources spéciales	13 442 79	91,560 39	"
Budget extraordinaire	4,330,781 82	18,266,013 99	"
Budget spécial de l'emprunt de 429 millions	"	102,115 57	148 75
TOTAL GÉNÉRAL des budgets	12,067,898 37	93,457,172 11	1,990,752 88

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1868.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1867.	RECETTES FAITES pendant l'année 1868.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1868.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	1,042f 21c	3,129,980f 04c	3,131,022f 25c	3,130,428f 85c	593f 40c
Aumale	43 83	71,947 07	71,990 90	71,946 98	43 92
Blidah	156 27	316,941 10	317,097 37	316,961 59	135 78
Cherchell	14 07	46,311 99	46,326 06	46,319 78	6 28
Coléah	21 86	26,195 20	26,217 06	26,201 42	15 64
Dellys	9 73	37,800 79	37,810 52	37,770 59	39 93
Douéra	2 91	15,800 76	15,803 67	15,801 59	2 08
Laghouat	57 90	21,949 93	22,007 83	21,953 48	54 35
Médéah	0 48	79,774 10	79,774 58	79,769 14	5 44
Milianah	4 76	115,131 84	115,136 60	115,128 97	7 63
Orléansville	4 42	42,393 43	42,397 85	42,395 50	2 35
Tenez	10 81	22,415 08	22,425 89	22,415 01	10 88
Tizi-Ouzou	"	26,691 62	26,691 62	26,691 38	0 24
	1,369 25	3,953,332 95	3,954,702 20	3,953,784 28	917 92
PROVINCE D'ORAN.					
Aïn-Temouchen	26 08	36,151 37	36,177 45	36,150 98	26 47
Mascara	62 71	104,222 06	104,284 77	104,239 40	45 37
Mers-el-Kébir	"	96 80	96 80	96 80	"
Mostaganem	68 31	221,589 79	221,658 10	221,632 70	25 40
Nemours	0 21	13,898 02	13,898 23	13,898 18	0 05
Oran	20 85	2,310,873 84	2,310,894 69	2,310,860 21	34 48
Relisane	23 11	49,660 74	49,683 85	49,658 33	25 52
Saida	1 24	10,826 54	10,827 78	10,825 98	1 80
Saint-Cloud	1,582 48	36,716 62	38,299 10	38,236 93	62 17
Saint-Denis-du-Sig	17 09	57,695 58	57,712 67	57,674 74	37 93
Sidi-bel-Abbès	36 62	121,982 17	122,018 79	121,989 20	29 59
Tiaret	0 68	30,915 86	30,916 54	30,901 07	15 47
Tlemcen	46 52	180,309 64	180,356 16	180,242 33	113 83
	1,885 90	3,174,939 03	3,176,824 93	3,176,406 85	418 08
A reporter	3,255 15	7,128,271 98	7,131,527 13	7,130,191 13	1,336 00

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1867.	RECETTES FAITES pendant l'année 1868.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1868.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (Suite).					
Report	3,255f 15c	7,128,271f 98c	7,131,527f 13c	7,130,191f 13c	1,336f 00c
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Aïn-Beïda	2 46	89,345 93	89,348 39	89,306 20	42 19
Bathna	12 88	104,235 87	104,248 75	104,246 59	2 16
Biscara	22 09	21,071 01	21,093 10	21,085 19	7 91
Bône	68 69	326,996 00	327,064 69	326,959 11	105 58
Bordj-bou-Aréridj	22 88	16,621 24	16,644 12	16,633 42	10 70
Bougie	8 25	48,221 68	48,229 93	48,202 88	27 05
Collo	51 88	5,425 41	5,477 29	4,777 29	700 00
Constantine	1,404 48	2,856,208 78	2,857,613 26	2,856,643 06	970 20
Djidjelly	17 05	36,046 18	36,063 23	36,055 72	7 51
El Arrouch	84 60	33,111 52	33,196 12	33,125 98	70 14
Guelma	3 86	188,149 94	188,153 80	188,153 80	"
Jemmapes	4 79	48.586 97	48,591 76	48,585 92	5 84
La Calle	6 33	22,420 62	22,426 95	22,426 71	0 24
Philippeville	40 99	232,376 73	232,417 72	232,299 53	118 19
Sétif	6 77	358,731 27	358,738 04	358,693 22	44 82
Souq-Ahras	26 49	19,211 55	19,238 04	19,183 97	54 07
Tébessa	2 08	10,186 94	10,189 02	10,179 23	9 79
	1,786 57	4,416,947 64	4,418,734 21	4,416,557 82	2,176 39
TOTAL	5,041 72	11,545,219 62	11,550,261 34	11,546,748 95	3,512 39
RECEVEURS PRINCIPAUX DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	44,298 24	5,425,774 10	5,470,072 34	5,418,836 42	51,235 92
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	6,449 50	3,324,865 99	3,331,315 49	3,320,377 06	10,938 43
Tlemcen	2,925 18	178,181 55	181,106 73	179,586 61	1,520 12
	9,374 68	3,503,047 54	3,512,422 22	3,499,963 67	12,458 55
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	3,421 62	1,109,065 91	1,112,487 53	1,108,628 06	3,859 47
Philippeville	9,008 89	2,628,044 47	2,637,053 36	2,627,560 04	9,493 32
	12,430 51	3,737,110 38	3,749,540 89	3,736,188 10	13,352 79
TOTAL	66,103 43	12,665,932 02	12,732,035 45	12,654,988 19	77,047 26

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1868.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1867.	RECETTES FAITES pendant l'année 1868.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1868.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. ville	9,983f 47c	7,226,552f 17c	7,236,535f 64c	7,214,341f 94c	22,193f 70c
Alger. banlieue	11,046 78	236,319 47	247,366 25	235,857 18	11,509 07
L'Arba	11,847 37	233,312 26	245,159 63	232,826 34	12,333 29
Bouffarick	12,637 22	217,178 10	229,815 32	215,094 64	14,720 68
Blidah	20,611 05	378,939 48	399,550 53	394,736 77	4,813 76
Médéah	10,851 99	749,334 22	760,186 21	748,852 15	11,334 06
Milianah	10,610 22	961,948 00	972,558 22	967,380 15	5,178 07
Cherchell	143,427 75	928,852 99	1,072,280 74	918,265 92	154,014 82
Tenez	317,101 00	1,157,840 41	1,474,941 41	1,318,015 72	156,925 69
Orléansville	2,546 69	898,678 95	901,225 64	892,179 19	9,046 45
Dellys	11,201 50	838,904 58	850,106 08	841,119 37	8,986 71
Aumale	6,325 56	1,154,999 97	1,161,325 53	1,143,421 65	17,903 88
Laghouat	454,284 90	1,407,568 01	1,861,852 91	1,525,997 60	335,855 31
Boghar	87,308 33	921,984 30	1,009,292 63	800,689 43	208,603 20
Tizi-Ouzou	145,677 67	1,535,124 39	1,680,802 06	1,352,535 80	328,266 26
Teniet-el-Haad	194,155 47	499,570 39	693,725 86	567,768 91	125,956 95
Rouïba	13,558 61	191,744 72	205,303 33	191,152 71	14,150 62
Alger. — Entrepôt	107 78	362,861 11	362,968 89	362,759 24	209 65
	1,463,283 36	19,901,713 52	21,364,996 88	19,922,994 71	1,442,002 17
PROVINCE D'ORAN.					
Oran. ville	2,768 93	3,257,674 99	3,260,443 92	3,259,484 92	959 00
Oran. banlieue	1,095 27	619,882 20	620,977 47	620,455 47	522 00
Arzeu	6,693 16	360,083 94	366,777 10	348,794 26	17,982 84
Aïn-Temouchen	56,543 66	201,153 39	257,697 05	216,139 07	41,557 98
Sidi-bel-Abbès	4 84	1,008,555 96	1,008,560 80	1,008,559 73	1 07
Saint-Denis-du-Sig	56,193 22	429,098 56	485,291 78	415,045 92	70,245 86
Mostaganem. ville	1,544 12	694,287 82	695,831 94	695,831 94	"
Mostaganem. banlieue	30 50	176,319 45	176,349 95	176,349 95	"
Rélizane	84,775 44	729,454 99	814,230 43	730,867 51	83,362 92
Ammi-Moussa	38,387 17	339,450 61	377,837 78	333,842 86	43,994 92
Tlemcen	944 44	1,562,782 37	1,563,726 81	1,563,718 99	7 82
Nemours	960 80	265,580 01	266,540 81	266,540 81	"
Mascara	0 20	908,223 65	908,223 85	908,223 85	"
Tiaret	253,639 87	1,201,841 30	1,455,481 17	1,348,094 30	107,386 87
Saïda	149,232 18	450,342 63	599,574 81	520,503 52	79,071 29
Oran. — Entrepôt	"	250,761 23	250,761 23	250,761 23	"
	652,813 80	12,455,493 10	13,108,306 90	12,663,214 33	445,092 57
A reporter	2,116,097 16	32,357,206 62	34,473,303 78	32,586,209 04	1,887,094 74

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1867.	RECETTES FAITES pendant l'année 1868.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1868.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES. (Suite.)					
Report	2,116,097f 16c	32,357,206f 62c	34,473,303f 78c	32,586,209f 04c	1,887,094f 74c
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine. ville	28,789f 07c	6,640,531f 21c	6,669,320f 28c	6,646,186f 24c	23,134f 04c
Constantine. banlieue	33,115 32	257,193 98	290,309 30	227,478 83	62,830 47
Bathna	2,374 24	2,172,095 41	2,174,469 65	2,147,436 20	27,033 45
Biscara	302,952 45	1,785,116 80	2,088,069 25	1,888,643 35	199,425 90
Sétif	6,835 07	1,901,045 57	1,907,880 64	1,897,552 28	10,328 36
Bône	4,788 01	1,202,987 56	1,207,775 57	1,203,073 29	4,702 28
Guelma	479,167 24	1,763,731 19	2,242,898 43	1,869,141 59	373,756 84
La Calle	151,974 85	882,836 49	1,034,811 34	858,100 73	176,710 61
Philippeville	542 16	251,654 57	252,196 73	248,303 83	3,892 90
Djidjelly	337,558 17	1,261,685 41	1,599,243 58	1,456,320 16	142,923 42
Bougie	2,966 45	369,431 19	372,397 64	367,584 65	4,812 99
El-Arrouch	1,544 97	141,534 89	143,079 86	134,618 03	8,461 83
Aïn-Beïda	110,515 84	1,335,770 20	1,446,286 04	1,088,774 91	357,511 13
Souq-Ahras	138,394 85	1,517,663 80	1,656,058 65	1,229,790 20	426,268 45
Tébessa	90,572 50	846,531 13	937,103 63	723,115 99	213,987 64
Bordj-bou-Aréridj	76,640 18	817,541 03	894,181 21	824,014 52	70,166 69
Bou-Saada	306,210 65	337,025 06	643,235 71	505,449 25	137,786 46
Collo	173,155 72	614,498 07	787,653 79	723,771 40	63,882 39
Jemmapes	16,012 14	816,922 84	832,934 98	829,182 77	3,752 21
Le Kroub	24,881 41	115,178 49	140,059 90	112,374 81	27,685 09
Duzerville	4,025 24	117,252 80	121,278 04	114,944 82	6,333 22
	2,293,016 53	25,148,227 69	27,441,244 22	25,095,857 85	2,345,386 37
TOTAL	4,409,113 69	57,505,434 31	61,914,548 00	57,682,066 89	4,232,481 11
RECEVEURS DES POSTES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	61,949f 74c	2,444,576f 10c	2,506,525f 84c	2,456,758f 33c	49,767f 51c
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	47,348 82	1,587,373 39	1,634,722 21	1,582,241 20	52,481 01
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	41,691 55	2,149,922 55	2,191,614 10	2,152,260 28	39,353 82
TOTAL	150,990 11	6,181,872 04	6,332,862 15	6,191,259 81	141,602 34

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1868.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1867.	RECETTES FAITES pendant l'année 1868.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1868.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	12,737,479f 46c	46,282,461f 91c	59,019,941f 37c	52,641,585f 17c	6,378,356f 20c
Préposés payeurs — à Aumale	336,278 58	1,807,696 64	2,143,975 22	1,851,100 89	292,874 33
à Blidah	535,551 36	7,594,595 73	8,130,147 09	7,793,342 68	336,804 41
à Dellys	214,681 18	2,124,319 38	2,339,000 56	2,169,290 55	169,710 01
à Médéah	228,146 65	6,215,900 15	6,444,046 80	6,194,333 82	249,712 98
à Milianah	264,725 55	3,247,521 11	3,512,246 66	3,236,715 32	275,531 34
à Orléansville	123,265 37	2,558,664 06	2,681 929 43	2,421,440 63	260,488 80
à Laghouat	"	"	"	"	"
	14,440,128 15	69,831,158 98	84,271,287 13	76,307,809 06	7,963,478 07
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	10,349,351 58	23,541,602 84	33,890,954 42	22,944,889 29	10,946,065 13
Préposés payeurs — à Nemours	272,074 40	1,107,807 64	1,379,882 04	1,017,048 76	362,833 28
à Mascara	1,065,694 52	8,140,042 62	9,205,737 14	8,102,931 48	1,102,805 66
à Mostaganem	1,001,656 89	7,683,065 22	8,684,722 11	7,382,830 50	1,301,891 61
à Tlemcen	917,975 85	3,702,832 31	4,620,808 16	3,809,569 36	811,238 80
à Sidi-bel-Abbès	450,428 28	2,599,660 74	3,050,089 02	2,634,692 30	415,396 72
	14,057,181 52	46,775,011 37	60,832,192 89	45,891,961 69	14,940,231 20
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	5,742,701 49	26,747,001 19	32,489,702 68	26,907,985 20	5,581,717 48
Préposés payeurs — à Bathna	921,360 69	5,012,920 46	5,934,281 15	5,369,451 30	564,829 85
à Bône	1,586,576 81	10,710,365 26	12,296,942 07	11,136,850 90	1,160,091 17
à Bougie	697,259 74	2,659,074 02	3,356,333 76	2,793,373 46	562,960 30
à Philippeville	1,342,130 01	11,212,194 21	12,554,324 22	11,299,304 19	1,255,020 03
à Sétif	844,387 97	5,617,110 14	6,461,498 11	5,127,521 74	1,333,976 37
	11,134,416 71	61,958,665 28	73,093,081 99	62,634,486 79	10,458,595 20
TOTAL	39,631,726 38	178,564,835 63	218,196,562 01	184,834,257 54	33,362,304 47
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	5,041 72	11,545,219 62	11,550,261 34	11,546,748 95	3,512 39
Receveurs des douanes	66,103 43	12,665,932 02	12,732,035 45	12,654,988 19	77,047 26
Receveurs des contributions diverses	4,409,113 69	57,505,434 31	61,914,548 00	57,682,066 89	4,232,481 11
Receveurs des postes	150,990 11	6,181,872 04	6,332,862 15	6,191,259 81	141,602 34
Trésoriers payeurs et leurs préposés	39,631,726 38	178,564,835 63	218,196,562 01	184,834,257 54	33,362,304 47
TOTAUX GÉNÉRAUX	44,262,975 33	266,463,293 62	310,726,268 95	272,909,321 38	37,816,947 57

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1868 et 1867 pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1868.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1867.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1868, en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1868, en moins.
Recettes	1° BUDGET ORDINAIRE.				
	Enregistrement et domaines	4,993,350f 82c	4,322,796f 27c	670,554f 55c	"
	Douanes	2,149,212 68	2,510,850 13	"	361,637f 45c
	Contributions diverses	5,846,011 01	7,246,036 28	"	1,400,025 27
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	898,364 27	876,779 07	21,585 20	"
	Prélèvements sur les recettes du service provincial	14,579 70	15,633 65	"	1,053 95
	Produit des taxes de la télégraphie privée	381.263 94	439,988 39	"	58,724 45
	Produit de la taxe des brevets d'invention	2,820 00	2,840 00	"	20 00
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	14,285,602 42	15,414,923 79	692,139 75	1,821,461 12
	Produits universitaires	1,880 00	1,735 00	145 00	"
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	442,106 24	428,948 69	13,157 55	"
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	6,564,648 05	5,016,358 31	1,548.289 74	"
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.	21,294,236 71	20,861,965 79	2,253,732 04	1,821,461 12
	Produits divers spéciaux.				
	Remboursement de frais de surveillance des comp. de chem. de fer	2,749 33	54,300 00	"	51,550 67
	Subvention locale de l'Algérie pour l'exp. perm. de ses prod., à Paris	18,000 00	27,000 00	"	9,000 00
	Remboursement par les budgets provinciaux du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	7,200 00	"	7,200 00	"
	Part contrib. des tribus dans les frais de délimit. de la propriété arabe	70,044 67	94,094 61	"	24,049 94
		21,392,230 71	21,037,360 40	2,260,932 04	1,906,061 73
	DIFFÉRENCE en plus à 1868			354,870f 31c	
Dépenses	1° BUDGET ORDINAIRE.				
	Dette publique et dotations	1,567,080 40	1,469,841 01	97,239 39	"
	Ministère de la justice et des cultes — Justice	1,104,650 76	1,106,026 67	"	1,375 91
	Ministère de la justice et des cultes — Cultes	994,510 82	863,085 59	131,425 23	"
	Ministère de l'intérieur	"	"	"	"
	Ministère des finances	466,295 92	456,198 90	10,097 02	"
	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Ministère de la guerre	62,423,105 74	59,016,897 09	3,406,208 65	"
	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Gouvernement général de l'Algérie	13,607,335 73	13,485,261 49	122,074 24	"
	Ministère de la marine et des colonies	1,263,885 79	605,490 96	658,394 83	"
	Ministère de l'instruction publique	200,545 29	183,043 02	17,502 27	"
	Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	2,500 00	2,905 00	"	405 00
	Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	700 00	700 00	"	"
	Frais de régie et de perception	2,903,495 33	2,533,001 80	370,493 53	"
	Remboursements et restitutions	177,654f 27c	119,167 07	58,487 20	"
		84,711,760 05	79,841,618 60	4,871,922 36	1,780 91
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Gouvernement général de l'Algérie	105,003 18	97,097 58	7,905 60	"
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.				
	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Guerre	1,030,834 90	1,002,925 08	27,909 82	"
	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Gouvernement général de l'Algérie	21,457,422 55	15,206,882 12	6,250,540 43	"
	Ministère de la marine et des colonies	87,538 36	228,501 88	"	140,963 52
	Ministère de l'instruction publique	21,000 00	206 00	20,794 00	"
		22,596,795 81	16,438,515 08	6,299,244 25	140,963 52
	4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.				
	Ministère la guerre et Gouverneur général de l'Algérie. — Guerre	74,382 77	"	74,382 77	"
	——— de la marine et des colonies	27,262 80	"	27,262 80	"
	——— des finances	618 75	"	618 75	"
		102,264 32	"	102,264 32	"
		107,515,823 36	96,377,231 26	11,281,336 53	142,744 43
	DIFFÉRENCE en plus à 1868			11,138,592f 10c	

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

SERVICES LOCAUX ET PROVINCIAUX.

SERVICE PROVINCIAL.

Développement des opérations de l'année 1868 sur les exercices 1867 et 1868; situation au 1er janvier 1869.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Excédant de recette au 1er janvier 1868 (à reporter)	"	"	3,023,637f 73c	366,798f 30c
——— de dépense au 1er janvier 1868 (à reporter)	1,202,199f 57c	1,454,639f 86c	"	

1° RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1868 SUR L'EXERCICE 1867.

PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Produits ordinaires. — Loyers, fermages et rentes foncières provenant de biens ou de fondations compris dans le domaine départemental	4,286 26	183 00	9,909 78	14,379 04
Produits ordinaires. — Remboursements des frais de traitement et d'entretien dans les hôpitaux et hospices civils et les orphelinats	"	"	"	"
Produits ordinaires. — Remboursements du prix de médicaments et objets de pansements livrés par les hôpitaux civils	"	"	"	"
Produits ordinaires. — Amendes de police correctionnelle	3,502 87	1,543 15	3,669 12	8,715 14
Produits ordinaires. — Recettes de diverses origines	"	42 00	"	42 00
Produits extraordinaires. — Prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers	792 07	"	4,115 26	4,907 33
Produits extraordinaires. — Autres recettes	596 88	"	"	596 88
	9,178 08	1,768 15	17,694 16	28,640 39

PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.

Ressources spéciales affectées aux chemins vicinaux de grande communication	"	"	"	"
Taxes pour visites du jury médical chez les pharmaciens	100 00	2,748 00	290 38	3,138 38
5/10es du produit net des contributions arabes	88,033 87	21,600 70	449,174 38	558,808 95
Amendes frappées sur les Arabes. Territoire militaire	"	220 50	7,409 20	7,629 70
——— Territoire civil	548 50	"	10 00	558 50
Amendes frappées sur les membres des corporations indigènes	"	"	"	"
Part sur amendes en matières de licences	"	"	"	"
1/5 réservé du produit net de l'octroi de mer	24,302 64	18,181 11	18,892 07	61,375 82
Remboursements par les particuliers de frais de traitement dans les hôpitaux. — Prix de journées dans les hôpitaux par les malades aisés	6,124 77	3,443 54	2,832 10	12,400 41
Remboursements par les particuliers de frais de traitement dans les hôpitaux. — Prix de journées dans les hôpitaux par les services militaires	1,949 08	"	"	1,949 08
Remboursements par les particuliers de frais de traitement dans les hôpitaux. — Prix des médicaments livrés par les hôpitaux civils	"	236 40	"	236 40
Remboursements par les particuliers de frais de traitement dans les hôpitaux. — Frais d'entretien des vieillards à l'asile provincial à Douéra	226 67	"	"	226 67
Remboursements par les particuliers de frais de traitement dans les hôpitaux. — Frais d'entretien des indigents à la charge des communes	4,886 69	"	"	4,886 69
Recettes accidentelles à divers titres	431 10	"	"	431 10
Frais d'entretien et de surveillance des canaux d'irrigation	38 43	"	"	38 43
Remboursement d'avances faites aux colons pour achat de semences	"	"	"	"
Remboursement de frais d'assistance publique	1,704 52	450 05	"	2,154 57
	128,346 27	46,880 30	478,608 13	653,834 70
TOTAL des recettes de l'exercice 1867 (à reporter)	137,524 35	48,648 45	496,302 29	682,475 09

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
1° PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1868 SUR L'EXERCICE 1867.				
Restes à payer des exercices antérieurs	(a) 4,667f 45c	4,188f 63c	15,175f 25c	24,031f 33c
Dépenses ordinaires et obligatoires	(b) 262,775 97	339,562 38	429,880 16	1,032,218 51
Dépenses extraordinaires et facultatives	22,311 86	77,460 89	542,264 04	642,036 79
Dépenses spéciales	268,227 80	237,205 44	337,301 25	842,734 49
TOTAL des dépenses de l'exercice 1867 (à reporter)	557,983 08	658,417 34	1,324,620 70	2,541,021 12

(a) Y compris la somme de 213 fr. 66 cent. par virement de comptes.
(b) Déduction faite de 213 fr. 66 cent. par virement de comptes.

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX ET PROVINCIAUX.

SERVICE PROVINCIAL.

Suite du *Développement des opérations de l'année 1868 sur les exercices 1867 et 1868; situation au 1er janvier 1869.*

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Report des excédants de recette au 1er janvier 1868	"	"	3,023,637f 73c	366,798f 30c
—— de l'excédant de dépense au 1er janvier 1868	1,202,199f 57c	1,454,639f 86c	"	
—— des recettes de l'exercice 1867	137,524 35	48,648 45	496,302 29	682,475 09
2° RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1868 SUR L'EXERCICE 1868.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Produits ordinaires. — Loyers, fermages et rentes foncières provenant des biens ou de fondations compris dans le domaine départemental	26,294 95	6,698 30	30,427 56	63,420 81
Produits ordinaires. — Remboursements des frais de traitement et d'entretien dans les hôpitaux et hospices civils et les orphelinats	"	"	"	"
Produits ordinaires. — Remboursements du prix de médicaments et objets de pansement livrés par les hôpitaux civils	"	3,575 42	1,075 81	4,651 23
Produits ordinaires. — Amendes de police correctionnelle	12,321 88	9,549 70	20,882 48	42,754 06
Produits ordinaires. — Recettes de diverses origines	44 25	310 00	232 75	587 00
Produits extraordinaires. — Prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers	11,016 06	1,940 71	28,923 18	41,879 95
Produits extraordinaires. — Remboursements de capitaux exigibles ou de rentes rachetées	726 73	"	1 25	727 98
Produits extraordinaires. — Recouvrements d'avances et remplacements de dépenses rejetées ou d'erreurs relevées	16 85	174 90	30,034 26	30,226 01
Produits extraordinaires. — Part dans la construction des chemins vicinaux	2,018,514 18	1,640,000 00	1,517,500 00	5,176,014 18
Produits extraordinaires. — Recettes diverses	2,123 47	296 65	5,415 00	7,835 12
Produits extraordinaires. — Part contributive de l'État et dépenses d'expropriation pour l'agrandissement du village de Zéralda	"	"	"	"
	2,071,058 37	1,662,545 68	1,634,492 29	5,368,096 34
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
Ressources spéciales affectées aux chemins vicinaux de grande communication	12,000 00	"	"	12,000 00
Taxes pour visites du jury médical chez les pharmaciens	1,628 00	94 00	577 36	2,299 36
5/10es du produit net des contributions arabes	1,256,228 13	497,652 18	2,271,855 18	4,025,735 49
Amendes frappées sur les Arabes. Territoire militaire	31,725 05	19,273 75	97,801 50	148,800 30
—— Territoire civil	2,081 50	288 50	140 00	2,510 00
Amendes sur les membres des corporations indigènes	12 00	84 75	90 00	186 75
Taxes et rétributions sur les corporations indigènes. — Prix des plaques et livrets	2,734 00	1,066 00	2,260 00	6,060 00
Taxes et rétributions sur les corporations indigènes. — Droit de poinçonnage des plaques	324 00	194 00	282 00	800 00
Parts sur les amendes pour contraventions au droit de licence	45 00	10 07	"	55 07
1/5 réservé du produit net de l'octroi de mer	287,518 93	199,515 12	233,166 04	720,200 09
Produit des matières manquant chez le comptable principal	"	"	"	"
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux. — Prix de journées dans les hôpitaux par les malades aisés	20,773 69	12,720 05	26,913 80	60,407 54
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux. — Prix de journées dans les hôpitaux par les services militaires	6,219 54	6,529 00	443 05	13,191 59
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux. — Prix de médicaments livrés par les hôpitaux civils	148 58	2,452 65	"	2,601 23
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux. — Frais d'entretien des vieillards et infirmes à l'asile provincial de Douéra	5,379 00	"	"	5,379 00
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux. — Frais de traitement des indigents à la charge des communes	21,916 16	"	"	21,916 16
Frais de délimitation des tribus arabes du territoire civil	1,037 54	"	"	1,037 54
Produit des charrues à vapeur	8,255 55	"	"	8,255 55
Taxes sur les canaux et cours d'eau d'irrigation	960 17	"	"	960 17
Remboursement des droits d'assistance publique	1,949 86	49,400 13	"	51,349 99
Recettes accidentelles à divers titres	7,477 77	86 20	"	7,563 97
Part contributive des provinces dans les dépenses de l'exposition permanente à Alger	6,600 00	"	"	6,600 00
	1,675,014 47	789,366 40	2,633,528 93	5,097,909 80
TOTAL des recettes de l'exercice 1868	3.746.072 84	2,451,912 08	4,268,021 22	10,466,006 14
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1868	3,883,597 19	2,500,560 53	4,764,323 51	11,148,481 23
TOTAL GÉNÉRAL	2,681,397 62	1,045,920 67	7,787,961 24	11,515,279 53
Excédant de recettes au 1er janvier 1869	"	"	3,426,337 60	A déduire : 386,875 17
—— de dépenses au 1er janvier 1869	1,170,290 58	1,869,171 85	"	
TOTAL	3,851,688 20	2,915,092 52	4,361,623 64	11,128,404 36

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Report des dépenses de l'exercice 1867	557,983f 08c	658,417f 34c	1,324,620f 70c	2,541,021f 12c
2° PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1868 SUR L'EXERCICE 1868.				
Restes à payer des exercices antérieurs	11,895 74	2,222 75	5,424 88	19,543 37
Dépenses ordinaires et obligatoires	1,523,446 73	1,050,153 15	1,381,496 96	3,955,096 84
Dépenses extraordinaires et facultatives	151,077 08	203,667 33	791,102 68	1,145,847 09
Dépenses spéciales	1,607,285 57	1,000,631 95	858,978 42	3,466,895 94
TOTAL des dépenses de l'exercice 1868	3,293,705 12	2,256,675 18	3,037,002 94	8,587,383 24
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses effectuées en 1868	3,851,688 20	2,915,092 52	4,361,623 64	11,128,404 36

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX ET PROVINCIAUX.

SERVICE DES LOCALITÉS NON ÉRIGÉES EN COMMUNES : TERRITOIRE CIVIL.

Développement des opérations de l'année 1868 sur les exercices 1867 et 1868; situation au 1er janvier 1869.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES.			TOTAL.
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
Excédants de recette au 1er janvier 1868	30,664f 27c	45,350f 43c	137,046f 08c	213,060f 78c
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1868				
1° SUR L'EXERCICE 1867.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Prix de ferme des fourrières publiques	"	56 00	"	56 00
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
10e du produit net de l'impôt des patentes	"	"	"	"
Taxe sur les chèvres	"	9 75	"	9 75
Produit des marchés arabes	"	"	"	"
Part dans les 4/5 du produit net de l'octroi de mer	"	2,418 97	1,520 91	3,939 88
Centimes additionnels de l'impôt arabe du territoire civil	"	"	105 37	105 37
Recettes accidentelles à divers titres	"	700 00	38 00	738 00
	"	3,128 72	1,664 28	4,793 00
TOTAL des recettes de l'exercice 1867	"	3,184 72	1,664 28	4,849 00
2° SUR L'EXERCICE 1868.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Attribution sur le prix des permis de chasse	"	120 00	"	120 00
Prix de ferme des fourrières publiques	"	330 00	39 50	369 50
Produits des livrets d'hôteliers, d'ouvriers et de domestiques	0 25	1 50	"	1 75
Produit des expéditions des actes de l'état civil	"	15 75	"	15 75
Amendes de simple police	"	"	"	"
Centimes additionnels. — Chemins vicinaux	"	"	"	"
Recettes de diverses origines	"	3,539 81	37,777 65	41,317 46
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.	0 25	4,007 06	37,817 15	41,824 46
10e du produit net de l'impôt des patentes	"	403 24	131 92	535 16
Droit de place dans les halles, foires, marchés	"	3,980 00	"	3,980 00
Droit de stationnement sur la voie publique	"	4,681 50	"	4,681 50
Droit de mesurage des céréales et de légumes secs	"	44 40	"	44 40
Droit d'abatage et de marque	"	2,287 00	"	2,287 00
Droit de voirie	"	23 00	"	23 00
Taxe sur les chèvres	"	243 00	"	243 00
Droit de visites sanitaires. (Dispensaire.)	"	292 50	"	292 50
Produit des marchés arabes	"	1,525 00	5,800 00	7,325 00
Subvention fournie par le budget provincial	"	10,000 00	"	10,000 00
Part dans les 4/5 du produit net de l'octroi de mer	"	26,545 20	18,771 11	45,316 31
Recettes accidentelles à différents titres	"	5,629 75	18,203 00	23,832 75
Centimes additionnels à l'impôt arabe civil	"	"	2,782 68	2,782 68
	"	55,654 59	45,688 71	101,343 30
TOTAL des recettes de l'exercice 1868	0 25	59,661 65	83,505 86	143,167 76
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1868	0 25	62,846 37	85,170 14	148,016 76
TOTAL GÉNÉRAL	30,664 52	108,196 80	222,216 22	361,077 54

	DÉSIGNATION DES PROVINCES.			TOTAL.
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1868				
1° SUR L'EXERCICE 1867.				
Dépenses obligatoires et ordinaires	"	10,689f 85c	5,826f 39c	16,516f 24c
——— extraordinaires et facultatives	"	45 00	9,871 61	9,916 61
——— supplémentaires	"	8,560 72	28,987 78	37,548 50
TOTAL des dépenses de l'exercice 1867	"	19,295 57	44,685 78	63,981 35
2° SUR L'EXERCICE 1868.				
Dépenses obligatoires et ordinaires	"	44,385 60	16,707 53	61,093 13
——— extraordinaires et facultatives	"	861 33	567 79	1,429 12
——— supplémentaires	5,032 00	2,255 48	24,581 05	31,868 53
TOTAL des dépenses de l'exercice 1868	5,032 00	47,502 41	41,856 37	94,390 78
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses effectuées pendant l'année 1868	5,032 00	66,797 98	86,542 15	158,372 13
Excédants de recette au 1er janvier 1869	25,632 52	41,398 82	135,674 07	202,705 41
TOTAL GÉNÉRAL	30,664 52	108,196 80	222,216 22	361,077 54

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX ET PROVINCIAUX.

SERVICE DES LOCALITÉS NON ÉRIGÉES EN COMMUNES. TERRITOIRE MILITAIRE.

Développement des opérations de l'année 1868 sur les exercices 1867 et 1868; situation au 1er janvier 1868.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES.			TOTAL.
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
Excédants de recette au 1er janvier 1868	21,750f 21c	16,225f 82c	98,984f 28c	136,960f 31c
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1868.				
1° SUR L'EXERCICE 1867.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Attribution sur le prix des permis de chasse	"	"	"	"
Autres recettes	29 24	"	"	29 24
	29 24	"	"	29 24
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
10e du produit net de l'impôt des patentes	"	"	"	"
Produit des marchés arabes	2,050 01	150 00	3,960 63	6,160 64
Part dans les 4/5 du produit net de l'octroi de mer	2,862 08	4,563 59	4,802 22	12,227 89
Subventions fournies par les budgets provinciaux	"	"	"	"
Produit des fourrières publiques	12 50	"	"	12 50
Recettes accidentelles à divers titres	2,274 58	"	5 00	2,279 58
	7,199 17	4,713 59	8,767 85	20,680 61
TOTAL des recettes de l'exercice 1867	7,228 41	4,713 59	8,767 85	20,709 85
2° SUR L'EXERCICE 1868.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Attribution sur le prix des permis de chasse	80 00	120 00	140 00	340 00
Prix de ferme des fourrières publiques	"	25 00	722 00	747 00
Mezouar	"	"	"	"
Recettes de diverses origines	831 45	1,395 17	15,004 90	17,231 52
	911 45	1,540 17	15,866 90	18,318 52
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
10e du produit net de l'impôt des patentes	570 65	786 73	1,201 27	2,558 65
Droit de place dans les halles, foires et marchés	"	6,158 80	"	6,158 80
Droit de stationnement sur la voie publique	"	14,350 00	"	14,350 00
Droit de mesurage des céréales et légumes secs	"	1,997 77	"	1,997 77
Droit d'abatage et de marque	"	9,166 10	"	9,166 10
Taxe sur les chèvres	"	"	"	"
Produit des marchés arabes	89,610 49	12,170 00	117,349 07	219,129 56
Droit de visites sanitaires. (Dispensaire.)	2,285 00	654 00	"	2,939 00
Autorisations pour bals et concerts	20 00	"	"	20 00
Part dans les 4/5 du produit net de l'octroi de mer	33,861 65	50,079 70	59,266 63	143,207 98
Remboursement par les adjudicataires des marchés arabes du prix des impressions fournies	602 40	"	1,019 00	1,621 40
Prix d'adjudication des fourrières publiques	313 75	"	"	313 75
Produit de concessions de chutes d'eau	"	350 00	"	350 00
Subventions fournies par les budgets provinciaux	"	25,000 00	"	25,000 00
Recettes accidentelles à divers titres	3,280 60	20,417 93	965 00	24,663 53
	130,544 54	141,131 03	179,800 97	451,476 54
TOTAL des recettes de l'exercice 1868	131,455 99	142,671 20	195,667 87	469,795 06
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1868	138,684 40	147,384 79	204,435 72	490,504 91
TOTAL GÉNÉRAL	160,434 61	163,610 61	303,420 00	627,465 22

	DÉSIGNATION DES PROVINCES.			TOTAL
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1868.				
1° SUR L'EXERCICE 1867.				
Dépenses obligatoires et ordinaires	8,510f 87c	19,926f 04c	29,962f 45c	58,399f 36c
——— extraordinaires et facultatives	4,290 55	3,002 10	11,835 79	19,128 44
——— supplémentaires	484 80	13,343 52	7,931 82	21,760 14
TOTAL des dépenses de l'exercice 1867	13,286 22	36,271 66	49,730 06	99,287 94
2° SUR L'EXERCICE 1868.				
Dépenses ordinaires et obligatoires	57,001 24	76,053 92	67,243 45	200,298 61
——— extraordinaires et facultatives	15,915 98	10,147 06	20,707 61	46,770 65
——— supplémentaires	15,601 61	8,498 79	13,190 31	37,290 71
TOTAL des dépenses de l'exercice 1868	88,518 83	94,699 77	101,141 37	284,359 97
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses effectuées pendant l'année 1868	101,805 05	130,971 43	150,871 43	383,647 91
Excédants de recette au 1er janvier 1869	58,629 56	32,639 18	152,548 57	243,817 31
TOTAL GÉNÉRAL	160,434 61	163,610 61	303,420 00	627,465 22

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX ET PROVINCIAUX.

RECETTES A CHARGE DE REMBOURSEMENT.

Développement des opérations de l'année 1868 sur les exercices 1867 et 1868; situation au 1er janvier 1869.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Excédant de recette au 1er janvier 1868	278,791f 43c	56,353f 86c	359,500f 45c	694,645f 74c
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1868 :				
1° SUR L'EXERCICE 1867.				
Centimes additionnels pour les bourses et chambres de commerce.	2,153 66	1,532 06	2,661 22	6,346 94
Territoire militaire. — Centimes additionnels pour dépenses d'utilité commune aux tribus	32,784 27	9,763 52	199,745 93	242,293 72
Territoire militaire. — Recettes accessoires au produit des centimes additionnels à l'impôt arabe	10,933 97	16,067 06	8,177 07	35,178 10
Territoire militaire. — Recettes d'ordre au titre des centimes additionnels à l'impôt arabe	843 50	"	7,821 53	8,665 03
Territoire civil. — Centimes additionnels pour dépenses d'utilité commune aux tribus	22 95	"	"	22 95
Recettes accessoires aux centimes additionnels du territoire civil.	"	"	"	"
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Pensions payées par les élèves du collége arabe	1,866 40	"	"	1,866 40
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Contingents fournis par les divisions	7,600 00	"	"	7,600 00
Frais à la charge des usagers des canaux et cours d'eau	"	8,102 45	2,133 47	10,235 92
Frais relatifs aux demandes de concession de chutes d'eau, etc.	"	"	496 24	496 24
Parts payées aux chefs indigènes sur le produit des contrib. arabes.	20,710 69	3,992 64	109,408 23	134,111 56
Parts payées aux chefs indigènes sur le produit des amendes arabes.	"	94 50	2,746 80	2,841 30
Cotisations municipales	1,492 32	"	2 80	1,495 12
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	1,724 46	"	"	1,724 46
TOTAL des recettes de l'exercice 1867	80,132 22	39,552 23	333,193 29	452,877 74
2° SUR L'EXERCICE 1868.				
Centimes additionnels pour les bourses et chambres de commerce.	9,526 79	6,133 49	11,826 77	27,487 05
Territoire militaire. — Centimes additionnels pour dépenses d'utilité commune aux tribus	392,112 94	185,226 05	877,303 00	1,454,641 99
Territoire militaire. — Recettes accessoires au produit des centimes additionnels à l'impôt arabe	324,982 50	798,985 52	433,362 91	1,557,330 93
Territoire militaire. — Recettes d'ordre au titre des centimes additionnels à l'impôt arabe	117,945 85	209,469 96	482,004 05	809,419 86
Territoire civil. — Centimes additionnels pour dépenses d'utilité commune aux tribus	33 84	"	"	33 84
Recettes accessoires aux centimes additionnels en territoire civil.	"	"	"	"
Frais à la charge des usagers des canaux et cours d'eau	31 53	68,628 03	33,383 87	102,043 43
Frais relatifs aux demandes de concession de chutes d'eau, etc.	1,605 12	"	1,067 53	2,672 65
Parts payées aux chefs indigènes sur le produit des contrib. arabes.	215,191 79	96,120 47	454,417 32	765,729 58
Parts payées aux chefs indigènes sur le produit des amendes arabes.	11,316 35	7,301 75	35,934 75	54,552 85
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Abonnements au Mobacher	16,083 00	"	"	16,083 00
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Pensions payées par les élèves internes du collége arabe et rétributions des élèves externes	3,724 95	"	"	3,724 95
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Contingents fournis par les divisions	49,330 00	"	"	49,330 00
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Recettes d'origine non déterminée	289 44	"	"	289 44
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	3,521 09	"	"	3,521 09
Cotisations municipales	3,038 28	"	705 72	3,744 00
Frais de poursuites	"	"	114 45	114 45
Travaux de grande voirie	4,367 99	"	"	4,367 99
TOTAL des recettes de l'exercice 1868	1,153,101 46	1,371,865 27	2,330,120 37	4,855,087 10
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1868	1,233,233 68	1,411,417 50	2,663,313 66	5,307,964 84
TOTAL GÉNÉRAL	1,512,025 11	1,467,771 36	3,022,814 11	6,002,610 58

DÉPENSES SUR RECETTES A CHARGE DE REMBOURSEMENT.

DÉPENSES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1868 :	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
1° SUR L'EXERCICE 1867.				
Versements sur produit de centimes affectés aux bourses et chambres de commerce	2,178f 97c	1,541f 53c	2,788f 53c	6,509f 03c
Territoire militaire. — Dépenses imputables sur les centimes additionnels à l'impôt arabe	162,555 40	72,509 19	660,766 77	895,831 36
Territoire civil. — Dépenses imputables sur les centimes additionnels	"	"	"	"
Frais d'entretien et de surveillance de canaux et cours d'eau	"	18,510 61	8,174 10	26,684 71
Frais relatifs aux demandes de concessions de chutes d'eau, etc.	"	"	1,533 03	1,533 03
Dépenses des parts des chefs indigènes sur les contributions arabes.	20,641 23	3,992 64	99,967 47	124,601 34
Dépenses des parts des chefs indigènes sur les amendes arabes	218 63	94 50	2,792 25	3,105 38
Dépenses des centimes additionnels spéciaux au bureau politique.	6,242 95	"	"	6,242 95
Frais de poursuites	"	"	13 30	13 30
Cotisations municipales	4,597 61	"	"	4,597 61
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	1,170 27	"	"	1,170 27
TOTAL des dépenses de l'exercice 1867	197,605 06	96,648 47	776,035 45	1,070,288 98
2° SUR L'EXERCICE 1868.				
Versements sur produits de centimes affectés aux bourses et chambres de commerce	9,526 79	6,116 24	10,521 25	26,164 28
Territoire militaire. — Dépenses imputables sur les centimes additionnels à l'impôt arabe	722,361 19	1,033,960 58	1,128,662 15	2,884,983 92
Frais d'entretien et de surveillance de canaux et cours d'eau	31 53	32,262 35	27,773 74	60,067 62
Frais relatifs aux demandes de concessions de chutes d'eau, etc.	1,219 45	60 15	319 74	1,599 34
Travaux de grande voirie	644 99	"	"	644 99
Dépenses des parts des chefs indigènes sur les contributions arabes.	215,247 87	96,104 22	468,784 77	780,136 86
Dépenses des chefs indigènes sur les amendes arabes	11,320 35	7,301 75	35,934 75	54,556 85
Dépenses sur les centimes additionnels spéciaux au bureau politique.	86,820 50	"	"	86,820 50
Frais de poursuites	"	"	107 50	107 50
Cotisations municipales	1,839 83	"	1,268 83	3,108 66
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	191 73	"	"	191 73
TOTAL des dépenses de l'exercice 1868	1,049,204 23	1,175,805 29	1,673,372 73	3,898,382 25
TOTAL des dépenses effectuées pendant l'année 1868.	1,246,809 29	1,272,453 76	2,449,408 18	4,968,671 23
EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1869	265,215 82	195,317 60	573,405 93	1,033,939 35
TOTAL GÉNÉRAL	1,512,025 11	1,467,771 36	3,022,814 11	6,002,610 58

RÉCAPITULATION DES EXCÉDANTS DE RECETTE AU 1er JANVIER 1869.

Service provincial	386,875 17
Service des localités non érigées en communes. — Territoire civil	202,705 41
Service des localités non érigées en communes. — Territoire militaire	243,817 31
Service des recettes à charge de remboursement	1,033,939 35
TOTAL des excédants de recettes au 1er janvier 1869, compris dans le passif de la situation générale (page 535)	1,867,337 24

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1868.

NOTE

SUR

LE COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES POUR L'ANNÉE 1868.

Le compte du service des monnaies a pour objet de faire connaître, sous leurs différents aspects, les mouvements des matières dans les établissements monétaires, ainsi que toutes les opérations en espèces relatives à la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze, et à la fabrication et la vente des médailles, qui, depuis 1832, font partie des attributions de la commission des monnaies.

Fabrication des monnaies et des médailles.

Ces opérations se divisent donc en deux séries principales, savoir :

1° Compte de la fabrication des matières d'or et d'argent versées aux changes ;

2° Compte en espèces comprenant les mouvements de toutes les fabrications.

Ire PARTIE.

Le compte de la fabrication des monnaies d'or et d'argent comprend en recette les matières versées aux changes, que les directeurs de la fabrication prennent en charge pour leur valeur réelle, et pour lesquelles ils délivrent aux parties versantes des bons à terme remboursables avec les nouvelles espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour payer les frais de fabrication (1). La dépense de ce compte résulte des délivrances d'espèces fabriquées avec les matières reçues, et des versements en numéraire portés au compte en espèces pour la portion de ces matières qui n'a pu être fabriquée.

Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

Matières d'or et d'argent.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater, en recette, la valeur des matières d'or et d'argent reçues aux changes, les versements successifs des espèces fabriquées; en dépense, le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières d'or et d'argent.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en retenues pour frais de fabrication, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les trois premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux

(1) Cette retenue est aujourd'hui fixée pour l'argent (décret du 22 mai 1849) à 1 fr. 50 cent. par kilogramme fabriqué à 900/1000 ou à 75 centimes par 100 francs, et pour l'or (décret du 22 mars 1854) à 6 fr. 70 cent. par kilogramme à 900/1000 ou 21 cent. 5965 par 100 francs.

Comme cette retenue est effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du poids et du fin contenu dans lesdites espèces. La recette comprend aussi, à titre d'opérations de trésorerie, les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze, les mouvements de fonds entre les comptables et les opérations relatives à la refonte des monnaies divisionnaires d'argent, exécutée en vertu des lois des 25 mai 1864 et 14 juillet 1866.

La dépense se compose des frais de fabrication et des tolérances en fort imputables sur les produits bruts, ainsi que des mouvements d'espèces relatifs à la fabrication, des mouvements de fonds entre les comptables et des opérations de refonte mentionnées ci-dessus; les tolérances en fort ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui vient d'être expliqué pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux désignés ci-après.

Le tableau n° 1 explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1868, en distinguant la nature de ces matières et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes représentant la valeur des matières et ceux en espèces dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1868, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze, pendant l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances auxquelles ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies d'or et d'argent, des médailles, et pour le produit de la nouvelle fabrication des monnaies de bronze (voir pages 102 et 103); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 200 et 201), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1869 (voir page 532).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies d'or et d'argent et des médailles pour les exercices 1867 et 1868.

L'état n° 4 développe par atelier monétaire, pour les exercices 1867 et 1868, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en bénéfice ou en perte, que la fabrication des monnaies d'or et d'argent a offert sur chacun de ces deux exercices.

Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1868, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795). Il présente aussi, en déduction, les pièces d'or et d'argent démonétisées et celles ayant cours au 1er janvier 1869.

Tableaux des monnaies de cuivre et de bronze.

Le tableau n° 7 présente le résumé de la situation générale et définitive des opérations, tant en matières qu'en espèces, faites relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre démonétisées et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, en exécution de la loi du 6 mai 1852.

Le tableau n° 8 présente la situation, au 31 décembre 1868, de la nouvelle fabrication de monnaies de bronze, autorisée par la loi du 18 avril 1860, jusqu'à concurrence de 12 millions de francs. La fabrication a commencé en 1861 : elle a été menée jusqu'au chiffre de 10,800,000 francs, et reste suspendue jusqu'à nouvel ordre

Note sur le Compte du service des monnaies.

Les produits de la nouvelle émission devant être portés chaque année au budget de l'État, où ils formeront un article de recette, et les payements de toute nature nécessités par la fabrication, qui sont faits à Paris par le caissier central du Trésor, et dans les départements par les payeurs, étant inscrits aux dépenses publiques, cette fabrication ne figure que dans le compte en espèces, et comme opérations de trésorerie; cependant on a cru devoir rappeler particulièrement les fabrications par nature, les émissions, les restants dans les caisses des directeurs, et les dépenses effectuées, tant pour la valeur des matières et des frais de fabrication payés aux directeurs que pour frais généraux, de manière à permettre d'apprécier le bénéfice du Trésor, que l'on ne connaîtra définitivement qu'à la fin de l'opération.

Enfin, le tableau n° 9 donne la situation des opérations de refonte des monnaies d'argent faites en vertu des lois des 25 mai 1864 et 14 juillet 1866. Ces opérations, comme celles concernant les monnaies de bronze, ne sont présentées que dans le compte en espèces.

Le même tableau fait ressortir le bénéfice provisoire acquis au Trésor, au 31 décembre 1868, sur les opérations de refonte. Ce bénéfice se compose : 1° du produit de la réduction du titre à 835 millièmes, réuni à celui des tolérances en faible; 2° de la valeur de l'or contenu dans les pièces démonétisées antérieures à 1830. La refonte des matières reçues en 1868 n'étant pas terminée à la fin de l'année, il convient de tenir compte, pour l'évaluation du bénéfice, des restes dans les travaux au 31 décembre; ces restes sont pris pour leur valeur réelle, la valeur nominale qui résultera de leur mise en œuvre ne pouvant être exactement établie. L'ensemble de ces éléments de bénéfice s'élève à..... 6,341,779f 09c

Si l'on en déduit les frais de fabrication et autres à la charge de l'État et qui, à l'expiration de 1868, étaient de (évaluation)..... 2,127,224 96

Il reste pour bénéfice provisoire..... 4,214,554 13

Ce n'est qu'à la fin de l'opération que le chiffre de ce bénéfice pourra être fixé d'une manière exacte.

Opérations des années 1867 et 1868.

Les différents états relatifs à la fabrication des monnaies d'or et d'argent se résument dans leur ensemble ainsi qu'il suit :

Les matières à divers titres versées aux changes pendant l'année 1868, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées en valeur réelle, savoir :

Or.....	334,756,947f 30c
Argent.....	86,243,804 79
TOTAL.....	421,000,752 09

Les fabrications de 1868, opérées tant avec une partie de ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au 31 décembre 1867, ont été, *en valeur nominale* (voir page 777) :

Or.....	Pièces de 100 francs.....	231,500f 00c	340,076,685f 00c	433,697,235f 00c
	Pièces de 50 francs.....	794,700 00		
	Pièces de 20 francs.....	282,202,540 00		
	Pièces de 10 francs.....	45,328,110 00		
	Pièces de 5 francs.....	11,519,835 00		
Argent...	Pièces de 5 francs.....	93,620,550 00	93,620,550 00	
	—— de 2 francs.....	"		
	—— de 1 franc.....	"		
	—— de 50 centimes.....	"		
	—— de 20 centimes.....	"		

Note sur le Compte du service des monnaies.

Report d'autre part..... 433,697,235f 00c

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle*, (voir page 777), à..... { or..... 339,916,262f 96c / argent..... 93,589,669 51 } 433,505,932 47

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 777)..... 191,302 53

Les recettes et les frais qui résultent pour le Trésor des fabrications de 1867 et 1868 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1868 (voir l'État n° 3),

Savoir :	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essai, bénéfice pour tolérances en faible, etc.....	957,455f 90c	1,562,909f 71c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre.....	864,987 29	1,309,316 60
Résultat pour le Trésor public.... { Bénéfice.....	92,468 61	253,593 11
Résultat pour le Trésor public.... { Perte.....	"	"

Le bénéfice pour le Trésor résultant des opérations de l'exercice 1867 s'élève définitivement à la somme de 92,468 fr. 61 cent., et se compose : 1° du produit des tolérances en faible, 73,601 fr. 13 cent.; 2° du droit d'essai pour 358 francs; 3° d'une recette accidentelle de 1,974 fr. 51 cent.; 4° et enfin d'une somme de 16,534 fr. 97 cent., montant des retenues faites sur les frais payés aux directeurs pour non-fabrication des contingents en pièces divisionnaires d'argent à 900 millièmes. Ce bénéfice de 92,468 fr. 61 cent. sur les monnaies, ajouté à celui des médailles, qui est de 83,108 fr. 78 cent., représente la somme de 175,577 fr. 39 cent., portée en recette aux produits divers du budget. (Voir page 102.)

En ce qui concerne l'exercice 1868, le bénéfice pour le Trésor, qui est provisoirement de 253,593 fr. 11 cent. pour les monnaies, se compose : 1° de 190,095 fr. 05 cent., montant des tolérances en faible; 2° d'une somme de 639 fr. 40 cent. pour droit d'essai; 3° de 62,858 fr. 36 cent. excédant des retenues sur les frais de fabrication, et 4° de recettes accidentelles montant à 0 fr. 30 cent. Toutefois, ce résultat sera susceptible d'être modifié en fin d'exercice, à cause des tolérances en fort et en faible qui pourront résulter des fabrications faites en 1869 avec les matières restant dans les travaux au 31 décembre 1868. En ajoutant à ce bénéfice celui sur les médailles, qui est de 86,712 fr. 83 cent., on obtient un bénéfice total de 340,305 fr. 94 cent. qui figure à la page 103.

Note sur le Compte du service des monnaies.

IIe Partie. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, sont rentrées, depuis le 1er janvier 1832, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à compter du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur des monnaies à Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et de 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, ont été fixés conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice, qui est porté dans le budget de l'État, et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes. Ce bénéfice s'est élevé, pour 1867, à 83,108 fr. 78 cent. et, pour 1868, à 86,712 fr. 83 cent.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1868, sont comprises distinctement dans l'état général (n° 2) des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6) présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le bénéfice réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

(MONNAIES.)

ETAT N° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1868.

ENTRÉES AUX CHANGES.	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1868	2,579,687,516	8,885,590 44
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	97,187,500,973	334,756,947 30
	99,767,188,489	343,642,537 74
MATIÈRES D'ARGENT.		
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1868	37,368,347,013	8,304,077 08
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	388,097,124,996	86,243,804 79
	425,465,472,009	94,547,881 87

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

La valeur des matières versées aux changes s'élève, pour l'or, à	334,756,947f 30c
Et pour l'argent, à	86,243,804 79
ENSEMBLE	421,000,752 09
Les retenues faites sur cette valeur pour couvrir le Trésor des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	1,372,174 96
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (voir page 778)	419,628,577 13

FABRICATION.	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 340,076,685 fr.) (voir page 779)	98,685,366,775	339,916,262 96
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1868	1,081,821,714	3,726,274 78
	99,767,188,489	343,642,537 74
MATIÈRES D'ARGENT.		
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 93,620,550 fr.) (voir page 779)	421,153,516,322	93,589,669 51
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1868	4,311,955,687	958,212 36
	425,465,472,009	94,547,881 87

Décompte et application aux exercices 1867 et 1868 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1868.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de (voir le tableau n° 5)	340,076,685f 00c		
La valeur réelle, de (voir le tableau n° 2)	339,916,262 96		
Résultat, ou bénéfice du Trésor, des tolérances en faible	160,422 04	ci.	160,422f 04c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de (voir le tableau n° 5)	93,620,550 00		
La valeur réelle, de (voir le tableau n° 2)	93,589,669 51		
Résultat, ou bénéfice pour le Trésor, des tolérances en faible	30,880 49	ci.	30,880 49
RESTE EN BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible			191,302 53

Le tableau qui suit présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1867, pour 1,207 fr. 48 cent., et à l'exercice 1868, pour 190,095 fr. 05 cent.; ensemble 191,302 53

En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1867 pour 00 fr. 00 cent., et à l'exercice 1868 pour 00 fr. 00 cent.; ensemble ..... "

SOMME PAREILLE 191,302 53

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

COMPTABILITÉ EN ESPÈCES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1868.

Solde au 1er janvier 1868	Numéraire			538,481f 36c	17,728,148 88
	Matières — Or		8,885,590f 44c	17,189,667 52	
	Matières — Argent		8,304,077 08		

RECETTE.

REVENUS PUBLICS.

		Exercice 1867.	Exercice 1868.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	1,372,174f 96c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	1,207f 48c	190,095 05	
	Droit d'essai	"	639 40	
	Recettes extraordinaires	"	0 30	
		1,207 48	1,562,909 71	1,563,117 19
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	1,037,920 99	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et de bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"	
	Droit de 10 p. o/o prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	1,882 76	
		"	1,039,803 75	1,039,803 75

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

			2,603,920 94
MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (A)		419,628,577 13
	Recette en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'or	339,916,262f 96c	433,505,932 47
		Espèces d'argent	93,589,669 51
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		"
	Retenue pour frais de coins		71,140 28
	Retenue pour frais de viroles brisées		7,025 19
	Recette pour droit d'affinage		"
	Retenues pour frais de vérification des espèces		38,507 97
	Fabrication de monnaies de bronze. (Voir le développement, page 788.)		"
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			14,245,963 45
NOUVELLE monnaie d'argent. (Lois du 25 mai 1864 et du 14 juillet 1866.)	Valeur nominale des pièces reçues des comptables		36,192,735 00
	Valeur des lingots au prix d'achat		"
	Valeur nominale des nouvelles pièces passées en délivrance		35 824,718 00
	Frais de fabrication		352,054 18
	—— d'affinage		55,710 54
	—— de vérification des espèces démonétisées		10,793 10
	Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des pièces démonétisées		1,749,253 89
	Valeur de l'or provenant de l'affinage		215,205 76
			944,501,537 90
			944,501,537 90

(A) Déduction faite de 1,372,174 fr. 96 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir ci-dessus la recette de cette somme à l'exercice 1868, et le décompte du tableau qui précède, d'après lequel la valeur des matières versées aux changes s'élève à 421,000,752 fr. 09 cent.)

TOTAL 962,229,686 78

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Exercice 1867.	Exercice 1868.	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent	100,064f 51c	1,251,919f 30c	
	Perte pour tolérances en fort	"	"	
		100,064 51	1,251,919 30	1,351,983f 81c
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	953,090 92	
	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"	953,090 92
				2,305,074 73

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or	339,916,262f 96c	433,505,932 47
		Espèces d'argent	93,589,669 51	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées			"
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes			432,001,892 39
	Payements faits sur la retenue pour frais de coins			72,527 07
	Payements faits sur la retenue pour frais de viroles brisées			7,175 39
	Frais de vérification des espèces			38,507 97
	Versements de monnaies de bronze	à la caisse centrale	"	"
		aux receveurs des finances	"	
Remboursements des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				14,488,589 24
Versements dans les caisses du Trésor public. (Produits.)		Caissier central	77,899f 71c	261,166 88
		Receveurs des finances	183,267 17	
NOUVELLE monnaie d'argent. (Lois du 25 mai 1864 et du 14 juillet 1866.)	Valeur nominale des pièces démonétisées			36,192,735 00
	Valeur des lingots au prix d'achat			"
	Versements de nouvelle monnaie d'argent	à la caisse centrale	23,447,903f 00c	35,202,734 00
		aux receveurs des finances	11,754,831 00	
	Frais de fabrication			352,054 18
	Frais d'affinage			55,710 54
	Frais de vérification d'espèces démonétisées			10,793 10
	Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des pièces démonétisées			1,749,253 89
	Versement du bénéfice résultant de la refonte des monnaies d'argent	à la caisse centrale	767,758f 87c	1,172,263 13
		aux receveurs des finances	404,504 26	
				957,416,409 98
				957,416,409f 98c
Solde au 31 décembre 1868	Numéraire			128,789 66
	Matières — Or		3,726,274f 78c	4,684,487 14
	Matières — Argent		958,212 36	
				4,813,276 80
		TOTAL		962,229,686 78

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies d'or et d'argent et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1867 et 1868.

EXERCICE 1867.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	413,048f 05c	468,474f 21c	881,522f 26c
Droit d'essais	162 00	196 00	358 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	50,024 92	23,576 21	73,601 13
Recettes extraordinaires	"	1,974 51	1,974 51
Total des Recettes brutes	463,234 97	494,220 93	957,455 90
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	412,994 56	451,992 73	864,987 29
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	"	"
Total des Prélèvements	412,994 56	451,992 73	864,987 29
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	463,234 97	494,220 93	957,455 90
Prélèvements sur les recettes brutes	412,994 56	451,992 73	864,987 29
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	50,240 41	42,228 20	92,468 61
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	996,234f 22c	999,274 67
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. o/o prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	3,040 45	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière, des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	916,165 89	916,165 89
	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			83,108 78

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	92,468f 61c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	83,108 78
Total du bénéfice. (Voir page 102.)	175,577 39

EXERCICE 1868.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	723,968f 15c	648,206f 81c	1,372,174f 96c
Droit d'essais	621 00	18 40	639 40
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	159,922 48	30,172 57	190,095 05
Recettes extraordinaires	"	0 30	0 30
Total des Recettes brutes	884,511 63	678,398 08	1,562,909 71
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs (par approximation)	683,941 68	625,374 92	1,309,316 60
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	"	"
Total des Prélèvements	683,941 68	625,374 92	1,309,316 60
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	884,511 63	678,398 08	1,562,909 71
Prélèvements sur les recettes brutes	683,941 68	625,374 92	1,309,316 60
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	200,569 95	53,023 16	253,593 11
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	1,037,920f 99c	1,039,803f 75c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. o/o prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	1,882 76	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière, des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	953,090 92	953,090 92
	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			86,712 83

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	253,593f 11c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	86,712 83
Total (voir page 103)	340,305 94

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies d'or et d'argent, pour les Exercices 1867 et 1868.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1867. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 780.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	485,581f 34c	425,590f 92c	59,990f 42c	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	471,874 56	439,396 37	32,478 19	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	957,455 90	864,987 29	92,468 61	"
		BÉNÉFICE		92,468f 61c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1868. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 781.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	0f 30	"	0f 30c	"
Nord	Lille	"		"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	775,420 68c	615,000f 00c	160,420 68	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	787,488 73	636,919 30	150,569 43	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	1,562,909 71	1,251,919 30	310,990 41	"
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1869		"	57,397 30	"	57,397f 30c
	TOTAUX	1,562,909 71	1,309,316 60	310,990 41	57,397 30
		BÉNÉFICE		253,593f 11c	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal (1795) jusqu'au 31 Décembre 1868.

DÉSIGNATION des HÔTELS MONÉTAIRES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 100 francs.	PIÈCES de 50 francs.	PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	PIÈCES de 10 francs.	PIÈCES de 5 francs.	TOTAL.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 25 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1868.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1867. (Voir le compte de 1867, page 773.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1868.
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES CONSERVÉS.																	
Paris	231,500	794,700f	"	185,621,220f	34,162,080f	9,322,455f	230,131,955f	33,169,996f	7,524,958f	14,942,298f	1,394,256f00c	"	70,502f 00c	57,102,004f00c	287,233,959f 00c	8,096,768,300f 45c	8,384,002,259f 45c
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	"	"	174,270	21,829	"	"	"	196,099 00	196,099 00	175,828,679 50	176,024,778 50
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	967,460,560 25	967,460,560 25
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	174,667,990 15	174,667,990 15
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	99,912,188 00	99,912,188 00
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	459,932,111 75	459,932,111 75
Strasbourg	"	"	"	96,581,320	11,166,030	2,197,380	109,944,730	60,450,560	1,466,454	10,230,151	"	"	"	72,147,165 00	182,091,895 00	1,381,058,254 50	1,563,150,149 50
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES SUPPRIMÉS.																	
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,854,540 75	106,854,540 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	65,279,975 50	65,279,975 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,333,574 25	106,333,574 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	225,153 00	225,153 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1868	231,500	794,700	"	282,202,540	45,328,110	11,519,835	340,076,685	93,620,556	9,165,682	25,194,278	1,394,256 00	"	70,502 00	129,445,268 00	469,521,953 00	"	"
Espèces fabriquées antérieurement	38,760,500	45,684,250	204,432,360f	5,659,196,200	967,219,990	220,482,705	7,135,776,005	4,489,380,885	104,297,544	139,335,029	82,909,647 50	7,671,101f 25c	8,142,198 60	4,831,736,405 35	"	11,967,512,410 35	"
TOTAL GÉNÉRAL	38,992,000	46,478,950	204,432,360	5,941,398,740	1,012,548,100	232,002,540	7,475,852,690	4,583,001,435	113,463,226	164,529,307	84,303,903 50	7,671,101 25	8,212,700 60	4,961,181,673 35	"	"	12,437,034,363 35
A DÉDUIRE les pièces de 10f et de 5f petit module retirées de la circulation, les pièces de 25c démonétisées, et celles de 5f (argent), 2f, 1f, 50c et 20c refondues. (Lois du 25 mai 1864 et du 14 juillet 1866.)	"	"	"	"	48,589,920	22,492,940	71,082,860	13,983,755	16,344,448	37,030,053	21,897,755 00	7,671,101 25	1,912,754 00	118,839,836 25	"	"	189,922,696 25
RESTE en monnaies ayant cours	38,992,000	46,478,950	204,432,360	5,941,398,740	963,958,180	209,509,600	7,404,769,830	4,569,017,710	97,118,778	127,499,254	62,406,148 50	"	6,299,946 60	4,842,341,837 10	"	"	12,247,111,667 10

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.																
Première République (Hercule)	"	"	"	"	"	"	"	106,237,255	"	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00	
Bonaparte et Napoléon Ier	"	"	132,689,880	395,334,560	"	"	528,024,440	817,952,380	14,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	"	887,830,055 50	1,415,854,495 50	
Louis XVIII	"	"	21,579,440	367,753,620	"	"	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	"	614,830,109 75	1,004,163,169 75	
Charles X	"	"	19,152,960	33,765,960	"	"	52,918,920	616,468,673	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	"	632,511,320 50	685,430,240 50	
Louis-Philippe	"	"	31,010,080	184,902,720	"	"	215,912,800	1,692,802,395	14,901,472	19,533,706	13,035,665 50	6,665,094 50	"	1,756,938,333 00	1,972,851,133 00	
République (Hercule pour l'argent et l'Ange pour l'or)	"	"	"	56,921,220	"	"	56,921,220	259,628,845	"	"	"	"	"	259,628,845 00	316,550,065 00	
République (Déesse)	"	"	"	334,407,060	35,954,580	"	370,361,640	188,621,565	4,230,904	3,249,740	1,544,474 00	"	1,972,813 60	199,619,436 60	569,981,076 60	
Louis-Bonaparte, Napoléon III	38,992,000	46,478,950	"	4,568,313,600	976,593,520	232,002,540	5,862,380,610	300,242,330	44,312,028	100,707,606	52,084,467 00	"	6,239,887 00	503,586,318 00	6,365,966,928 00	
TOTAL des fabrications	38,992,000	46,478,950	204,432,360	5,941,398,740	1,012,548,100	232,002,540	7,475,852,690	4,583,001,435	113,463,226	164,529,307	84,303,903 50	7,671,101 25	8,212,700 60	4,961,181,673 35	12,437,034,363 35	
A DÉDUIRE, comme ci-dessus, les pièces de 10f, de 5f, de 25c, 5f (argent), 2f, 1f, 50c et 20c	"	"	"	"	48,589,920	22,492,940	71,082,860	13,983,755	16,344,448	37,030,053	21,897,755 00	7,671,101 25	1,912,754 00	118,839,836 25	189,922,696 25	
RESTE en monnaies ayant cours	38,992 000	46,478,950	204,432,360	5,941,398,740	963,958,180	209,509,600	7,404,769,830	4,569,017,710	97,118,778	127,499,254	62,406,148 50	"	6,299,946 60	4,842,341,837 10	12,247,111,667 10	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1868.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		kil. gr. c.		kil. gr. c.		kil. gr. c.				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1868.....	"	" " "	"	" " "	2,476	51 706 "	5,125	"	1,582	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1868. — Médailles fabriquées au tarif n° 2.	783	46 123 7	"	" " "	2,431	131 902 "	"	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	1,134	38 015 0	"	" " "	35,259	806 896 "	6,972	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	4,735	75 462 7	1	0 078 00	446,201	1,483 080 "	25,658	"	"	"
	6,652	159 601 4	1	0 078 00	486,367	2,473 584 "	37,755	"	1,582	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		kil. gr. c.		kil. gr. c.		kil. gr. c.				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1868. — Médailles vendues au tarif n° 2..	783	46 123 7	"	" " "	2,431	131 902 "	"	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	1,134	38 015 0	"	" " "	35,234	806 174 "	7,162	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	4,735	75 462 7	1	0 078 "	446,201	1,483 080 "	25,611	"	"	"
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	"	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1868.....	"	" " "	"	" " "	2,501	52 428 "	4,982	"	1,582	"
	6,652	159 601 4	1	0 078 "	486,367	2,473 584 "	37,775	"	1,582	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1868.

		MÉDAILLES ET JETONS. Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. o/o à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le Trésor public.
			kil. gr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	1,134	38 015 00	134,546 04	125,916 67	"	8,629 37	"	"	"	8,629 37
	Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	35,234	806 174 00	214,293 75	197,413 64	"	16,880 11	"	"	"	16,880 11
	Cuivre et bronze.....	7,162	" " "	17,681 45	5,185 40	"	12,496 05	"	"	"	12,496 05
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	4,735	75 462 70	264,216 75	249,954 33	"	14,262 42	"	"	"	14,262 42
	Platine.....	1	0 078 00	91 72	84 39	"	7 33	"	"	"	7 33
	Argent.....	446,201	1,483 080 00	379,290 48	358,500 54	"	20,789 94	"	"	"	20,789 94
	Cuivre et bronze.....	25,611	" " "	27,800 80	16,035 95	"	11,764 85	"	"	"	11,764 85
Médailles fabriquées et vendues au tarif n° 2.	Or.....	783	46 123 70	152,775 07	152,775 07	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	2,431	131 902 00	32,260 89	32,260 89	"	"	"	"	"	"
	Bronze.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
Médaillons de sainteté et boutons, adresses, etc.....		"	" " "	"	"	"	"	"	18,827 68	1,882 76	1,882 76
TOTAUX.....				1,222,956 98	1,138,126 88	"	84,830 07	.....	18,827 68	1,882 76	86,712 83

(Voir l'état n° 3, page 781.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

MONNAIES DE BRONZE.

Résumé de la situation générale et définitive des opérations relatives au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, en exécution de la loi du 6 mai 1852. (Voir les développements au compte général des finances de l'année 1858.)

1re PARTIE. — MATIÈRES.

ENTRÉES	Poids des anciennes pièces de cuivre retirées de la circulation	9,939,292k 217g
SORTIES	Poids des pièces de bronze nouvellement fabriquées avec les anciennes monnaies	4,850,434 543
	Déchet de fabrication alloué aux directeurs (5 p. o/o du poids ci-dessus)	242,521 726
	Poids des pièces livrées au domaine pour être vendues	4,845,030 567
	Déchet résultant de la difformation des pièces livrées au domaine	1,305 381
	TOTAL ÉGAL	9,939,292 217

2e PARTIE. — ESPÈCES.

§ 1er	Valeur nominale des pièces mises en circulation depuis 1719 jusqu'en 1848	49,593,336f 79c
	Valeur nominale de celles retirées de la circulation de 1852 à 1858	48,512,598 56
	Valeur des pièces non rentrées	1,080,738 23
§ 2e	Valeur nominale des anciennes pièces retirées de la circulation	48,512 598 56
	Valeur des nouvelles pièces de bronze fabriquées de 1852 à 1858	48,500,000 00
	En moins dans la circulation	12,598 56
§ 3e	Frais de fabrication de toute nature de la nouvelle monnaie de bronze	7,762,077 48
	Produit des ventes faites par le domaine	10,834,976 82
	Différence ou bénéfice pour le Trésor	3,072,899 34

ÉTAT N° 8.

Situation, au 31 décembre 1868, de la nouvelle fabrication des monnaies de bronze, exécutée en vertu de la loi du 18 juillet 1860, report sommaire de celle faite d'après la loi du 6 mai 1852 et relevé des payements effectués à valoir sur la nouvelle fabrication.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	FABRICATION. (Valeur nominale.)					ÉMISSIONS OU VERSEMENTS dans les caisses du Trésor public.	RESTE CHEZ LES DIRECTEURS au 31 décembre 1868.
	10 centimes.	5 centimes.	2 centimes.	1 centime.	TOTAL.		
Paris 1868	"	"	"	"	"	"	"
Bordeaux 1868	"	"	"	"	"	"	"
Strasbourg 1868	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	"
Report de 1861 à 1867.	5,213,136f 80c	4,511,954f 70c	675,980f 88c	398,927f 92c	10,800,000f 30c	10,800,000f 30c	"
TOTAL de la nouvelle fabcn.	5,213,136 80	4,511,954 70	675,980 88	398,927 92	10,800,000 30	10,800,000 30	"
Fabricatcn de 1852 à 1858.	25,965,839 70	20,702,905 15	1,162,665 64	668,589 51	48,500,000 00	48,500,000 00	"
TOTAL GÉNÉRAL..	31,178,976 50	25,214,859 85	1,838,646 52	1,067,517 43	59,300,000 30	59,300,000 30	"

PAYEMENTS APPLICABLES A LA NOUVELLE FABRICATION.	SOMMES PAYÉES.
EXERCICE 1860. (Voir page 266 du compte général des finances de 1861	26,020f 38c
EXERCICE 1861. (Voir page 266 *idem* de 1862	1,247,663 11
EXERCICE 1862. (Voir page 284 *idem* de 1863	1,344,883 38
EXERCICE 1863. (Voir page 282 *idem* de 1864	1,109,592 75
EXERCICE 1864. (Voir page 281 *idem* de 1865	659,326 97
EXERCICE 1865. (Voir page 283 *idem* de 1866	487,726 86
TOTAUX	4,875,213 45

État n° 9.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

MONNAIES D'ARGENT.

Tableau des opérations de refonte des anciennes monnaies d'argent à la fin de l'année 1868.

(Lois des 25 mai 1864 et 14 juillet 1866.)

		ANNÉE 1868.	ANNÉES ANTÉRIEURES.	TOTAUX.	
Pièces reçues des comptables pour être démonétisées. (Valeur nominale.)	Pièces de 5 francs	"	13,983,725f 00c	13,983,725f 00c	
	Pièces de 2 francs	14,125,120f 00c	22,219,328 00	36,344,448 00	
	Pièces de 1 franc	13,831,528 00	23,198,525 00	37,030,053 00	
	Pièces de 50 centimes	7,890,522 00	14,007,233 00	21,897,755 00	
	Pièces de 20 centimes	345,565 00	1,567,189 00	1,912,754 00	
		36,192,735 00	74,976,000 00	111,168,735 00	
Valeur des lingots au prix d'achat		"	45,358,569 15	45,358,569 15	
		36,192,735 00	120,334,569 15	156,527,304 15	156,527,304 15
Fabrication de nouvelles monnaies à 835 millièmes. (Valeur nominale.)	Pièces de 2 francs	9,165,682 00	31,325,102 00	40,490,790 00	
	Pièces de 1 franc	25,194,278 00	48,762,679 00	73,956,957 00	
	Pièces de 50 centimes	1,394,256 00	37,707,208 50	39,101,464 50	
	Pièces de 20 centimes	70,502 00	2,394,226 60	2,464,728 60	
		35,824,718 00	120,189,216 10	156,013,934 10	156,013,934f 10c
Valeur de l'or contenu dans les pièces antérieures à 1830	En 1868			242,022f 07c	667,961 21
	Antérieurement			425,939 14	
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1868. (Valeur réelle.)					6,187,187 93
TOTAL des valeurs acquises au Trésor sur les opérations de refonte au 31 décembre 1868					162,869,083 24
Report des valeurs retirées de la circulation ou provenant d'achats					156,527,304 15
Excédant provenant de la refonte					6,341,779 09
A déduire les frais de fabrication, d'affinage, etc.	En 1868 (A)			502,384f 90c	2,127,224 96
	Antérieurement			1,624,840 06	
Bénéfice provisoire					4,214,554 13

(A) Cette somme représente les frais afférents aux fabrications faites en 1868 ou restant à faire en 1869 avec les matières entrées en 1868. Le chiffre des frais portés pages 778 et 779 et qui s'élève à 418,557f 82c est le montant des sommes payées en 1868, et s'applique au complément des fabrications de 1867 et à celles de 1868 réglées pendant l'année 1868.

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1868.

NOTE

SUR

LE COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1868.

Le domaine extraordinaire a été réuni par la loi du 15 mai 1818 au domaine de l'État, et l'Administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la Caisse des dépôts et consignations et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820 et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821 au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées, tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été ensuite modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la Caisse des dépôts et consignations, à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés, par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au Trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature « auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

L'Administration de l'enregistrement a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées en exécution de ces dispositions. Toutefois, les comptes des années 1831 à 1854 inclusivement ayant cessé de reproduire dans leurs détails les opérations afférentes à l'ancien domaine extraordinaire, il a paru utile, pour la facilité des recherches, d'en établir de nouveau un développement complet dans le compte de l'année 1855. Il s'y trouve pages 682 à 695.

Ce compte a fait connaître, d'une part,

Le détail des capitaux, créances et revenus qui composaient le domaine extraordinaire au moment de sa réunion au domaine de l'État, avec les accroissements survenus depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1855;

Le montant des recouvrements effectués pendant le même temps;

Les créances tombées en non-valeur et les motifs qui en ont empêché le recouvrement;

Les restes à recouvrer ou l'actif au 31 décembre 1855;

Et d'autre part,

Le détail des dépenses acquittées depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1855, pour frais de régie et d'exploitation, contributions, frais de vente des immeubles, service de rentes foncières et restitutions de recettes indûment faites;

Le montant des pensions et indemnités payées à des donataires;

Celui des rentes sur le grand-livre acquises avec le produit net du domaine extraordinaire pour être annulées;

Le montant des applications au budget de l'État des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, depuis le 1er janvier 1837 jusqu'au 31 décembre 1855;

Enfin, la situation, au 1er janvier 1856, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la Caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la Caisse centrale du Trésor public.

Ces diverses opérations, antérieures à l'année 1855, ne comportant plus de modifications, il a paru sans objet d'en insérer de nouveau les développements dans les comptes subséquents. Celui de la présente année 1868 se borne, en conséquence, à indiquer :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1867, ou qui ont été constatées depuis cette époque, les recettes obtenues pendant l'année 1868, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° La situation, au 1er janvier 1869, des fonds affectés comme ci-dessus au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés.

Les résultats présentés dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1868 montaient à 313,040 fr. 25 cent.; elles se sont accrues en 1868 de 4,997 fr. 17 cent. Il en a été recouvré pour 4,997 fr. 17 cent. et porté en non-valeurs pour 4,840 fr. 25 cent. En conséquence, elles présentent, au 1er janvier 1869, un actif de la somme de 308,200 francs.

2° La recette ci-dessus de 4,997 fr. 17 cent. a été appliquée au budget de l'État (Produits de domaines — exercice 1868), conformément aux prescriptions législatives.

3° Le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées était, au 1er janvier 1868, de 173,312f 18c

Aucune indemnité n'a été allouée sur ces fonds pendant l'année 1868, ci . . . . . Mémoire.

Ce solde, dont la majeure partie demeurera sans emploi, reste en conséquence fixé, au 1er janvier 1869, à 173,312f 18c

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 16 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1869, des créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1868. (Voir le compte des finances de l'année 1867, page 779.)	CRÉANCES CONSTATÉES pendant l'année 1868.	TOTAL des CRÉANCES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1868.	CRÉANCES TOMBÉES en non-valeurs.	CRÉANCES restant À RECOUVRER au 1er janvier 1869.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	L'État a été débouté, par jugement du tribunal de Naples du 20 mars 1855, de sa demande en remboursement. L'Administration n'a pas encore interjeté appel de ce jugement.
Créance sur la succession de Bernadotte, roi de Suède et de Norwége	200,000 00	"	200,000 00	"	"	200,000 00	D'après une décision de l'Empereur, les conditions politiques ne permettent pas de reprendre en ce moment les réclamations par voie diplomatique auxquelles cette affaire a précédemment donné lieu.
Créance sur la succession Leblond de Saint-Hilaire	13,040 25	"	13,040 25	"	(1) 4,840f 25c	(2) 8,200 00	(1) En surséance, en vertu d'une décision du Ministre des finances. (2) Le recouvrement de cette créance est garanti par une somme de 8,200 francs, montant d'arrérages de rente sur l'État, dus à la succession, et dont le payement, suspendu en vertu d'une décision du 18 novembre 1867, sera effectué par le Caissier payeur central à la caisse des dépôts et consignations, au compte du majorat, conformément à une décision du 30 décembre 1868.
Arrérages d'actions du canal du Midi pour les canaux d'embranchement	"	4,997f 17c	4,997 17	4,997f 17c	"	"	
	313,040 25	4,997 17	318,037 42	4,997 17	4,840 25	308,200 00	
				318,037f 42c			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des recettes effectuées pendant l'année 1868 sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées.....	Part de l'État dans les produits des canaux d'embranchement du canal du Midi, à raison des actions qui avaient fait retour au 31 décembre 1867	4,997f 17c
Emploi des recettes effectuées.	Application au budget de l'État du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Produits et revenus des domaines.* — Produits de l'ancien domaine extraordinaire. — Exercice 1868. (Voir page 87.).....	4,997f 17c

Situation, au 1er janvier 1869, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible, au 1er janvier 1868, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 au payement des indemnités arriérées dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire	173,312f 18c
Aucun payement n'a été fait sur ces fonds pendant l'année 1868	"
SOLDE disponible au 1er janvier 1869.....	173,312 18

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont, jusqu'en 1843, la Caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au Trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la Caisse des dépôts le sont maintenant, lorsqu'il y a lieu, par le Trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

COMPTE

DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE EN 1830,

DES AVANCES AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

ET DES PRÊTS A L'INDUSTRIE. (LOI DU 1ER AOÛT 1860.)

NOTE

SUR LE COMPTE DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES, DES PRÊTS AU COMMERCE, EN 1830, DES AVANCES AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES ET DES PRÊTS A L'INDUSTRIE. (LOI DU 1er AOÛT 1860.)

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor public se résume, pour l'année 1868, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1868, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1867;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1868, de tous les articles du compte des débets et créances;

Et 3° enfin la situation au 1er janvier 1869.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du Trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du Trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1868, il est survenu 482 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 369,172 fr. 74 cent.

Il a été terminé, pendant la même année, 495 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du Trésor, à.....	282,526f 58c
En réductions ou régularisations, à.....	6,732 38
En déclaration de caducité, à.....	390,446 28
TOTAL des atténuations.....	679,705 24

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1868, présentaient un total de 12,691,592 fr. 87 cent. s'élèvent, à la fin, à 12,381,060 fr. 37 cent. et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1868, de 1,184, se trouve de 1,171 au 1er janvier 1869.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidation d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée.

La déclaration de caducité ne préjudicie point aux droits du Trésor public : si les débiteurs reviennent à un meilleur état de fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le Trésor

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du Trésor public une masse de créances sans valeur.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1869; il fait connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise en périodes ou époques, SAVOIR :

De 1789 au consulat	3,302,869f 57c
Consulat et empire	567,074 80
Gouvernement de la Restauration	2,241,323 84
Gouvernement de juillet	1,357,691 28
1848 et années suivantes	4,912,100 88
	12,381,060 37

2° La situation dans les écritures de la direction générale de la comptabilité publique : sur le total ci-dessus de 12,381,060 fr. 37 cent. l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 1,219,617 fr. 79 cent. qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le Trésor au 1er janvier 1869 ;

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du Trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1869, résultant de 1,171 affaires et montant à la somme de 12,381,060 fr. 37 cent., a été appréciée et classée comme il suit :

1° Créances bonnes	3,634,648f 96c
2° Créances d'un recouvrement douteux	3,220,354 60
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	5,526,056 81
SOMME ÉGALE	12,381,060 37

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, en pareille matière, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui seront obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le Trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE EN 1830.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au Trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	4,203,449f 03c	4,291,920 11
2° Pour frais de protêts et autres, de	88,471 08	
TOTAL		34,103,249 11

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1868	28,056,451f 04c	33,074,229 30
Pendant l'année 1868	3,914 62	
Par déclaration de caducité	4,904,247 53	
Par réduction	109,616 11	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1868		1,029,019 81

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au Trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au Trésor public au 1er janvier 1869, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses et irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 15 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 15 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1869, et montant à la somme de 1,029,019 fr. 81 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer :

1° Créances bonnes	123,712f 18c
2° Créances d'un recouvrement douteux	50,452 60
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	854,855 03
SOMME ÉGALE	1,029,019 81

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

L'Assemblée nationale, par son décret du 5 juillet 1848, a ouvert au ministère de l'agriculture et du commerce un crédit de 3,000,000 francs destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Le montant de ce crédit devait être avancé, à titre de prêt, sur l'avis d'un conseil d'encouragement formé par le ministre de l'agriculture et du commerce, aux conditions réglées par le même conseil.

Le compte des finances de 1849 (pages 631 et 632) a fait connaître le mode de répartition de ces avances et les principales conditions de ces sortes de prêts.

Le montant total des payements effectués avant la clôture de l'exercice 1848 s'élevait à la somme de 1,797,456 fr. 94 cent., y compris 8,456 fr. 94 cent. pour frais d'impressions et indemnités extraordinaires pour le service du conseil d'encouragement. A cette même époque, une somme de 1,202,543 fr. 06 cent. étant restée sans emploi, le ministre de l'agriculture et du commerce en demanda l'annulation sur l'exercice 1848 et le report sur l'exercice 1849. La loi du 9 février 1850 annula le crédit de 1,202,543 fr. 06 cent. resté libre sur l'exercice 1848, et ouvrit ensuite un crédit de pareille somme au ministre de l'agriculture et du commerce sur l'exercice 1849.

Le crédit ouvert en vertu du décret du 5 juillet 1848 était de		3,000,000f 00c
L'annulation sur le crédit ci-dessus est de		399,475 51
		2,600,524 49
Les sommes ordonnancées et payées pour frais divers et impressions se sont élevées :		
En 1849 et 1850, à	9,724f 49c	
En 1851, à	300 00	
		10,024 49
Reste pour sommes payées aux associations ouvrières, savoir :		
En 1849	1,789,000f 00c	2,590,500 00
En 1850	791,500 00	
En 1851	10,000 00	
Cette somme a été augmentée :		
1° Pour intérêts, de	547,956f 65c	650,078 27
2° Pour frais de surveillance, de	100,631 02	
3° Pour frais judiciaires, de	1,490 60	
A reporter		3,240,578 27

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

Report			3,240,578f 27c
Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :			
1° Sur le capital et les intérêts :			
Pendant les années 1849 à 1867		1,526,076f 50c	
Pendant l'année 1868		23,019 04	
Pour réduction dans le calcul des intérêts		1,915 76	
Total		1,551,011 30	
2° Par déclaration de caducité		1,003,231 96	
3° Sur les frais de surveillance :			
Pendant les années 1849 à 1865	83,187f 61c		
Pendant l'année 1866	322 50		
		83,510 11	
			2,637,753 37
Reste à recouvrer au 1er janvier 1869			602,824 90

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait connaître que, sur les 56 associations ouvrières (1) auxquelles il a été fait des avances, 39 prêts étaient révoqués, et qu'il y avait lieu de poursuivre la rentrée des sommes avancées.

En conséquence, des contraintes ont été décernées contre lesdites associations, et des poursuites sont dirigées par l'agent judiciaire du Trésor public.

Les créances résultant de ces affaires ont été classées comme il suit :

Créances bonnes	76,753f 39c
Créances douteuses	21,390 82
Créances mauvaises	504,680 69
Somme égale	602,824 90

(1) Sur ces 56 associations ouvrières, 10 ont soldé en principal, intérêts et frais, les avances qui leur avaient été faites.

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

PRÊTS À L'INDUSTRIE. (Loi du 1er août 1860.)

La loi du 1er août 1860 a autorisé le ministre des finances à émettre des bons du Trésor jusqu'à concurrence d'une somme de 40 millions affectée à des prêts à l'industrie, pour le renouvellement et l'amélioration de son matériel.

Les formes et les conditions de ces prêts ont été réglées par un décret impérial du 24 octobre suivant, portant :

Qu'une commission serait chargée d'indiquer les demandes de prêts qui lui paraîtraient admissibles et de vérifier la validité des garanties offertes;

Qu'aucun prêt sur les fonds du Trésor ne serait fait qu'après avis de la Commission et en vertu d'une décision prise de concert par les ministres des finances et de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Les membres de cette Commission ont été nommés le 5 décembre 1860, et, en exécution du décret susénoncé, deux arrêtés ministériels, en date des 22 avril et 31 mai 1861, approuvant des avis émis par la Commission, ont alloué à 213 industriels la somme de 40 millions formant le montant intégral du crédit ouvert.

Mais les renonciations de quelques-uns de ces industriels et les révocations de plusieurs prêts ont permis d'admettre, dans la suite, de nouvelles demandes qui n'avaient pu d'abord être prises en considération, à raison de l'épuisement du crédit de 40 millions.

Ces renonciations, réductions et révocations, se sont élevées à la somme de . . .	5,318,833f 34c
Sur cette somme, il a été concédé à de nouveaux emprunteurs celle de.	3,631,000 00
Aucune autre allocation n'ayant été faite, il est resté encore disponible une somme de.	1,687,833 34
Et les arrêtés d'admission ne se sont élevés, déduction faite des renonciations, réductions et révocations, qu'à.	38,312,166 66

Il convient d'ajouter qu'un arrêté pris de concert par les ministres des finances et du commerce le 31 décembre 1863 a définitivement fixé à ce dernier chiffre la totalité des avances à consentir en vertu de la loi du 1er août 1860.

En exécution d'un précédent arrêté rendu par les mêmes ministres le 22 avril 1861, l'agent judiciaire du Trésor, dans le département de la Seine, et les directeurs des domaines, dans les autres départements, ont été délégués pour représenter l'État dans les actes à intervenir pour la réalisation des prêts accordés.

Ces fonctionnaires ont passé, avec 194 industriels, des contrats de prêts pour la somme de. 38,312,166f 66c

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

Sur cette somme il avait déjà été remis aux emprunteurs, au 31 décembre 1864, celle de	36,491,166f 65c
En 1865, les avances faites par le Trésor se sont élevées à	349,000 00
ENSEMBLE	36,840,166 65
La comparaison de ce dernier chiffre avec celui des contrats passés, ci	38,312,166 66
fait ressortir une différence de	1,472,000 01

La délivrance de cette somme était subordonnée à des justifications qui n'ont pas été fournies par les ayants droit. Il en résulte que le chiffre de 38,312,166 fr. 66 cent., fixé par les ministres des finances et du commerce, ne sera pas atteint, et que les avances nécessitées par l'exécution de la loi du 1er août 1860 restent définitivement arrêtées à la somme susénoncée de 36,840,166 fr. 65 cent.

Toutes ces opérations sont exposées dans l'état n° 4 (voir page 812), dont les énonciations ne paraissent comporter aucune autre explication.

La durée des prêts a été fixée par la Commission. Ils ont été, pour la plupart, stipulés remboursables en douze annuités, comprenant, pour les deux premières années, le service des intérêts seulement, et ensuite un dixième du capital avec les intérêts décroissant d'année en année. Pour augmenter les sûretés de l'État, chacune de ces annuités a fait l'objet d'un effet souscrit par l'emprunteur à l'ordre du caissier payeur central du Trésor, chargé de le présenter à l'échéance, et, s'il y a lieu, de le faire protester. Immédiatement après ce protêt, les effets dont il s'agit sortent du portefeuille de la Caisse centrale pour figurer dans les débets litigieux poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor.

Le montant des annuités remboursables en 1868, sur les prêts concédés à l'industrie (état n° 5, voir page 814), est de	2,855,159f 64c
Il a été payé à l'échéance	1,197,252 47
Et l'agent judiciaire du Trésor a dû être chargé de suivre le recouvrement de	1,657,907 17
D'un autre côté, la faillite ou la déconfiture de plusieurs industriels a rendu immédiatement exigibles d'autres effets qui, après défalcation des intérêts non échus, s'élèvent à	2,588,763 53
Plus, accroissement pour intérêts et frais	223,840 62
En ajoutant à ces deux sommes celle de	8,199,182 84
montant des effets protestés de 1862 à 1867, et celle de	9,029,510 95
représentant les faillites survenues dans cette même période,	
A reporter	21,699,205 11

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

Report		21,699,205f 11c
Plus, accroissement pour intérêts et frais		191,065 64
on obtient le total des créances litigieuses dont le recouvrement a été confié aux soins de l'agent judiciaire du Trésor		21,890,270 75
Les rentrées opérées en 1868 étant de	1,626,110f 45c	4,922,485 32
Celles opérées au 31 décembre 1867 ayant été de	3,296,374 87	
Il reste à recouvrer la somme de		16,967,785 43

(Voir, pour le développement de ces opérations, les états nos 5 et 6 produits à l'appui de la présente note.)

Les diverses créances qui composent ce reliquat ont été appréciées comme suit :

Créances bonnes	5,841,689f 04c	16,967,785f 43c
Créances douteuses	3,385,977 47	
Créances mauvaises	7,740,118 92	

ÉTAT N° I.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation, au 1er janvier 1868, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1868, et la Situation au 1er janvier 1869.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1868.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1868.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1868 * — VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1869.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. — Comptes au 1er janv. 1868.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1869.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	565,184f 45c	"	565,184f 45c	17,949f 65c	"	"	17,949f 65c	547,234f 80c	1	"	1	"	1	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	8,971 60	"	8,971 60	360 73	"	"	360 73	8,610 87	3	"	3	"	3	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	758,043 77	35,457f 78c	793,501 55	14,350 87	2,863f 70c	8,795f 59c	26,010 16	767,491 39	29	9	38	6	32	
31	Receveurs des douanes	10,631 02	"	10,631 02	"	"	"	"	10,631 02	1	"	1	"	1	
33	Receveurs des contributions indirectes	302,319 43	17,582 50	319,901 93	32,557 93	"	519 11	33,077 04	286,824 89	32	9	41	7	34	
32	Receveurs des postes	15,674 60	6,270 39	21,944 99	5,990 42	"	1,196 10	7,186 52	14,758 47	11	9	20	9	11	
36	Caissier central du Trésor	33,368 72	"	33,368 72	200 00	"	"	200 00	33,168 72	1	"	1	"	1	
		1,694,193 59	59,310 67	1,753,504 26	71,409 60	2,863 70	10,510 80	84,784 10	1,668,720 16	78	27	105	22	83	
19	Prêts à divers négociants (antérieurement à 1818)	29,575 83	"	29,575 83	3,076 40	"	10,321 07	13,397 47	16,178 36	2	"	2	1	1	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	150,000 00	"	150,000 00	"	"	"	"	150,000 00	1	"	1	"	1	
44	Avances faites à diverses villes	1,284,376 17	"	1,284,376 17	5,000 00	"	"	5,000 00	1,279,376 17	4	"	4	"	4	
	TOTAL	3,158,145 59	(A) 59,310 67	3,217,456 26	79,486 00	2,863 70	20,831 87	103,181 57	3,114,274 69	85	27	112	23	89	
8	Comptables divers	33,131 70	"	33,131 70	"	"	3,551 03	3,551 03	29,580 67	5	"	5	1	4	
11	Fournisseurs	5,911,562 38	33,035 76	5,944,598 14	14,991 19	"	20,543 63	35,534 82	5,909,063 32	63	15	78	13	65	
13	Officiers et sous-officiers	247,571 32	17,946 50	265,517 82	3,579 47	"	40,655 46	44,234 93	221,282 89	58	26	84	32	52	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances militaires	426,593 93	51,748 75	478,342 68	35,806 02	1,130 93	279,239 53	316,176 48	162,1[illegible]6 20	16	6	22	5	17	
22	Entrepreneurs de travaux publics et fournisseurs de la marine	139,524 16	54,278 05	193,802 21	58,589 10	"	2,261 22	60,850 32	132,951 89	38	33	71	38	33	
27	Effets divers	121,153 73	1,737 40	122,891 13	"	"	9,232 42	9,232 42	113,658 71	149	1	150	2	148	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	2,653,872 80	150,736 42	2,804,609 22	89,658 35	2,737 75	14,131 12	106,527 22	2,698,082 00	769	374	1,143	380	763	
45	Comptoir national d'escompte de Marseille	37 26	379 19	416 45	416 45	"	"	416 45	"	1	"	1	1	"	
	TOTAL des divers débiteurs	9,533,447 28	309,862 07	9,843,309 35	203,040 58	3,868 68	369,614 41	576,523 67	9,266,785 68	1,099	455	1,554	472	1,082	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	3,158,145 59	59,310 67	3,217,456 26	79,486 00	2,863 70	20,831 87	103,181 57	3,114,274 69	85	27	112	23	89	
	TOTAL	12,691,592 87	369,172 74	13,060,765 61	282,526 58	6,732 38	390,446 28	679,705 24	12,381,060 37	1,184	482	1,666	495	1,171	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. (Voir l'état n° 3.)	1,208,439 19	262 06	1,208,701 25	3,914 62	"	175,766 82	179,681 44	1,029,019 81	18	"	18	3	15	
42	Associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.)	625,843 94	"	625,843 94	23,019 04	"	"	23,019 04	602,824 90	10	"	10	"	10	
46	Prêts faits à l'industrie en 1860. (Loi du 1er août 1860.)	14,123,384 56	4,470,511 32	18,593,895 88	1,626,110 45	"	"	1,626,110 45	16,967,785 43	124	6	130	"	130	
	TOTAL GÉNÉRAL	28,649,260 56	4,839,946 12	33,489,206 68	(B) 1,935,570 69	6,732 38	566,213 10	2,508,516 17	30,980,690 51	1,336	488	1,824	498	1,326	

(A) La somme de 59,310f 67c représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire et de frais de poursuites.

Sur cette somme de 59,310f 67c, celle de 26,877f 01c figure dans l'actif de l'Administration des finances, ci..... 26,877f 01c

(Voir le compte du service de trésorerie, page 209.)

Le surplus, 32,433f 66c, représentant des intérêts ou des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du Trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 32,433 66

SOMME PAREILLE..... 59,310 67

(B) Cette somme a été constatée en recette ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'Administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 209), pour..... 40,178f 13c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1868 (voir le compte des contributions et revenus publics, page 104), pour 912,466f 23c, savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'Administration des finances	39,307f 87c	912,466 23
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif	203,040 58	
Recouvrements sur prêts au commerce	3,914 62	
Versements des associations ouvrières en capital et intérêts	23,019 04	
Intérêts et frais sur prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	643,184 12	

3° Aux services spéciaux :

Prêts à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)..... 982,926 33

TOTAL..... 1,935,570 69

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1869.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. De 1789 au Consulat. — 2e époque.	Consulat et Empire. — 3e époque.	Gouvernement de la Restauration. — 4e époque.	Gouvernement de juillet 1830. — 5e époque.	1848 et années suivantes. — 6e époque.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la direction générale de la comptabilité publique. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1869.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	547,234f 80c	"	"	"	"	547,234f 80c	"	"	547,234f 80c	547,234f 80c	1	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'Administration des finances* et les *créances estimées bonnes* par l'agence judiciaire du Trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'Administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du Trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 1,219,617f 79c, la *Situation générale de l'Administration des finances*, page 539. (A) La régularisation de ces créances est proposée au Corps législatif par l'article 21 du projet de loi de règlement définitif de l'exercice 1867.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	4,083 36	4,029f 03c	"	498f 48c	"	8,610 87	1,000f 00c	498f 48c	7,112 39	8,610 87	3	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	4,475 98	32,407 80	66,877f 27c	663,730 34	37,910f 60c	729,580 79	23,298 90	194,221 58	549,970 91	767,491 39	32	
31	Receveurs des douanes	"	"	10,631 02	"	"	"	10,631 02	"	3,000 00	7,631 02	10,631 02	1	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	"	"	286,824 89	284,216 00	2,608 89	7,084 72	116,428 37	163,311 80	286,824 89	34	
32	Receveurs des postes	"	"	"	492 36	14,266 11	14,584 35	174 12	287 40	"	14,471 07	14,758 47	11	
36	Caissier central du Trésor	"	"	"	33,168 72	"	8,670 17	24,498 55	1,600 00	"	31,568 72	33,168 72	1	
		"	555,794 14	47,067 85	100,538 35	965,319 82	345,381 12	1,323,339 04	33,271 02	314,148 43	1,321,300 71	1,668,720 16	83	
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	"	"	16,178 36	"	"	(A) 16,178 36	"	"	"	16,178 36	16,178 36	1	
37	Prêts faits à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	150,000 00	"	9,857 53	140,142 47	150,000 00	"	"	150,000 00	1	
44	Avances faites à diverses villes	"	"	"	998,100 78	281,275 39	(A) 848,200 78	431,175 39	61,275 39	"	1,218,100 78	1,279,376 17	4	
	TOTAL	"	555,794 14	63,246 21	1,248,639 13	1,246,595 21	1,219,617 79	1,894,656 90	244,546 41	314,148 43	2,555,579 85	3,114,274 69	89	
8	Comptables à divers titres	"	"	"	17,437 16	12,143 51	"	29,580 67	1,998 99	15,706 77	11,874 91	29,580 67	4	
11	Fournisseurs	3,207,652f 47c	"	2,155,601 13	8,973 36	536,836 16	"	5,909,063 32	3,174,290 45	312,001 42	2,422,771 45	5,909,063 32	65	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	"	"	221,282 89	"	221,282 89	8,499 76	39,750 39	173,032 74	221,282 89	52	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances	"	"	"	14,062 15	148,104 05	"	162,166 20	33,442 92	11,122 16	117,601 12	162,166 20	17	
22	Entrepreneurs de travaux publics et fournisseurs	"	"	"	2,058 80	130,893 09	"	132,951 89	4,458 23	97,227 64	31,266 02	132,951 89	33	
27-34	Effets divers	"	11,280 66	22,476 50	57,011 75	22,889 80	"	113,658 71	6,133 62	3,169 40	104,355 69	113,658 71	148	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	95,217 10	"	"	9,508 73	2,593,356 17	"	2,698,082 00	161,278 58	2,427,228 39	109,575 03	2,698,082 00	763	
	TOTAL des divers débiteurs	3,302,869 57	11,280 66	2,178,077 63	109,052 15	3,665,505 67	"	9,266,785 68	3,390,102 55	2,906,206 17	2,970,476 96	9,266,785 68	1,082	
	REPORT des débets des comptables des finances e des divers prêts et créances littigieuses ci-dessus	"	555,794 14	63,246 21	1,248,639 13	1,246,595 21	1,219,617 79	1,894,656 90	244,546 41	314,148 43	2,555,579 85	3,114,274 69	89	
	TOTAL	3,302,869 57	567,074 80	2,241,323 84	1,357,691 28	4,912,100 88	1,219,617 79	11,161,442 58	3,634,648 96	3,220,354 60	5,526,056 81	12,381,060 37	1,171	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.)	"	"	"	1,029,019 81	"	"	1,029,019 81	123,712 18	50,452 60	854,855 03	1,029,019 81	15	
42	Associations ouvrières	"	"	"	"	602,824 90	"	602,824 90	76,753 39	21,390 82	504,680 69	602,824 90	10	
46	Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	"	"	"	"	16,967,785 43	"	16,967,785 43	5,841,689 04	3,385,977 47	7,740,118 92	16,967,785 43	130	
	TOTAL GÉNÉRAL	3,302,869 57	567,074 80	2,241,323 84	2,386,711 09	22,482,711 21	1,219,617 79	29,761,072 72	9,676,803 57	6,678,175 49	14,625,711 45	30,980,690 51	1,326	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1869.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	ATTÉNUATION DES PRÊTS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par décisions, décrets, etc.	NOMBRE d'affaires.	DÉCLARATIONS de caducité.	NOMBRE d'affaires.	TOTAL des atténuations.	SOLDE AU 1er JANVIER 1869. NOMBRE d'affaires.	SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE. CRÉANCES bonnes.	CRÉANCES douteuses.	CRÉANCES mauvaises.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	2,091,776f 23c	12,991,462f 33c	111	9,043,475f 08c	99,549f 60c	68	2,912,046f 74c	179	12,055,071f 42c	7	936,390f 91c	118,842f 25c	"	817,548f 66c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine en compte collectif)	3,290,931 00	617,485 82	3,908,416 82	55	3,156,529 29	10,066 51	41	673,744 55	96	3,840,340 35	4	68,076 47	1,000 00	29,770f 10c	37,306 37
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	166,452 63	4,466,952 63	31	4,360,192 63	"	5	106,760 00	36	4,466,952 63	"	"	"	"	"
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	145,060 81	906,858 81	13	563,466 74	"	22	320,511 02	35	883,977 76	2	22,881 05	2,198 55	20,682 50	"
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du Trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	152,866 51	1,698,380 41	10	1,561,789 02	"	3	136,187 16	13	1,697,976 18	1	404 23	404 23	"	"
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	1,035,221 84	5,688,621 84	37	5,097,779 03	"	17	589,575 66	54	5,687,354 69	1	1,267 15	1,267 15	"	"
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du 26 octobre 1830	1,700,000 00	3,019 44	1,703,019 44	"	1,537,597 04	"	1	165,422 40	1	1,703,019 44	"	"	"	"	"
437		29,811,329 00	4,291,920 11	34,103,249 11	265	28,060,365 66	109,616 11	157	4,904,247 53	422	33,074,229 30	15	1,029,019 81	123,712 18	50,452 60	854,855 03

ÉTAT N° 4.

PRÊTS A L'INDUSTRIE. (Loi du 1er août 1860.)

Tableau indiquant la nature et les garanties des Prêts faits sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860.

NUMÉROS d'ordre.	CLASSIFICATION DES EMPRUNTEURS.	CONDITIONS DES PRÊTS CONCÉDÉS. HYPOTHÈQUES.	GARANTIES DIVERSES : Cautionnements personnels ; nantissements mobiliers.	PRÊTS sans aucune garantie.	SOMMES AVANCÉES PAR L'ÉTAT sur le montant des prêts concédés au 31 décembre 1865.	OBSERVATIONS.
1	Fils et tissus (A)	11,314,666f 66c	"	1,197,333f 33c	12,511,999f 99c	(A) Les prêts compris dans cette catégorie se partagent, ainsi qu'il suit, suivant la nature des matières premières employées :
						Coton 6,693,666f 66c
2	Fers et métaux	4,560,000 00	1,500,000f 00c	2,850,000 00	8,910,000 00	Soie 1,152,000 00
						Lin et chanvre 1,920,000 00
						Laine (*filature et tissage*) 2,196,000 00
3	Sucres	4,750,000 00	"	"	4,750,000 00	Draps 550,333 33
						ENSEMBLE 12,511,999 99
4	Mines (B)	2,838,000 00	"	"	2,838,000 00	
						(B) Cette catégorie comprend les mines de houille pour 1,684,000f 00c
5	Machines	1,345,000 00	40,000 00	352,000 00	1,737,000 00	et d'autres mines pour 1,154,000 00
						2,838,000 00
6	Transports	654,000 00	"	250,000 00	904,000 00	
7	Industries diverses (C)	4,317,000 00	350,000 00	522,166 66	5,189,166 66	(C) Cette catégorie comprend notamment les fabriques de papier pour 1,463,000 francs ; les pâtes alimentaires pour 120,000 francs ; les tanneries, 220,000 francs ; les huîtrières, 150,000 francs ; les glaces, 400,000 francs ; les faïences, 90,000 francs ; les fabriques d'huiles, 240,000 francs ; les fabriques de bougies, 300,000 francs ; les produits chimiques, 529,000 francs ; la teinturerie, 200,000 francs, etc.
	TOTAL	29,778,666 66	1,890,000 00	5,171,499 99	36,840,166 65	
			En réduisant ces avances des versements en capital effectués par les emprunteurs d'après les écritures centrales des finances au 1er janvier 1869, ci		10,314,040 76	
			On obtient l'excédant de dépense qui figure à la situation générale des finances sous le titre de *Prêts à l'industrie*. Loi du 1er août 1860. (Voir page 535.)		26,526,125 89	

ÉTAT N° 5.

PRÊTS A L'INDUSTRIE. (Loi du 1er août 1860.)

État des recouvrements opérés, jusqu'au 1er janvier 1869, en atténuation des prêts concédés sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie, en vertu de la loi du 1er août 1860.

CLASSIFICATION DES EMPRUNTEURS.	EFFETS À ÉCHOIR en 1868.	ATTÉNUATION DES PRÊTS PENDANT L'ANNÉE 1868. — EFFETS PAYÉS aux échéances.	EFFETS PAYÉS par anticipation.	RECOUVREMENTS effectués par les soins de l'agence judiciaire. — Sur le montant des effets.	Intérêts et frais.	TOTAL des recouvrements effectués pendant l'année 1868.	REPORT des EFFETS PAYÉS aux échéances, et par anticipation, au 31 décembre 1867.	REPORT DES RECOUVREMENTS effectués par l'agence judiciaire au 31 décembre 1867. — Sur le montant des effets.	Intérêts et frais.	TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués au 1er janvier 1869.
Fils et tissus	1,178,944f 87c	645,569f 97c	18,564f 16c	208,231f 47c	41,999f 07c	914,364f 67c	4,900,338f 41c	1,185,656f 57c	35,286f 08c	7,035,645f 73c
Fers et métaux	776,442 49	84,370 00	"	675,838 31	37,883 03	798,091 34	2,255,844 97	706,053 52	15,716 57	3,775,706 40
Sucres	146,660 00	40,500 00	"	6,253 35	116,157 90	162,911 25	695,550 00	596,899 96	106,305 91	1,561,667 12
Mines	335,625 00	121,545 00	291,036 16	22,930 00	"	435,511 16	780,937 24	34,738 82	201 75	1,251,388 97
Machines	66,327 28	29,220 00	"	87,584 09	10,007 31	126,811 40	473,767 21	162,555 27	891 99	764,025 87
Transports	17,712 50	17,712 50	149,933 35	"	"	167,645 85	618,340 22	19,089 95	570 07	805,646 09
Industries diverses	333,447 50	258,335 00	"	401,704 44	17,521 48	677,560 92	1,868,062 36	402,549 26	29,859 15	2,978,031 69
TOTAUX	.....	.....	459,533 67	"	"	3,282,896 59	11,592,840 41	3,107,543 35	188,831 52	
Virements de comptes. — Mines	.....	.....	7,163 84	"	.....	7,163 84	À DÉDUIRE : 7,163 84	"	"	
				1,402,541 66	223,568 79			3,107,543 35	188,831 52	
		1,197,252 47	466,697 51	1,626,110f 45c			11,585,676 57	3,296,374f 87c		
	2,855,159 64	3,290,060f 43c				3,290,060 43 (A)	14,882,051f 44c			18,172,111 87 (B)

OBSERVATIONS.

		RECOUVREMENTS SUR LE PRÊT A L'INDUSTRIE autorisé par la loi du 1er août 1860. — Pendant l'année 1868.	TOTAL GÉNÉRAL au 1er janvier 1869.
Écritures centrales de la comptabilité publique.	Capital. — Compte spécial	2,343,643f 05c	10,314,040f 76c
	Intérêts. — Produits divers du budget	946,417 38	(c) 7,858,071 11
		3,290,060 43 (A)	18,172,111 87 (B)

(c) Déduction faite de 7,163 fr. 84 cent. provenant de remboursements effectués, par virement de comptes, sur les exercices antérieurs (opérations du mois de décembre 1868).

ÉTAT N° 6.

PRÊTS A L'INDUSTRIE.

(Loi du 1er août 1860.)

État des débets résultant des Prêts concédés sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie, en vertu de la loi du 1er août 1860.

CLASSIFICATION DES EMPRUNTEURS.	EFFETS RESTÉS en souffrance au 31 décembre 1867.	EFFETS DEVENUS EXIGIBLES par suite de faillites au 31 décembre 1867.	ACCROISSEMENT pour INTÉRÊTS ET FRAIS.	EFFETS RESTÉS en souffrance pendant l'année 1868.	EFFETS DEVENUS EXIGIBLES par suite de faillites en 1868.	ACCROISSEMENT pour INTÉRÊTS ET FRAIS.	TOTAL DES DÉBETS POURSUIVIS par l'agence judiciaire.		RECOUVREMENTS EFFECTUÉS sur ces débets au 1er janvier 1869.		SOLDE DES DÉBETS au 1er JANVIER 1869.		APPRÉCIATION DES CRÉANCES À RECOUVRER PAR L'AGENT JUDICIAIRE et formant le solde au 1er janvier 1869.		
							Montant des effets.	Intérêts et frais.	Sur le montant des effets.	Intérêts et frais.	Montant des effets.	Intérêts et frais.	Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.
Fils et tissus	2,160,176f 60c	2,622,666f 66c	35,874f 98c	533,374f 90c	535,800f 12c	42,157f 12c	5,852,018f 28c	78,032f 10c	1,393,888f 04c	77,285f 15c	4,458,130f 24c	746f 95c	1,289,131f 31c	788,422f 76c	2,381,323f 12c
Fers et métaux	2,020,545 38	2,572,000 00	15,863 22	692,072 49	265,000 00	37,911 68	5,549,617 87	53,774 90	1,381,891 83	53,599 60	4,167,726 04	175 30	1,761,375 55	452,630 74	1,953,895 05
Sucres	2,055,102 43	1,600,000 00	106,598 36	106,160 00	755,240 00	116,191 53	4,516,502 43	222,789 89	603,153 31	222,463 81	3,913,349 12	326 08	1,861,789 58	1,239,005 25	812,880 37
Mines	355,100 00	120,000 00	317 10	214,080 00	270,000 00	14 85	959,180 00	331 95	57,668 82	201 75	901,511 18	130 20	372,150 00	100,000 00	429,491 38
Machines	385,197 29	491,450 00	1,220 39	37,107 28	573,053 41	9,979 46	1,486,807 98	11,199 85	250,139 36	10,899 30	1,236,668 62	300 55	50,678 85	622,798 26	563,492 06
Transports	27,629 14	54,000 00	570 07	"	"	"	81,629 14	570 07	19,089 95	570 07	62,539 19	"	"	19,199 21	43,339 98
Industries diverses	1,195,432 00	1,569,394 29	30,621 52	75,112 50	189,670 00	17,585 98	3,029,608 79	48,207 50	804,253 70	47,380 63	2,225,355 09	826 87	506,563 75	163,921 25	1,555,696 96
TOTAUX	8,199,182 84	9,029,510 95	191,065 64	1,657,907 17	2,588,763 53	223,840 62	21,475,364 49	414,906 26	4,510,085 01	412,400 31	16,965,279 48	2,505 95	5,841,689 04	3,385,977 47	7,740,118 92
							21,890,270f 75c		4,922,485f 32c		16,967,785f 43c		16,967,785f 43c		

Certifié le Compte rendu, pour l'année 1868,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la Direction Générale de la Comptabilité publique, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État;

Et Contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives par les comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Directeur général de la Comptabilité publique,

F. DE ROUSSY.

Arrêté par le Ministre Secrétaire d'État des Finances :

P. MAGNE.

RÉPERTOIRE

ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS SPÉCIAUX

INSÉRÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES ANTÉRIEURS A 1868.

NOTE

SUR

LE RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS SPÉCIAUX INSÉRÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES

ANTÉRIEUREMENT A 1868.

Le compte général de l'Administration des finances retrace l'ensemble et les détails des différents services qui ont été exécutés pendant l'année dont il porte la date. Les services qui composent la gestion habituelle des finances de l'État occupent dans ce compte une place permanente, et l'on peut toujours, en se reportant d'une année à l'autre, parcourir toute la période que les opérations ont embrassée depuis leur origine. Mais d'autres services, motivés par des circonstances accidentelles et d'une durée temporaire, des opérations spéciales, des comptes rendus sur des points particuliers, cessent nécessairement de figurer dans le compte général des finances, lorsque les faits qui les concernent sont terminés ou ont cessé d'offrir l'actualité qui les avait fait produire. Cette méthode est commandée à la fois par la nécessité de maintenir l'ordre et la clarté dans le compte et de prévenir l'extension inutile de ses développements.

Toutefois, pour faciliter les recherches au sujet des documents spéciaux dont on vient de parler, il a paru convenable d'en dresser un répertoire alphabétique et chronologique qui, inséré dans chaque compte annuel, le relie, pour ainsi dire, à tous les précédents, en présentant, à défaut du document lui-même que l'on aurait intérêt à consulter, l'indication précise du compte où il se trouve. On remarquera, à l'égard des opérations spéciales qui se sont échelonnées pendant un certain nombre d'années et dont il a toujours été rendu un compte définitif lors de leur clôture, que c'est à ce compte final qu'il a été renvoyé dans le répertoire ci-après, afin de permettre de remonter successivement aux comptes analogues sur le même sujet.

Le compte général de l'Administration des finances a été fondé par l'article 3 de la loi du 19 nivôse an IX (9 janvier 1800) portant que « le compte général des recettes et des dépenses « publiques faites pendant l'année sera rendu au Gouvernement par le ministre des finances, « et présenté au Corps législatif dans le quatrième mois, au plus tard, de l'année suivante. » En conséquence, le répertoire qui suit remonte à l'année 1800, date du premier compte rendu régulièrement.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES DIVERS DOCUMENTS SPÉCIAUX

SUCCESSIVEMENT PUBLIÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, ET QU'IL N'Y A PAS EU LIEU DE REPRODUIRE DANS CELUI DE L'ANNÉE 1868.

		VOLUMES où se trouvent les documents.	
		Années.	Pages.
A			
Agence judiciaire du Trésor (Premier compte de l')		1824.	211 à 222.
Aliénations de bois de l'État	effectuées en vertu de la loi du 25 mars 1831	1835.	442 à 445.
	effectuées du 1er avril 1814 au 1er janvier 1837	1837 (2e partie).	92 et 93.
Amortissement (Compte du régime antérieur à la loi du 11 juillet 1866)		1866.	587 à 627.
Ancien domaine extraordinaire.	Premier compte publié	1822.	210 à 220.
	C/ des opérations effectuées de 1818 à 1831	1830.	350 à 364.
	Situation des immeubles au 1er janvier 1848	1847.	642.
	C/ détaillé des opérations effectuées de 1818 à 1856	1855.	684 à 695.
Ancienne liste civile (de Charles X).	Avances pour dépenses d'entretien et de conservation	1830.	97.
	Recettes et dépenses relatives à sa liquidation	1831.	130.
	C/ définitif de sa liquidation	1844.	623 à 641.
Apurement des exercices clos. (Rapport au Roi.)		1829.	7 à 13.
Arriéré antérieur au 1er janvier 1816		1824.	92 et 93.
		1834.	300 à 303.
Avances aux compagnies de chemins de fer		1856.	702 et 703.
B			
Biens nationaux (Résumé des états de consistance des)		An IX (1800).	77.
Bons de la caisse d'amortissement créés pour la liquidation des exercices de l'an IX (1800) à l'an XIII (1804)		1807.	8.
Bons du Trésor. (État du mouvement de 5 en 5 jours)		1845.	172.
Budgets	des exercices antérieurs à 1810. (Liquidation.)	1811.	7 et 8.
	de 1814 à 1829. — Tableaux statistiques, situations financières et règlements législatifs	1836.	158 à 165.
	de 1814 à 1829. — Résultats généraux sur ces budgets	1845.	365 à 369.
	de 1830 à 1840. — Résultats généraux sur ces budgets	1863.	426 à 447.
	de 1830 à 1840. — Résumés de la situation générale des finances		493 à 498.
	des dépenses des exercices 1821 et antérieurs. (Bases de l'apurement de ces budgets.)	1823.	108 à 113.
	de la Hollande	1810.	54.
	des États-Romains	*Idem.*	62 et 63.
	des provinces Illyriennes	*Idem.*	66 et 67.

		VOLUMES où se trouvent les documents. Années.	Pages.
C			
	Compte d'apurement de ce service, en capitaux et intérêts.	1824.	170 à 202.
Cautionnements..	Déficit du Trésor sur les cautionnements	1832.	313.
	Payements faits pour les intérêts de cautionnements en excédant des crédits législatifs	1835.	211.
	Explications sur l'emploi des capitaux de cautionnements réalisés depuis la loi du 28 avril 1816	1836.	408 à 411.
	Mouvement des capitaux de cautionnements de 1814 à 1847	1846.	508 et 509.
Consolidations...	des bons du Trésor — remis à la caisse d'amortissement	1838 (1re partie).	526 et 527.
	des bons du Trésor — remis à divers antérieurement au 24 février 1848	1849.	166 et 167.
	des bons du Trésor — en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	*Idem.*	*Idem.*
	des fonds des caisses d'épargne. — C/ au 30 juin 1837	1837.	460 et 461.
	des fonds des caisses d'épargne. — Rentes inscrites au 1er janvier 1852	1851.	454 et 455.
	des fonds des caisses d'épargne. — C/ définitif de la consolidation de 1848	1857.	424.
Contributions directes.	Dégrèvements de 1814 à 1835	1835.	518.
	Tableaux analytiques pour 1837	1838 (2e partie).	58 à 73.
Contribution de guerre de 100 millions		1817.	32 et 33.
Contrôle des comptes des ministres (Création du)		1826.	7 à 20.
Créance sur l'Espagne (Règlement de la)		1862.	426 et 427.
Crédits supplémentaires de 1830 à 1836 (Éclaircissements sur les)		1838 (1re partie).	147 à 167.
D			
Déficit antérieur au 1er avril 1814		1832.	312.
Dépenses antérieures au 1er avril 1814 (Aperçu des sommes dues pour)		1813-1814.	102.
Dépenses extraordinaires de guerre imputées sur le produit de l'emprunt de 500 millions autorisé par la loi du 2 mai 1859		1861.	297 à 307.
Dette consolidée..	Décomposition du mouvement dans la propriété des rentes	1849.	458 et 459.
		1851.	450 et 453.
	Rentes possédées par des établissements publics ou particuliers	1851.	448 et 449.
	Rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon, vendues en exécution de la loi du 18 mai 1850.	1851.	458 et 459.
	Dernière situation des rentes 5 p. 0/0	1852.	438 à 445.
Dette viagère. — Payements effectués en excédant des crédits législatifs et qui ont constitué le Trésor en déficit		1835.	211.
Droits sur les boissons imposés dans les départements où la perception des contributions indirectes a été interrompue en 1830		1832.	652 à 657.
E			
Emprunts législatifs	contractés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1838	1837 (1re partie).	423 à 429.
	de 1844. — Emprunt de 200 millions	1847.	462 et 463.
	de 1847. — Emprunt de 250 millions	1848.	472 et 473.
	de 1848. — Emprunt de 13,107,000 francs	1849.	460 et 461

	VOLUMES où se trouvent les documents. Années.	Pages.
Emprunts nationaux — de 1831. — Emprunt de 120 millions	1836.	458 et 459.
de 1848. — Emprunt de 100 millions	1850.	454 et 455.
de 1854. — Emprunt de 250 millions	1857.	482 à 488.
de 1855. — Emprunt de 500 millions	*Idem.*	490 à 496.
de 1855. — Emprunt de 750 millions	*Idem.*	498 à 504.
État général, par département, des recettes faites sur les emprunts de 1854 et 1855	*Idem.*	506 et 507.
de 1859. — Emprunt de 500 millions	1861.	508 à 517.
de 1864. — Emprunt de 300 millions	1866.	579 à 583.
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux et travaux divers	1838 (1re partie).	412 à 433.
Expédition d'Alger (Produits extraordinaires provenant de l')	1830.	37.
F		
Forêts — Contenance des forêts au 1er janvier 1837	1837 (2e partie).	94 et 95.
Forêts — Compte du fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration	1839 (1re partie).	618.
I		
Indemnités américaines	1839 (1re partie).	616.
Indemnité des émigrés — Compte spécial de cette indemnité	1840.	474.
Indemnité des émigrés — Note sur les résultats définitifs de sa liquidation	1842.	440.
J		
Journées de juillet 1830. — Payements faits par le Trésor pendant ces journées et pour les voyages de Rambouillet et de Cherbourg	1831.	100 et 101.
L		
Liquidation de l'ancienne caisse d'amortissement	1818.	240 à 253.
Loterie royale. (Développement au 1er janvier 1836, époque de sa suppression.)	1835.	636 à 641.
M		
Monnaies. — Développement sur la démonétisation des espèces retirées de la circulation en vertu de la loi du 10 juillet 1845	1847.	621 à 636
Monnaies (anciennes) de cuivre fabriquées depuis 1719	1858.	636.
Moyens extraordinaires des budgets de 1831 à 1835	1837.	456 à 461.
O		
Obligations royales rachetées par le Trésor du 1er avril 1814 au 20 mars 1815	1814-1815.	45.
Obligations trentenaires du Trésor	1864.	510

	VOLUMES OÙ SE TROUVENT LES DOCUMENTS. Années.	Pages.
P		
Payements faits d'urgence en 1848 (Solde des)	1853.	409.
Pensions civiles. — Pensions des anciennes caisses de retraites supprimées	1854.	556 et 557.
Plans parcellaires des communes (Procès-verbaux de la commission des)	1807.	120 à 153.
Police générale (Dépenses du ministère de la)	1853.	124.
Ponts, canaux et travaux divers. — Développements du C/ de ces travaux	1833.	360 à 375.
Ponts, canaux et travaux divers. — Compte définitif de ces travaux	1840.	459.
Ponts, canaux et travaux divers. — Emprunts spéciaux pour ces travaux	1838 (1re partie).	412 à 433.
Prêts au commerce et à l'industrie en 1830	1831.	370 à 373.
Produits budgétaires des nouveaux départements annexés	1861.	90 et 91.
Produits universitaires (rattachés au budget spécial de l'enseignement supérieur)	1855.	72 et 73.
Produits éventuels du service départemental. (Tableau présentant le mouvement des)	1867.	704 à 707.
R		
Rachat du chemin de fer de Paris à Lyon	1849.	462 et 463.
Rapport au Roi placé en tête du compte général des finances	1840.	5.
Reconnaissances de liquidation (Dernier compte des)	1825.	100 et 101.
Refonte générale des monnaies de cuivre. (Loi du 6 mai 1852.)	1858.	634 et 635.
Régie des poudres et salpêtres (Liquidation de l'ancienne)	1841.	556.
Rente de l'Inde (Développements sur le produit de la)	1856.	72.
Rentes remises à la France par le Gouvernement sarde (Développement sur les)	1863.	478 à 479.
Rentes 4 1/2 p. o/o anciennes (Mouvement et situation des)	1865.	540
Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale (Développements sur les)	1863.	476.
Résumé de la situation générale des finances. — Modifications apportées aux résultats des situations générales des finances publiées dans les comptes précédents	1847.	420 à 423.
Résumé de la situation générale des finances. — Situations résumées des années 1830 à 1840	1863.	493 à 498.
Retenues proportionnelles sur les traitements et remises	1832. 1849.	68. 234 et 235.
S		
Salines et mines de sel de l'Est (Liquidation de l'ancienne compagnie des)	1843.	620.
Service colonial (Liquidation définitive du C/ du)	1857.	638 à 653.
Services spéciaux rattachés au budget depuis 1814	1840.	194.
Services spéciaux (Règlement définitif des)	1843.	274 à 285.
Situation générale du Trésor royal et de l'ancienne caisse d'amortissement au 1er avril 1814	1818.	226 à 237.
Souscription aux 300,000 obligations trentenaires du Trésor (Situation des fonds provenant de la)	1864.	510
Subventions aux compagnies de chemins de fer (Payements, en obligations trentenaires du Trésor ou en rentes, de)	1864.	511
T		
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (Développements de la)	1856.	72.

		VOLUMES où se trouvent les documents.	
		Années.	Pages.
Travaux publics extraordinaires.	Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834	1840 (1re partie).	391.
	Loi du 17 mars 1837	1843.	350 à 356.
	Loi du 25 juin 1841	1848.	374 à 414.
		1849.	358 et 359.
	Loi du 11 juin 1842	1848.	374 à 415.
	Situation financière au 1er janvier 1858	1857.	363 à 375.
Trésor de la Couronne.	Recettes et dépenses	1831.	131.
	Compte réglé entre le Trésor public et le Trésor de la Couronne	1839 (1re partie).	420.
	Note sur le compte non encore réglé définitivement avec le Trésor public	1851.	386.
Troupes étrangères.	Enlèvements de fonds dans les caisses du Trésor	1814-1815.	129, 243, 275, 353.
	Payements qui leur ont été faits du 8 juillet au 31 décembre 1815	*Idem.*	299.
V			
Valeurs créées pour le service du Trésor du 20 mars au 8 juillet 1815		1814-1815.	153.

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

DES DIVERS DOCUMENTS SPÉCIAUX

SUCCESSIVEMENT PUBLIÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, ET QU'IL N'Y A PAS EU LIEU DE REPRODUIRE DANS CELUI DE L'ANNÉE 1868.

COMPTE DE L'AN IX (1800).

Pages.

Biens nationaux. — Résumé des états de consistance des biens nationaux dans les divers départements de la République 77

COMPTE DE L'ANNÉE 1807.

Bons de la caisse d'amortissement. — État de distribution des bons créés pour la liquidation des exercices de l'an IX (1800) à l'an XIII (1804) 8

Procès-verbaux des séances de la commission formée par le ministre des finances pour délibérer sur le mode d'exécution des plans parcellaires des communes ..... 120 à 153

COMPTE DE L'ANNÉE 1810.

Budget de la Hollande 54

Budget des États-Romains ..... 62 et 63

Budget des provinces Illyriennes ..... 66 et 67

COMPTE DE L'ANNÉE 1811.

Liquidation des exercices antérieurs à 1810. — Note sur le mode adopté pour la liquidation des créances restées à la charge de ces exercices ..... 7 et 8

COMPTE DES ANNÉES 1813 - 1814.

Dépenses antérieures au 1er avril 1814. — Aperçu des sommes dues par les divers ministères pour dépenses antérieures à cette date 102

COMPTE DES ANNÉES 1814 - 1815.

Obligations royales. — Bordereau de celles qui ont été rachetées par le Trésor depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 20 mars 1815 45

Enlèvements de fonds dans les caisses du Trésor par les troupes étrangères :

Caisses des payeurs (du 1er avril 1814 au 20 mars 1815) 129

Idem ..... (du 20 mars au 8 juillet 1815) 243

Caisses des receveurs généraux et des payeurs (postérieurement au 8 juillet 1815) ..... 275 et 353

Valeurs créées pour le service du Trésor du 20 mars au 8 juillet 1815 153

Payements faits aux troupes étrangères du 8 juillet au 31 décembre 1815 299

COMPTE DE L'ANNÉE 1817.

Contribution de guerre de 100 millions. — Développement par département des recouvrements faits sur cette contribution ..... 32 et 33

COMPTE DE L'ANNÉE 1818.

Pages.

Situation générale du Trésor royal et de l'ancienne caisse d'amortissement à l'époque du 1er avril 1814 (exécution des articles 17 et 18 de la loi du 27 juin 1819) ..... 226 à 237

Compte de la liquidation de l'ancienne caisse d'amortissement arrêté au 1er septembre 1819 (exécution de l'article 16 de la loi du 27 juin 1819) ..... 240 à 253

COMPTE DE L'ANNÉE 1822.

Ancien domaine extraordinaire. — Premier compte (du 1er janvier au 31 décembre 1822), rendu en exécution de l'article 99 de la loi de finances du 15 mai 1818 ..... 210 à 220

COMPTE DE L'ANNÉE 1823.

Budgets des dépenses des exercices 1821 et antérieurs. — Situation définitive qui a servi de base à l'apurement final de ces exercices par la loi du 13 juillet 1824 ..... 108 à 113

COMPTE DE L'ANNÉE 1824.

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. — Dernier compte général et définitif, arrêté au 1er janvier 1825, époque à partir de laquelle les ministres ont dû cesser d'employer les crédits spéciaux qui leur avaient été précédemment ouverts ..... 92 et 93

Service des cautionnements. — Compte d'apurement de ce service, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1824, en capitaux et en intérêts ..... 170 à 202

Agence judiciaire du Trésor. — Premier compte publié (au 1er janvier 1825), comprenant l'appréciation des débets et créances litigieuses par la commission spéciale que le ministre des finances avait nommée à cet effet le 6 octobre 1821 ..... 211 à 222

COMPTE DE L'ANNÉE 1825.

Reconnaissance de liquidation. — Dernier compte (au 1er janvier 1826) du remboursement des effets de cette nature ..... 100 et 101

COMPTE DE L'ANNÉE 1826.

Contrôle des comptes des ministres. — Rapport au Roi à l'appui de l'ordonnance royale du 9 juillet 1826 qui a créé ce contrôle ..... 7 à 20

COMPTE DE L'ANNÉE 1829.

Apurement des exercices clos. — Rapport au Roi à l'appui de l'ordonnance du 23 décembre 1829 sur cette matière ..... 7 à 13

COMPTE DE L'ANNÉE 1830.

Produits extraordinaires provenant de l'expédition d'Alger en 1830 37

Ancienne liste civile. État des avances faites pendant l'année 1830 pour dépenses d'entretien et de conservation 97

Ancien domaine extraordinaire. — Compte des opérations effectuées de 1818 à 1831 ..... 350 à 364

COMPTE DE L'ANNÉE 1831.

Payements faits par le Trésor pendant les journées de juillet 1830 et pour le voyage de Rambouillet et de Cherbourg ..... 100 et 101

Pages.

Ancienne liste civile. — Recettes et dépenses constatées pendant l'année 1831 130
Trésor de la couronne. — Recettes et dépenses effectuées pendant l'année 1831 131
Prêts au commerce. — Développement présentant la situation des engagements et effets divers reçus par le Trésor en garantie de ces prêts ..... 370 à 373

COMPTE DE L'ANNÉE 1832.

Retenues proportionnelles sur les traitements et remises. — Développement, par ministère et par branche de service, des retenues effectuées pendant les années 1831 et 1832 68
Déficit antérieur au 1er avril 1814. — Dernier développement publié sur ce déficit 312
Déficit du Trésor sur les cautionnements. — Dernière publication du développement sur le déficit du Trésor, provenant des cautionnements versés dans les départements séparés de la France 313
Produits spéciaux mis à la disposition des ministres. — Compte de ces produits pour les ministères de la justice, de la guerre, de la marine et des finances 378
Développement des droits sur les boissons, imposés d'après la loi du 17 octobre 1830, dans les départements où la perception des contributions indirectes a été interrompue ..... 652 à 657

COMPTE DE L'ANNÉE 1833.

Ponts, canaux et travaux divers soumissionnés. — Compte détaillé du service spécial des ponts, canaux et autres travaux soumissionnés ..... 360 à 375

COMPTE DE L'ANNÉE 1834.

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. — Dernier compte arrêté au 1er juillet 1834, époque à partir de laquelle sont devenues applicables les nouvelles dispositions de déchéance et de clôture réglées pour ce service par la loi du 4 mai 1834 ..... 300 à 303

COMPTE DE L'ANNÉE 1835.

Tableau des payements effectués pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements en excédant des crédits législatifs et qui ont constitué le Trésor en déficit 211
Aliénations de bois de l'État. — Compte définitif de celles qui ont été effectuées en vertu de la loi du 25 mars 1831 ..... 442 à 445
Dégrèvements sur les contributions directes. — Tableau de ceux qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814. (Le détail par année et par contribution de ce dégrèvement se trouve p. 532 et 533 du compte général de l'année 1832.) 518
Loterie royale. — Dernier développement publié au 1er janvier 1836, époque à partir de laquelle elle a été supprimée ..... 636 à 641

COMPTE DE L'ANNÉE 1836.

Tableaux statistiques des budgets de 1814 à 1829 :

1re période de comptabilité. Exercice 1814 à 1821 (régime antérieur à l'ordonnance royale du 14 septembre 1822) ..... 158 et 159
2e période de comptabilité. Exercice 1822 à 1829 (régime postérieur à l'ordonnance précitée) ..... 160 et 161
Situation financière et règlement législatif des mêmes budgets ..... 164 et 165
Cautionnements. — Explications sur l'emploi des capitaux de cautionnements réalisés par le Trésor depuis la loi du 28 avril 1816 ..... 408 à 411
Emprunt national de 120 millions fait en 1831. — Compte définitif de cet emprunt ..... 458 et 459

COMPTE DE L'ANNÉE 1837.

1re PARTIE.

Pages.

Emprunts législatifs. — Dernier compte des négociations de rentes et des emprunts législatifs qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1838 ..... 423 à 429

Moyens extraordinaires des budgets. — Compte définitif de ceux qui ont été attribués aux budgets de 1831 à 1835 et au budget spécial des travaux publics ..... 456 à 461

Consolidation des fonds des caisses d'épargne. — Compte du produit de la consolidation des fonds versés au Trésor jusqu'au 30 juin 1837 ..... 460 et 461

2e PARTIE.

Aliénations de bois de l'État. — Tableau de celles qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1837 ..... 92 et 93

Contenance des forêts. — Développement par département au 1er janvier 1837 ..... 94 et 95

COMPTE DE L'ANNÉE 1838.

1re PARTIE.

Crédits supplémentaires. — Éclaircissements sur ceux qui ont été demandés aux Chambres pour les budgets de 1830 à 1836 ..... 147 à 167

Emprunts spéciaux. — Tableau des emprunts contractés pour ponts, canaux et travaux divers, indiquant les conditions qui les régissent et les charges qu'ils imposent annuellement au budget ..... 412 à 433

Réserve de l'amortissement. — Tableau de la consolidation en rentes des bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1839 ..... 526 et 527

2e PARTIE.

Contributions directes. — Tableaux analytiques du contingent en principal, des contributions foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, pour l'exercice 1837, présentant les départements dans l'ordre alphabétique et dans l'ordre d'importance des cotes ..... 58 à 73

COMPTE DE L'ANNÉE 1839.

1re PARTIE.

Trésor de la Couronne. — Compte réglé entre le Trésor public et le Trésor de la Couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832 et de la décision du ministre des finances du 31 janvier 1840 420

Indemnités américaines. — Compte spécial des indemnités de cette nature dues à des Français. (Exécution de l'article 2 de la loi du 14 juin 1833.) 616

Compte du fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts. (Régime antérieur à l'exercice 1838.) 618

2e PARTIE. (Néant.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1840.

1re PARTIE.

Rapport au Roi placé en tête du compte général des finances 5

Budgets de 1830 à 1838. — Tableaux statistiques de ces budgets ..... 188 à 193

Services spéciaux. — Tableau de ceux qui ont été successivement rattachés au budget depuis 1814 194

Pages.

Budget annexe des travaux publics. — Compte définitif du service spécial créé par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834 391
Ponts et canaux soumissionnés. — Compte des travaux exécutés sur le produit des emprunts affectés à ce service spécial 459
Indemnité accordée aux émigrés. — Compte spécial de l'exécution de la loi du 27 avril 1825 474

2e PARTIE. (Néant.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1841.

1re PARTIE.

Liquidation de l'ancienne régie des poudres et salpêtres 556

2e PARTIE. (Néant.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1842.

Indemnité accordée aux émigrés. — Note sur les résultats définitifs de la liquidation de cette indemnité (loi du 27 avril 1825) 440

COMPTE DE L'ANNÉE 1843.

Règlement définitif des services spéciaux portés pour ordre au budget (dernière insertion) ..... 274 à 285
Travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mars 1837 (dernier compte de ce service) ..... 350 à 356
Salines et mines de sel de l'Est. — Compte définitif de la liquidation de l'ancienne compagnie 620

COMPTE DE L'ANNÉE 1844.

Liste civile de Charles X. — Compte définitif de la liquidation (loi du 8 avril 1834) ..... 623 à 641

COMPTE DE L'ANNÉE 1845.

Bons du Trésor. — État présentant le mouvement des bons, de cinq en cinq jours 172
Budgets de 1814 à 1829. — Résultats généraux sur ces budgets ..... 365 à 369

COMPTE DE L'ANNÉE 1846.

Cautionnements. — Tableau récapitulatif des mouvements de capitaux de cautionnements depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service au 1er janvier 1847 ..... 508 et 509

COMPTE DE L'ANNÉE 1847.

Résumé de la situation générale des finances. — Tableau explicatif des modifications apportées aux résultats des situations générales des finances, publiés dans les comptes des années précédentes ..... 420 à 423
Emprunt de 200 millions en rentes 3 p. o/o, négocié le 9 décembre 1844. — Situation définitive de cet emprunt ..... 462 et 463
Service des monnaies. — Compte rendu de l'exécution de la loi du 10 juillet 1845 sur la démonétisation des espèces retirées de la circulation ..... 621 à 629
Résumé de l'opération du retrait des pièces démonétisées en vertu de la loi précitée ..... 630 et 631
Développement des opérations d'affinage du billon supérieur. (Exécution du traité du 16 décembre 1846.) ..... 632 et 633
Développement, par exercice, des dépenses autorisées sur le crédit de 5,250,000 francs ouvert par la loi précitée ..... 634 et 635

Pages.

Tableau des opérations constatées dans les écritures générales de l'Administration des finances pour la démonétisation des espèces retirées de la circulation..... 636

Ancien domaine extraordinaire. — Situation des immeubles provenant du domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1848..... 642

COMPTE DE L'ANNÉE 1848.

Situation financière du service des travaux extraordinaires. — Résumé des payements effectués et des ressources réalisées par le Trésor au 1er janvier 1849 pour le service des travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842..... 374

Développement sur l'excédant de recette réalisé par le Trésor pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841..... 414

Développement sur les avances du Trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842..... 415

Emprunt de 250 millions en rentes 3 p. o/o, négocié le 10 novembre 1847. — Situation définitive de cet emprunt..... 472 et 473

COMPTE DE L'ANNÉE 1849.

Consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février 1848 (décret du 7 juillet 1848). — Tableau détaillé de cette consolidation..... 166 et 167

Consolidation des bons du Trésor créés depuis le 1er juillet 1848 en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne (décret du 7 juillet)..... *Ibid.*

Retenues proportionnelles sur les traitements et remises. (Le développement de ces retenues se trouve au volume du compte définitif des recettes de l'exercice 1848, pages 385 à 389.)..... 234 et 235

Situation financière du service des travaux extraordinaires. — Tableau définitif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841..... 358 et 359

Décomposition du mouvement dans la propriété des rentes, par mois et par catégorie de propriétaires de rentes..... 458 et 459

Emprunt de 13,107,000 francs en rentes 5 p. o/o, négocié le 25 juillet 1848. — Situation définitive.. 460 et 461

Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. — Situation définitive des rentes 5 p. o/o délivrées..... 462 et 463

COMPTE DE L'ANNÉE 1850.

Emprunt national réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848. — Situation définitive..... 454 et 455

COMPTE DE L'ANNÉE 1851.

Ancien Trésor de la Couronne. — Note sur le compte non encore réglé définitivement entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne..... 386

Rentes 5 p. o/o possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires, à l'époque du 1er janvier 1852..... 448 et 449

Tableau du mouvement dans la propriété des rentes pendant l'année 1851, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles..... 450 à 453

Rentes 5 p. o/o inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 juillet 1848..... 454 et 455

Rentes 5 et 3 p. o/o provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon, et vendues en exécution de la loi du 18 mai 1850..... 458 et 459

COMPTE DE L'ANNÉE 1852.

Rentes 5 p. o/o. — Dernière situation de ces rentes (converties en rentes 4 1/2 p. o/o par le décret du 14 mars 1852)..... 438 à 445

Pages.

COMPTE DE L'ANNÉE 1853.

Ministère de la police générale (supprimé par décret du 21 juin 1853). — Dernier développement des dépenses de ce ministère..... 124
Payements faits d'urgence en 1848. — Développement sur le solde des dépenses extraordinaires de l'espèce restant à régulariser..... 409

COMPTE DE L'ANNÉE 1854.

Pensions des anciennes caisses des retraites supprimées. — État des pensions qui ont été inscrites au grand-livre de la dette publique, à partir du 1er janvier 1854..... 556 et 557

COMPTE DE L'ANNÉE 1855.

Produits universitaires (rattachés, à partir de 1855, au budget spécial de l'enseignement supérieur)..... 72 et 73
Ancien domaine extraordinaire. — Tableau détaillé présentant le mouvement de toutes les créances depuis le 15 mai 1818 jusqu'au 1er janvier 1856 :
Recettes..... 684 à 691
Dépenses..... 692 à 694
Résultat du compte au 1er janvier 1856..... 695

COMPTE DE L'ANNÉE 1856.

Taxe annuelle des biens de mainmorte. — Développement sur cette taxe, classée, à partir de 1857, parmi les produits divers du budget..... 72
Rente de l'Inde. — Développement sur ce produit, classé comme ci-dessus, à partir de 1857..... *Ibid.*
Avances faites aux compagnies de chemins de fer. — Développement de ces avances et appréciation de celles qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1857..... 702 et 703

COMPTE DE L'ANNÉE 1857.

Service des travaux extraordinaires. — Dernière situation financière publiée..... 363 à 375
Consolidation des fonds des caisses d'épargne. — Compte définitif du produit de cette consolidation..... 424
Emprunt national de 250 millions. — Compte définitif..... 482 à 488
——————— de 500 millions. — *Idem*..... 490 à 496
——————— de 750 millions. — *Idem*..... 498 à 504
État général, par département, des recettes faites sur les emprunts nationaux des années 1854 et 1855.. 506 et 507
Service colonial. — Compte de la liquidation définitive de ce service..... 638 à 653

COMPTE DE L'ANNÉE 1858.

Monnaies. — Situation générale et définitive des opérations faites, depuis le commencement de la refonte, relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze. (Loi du 6 mai 1852.)..... 634 et 635
Dernière situation des anciennes monnaies de cuivre fabriquées depuis 1719..... 636

COMPTE DE L'ANNÉE 1861.

Produits budgétaires des nouveaux départements annexés..... 90 et 91
Compte définitif de l'emprunt national de 500 millions. (Loi du 2 mai 1859.)..... 508 à 517
Compte sommaire des dépenses extraordinaires de guerre imputées sur le produit de cet emprunt..... 297 à 307

COMPTE DE L'ANNÉE 1862.

Règlement de la créance sur l'Espagne..... 426 et 427

Pages.

COMPTE DE L'ANNÉE 1863.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1840 ..... 426 à 447
Résumés de la situation générale des finances du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1841 ..... 493 à 498
Développement sur les ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale 476
Développement sur les rentes remises à la France par le Gouvernement sarde ..... 478 et 479

COMPTE DE L'ANNÉE 1864.

Développement sur les fonds provenant de la souscription aux 300,000 obligations trentenaires 510
Développement sur les subventions payées aux compagnies de chemins de fer en obligations trentenaires du Trésor ou en rentes 511

COMPTE DE L'ANNÉE 1865.

Mouvement et situation des rentes 4 1/2 p. 0/0 (anciennes) 540

COMPTE DE L'ANNÉE 1866.

Emprunt national de 300 millions (loi du 30 décembre 1863) ..... 579 à 583
Compte de l'amortissement antérieurement à la loi du 11 juillet 1866 ..... 587 à 627

COMPTE DE L'ANNÉE 1867.

Tableau présentant le mouvement des produits éventuels du service départemental ..... 704 à 707

TABLE DÉTAILLÉE DES MATIÈRES.

Pages.

TABLE SOMMAIRE 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPERATIONS DE L'ANNÉE 1868.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 32
TABLEAU général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1868 ..... 34 à 45
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1868, pour servir de base aux déclarations générales de la Cour des comptes ..... 46 à 59

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 63 à 65
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1867, 1868 et 1869 ..... 66 à 75

BUDGET ORDINAIRE.

CONTRIBUTIONS directes (Fonds généraux) ..... Exercices 1867 et 1868 .... 76 à 79
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1867 et 1868 .... 84 à 87
PRODUITS des forêts ..... ——— 1867 et 1868 .... 88 et 89
DOUANES et Sels ..... ——— 1867 et 1868 .... 90 et 91
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1867 et 1868 .... 92 et 93
PRODUITS des Postes ..... ——— 1867 et 1868 .... 94 et 95
PRODUITS universitaires ..... ——— 1867 et 1868 .... 96 et 97
RETENUES et autres produits affectés au service des pensions civiles ..... ——— 1867 et 1868 .... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1867 et 1868 .... 98 à 103
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1867 et 1868 .... 104 à 109

BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.

CONTRIBUTIONS directes (Fonds spéciaux) ..... Exercices 1867 et 1868 .... 76 à 83
PRODUITS éventuels affectés au service départemental .. ——— 1867 et 1868 .... 96 et 97
PRODUITS divers spéciaux ..... ——— 1867 et 1868 .... 108 et 109

Pages.

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

ETAT général des recettes..... Exercices 1867 et 1868.... 110 et 111

BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

ETAT des recettes..... Exercice 1868.... 111

RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1867 et 1868..... 112 et 113
ÉTAT des recettes faites, en 1868, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1869..... 114
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1868..... 115 et 116

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... 119 à 121
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1867, 1868 et 1869, au 1er janvier 1869..... 122 à 131

BUDGET ORDINAIRE.

DETTE publique et dotations..... Exercices 1867 et 1868.... 132 et 133
DÉPENSES du Ministère d'État..... ——— 1867 et 1868.... 134 et 135
——— de la Justice et des Cultes... ——— 1867 et 1868.... 136 à 139
——— des Affaires étrangères..... ——— 1867 et 1868.... 140 et 141
——— de l'Intérieur..... ——— 1867 et 1868.... 142 à 145
——— des Finances. (Service général.) ——— 1867 et 1868.... 148 et 149
——— de la Guerre..... ——— 1867 et 1868.... 150 à 153
DÉPENSES du Gouvernement général de l'Algérie..... ——— 1867 et 1868.... 154 et 155
DÉPENSES du Ministère de la Marine et des Colonies. ——— 1867 et 1868.... 156 et 157
——— de l'Instruction publique.... ——— 1867 et 1868.... 160 et 161
——— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ——— 1867 et 1868.... 164 et 165
——— de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts..... ——— 1867 et 1868.... 170 et 171
Frais de régie, de perception, etc..... ——— 1867 et 1868.... 172 à 175
Remboursements et restitutions, etc..... ——— 1867 et 1868.... 174 et 175

BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

DÉPENSES du Ministère de l'Intérieur..... Exercices 1867 et 1868.... 146 et 147
——— des Finances..... ——— 1867 et 1868.... 176 et 177
DÉPENSES du Gouvernement général de l'Algérie..... Exercices 1867 et 1868.... 154 et 155
DÉPENSES du Ministère de l'Instruction publique.... ——— 1867 et 1868.... 162 et 163
——— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ——— 1867 et 1868.... 166 et 167

Pages.

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Dépenses du Ministère de la Justice et des Cultes (Cultes)..... Exercices 1867 et 1868.... 138 et 139
——— des Affaires étrangères..... ——— 1867 et 1868.... 140 et 141
——— de l'Intérieur..... ——— 1867 et 1868.... 146 et 147
——— des Finances..... ——— 1867 et 1868.... 178 et 179
——— de la Guerre..... ——— 1867 et 1868.... 152 et 153
Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie..... ——— 1867 et 1868.... 154 et 155
Dépenses du Ministère de la Marine et des Colonies. ——— 1867 et 1868.... 158 et 159
——— de l'Instruction publique.... ——— 1867 et 1868.... 162 et 163
——— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ——— 1867 et 1868.... 166 à 169
——— de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts..... ——— 1867 et 1868.... 170 et 171

BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

Dépenses du Ministère de la Guerre..... Exercice 1868.... 153
——— de la Marine et des Colonies..... ——— 1868.... 159
——— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics..... ——— 1868.... 169
——— des Finances..... ——— 1868.... 179

DÉVELOPPEMENTS.

Développement des annulations de payements constatées, pendant l'année 1868, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1867 et 1868..... 180 à 183
Développement sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1867 et 1868.... 184 à 189
État des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1869..... 190
Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1868..... 191 et 192

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

Note explicative..... 195 à 199
État général des Recettes et des Payements de l'année 1868..... 200 et 201
État présentant le mouvement, pendant l'année 1868, des bons du Trésor remis à divers. 202 et 203
État présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1868..... 204
État présentant le mouvement, pendant l'année 1868, des fonds particuliers des comptables des finances..... *Ibid.*
——— des fonds des correspondants du Trésor pendant l'année 1868..... 205 et 206
——— des fonds des correspondants des comptables des finances pendant l'année 1868..... 207
——— des avances pour divers services pendant l'année 1868. 208

Pages.

État présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses pendant l'année 1868 209

État présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances pendant l'année 1868 . . . . . 210 à 213

État présentant le mouvement, pendant l'année 1868, des fonds des budgets et des services spéciaux 214

État des valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1868 215

État des opérations que les trésoriers payeurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1868 . . . . . 216 et 217

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département, pendant l'année 1868, sur les budgets et les services spéciaux . . . . . 218 et 219

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets . . . . . 222 et 223

Tableau des services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets 224

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1867.

Note explicative . . . . . 227 à 239

1° BUDGET ORDINAIRE.

Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1867 :

Tableaux modificatifs des évaluations de recettes . . . . . 242 et 243

Tableaux modificatifs des crédits . . . . . 244 à 263

Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1867, à l'époque de sa clôture :

Compte définitif des recettes . . . . . 266 à 275

Compte définitif des dépenses . . . . . 276 à 311

Résultat général du compte définitif de l'exercice 1867 312

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Tableaux modificatifs des évaluations de recettes . . . . . 314 à 316

Développement des fonds spéciaux reportés des exercices précédents à l'exercice 1867. 318

Tableau modificatif des crédits . . . . . 314 et 317

Compte définitif des recettes . . . . . 320 et 321

Compte définitif des dépenses . . . . . 322 à 329

Résultat général du compte définitif de l'exercice 1867 330

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Tableau modificatif des évaluations de recettes . . . . . 332 et 333

Tableaux modificatifs des crédits . . . . . 332 à 344

Compte définitif des recettes . . . . . 346 et 347

Compte définitif des dépenses . . . . . 348 à 359

Résultat général du compte définitif de l'exercice 1867 360

Pages.

État comparatif, par branche de revenus, des recettes des exercices 1867 et 1866.. 362 et 363

Comparaison, par branche de revenus, des recettes restant à recouvrer à la clôture des exercices 1867 et 1866 ..... 364 et 365

État comparatif, par ministère, des dépenses des exercices 1867 et 1866..... 366 et 367

Comparaison des dépenses restant à payer à la clôture de chacun des exercices 1867 et 1866 ..... 368 et 369

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1868.

Note générale sur le compte provisoire de l'exercice 1868..... 373 à 384

1° BUDGET ORDINAIRE.

Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget ordinaire de l'exercice 1868..... 386 à 389

Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1868, au 1er janvier 1869 :

Compte provisoire des recettes..... 390 à 399

Compte provisoire des dépenses..... 400 à 435

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1868.. 438 et 439

Compte provisoire du budget des dépenses sur ressources spéciales et des recettes corrélatives pour l'exercice 1868, au 1er janvier 1869 :

Compte provisoire des recettes..... 440 et 441

Compte provisoire des dépenses..... 442 à 447

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget extraordinaire de l'exercice 1868..... 450 et 451

Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 1868 au 1er janvier 1869 :

Compte provisoire des recettes..... 452 et 453

Compte provisoire des dépenses..... 454 à 465

4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'emprunt de 429 millions de l'exercice 1868 ..... 468 et 469

Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'emprunt de 429 millions de l'exercice 1868, au 1er janvier 1869 :

Compte provisoire des recettes..... 468 et 469

Compte provisoire des dépenses..... 470 et 471

BUDGET DE L'EXERCICE 1869.

Pages.

État des recettes et des payements faits à l'époque du 1er janvier 1869. — Budget ordinaire. — Budget sur ressources spéciales. — Budget extraordinaire. — Budget spécial de l'emprunt de 429 millions. . . . 474 et 475

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1869, au 31 décembre 1868 . . . 476

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1814 À 1867.

Note explicative . . . 479 et 480

1re PÉRIODE. — Budgets de 1814 à 1829.
- Résumé de la situation financière des budgets de 1814 à 1829 . . 481
- Développement par exercice, sur la situation financière et le règlement législatif des budgets de 1814 à 1829 . . . 482 et 483

2e PÉRIODE. — Budgets de 1830 à 1847.
- Résumé de la situation financière des budgets de 1830 à 1847 . . 484 et 485
- Développement, par exercice, sur la situation financière et le règlement législatif des budgets de 1830 à 1847 . . . 486 et 487
- Développement sur les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847 . . . 488 et 489
- Développement sur les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847 . . . 490 à 493

3e PÉRIODE. — Budgets de 1848 à 1867.
- Résumé de la situation financière des budgets de 1848 à 1867 :
  - 1° De 1848 à 1851 . . . 494
  - 2° De 1852 à 1867 . . . 494 et 495
- Tableau général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des budgets de 1848 à 1867 . . . 496 et 497
- Développement sur les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1867 . . . 498 et 499
- Développement sur les impôts et revenus indirects des budgets de 1848 à 1867 . . . 500 et 501
- Développement sur les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1867 . . . 502 à 505

Tableau comparatif, par exercice, des recettes et des dépenses des budgets votés et des budgets réglés définitivement de 1840 à 1867 . . . 506 à 509

Tableau comparatif, par catégories principales, des augmentations et des diminutions de recettes de 1840 à 1867 . . . 510 et 511

Tableau comparatif, par ministère, des suppléments de crédits accordés et des crédits annulés de 1840 à 1867 . . . 512 à 515

Développement sur les ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1840 à 1867 . . . 516 à 519

Pages.

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1869.

NOTE EXPLICATIVE..... 523 à 527
BILAN de l'Administration des finances, au 1er janvier 1869..... 528 à 531
TABLEAU de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances..... 532 à 535
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 536
——— des Valeurs en route..... 537
——— des Avances pour divers services..... 538
——— des Créances administratives..... 539
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire.. *Ibid.*
DÉVELOPPEMENTS sur les Correspondants du Trésor..... 540 et 541
——— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. 542
——— sur les Correspondants des comptables des finances..... 543
——— des fonds particuliers des comptables des finances..... 544
DÉVELOPPEMENT relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France..... *Ibid.*
DÉVELOPPEMENT sur le fonds spécial des dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852..... 545
DÉVELOPPEMENT sur les obligations trentenaires du Trésor..... 546
DÉVELOPPEMENT sur le fonds spécial pour travaux contre les inondations des villes.... *Ibid.*
DÉVELOPPEMENT sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre..... 547
DÉVELOPPEMENT sur l'avance du Trésor pour le rachat des offices de courtiers de marchandises..... 548 et 549
DÉVELOPPEMENTS sur les découverts et avances du Trésor pour le service des budgets antérieurs à 1852..... 550 et 551
TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1869..... 552 et 553
TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 554 et 555
DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1868, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1869..... 556 et 557
DÉVELOPPEMENT sur les avances des Trésoriers payeurs généraux, au 1er janvier 1869. 558

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1869.

NOTE explicative..... 561 et 562
TABLEAU récapitulatif de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 563
DÉVELOPPEMENTS.. ACTIF du Trésor..... 564
DÉVELOPPEMENTS.. DÉCOUVERTS et avances du Trésor..... 565
DÉVELOPPEMENTS.. DETTE flottante..... 566 et 567
DÉVELOPPEMENTS.. PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 568

Pages.

TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 569

DÉVELOPPEMENT justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 570

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 572 et 573

SITUATION, au 1er janvier 1869, des crédits d'inscriptions accordés pour les diverses natures de rentes..... 574 à 577

SITUATION des rentes 4 1/2 p. o/o..... 578

——— des rentes 4 p. o/o..... 579

——— des rentes 3 p. o/o..... 580 et 581

RÉCAPITULATION du mouvement des rentes pendant l'année 1868..... 582

ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1869..... 584 et 585

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2 et 3 p. o/o depuis leur origine jusqu'au 1er mars 1848, et pendant les périodes du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851 et du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1869..... 586 à 589

TABLEAU SOMMAIRE indiquant, par période, les accroissements de la dette consolidée depuis l'origine du grand-livre, et les annulations qui ont eu lieu jusqu'au 1er janvier 1869, etc..... 590 à 594

TABLEAU des emprunts en rentes négociés depuis 1816 jusqu'au 1er janvier 1869... 596 et 597

SITUATION, au 1er janvier 1869, des rentes 4 1/2 p. o/o inscrites pour l'indemnité coloniale..... 598 et 599

SITUATION au 1er janvier 1869, des rentes inscrites pour le rachat du Palais de l'industrie..... 600

SITUATION, au 1er janvier 1869, des annuités et dotations créées pour le rachat des canaux d'Orléans et du Loing..... 601 et 602

CONVERSION facultative en rentes 3 p. o/o des rentes 4 1/2 p. o/o et 4 p. o/o et des obligations trentenaires..... 603

TABLEAU présentant la situation, au 1er janvier 1869, des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o, et des obligations trentenaires converties en rentes 3 p. o/o..... 604 et 605

RÉSUMÉ des résultats généraux des emprunts de 1854, 1855, 1859 et 1864..... 608 et 609

COMPTE de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)..... 613 à 617

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE..... 621 à 623

COMPTE définitif des recettes et des dépenses du budget spécial de la Caisse d'amortissement pour l'exercice 1867..... 625 et 626

Pages.

Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget spécial de la Caisse d'amortissement pour l'exercice 1868 . . . . . 626 et 627

État des recettes et des payements faits par les comptables des finances, pendant l'année 1868, pour le compte de la Caisse d'amortissement . . . . . 628 et 629

État des fonds reçus par la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1868 . . . . . *Ibid.*

Développements, par mois, des achats de rentes opérés pendant l'année 1868 pour la Caisse d'amortissement et pour la Caisse des retraites pour la vieillesse 930

Résumé général sur les opérations de la Caisse d'amortissement, du 1er juin 1816 au 31 décembre 1868 . . . . . 631 à 635

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, du 1er juin 1816 au 31 décembre 1868 636

Tableau présentant, par année, les rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse, transférées à la Caisse d'amortissement et annulées en vertu des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861 637

Tableau du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1868 . . . . . 638 et 639

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Note explicative . . . . . 642 à 647

Tableau présentant la classification des emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux 648

Situation, au 1er janvier 1869, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor 649

Tableau des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1869, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers . . . . . 650 et 651

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Note explicative . . . . . 654 et 655

Situation, au 1er janvier 1869, des capitaux de cautionnements en numéraire . . . . . 656 à 659

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Note explicative . . . . . 662 et 663

Développements sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1869 . . . . . 664 et 665

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Note explicative . . . . . 669 à 671

Situation, au 1er janvier 1869, des crédits accordés pour l'inscription des pensions . . . . . 672 et 673

Situation des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1869 . . . . . 674 et 675

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES SUR FONDS DE RETENUES.

Note explicative . . . . . 678 à 680

Situation des pensions civiles au 1er janvier 1868 681

Pages.

État des concessions de pensions civiles imputables sur le crédit de l'année 1867, mais dont l'inscription n'a été effectuée qu'en 1868 682
État des concessions de pensions civiles imputables sur le crédit de l'année 1868 et inscrites dans le cours de ladite année 683
État des concessions de pensions civiles formant accroissement de charges pour l'année 1868 684
État des extinctions de pensions civiles formant décroissement de charges pour l'année 1868 685
Situation des pensions civiles au 1er janvier 1869 ..... 686 et 687
Développement de la situation au 1er janvier 1869, par classe de pensionnaires ..... 688 et 689
——————————— par catégories ..... 690 et 691
Tableau statistique des pensions civiles concédées en 1868 ..... 692 et 693

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Note explicative ..... 667 à 699
État général des opérations constatées, pendant l'année 1868, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement ..... 700 et 701
Situation définitive de l'exercice 1864, au 1er janvier 1869 ..... 702 et 703
Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1869, sur l'exercice 1865 ..... 704 et 705
——————————— sur l'exercice 1866 ..... 706 et 707
——————————— sur l'exercice 1867 708
État général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1869 709

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Note explicative ..... 712 et 713
Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1867 ..... 714 à 719

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Note explicative ..... 722 et 723
État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1868 ..... 724 à 727
Résumés des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie pendant l'année 1868 :
Receveurs de l'enregistrement ..... 728 et 729
Receveurs des douanes ..... 730 et 731
Receveurs des contributions diverses ..... 732 et 733
Receveurs des postes ..... 734 et 735
Trésoriers payeurs en Algérie ..... 736 à 739
Développement des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1868 ..... 740 à 751

Pages.

Récapitulation, par classe de comptables, des opérations de l'année 1868..... 752 à 756
Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1868 et 1867 pour le service des budgets..... 757
Développement, pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie, des opérations de l'année 1868 et Situation au 1er janvier 1869..... 758 à 767

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Note explicative..... 771 à 775
Tableau du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1868..... 776 et 777
État général des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1868..... 778 et 779
État présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1867 et 1868..... 780 et 781
Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1867 et 1868..... 782 et 783
Tableau des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1868..... 784 et 785
Mouvement des médailles fabriquées pendant l'année 1868..... 786 et 787
Résultat, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1868..... *Ibid.*
Résumé de la Situation générale et définitive des opérations relatives au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze. 788
Situation, au 31 décembre 1868, de la nouvelle fabrication des monnaies de bronze. *Ibid.*
Tableau des opérations de refonte des anciennes monnaies d'argent pendant l'année 1868..... 789

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

Note explicative..... 792 et 793
Situation, au 1er janvier 1869, des créances actives restant à recouvrer..... 794 et 795
État des recettes effectuées, pendant l'année 1868, sur les fonds de l'ancien domaine extraordinaire..... 79
Situation, au 1er janvier 1869, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées. *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

Note explicative..... 798 à 805
État présentant la situation des débets au 1er janvier 1868, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1868 et la situation au 1er janvier 1869..... 806 et 807
Classification par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1869..... 808 et 809

Pages.

DÉVELOPPEMENT des prêts au commerce et à l'industrie qui ont été effectués en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1869..... 810 et 811

TABLEAU indiquant la nature et les garanties des prêts concédés sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860..... 812 et 813

ÉTAT des recouvrements au 1er janvier 1869 des prêts concédés sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie en vertu de la loi précitée..... 814 et 815

ÉTAT des débets résultant des prêts concédés sur le crédit de 40 millions, ouvert à l'industrie en vertu de la loi précitée..... 816 et 817

RÉPERTOIRE alphabétique et chronologique des documents spéciaux insérés dans les comptes de finances antérieurs à 1868..... 820 à 833